HAL
open science

DE LA “ TERRE DES ANCÊTRES ” AUX TERRITOIRES DES VIVANTS : Les enjeux locaux de la gouvernance sur le littoral sud-ouest de Madagascar

Benjamin Pascal

To cite this version:

Benjamin Pascal. DE LA “ TERRE DES ANCÊTRES ” AUX TERRITOIRES DES VIVANTS : Les enjeux locaux de la gouvernance sur le littoral sud-ouest de Madagascar. Géographie. Museum national d’histoire naturelle - MNHN PARIS, 2008. Français. NNT : . tel-00485894

HAL Id: tel-00485894

https://theses.hal.science/tel-00485894v1

Submitted on 22 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Muséum National d'Histoire Naturelle
ED 227 – Sciences de la nature et de l'homme

Année 2008

N° attribué par la Bibliothèque

|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

THESE

Pour obtenir le grade de :

Docteur du Muséum National d'Histoire Naturelle

Discipline : Géographie

Présentée et soutenue publiquement par :

Benjamin PASCAL

le 27 juin 2008

*

DE LA « TERRE DES ANCÊTRES » AUX TERRITOIRES DES VIVANTS

Les enjeux locaux de la gouvernance sur le littoral sud-ouest de Madagascar

*

Sous la direction de : **Marie-Christine CORMIER-SALEM (Directeur de Recherche)**

JURY

Présidente :	Mme Hélène PAGEZY – Directeur de Recherche (CNRS)
Rapporteur :	Mme Yvette VEYRET – Professeure (Université de Paris 10 - Nanterre)
Rapporteur :	M. Hervé RAKOTO RAMIARANTSOA - Professeur (Université de Poitiers)
Examinateur :	M. Jacques WEBER – Directeur de Recherche (CIRAD)
Examinateur :	M. Emmanuel FAUROUX – Directeur de Recherche honoraire (IRD)
Directrice de thèse :	Mme Marie-Christine CORMIER-SALEM - Directeur de Recherche (IRD)

Résumé :

Suite au profond renouvellement des paradigmes du développement et de la conservation de la nature, la gouvernance locale fait désormais l'objet d'un intérêt croissant de la part des administrateurs comme des scientifiques. C'est à ce vaste champ que notre étude entend s'intéresser ici sur la base de données empiriques collectées sur le littoral sud-ouest malgache. Dégagé de ses aspects prescriptifs qui sont désormais au cœur de la rhétorique des politiques publiques (à travers la notion de « bonne gouvernance »), nous verrons que ce concept recouvre une dimension analytique particulièrement intéressante. Il s'agit de considérer les processus dynamiques d'élaboration et d'interaction qui s'établissent entre plusieurs types d'acteurs et d'institutions impliqués dans la gestion et l'utilisation d'un même espace. L'analyse des modes locaux de gouvernance des ressources renouvelables nous conduira à prendre en compte l'ensemble des logiques qui, à l'échelle locale, concourent à produire les normes, les règles et les arrangements permettant d'organiser l'accès aux ressources et d'en réguler les usages. Conscient de la complexité de ces processus, nous explorerons alors les liens entre gouvernance locale et territorialité des acteurs. Nous montrerons d'une part l'aspect essentiel des dimensions collectives du territoire qui encadrent les pratiques et les processus de décision mais aussi, d'autre part, les rapports spécifiques de groupes d'acteurs au vécu particulier qui, selon leurs intérêts et leurs marges de manœuvre, vont dynamiser ces configurations. Localement, les effets des interventions exogènes seront alors analysés sous l'angle des dynamiques territoriales.

Mots clés : gouvernance locale – littoral – pêche - stratégies sociales – accès aux ressources renouvelables – territoire et territorialité – dynamiques institutionnelles - Madagascar

Summary :

Following in-depth rethinking of development and nature conservation paradigms, local governance is now the subject of growing interest among the administration and scientific communities. Our study tackles this wide issue, in particular by using empirical data collected on the southwestern Malagasy coast. Detached from the prescriptive aspects that are now at the centre of public political rhetoric (through the notion of "good governance"), we see that this concept covers a particularly interesting analytical dimension. This involves considering the dynamic processes of elaboration and interaction that are established between several types of actors and institutions involved in the management and use of the same space. The analysis of the local practices for managing renewable resources allows us to take into account all of the factors that, at the local level, contribute to producing the standards, rules and arrangements allowing organisation of the access to the resources and regulation of their use. In view of the complexity of these processes, I will then explore the links between local governance and territoriality of the actors. This reveals on the one hand the essential aspects of the collective dimensions of the territory that frame the practices and the decision-making processes and on the other hand the specific links between groups of actors with particular life experiences that, depending on their interest and their capacity to act, will revitalise these configurations. Locally, the effects of the exogenous interventions are then analysed from the angle of territorial dynamics.

Keywords :local governance – coast – fishery – social strategies – access to renewable resources – territory and territoriality – institutional dynamics - Madagascar

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS **1**

PREAMBULE **2**

INTRODUCTION : CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ETUDE **4**

LES LITTORAUX AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE 4
PROBLEMATIQUE ET CADRES D'ANALYSE 20
ABORDER LE TERRAIN : ITINERAIRE D'UNE RECHERCHE 31
LOGIQUE DE LA THESE 40

PARTIE I : AMBOHIBOLA, UN VILLAGE DE PECHEURS **42**

CHAP. 1 LE LITTORAL MAHAFALE : UN ESPACE COMPOSITE **45**

1.1 UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX ECOLOGIQUES 45
1.2 LA PREGNANCE D'UN RAPPORT SINGULIER A L'ESPACE 58

CHAP. 2 UNE REGION EN MUTATION **69**

2.1 L'HETEROGENEITE DU PEUPLEMENT 69
2.2 LE ROLE D'AMBOHIBOLA DANS LA RECONFIGURATION DE LA REGION 91

CONCLUSION : UN VECU PARTAGE **104**

PARTIE II : LA PECHE A AMBOHIBOLA : UNE ACTIVITE CENTRALE **106**

CHAP. 3 LES PRATIQUES DE PECHE : UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE **109**

3.1 LE TEMPS DES CHASSEURS DE TORTUE 109
3.2 LE BOOM DES PECHES AUX FILETS ET SES EFFETS 123
3.3 LA PECHE AU REQUIN ET LA REINVENTION DE LA TRADITION 132

CHAP. 4 LES STRATEGIES DE PECHE AUJOURD'HUI **146**

4.1 PHYSIONOMIE ACTUELLE DU SYSTEME DE PECHE D'AMBOHIBOLA 147
4.2 LES DYNAMIQUES DE SPECIALISATION ET LEURS ECHELLES 159
4.3 QUELLES RATIONALITES POUR L'EFFORT DE PECHE ? 171

CONCLUSION : LOGIQUES SOCIALES ET MAITRISE DE L'INCERTITUDE **184**

PARTIE III : LES TERRITOIRES DE LA GOUVERNANCE : UNE APPROCHE PAR FACETTES 188

CHAP. 5 LES ESPACES DE RESIDENCE 193

5.1 DES ESPACES EMBOITES, DES POUVOIRS MULTIPLES 193
5.2 UNE AUTONOMISATION RELATIVE DE L'ESPACE POLITIQUE VILLAGEOIS 205

CHAP. 6 LES TERROIRS AGRICOLES AMENAGES 211

6.1 LES CHAMPS DE CULTURES PLUVIALES OU *VALA* 211
6.2 LES CHAMPS DE CULTURES ALLUVIALES OU *BAIBO* 212

CHAP. 7 LES LIEUX SACRES 220

7.1 LES CIMETIERES 220
7.2 LA GESTION DES *TANIFALY* (« TERRES TABOUES ») 228

CHAP. 8 LES ESPACES TERRESTRES NON AMENAGES : RESSOURCES DE PROPRIETE COMMUNAUTAIRE OU RESERVES FONCIERES ? 236

8.1 DES USAGES MULTIPLES, UN STATUT IMPLICITE 237
8.2 DES MODES D'ACCES FORMELS ET INFORMELS 240
8.3 REDEFINITION DES STATUTS ET DES DROITS SUR DES ESPACES COMMUNAUTAIRES AFFECTES D'USAGES NOUVEAUX 247

CHAP. 9 LES ESPACES MARINS 253

9.1 DIVERSITE DES LIENS TISSES AVEC LA MER 254
9.2 DES POSITIONNEMENTS AMBIGUS FACE AUX REGLES OFFICIELLES 263
9.3 ORGANISER LOCALEMENT DES ACCES ET DES USAGES MULTIPLES 268

CONCLUSION : LA PLURALITE DES NORMES DU TERRITOIRE 278

PARTIE IV : L'ENJEU TERRITORIAL DES NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE 286

CHAP. 10 LES INSTITUTIONS EXOGENES ET LEURS STRATEGIES 289

10.1 LE DISPOSITIF ETATIQUE A L'HEURE DE LA GOUVERNANCE 289
10.2 LES ITINERAIRES DU DEVELOPPEMENT LOCAL : DE L'IDEOLOGIE A LA PRATIQUE 302
10.3 LES DISPOSITIFS MARCHANDS ET LEURS RATIONALITES MULTIPLES 319

CHAP. 11 « GOUVERNANCE PARTICIPATIVE » ET ENJEUX LOCAUX 326

11.1 DES STRATEGIES INSTITUTIONNELLES LOCALES DIFFERENTES 326
11.2 LE NOUVEL ORDRE TERRITORIAL ET SA GOUVERNANCE 336

CONCLUSION GENERALE : PENSER LES ESPACES DE GOUVERNANCE 352

LA GOUVERNANCE : UN OBJET D'ETUDE POUR LA GEOGRAPHIE 352
LA PRODUCTION D'ESPACES : UNE PISTE A SUIVRE 357
QUELLE PLACE POUR LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ? 360

BIBLIOGRAPHIE 364

LISTE DES ACRONYMES 381

LISTE DES ILLUSTRATIONS 383

ANNEXES 391

TABLE DES MATIERES 411

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Marie-Christine Cormier-Salem pour sa bienveillance et sa confiance renouvelée depuis le DEA, mais aussi et surtout pour la qualité de son encadrement, fait à la fois de rigueur intellectuelle et de beaucoup de liberté.

Je tiens également à saluer particulièrement Emmanuel Fauroux pour son aide précieuse et son enthousiasme contagieux. Je remercie aussi sincèrement Yvette Veyret, Hélène Pagézy, Jacques Weber et Hervé Rakoto Ramiarantsoa d'avoir accepté de sacrifier de leur temps pour juger mon travail.

Je voudrais aussi saluer l'ensemble des collègues de l'UR200 de l'IRD et du laboratoire d'Ethnobiologie-biogéographie du Muséum avec lesquels j'ai eu plaisir à partager mes expériences et mes interrogations. Je remercie également Bernard Séret (IRD) qui m'a aidé tout au long de ce travail, notamment en assurant l'identification des espèces de poissons capturées par les pêcheurs du village. Merci encore à Rainer Zaiss et à l'équipe du laboratoire de cartographie appliquée de l'IRD à Bondy.

Mes pensées vont aussi à tous ceux qui m'ont accordé leur aide, à commencer par les gens rencontrés à Madagascar, notamment Francis Veriza avec qui j'ai eu le plaisir de travailler sur le terrain et sans qui ce travail n'aurait pas été possible. Je pense aussi surtout à Valérie Lilette, qui m'a accompagné depuis le début de mon expérience sur l'île, ainsi qu'à Hélène André-Bigot, Gaëtant Feltz et toute l'équipe de SSD à l'Université d'Antananarivo, pour m'avoir souvent accueilli et guidé, à Sophie Goedefroit, pour ses précieux enseignements, à Gabrielle Randria, Stéphanie Carrière-Buchsenschutz, Benoît Colette, Christian Feller, Jean Blanchot et toutes les personnes que j'ai eu plaisir à rencontrer *via* l'IRD d'Antananarivo.

Je tiens à remercier Man Waï Rabenevanana et l'ensemble des membres de l'IH.SM (Tuléar) qui ont eu la gentillesse de m'accueillir parmi eux tout au long de mon séjour à Madagascar. Merci aussi à la COPEFRITO et à ses équipes qui m'ont ouvert leurs portes et permis de me déplacer le long de ce littoral si enclavé. Sans pouvoir tous les nommer ici, je tiens aussi à remercier sincèrement mes interlocuteurs dans les différentes institutions présentes à Madagascar qui m'ont accordé du temps et m'ont permis de mieux comprendre les enjeux et les processus à l'œuvre sur la grande île.

J'ai une pensée toute spéciale pour Cécile et Loïc pour les passionnants échanges que nous avons eus et l'amitié qu'ils m'ont accordée. J'adresse aussi une pensée amicale aux amis de Trans'Mad et de Sokapila à Tuléar.

Je remercie aussi tous les amis de longue date qui m'ont toujours encouragé et accompagné quelle que soit la distance. Si je ne peux tous les citer je tiens tout de même à saluer Aurélie, Flora, Julien et Sam pour leur aide. Il y a aussi ceux rencontrés sur le chemin Aurélie, Orianne, Faustine, Kiky, Vony, Ronan et Stéphane et bien d'autres sans qui l'aventure aurait parfois été bien triste. Un grand merci aussi à tous les colocataires qui se sont succédés au 132, en particulier à Béatriz, Gaëlle et Bruno pour leur aide et leur présence bénéfique durant la rédaction de cette thèse.

Ce travail doit beaucoup au soutien inconditionnel de ma famille que je remercie affectueusement ici, en particulier mes parents, Annick et Jean, qui ont toujours su être présents à mes côtés.

Enfin, je voudrais saluer les habitants d'Ambohibola qui m'ont accueilli chez eux et m'ont offert bien plus que leur temps et leur hospitalité. Au-delà de leur rôle indispensable dans ce travail, c'est pour l'expérience humaine qu'ils m'ont fait vivre que je les remercie sincèrement ici.

Préambule

Les noms de personnes cités dans ce document sont remplacés par des initiales afin de préserver leur anonymat. Par ailleurs, les noms des principaux lignages qui apparaissent régulièrement dans les illustrations sous forme d'acronymes ne seront pas systématiquement développés à nouveau pour chacune des illustrations. Nous les avons donc rassemblés dans l'annexe 1 afin d'en faciliter la consultation.

Les termes malgaches sont en italique et sont accompagnés de leur traduction en français lorsqu'ils apparaissent pour la première fois. Les plus importants et les plus utilisés d'entre eux sont réunis dans un glossaire placé à la fin du document.

La retranscription des termes vernaculaires est faite ici en alphabet romain selon l'orthographe officielle malgache. Cependant, les termes utilisés et les citations sont restituées telles que nous les avons entendus dans les dialectes locaux. Les noms en malgache restent invariables et ne seront donc pas accordés.

En malgache en général, l'accentuation est rarement placée sur la dernière syllabe. « Vezo » par exemple, se prononce « Vez ». Le « o » se prononce comme le son « ou » en français et le « ô » comme le « o » français.

Le langage parler sur la plaine côtière mahafale mêle les dialectes vezo et mahafale (et tandroy dans une moindre mesure). Ces langues appartiennent toutes au groupe des langues malgaches dont l'origine est essentiellement austronésienne (avec toutefois des influences arabes, africaines, anglaises et françaises non négligeables)[1]. Quoique proche de la langue officielle (langage merina des Hauts-Plateaux de la région d'Antananarivo), plusieurs différences méritent d'être signalées.

- Dans les dialectes du littoral sud-ouest de l'île, certains termes perdent la dernière syllabe par rapport à la langue officielle comme « *razana* » (« lignée ») qui devient « *raza* », ou « *fokonolona* » qui devient « *fokonolo* ». En revanche, le terme de « gouvernement » (*fanjakana*) reste inchangé en langue vezo.

[1] A ce sujet, voir notamment Vérin (1995, 2000).

- Le « dr » de certains termes devient « j » et se prononce comme dans le mot « jazz » en français.
- Le « tr » des termes malgaches officiels se transforme en « ts » dans plusieurs termes côtiers comme dans « *mpianatse* » (« élève/étudiant »).
- Les « s » qui suivent une autre consonne peuvent disparaître comme dans le terme « *fotsy* » qui en vezo donne « *foty* » (« blanc »).
- Les « d » peuvent se commuer en « l » comme dans le terme « *fady* » (« tabou ») qui devient « *faly* » sur le littoral.
- Certains termes de la région sont transcrits par plusieurs auteurs avec une terminaison en « e » et non en « y » comme dans le langage officiel. Par exemple, « *aomby* » (« zébu ») devient « *aombe* » en vezo et en mahafale. Pour autant, nous avons conservé la transcription avec terminaison en « y » pour plusieurs de ces termes dont la prononciation et la transcription habituelle restent peu standardisée dans la région, comme par exemple pour le mot « *tany* » (« terre ») ou « *faly* » (« tabou »).

Introduction : Contexte et enjeux de l'étude

Face à l'incapacité des politiques nationales et internationales d'enrayer les processus de dégradation des ressources naturelles renouvelables et la paupérisation croissante d'une large partie de la population mondiale qui pour, sa survie, dépend directement de l'exploitation de ces ressources, la question des outils d'analyse et de gestion des relations entre les sociétés et l'environnement se pose toujours avec force. Dans le champ politique, depuis le sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, la conservation de la nature et le développement local des populations sont devenus deux enjeux indissociables, particulièrement dans les pays du Sud.

Les littoraux au cœur de l'action publique

Un objet d'étude complexe

Des espaces d'interface

Si l'on peut dire que le littoral (ou zone côtière) met en relation deux milieux physiques différents, le milieu terrestre et le milieu marin, on serait bien en peine d'en établir clairement des limites. Même le trait de côte entre terre et mer varie considérablement, tant à court terme (par le balancement des marées) qu'à moyen et long terme (par l'érosion littorale ou l'action humaine). Il représente donc un espace géographique dont la définition relève de représentations culturelles contextuelles. Le littoral défini par un pêcheur marseillais sera différent du littoral défini par un pêcheur basque, un gestionnaire ou un écologue.

Côté terrestre, une grande diversité de milieux peut être assimilé à l'espace littoral comme les dunes, les estuaires, les marais littoraux et les mangroves, mais aussi des forêts (alors dites « littorales ») ou des terres agricoles. Pour certains, il s'agit alors d'un espace au sein duquel les dynamiques terrestres influencent significativement les dynamiques marines et inversement. Ainsi, « bien qu'interface linéaire, le littoral a une épaisseur. La plupart des phénomènes qui s'y déroulent font intervenir un avant-pays du côté de la mer et un arrière-pays du côté de la terre. Le littoral est donc un ruban à géométrie variable » (Bavoux et Bavoux, 1998 : 5). On rappellera alors comment l'influence de la mer affecte la croissance

des végétaux par les embruns salés et les vents, comment l'érosion des sols sur les bassins versants des grands fleuves contribue à l'eutrophisation des eaux, à l'ensablement des deltas ou à l'étouffement des coraux, ou comment encore, le balancement des marées affecte les dynamiques écologiques des zones humides (marais, tannes et mangroves).

On voit très bien que selon cette définition, avec l'accroissement des constats de processus écologiques d'échelle globale (du type réchauffement climatique ou phénomène *El Niño*) la notion de littoral pourrait s'appliquer à l'ensemble de la planète[2] et ne plus être alors d'aucun intérêt.

Toute tentative de définition est-elle pour autant vaine ? Ce qui rassemble toutes ces définitions et qui apparaît comme le principal objet d'étude de la géographie du littoral est la notion d'interface et la recherche des mécanismes d'interaction (Pinot, 2002) : interface entre milieux marin et terrestre, interface entre dynamiques physiques et anthropiques, interface juridique et administrative (entre droits terrestres et maritimes, juridictions nationales et internationales, ….), interface économique entre différentes activités …. Les dynamiques physicobiologiques comme celles des activités humaines (pêche, aquaculture, agriculture, cueillette, aménagements des salines ou portuaire, tourisme, transport…) y sont multiples et intimement interdépendantes.

Mais la définition la plus intéressante, quoique imparfaite, que nous retiendrons ici, est celle d'un système fonctionnel au sein duquel il s'opère avec régularité des usages et activités en interaction « dont la cohabitation sur un espace limité pose la question de sa gestion » (Pennanguer, 2005 : 34). Il faut alors accepter qu'il s'agisse d'un espace ouvert, aux frontières perméables et fluctuantes, délimité de façon contextuelle selon les problématiques qui s'y rattachent. L'évolution des activités, des aménagements et des réseaux socio-économiques participe donc constamment à la redéfinition de l'espace littoral pour le gestionnaire comme pour le géographe (Marcadon et *al.*, 1999).

[2] On pense notamment à la situation des pays qui par une légère augmentation du niveau de la mer verraient une large portion de leur territoire être submergée par les eaux

Ainsi, étant donné la concentration et la multiplicité des interactions écologiques et des usages humains sur ces espaces[3], nous pensons à l'instar de Cabanne et *al.* que, « le littoral peut aussi être défini comme un *littoral d'institution* (…) [en ce sens que] tout pousse à l'empilement de normes » (1998 : 12). Telle que nous la traiterons ici, la « question littorale » relève donc d'une problématique de gestion d'un espace aux frontières mouvantes et aux usages diversifiés sur lequel les enjeux sociaux sont manifestes.

Limites des outils et concepts d'analyse et de gestion : l'exemple de la pêche

Depuis plusieurs décennies, la situation des pêcheries apparaît comme un des pôles les plus problématiques de la « question littorale ». Les débats autour de l'étude et de la gestion des systèmes de pêche et des écosystèmes marins offrent une bonne illustration de la multitude des biais associés aux points de vue scientifiques et politiques les plus prégnants. Loin d'être propres aux ressources halieutiques, les présupposés en termes de « surexploitation », de « capacité de charge » ou de « libre accès » peuvent du reste être transposés aux autres champs de la gestion des littoraux.

Ainsi, dans le domaine de la pêche en général, l'intensification de l'exploitation des stocks halieutiques et des usages des milieux marins (accroissement démographique des populations de pêcheurs et des populations littorales, modernisation des techniques, …) a conduit en de nombreux points du globe aux constats par les scientifiques de graves menaces écologiques (Forest, 2006). En 2007, la FAO estimait que près des trois quarts des stocks de poissons de la planète étaient pleinement exploités (la moitié) ou surexploités (un quart des stocks épuisés ou en reconstitution). Seul un quart de ces stocks serait sous-exploité et pourrait faire l'objet d'une intensification de la pêche (FAO, 2007)[4]. L'ensemble des mondes scientifiques, politiques ainsi que certains représentants de la société civile se sont depuis une quarantaine d'années alarmés de ces situations concernant autant des pêches industrielles hauturières que des pêcheries côtières non motorisées[5].

[3] Il convient de signaler qu'au-delà des usages spécifiques de milieux littoraux, environ un quart de la population mondiale réside à moins de 25 km du rivage. Ces espaces concentrent aussi un grand nombre de pôles urbains (Marcadon et *al.*, 1999).

[4] Ces tendances sont relevées avec moins d'intensité dans certaines zones comme l'Océan Occidental. Certains types de poissons, comme les gros carnassiers, apparaissent plus particulièrement menacés. Pour les populations de requins la FAO estimait par exemple que plus de la moitié des stocks étaient déjà épuisés ou surexploités.

[5] Pour un panorama critique de la diversité des typologies utilisées pour définir les différentes pêcheries, voir Durand et *al.* (1991).

Plusieurs auteurs ont cependant montré que la notion de surexploitation (ou « surpêche »), aujourd'hui éminemment présentes dans les discours sur la pêche, relevait dans certains cas plus de postulats idéologiques que du fait scientifique avéré (Quensière et Charles-Dominique, 1997 ; Pavé et Charles-Dominique, 1999 ; Cury et Fréon, 2002). Il est notamment difficile d'établir formellement le rôle joué par la pêche dans les diminutions observées par rapport à d'autres importants facteurs environnementaux (pollutions, réchauffement climatique, variabilité intraspécifique des stocks). Les constats de dégradation établis sur la base d'observations de baisse des rendements et des compositions spécifiques des captures de la pêche doivent donc inciter à manier cette notion avec précaution ; et ce d'autant plus qu'aujourd'hui, les concepts fondateurs de « climax », d'« équilibre écologique » ou de « capacité de charge » sont fortement remis en cause dans les milieux de l'écologie scientifique (Rossi, 2000 ; Barbault et *al*, 2002 ; Blanc-Pamard et Boutrais, 2002).

Qu'importe, c'est aujourd'hui cette notion, telle une épée de Damoclès, qui guident pour une large part les efforts de recherche et les politiques de gestion relatifs aux pêcheries. De façon quelque peu duale, l'accroissement de la production reste l'autre objectif principal que poursuivent les réflexions en matière de gestion des pêches. Surexploitation et accroissement de la production ont conduit a formuler le besoin impérieux d'une « gestion rationnelle » des pêcheries, d'où l'enjeu de penser la gestion des systèmes d'exploitation et celle des écosystèmes en terme de « co-viabilité » (Cury et Fréon, 2002). Dans la plupart des cas, et malgré une connaissance souvent partielle des dynamiques à l'œuvre, les outils de gestion privilégiés agissent de façon directe pour limiter l'effort de pêche en réglementant l'usage du matériel de pêche, en instaurant des quotas et des licences de pêche, et surtout en fermant plus ou moins durablement les pêcheries (interdictions périodiques d'exploitation, fermetures de zones de pêche…).

L'accès aux ressources naturelles

Les enjeux sont devenus si spécifiques qu'ils ont donné lieu à la création de nombreuses institutions spécialisées dans la gestion des pêches (aux échelles nationales et internationales) ainsi qu'à la naissance dans les sciences de sous-champs disciplinaires spécifiques (notamment à travers la naissance de la discipline halieutique). Pour traiter de ces enjeux, la recherche scientifique s'est majoritairement focalisée sur un triangle formé des ressources biologiques, des techniques et de l'organisation directe de la production (Revérêt, 1991 ;

Breton et *al.*, 1998), ce que Chauveau et Jul-Larsen (2000) appellent le « paradigme halieutique ». Selon l'analyse de ces derniers, ce type de recherche a par là induit un biais biologique et a conduit à occulter les dynamiques institutionnelles plus larges par lesquelles s'organisent les accès aux ressources renouvelables et productives (*ibid.*).

L'accès aux ressources renouvelables apparaît comme l'enjeu central des systèmes d'exploitation et d'usage. Pourtant, « les problèmes de gestion de la nature en général sont encore abordés de façon trop strictement écologique, et les mesures qui sont édictées à l'égard des hommes partent d'observations écologiques et bien peu encore de l'organisation sociale des humains » (Weber, 2002 : 27).

Dans ce domaine, les avancées scientifiques ont cependant été significatives. Elles ont notamment permis de battre en brèche des théories qui fondaient il y a encore peu de temps notre compréhension des situations d'exploitation des ressources en propriété commune (situation caractéristique de nombreuses pêcheries côtières). Aussi, dans sa « tragédie des communs », Hardin (1968) a-t-il injustement assimilé les régimes de propriété commune de certaines ressources à des situations de libre accès conduisant inexorablement à leur surexploitation et à leur disparition. Or, la propriété commune apparaît dans plusieurs situations comme une solution pertinente et efficace pour gérer de façon collective des accès et des usages (Berkes et *al.*, 1989, Ostrom, 1990). Les gestionnaires continuent malgré tout souvent de confondre l'existence d'un système de propriété communautaire et le libre accès. Ils admettent cependant désormais qu'aucune action ne pourra déboucher favorablement sans une participation des communautés locales à la gestion des ressources renouvelables.

Le renouvellement des paradigmes de gestion et leurs ambiguïtés

Face à ces enjeux, on peut distinguer deux mouvements parallèles qui s'inscrivent dans les démarches politiques nouvelles et que recouvre bien la notion de gouvernance. D'une part, on observe une internationalisation croissante de la gestion des crises sociales et environnementales. De plus en plus d'institutions internationales, de structures de coopération bi- et multilatérales, de structures censées représenter les intérêts d'une société civile mondialisée (notamment les ONGs indigénistes et environnementalistes) entendent se saisir de ces problèmes et produire des outils de gestion (Smouts, 2001 ; Roué, 2003 ; Cormier-

Salem et *al.*, 2002 ; Aubertin et *al.*, 2005). D'autre part, on observe parallèlement une dynamique qui induit un recours au local perçu comme échelon pertinent pour toutes actions de développement et/ou de conservation. Ce double mouvement est bien traduit par le slogan aujourd'hui devenu célèbre « penser global, agir local »[6]. Les approches dites « top-down » ou les méthodes coercitives ont amplement montré leurs limites et incitent les décideurs à promouvoir toujours plus de « démocratie participative » et de démarches « localistes ».

Le développement durable et ses avatars

Les avancées scientifiques et la nature des crises observées ont favorisé la naissance successive d'une multitude de nouveaux paradigmes censés guider l'action publique à toutes les échelles, et ce tout particulièrement dans le champ de la gestion des ressources renouvelables (Blanc-Pamard et Boutrais, 2002).

C'est avant tout le constat de la multiplication des crises écologiques d'ampleur globale et des crises socio-économiques qui a fait émerger l'impérieux besoin de repenser toute action publique en terme de « développement durable » (ou « *sustainable development* ») supposé permettre « un développement qui satisfait les besoins de la génération présente en préservant pour les générations futures la possibilité de satisfaire les leurs » (CMED - Rapport Brundtland, 1988). Cette notion polysémique donne lieu à des interprétations variées, certaines plus axées sur les bénéfices attendus d'une croissance économique continue, d'autres plus centrées sur l'urgence d'une conservation effective de la nature (Martin et *al.*, 2002 ; Veyret et *al.*, 2005)[7].

Notons encore qu'en matière de gestion des ressources naturelles, l'idée de développement durable a fait l'objet d'applications diverses, telle la « Gestion Intégrée des Zones Côtières » (Cicin-Sain et Knecht, 1998 ; Cabanne et *al.*, 1998 ; Denis et Hénocque, 2001). La mise en œuvre de la GIZC doit ainsi permettre de créer un cadre normatif plus spécifique à la « question littorale » et censé promouvoir une meilleure coordination entre les différentes échelles et l'ensemble des acteurs impliqués dans les dynamiques littorales (en y intégrant par

[6] Pour une critique des travers associés aux idées que véhicule ce slogan, voir Calame (2003).
[7] On pensera notamment aux tenants d'une « durabilité faible », nourris par les théories économiques néoclassiques, qui misent sur le progrès technique et les effets régulateurs des marchés comme gages d'un accès collectif à une meilleure qualité de vie et à une meilleure régulation de l'utilisation des ressources renouvelables (*ibid.*).

exemple les acteurs des secteurs forestiers et agricoles particulièrement impliqués à l'échelle des bassins versants).

Cette notion de « gestion intégrée » découle elle-même d'une double dimension que l'on peut associer au développement durable. Elle naît de l'idée du besoin d'une gestion transsectorielle entre les différents services impliqués dans la gestion de l'environnement. Mais elle sert aussi surtout à prendre en compte le « bien-être » des populations locales et la nécessité de « satisfaction des besoins » dans les politiques de gestion de l'environnement traduite par la notion de « développement intégré ». Les constats d'échecs associés aux modèles anciens de conservation (basés sur la mise en défens d'espaces, la coercition et la patrimonialisation exogène des objets de la nature) ont conduit à penser le développement des populations, premières concernées par ces politiques, de façon conjointe à la protection de l'environnement, l'un ne pouvant désormais plus aller sans l'autre (Cormier-Salem et *al.*, 2002 ; Rodary et *al.*, 2003). « À l'idée d'une conservation stricte, excluant l'homme, qui prévalait avant Rio, s'est substituée celle de la nécessaire recherche d'une harmonisation entre conservation et développement. D'où la prise en compte des interactions entre des préoccupations liées à la nature et les besoins de l'humanité » (Michon, 2003 : 422). Cependant, ce « développement intégré » continue d'être pensé comme un coût de la conservation (un coût de compensation des restrictions imposées en quelque sorte) et non comme une véritable nécessité pour enrayer les dynamiques à l'œuvre.

Dans ce renouvellement des paradigmes de l'action publique, il faut par ailleurs considérer la situation de crise des Etats du Sud dont les institutions peinent à assurer leur rôle et sont en plus soumises à de fortes pressions internationales (Arnaud, 2003). Ce constat a notamment conduit à faire émerger les concepts de « développement local » ou de « décentralisation » qui remettent l'échelle locale au cœur de l'action publique (Le Meur, 2003).

L'émergence de la « panacée localiste »

Ainsi, le recours au local apparaît-il désormais comme une norme d'action politique. Si elle s'appuie sur des constats pertinents, cette rhétorique n'en est pas moins faite de paradoxes. Les problématiques de gestion des ressources renouvelables cristallisent particulièrement bien toutes les ambiguïtés de ce recours à l'action locale dans le cadre d'une pensée normalisée à l'échelle globale.

Depuis le colloque de Ouagadougou en 1978 (ORSTOM, 1979), la recherche n'a cessé de mettre en évidence les logiques paysannes et leur rationalité technique (Cormier-Salem et Roussel, 2002). Ainsi, face à une science positive instituée qui participe bon an mal an au pilotage des choix politiques (Roqueplo, 1997) mais qui montre aussi de plus en plus ses limites, il s'agirait donc aujourd'hui de mieux valoriser les éclairages que peuvent apporter les savoirs profanes des ruraux (Agrawal et *al.*, 2002).

Les études en ethnosciences sont désormais nombreuses à présenter l'intérêt de ces savoirs pour la gestion des ressources naturelles et, dans de nombreuses situations, montrent que ces savoirs et pratiques locales peuvent dans de nombreux cas être considérés comme garants et/ou générateurs d'un haut niveau de biodiversité (Barrau et *al.*, 1994 ; Grenand et Grenand, 1996 ; Descola, 1999 ; Roué et Nakashima, 2002). Ces études participent ainsi à la réhabilitation des modes de vie de ces populations trop souvent accusées d'être les principales responsables des dégradations environnementales (Weber, 2002).

Vus par certains observateurs comme outil et solution miracle pour la conservation et le développement durable, les liens fonctionnels entre savoirs et pratiques locales et la biodiversité méritent pourtant encore d'être démontrés au cas par cas (Michon, 2003). Reste toutefois que la connaissance de ces savoirs et pratiques constitue indubitablement un enjeu essentiel auquel il convient de s'intéresser sérieusement avant d'entreprendre de gérer la nature et les activités humaines[8].

Le modèle de développement ne change pourtant pas fondamentalement. Tout particulièrement dans les pays du Sud, l'identification des problèmes et des solutions, l'ingénierie et la conduite des politiques et des projets correspondants continuent d'être le fait de spécialistes extérieurs aux communautés, même s'ils sont élaborés en concertation avec les différentes institutions étatiques censées être représentatives de la population (Rossi, 2000).

Ainsi la prise en compte dans les politiques publiques des savoirs, des pratiques et des systèmes d'accès locaux reste particulièrement difficile. Dans le delta central du Niger, Fay (2000) montre que le recours au local est rendu délicat par le statut bipolaire accordé à la

[8] Sur l'intérêt de ces savoirs dans le domaine de la gestion de la pêche et des ressources marines, voir notamment Ruddle (1994), Johannes et *al*. (2000), Huntington (2000), Mackinson (2001).

tradition dans les cercles technocratiques au pouvoir. Elle est désormais affectée de toutes les vertus, permettant localement de faire respecter toutes décisions que les autorités traditionnelles auraient validées. Mais dans l'esprit des gestionnaires, l'attachement des populations à leur « tradition » continue aussi d'être évoqué comme cause première du mal-développement de ces populations perçu de l'extérieur. Il convient pourtant de voir dans cette notion de « tradition » la capacité d'un groupe à aller puiser dans son passé, à le mettre en scène, pour mieux s'adapter collectivement aux nouveaux enjeux et aux changements des environnements biologiques, politiques ou sociaux[9].

Toutes ces ambiguïtés mériteraient donc des éclaircissements spécifiques pour chaque contexte. Mais d'un point de vue normatif, il est désormais urgent de « s'appuyer sur le local ». La question est alors : comment faire ? Les vertus instituées du recours au local doivent donc elles aussi appeler à une reformulation des paradigmes de l'action publique en matière de développement et de conservation. Mais les itinéraires d'action restent flous. C'est là que se situe notre intérêt pour le concept de gouvernance.

La gouvernance : un concept pour l'analyse ou un modèle global de gouvernement ?

Parallèlement à ce renouvellement des paradigmes d'action, une notion semble aujourd'hui devenue incontournable lorsqu'on s'intéresse à la gestion des ressources renouvelables et même au-delà, à la gestion des affaires publiques : il s'agit de la gouvernance. En quelque sorte, le recours à cette notion doit permettre d'appréhender de concert les différents cadres normatifs et accompagner l'action.

Hérité du vieux français du XIII° siècle et revenu après un détour par l'anglais (Van Vliet, 1997 ; Le Roy, 1998), le concept de gouvernance a été popularisé dans les cercles technocratiques à partir de la fin des années 1980 (Bourdieu, 2000). Qu'apporte donc cette notion pour avoir pris une telle importance ? A quels constats ou à quels besoins semble répondre son irruption dans les débats publics et scientifiques ?

[9] « L'identité politique d'une société ne réside-t-elle pas dans la faculté pleine et entière qu'elle a à se projeter dans l'avenir en élaborant sa propre vision du présent et du passé, maîtrisant ainsi le rythme de son mouvement ? En ce sens, toute culture qui, tel un ciment, soude un peuple, n'est jamais qu'invention et transformation » (Lombard, 2006 : 24).

S'il faut d'abord préciser que, pour la plupart des disciplines scientifiques, il s'agit d'une notion hautement polysémique, on peut tout de même en identifier deux usages bien distincts : l'un analytique et l'autre prescriptif (Le Meur, 2003). Pour l'un comme pour l'autre de ces usages, l'intrusion de cette notion dans les débats semble résulter d'un renouvellement et d'une complexification des institutions et des modes de gestion à toutes les échelles. Chauveau et *al.* traduisaient d'ailleurs tout l'intérêt mais aussi toute la dualité de l'utilisation de cette notion en notant que « plus que de rhétorique de la "bonne gouvernance", on a besoin aujourd'hui d'analyses des formes concrètes, à tous les niveaux, de la "gouvernance réelle" » (2001 : 154).

La gouvernance : l'émergence d'un concept analytique

Pour la Commission sur la Gouvernance Globale, la gouvernance représente « l'ensemble des différents moyens par lesquels les individus et les institutions publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodements entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt » (Commission on Global Governance, 1995, p. 2-3[10]).

Cette notion s'oppose donc au caractère trop unilatéral de la notion de gouvernement en réintroduisant les effets du multilatéralisme ou de la décentralisation dans les processus de gestion (Eberhard, 2005). Au-delà, elle permet aussi de rendre compte des modes de gestion effectifs de la société en prenant notamment en considération la dimension informelle que peuvent recouvrir ces processus. On pourrait alors dire que le concept de gouvernance cherche à rendre compte de la multi-dimensionnalité des processus de gestion et d'action collective.

Pour Mancebo (2006), l'émergence de ce concept met principalement l'accent sur trois grands bouleversements des modalités de l'action publique et de la compréhension que l'on en a : (1) il met en exergue l'interactivité entre les autorités politiques instituées et les pouvoirs

[10] Traduction empruntée à Froger (2003).

informels ; (2) il reconnaît à une large diversité d'acteurs la capacité de détenir et d'élaborer des solutions pour l'action ; (3) il insiste sur le caractère interactif et négocié des processus de décision qui doivent permettre de dépasser les intérêts particuliers et d'optimiser l'accès aux connaissances et aux moyens pour agir.

A l'échelle globale et gouvernementale, on envisagera donc comme processus de gouvernance les effets du multilatéralisme, de la gouvernementalité internationale et des effets de marché ; quant à l'échelle locale, cette notion de gouvernance recouvrira aussi bien les institutions « traditionnelles », les institutions officielles (type bureaucratiques), leurs interactions, les processus dits « participatifs », et l'ensemble des adhésions, hybridations, réinterprétations, contournements des processus officiels.

Le terme de participation semble plus spécifiquement employé pour caractériser l'interaction entre institutions et acteurs à des échelles locales ou nationales, alors que le terme de multilatéralisme se retrouve plutôt dans le champ des relations internationales (type ONU, IUCN, grandes conventions interétatiques…). Pour nous, ces notions de participation et de multilatéralisme masquent ici différentes figures d'une même réalité de la gouvernance, en l'occurrence une réalité procédurale mettant en relation, de façon plus souvent informelle que formelle, différents acteurs à toutes les échelles (on pensera par exemple aux pratiques de lobbying international, aux pratiques clientélistes ou à la corruption pour les aspects informels de la participation ou de multilatéralisme relatifs à la gouvernance).

Ce concept insiste donc sur le caractère interactif plus que participatif des processus de décision et d'action. De plus, il associe à ces processus le principe de subsidiarité (Bertrand, 1998). Il force à reconnaître que dans tous processus de gestion, certaines décisions dépendent de différentes échelles spatiales et de différentes entités sociales. Cet aspect essentiel conduit par exemple à considérer le contournement et le non respect d'une loi nationale par un groupe d'acteurs comme faisant acte de gouvernance (puisque collectif et intentionnel) du fait notamment de l'incapacité de l'Etat à tout contrôler sur son territoire national. L'analyse des processus de gouvernance n'est donc pas totale si l'on ne prend pas en compte les formes implicites d'adhésion, de rejet ou de contournement à toutes les échelles concernées.

La « bonne gouvernance » et la multiplication de ses usages prescriptifs

Compte tenu des acceptions multiples qu'il véhicule, « le concept [de gouvernance] est l'objet de critiques virulentes qui cachent des convictions idéologiques derrière des positions scientifiques de principe. (…) Pour certains, elle est un instrument au service de la poursuite de la libéralisation des sociétés, dans la mesure où elle limite le rôle des gouvernements et fait entrer dans le processus de décision des acteurs non gouvernementaux, en dérégulant et en déréglementant. Pour d'autres, la gouvernance est une voie ouverte à la démocratisation du fonctionnement étatique, à la mobilisation civique et aux initiatives locales » (Mancebo, 2006 : 99).

Dans l'un et l'autre de ces cas, la notion de gouvernance n'est plus utilisée à des fins descriptives de processus interactifs à l'oeuvre, mais elle vise plutôt à mettre en exergue l'importance idéologique des processus participatifs et du multilatéralisme, pointant plus particulièrement dans un premier temps les démarches gestionnaires des Etats. Bien qu'il n'existe pas réellement de consensus sur ces critères et ces indicateurs, la « bonne gouvernance » est depuis le milieu des années 1990 au cœur de la rhétorique de la plupart des institutions de Bretton Wood (Eberhard, 2005). Elle implique le recours à des critères stéréotypés de décision et d'action publique. Son usage apparaît dès lors éminemment prescriptif et contraignant. Cette « bonne gouvernance », malgré son contenu normatif flou et arbitraire, a été érigée en véritable conditionnalité pour l'accès aux financements attribués par les institutions financières internationales et autres bailleurs de fond de tous types de projets (Zacharie, 2004).

Dans ce travail, nous ne nous attarderons pas sur le rôle ambigu lié à la notion de « bonne gouvernance » dans le champ des relations internationales. En revanche, ce qui nous intéressera plus particulièrement, c'est le glissement implicite de cette idéologie de la « bonne gouvernance » vers l'échelle locale. Mus par des idéaux de démocratie participative, de transparence ou d'égalitarisme, la plupart des intervenants y verront l'opportunité de promouvoir la participation des groupes habituellement dépossédés du pouvoir (les jeunes, les femmes …). Au sein des communautés rurales, ces démarches recèlent pourtant d'importants

paradoxes qui tiennent au fonctionnement propre de ces sociétés qui sont souvent loin d'être égalitaires[11] et démocratiques (Rossi, 2000 ; Blanc-Pamard et Fauroux, 2004).

Dans les projets de développement ou les politiques publiques, le terme de « bonne gouvernance » n'apparaît pas nécessairement. Cependant, il est abondamment fait référence à la gouvernance locale (ou gouvernance participative) comme s'il allait de soi qu'il faille la mettre en œuvre. Sans nécessairement s'appuyer sur une prise en compte des processus qui localement conditionnent l'action collective, ces processus conduisent alors bien souvent à une « instrumentalisation du local » (Rakoto Ramiarantsoa, 2002).

Dans ce domaine, le cas malgache apparaît exemplaire. De nombreuses institutions s'interrogent à l'heure actuelle de façon quelque peu paradoxale pour savoir comment mettre en œuvre cette « gouvernance » à l'échelle locale. Elle devient d'ailleurs l'objet d'une recherche de nouveaux critères et indicateurs[12].

La prégnance des enjeux de conservation et de développement et l'action publique à Madagascar

Contexte national

A Madagascar, plus de 80 % des quelques quinze millions d'habitants vivent toujours directement de l'exploitation des ressources renouvelables. L'agriculture y représente plus de deux emplois sur trois. Certaines ressources renouvelables sont qualifiées par le gouvernement de « stratégiques » pour le pays en raison de leur poids dans les exportations, comme la vanille et le girofle sur la côte est ou la crevette sur les littoraux nord et ouest.

Cette vaste île (590 000 km²) est peuplée depuis moins de 2000 ans, résultat de différentes vagues migratoires d'origines austronésienne et africaine (Vérin, 2000). Il y est systématiquement mis en avant la richesse biologique élevée et le taux d'endémisme exceptionnel de sa faune et de sa flore. Ces constats ont conduit à affecter le pays du statut de

[11] Ce qui ne signifie pas qu'elles soient « inéquitables ».
[12] A titre d'exemple, Rakoto Ramiarantsoa (2002) signale à propos du programme de réhabilitation des périmètres irrigués dans les années 1980-90, la mise en place d'un « taux minimum d'engagements par signature » de 75 % des futurs bénéficiaires avant le début des travaux censé alors signifier la franche participation des acteurs locaux.

« hot spot » de la biodiversité (Myers et *al.*, 2000). A l'échelle internationale, Madagascar est reconnu comme une priorité pour la conservation de la nature. Les constats de dégradation de l'environnement établis par les communautés scientifiques et les gouvernements successifs touchent désormais de nombreux écosystèmes et de nombreuses ressources. Les plus anciens signaux d'alarme ont été tirés au cours des époques précoloniale et coloniale concernant par exemple la déforestation (Kull, 2000) ou encore la disparition annoncée des tortues marines (Petit, 1930). Les politiques de conservation (restrictions réglementaires, réserves naturelles) y sont une réalité ancienne vieille de plus d'un siècle (Goedefroit et *al.*, 2007).

Après la domination coloniale (1894-1960), l'Etat malgache indépendant continue d'entretenir des liens économiques et politiques étroits avec la France. Pourtant, la dégradation de la situation économique du pays et les tensions entre les peuples côtiers et ceux des Hautes-Terres (ces derniers étant depuis longtemps les principaux détenteurs du pouvoir politique et économique à l'échelle du pays) fragilisent la première République qui est renversée en 1974. Suit alors une période d'une quinzaine d'années dite de « malgachisation » des institutions et de l'économie qui accentue encore les difficultés du pays. A la fin des années 1980, le gouvernement revient sur sa politique initiale en entamant un retour progressif dans le giron des institutions de Bretton Wood. Il s'engage sur la voie d'une libéralisation de son économie et inscrit son action dans la lignée de la rhétorique de la « bonne gouvernance » promue par la BM.

Par ailleurs, depuis les années 1980-90, l'Etat malgache s'est engagé sur la voie de la gestion durable de ses ressources renouvelables. Pour cela, il s'est appuyé sur différents mécanismes de coopération et d'aide internationale et a commencé à repenser en profondeur les mécanismes institutionnels pour y parvenir.

Dans la lignée de la Stratégie Mondiale de la Conservation de l'UICN, c'est dès 1984 que le pays adopte sa Stratégie Nationale pour la Conservation et le Développement. « Première du genre en Afrique, elle restera toutefois très faiblement opérationnelle » (Bille, 2004 : 152). Soutenu par plusieurs bailleurs de fonds internationaux faisant par là échos aux constats de la communauté scientifique, l'Etat adopte en 1990 la Charte de l'Environnement qui débouchera l'année d'après sur la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale (PNAE). Séquencé en trois phases de cinq ans chacune, ce programme multi-bailleur avait pour objectif d'infléchir les dynamiques écologiques en créant des agences d'exécution

spécialisées dans différents domaines de la gestion de l'environnement et en favorisant l'intégration de la dimension environnementale au niveau de chacune des politiques sectorielles (alors appelé « le réflexe environnemental »).

Une des voies privilégiées par le pays pour tenter de protéger son capital naturel est la mise en défens d'aires protégées. Ce choix a été clairement réaffirmé en 2003 par le président, Marc Ravalomanana, qui s'est engagé lors de la conférence de Durban sur les Aires Protégées à multiplier par trois leur surface sur le territoire national avant l'échéance de 2008 portant à 6 millions d'hectares leur superficie totale.

Les problématiques environnementales apparaissent d'autant plus complexes à gérer qu'à ces enjeux de conservation de moyens et longs termes s'ajoutent d'incontournables enjeux sociaux de plus courts termes. Le pays continue de faire face aux difficultés économiques qui touchent toutes les sphères de la société malgache : la population, dont la majorité (près de 70%) vit toujours sous le « seuil de pauvreté » (établi à 1$/jour/personne par la Banque Mondiale), mais aussi l'Etat dont les ressources sont limitées pour assumer ses fonctions minimales et encore plus pour affronter efficacement les nouveaux enjeux émergents.

Dans une ville de province comme Tuléar, les difficultés économiques sont péjorées par plusieurs facteurs tels la situation de la compagnie d'électricité (JIRAMA) qui fournit souvent moins de 6h d'électricité par jour aux habitants et entreprises de la ville. Hormis les principaux axes reliant Antananarivo, la capitale du pays, aux principales capitales provinciales, le réseau routier est limité et son état est déplorable. Les réseaux d'informations sont peu développés : de nombreuses mairies et gendarmeries rurales ne sont encore reliées à la ville que par des postes de BLU (Bande Latéral Unique) et plusieurs zones loin des centres urbains ne captent pas même la radio.

Les politiques nationales à l'heure de la « bonne gouvernance »

Les partenaires politiques et financiers intervenants dans le pays sont représentés par une grande diversité d'acteurs : Banque Mondiale et FMI ; agences de coopération bi- et multilatérales ; Fond pour l'Environnement Mondial, FAO, etc.…, et surtout par les ONGs environnementalistes (WWF, WCS, CI, …) qui prennent aujourd'hui une place essentielle auprès des institutions gouvernementales mais aussi sur l'ensemble du territoire national en se

faisant à la fois maître d'œuvre et maître d'ouvrage de nombreux projets (notamment pour la mise en œuvre et la gestion des aires protégées que l'Etat peine à mettre en place seul). Compte tenu de l'implication croissante de tous ces acteurs dans l'ensemble des politiques de conservation et de développement conduites par l'Etat malgache, les nouveaux paradigmes de gestion des ressources renouvelables vont recevoir un fort écho au sein des institutions nationales.

A Madagascar toutefois, le souci de l'Etat de se rapprocher de l'échelon local ne serait pas récent. « Ce qui marque ainsi la Deuxième République (1975-1992) est la volonté de se démarquer de la gestion très directive, coercitive qui a marqué l'espace national. Des collectivités décentralisées sont mises en place à différents niveaux (4), fonctionnant sur le principe du "centralisme démocratique" (concertation du bas vers le haut, discipline du haut vers le bas) ; à la base du système, plus de 11 000 collectivités, les *fokontany* qui correspondent au niveau du village ou groupe de hameaux en zone rurale » (Rakoto Ramiarantsoa, 2002 : 175).

Le virage entamé au cours des années 1990 conduit l'Etat à s'engager dans de nouvelles démarches de contractualisation des prérogatives de gestion des ressources renouvelables avec diverses institutions aux échelles locales et régionales. Pour cela, il emprunte aujourd'hui plusieurs voies :

- D'abord, depuis le choix par référendum en 1998 d'opérer une décentralisation, le gouvernement cherche à transférer la gestion des ressources naturelles vers des collectivités locales et régionales vues comme plus à même de se saisir de ces problèmes et d'y apporter des solutions (Bidou et *al.*, 2008)[13]. Dans cette démarche, le manque de moyens techniques et financiers des institutions décentralisées constitue un problème majeur.

- Ensuite, l'Etat a mis en place différents outils institutionnels et réglementaires dont l'objectif est de transférer des prérogatives aux institutions décentralisées (PCD, PRDR, GTDR…) mais aussi aux communautés locales (Gelose, GCF) en leur offrant

[13] D'abord opérée à l'adresse des 6 provinces autonomes et des communes en 2001, la décentralisation subit actuellement un nouveau réagencement avec l'abandon des provinces au profit de la création des 22 régions sur l'ensemble du territoire national. Les communes continuent d'être l'échelon de base de cette décentralisation.

la possibilité de gérer certaines ressources par le biais de contrats de formes juridiques diverses (Maldidier, 2001 ; Aubert, 2002 ; Goedefroit et *al.*, 2007).

- Enfin, concernant ses littoraux, l'Etat malgache a souscrit depuis 1993 au « Programme Régional Environnement » de la Commission de l'Océan Indien (PRE-COI) qui préconisait la mise en place de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (Henocque et *al.*, 1999 ; Bille, 2004 ; Ranaivomanana, 2006).

C'est dans cette mouvance politique, marquée depuis une quinzaine d'années par l'incessante reconfiguration des échelons administratifs[14], la libéralisation croissante de l'économie nationale et la prégnance de la rhétorique sur la « bonne gouvernance », que prend place notre étude.

Problématique et cadres d'analyse

Face à l'émergence de ces enjeux, il convient de rechercher ce qui caractérise les modes locaux de gouvernance des ressources renouvelables et de s'interroger sur les moyens dont nous disposons pour les analyser. En ce sens, nous nous intéresserons à l'ensemble des pratiques des différents groupes d'acteurs (tant du point de vue des modes de production que de l'action collective), leurs intérêts et leurs positionnements dans différentes arènes (ou différents champs). Nous nous interrogerons alors sur les écarts observés entre les systèmes de normes et les pratiques correspondantes.

Qu'est-ce qui alors semble dynamiser les instances, règles, arrangements et pratiques qui « font » gouvernance à l'échelle locale et dans quel sens cela s'opère-t-il ? Montrant la diversité et l'intensité des relations entre un grand nombre d'acteurs à l'échelle locale, les éléments d'analyse sur lesquels nous nous appuierons devront permettre de conduire une réflexion sur la transformation des modes de gouvernance, leurs enjeux et leurs déterminants. Quand elle a lieu, comment s'opère la mise en convergence des objectifs poursuivis par les politiques publiques en termes de développement et de conservation et les intérêts défendus

[14] A propos de ces sempiternelles redéfinitions par l'Etat des territoires administratifs de base à l'échelon local, voir Rakoto Ramiarantsoa (2002), Blanc-Pamard et Fauroux (2004) et Blanc-Pamard (2005). Les auteurs montrent que c'est désormais à l'échelle de la commune que sont promus les initiatives de développement rural au détriment des *fokontany* pourtant socialement et territorialement plus cohérents.

par les différents groupes locaux ? Les dispositifs locaux (instances, règles, normes, arrangements) vont-ils alors vers toujours plus d'institutionnalisation ou de formalisation (d'officialisation) ou sont-ils toujours plus marqués par leur caractère informel et leur autonomie de fonctionnement par rapport aux dispositifs officiels ?

Plusieurs hypothèses articuleront alors notre analyse :

- Les modes de gouvernance sont le produit d'un processus historique qui résulte de la confrontation sans cesse renouvelée des diverses instances et de différents systèmes de normes sur un espace donné. Ils ne sont donc pas figés mais sont stratégiquement remaniés en fonction des héritages du passé, des enjeux et des intérêts actuels de chaque groupe présent. Une approche diachronique apparaît dès lors éminemment nécessaire.

- Les enjeux traités par les différents dispositifs de gouvernance peuvent aussi bien être de nature politique qu'économique[15], religieux mais surtout socioterritoriaux. De ce fait, nous postulons que l'entrée par les logiques de territoire est essentielle pour aborder ces questions à l'échelle locale. Comprendre la structure des territoires et leurs dynamiques, c'est déjà répondre largement à ces questions. On montrera en effet qu'à l'échelle locale, les instances et les processus de gouvernance puisent leurs logiques dans le modèle d'organisation territoriale.

- Un autre point important à considérer est que les pratiques mises en œuvre par les acteurs découlent à la fois de leurs positionnements stratégiques mais aussi de leurs visions du monde. Nous appuierons alors nos analyses sur l'étude des rapports de territorialité dont l'intérêt est de rendre compte autant des aspirations stratégiques de chaque groupe pour mettre en place un projet territorial qui lui est propre que du rapport au monde de chaque individu (et de son impact sur ses pratiques). En cela, le recours à la notion de territorialité aidera à déterminer les logiques qui sont à l'œuvre en fonction des espaces, des ressources et des rapports que les hommes entretiennent avec. Ancrer trop strictement l'étude des modes de gouvernance du côté du politique

[15] Dans la synthèse de l'atelier « Foncier et gestion des ressources naturelles » de l'APAD, Le Meur et Chauveau (2006) notent l'importance pour les recherches à venir d'une mise en relation des domaines politique et économique « avec à la clef une remise en cause dans les études foncières de la dichotomie encore souvent implicitement présente entre domestique et politique ».

(et donc du territoire), c'est limiter les chances de comprendre l'impact de ces visions du monde sur les marges de manœuvre des acteurs, sur les formes de légitimités et les types de normes qu'ils mettent en jeu (appartenances sociales, liens avec les ancêtres et les esprits, logiques de subsistance et d'hospitalité, etc.…).

Si pour traiter de ces questions nous privilégions le point de vue de la géographie humaine et sociale, il nous est apparu nécessaire de combiner **plusieurs approches**, à la fois pour la collecte des données de terrain et pour leur mise en perspective dans ce travail :

- une **approche géographique** qui voit dans les dynamiques de « socialisation de l'espace et de spatialisation de la société » (Sautter, 1973) un cadre d'analyse essentiel pour la compréhension des systèmes d'usages (et donc d'accès). Cette démarche conduira à envisager les espaces dans lesquels prennent place les activités humaines non comme simple support physique mais aussi comme produits et enjeux des rapports sociaux (Salem, 1989). Nous verrons qu'une approche en terme de territorialité permettra de mettre en lumière l'articulation entre les représentations du monde et les stratégies mobilisées, collectives et individuelles, pour interagir dessus.

- une **approche ethnoécologique** qui visera à replacer les savoirs et pratiques relatifs à la nature et la place que l'homme s'y donne dans les cadres cognitifs et socioculturels qui leur donnent sens (Lévi-Strauss, 1962 ; Godelier, 1974 ; Friedberg, 1974, 1997, Guille-Escuret, 1989 ; Métailié et Roussel, 1998 ; Descola, 2005). Elle devra nous permettre de comprendre ce qui est géré (le « quoi ») par les populations selon leurs représentations sociales et phénoménales du monde dans le cadre de leur pensée organisée[16]. Cette approche devrait aussi aider à rendre compte, dans un environnement changeant et incertain, des pratiques et réponses adaptatives trouvées par les acteurs et de l'élaboration des savoirs sur lesquels elles reposent.

- une **approche socio-anthropologique**, fondée sur le point de vue des acteurs et orientée sur leur logiques et leurs stratégies (Long, 1994 ; Olivier de Sardan, 1995 et 2003). Cette démarche nous conduira à mettre l'accent sur les dimensions

[16] « Il faut vaut voir là un principe de méthode : ne jamais postuler l'inexistence d'un rapport particulier dans une confrontation entre les choses affiliées au naturel et des choses attribuables à l'humain » (Guille-Escuret, 1989 : 12).

institutionnelles[17] organisant les stratégies et pratiques productives et gestionnaires. Nous verrons alors que les stratégies des acteurs ne se comprennent que dans la mesure où l'on accepte la multiplicité des normes en interactions, voire en contradiction, qui résultent de la prolifération des institutions dans un contexte de changement et d'incertitude (Berry, 1989 ; 1993). Dès lors, ces stratégies individuelles et collectives relèvent du fait, « non seulement de choisir ou de combiner leurs actions par rapports à ces contradictions, mais aussi de légitimer leurs actions par rapports aux différents critères normatifs qui prévalent en parallèle » (Chauveau et Jul-Larsen, 2000 : 57). En ce sens, « la manipulation et la créativité normative qui en résulte suscite à son tour des modifications institutionnelles progressives » (*ibid.* : 57).

Avant d'entamer notre exposé, il convient de s'arrêter quelques peu sur les concepts et les entrées que nous privilégions ici : la « gouvernance » (que l'on peut qualifier de « locale » pour la distinguer des processus politiques aux échelles nationales et internationales qui nous intéresserons moins dans ce travail) ; les « dimensions institutionnelles » ; les différentes notions d'espaces et de « territorialité ». Nous nous attacherons ensuite à préciser les conditions institutionnelles, humaines et matérielles dans lesquelles s'est déroulée notre étude ainsi que les méthodes d'enquêtes mises en œuvre.

Définir la gouvernance locale

Compte tenu de la polysémie qui caractérise la notion de gouvernance, il convient de définir l'usage qui en sera fait dans ce travail. La manipulation des normes, la légitimation par recours contextuel à des rationalités plurielles (identitaires, historiques, territoriales mais aussi légales…), de même que la réinterprétation et la renégociation informelle des dispositifs étatiques et des dispositifs de projets sont des stratégies caractéristiques des sociétés rurales maintes fois mises en évidence (Olivier de Sardan, 1995 ; Bierschenk et *al.*, 1998 ; Lavigne Delville et *al.*, 1998 ; Chauveau et *al.*, 2000). Ces processus participent pleinement à la configuration de ce que, à l'instar de certains auteurs (Chauveau et Jul-Larsen, 2000 ;

[17] Par dimension institutionnelle, la socio-anthropologie entend, à l'instar de Chauveau et Jul-Larsen : « l'ensemble des règles, normes, conventions, arrangements institutionnels, formes de coordination et procédures d'information et de prise de décision à partir desquels les différents acteurs locaux, individuels et collectifs, entrent en interaction pour organiser l'accès aux ressources, asseoir leur contrôle sur celles-ci et se ménager des marges de manœuvre, en fonction de leur position, des enjeux qu'ils ressentent comme vitaux et du contexte particulier dans lequel ils évoluent » (2000 : 13-14).

Chauveau et *al.*, 2001), nous pourrions appeler la « gouvernance réelle ». On voit bien apparaître là toute la difficulté d'institutionnaliser, de légaliser cette gouvernance locale sans qu'il ne s'agisse d'une gouvernance locale fantasmée ou « épurée ».

En cela, effectivement, les réflexions sur la gouvernance, coincées dans l'idée qu'elles doivent forcément déboucher sur une démarche d'institutionnalisation politique, ne permettront jamais une mise en adéquation de conceptions du monde très différentes entre des communautés rurales et des bureaucrates formés sur le modèle occidental (Muttenzer, 2006). La gouvernance n'est donc pas une démarche, elle ne se décrète pas. Elle est. Elle s'observe et se décrit. Ainsi :

> « Nous utiliserons la notion globale de gouvernance, pour nous référer aux ensembles de systèmes de régulation intentionnelle générés par une organisation sociale donnée, qui maintiennent sa viabilité (c'est-à-dire sa survie) alors qu'elle interagit avec : (a) de nombreuses autres organisations sociales, (b) des institutions mutuellement créées (telles que les marchés, les Etats), ainsi qu'avec (c) les organisations naturelles de la biosphère. La problématique de pilotage concerne les stratégies d'interaction des différents acteurs, les structures des organisations, les formes prédominantes de régulation, leur capacité pour identifier et mobiliser les ressources rares, leur capacité pour interagir avec d'autres organisations sociales (par le biais des institutions économiques et politiques et du marché) ainsi que leur capacité d'interagir avec la biosphère. » (Van Vliet, 1997 : 12).

Elle traduit donc pour ce travail ces processus de va-et-vient interactifs, formels et informels, entre des groupes sociaux, des pratiques, des normes, des institutions, et le traitement des enjeux passés au crible des filtres culturels et cognitifs de chacun des acteurs. Il en résulte une perpétuelle reconstruction de tous ces éléments en interaction : les groupes sociaux se redéfinissent, les pratiques changent, l'ensemble des normes et des institutions mobilisées se transforment. A la suite de Mancebo, nous pensons que, dégagée de ses aspects prescriptifs, « la notion de gouvernance offre, en réalité, une grille d'interprétation variable du politique et des relations entre les institutions et la sphère politique non-instituée » (2006 : 100). C'est en ce sens que nous entendons user de ce concept.

Selon le point de vue que nous adopterons ici, la gouvernance peut tout simplement se réduire à un acte de gouvernement lorsqu'une institution et les choix qu'elle propose sont légitimés de façon unilatérale sur un territoire donné et par rapport à l'objet qu'elle se donne. La

« gouvernance réelle » ne se pare de ses attributs interactifs, voire participatifs, qu'à partir de l'instant où il y a divergence d'intérêts ou de points de vue entre les groupes conjointement intéressés par un enjeu donné (une ressource, un espace, une responsabilité politique…).

Voilà pourquoi, nous nous intéresserons ici plus spécifiquement aux modes de gouvernance relatifs aux ressources naturelles, champ hautement problématique. Dans ce domaine, à la suite de Bertrand, nous pensons que « le terme gouvernance (…) paraît, mieux que le mot gestion, englober l'ensemble des instances, des procédures et des règles qui permettent d'assurer au niveau local la gestion des ressources renouvelables, la sécurisation du foncier [dans son acception large[18]] et le règlement des conflits » (1998 : 43). Ici se situent les systèmes de gouvernance que nous entendons analyser dans ce travail.

Compte tenu de la richesse des arrangements et recompositions institutionnelles, l'étude de la gouvernance réelle des ressources naturelles selon ce prisme d'analyse apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur, tant dans le domaine de l'action, pour penser de nouveaux cadres paradigmatiques et de nouveaux outils d'aide à la décision, que dans le domaine scientifique, pour l'analyse des transformations sociales et pour l'étude de la durabilité écologique des systèmes de production. En s'intéressant à la production de nouvelles règles, de nouveaux arrangements et de nouvelles instances de décision, l'étude de la gouvernance locale se veut avant tout comme un moyen d'appréhender les modalités du changement social (Olivier de Sardan, 2000).

Prendre en compte l'ensemble des dimensions institutionnelles

Pour autant que la gouvernance réelle soit en partie le produit d'arrangements informels, de stratégies de contournements et de réactivations contextuelles, doit-on la considérer comme insaisissable ? La posture méthodologique adoptée ici postule qu'il est possible d'en analyser certaines modalités en étudiant les représentations et les stratégies des acteurs et des groupes d'acteurs (notamment les stratégies productives et territoriales) parallèlement aux dimensions institutionnelles qui, en produisant des normes et des valeurs, orientent ces stratégies. Il

[18] Le foncier est pris ici dans une « vision large », « comme rapport entre les hommes, définissant les règles d'accès et de contrôle de la terre et des ressources renouvelables » (Lavigne-Delville et *al.*, 1998 : 19).

convient alors de définir ce que recouvre cette dimension institutionnelle qui, telle qu'évoquée ici, peut apparaître un peu abstraite.

Sur ce point proche de la perspective socio-anthropologique (ou encore de la nouvelle économie institutionnelle), nous cherchons à nous détacher de la vision classique de la dimension institutionnelle relative à « des groupes constitués "en corps" (*corporate group*) » pour y voir plutôt « des structures "intermédiaires", "informelles", transversales : des "réseaux", des affinités, des clientèles, des sociabilités locales, professionnelles, familiales… » (Olivier de Sardan, 1995 : 47). On voit apparaître là l'enjeu d'une telle approche pour des processus aussi difficiles à saisir que les modes locaux de gouvernance, processus pour lesquels les aspects transversaux et informels viennent d'être décrits comme essentiels. La prise en compte des dimensions institutionnelles moins « formalisées » paraît donc fondamentale.

Cet élargissement de la dimension institutionnelle conduit à admettre que des structures plus labiles, moins formelles, aux durées de vie potentiellement plus éphémères que d'autres « grandes » institutions (religion, parenté, Etat, etc.…), peuvent participer significativement à organiser les marges de manœuvre et à piloter les stratégies individuelles et collectives des acteurs locaux. C'est en ce sens que l'on peut dire que ces structures sociales, à l'instar des « grandes » institutions, contribuent à conditionner de façon centrale l'accès des acteurs aux différentes ressources (matérielles, symboliques, économiques, politiques …) qu'ils peuvent éventuellement avoir à mobiliser dans le jeu social ou pour leur subsistance.

Il en est ainsi de réseaux socioprofessionnels avec leurs propres codes et normes, leurs propres valeurs (notamment identitaires, mais pas uniquement) ; des relations de tutorat ou de clientèle qui conditionnent les rapports interindividuels ou intercommunautaires selon des règles précises de droits et de devoirs institués, et ainsi, de toutes autres structures sociales qui mettent en œuvre des normes communes, formelles ou implicites, dans ce que certains appellent un « cadre de moralité restreinte » (Platteau, 1993).

Cette vision élargie de la dimension institutionnelle permet donc de penser le changement social (dont la gouvernance constitue une modalité particulière) dans une perspective très empirique, qui admet la rationalité multiple des acteurs : elle conduit à envisager en termes de « marges de manœuvre » l'éventail des contraintes de structures plus ou moins fortes, sans

présager *a priori* du poids supérieur des unes sur les autres (Olivier de Sardan, 1995). Elle offre ainsi un cadre d'analyse diachronique et microlocal plus fin par rapport aux grandes théories anthropologiques universalistes (*ibid.*).

Chauveau et Jul-larsen constatent et regrettent qu'en tant que principaux artisans des études sociales dans le domaine des pêches, « les économistes ne se sont pas particulièrement préoccupés des institutions qui régissent l'organisation des groupes domestiques et des communautés locales de pêcheurs, dès lors qu'elles n'interviennent pas directement, en tant que formes organisationnelles spécifiques, dans la production » (2000 : 53-54). Ils considèrent de leur côté que c'est à partir de l'ensemble de cette dimension institutionnelle (et pas seulement aux aspects liés à la production), que « les acteurs locaux, individuels et collectifs, entrent en interaction pour organiser l'accès aux ressources, asseoir leur contrôle sur celles-ci et se ménager des marges de manœuvre » (ibid. : 13).

Ainsi, nous adhèrerons ici totalement à la posture analytique de Chauveau et Jul-Larsen selon laquelle, la dimension institutionnelle des activités productives (dans le cas qui les préoccupe la pêche) « concerne non seulement la régulation (formelle ou informelle) de l'accès aux ressources matérielles, environnementales et économiques, mais aussi les ressources et les contraintes politiques, sociales, identitaires et symboliques qui conditionnent cet accès » (2000 : 14). De la même façon, la dimension institutionnelle liée à la gouvernance des ressources naturelles ne se résume pas aux seules institutions, règles et procédures de gestion des ressources ou de régulation des activités humaines d'exploitation. L'étude des modes de gouvernance ne doit donc pas se borner à leur seul dessein gestionnaire (dimension productive, dimension foncière …). Ainsi, l'essor du pastoralisme dans les campagnes du Sud-Ouest malgache ne se nourrit-il pas de l'importance symbolique du bétail dans les rapports sociaux institués (échanges matrimoniaux, enterrements, prestige et pouvoir politique, gestion des conflits …) ?

Les règles du jeu institutionnel contribuent donc à délimiter les marges de manœuvre des différents protagonistes et l'éventail des stratégies qui s'offrent à eux. Ce jeu et ces règles seront plus ou moins maîtrisés par les acteurs selon leurs statuts au sein de leurs multiples groupes d'appartenance, et selon l'accès qu'eux-mêmes ou leurs groupes ont aux différentes ressources (symboliques, humaines, capitaux…). En fonction de leurs connaissances, de leurs compétences et/ou de leurs appartenances sociales, certains acteurs auront la possibilité de

maîtriser à la fois les normes et règles locales et les normes et règles administratives et légales. Mieux armés pour faire dialoguer ces différents registres de normes et de rationalités, ils peuvent alors apparaître comme « courtiers locaux » (Bierschenk et *al.*, 2000), voire « courtiers en gouvernance » (Blundo, 2006) entre des institutions porteuses de projets différents.

Pour comprendre les logiques qui animent la gouvernance locale, la mise en évidence de ces réseaux d'institutions, de leurs structures, des normes et des projets dont elles sont porteuses constituera alors un des fils conducteurs importants de notre analyse.

Analyser les rapports de territorialité

Dans le champ de la gouvernance des ressources naturelles, l'essentiel des dimensions institutionnelles ont nécessairement une dimension spatiale. Ainsi, « l'organisation de la vie selon les normes et les valeurs affirmées par une culture et la mise en place des systèmes de relations institutionnalisés qu'elle suppose ne peuvent se faire dans le vide : elles se déroulent dans l'espace et l'impliquent à tous les niveaux » (Claval, 1997). De ce fait, un des premiers enjeux de la gouvernance semble alors consister pour un groupe à assurer son inscription dans l'espace. Aussi n'aurons-nous de cesse, tout au long de ce travail, d'étudier les formes de territorialité que les groupes d'acteurs tissent avec leurs espaces.

Il convient cependant de rappeler que l'espace dans lequel les sociétés s'inscrivent n'est pas un simple support physique mais est avant tout le produit de la perception que les hommes en ont et des rapports sociaux qu'ils y entretiennent (Frémont et *al.*, 1982, Claval et *al.*, 1995). Lorsqu'un espace est collectivement qualifié et ressenti comme approprié par un groupe qui l'investit de sens et de valeurs, on peut alors parler de territoire (Bonnemaison, 1981). Sa définition par le groupe ne se résume pas à son utilisation économique mais intègre tout à la fois des dimensions sociales, identitaires ou encore religieuses entretenues avec celui-ci (Blanc-Pamard et *al.* 1995 ; Bonnemaison et *al.*, 1999).

Pour Brunet et *al.*, on trouve dans le territoire « la *projection* sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de cet espace » (1992 : 480). Loin d'être immuable, comme le

note Bernus à propos des territoires pastoraux, « le territoire n'est pas figé et peut à tout moment être déplacé et reconstruit : il représente la liberté de réajustements toujours possibles sous la pression d'évènements nouveaux » (1999 : 39). C'est bien alors dans cette construction collective de l'espace, porteuse de valeurs, de pouvoirs, d'ordres mais aussi d'adaptations, que l'on a toutes les chances de trouver les principes qui forment le socle de la gouvernance d'un groupe.

Pour autant, les pratiques et les stratégies des acteurs ne sont pas déterminés par l'organisation des territoires mais se nourrissent aussi d'un rapport à l'espace propre à chacun en fonction de son vécu personnel, de ses représentations et des réseaux sociaux particuliers dans lesquels il s'inscrit (de son « espace vécu » en somme[19]). Pour Di Méo et Buléon, il existe pour tout individu en société « ce lien sensible, émotionnel, affectif, tendu entre le sujet, l'acteur, les groupes sociaux et les territoires : un lien que tisse la territorialité de chacun » (2005 : 38).

Nous chercherons donc à identifier les effets organisateurs du territoire mais aussi, dans la mesure du possible, à les dépasser pour comprendre en quoi ces territorialités plus ou moins partagées affectent les pratiques des groupes d'acteurs qui interviennent sur des ressources et des espaces communs. Qu'elles découlent de l'expérience sensible du monde ou de la construction sociale collective de l'espace (espace social et territoire), c'est d'abord l'idée de relations qu'il faut dans un premier temps retenir[20].

Bonnemaison (1981) admet d'ailleurs qu'il n'est pas nécessaire qu'un groupe culturel ait un territoire propre pour partager une territorialité commune. Comme il le notait :

> « La territorialité d'un groupe ou d'un individu ne peut se réduire à l'étude de son système territorial. La territorialité est l'expression d'un comportement vécu : elle englobe à la fois la relation au territoire et à partir de celle-ci la relation à l'espace « étranger ». Elle inclut ce qui fixe l'homme aux lieux qui sont les siens et ce qui pousse au dehors du territoire, là où commence « l'espace ». Toute analyse de territorialité s'appuie donc sur une relation interne et sur une relation externe : la territorialité est un balancement continu entre le fixe et le mobile, entre d'une part le territoire « sécurisant », symbole d'identité et de l'autre, l'espace qui ouvre sur la liberté, parfois aussi sur l'aliénation. » (Bonnemaison, 1981 : 256)

[19] Cf. Frémont (1976), Frémont et *al.* (1982), Di Méo et Buléon (2005).
[20] C'est d'ailleurs en terme de « relation de territorialité » que Bonnemaison (1996 et 1997) mobilise le plus fréquemment ce concept dans son étude sur le Vanuatu.

Dans cette acception, la relation au territoire concourt à construire les relations à ces « espaces étrangers ». La notion de territoire à laquelle la notion de territorialité semble si intimement liée doit donc être discutée. Il semble alors plus s'agir de mobiliser le concept de territoire comme une référence ou un idéal que comme un territoire formellement identifié. La territorialité peut alors être entendu comme l'ensemble des liens tissés par un individu ou un groupe et qui traduirait autant son projet sur cet espace que les attaches qu'il y entretient déjà. Le territoire auquel il est implicitement fait référence dans la notion de territorialité apparaît dès lors comme un territoire transcendé. On comprend mieux dès lors le point de vue de Raffestin (1980) pour qui la territorialité « reflète la multidimensionnalité du vécu territorial » et l'on se dit ainsi que « le territoire serait lié à de la territorialité activée » (Vanier, 2007).

En allant plus loin, Bonnemaison souligne que « toute culture s'incarne au-delà d'un discours par une forme de territorialité » (1981 : 253). La territorialité, comme l'identité, se fait donc attribut social et marqueur culturel. A la façon de l'identité encore, la territorialité dans sa dimension individuelle est largement composite. Elle se nourrit de référents collectifs (territorialité partagée) mais elle est aussi faite d'une relation plus personnelle au reste du monde, d'une vision de soi, de pratiques et de réseaux moins partagés, bref d'une véritable spécificité individuelle (Di Méo & Buléon, 2005). On peut alors dire que chaque sous-groupe partage sa territorialité entre une territorialité commune à l'ensemble du groupe plus large auquel il appartient et une territorialité qui lui est propre du fait même des pratiques et des représentations spécifiques qui le différencient des autres (comme les modes de production ou les lieux de résidence par exemple).

Un autre aspect doit être spécifié. Il s'agit de la nature individuelle ou collective que peut recouvrir la notion de territorialité (Bonnemaison, 1981 ; Di Méo & Buléon, 2005). Lorsqu'on traite des formes de territorialité, il faut donc s'efforcer de préciser à quel échelon social on se réfère. Etudier les territorialités individuelles risque moins d'intéresser les sciences sociales que les sciences cognitives. Ce qui intéressera plus le géographe, ce sont les relations collectives à l'espace, le partage ou non de ces relations entre les différents groupes humains et les effets que leurs divergences peuvent produire au sein du territoire.

Ainsi, sans nécessairement déboucher sur des territoires indépendants les uns des autres, « l'activation » de ces territorialités, leur reconnaissance ou leur rejet par les autres acteurs, permettent de voir les différentes légitimités et les différents droits se confronter et se

négocier sur des espaces partagés par plusieurs groupes. « A travers sa territorialité un peuple [ou un groupe] exprime sa conception du monde, son organisation, ses hiérarchies et ses fonctions sociales » (Bonnemaison, 1981 : 260). Il y exprime aussi ses intérêts et ses aspirations, notamment en terme d'accès aux ressources renouvelables.

Une des autres hypothèses de ce travail est donc l'importance de la dimension territoriale pour médiatiser et organiser les modes de gouvernance entre des groupes d'acteurs qui partagent un grand nombre de valeurs communes (liées à l'ancestralité, l'autochtonie, l'identité…). Ces valeurs communes sont le résultat d'un large partage de leur territorialité entre les différents groupes du territoire. Mais en tant qu'entité sociale hétérogène, chaque société est traversée de multiples conflits de représentations et d'usages qu'exprime bien l'idée de la divergence ou de la concurrence des territorialités des acteurs en présence. Afin d'appréhender les logiques qui sous-tendent la gouvernance des ressources renouvelables, on se doit alors d'examiner plus en détail les territorialités des différents groupes sur le territoire : des jeunes et des vieux ; des hommes et des femmes, des différents groupes socioprofessionnels, des migrants et des « autochtones », des acteurs locaux et des intervenants extérieurs[21], etc.

Aborder le terrain : Itinéraire d'une recherche

Au cours de cette étude, nous essaierons donc de répondre aux différentes questions évoquées ci-dessus dans le cas d'une microrégion du littoral sud-ouest de Madagascar pour laquelle nous avons collecté des données empiriques pendant près de deux années (août 2004 à mai 2006 ainsi qu'une mission complémentaire de 6 semaines au printemps 2007). Pour ce travail, nous avons bénéficié d'un contrat de Volontaire Civil à l'Etranger attribué par l'IRD avec un financement sur une durée de 19 mois. Notre travail s'est essentiellement déroulé dans un petit village de pêcheurs, Ambohibola, où nous réalisions des séjours de quatre à six semaines entrecoupés de retour en ville de deux à trois semaines. A Tuléar, la capitale provinciale, nous étions accueillis au sein de l'Institut d'Halieutique et des Sciences Marines.

[21] En allant par là, il faut admettre avec force qu'aussi bien les bureaucrates que les acteurs locaux ont des représentations de la nature, une cosmologie, des interprétations phénoménologiques, etc… qui fondent leur territorialité et sont toutes aussi intéressantes à étudier pour appréhender les logiques des modes de gouvernance portés par chacun sur un même espace. Nous souhaitons nous prévenir ici d'une autre forme de biais localiste qui conduirait à admettre implicitement que seules les populations locales ont une représentation de l'espace géographique et un vécu territorial.

L'entreprise que nous entendons mener ici souffre de plusieurs limites et biais. Certains tiennent probablement à des erreurs propres à notre analyse, qui, bien que se voulant avant tout scientifique, reste un processus douloureusement subjectif ; mais d'autres peuvent plus objectivement trouver des raisons dans le contexte propre au déroulement de l'étude. Avant d'entreprendre l'exposé, nous nous proposons de rendre compte des chemins sinueux qui ont parfois été les nôtres, afin de solliciter sur certains points une approche compréhensive du lecteur. On identifiera alors mieux par exemple les raisons qui ont conduit notre étude à prendre place dans le village de pêcheurs spécialisés d'Ambohibola et non dans le village de paysans-pêcheurs d'Androka ou qui nous ont amené à abandonner la perspective comparative avec une autre microrégion.

Du cheminement d'une recherche…

Après un cursus universitaire de biologie-écologie, cette thèse fit suite à un premier travail de recherche en sciences sociales (DEA soutenu à l'Université d'Orléans en 2003) réalisé au sein de la même équipe de recherche de l'IRD (ex-UR026, actuelle UR200). L'objet était alors d'étudier les enjeux locaux associés aux usages d'espèces emblématiques (en l'occurrence les requins et les tortues de mer) au sein des communautés de pêcheurs du littoral tuléarois[22].

Comme souvent dans ce genre de travaux, le sujet que nous avons finalement choisi de traiter pour cette thèse diffère sensiblement des objectifs initiaux. A l'issue de notre DEA, il ressortait un indubitable intérêt de conduire une étude approfondie sur les pêcheries traditionnelles de requins. L'extraordinaire développement de cette pêche dans la région depuis les années 1990 et l'ampleur mondiale du commerce des ailerons de requin à destination des marchés chinois posaient bon nombre de questions. Au niveau local, ils provoquaient une transformation sensible des systèmes de pêche, induisant d'importantes transformations sociales et économiques au sein des communautés de pêcheurs. Parallèlement, les stocks exploités accusaient une diminution significative dont les effets écologiques restent encore aujourd'hui à évaluer. Aux échelles nationales et internationales, après avoir longtemps été ignorée, la situation des populations de requins est devenue une des préoccupations majeures de la recherche scientifique comme des politiques publiques en

[22] Durant 4 mois pour le DEA, nos terrains de recherche s'étalèrent sur plus de 500 km de côte, plus précisemment dans 6 villages et dans la capitale provinciale de Tuléar.

matière de pêche et de conservation. Nous nous intéressions alors à la notion « d'espèces patrimoniales » qui faisaient l'objet de représentations et d'usages très différents selon les groupes d'acteurs[23].

Durant nos premiers travaux de terrain, nous n'avions alors de cesse de relever tout ce qui pouvait intéresser une telle étude : enquêtes ciblées auprès des différentes institutions, suivis des filières et des marchés, étude des captures (compositions spécifiques, mesures morphométriques, dynamiques des pêcheries spécialisées…), recueils des pratiques et des savoirs associés au sein des communautés locales, etc.…. C'est dans ce contexte que nous arrivions à Ambohibola où les habitants, d'abord circonspects, s'amusèrent ensuite beaucoup de nos lubies de chercheur. Plus que pour les autres pratiques de pêche, les photos et les mesures systématiques des captures de requin, l'observation des chaînes de transformation, l'identification et les enquêtes ciblées sur la base des planches naturalistes (que les pêcheurs aimaient venir consulter pour le plaisir) contribuèrent à éclaircir les raisons de ma venue aux yeux des résidents[24]. Cet acharnement ostensible faisait de nous l'étudiant[25] *vazaha* (« étranger », blanc occidental dans ce cas), gentiment dingue, qui avait quitté son confortable pays pour venir étudier les requins loin des siens. Associée à l'étude des requins et de leur pêche, notre présence était dès lors moins suspecte et nos enquêtes sur d'autres sujets plus sensibles s'en trouvèrent selon nous facilitées[26].

Bien entendu, nous nous intéressions dès le début à bien d'autres aspects de la vie du village que la seule pêche au requin. Mais sans interprète lors des deux premiers mois au village, notre travail restait dans un premier temps relativement cantonné à de l'observation participante et à des recensions diverses afin de limiter les situations d'entretiens trop formelles (notre compréhension de langue étant à cette époque assez limitée). Au fil des séjours sur le terrain et du dépouillement de nos données, d'autres pistes nous apparurent de

[23] Cette étude s'inscrivait alors dans les réflexions de l'équipe qui s'interrogeait sur les implications de l'émergence du concept de « patrimoine naturel » et les processus associés (Cormier-Salem et *al.*, 2002 et 2005 ; Cormier-Salem, 2006).

[24] Grâce à l'aide de Bernard Séret, cet intérêt pour les requins nous conduisit à identifier la présence dans les captures d'une espèce endémique (*Chiloscyllium caerulopunctatum*) dont il n'existerait qu'un spécimen conservé par les scientifiques. Le recueil de quatre spécimens et leur conservation dans du formol fut source de curiosité chez les pêcheurs et contribua à partiellement sceller notre statut.

[25] Etre étudiant fut pour nous très confortable au sein de la société vezo. Le statut et le travail de l'étudiant (*mpianatse*) sont très respectés sans pour autant imprimer une autorité morale inhibante auprès de nos enquêtés vezo mais inspirant pultôt la bienveillance.

[26] Il faut garder présent à l'esprit que les représentations associées aux *vazaha* dans la région ne sont pas pour faciliter l'intégration : ils sont notamment considérés comme des « preneurs de foie » (*mpangalo ate*).

plus en plus intéressantes à poursuivre et la pêche au requin, thème premier de notre recherche grâce auquel nous avions obtenu notre contrat de VCE et nos autorisations de recherche, devint de plus en plus accessoire. Il nous parut dès lors toujours plus nécessaire d'élargir notre cadre d'analyse pour nous intéresser à divers types d'espaces et de ressources, notamment terrestres, qui mettaient en relation des populations hétérogènes de la région. Nos enquêtes nous conduirent alors jusque dans plusieurs villages vezo et mahafale de cette portion du littoral dont les activités et les populations étaient historiquement liées à celles d'Ambohibola. Ce sont de ces enjeux territoriaux dont nous avons finalement choisis de traiter ici, bien que pour notre famille et nos amis comme pour certains résidents d'Ambohibola nous resterons probablement éternellement celui qui mena une recherche sur les requins à Madagascar.

L'itinéraire de notre recherche subit bien d'autres détours. Nous pensons particulièrement à nos objectifs initiaux qui étaient d'enquêter sur deux terrains différents, en l'occurrence Ambohibola et à une trentaine de kilomètres plus au Nord, Itampolo. Cependant, après un premier mois de terrain à Ambohibola et alors que nous commencions à établir le plan du village et les généalogies de résidence d'Itampolo, le cyclone Ernest (23 janvier 2005) frappa de plein fouet détruisant plus de la moitié des habitations et des infrastructures et rendant peu pertinent la poursuite du travail dans un premier temps. Nous décidâmes alors de focaliser nos efforts sur Ambohibola en attendant de pouvoir retourner enquêter à Itampolo dans un contexte socio-économique plus favorable. Malheureusement des hiatus administratifs concernant notre statut de VCE (le renouvellement de 12 mois escomptés ne fut obtenu que pour une durée de 7 mois) nous contraignirent à modifier nos projets et à abandonner nos visées comparatives.

… aux cheminements du chercheur sur le terrain

Lors de notre arrivée au village, nous nous présentâmes logiquement chez l'adjoint du représentant officiel du village (le représentant en titre alors étant absent). Expliquant l'objet de notre venue et nous renseignant pour louer une case d'habitation[27], celui-ci nous proposa de nous accueillir chez lui dans un premier temps. Peu après, considérant notre souhait d'être

[27] Nous remercions ici chaleureusement Prosper, employé de la société COPEFRITO (qui collecte dans la région les produits halieutiques), qui accepta aimablement de nous conduire jusqu'au village et de jouer pour nous le rôle d'interprète lors de ce nécessaire protocole.

plus autonome (afin notamment de pouvoir recevoir chez nous les autres villageois dans un lieu plus « neutre » que la maison de notre hôte), il nous proposa de construire une case pour nous. L'opportunité était trop belle et nous choisîmes d'accepter sa proposition. Restant donc rattachée à sa cour familiale mais jouissant d'une relative indépendance, la case fut terminée quelques mois plus tard au moment où nous rejoignait Francis, interprète et enquêteur de qualité, qui nous accompagna jusqu'à la fin de ce travail.

Père de onze enfants, proche de la cinquantaine, Z. montra dès notre premier séjour une grande disponibilité à notre égard. Il accepta aussitôt de nous amener en mer avec lui, nous fit découvrir le littoral de la région au cours de petites escapades en pirogue ou à pied, et nous introduisit dans les cérémonies et réunions collectives. Il passa surtout toutes ses soirées à discuter avec nous, nous apprenant avec une patience et une pédagogie rares sa langue et les clefs du monde dans lequel nous venions d'arriver.

Conscient des risques d'« enclicage » (Olivier de Sardan, 2002) relatif à l'accueil dont nous bénéficions chez Z. et au sein de son lignage sarà temangaro, nous avons donc eu à faire l'effort de nous « désencliquer » de cette position devenue somme toute confortable. Cela s'est passé aussi bien par la séparation de nos repas toujours pris en commun jusqu'alors, que par la recherche d'alliances et d'amitiés nouvelles au sein de tous les groupes présents. Mais nous pensons qu'une des victoires de « l'intégration » aura été quand les gens, qui d'eux-mêmes nous plaçaient dans une relation de filiation fictive avec celui qu'ils appelaient *Baba Z.* (« Papa Z. »), se sont mis à nous raconter l'histoire pas toujours très racontable de celui qui était notre hôte, renforçant l'impériosité de notre prise de distance. Le fait qu'en retour, Z. ait compris et accepté cet état de chose aura été une de nos plus grandes satisfactions morales durant la conduite de ce travail. Aussi, nous a-t-il un jour dit en substance « je sais ce que les gens racontent, et que tu sais que je n'ai pas toujours eu un comportement irréprochable, mais je sais que c'est ton travail. Mais je change et te rencontrer me fait changer. Je deviens plus vieux et je deviens plus sage ».

Comme chacun d'entre nous, Z. est quelqu'un d'ambigu. C'est un fin politique (il est souvent choisi comme orateur pour représenter son lignage ou le village) mais son « sang chaud » lui joue des tours. Par certains de ses comportements passés, il a pris de gros risques, notamment en nous accueillant. Nous donner un toit et assumer la responsabilité de notre présence au village, puis nous donner sa confiance, nous faire savoir qu'il comprend bien notre travail et

qu'il sait ce qu'il se dit, peuvent être vu comme des comportements stratégiques, politiques (redorer son blason) et même économiques (capter directement la rente apporté par le *vazaha* ou indirectement, étendre ces réseaux d'entraide et de solidarité), mais il serait injuste de ne le voir que sous cet angle là.

Z. est un homme admirablement curieux de tout et très entreprenant. Il détient un savoir dans de nombreux domaines (notamment sur la politique locale et l'environnement marin et terrestre dans lequel il évolue) mais ne cherche pas à répondre à tout prix et n'hésite pas, au contraire, à avouer lorsqu'il ne sait pas. Véritable bourreau de travail, ses pratiques et ses connaissances le distinguent significativement des autres villageois. Ce fut l'un des premiers à s'intéresser à la pêche au requin et à devenir très riche (avant de dilapider rapidement tout son argent). Il continue de pratiquer une grande diversité de techniques de pêche et est considéré par les autres comme un pêcheur *mahery* (« fort » ou apte). Depuis quelques temps il a intensifié sa pratique de l'agriculture et est aussi le seul à construire des ruches. Il est aussi un très bon menuisier. N'ayant pas été scolarisé, il a, dans les années 1970, appris de sa propre initiative à lire et à écrire. Fier d'être Sarà, il admire aussi les voisins agropasteurs mahafale dont était issue sa mère et avec lesquels il entretient des relations étroites. Il est le plus actif de son groupe familial pour défendre le poids politique de son lignage actuellement en perte de vitesse (c'est d'ailleurs lui qui parle généralement au nom de son lignage lors des réunions). Il cherche activement à se positionner dans divers dispositifs institutionnels. Fils d'un puissant possédé grand chasseur de tortue, il fut l'un des premiers responsables de l'office catholique au début des années 1980. Il s'est plusieurs fois associé avec de petits entrepreneurs étrangers venus pour faire du commerce ou pour faire exploiter du matériel innovant par les pêcheurs locaux. A lui seul, il est un admirable exemple du dynamisme des ruraux et de leur capacité d'innover sans nécessairement rompre avec la tradition, mais au contraire en la réinventant activement pour s'adapter aux nouveaux enjeux.

Si nous accueillir s'inscrivait bien dans sa stratégie politique, cela constituait surtout à ses yeux une expérience digne de satisfaire sa curiosité. Si nous souhaitions autant parler de cet homme, c'est à la fois pour situer le lecteur par rapport à notre approche du terrain et pour faire clairement savoir que c'est de lui que nous avons le plus appris et qu'en conséquence, il est un des principaux artisans de ce travail. C'est d'ailleurs à son contact que notre intérêt pour les relations de territoire au-delà des espaces marins a quelque peu éclipsé nos objectifs premiers.

Nous savons aussi pertinemment que certaines personnes ont été moins disposées à nous faire partager leurs visions des choses, aussi bien pour la position que nous avions choisie d'accepter (être hébergé chez Z. et les siens) et celle que nous ne maîtrisions pas (être un enquêteur parmi d'autres, et qui plus est un *vazaha* blanc). Quelle qu'ait été notre relation avec Z. et les autres villageois, nous avons cependant pleinement conscience que cette « intégration » n'est jamais qu'un vague idéal inatteignable, une démarche étrange, souvent inconfortable, qui s'impose dans une certaine mesure au chercheur qui prétend recueillir des données d'ordre social. Sans nier l'aventure humaine qu'a représenté ce cheminement, il faut aussi bien mesurer son caractère artificiel et induit, entre la recherche du bien-être du chercheur dans son quotidien et le besoin d'un contexte relationnel favorable à l'enquête.

La constitution d'un corpus de données

Méthodologies de terrain

La constitution de notre corpus de données s'appuie donc sur une approche empirique du terrain impliquant l'apprentissage de la langue et une immersion de longue durée dans l'univers rural et villageois. La clef de voûte de notre démarche était donc de partir d'un recueil et d'une transcription au plus près des représentations, savoirs et pratiques des acteurs locaux, telle qu'elle est mise en œuvre sur d'autres terrains par nos collègues de l'UR 200. Pour se faire, l'observation participante était au cœur de notre méthodologie. Il s'agissait pour nous autant de participer aux activités de production et de transformation, aux rituels et festivités, que de suivre les divers types de réunions villageoises formelles et informelles (assemblées villageoises, procès locaux, venues de représentants officiels ou d'agents de projets, débats spontanés…).

La première de nos démarches aura été de constituer une base de données sociales permettant de situer les acteurs les uns par rapport aux autres, afin de mieux comprendre les types d'interactions qui s'opéraient. Nous avons commencé par établir le plan du village et, sur cette base, à échantillonner un nombre représentatif de foyers par quartier identifié *a priori* comme homogène. Sur cet échantillon, nous avons alors réalisé des généalogies de résidence systématiques, relevant auprès de chaque chef de foyer les noms, les âges, les lignages

d'appartenance, les liens de parenté et les activités déclarées des individus présents rattachés à leur unité résidentielle. Ces informations ont par la suite été complétées par le recueil des généalogies polycentrées des principaux groupes présents, remontant jusqu'aux premiers occupants du village et dévoilant les alliances matrimoniales des différentes générations de villageois[28].

D'abord à Ambohibola, puis à Androka, des enquêtes rétrospectives ont alors été conduites à propos des origines mythiques ou réelles des différents groupes, de leurs migrations, de la fondation des villages, des événements politiques et conflits, et plus globalement des modes de vie des ancêtres (règles, tabous, modes de production, pratiques…). Nous avons aussi recueilli les histoires de vie de certains acteurs (37 au total), pêcheurs ou mareyeurs, en recherchant particulièrement les pratiques de mobilité et les changements de leurs stratégies économiques.

Nous avons très tôt pris le parti de suivre assidûment les débarquements des pêcheurs (à raison de deux jours successifs tous les six jours de présence au village) afin de couvrir un cycle annuel complet d'activités de pêche prenant en compte l'ensemble des sources de variabilité (variabilité saisonnière, conditions météorologiques diverses, conditions de marées, périodes de fermeture légale des pêcheries). Entre le lever du soleil et le milieu d'après-midi, nous enregistrions alors pour chaque pirogue débarquée, l'heure de débarquement, le nom des pêcheurs présents, les techniques et le matériel utilisés, les lieux exploités (grâce aux toponymes) et une estimation quantitative et qualitative des captures réalisées[29]. 62 journées de débarquement ont ainsi été suivies à Ambohibola, ainsi que 12 journées suivies sur l'île de Nosy Manitsa majoritairement peuplée de pêcheurs originaires d'Ambohibola.

Afin de mieux cerner les stratégies et comportements économiques des acteurs, nous avons identifié six foyers aux pratiques de production et aux positions sociales très différentes qui ont accepté de remplir pour nous des cahiers en faisant état des sommes d'argent dépensées et acquises et de leurs sources d'allocation (dons familiaux, gains issus des différentes activités, dépenses alimentaires ou autres…). Ces informations ont été complétées par des enquêtes

[28] Notons que la polygamie, les divorces et les naissances hors mariage étant particulièrement fréquents, les informations recueillies n'ont pu être parfaitement exhaustives (nos interlocuteurs pouvant par exemple avoir perdu la mémoire de l'origine d'un mari divorcé ou d'une troisième épouse prise dans un autre village lointain et peu connue à Ambohibola).

[29] Selon un échantillonnage aléatoire, certaines pirogues firent l'objet de pesages et d'observations plus rigoureuses des captures en vue d'estimations plus fiables des rendements.

auprès de 20 ménages sur leur mode d'organisation économique (gestion du budget, coordinations économiques avec les autres ménages et partenaires de pêche, modes de partage des gains…) ainsi que des enquêtes auprès des différents types de mareyeurs locaux.

Toujours équipé d'un appareil photo, d'un GPS et d'un cahier d'enquête[30], il s'est aussi agi d'appréhender l'espace régional en arpentant les espaces marins, la forêt, les marchés et les autres villages voisins pour avoir une perspective plus globale du terrain d'enquête et des réseaux sociospatiaux qui le caractérisent. Cette approche du terrain fut l'occasion d'établir diverses recensions (pirogues, matériels, bétail, champs…), complétées et corrigées tout au long du temps de l'enquête. Nous nous sommes attaché à recueillir les discours des acteurs sur ces espaces et ces réseaux, complétés par l'élaboration de cartes des espaces marins et espaces terrestres établis par les habitants eux-mêmes (cf. photo 1). Des enquêtes plus ciblées sur la toponymie et la taxonomie des espèces contribuèrent alors à toujours plus dévoiler les représentations locales de l'espace et les différences de savoirs entre les groupes d'acteurs.

Photo 1 : cartographie avec les villageois

Sur la base de ces ensembles d'informations, nous avons engagé une série d'enquêtes plus ciblées (sous forme d'entretiens semi-directifs) à propos de concepts locaux (la notion de *tanindraza* ou de *hakeo* par exemple), de techniques, de pratiques, d'évènements particuliers (conflits sociaux, crises économiques, …), des relations avec le gouvernement ou au sein des divers projets (associations de producteur) et bien sûr à propos des systèmes de normes et de règles localement instituées (comme les règles foncières, les types d'alliances sociales, le partage des biens après un divorce ou à la mort d'un individu…). Les discours recueillis seront donc analysés en regard des pratiques observées afin de relever leurs convergences ou leurs divergences riches de sens pour notre propos.

Enfin, nous avons aussi enquêté auprès des services publics et autres acteurs impliqués dans les politiques publiques, les projets de développement et de conservation et autres activités

[30] Pour diverses raisons, l'usage du magnétophone fut finalement délaissé au profit d'une simple prise de notes directe. Sauf mentions contraires, les phrases citées entre guillemets dans ce travail résultent cependant d'une retranscription fidèle de la parole des acteurs essentiellement rendue possible par la présence régulière d'un interprête lors des enquêtes.

relatives aux littoraux et aux sociétés de pêcheurs de la région. Ces enquêtes nous ont conduit à interroger les pratiques et représentations des acteurs à des échelles aussi bien communales (municipalité et gendarmerie), régionales (à Tuléar auprès des administrations décentralisées et déconcentrées, des opérateurs du développement et de la conservation, des opérateurs économiques…) que nationales (auprès des ministères et agences d'exécution à Antananarivo, dans les milieux scientifiques, au sein d'ateliers de concertation nationaux, etc.…).

Logique de la thèse

Notre exposé s'articulera en quatre parties.

Dans la première partie, nous étudierons les ensembles sociospatiaux présents sur le littoral de la région étudiée et les principales mutations dont ils font l'objet. Dans cette optique, le premier chapitre visera plus particulièrement à analyser l'hétérogénéité spatiale qui caractérise la région. Il y sera autant question de la diversité des milieux physiques et des ressources biologiques que des représentations portées par les habitants sur leur espace de vie. Dans le second chapitre, nous nous attacherons plus particulièrement à présenter l'hétérogénéité du peuplement humain et les mutations socio-économiques qui ont affectés la région au cours de son histoire.

La seconde partie sera consacrée à l'étude du système de pêche du village d'Ambohibola. Après s'être intéressé aux profondes transformations des pratiques de pêche au cours du siècle derniers et aux adaptations techniques et organisationnelles qu'elles initièrent (chapitre 3), nous chercherons à rendre compte des stratégies actuelles de production des villageois et des formes de coordination à l'œuvre aux échelles domestique et villageoise. Nous verrons dans cette partie que les logiques économiques sont loin d'être les seules à intervenir dans l'organisation des pratiques d'exploitation des ressources marines.

Dans une troisième partie, il s'agira alors de s'intéresser aux dimensions territoriales de la gouvernance des ressources renouvelables. Pour cela, nous nous attacherons à décrire les formes de contrôle et les procédures de régulation des accès et des usages à l'œuvre sur chacune des principales facettes spatiales constitutives des territoires ; partant des espaces de

résidence (chapitre 5) et des terroirs agricoles (chapitre 6), pour ensuite nous intéresser à la gestion des lieux sacrés (chapitre 7) et, enfin, aux espaces ouverts terrestres (chapitre 8) et marins (chapitre 9) sur lesquels les formes de contrôle et d'emprise apparaissent moins explicites. Nous essaierons alors d'appréhender la façon dont ces espaces s'intègrent dans des ensembles territoriaux plus vastes en requalification permanente.

La quatrième et dernière partie nous conduira à nous interroger sur les effets des dispositifs institutionnels exogènes sur la gouvernance locale du territoire. Dans le chapitre 10, nous examinerons alors les stratégies des acteurs impliqués à l'échelle locale (Etat, projets de développement et structures marchandes) avant de nous concentrer dans un dernier chapitre (chap. 12) sur l'étude des stratégies des groupes locaux dans leurs relations avec ces nouveaux acteurs et d'envisager leurs probables effets en termes de recompositions sociales et territoriales.

PARTIE I : Ambohibola, un village de pêcheurs

La portion littorale à laquelle s'intéresse notre étude (cf. carte 1) est située à l'extrême Sud du pays Mahafale, dans une région caractérisée par sa subaridité. Bordé par le canal de Mozambique à l'ouest, cet ensemble régional s'étend entre les fleuves Onilahy au nord et Menaranja au sud. Il se subdivise en trois bandes parallèles assez différentes (Joelson, 1991). Le long de la façade maritime s'étend l'étroite plaine côtière sur sol dunaire, large en moyenne d'une dizaine de kilomètres. A l'est, s'élève rapidement le plateau calcaire mahafale qui se prolonge par la pénéplaine, zone de savane, sur laquelle on trouve les plus importants bourgs de la région mahafale (Ampanihy, Ejeda, Betioky) reliés aux principaux pôles urbains (Tuléar, Fort-Dauphin) par une route de mauvaise qualité.

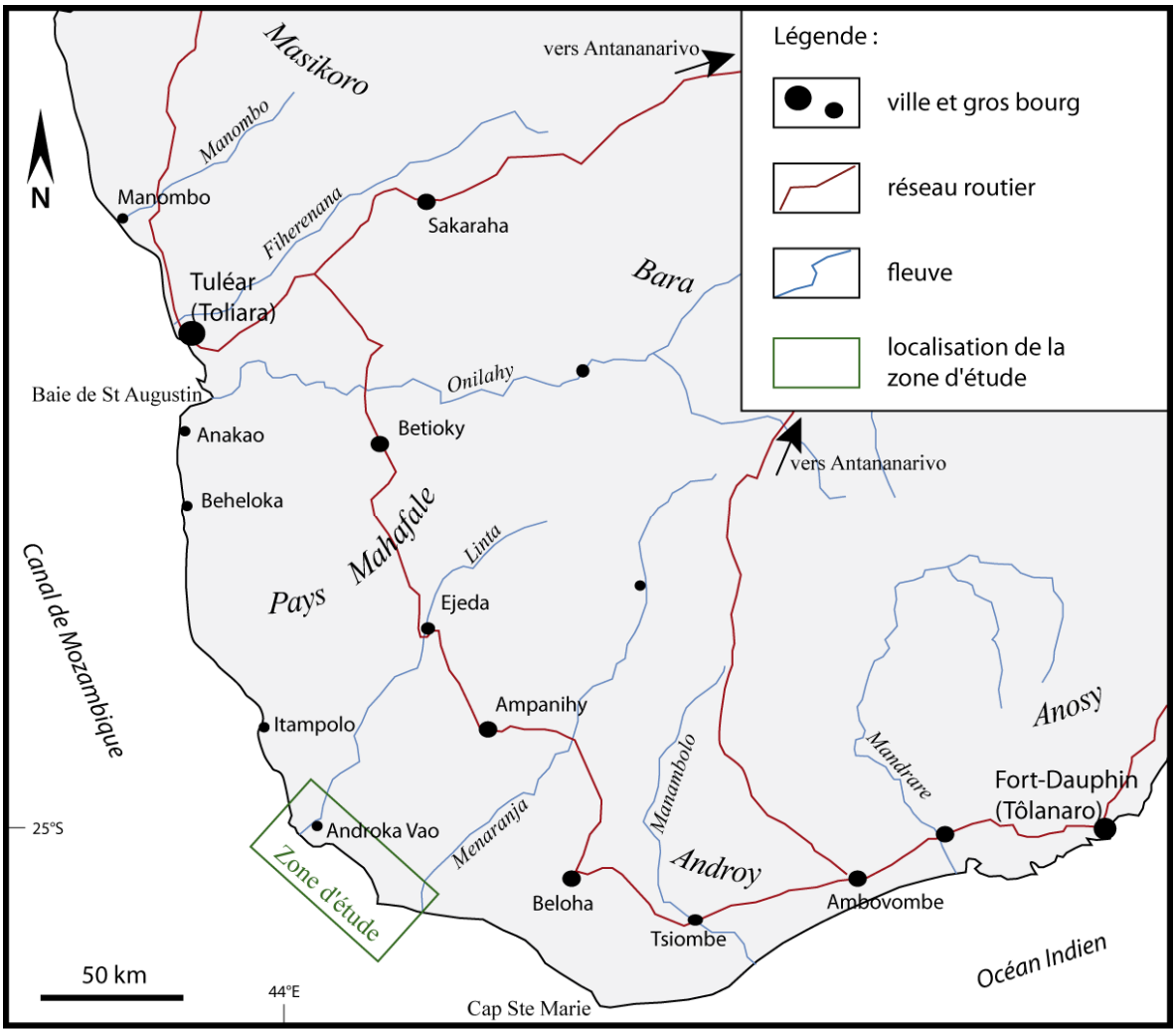

Carte 1 : localisation de la zone d'étude – Sud de Madagascar

Dernière région soumise au début du XX° siècle lors de la colonisation (Engelvin, 1937), le pays mahafale est jusqu'à aujourd'hui caractérisé par un enclavement très fort. La région a été significativement délaissée par les différents gouvernements successifs et n'a fait l'objet que

de très peu d'investissements et d'aménagements comparativement aux autres régions de l'île (Esoavelomandroso et *al.*, 1991). Pendant plusieurs siècles, la plaine côtière a toujours été plus peuplée que les zones forestières peu habitées du plateau (*ibid.*). Avec 22,4 hab/km², la circonscription d'Androka continue d'être la plus peuplée de la plaine côtière (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001).

On peut évoquer plusieurs raisons pour comprendre cette répartition de la population (Esoavelomandroso et *al.*, 1991) : des raisons écologiques d'abord (dues à la qualité des sols de la plaine côtière et la diversité des milieux et des ressources disponibles), des raisons historiques et économiques ensuite (grâce à la présence de la mer qui a fait des gens de la plaine des intermédiaires avec le reste de l'arrière-pays pour les filières d'échanges qui se sont mises en place avec les navigateurs étrangers, notamment pour le commerce des fusils), et enfin des raisons politiques et militaires (le vaste plateau forestier et l'escarpement de faille débouchant sur la plaine ayant longtemps constitué une barrière naturelle contre les agressions des autres groupes voisins). Il faut donc y voir une adaptation collective ancienne des groupes résidents de la plaine côtière qui restent très attachés à leur région, profitent d'une multitude d'opportunités sur la côte, mais qui ont aussi de longue date pris l'habitude d'exploiter les vastes forêts et savanes du plateau et de la pénéplaine, notamment pour la transhumance des troupeaux et l'extension de leurs pratiques agricoles (Joelson, 1991).

Les groupes mahafale les plus implantés dans la région descendent d'agropasteurs qui se seraient installés entre les XV° et XVIII° siècles (Battistini, 1964 ; Charles, 1986 ; Esoavelomandroso et *al.*, 1991). C'est à cette époque que les territoires des plus importants groupes lignagers se sont développés de façon autonome, en instaurant toutefois entre eux des échanges et une cohésion régionale toujours d'actualité (Esoavelomandroso et *al.*, 1991)[31].

L'arrivée de différents groupes de pêcheurs et la pénétration de l'économie monétaire ont cependant sensiblement modifié les rapports sociospatiaux au sein de la plaine côtière. Dans ce premier chapitre, nous essaierons donc d'appréhender les principales caractéristiques de l'espace régional, son organisation et ses mutations, afin de livrer plusieurs clés pour appréhender le reste de notre travail. Nous centrerons particulièrement nos analyses sur le littoral d'Androka et le village d'Ambohibola.

[31] Les auteurs notent d'ailleurs que c'est cette cohésion qui a certainement limité la prolifération des vols de bétail qui caractérisaient les régions voisines, barà et masikoro principalement.

Chap. 1 Le littoral mahafale : un espace composite

1.1 Une mosaïque de milieux écologiques

Avant de présenter les écosystèmes marins, nous présenterons les milieux que nous avons ici associés à la plaine côtière. Compte tenu de l'influence du domaine marin sur plusieurs de ces espaces, le choix de les associer ici à la plaine côtière ne doit pas laisser penser à une stricte dichotomie entre espaces marins et espaces terrestres qui ne serait pas opérante pour appréhender la dynamique des milieux.

1.1.1 La plaine côtière mahafale

La région est caractérisée par un climat tropical subaride à deux saisons : une saison chaude et pluvieuse de décembre à mars (températures moyennes entre 23 et 34°C) et une saison plus fraîche et sèche d'avril à novembre (températures moyennes entre 15 et 28°C).

Recevant en moyenne moins de 400 mm de précipitations par an, la plaine côtière est une des régions les plus sèches de Madagascar. Très irrégulières au cours de l'année, plus de la moitié de ces précipitations se concentrent lors de la saison chaude entre les mois de décembre et mars. Leur variabilité interannuelle est cependant très importante (Ferry et *al*., 1998) et provoque fréquemment d'importantes sécheresses. Hoerner considère que « les besoins de l'agriculture en eau ne seraient plus assurés deux années sur cinq tandis qu'une année sur dix serait franchement catastrophique » (1991a : 8). Les précipitations sont encore caractérisées par une grande hétérogénéité spatiale. Aussi, la pluviométrie peut-elle fortement varier entre deux terroirs agricoles relativement proches. L'agriculture est donc soumise à d'importantes contraintes hydriques.

A cause des forts vents desséchant qui souffle toute l'année dans la région, l'érosion éolienne apparaît comme « le principal facteur de sahélisation » (Hoerner, 1991b : 148). Sur les terroirs agricoles particulièrement, elle produit un double effet d'érosion des sols nus cultivés et d'ensablement des parcelles. Le plus fréquent de ces vents, le *tsiokatimo*, prend une

orientation parallèle à la côte en provenance des secteurs Sud à Sud-Est que l'on peut lire dans l'orientation des dunes côtières (cf. carte 2).

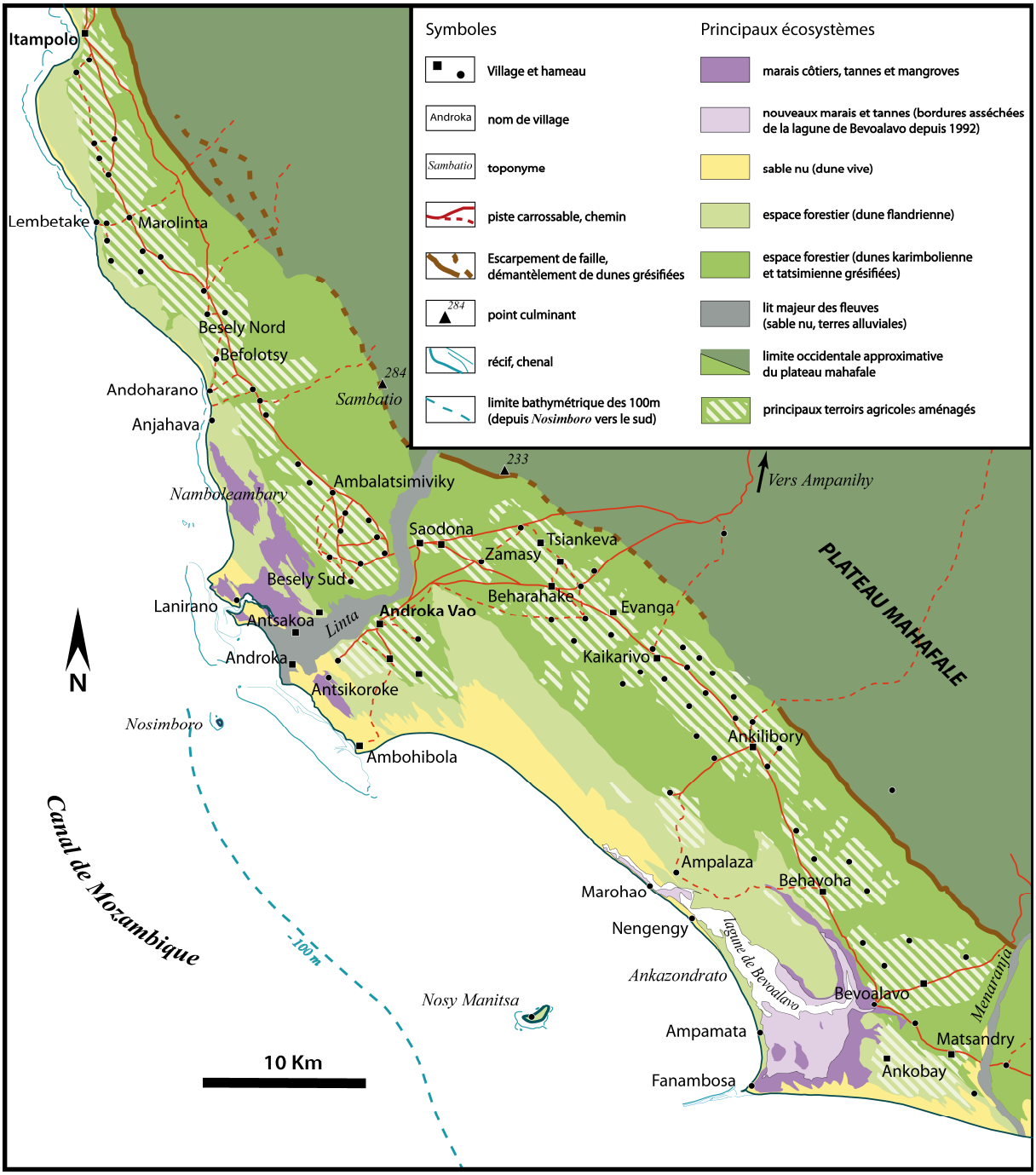

Carte 2 : La mosaïque d'écosystèmes de la plaine côtière mahafale (région d'Androka)

En raison de leur intensité, les vents limitent aussi sensiblement le nombre des journées de travail des pêcheurs. Nous avons pu observer à plusieurs reprises des retours prématurés en raison du forcissement rapide du vent au cours de la journée. Les taux de sorties moyens sont de 15 à 20 jours par mois. Lors de l'été austral, la diminution des pressions sur le canal de

Mozambique crée les conditions propices à la propagation des cyclones très redoutés des pêcheurs.

Les plus dures années de sécheresse peuvent provoquer de sévères disettes (*kere*) pour les populations de la région. A ces périodes particulièrement, d'autres espaces et ressources de la plaine côtière apparaissent alors essentiels pour leur subsistance, comme la mer, les forêts de la plaine côtière et les plus vastes forêts encore du plateau mahafale.

De la plaine côtière au plateau karstique

Large d'une quinzaine de kilomètres au niveau d'Androka, la plaine côtière « est formée pour l'essentiel de sables éoliens meubles grésifiés et d'alluvions fluviatiles sablo-limono-argileux » (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001 : 18). Elle est constituée par un ensemble de massifs dunaires de différents types entrecoupés par des lits fluviaux (Linta, Menaranja). Outre les dunes vives (sables nus), nous en distinguerons ici principalement deux types (Battistini, 1964 ; Lebigre et Réaud-Thomas, 2001) :

- Les **dunes flandriennes** s'étendent parallèlement à la mer principalement entre la lagune de Bevoalavo et Saodona. Selon le degré de fixation de ces dunes (particulièrement dynamiques sur le cordon littoral), des cortèges végétaux prennent des formes diverses allant des plantes pionnières (*Ipomea pes-caprae, Zygophyllum depauperatum, Leptadenia sp.*, composées) à des fourrés denses caractérisés par la présence de plusieurs espèces arbustives (*Poupartia minor, Euphorbia stenoclada, Salavadora angustifolia, Croton spp.*, …).
- Les **dunes karimboliennes et tatsimiennes grésifiées**, plus anciennes que les précédentes, se situent plus à l'intérieur des terres. Dans les zones non défrichées, les formations végétales y sont bien développées. Les espèces les plus typiques de ce fourré sec sont *Euphorbia plagiantha, Didierea trollii, Alluaudia dumosa, Jatropha mahafalensis, Commiphora sp., Cedrelopsis grevei*. En raison de leurs bonnes qualités agronomiques (Battistini, 1964 ; Hoerner, 1991b), ces terres abritent la plupart des terroirs agricoles de la plaine côtière (cf. carte 2).

A l'est de cette frange littorale s'élève le plateau calcaire mahafale (ou causse mahafale) qui atteint rapidement 150 à 200 m d'altitude moyenne. Entre la Linta et la Menaranja, cette

formation karstique est caractérisée par l'alternance de dalles calcaires et de zones de dolines formant des dépressions inondables en période pluvieuse. Sur les dalles calcaires, les écosystèmes forestiers sont constitués par un fourré xérophile dense (essentiellement représenté par des euphorbes arborescentes) caractérisé par une grande hétérogénéité floristique et le faible développement de sa strate herbacée (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001). Ce fourré est entrecoupé de trouées résultant de défrichements agricoles plus ou moins anciens sur lesquels la reconstitution du couvert forestier, quoique floristiquement appauvri, apparaît relativement rapide (*ibid.*). Dans les dolines alternent tapis herbacés et formations ligneuses différant du fourré xérophile et constituant en cela des milieux particulièrement fréquentés par les troupeaux lors des transhumances en fin de saison sèche (*ibid.*).

Outre la « sahélisation » (Hoerner, 1991b) de la région que nous avons déjà évoqué, le siècle dernier a été marqué par des modifications environnementales fortement péjorantes pour les systèmes agropastoraux du grand Sud malgache. Dans les années 1920, l'introduction d'une cochenille provoqua la destruction massive des oponces (*Opuntia sp.*) qui constituaient jusque là une ressource fourragère essentielle lors des périodes sèches (Chevalier et *al.*, 1946 ; Kaufmann et Tsirahamba, 2006). Conscient de la catastrophe qu'elle provoqua, l'administration coloniale entreprit d'introduire de nouvelles espèces d'oponces aujourd'hui largement répandues et utilisées dans le grand Sud (*ibid.*).

Il existe peu de données sur la faune sauvage de cette portion de la plaine côtière. Les espèces les plus remarquables sont les tortues terrestres, diverses espèces de reptiles (serpent, caméléon), des chiroptères, et de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers (caille, pintade sauvage, …) et marins[32]. Il faut surtout noter la présence saisonnière de nuées de criquets migrateurs qui détruisent les cultures et contre lesquels les autorités nationales luttent activement depuis la première moitié du XX° siècle (Chevalier et *al.*, 1946).

Les lits et deltas fluviaux

Qualifiés de « cours d'eau intermittents », les fleuves Linta et Menaranja ont un régime hydrique caractérisé dans leur partie avale par leur assèchement total et l'absence d'inféroflux

[32] Signalons une thèse en cours d'Etienne Bemanaja sur les oiseaux marins de la région.

pendant le plus clair de l'année (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001). Le lit des fleuves est constitué de sables alluviaux blancs.

En période pluvieuse, les eaux chargées d'alluvions provoquent de brusques crues, d'ampleur variable, pouvant parfois atteindre la mer au niveau de larges deltas sableux peu proéminents. Pouvant atteindre plusieurs kilomètres de large, les deltas fluviaux sont constamment remaniés par les crues successives du fleuve et l'aréisme éolien. Les eaux se frayent alors un passage entre les petits ensembles dunaires dynamiques qui s'établissent dans ces embouchures. L'accumulation d'alluvions charriées par les crues fait de ces deltas (et plus accessoirement dans les lits en amont) des zones particulièrement propices à l'agriculture. Les surfaces exploitables restent cependant très faibles[33].

En dehors de ces épisodes exceptionnels de crues, les eaux du fleuve qui inondent les sols sédimentaires sont principalement drainées vers l'important aquifère karstique de la région (Guyot, 2002). Sur l'ensemble de la plaine côtière, plusieurs résurgences d'eau (notamment de grands avens et des exurgences du rivage) laissent apparaître la présence d'une grande nappe souterraine constituée d'une eau très douce (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001).

La frange côtière de la plaine mahafale et ses zones d'interface

Les marais littoraux

Au-delà de ces deltas fluviaux, la frange côtière est représentée par l'alternance des dunes vives et de divers types de marais littoraux. Ces marais sont particulièrement développés autour du delta de la Linta et de la lagune de Bevoalavo. Lebigre et Réaud-Thomas (2001) en différencient plusieurs types dont certains leur apparaissent « tout à fait atypiques » par rapport à ceux qui s'observent plus au nord et dans le reste du monde.

- Les **marais inondables hypersalés ou saumâtres** couvrent d'importantes surfaces. Ils sont représentés par une mosaïque de tannes vifs (espaces nus marqué par la présence apparente de sel), de tannes herbacés, de pseudo-tannes (espaces fréquemment inondés

[33] Selon Battistini (1964), elles atteindraient 4 km² pour le delta de la Linta et 14 km² pour le delta de la Menaranja.

par les effets de la marée) et les dépressions salées au couvert végétal plus ou moins développé (d'après la classification proposé par Lebigre et Réaud-Thomas, 2001).

- Associés à ces marais, les **zones de mangroves** couvrent de plus faibles superficies. Les principales espèces de palétuviers représentées sont *Lumnitzera racemosa*, *Rhizophora mucronata*, *Brugueria gymnorhiza*. Deux ensembles denses sont localisés au nord du delta de la Linta entre Antsakoa et Lanirano (marais d'Antsakoa) et à l'ouest de Befamata (marais de *Namboleambary*). Constitué de lambeaux fragmentés plus ouverts, un troisième ensemble est localisé sur les pourtours de la lagune de Bevoalavo. D'autres mangroves y sont mortes suite à l'assèchement progressif de la lagune depuis les années 1990.

Dans ces zones de marais abondent diverses ressources particulièrement importantes pour les populations de la région : sel, bois de construction, matériaux de construction (typhas et phragmites), tannes pâturés…

La lagune de Bevoalavo

La lagune de Bevoalavo constitue un milieu original. Avant que le cours du fleuve ne soit profondément modifié, elle constituait autrefois l'ancienne embouchure de la Menaranja et de divers petits cours d'eau aujourd'hui asséchés. En revanche, elle continuerait d'être alimentée par des inféroflux (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001).

S'étendant sur une vingtaine de kilomètres du nord au sud, la lagune est longtemps restée connectée à la mer et soumise à l'influence des marées par l'existence d'une grande passe située dans sa partie nord à proximité d'Ampalaza. Les pêcheurs disent y avoir capturé et observé une grande diversité d'espèces marines (des raies, des requins, des dugongs, des tortues de mer, de gros poissons, des oursins…).

Après une première fermeture de la passe principale dans les années 1960, une autre plus petite se serait rapidement rouverte plus au nord permettant aux échanges entre lagune et milieu marin de se poursuivre. Mais dans la première moitié des années 1990, cette passe s'est progressivement obturée, interrompant jusqu'à aujourd'hui tout échange entre eaux marines et eaux lagunaires (cf. carte 2). La plupart des espèces marines ont alors disparu. Seule une espèce de poisson, le *libatse* (*Pomadasys sp.*), s'est mise à proliférer et continue d'être

exploitée par quelques riverains malgré une diminution observée des rendements. La surface encore exondée a aujourd'hui sensiblement diminué cédant la place à de nouvelles étendues de tannes salés (cf. photos 2 et 2bis).

Photos 2 et 2bis : nouveaux tannes et mangroves dégradées sur le pourtour asséché de la lagune de Bevoalavo

Le chenal de mangrove de Lanirano

Dans le prolongement du marais d'Antsakoa (au nord de l'embouchure de la Linta), il faut encore signaler la présence d'un chenal[34] de plus de deux kilomètres de long. De faible profondeur, il débouche en mer au niveau du village de pêcheurs de Lanirano et se prolonge en méandres jusqu'à l'intérieur des zones de mangroves et des tannes salés. Presque totalement asséché à marée basse, il est aussi significativement utilisé par les riverains pour la pêche ou la cueillette à pied (crabes, crevettes, poissons…).

1.1.2 Le domaine marin

Situés dans la partie la plus méridionale du Canal de Mozambique, les espaces marins de la région sont soumis à une houle océanique puissante de secteur Sud à Sud-Ouest formée dans les parties australes de l'Océan Indien. Les longueurs d'ondes peuvent dépasser cent mètres et les vagues excèdent fréquemment deux mètres au déferlement (IH.SM, 2007).

Dans la région, les courants sont essentiellement représentés par une dérive littorale de sens sud-nord favorisée par les régimes des houles et des vents. Selon les pêcheurs, un courant de

[34] La lagune de Bevoalavo et le chenal de Lanirano sont toujours désignés par le terme « *saha* » que les acteurs locaux opposent à l'espace marin non entouré de terres.

fond pourrait cependant parfois prendre une direction nord-sud, parallèle au courant dominant du Canal de Mozambique (Wilhelmus de Rujiter et *al*., 2002 *in* IH.SM, 2007). En dehors de ces courants réguliers, ce sont les courants de marée qui affectent le plus les mouvements des masses d'eau, notamment au niveau des récifs frangeants. Avec une périodicité de 12h25, les marées sont qualifiées de semi-diurnes. Le marnage oscille entre 1,5 m et 3 m.

Les marées et les vents rythment la vie des pêcheurs. Les périodes de vives-eaux (*tehake*), favorables entre autres à la pêche à pied, commencent systématiquement avec des marées basses du matin (*ranomaray*), se poursuivent les jours suivants avec les plus importants marnages (*teha-be*), et s'atténuent progressivement avec des marées basses de vives-eaux survenant au début de l'après-midi (*rano hariva*) qui marquent l'entrée prochaine dans une période de mortes-eaux (*montsorano*). Pour rallier le large, les pêcheurs profitent de l'existence de brises thermiques matinales soufflant depuis les terres refroidies pendant la nuit vers la mer restée plus chaude. Les espaces de pêche d'un village se développent alors préférentiellement vers le Sud (pour profiter des vents dominants sur le trajet du retour vers le village).

La région d'Androka abrite les récifs et les mangroves les plus méridionaux de Madagascar. En raison de ses multiples spécificités écologiques, cette portion de l'espace marin « pourrait correspondre à une zone de transition entre l'Océan Indien et le canal » (IH.SM, 2007 : 6).

Le relief marin

L'espace marin qui nous intéresse ici peut être circonscrit à l'ouest par le tombant de la plate-forme continentale situé entre 10 et 30 km de la côte (cf. carte 3). Il constitue l'extrême limite de l'espace parcouru, connu et exploité par les pêcheurs. A ce niveau, une pente de forte inclinaison fait la transition entre les fonds de la plate-forme, ne dépassant pas cent mètres de profondeur, et les fonds océaniques atteignant rapidement plusieurs centaines de mètres[35].

La plate-forme est caractérisée par la présence de hauts-fonds de différents substrats (rocheux, coralliens, sableux) qui jalonnent l'espace marin et créent des repères pour les pêcheurs (cf.

[35] La limite bathymétrique des 100 m a pu être précisément localisée grâce à la carte SHOM 5962 (1953). Cependant, pour la partie nord de Nosimboro, les données sont insuffisantes pour localiser cette limite. Ceci explique l'interruption de l'information sur nos cartes concernant les espaces marins au nord de l'île.

carte 3). Entre ces hauts-fonds, les pêcheurs distinguent aussi des goulets plus ou moins étroits et encaissés alternant avec de grandes surfaces planes plus larges composées d'algues, de sable ou de roches éparses selon les zones.

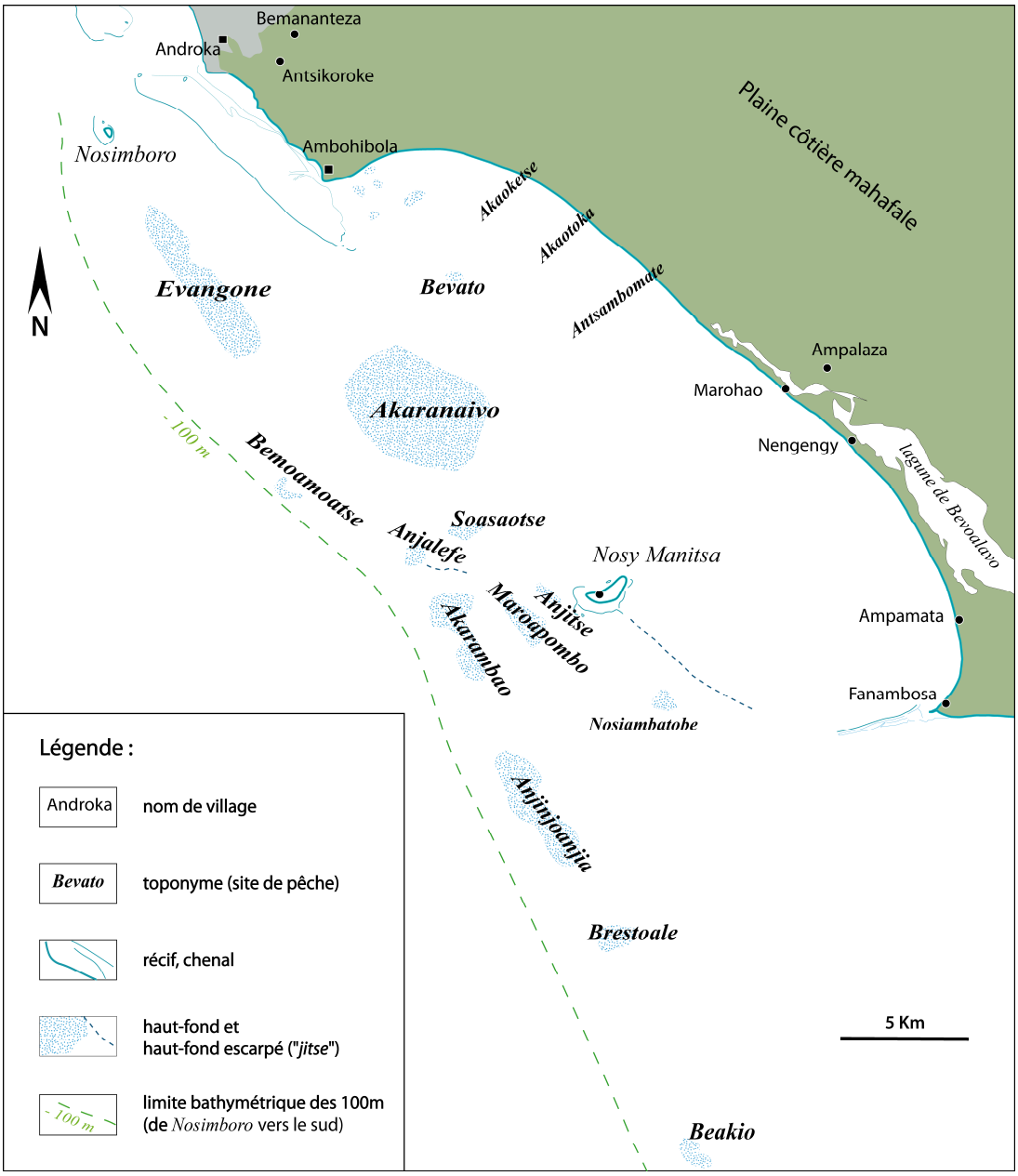

Carte 3 : Localisation de principaux reliefs marins identifiés et exploités par les pêcheurs (sources : enquêtes personnelles + carte SHOM5962 [1953] + Lebigre et Rhéaud-Thomas [2001])

Sur cette plate-forme encore, il faut noter la présence de deux îlots ceinturés par des récifs frangeants : Nosimboro (« l'île aux oiseaux ») et Nosy Manitsa (« l'île parfumée/sacrée »). Avec la lagune de Bevoalavo, ils constituent des sites de nidification importants pour les oiseaux. Il s'agit de cayes de grès construites sur des bancs récifaux isolés. Le couvert végétal y est dominé par des euphorbes sur Nosimboro et par *Salvadora agustifolia* sur Nosy Manitsa.

Cette dernière est occupée à l'année par des pêcheurs originaires d'Ambohibola qui y ont construit des cases d'habitation et aménagé une cinquantaine de petits champs de culture. L'île abrite aussi des troupeaux de chèvres leur appartenant.

Deux plus importants récifs se répartissent au nord et au sud de l'embouchure de la Linta. Ils délimitent des platiers récifaux nord et sud d'Androka, de respectivement 7 et 11 km de long, séparés de la côte par un étroit chenal d'embarcation. Du large vers le rivage, la structure de ces récifs frangeants (Battistini et *al.*, 1975 ; Salomon, 1987 ; Vasseur *et al.*, 1988 ; IH.SM, 2007) est caractérisée par (cf. figure 1) :

- la pente externe du front de récifs (ou « ensemble frontorécifal ») présentant une série d'éperons et de sillons perpendiculaires à l'axe du récif. Ils sont essentiellement peuplés d'algues calcaires et de coraux encroûtants
- le platier externe riche en coraux vivants (*Acropora, Pocillopora, Favites, Goniastrea…*)
- la levée détritique où s'accumulent de gros éléments coralliens charriés lors des tempêtes
- le platier interne compact qui forme une sorte de « dalle corallienne » compacte et friable où dominent débris coralliens et algues calcaires encroûtantes.
- le platier interne à microatolls où alternent principalement des blocs épars de *Porites spp.* et des zones de sable et d'herbiers (Cymodocées, Phéophycées)
- les zones d'herbiers proprement dites, essentiellement composées de phanérogames marines, qui reposent sur fonds sablo-vaseux. Elles constituent des zones de reproduction et d'alimentation particulièrement importantes pour de nombreuses espèces marines (poissons, échinodermes, crustacés…).

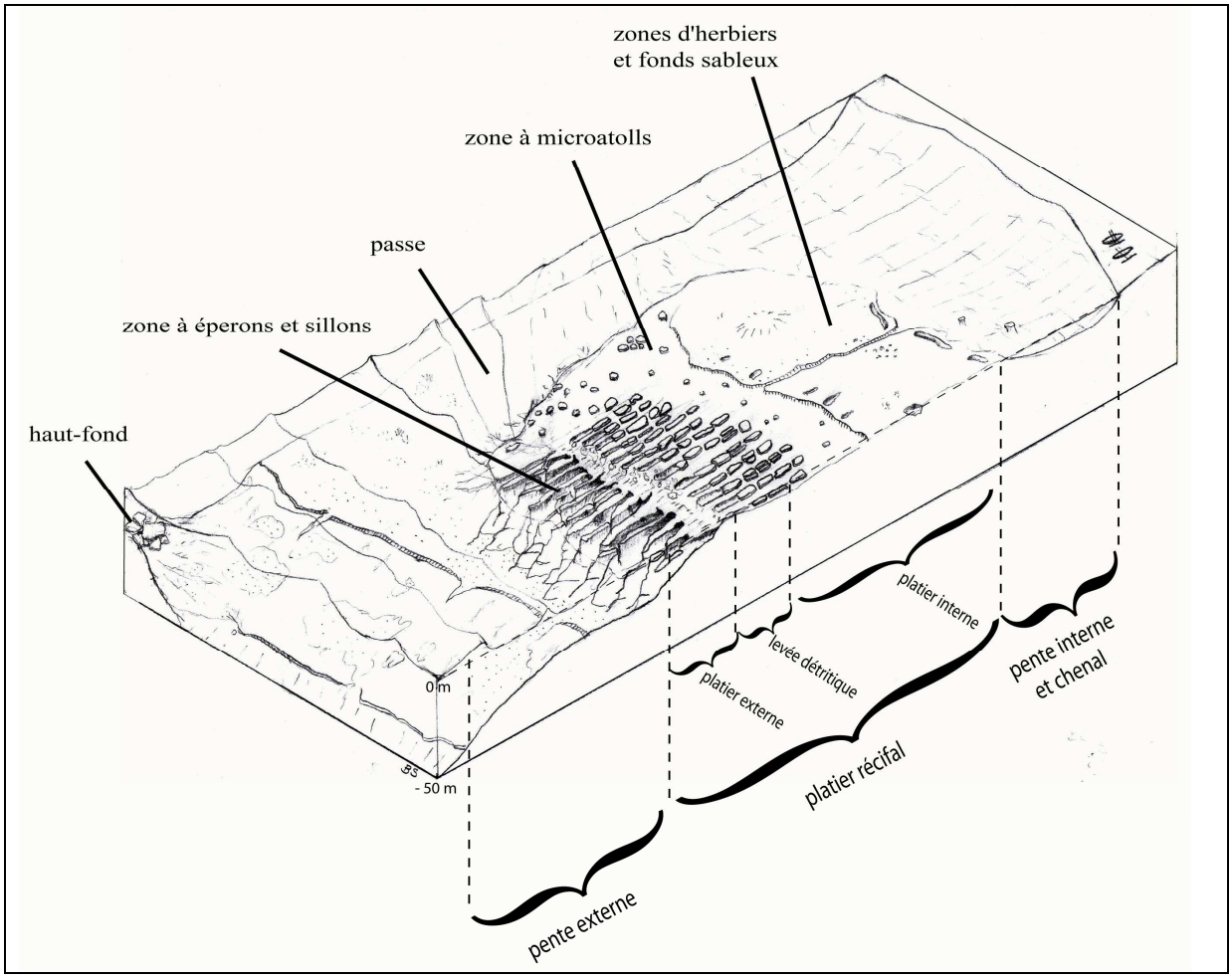

Figure 1 : Schéma des structures récifales
(inspiré de Battistini et *al.* [1975]. Dessin : Beatriz Setién)

En dehors de ces deux imposants ensembles récifaux, on trouve quelques structures récifales moins développées. Un petit récif frangeant long de 6 km et large de moins de quelques centaines de mètres à peine s'étend à partir des villages d'Andoharano et d'Anjahava en allant vers le sud. Quelques formations coralliennes sont associées à l'immense pointe de grès émergée qui se prolonge dans la mer sur plus de 4 km au niveau du village de Fanambosa.

Le reste du linéaire côtier est représenté par des fonds sableux directement battus par les vagues.

Les peuplements biologiques

Les écosystèmes aquatiques de la région semblent caractérisés par une grande productivité biologique. Les peuplements coralliens y apparaissent en bon état de santé. Les relevés établis par l'IH.SM (2007) sur le platier du récif frangeant de Lanirano (récif nord d'Androka) font

état d'un taux de recouvrement spatial de 5,6 % pour les coraux vivants, 15,2% pour les coraux morts et débris coralliens, et de 77% pour les herbiers sous-marins. L'absence d'*Acanthaster* sur le platier traduit « un certain équilibre écologique du milieu » (*ibid.*).

Compte tenu de la diffusion des eaux du fleuve Linta vers le nord en raison des courants dominants, on peut penser que les ensembles coralliens du sud d'Androka et des îles sont caractérisés par une vigueur supérieure à celle de la structure récifale de Lanirano (où les apports terrigènes des eaux du fleuve favorisent le développement d'herbiers et l'étouffement des coraux). En l'absence de données chiffrées, il ne s'agit là que de simples déductions.

La région abrite de nombreux animaux marins. Il faut noter la présence de plusieurs espèces de dauphins, de tortues de mer (cinq espèces), de poulpes (au moins deux espèces), de crustacés, de coquillages, d'éponges, d'échinodermes (holothuries, oursins…) et bien sûr de poissons (poissons de récifs, pélagiques, raies, requins…)[36]. Les requins sont représentés par plus d'une vingtaine d'espèces. Des dugongs étaient autrefois présents dans la région, mais les pêcheurs disent ne plus en avoir vus depuis plusieurs années. La population aurait périclité significativement dans les années 1990 probablement en raison de la fermeture de la lagune de Bevoalavo et du changement des techniques de capture (autrefois au harpon puis aux grands filets maillants *jarifa* apparus dans les années 1990).

Il faut encore signaler l'existence de routes migratoires empruntées par les baleines qui vont se reproduire plus au nord. En juin-juillet à l'aller et en septembre-octobre au retour, leur passage à proximité des côtes affecte certaines pratiques de pêche. A ces périodes, les pêcheurs de requin évitent de caler leurs grands filets au large en raison des dégâts provoqués par ces géants des mers.

Harmelin-Vivien (1979) identifie trois principales associations de la faune ichtyologique au niveau du grand récif de Tuléar : la communauté récifale, la communauté récifale profonde de la pente externe, la communauté d'herbiers. Sans prétendre recouper finement ces catégories, les captures des pêcheurs, toutes techniques confondues, ont révélé à Ambohibola la présence de 189 espèces de poissons (raies et requins mis à part) répartis dans 69 familles et 121 genres différents (cf. annexe 2).

[36] Cf. annexe 2

Plusieurs espèces pélagiques commercialement intéressantes ne sont présentes que de façon saisonnière (scombridés, sparidés, chirocentridés, clupéidés…), généralement à la période fraîche entre juin et novembre.

Les classifications locales sont très développées concernant les poissons (beaucoup moins pour les requins exploités depuis peu). Plusieurs espèces font l'objet chez les pêcheurs d'une connaissance et d'une taxonomie assez fines (*Scombridae spp.*, *Labridae spp.*, *Lethrinidae spp.*, *Haemulidae spp.*). Certaines espèces méconnues (*Chyloscyllium sp.*) sont fréquemment observées par les pêcheurs. La connaissance de ces savoirs locaux peut donc dans une certaine mesure permettre de saisir l'ampleur de la diversité biologique.

De ces savoirs on peut notamment tirer quelques grandes tendances au sujet des transformations écologiques à l'échelle locale. L'augmentation significative des populations de *siganus spp.* observée par les pêcheurs traduit par exemple un développement des alguiers. Une diminution d'abondance de la plupart des gros poissons de fond et des grands prédateurs, notamment des requins, est aussi relevée par les pêcheurs. On peut encore évoquer la nette diminution des holothuries qui était réputées pulluler au siècle dernier.

La région ressemble donc à une mosaïque d'espaces littoraux dynamiques en interaction abritant une grande diversité de milieux et de ressources. L'espace de vie des populations locales est caractérisé à la fois par sa richesse (qualité agronomique des sols, ressources forestières et marines…) mais aussi par une relative incertitude (variabilité saisonnière des espèces, des conditions météorologiques, transformation des espaces…). C'est à cet environnement riche mais soumis à une variabilité forte que les groupes locaux doivent faire face.

1.2 La prégnance d'un rapport singulier à l'espace

Les représentations que les pêcheurs ont de l'espace géographique dans lequel ils vivent participent de façon essentielle à organiser leurs pratiques. Nous présenterons donc ici les éléments qui nous paraissent indispensables pour la compréhension de la suite de notre exposé.

Plusieurs observateurs ayant travaillé sur les conceptions du monde de différentes communautés malgaches (Koechlin, 1975 ; Lombard, 1999…) décrivent l'existence d'au moins deux mondes : le monde de la surnature et le monde des vivants, mondes visible et invisible qui s'entremêlent pour former les fondements idéels de « l'espace vécu » des acteurs locaux (Frémont et *al.*, 1982 ; Descola, 2005 ; Di Méo et Buléon, 2005).

Par ailleurs, les représentations relevées chez les habitants d'Ambohibola nous poussent à formuler l'hypothèse d'une représentation d'un univers visible et invisible dont les entités constitutives appartiendraient à trois ensembles distincts : un monde humain ; un monde animal ; un monde surnaturel. Cette hypothèse se nourrit de deux constats. D'une part, chacun de ces trois ensembles semble présenter des formes d'organisation et des hiérarchies internes qui lui sont propres. D'autre part, il existe des formes de dialogue et d'interconnexion entre chacun de ces mondes qui ne nous paraissent pas fondamentalement différentes, qu'elles concernent les entités animales et la surnature, les hommes et la surnature ou encore les hommes et les entités animales.

La posture des hommes face aux deux autres mondes est d'ailleurs relativement analogue. Ainsi, les dimensions naturelles et surnaturelles sont pour les hommes comme des environnements, à la fois distincts et en interaction, dont les transformations peuvent être interprétées mais qui ne sont qu'imparfaitement maîtrisables, chargés d'opportunités mais aussi de dangers auxquels il convient de s'adapter.

1.2.1 Un monde « vivant »

Les acteurs locaux reconnaissent tous l'existence d'un dieu unique, Zanahary, créateur de l'univers. « Toute chose est le fait du créateur » (« *kila raha ndranahare ro manao aze* », cité

par Marikandia, 1996 : 37). Du monde et de ses occupants, il est « le maître » (« *ny tompon* »). Il règne donc sur le monde des humains (*olombelo*), celui des animaux (*biby*) et celui des entités surnaturelles (*lolo*). Toutes ces entités semblent dotées d'intentionnalité et d'une organisation propre partiellement indépendantes de Zanahary. Les autres composantes de la mosaïque spatiale (plantes, minéraux, eau, soleil, nuages…) et les phénomènes abiotiques (vents, marées, pluies…) sont directement associés à l'idée de *voandjanahary*[37] (« fruit de dieu ») ou de *asandjanahary* (« œuvre de dieu »).

Notions de « velo » et de « mate »

Si les entités douées d'intentionnalité sont considérées comme vivantes, on pourrait cependant s'étonner que l'ensemble des éléments constitutifs du monde puisse l'être aussi. Pourtant, les plantes, les minéraux mais aussi à une autre échelle les facettes de la mosaïque spatiale (les dunes, les terroirs au sens agronomique du terme, le linéaire de côte, les résurgences d'eau, les lagunes, etc.…) aussi bien que les animaux et les hommes peuvent tous potentiellement être qualifiés de « *velo* ». Ce terme, généralement traduit par l'idée de « vivant », s'oppose à celui de « *mate* » qui traduit l'idée de « mort ». *A minima*, il conviendrait de traduire la notion de « *velo* » par celle de « potentiellement dynamique/animé », et celle de « *mate* » par celle de « inerte/inanimé »[38].

Ainsi, un village, selon qu'il a été déserté ou non, la lumière ou le feu, selon qu'ils sont allumés ou non, un moteur, selon qu'il est en marche, en panne ou à l'arrêt, peuvent tous aussi bien être qualifiés de *velo* ou de *mate*. En conséquence, que les composantes de la mosaïque spatiale soient pensées comme sauvages ou anthropisées, elles sont toutes perçues comme potentiellement dynamiques, aussi bien à l'échelle des entités individuelles (animales, végétales, minérales) qu'à l'échelle d'ensembles spatiaux organisés plus larges (un village, un terroir, une forêt…). L'existence d'un environnement immuable n'a donc pas de sens dans le système de pensée des acteurs de la microrégion (ou alors serait-il *mate*). En ce sens, on dit aussi que « la mer a la santé » (« *salama riake* ») ou ne l'a pas selon les conditions écologiques qui y règnent.

[37] Cette notion est généralement traduite en français par le terme « naturel »

[38] Les ancêtres sont considérés comme *mate* (« mort ») mais sont pourtant loin d'être inactifs. Cependant, ce qui est considéré comme mort est l'enveloppe charnelle ; l'esprit, à qui l'on attribue un nouveau nom lors de l'enterrement, continue de vivre dans la surnature.

Plus que dynamique, un monde organique

Ces composantes spatiales ne sont pas isolées les unes des autres ; elles sont connectées et organisées. L'idée qui revient très régulièrement et qui semblent primer est celle d'une organisation de type organique. L'essentiel des représentations populaires des formations géomorphologiques (cf. annexe 4**)** renvoient notamment à des parties du corps. Ce constat dépasse largement le cadre de cette microrégion et l'on retrouve le même type d'organisation organique[39] de l'espace en d'autres lieux de Madagascar (Blanc-Pamard, 1995 ; Henry-Charetier, 1994 ; Koechlin, 1975), et même à travers le monde (notamment en France où l'on parlera de « bras de mer », de « côte », d'« embouchure », de « gorges » ou encore du « pied d'une montagne »).

Ces connexions organiques apparaissent parfois extrêmement développées comme le montre le schéma de zonage des espaces marins vus par les pêcheurs d'Ambohibola (cf. figure 2). L'hydrodynamisme et la géomorphologie trouvent une harmonie particulièrement forte dans cette « anatomie spatiale » : l'eau de mer rentre et sort par les « bouches de l'eau » (*vavarano* : passes), elle glisse le long du « flanc des terres » (*tehezentany* : front de récif latéral et abrité), elle s'engouffre et s'apaise au sein du « ventre de l'eau » (*tsodrano* : lagon), la levée détritique, apex lagonaire qui partage des milieux très différents, est la « tête de la mer » (*lohariake* : front récifal). Au-delà de ce front de récif, on se trouve « sur son dos » (*ambohone*) ; l'espace lointain, profond et difficilement accessible représente le « cœur de l'eau » (*fodrano* : haute mer) ou le « foie de l'eau » (*ate-rano* : pleine mer / colonne d'eau), l'interface entre deux fonds de nature ou de structure différente (écotone) sont des « lèvres » (*sony*) ou le « derrière/fesse des coraux » (*volikara* : écotone particulier entre les zones à coraux et les herbiers dans le lagon).

[39] Compte tenu de l'existence d'un référentiel lexical commun pour l'anatomie des hommes et des animaux (qui trouve aussi certains usages à propos de l'anatomie végétale), nous privilégions ici l'idée d'une organisation organique plus qu'anthropomorphique.

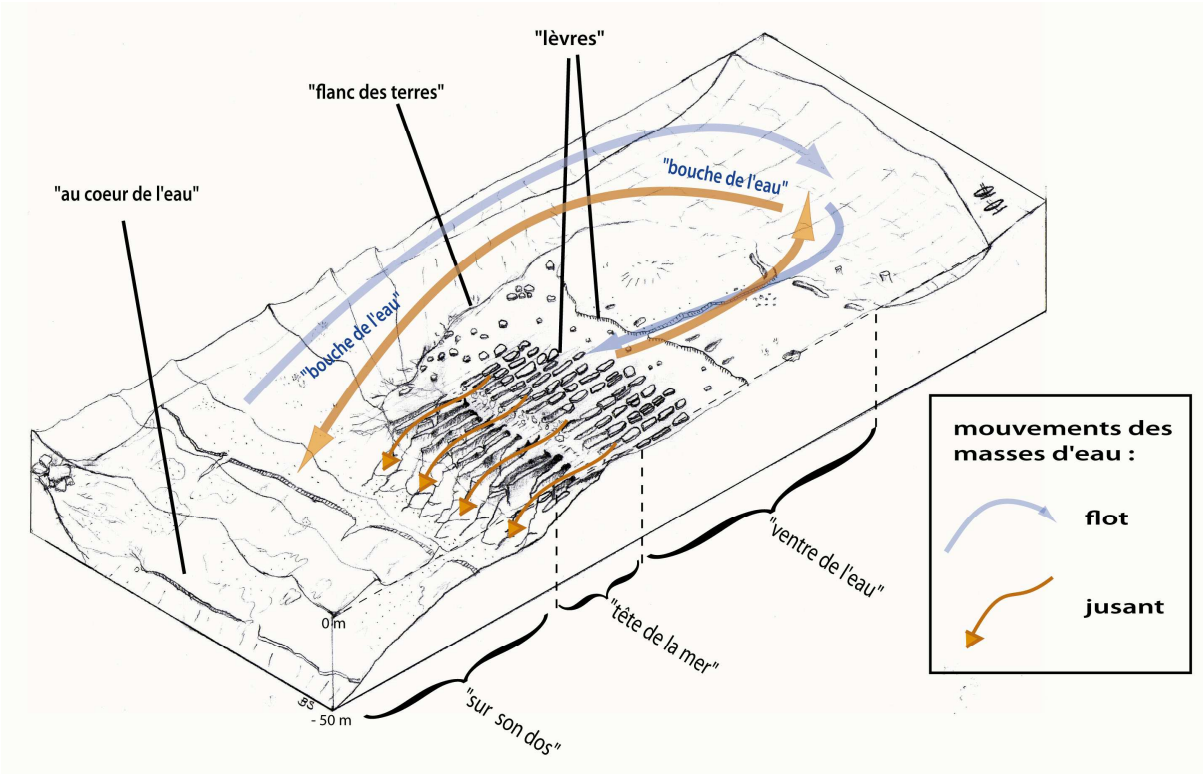

Figure 2 : La vision organique des espaces marins chez les pêcheurs d'Ambohibola
(Remarque : les géomorphotypes ne faisant pas référence au corps ne sont pas mentionnés sur ce schéma)

1.2.2 Statuts des entités qui peuplent l'espace

Des êtres pensants et actants

Jusqu'à l'apparition des nouvelles églises, il était considéré comme impossible d'intercéder directement auprès de Zanahary. En revanche, d'autres entités surnaturelles manifestent leur présence de façon plus sensible. Elles sont désignées sous le terme générique de *lolo*.

Le peuplement du monde invisible

Parmi les *lolo*, il faut d'ores et déjà distinguer les ancêtres lignagers (*raza*) de toutes les autres entités qui peuplent la surnature. Ce sont eux, ces *zanahary* propre au groupe lignager, les intermédiaires privilégiés entre les vivants et *Zanahary* le créateur[40].

[40] Sur l'usage multiple du terme *zanahary*, il faut être très prudent. Ce terme « peut indiquer aussi bien l'Etre Suprême que les puissances invisibles qui ont le pouvoir d'agir dans la vie des hommes » (Lupo-Raveloarimanana et Lupo, 1996 : 43). L'ambigüité de ce terme traduit bien la position intermédiaire des ancêtres divinisés. Nous mettrons alors une majuscule lorsque nous ferons référence au dieu unique et une minuscule lorsque ce terme désignera un ensemble de divinités, ancêtres ou autres forces surnaturelles.

Les autres entités surnaturelles sont représentées par diverses catégories d'esprits divinisés (*zeke*) pouvant se manifester parmi les hommes lors de phénomènes de possession. Les *doany* sont des ancêtres d'autres groupes qui peuvent provenir de régions très lointaines. Ils sont parfois des ancêtres royaux ou étrangers (comoriens, occidentaux…) mais ne disposent pas d'un ancrage spatial local à la différence de la plupart des *tambahoake* (ou *kokolampo*). On pourrait assimiler ces derniers à des génies tutélaires. Leurs lieux de vie, spatialement bien localisés et circonscrits (un arbre, un bosquet, un point d'eau), sont considérés comme « terres taboues » (*tanifaly*) et sont caractérisés par un ensemble d'interdits spécifiques. Enfin, les *vorombe* sont des esprits venus de la mer que les pêcheurs, qui les considèrent comme bienfaisants, assimilent à des *razambe* (« grands ancêtres »).

Il existe au sein de cette dimension surnaturelle une hiérarchie à plusieurs échelles. Même si elles jouissent d'une certaine autonomie, *Zanahary* est supérieur à toutes ces entités. Par ailleurs, les ancêtres lignagers et les autres esprits constituent deux ensembles relativement distincts au sein de la surnature. En revanche, chez les esprits divinisés, le *vorombe* apparaît comme le plus puissant de tous, voire même leur *raza* à tous (terme qui indique *a minima* une parenté symbolique leur conférant une autorité supérieure). Au sein des groupes de *tambahoake* et de *vorombe* présents dans la région, on retrouve aussi l'existence de relations de parenté entre les différents esprits. Chez les deux esprits *vorombe* se manifestant à Ambohibola par exemple, l'un est considéré comme le neveu de l'autre. Dans le même sens, plusieurs *tambahoake* présents sur l'île de Nosy Manitsa sont considérés comme les enfants de l'esprit *tambahoake* qui réside au sud d'Ambohibola dans les filaos.

L'espace est ainsi peuplé d'entités invisibles, ancêtres et autres esprits, qui entretiennent des relations diverses entre eux et vis-à-vis du monde visible. Ce sont avec ces forces que les hommes sont constamment amenés à interagir et à partager leur espace de vie. Afin de vivre en harmonie sur le territoire, il convient de rechercher leurs bonnes grâces en leur rendant honneur ou du moins en respectant les règles et interdits qu'ils ont édictés, généralement par l'entremise d'un possédé. S'ils se sentent offensés, ils peuvent ainsi s'exprimer par le rêve, en prenant possession d'un homme de façon impromptue ou en déclenchant des calamités (accidents, maladies…). Tous peuvent aussi être sollicités par les hommes pour apporter leur aide (diagnostics, soins, assistance dans l'organisation des activités…) moyennant

généralement une contrepartie (argent, sacrifice, alcool, nouveau tabou…). Bref, ils sont doués d'une intentionnalité et d'une relative autonomie les uns par rapport aux autres.

Les acteurs du monde visible

Parallèlement, les pêcheurs prêtent aux animaux une intentionnalité. Pour reprendre les termes de Descola (2005), si leurs physicalités sont différentes, en revanche, leur intériorité semble construite sur un modèle analogue à celle des humains. Les animaux peuvent communiquer entre eux pour se prévenir des pièges que leur tendent les hommes, dénotant par-là l'existence d'un langage au sein d'une même catégorie d'espèce. Certains sont réputés « idiots » (*gegy*) comme les poissons de récifs qui se maillent facilement dans les filets. D'autres sont réputés avoir une « bonne mentalité » (*tsara fanahy* ou *soa fanahy*) comme les dauphins ou les baleines. Les requins et autres animaux dangereux sont parfois qualifiés de « mauvaises personnes » (*ndaty raty*).

Comme les humains, ils appartiennent à des lignées (*raza*) et entretiennent des liens de parenté ou d'alliance (*mpilongo*) avec d'autres animaux qui leur ressemblent ou avec lesquels ils « partagent le même chemin » (*miharo lia*). Ils ont aussi des ennemis (*mpirafy*). A un autre degré, les pêcheurs considèrent par exemple que le *anjarame* (*Ancanthurus triostegus*) est le *razampia* (« ancêtre des poissons »). D'autres espèces sont désignées par des termes motivés associant les notions de *raza* ou de *lolo* (cf. taxonomie en annexe 2) connotant des positions particulières au sein de leur groupe d'espèces, du monde animal, ou vis-à-vis de la surnature. La faune est ainsi dominé par certaines espèces remarquables comme le *tompondrano* (« maître de l'eau »)[41] ou encore le *akio farao* (requin non identifié) désigné comme « roi de la mer » (*mpanjaka riake*).

Des statuts flous

Si toutes ces entités semblent de prime abord appartenir à un monde bien défini (*olombelo / biby / lolo*), plusieurs éléments montrent que leurs statuts peuvent parfois s'avérer plus

[41] Décrit comme un immense serpent de mer ou un requin, l'existence du *tompondrano* ne fait pas de doute pour la plupart des pêcheurs. Petit (1930) relate même une traversée nocturne de la baie de St Augustin au cours de laquelle lui et son équipage rencontrèrent le *tompondrano*. Il en décrit les manifestations (grande masse sombre entourée d'une auréole lumineuse dans l'eau) et la peur irrépressible provoquée chez ses piroguiers.

ambigus qu'il n'y paraît. Ces ambiguïtés vont bien au-delà de l'usage d'un registre lexical commun pour décrire les comportements ou l'anatomie des différentes entités (cf. supra).

D'après Astuti par exemple, certains Vezo considèrent très sérieusement que les Mikea, peuple de chasseurs-cueilleurs largement méconnus et représentés comme vivant nus dans les forêts du nord de Tuléar, « furent certes autrefois des gens mais étaient devenus des animaux » (2000 : 93), notamment du fait de leur nudité.

Les enfants en bas-âge aussi sont souvent comparés à des *biby* considérant qu'ils ne maîtrisent pas les us, particulièrement le respect de tabous qui constituent l'essence de la spécificité humaine (Astuti, 2000). Les enfants morts en bas-âge sont d'ailleurs inhumés sur des sites funéraires distincts et selon des pratiques différentes que pour leurs aînés. A l'autre bout du cycle de vie, les individus les plus âgés sont parfois assimilés avec anticipation à des *lolo*, leur passage dans l'au-delà étant imminent. Il est donc logique que ce soit cette frange de la population qui soit les intermédiaires privilégiés avec le monde des ancêtres qu'ils rejoindront sous peu.

Un homme doté de certaines capacités atypiques (capacité d'apnée hors norme, mémoire exceptionnelle, grande ingéniosité, méchanceté, cruauté, etc.…) sera qualifié tantôt de *lolo* (nom générique donné aux entités de la surnature), tantôt de *biby* (nom générique attribué aux non-humains animaux). Ces glissements traduisent l'idée de caractéristiques inhumaines.

Les frontières entre les différents statuts d'êtres et les différents mondes apparaissent donc particulièrement ténues. Certains critères peuvent ainsi induire une remise en débat du statut d'un individu ou d'un animal, son affectation symbolique à une dimension plutôt qu'à une autre (indépendamment de sa « physicalité »). Les hommes semblent alors utiliser un « mode d'identification » (Descola, 2005) qui s'apparente dans une certaine mesure à de l'analogisme, mais aussi, comme nous allons le voir maintenant, à de l'animisme.

1.2.3 Les interrelations entre les mondes

Des interrelations complexes

Loin d'être hermétiques, les relations entre ces entités appartenant à des mondes différents sont nombreuses. Elles s'expriment par des liens fonctionnels et l'existence de formes de dialogue à différentes échelles.

Des liens fonctionnels

Comme nous le signalions, les désignations de plusieurs espèces font référence au terme *lolo*. Il existe en effet des liens étroits entre le monde animal et le monde des forces surnaturelles. Les animaux qui se trouvent sur la terre d'un génie tutélaire sont considérés comme ses « enfants » (*anake*) et sont protégés à ce titre. Certaines espèces sont généralement considérées comme des signes, favorables ou inquiétants, qui traduisent les dispositions de la surnature vis-à-vis des humains.

Jamais fortuite, la rencontre des pêcheurs avec les animaux les plus dangereux, comme le *akio farao* ou le *tompondrano*, est par exemple interprétée comme un message ou une menace de sanction de la surnature faisant suite à l'accumulation de *hakeo*[42]. Ces animaux sont donc vus comme des intermédiaires, des messagers ou encore des exécutants des desseins divins (Pascal, 2003). Dans ces situations, les hommes adressent directement leurs prières à ces animaux et, afin d'apaiser leur courroux et d'échapper à la mort, leur promettent un sacrifice s'ils parviennent à terre. Il conviendra ensuite d'identifier précisément l'origine du *hakeo* (grâce aux possédés, aux devins ou aux *hazomanga*) afin d'intercéder auprès des forces surnaturelles offensées pour effacer la dette.

A l'inverse, lorsque les individus entretiennent de bonnes relations avec les forces de la surnature, et plus particulièrement avec leurs ancêtres lignagers, ils bénéficient de leur concours pour leur protection et la réussite de leurs activités. Si toutes les pêches sont

[42] Le *hakeo* correspond au *havoa* dans d'autres régions. Il représente l'état dans lequel on se trouve « à la suite d'un manquement réel ou supposé, conscient ou inconscient, individuel ou lignager, à l'égard d'une règle imposée par les ancêtres [ou autres esprits] ; ce manquement est considéré comme devant conduire à des conséquences néfastes pour l'individu « coupable » ou pour son lignage » (Fauroux, 1989 : 278). A propos de cette notion fondamentale, voire aussi Koechlin (1975), Raison-Jourde (1991) et Chaudat (1993).

considérées comme dépendantes des dispositions surnaturelles (notamment conditionnées par l'accumulation de *hakeo*), les captures les plus attendues (tortue de mer, requin, dauphin, baleine échouée…) sont tout particulièrement considérées comme des faveurs et des récompenses accordées aux pêcheurs les plus respectueux. Elles sont des « dons divins » (*fomendjanahary*).

La diversité des formes de dialogues

A Madagascar, l'existence d'un dialogue entre les hommes et les forces de la surnature est une réalité ressentie par l'ensemble des acteurs. Elles prennent des formes instituées aussi diverses que les phénomènes de possession, provoqués ou spontanés, les intercessions faites auprès du *hazomanga* par le biais de sacrifices de bétail accompagnés de prières aux ancêtres, ou encore au travers des rêves par lesquels les ancêtres peuvent apparaître et s'adresser directement aux vivants (Lombard, 1999).

Les hommes s'adressent aussi collectivement à des panthéons de divinités qui peuplent l'espace. A l'occasion du rituel du *tsotse*, les agropasteurs de la région sacrifient une chèvre noire pour demander aux divinités d'apporter la pluie. Lors du *soroandriake*, les pêcheurs sacrifient poulet ou chèvre pour « quémander [quelque chose] à la mer » (« *mangatake amindriake* ») et aux divinités qui la peuplent.

Moins analysées que le dialogue des vivants avec les forces surnaturelles, les formes de dialogue qui impliquent les animaux ne sont pas moins intéressantes et riches d'enseignements. Quelques exemples observés ça et là peuvent illustrer ce propos. Ainsi, il n'est pas rare que les pêcheurs parlent à leurs cibles attendues, sous des formes telles que : « pourquoi ne mangez vous pas aujourd'hui ? Nous autres avons faim ? » (« *manino androany tsy mihina nareo ? zahay kere* »). Nous nous sommes aussi toujours interrogé sur la nature réelle du langage que les charretiers entretenaient avec leurs zébus. Il ne s'agit pas simplement d'onomatopées ou de mots brefs mais de phrases, intranscriptibles à notre niveau, développant selon nous une véritable grammaire probablement propre à chaque individu ou à son groupe domestique (mais ce n'est ici qu'une pure hypothèse qui mériterait d'être étudiée).

Comme nous venons de le voir, les hommes peuvent aussi s'adresser directement aux animaux qu'ils craignent par des prières et des sacrifices. A propos de ces dialogues hommes-

animaux, plus explicites encore sont les incantations qui étaient proférées lors du sacrifice rituel des tortues de mer capturées au harpon. Elles étaient du type :

> « Voici, pour que ça se réalise avec ta mère, appelle la car c'est elle qui t'a ensorcelé, crève lui les yeux, appelle ton père, tes frères, ils périront demain » (« *Ingo, mba homety renenao kaiho renenao ine fa zay mamorike anao io kotokoto ty masone, kaiho ty ranao, ralahy nao, homaty amaray* » [T., sexagénaire, Sarà Temaromainty, Ambohibola])

Dans cet exemple, il apparaît en filigrane la possibilité pour l'animal en train d'être sacrifié d'interpeller ses congénères. Au-delà, des animaux auraient aussi la possibilité d'implorer directement des forces surnaturelles, confirmant bien là une forme d'intentionnalité. Deux de nos informateurs (deux patriarches plutôt « traditionalistes », l'un vezo, l'autre sarà) nous ont ainsi expliqué que certaines espèces (toutes pour le premier mais plus particulièrement les tortues de mer pour le second) pouvaient « se plaindre auprès de(s) *zanahary* » (« *mitaray am'djanahary [biby io]* ») de la chasse excessive que leur feraient parfois les hommes[43]. Ils racontent que les excès de quelques uns auraient ainsi été sanctionnés par une baisse de leur capture ou par un accident mortel.

Ces éléments vont dans le sens des observations de certains auteurs qui notaient l'existence autrefois de « règles déontologiques traditionnelles qui poussaient à une certaine modération spontanées dans les prises » (Fauroux et Laroche, 1992 : 17). Nous pensons que ces « règles » découlent avant tout des représentations du monde et de l'empathie réelle que les pêcheurs ressentent avec les différentes composantes de la mosaïque écologique. En conséquence, il ne paraît pas opportun de pêcher plus que l'on estime avoir besoin ou que l'on estime raisonnable vis-à-vis des autres êtres peuplant le monde[44]. On oppose aujourd'hui beaucoup l'humilité des ancêtres lorsqu'ils capturaient de belles prises à l'arrogance et à la fanfaronnade (*mirengerenge*) des jeunes pêcheurs qui sont en réussite.

---

[43] Nous revenons sur l'ambigüité du terme « *zanahary* ». Il n'est pas précisé ici si les entités surnaturelles convoquées sont représentées par Zanahary, par les ancêtres des chasseurs ou par les ancêtres de la gente des tortues oeuvrant pour leur lignée.

[44] Dans le même ordre d'idée, notons aussi cette analyse de Fauroux en pays sakalava : « La nature, création de Zanahary, est, chez les Sakalava, associée à l'idée d'abondance : ses ressources sont illimitées, mais on doit en user avec modération comme de toutes les choses mises à notre disposition par le créateur » (2000 : 155).

Avec la présence accrue des nouvelles religions et la monétarisation croissante, ces principes sont mis à mal mais continuent pourtant de perdurer à des degrés divers. Mis à part le culte des ancêtres au *hazomanga*, la possession et tous les cultes rendus aux différentes composantes de la nature et de la surnature sont durement stigmatisés par les différentes églises, les pointant du doigt comme manifestations du *devoly* (de « *devil* », démon en anglais)[45]. Ces processus s'accentuent encore depuis une dizaine d'années avec la présence croissante dans la région de nouvelles églises évangéliques particulièrement véhémentes à l'encontre des phénomènes de possession et qui encouragent l'exorcisme. Les possédés et leurs esprits ne sont plus honorés aussi dignement que par le passé et ne bénéficient aujourd'hui que de peu d'audience auprès d'une partie du village. Cependant, les habitants de la région restent très prudents à proximité des terres sacrées reconnues ou sur les espaces sauvages inconnus (forestiers ou marins) sur lesquels ils postulent *a priori* la présence d'esprits « maîtres de la terre » ou de passage.

[45] « En prêchant l'évangile, les missionnaires étrangers et leurs émules malgaches dénoncent comme autant de superstitions stupides la croyance des habitants à la sacralisation de la forêt, et le culte que ces derniers rendent à des arbres ou à des bosquets. Ils tournent en dérision les cérémonies célébrées en l'honneur de certains arbres réputés sacrés, ou ayant un pouvoir thérapeutique, ou encore capables d'exaucer certains vœux, ou encore demeures d'esprits puissants. Devant l'attachement des paysans à ces croyances animistes, ils deviennent plus agressifs, en brûlant les bosquets ou arbres sacrés » (Esoavelomandroso, 1991a : 101).

Chap. 2 Une région en mutation

L'histoire de la région rend compte de transformations sociopolitiques profondes. Les multiples migrations et les organisations politiques d'origines diverses qui s'y sont succédées ont conduit à la mise en place d'un peuplement hétérogène. On y relève la présence significative en nombre de quatre grands groupes sociaux (ou ethnico-professionnels) distincts, Mahafale, Vezo, Sarà et Tandroy, eux-mêmes structurés en de multiples lignages (*raza*). Mahafale et Tandroy sont désignés comme des populations de tradition agropastorale. Vezo et Sarà sont connus pour être des pêcheurs.

2.1 L'hétérogénéité du peuplement

Avant de présenter plus en détail ces différents groupes et les places qu'ils occupèrent historiquement dans l'espace régional, il nous paraît nécessaire de faire un bref descriptif des structures sociales qu'ils partagent. C'est en effet sur ces différents réseaux d'appartenance et leurs formes organisationnelles que nous nous appuierons pour appréhender les logiques et les dynamiques sociales, identitaires et institutionnelles qui contribuent à organiser l'accès aux espaces et aux ressources.

2.1.1 Des institutions sociales globalement partagées

Certaines structures et normes sociales caractérisent l'organisation de tous les groupes présents. Chaque individu est ainsi identifié par son appartenance à un groupe d'ancestralité (*raza*), son rattachement à un poteau rituel lignager (*hazomanga*) et à un site d'enterrement. Par le jeu des divers types d'alliances, chacun s'inscrit encore dans un faisceau de relations sociales religieusement instituées avec d'autres groupes (les alliances sociales, des mariages aux pactes interlignagers, étant systématiquement conclus et formalisés devant les ancêtres à l'occasion de divers rituels). Cependant, les structures sociales de chacun de ces groupes sont souvent remaniées (renégociations de tabous lignagers, segmentations lignagères, glissements identitaires) pour favoriser les interrelations sociales et des échanges importants (notamment les échanges matrimoniaux).

(1) les structures lignagères

L'omniprésence des ancêtres (*raza*) aux côtés des vivants est une réalité partagée par tous. Fondé sur la reconnaissance formelle d'un ancêtre commun, le lignage apparaît comme la structure sociale essentielle à la base de l'organisation de chacun des groupes présents dans la région. De façon archétypique, chaque groupe se sent appartenir à une *tanindraza* (« terre des ancêtres ») centrée sur les lieux d'inhumation des ancêtres, les espaces de résidence et le poteau rituel. Les vivants ne sont que les usufruitiers de ce patrimoine foncier hérité des ancêtres et à transmettre aux générations futures (Ottino, 1998). Signe d'une véritable communauté de biens, chaque lignage dispose aussi d'une marque d'oreille du bétail (*vilo*) qui lui est propre. Propriété individuelle et propriété collective du bétail et des terres se confondent donc subtilement à l'échelle du lignage.

Au sein comme au dehors du lignage, les relations aînés/cadets organisent de façon essentielle les rapports au sein du groupe. La vie sociale et religieuse des individus du lignage s'organise plus particulièrement autour de l'institution du *hazomanga* (poteau cérémoniel lignager) qui permet d'intercéder constamment auprès du monde des ancêtres, de les informer des décisions collectives les plus sensibles et de solliciter leur bénédiction et leur assistance aussi bien à l'occasion d'évènements importants (naissance, mariage, maladie, mort…) que dans la vie de tous les jours (activités productives). L'aîné du groupe (en âge générationnel[46]) est en principe le « détenteur du poteau rituel » (*mpitokazomanga*, aussi appelé *hazomanga*[47]) et prend en conséquence la charge d'officiant (*mpisoro*) pour les cérémonies les plus importantes.

Chaque groupe d'ancestralité s'efforce de vivre selon les *lilindraza* (règles des ancêtres) et les *fombandraza* (les façons de faire des ancêtres). Chaque lignage possède notamment un ensemble de tabous (*faly*) qui lui sont propres. La transgression des règles et des tabous lignagers est la principale source du sentiment de *hakeo* (« faute/malédiction », cf. supra). Toutefois, le lien permanent avec les ancêtres, entretenu de façon formelle par le *hazomanga*,

[46] L'âge générationnel se calcule en termes de distances générationnelles à l'ancêtre commun du groupe et en terme d'aînesse des segments familiaux au sein d'une même génération de descendants. En conséquence, la charge du *hazomanga* n'incombe pas nécessairement au plus vieux (en âge biologique) mais peut être confié à un membre plus jeune considéré comme l'aîné du lignage en âge générationnel.

[47] Le raccourci de langage conduit à désigner par ce terme aussi bien le poteau rituel que l'homme qui en est le « détenteur » (*mpitoka*). A la façon des acteurs locaux, nous utiliserons le terme *hazomanga* pour faire référence à l'institution en général, au poteau lui-même ou au chef lignager.

permet de négocier avec eux pour réguler le *hakeo* mais aussi pour établir de nouvelles règles collectives réadaptées aux enjeux actuels. Ces arrangements fréquemment observés au sein de chaque groupe de la région s'opèrent donc essentiellement à l'échelle du lignage.

(2) La constante reconfiguration des rapports lignagers

Afin d'accéder à des réseaux sociaux, les groupes lignagers ont toujours la possibilité, par le jeu des intercessions rituelles, d'intégrer des règles sociales nouvelles ou d'abandonner celles devenues trop contraignantes. C'est particulièrement le cas avec les tabous lignagers souvent remaniés au cours de l'histoire des groupes afin notamment de faciliter les interrelations sociales et économiques avec d'autres lignages aux règles de vie différentes. Après s'être installés dans la région, les Vezo Temaromainty (originaire de la région de Manombo) sont ainsi allés « acheter le tabou » (*mivily faly*) du mouton auprès de leur *hazomanga* d'origine (*via* un sacrifice de bétail) afin de faciliter leurs échanges matrimoniaux avec les Mahafale (pour qui les chèvres ne peuvent constituer un tribut suffisant). C'est donc dans ces mécanismes de flexibilité que les structures lignagères semblent puiser leur vigueur.

Pour de multiples raisons, un lignage souche peut se subdiviser en plusieurs sous-lignages (*famosora*), eux-mêmes généralement scindés en plusieurs segments lignagers (*tarike*) qui peuvent comprendre plusieurs *foko* (groupe de parenté et de résidence). Dans le cas des Mahafale, « le chef du *foko* [généralement le grand-père ou l'arrière grand-père] est le propriétaire du ou des troupeaux des membres de sa famille, le gestionnaire des terres que travaillent ces derniers, et le prêtre du culte familial pour de petites cérémonies qui ne nécessitent pas l'intervention du *mpisoro* » (Esoavelomandroso, 1991a : 32). L'auteur parle ainsi du *raza* comme étant « composé de communautés emboîtées » (*ibid.*).

Cette différenciation peut déboucher sur la création de nouveaux lignages par un processus de segmentation. Dans ce cas, chacun des sous-groupes prend en charge toutes ou partie des prérogatives socioreligieuses (notamment les rituels) en érigeant un nouveau *hazomanga*. Lorsque la segmentation est totale, c'est un nouveau *hazomanga* autonome qui est érigé et géré par le segment de lignage. Un nouveau *vilo* est alors créé pour différencier leur bétail de celui de leur groupe souche.

Lorsque la segmentation n'est que partielle, les membres du sous-lignage peuvent, pour les besoins des petits rituels familiaux, ériger un *hazomanga kely* (« petit *hazomanga* ») ou *hazomanga vave* (« *hazomanga* femelle ») qui reste rattaché au « grand *hazomanga* » (*hazomangabe* ou *hazomanga lava*) ou « *hazomanga* mâle » (*hazomanga lahy*) pour les rituels les plus importants (Esoavelomandroso et *al.*, 1991). Ces cas de segmentation lignagère partielle ou totale sont extrêmement fréquents parmi tous les groupes de la région, notamment lorsqu'ils vivent dans des lieux trop distants de leur *hazomanga* principal, lorsqu'un conflit interne violent affecte l'unité du lignage ou encore lorsqu'un segment de lignage se sent suffisamment puissant économiquement pour s'autonomiser (Charles, 1986 ; Marikandia, 1988). Quoiqu'il en soit, ces segmentations sont très stratégiquement opérées pour des raisons pratiques (distance) ou politiques.

(3) Les réseaux d'alliances

Au-delà de l'appartenance à un groupe d'ancestralité, chaque individu et chaque communauté est inséré dans des réseaux d'alliances avec d'autres groupes et individus. Chacun est alors engagé dans une série de dettes et d'obligations dont certaines sont héritées et transmises au sein du groupe. L'appartenance à ces réseaux débouche parfois sur des redéfinitions identitaires partielles ou totales. Si ces interrelations s'expriment surtout à l'occasion des cérémonies (notamment les funérailles), elles confèrent aussi des privilèges particuliers quant à l'accès aux ressources de ses alliés.

Les intermariages

Le mariage, surtout lorsqu'il est fécond, instaure de façon durable l'expression de solidarités et d'obligations rituelles entre deux groupes (Ottino, 1998). Cependant, il convient de noter que ces relations sont partiellement dissymétriques, plaçant les maris et leur famille en position de redevabilité vis-à-vis des groupes donneurs d'épouses (*ibid.*). Même après un divorce ou la mort d'un des époux, les obligations réciproques continuent d'incomber aux parents et se transmettent ainsi sur plusieurs générations aux descendants des époux en ligne agnatique direct. Il créé donc des réseaux de solidarité et d'entraide élargis et pérennes[48].

[48] Quoiqu'il faille souligner que, contrairement aux effets des alliances de parenté à plaisanterie, les réciprocités instituée par le mariage puissent parfois sensiblement s'estomper avec le temps (Esoavelomandroso, 1991a).

Chez les pêcheurs, les appartenances aux groupes d'ascendances maternelles sont sans cesse évoquées par les descendants de migrants pour justifier de droits supérieurs aux étrangers sur les territoires de leurs cognats. On note d'ailleurs fréquemment dans la région que plusieurs segments de ces lignages migrants ont été amenés à se rattacher aux institutions lignagères de leurs cognats pour l'accès aux sites d'enterrement ou la tenue des rituels adressés aux ancêtres (tel est le cas d'un segment de lignage sarà tetsivoky d'Androka dont les descendants se font enterrer chez leurs cognats mahafale temitongoa plus au nord). Ils peuvent éventuellement acquérir une partie de l'identité de ceux-ci, identité qui en retour légitime certains droits[49]. Le lignage montre donc une réelle capacité d'accueil et d'assimilation d'individus étrangers au sein de son organisation socioterritoriale.

La parenté à plaisanterie *ziva*

Les groupes lignagers (voire les clans dans leur ensemble) sont aussi engagés dans des relations de parenté fictive *ziva* traduite par l'idée de parenté à plaisanterie. A l'occasion d'un évènement historique mettant en scène deux groupes (conflit, entraide, sauvetage…), un pacte sacré (*titike*) peut être passé entre deux *raza* faisant de leurs membres respectifs des parents *mpiziva*. Dès lors, chacun jouit chez ses *mpiziva* d'une immunité et d'une grande liberté d'agir à l'encontre des normes sociales habituelles. Aussi les *mpiziva* ont-ils la possibilité de s'accaparer les biens de leurs parents à plaisanterie ou de les insulter ostensiblement sans risquer de sanctions sociales. Dans les faits, chacun en use avec un plaisir certain mais conserve toutefois une relative mesure.

Encore plus pérennes et sécurisant que les liens tissés par les intermariages, le recours à ces alliés *ziva* est essentiel dans tous les domaines de la vie, garantissant « solidarité, assistance mutuelle et paix perpétuelle » (Esoavelomandroso, 1991a : 39). Dans l'histoire du pays mahafale, on ne connaît ainsi aucune guerre ayant opposé deux lignages de *mpiziva* (*ibid.*). Aujourd'hui, les pêcheurs utilisent toujours ces réseaux d'alliances pour être accueillis plus ou moins durablement dans les villages de leurs parents à plaisanterie. Ils sont par ailleurs particulièrement mobilisés dans certaines situations rituelles comme lors des enterrements. Ils peuvent par exemple être appelés pour conduire les incantations rituelles en lieu et place d'un

[49] Par le jeu des intermariages, les trois sous-lignages du groupe vezo vavalinta (cf. infra) ont ainsi pris comme nouvelle identité les noms des lignages de leurs alliés matrimoniaux, en l'occurrence : les Tehaje (à l'est de la plaine côtière), les Temitongoa (au nord d'Androka) et les prestigieux Tebefira associés aux groupe royaux de la Menaranja (duquel ils tiennent aussi leur illustre marque d'oreille du bétail).

hazomanga se faisant vieillissant. Si des erreurs d'énonciation des noms des grands ancêtres sont commises, ceux-là ne pourront en tenir rigueur à leurs descendants (Fauroux, 2007, comm. pers.). Ils constituent ainsi une sorte de « soupape de sécurité » dans des moments cruciaux.

Les alliances interindividuelles *ate-hena*

Par ailleurs, chaque individu contracte indépendamment de son lignage des alliances interindividuelles qui prennent là encore la forme d'une parenté fictive. Connu sous le nom de *fatidrà* dans d'autres régions, cette « fraternité de sang » prend le nom de *ate-hena* dans notre zone d'étude. Par le biais d'un pacte rituel (*titike*), deux individus non liés par une relation de parenté se promettent un soutien et une entraide inébranlables. Ces alliances sont donc stratégiquement contractées hors des groupes de parenté et d'appartenance pour, par exemple, bénéficier d'alliés intangibles chez les voisins et les partenaires économiques. Chez les pêcheurs par exemple, ces alliés seront souvent pris parmi les mareyeurs ou les agropasteurs avec lesquels les échanges méritent d'être sécurisés.

Ces alliances interindividuelles sont particulièrement appréciées et utilisées dans la région. En moyenne, nos interlocuteurs (hommes comme femmes) déclarent avoir deux alliés *ate-hena*[50], majoritairement mahafale. Si leurs engagements d'entraide mutuelle profitent bien évidemment à l'ensemble de leur famille, leurs obligations ne se transmettent pas aux descendants (à la différence des alliances matrimoniales et de la parenté *ziva*).

(4) Importance de la raillerie dans les redéfinitions identitaires

Un autre point nous semble intéressant à signaler ici pour comprendre les perpétuelles redéfinitions identitaires et lignagères. Selon nous, la raillerie apparaît comme un élément moteur et une pratique sociale structurante des rapports sociaux institués entre les individus et les groupes. Au village, la plupart des gens ont d'ailleurs un surnom taquin (*fikiza*) découlant de leurs comportements ou de leurs aptitudes particulières. On voit aussi comment dans l'institution du *ziva* « l'injure est de mise et personne ne s'offusque » (Jaovelo-Dzao, 1996 :

[50] Pour 40 habitants d'Ambohibola de 19 à 60 ans (moy 38,5) dont 7 femmes. Seuls deux hommes et trois femmes ont déclaré ne pas avoir contracté de telles alliances (cf. annexe 1).

137) ; l'auteur précisant que « l'exutoire verbal est d'ailleurs connu de tous les guérisseurs malgaches » (*ibid.*).

D'un point de vue collectif, ce sont souvent les railleries qui alimentent et facilitent la différenciation entre les groupes sans pour autant affaiblir la pertinence des structures lignagères, bien au contraire. Les groupes, stigmatisés par certaines de leurs pratiques ou par certains évènements historiques, se voient affectés de sobriquets *ad hoc* sur lesquels s'appuiera éventuellement la définition de leur nouvelle identité (dans le cas de leur constitution en nouveau lignage ou sous-lignage). Les noms donnés aux lignages sont parfois très explicitement railleurs (pour le cas des Sarà, on peut noter les Temangaro : « ceux qui mangent directement dans le plat » ; les Tetsivoky : « ceux qui ne sont jamais rassasiés » ou chez les Mahafale, les Temilahehe : « ceux qui ont besoin de rire » …). On retrouve les mêmes logiques à propos des noms de *vilo*.

Les railleries qui animent continuellement la vie sociale expriment des représentations et des clivages entre les pratiques des différents groupes. Nous en verrons de nombreux exemples tout au long de ce travail, tout particulièrement en rapport avec les pratiques de pêche et les représentations qu'elles véhiculent : ainsi en est-il de la différence entre les prestigieux pêcheurs dits « vezo en mer » (*vezoandriake*) et les pêcheurs moins doués ou admirés qualifiés de « vezo de la boue/vase » (*vezompotake*)[51].

2.1.2 L'unité des groupes socio-ethniques : des constructions et reconstructions historiques

Quatre groupes sont significativement représentés dans la région : les Mahafale, les Vezo, les Sarà et les Tandroy. Ces définitions identitaires utilisées par les acteurs locaux seront reprises par nous tout au long de ce travail. Il convient donc de s'en saisir avec d'autant plus de discernement que les modes d'accès aux ressources sont généralement liés à l'appartenance communautaire des acteurs, et donc à leurs identités (Berry, 1989, 1993 ; Lavigne Delville et *al.* ; Chauveau et *al.*, 2000).

[51] Dans ce sens, le terme « vezo » dérive du verbe ramer à l'impératif (« rame ») et peut être vu comme moqueur. Le verbe « milay » (« aller à la voile ») signifie aussi « fuir », comportement typiquement associé aux Vezo par les groupes d'agropasteurrs au passé guerrier (dont sont d'ailleurs originaires plusieurs groupes vezo).

Face à l'unité religieuse, politique et territoriale du lignage et à sa perpétuelle résilience, le clan ou l'ethnie apparaissent beaucoup plus difficiles à appréhender. Quels sont alors leurs spécificités, leurs effets organisateurs et leurs logiques institutionnelles ?

Les migrations ou les transformations des *vilo*, des *faly*, des « grands » et des « petits » *hazomanga* et des autres institutions sociales révèlent les logiques d'appartenance, d'organisation et d'alliances de ces groupes. Elles montrent la diversité des structures politiques et sociales dans lesquelles ils ont été et sont encore engagés. A travers l'analyse des groupes et de leurs identités, ce sont déjà les logiques institutionnelles, les différentes crises et les solutions mises en œuvre que nous cherchons à appréhender.

(1) Les Mahafale

Les acteurs les plus représentés dans la région se revendiquent Mahafale, groupe au sein duquel se différencie une pléiade de lignages. Ils occupent aujourd'hui une vaste région d'environ 43 000 km² qui s'étend entre la ville de Tuléar au nord du fleuve Onilahy, les régions de Betioky et d'Ampanihy à l'est sur la pénéplaine, et le fleuve Menaranja au sud.

Leur mode de vie est essentiellement basé sur l'association de l'agriculture et de l'élevage. Ils partagent un certain nombre de tabous alimentaires, comme les tortues radiées (*Geochelone radiata*) ou les makis (*Lemur catta*), et de règles sociales (matrimoniales et funéraires notamment). Mais c'est surtout l'appartenance aux anciens royaumes qui semble avoir structurée cette identité clanique. Avant le XVI° siècle et la fondation des royaumes, Charles (1986) constate qu'il n'existait pas encore de véritable unité politique et identitaire au sein du pays mahafale actuel.

La construction historique d'un sentiment d'appartenance : le temps des royaumes

Les dynasties maroseraña n'imposent leur pouvoir dans la région qu'à partir du XVIII° siècle. C'est le temps des guerres et des razzias entre les grands royaumes pour la conquête de nouveaux pâturages et l'assujettissement de nouveaux dépendants et esclaves. Les principaux ensembles politiques qui entourent le pays sont les royaumes masikoro du nord de l'Onilahy, les royaumes barà à l'est et les royaumes tandroy et karimbola au sud (cf. carte 4).

C'est plus particulièrement sous le règne du roi de la Menaranja, Tsimamandy (milieu du XVIII°), que les trois royaumes mahafale de la Menaranja, de la Linta et de l'Onilahy seront unifiés dans un même ensemble politique. Si la terre devient propriété du roi, celui-ci laisse cependant aux lignages les mêmes droits qu'ils détenaient par le passé, et certains groupes comme les Tanalanà[52] jouissent même d'une quasi complète autonomie territoriale (Charles, 1986).

La politique du royaume reste résolument une politique d'ouverture. Afin de renforcer leur pouvoir, les souverains accueillent de nombreux groupes venus de l'extérieur du royaume auxquels ils attribuent une terre, un *hazomanga*, et un *vilo* (parfois apparenté au *vilo* royal). Les groupes d'accueillis deviennent donc à la fois protégés et dépendants du roi mais aussi lignage à part entière en les insérant dans l'ordre des clients (*valohazomanga*) ou l'ordre des sujets royaux (*folohazomanga*) (Esoavelomandroso, 1991a). Plusieurs groupes d'origines tanosy (Kaufmann et Tsirahamba, 2007), tandroy, et même vezo (Charles, 1986) sont alors à cette époque devenus des lignages mahafale.

Ces réagencements sociaux et identitaires, sous l'égide du pouvoir royal, ne remettent donc pas en cause l'organisation lignagère mais tendent plutôt à son renforcement (structuration du pouvoir royal sur des schèmes lignagers, conservation des territoires lignagers, création de nouveaux lignages associés au pouvoir) (*ibid.*).

La cohésion identitaire face à l'éclatement des royaumes

Réticents à la présence étrangère mais conscients des possibilités d'échanges (notamment pour l'obtention de fusils), les rois conclurent au courant du XIX° siècle des accords de commerce avec les navires étrangers (Engelvin, 1937 ; Charles, 1986). Lors de la colonisation, les royaumes mahafale furent cependant les derniers de Madagascar à se soumettre au nouveau pouvoir colonial au début du XX° siècle (*ibid.*).

Même si les royaumes n'existent plus depuis plus d'un siècle, l'identité mahafale reste éminemment liée à l'ancienne appartenance des lignages et de leurs territoires ancestraux à

[52] Le sous-groupe tanalanà, apparenté aux Mahafale, vit légèrement plus au nord sur la plaine côtière entre les communes d'Itampolo et de Soalare. Faute de données, nous les assimilerons souvent ici aux Mahafale avec lesquels ils semblent avoir des origines communes, les mêmes institutions sociales et les mêmes modes de production. Notons tout de même qu'ils sont particulièrement actifs dans le commerce halieutique de la région.

ces vastes ensembles politiques[53]. On constate d'ailleurs encore aujourd'hui la permanence de certains rapports interlignagers établis à l'époque royale : les parcours de transhumance reflètent encore des accords conclus sous l'égide du pouvoir royal (Battistini, 1964) ; certains lignages dont les statuts ont été définis par le pouvoir royal (comme les lignages de forgerons royaux ou les gardiens du cimetière royal) conservent leur statut (Charles, 1986) ; les groupes de descendants d'esclaves (*ondevo*) restent marginalisés dans leurs relations avec les autres groupes (Lupo-Raveloarimanana et Lupo, 1996). Par ailleurs, les Mahafale continuent encore aujourd'hui lors de leurs déplacements d'arborer la sagaie (*lefo*), emblème guerrier et royal (Charles, 1986) et aujourd'hui attribut des hommes. Les *aloalo*, sculptures funéraires originellement réservées aux tombeaux royaux, sont désormais intégrés dans les pratiques funéraires de nombreux lignages mahafale (mais aussi vezo). Les références au pouvoir royal continuent ainsi de faire sens aux yeux des acteurs pour revendiquer une identité commune.

Occupation de l'espace et modes de production dans la région d'Androka

Jusqu'à aujourd'hui, le système de production mahafale reste caractérisé par l'agropastoralisme. Dans son village d'origine, chacun dispose de l'usufruit d'une portion de terroir de son lignage. On y cultive principalement du maïs, de la patate douce, du manioc et divers haricots et cucurbitacées principalement destinés à l'autoconsommation et à la vente locale (Lebrigre et Réaud-Thomas, 2001).

Le zébu revêt aux yeux des Mahafale une importance économique mais aussi symbolique et affective considérable[54]. Ce n'est qu'à regret que les éleveurs se résolvent à se séparer d'une de leur bête pour en tirer de l'argent (lors des disettes notamment). Pour reprendre l'expression de Lombard, « le zébu est tout à la fois un capital, une monnaie et un moyen de communication sociale » (1999 : 206). Chaque prestation sociale ou rituelle nécessite le sacrifice d'une ou plusieurs têtes. Ce sont aujourd'hui le prestige représenté par l'accumulation d'importants troupeaux (individuellement et collectivement à l'échelle du lignage) et leur utilisation dans les cycles de prestations cérémonielles qui organisent les rapports politiques entre les lignages.

[53] Dans la situation relativement analogue du royaume sakalava du Menabe (Ouest malgache), Goedefroit note que malgré la chute des monarchies lors de la colonisation française, « l'époque du royaume persiste à être une référence identitaire pour toute personne ayant ses racines en Menabe » (1998b : 179).

[54] Le calendrier local rend compte de cette importance. Une année est divisée en douze mois lunaires, dont les deux premiers sont considérés comme des « mois délaissés/jetés » (*volanaria*), l'un au profit de l'homme et l'autre au profit du zébu.

Pour Fauroux et Koto, « les Mahafales, très attachés à leur mode de vie, n'ont pas de grandes traditions migratoires » (1993 : 551). Pour palier à la crise des systèmes agropastoraux du Sud liée à la péjoration des conditions d'élevage (Kaufmann et Tsirahamba, 2006), ils ont cependant entrepris depuis une trentaine d'années de rejoindre la ville afin d'y trouver d'autres opportunités temporaires de travail (Fauroux et Koto, 1993 ; Lebigre et Réaud-Thomas, 2001). Pour certains auteurs, ces migrations produisent une « ruralisation » de la ville de Tuléar. Le caractère essentiellement temporaire de ces migrations et la continuation d'activités agropastorales en ville traduisent en effet un attachement très fort à leur région d'origine (Fauroux et Koto, 1993). Ils continuent d'y accumuler leur troupeau et reviennent régulièrement auprès de leur *hazomanga* pour honorer leurs ancêtres et s'acquitter de leurs obligations rituelles.

La majorité de ces groupes détiennent et cultivent un terroir agricole aménagé à proximité du village et pratiquent avec leur troupeau une transhumance saisonnière vers le plateau et la pénéplaine mahafale. La région semble donc aujourd'hui structurée par la juxtaposition de plusieurs terroirs villageois et lignagers indépendants et l'entremêlement de plusieurs espaces de parcours. La communauté villageoise apparaît comme l'unité de base de l'organisation territoriale. En son sein, les hiérarchies sociales s'organisent essentiellement en fonction de l'antériorité d'occupation des lignages. Le modèle qui prévaut consiste pour les groupes de migrants à établir un lien formel d'alliance, généralement par le mariage, qui institue clairement leur position au village par rapport aux groupes fondateurs.

(2) Les Vezo

Les Vezo sont connus comme le groupe historiquement pêcheur de Madagascar. Ils se répartissent sur l'ensemble du littoral ouest malgache entre Androka au sud et la région de Mahajanga au nord. L'épicentre du peuplement se situe entre Tuléar et Morombe (Koechlin, 1975). On a donc affaire à un peuplement spatialement très éclaté sur plus d'un millier de kilomètres de côte le long du canal de Mozambique.

Les Vezo n'ont jamais constitué d'ensembles politiques autonomes à l'image des royaumes sakalava, masikoro, mahafale ou tandroy. En revanche, ils se sont toujours plus ou moins étroitement rattachés à ces derniers. Ils ont aussi très tôt été associés aux navigateurs étrangers

puis aux colons qui relâchaient, commerçaient ou s'installaient sur le littoral (principalement dans les baies de Tuléar et de Saint-Augustin).

Pour Fauroux et Laroche, « les unités lignagères vezo paraissent moins cohérentes et structurées que celles des autres groupes, tant sur le plan de l'organisation cérémonielle que sur celui de l'activité économique » (1992 : 6). Ces observations, auxquelles nous souscrivons pleinement, font écho aux représentations des pêcheurs vezo et sarà pour qui les Mahafale ont des « règles [de vie] difficiles » (*« sarotsy lily »*). Elles se traduisent par une grande intransigeance dans les rapports de domination des aînés sur les cadets, du pouvoir étendu du *hazomanga* mais aussi par des coûts d'obligations cérémonielles plus élevés chez les Mahafale que chez les Vezo et les Sarà (notamment le don et sacrifice de bétail pour les mariages, les enterrements ou la transgression des *faly*).

Des populations hétérogènes partageant des structures sociales et une identité communes

Les études conduites sur les communautés vezo font état d'un groupe aux origines multiples (Engelvin, 1936 ; Koechlin, 1975 ; Marikandia, 1988 et 1995 ; Fauroux et Laroche, 1992 ; Lupo-Raveloarimanana et Lupo, 1996 ; Goedefroit, 1998a et b). La plupart seraient des descendants d'agropasteurs d'origines diverses (mahafale, tanalanà, tandroy, masikoro, bara ou sakalava) qui se seraient tournés durablement vers la mer.

Malgré la diversité de leurs origines, les Vezo partagent pourtant de nombreux pans de leurs identités. Ils peuvent avoir certains tabous communs, notamment le tabou du mouton que Marikandia (1988) analyse à juste titre comme un facteur de « vezoification ». Mais surtout, il existe un mythe fondateur auquel se raccrochent de nombreux lignages vezo et qui tend à unifier ce groupe (*ibid.*). Il s'agit de l'union d'un pêcheur avec la sirène Ampelamananisa (« femme qui a des branchies ») dont le fils, *Bibiandrano* (« animal dans l'eau »), serait l'ancêtre commun du groupe vezo.

Ils étaient aussi jusqu'au siècle dernier tous impliqués dans une institution caractéristique concernant la chasse et la consommation de la tortue marine[55]. Le fait intéressant est que ces pratiques étaient entourées de nombreuses règles (sur lesquelles nous reviendrons) qui étaient

[55] Et plus accessoirement concernant le dugong (cf. Petit, 1923 et 1928).

très homogènes au sein des communautés vezo de tout le littoral (Petit, 1930, Angot, 1961, Koechlin, 1975 ; Rakotonirina 1989 ; Lilette, 2007). Notons, avant d'y revenir plus avant, que c'est dans cette institution que se jouait en grande partie le prestige social au sein de la communauté. Cette « forme particulière de structuration du pouvoir local » se différencie donc de celle des agropasteurs « qui placent le bœuf au premier plan de leurs préoccupations économiques et sociales » (Fauroux et Laroche, 1992 : 4).

Ces éléments, et particulièrement le mythe d'Ampelamananisa, conduisent certains observateurs à percevoir l'émergence d'une « conscience ethnique » (Marikandia, 1988 : 337) ou plus précisément, « une marche de la société [vezo] vers la constitution d'un ensemble dépassant le cadre lignager ou clanique » (*ibid.* : 15).

Cependant, il convient de constater que lorsqu'un groupe, quelle que soit son origine, s'installe sur le littoral et tire sa subsistance de la mer, il est *ipso facto* considéré comme vezo (Astuti, 1995). Cela reste d'ailleurs le meilleur terme dans les dialectes du Sud-Ouest pour désigner un pêcheur quelque soit son origine[56]. Aussi, le terme « vezo » peut-il à la fois être utilisé comme technonyme et comme ethnonyme (Goedefroit, 1998b).

Si le débat est loin d'être clos pour les scientifiques (Koechlin, 1975 ; Marikandia ; 1988 ; Astuti, 1995 ; Goedefroit, 1998b), ces deux acceptions ne nous paraissent pas incompatibles. En tous les cas, elles ne le sont pas aux yeux des acteurs locaux pour qui ce terme revêt deux sens distincts. Certains lignages se distinguent clairement des autres groupes agropastoraux (Mahafale, Tanalanà, Masikoro…) ou pêcheurs (Sarà) potentiellement considérés comme vezo en se déclarant plus exactement *Vezo pira* (« Vezo pur ») ou *Vezo vatane* (« Vezo [dans] son corps »). Ils expriment là un sentiment d'appartenance ancien au groupe vezo et traduit aussi probablement un oubli des origines historiques du lignage. D'autres en revanche se revendiquent à la fois Vezo et Tanalanà (Lupo-Raveloarimanana et Lupo, 1996) ou Vezo et Sakalava (Goedefroit, 1998b).

[56] Les autres termes sont soit vastes comme *mpandeha andriake* (« ce qui vont en mer ») ou empruntés à d'autres langages comme *mpanjono* (en langage merina des Hautes-Terres) ou *pesera* (de « pêcheur » en français).

Mode d'occupation de l'espace

Les Vezo sont souvent désignés comme « semi-nomades marins » (Koechlin, 1975). Si plusieurs groupes migrent toujours saisonnièrement pour exploiter d'autres lieux de pêche (Iida, 2005), beaucoup d'autres, sédentaires parfois depuis plusieurs siècles, constituent des communautés bien implantées disposant de terres de culture.

Dans la région d'Androka par exemple, les Vezo associent de longue date pêche, élevage et agriculture de décrue. Malgré des relocalisations répétées de leurs lieux de résidence dues aux violentes crues successives du fleuve (cf. infra), les Vezo d'Androka continuent de garder un contrôle exclusif des bonnes terres alluviales situées à l'embouchure du fleuve et se réinstallent préférentiellement à proximité. A la différence des Mahafale, les Vezo de la région ne pratiquent pas de transhumance saisonnière vers les pâturages de l'Est. Ils ne se déplacent pas non plus pour les besoins de la pêche. On peut donc les qualifier de sédentaires.

La ville représente aussi un milieu très attractif pour ces groupes. Ils sont nombreux à exercer d'autres activités en continuant éventuellement à y associer la pêche. Les débouchés halieutiques et les opportunités accessoires de travail y sont nombreux (tourisme, transport, manutention…). Tuléar, la capitale provinciale a été fondée au début du XX° siècle à proximité de villages vezo aujourd'hui englobés dans la ville. Ils y représentent une forte proportion de la population tuléaroise, occupent nombre de postes importants (fonctionnariat) et représentent ainsi « un groupe de pression influent sur le plan local » (Fauroux et Koto, 1993 : 551).

En nombre, les Vezo représentent aujourd'hui le deuxième groupe de la commune d'Androka (moins de 2500 individus). Ils sont désormais essentiellement implantés dans les villages périphériques de l'embouchure de la Linta (Androka, Antsikoroke, Bemananteza, Antsakoa, Ambohibola et Androka Vao). Un autre peuplement serait localisé à Bevoalavo sur la bordure est de la lagune. Faute d'informations suffisantes à propos de ce dernier, c'est essentiellement aux Vezo d'Androka que nous nous référerons dans la suite de ce travail.

(3) Les Sarà

Les Sarà représentent aujourd'hui moins d'un millier d'individus dans la commune d'Androka. Ils occupent plusieurs villages côtiers permanents (Ambohibola, Lanirano, Androka, Ampamata, Fanambosa) et l'île de Nosy Manitsa. D'autres villages sarà, jadis prospères, sont aujourd'hui abandonnés (Ankazondrato) ou sont utilisés de façon saisonnière (Marohao, Nengengy). Les mutations rapides de l'espace de vie sarà au cours de l'histoire de la région montrent le dynamisme de leurs stratégies de mobilité.

Un sous-groupe vezo ?

Les Sarà sont souvent assimilés au groupe vezo (Koechlin, 1975 ; Marikandia, 1988, Chaudat, 1993 ; Lupo-Raveloarimanana et Lupo, 1996). Comme eux, ils pratiquent activement la pêche et occupent à peu près la même aire de répartition le long du littoral. Le berceau de leur peuplement se situe à l'embouchure de l'Onilahy, principalement dans les villages de Lovokampy, Soalare, et surtout Anakao parfois désigné par les habitants de la région comme leur « capitale » (Lilette, 2007).

Cependant, leurs origines historiques sont encore plus mystérieuses que celles des Vezo. Les hypothèses envisagées restent très diverses : anciennes migrations africaines, métissage entre esclaves et groupes royaux des Hautes-Terres, sous-groupe d'agropasteurs du Sud malgache venus à la mer… (Koechlin, 1975 ; Marikandia, 1988 ; Chaudat, 1993). Tous ne revendiquent pas non plus de lien de filiation avec la sirène Ampelamananisa. Lorsque c'est le cas dans la région, il nous est apparu que cette ascendance pouvait plutôt avoir résulté des apports matrimoniaux de groupes vezo (ascendance maternelle)[57].

Leurs institutions sociales aussi divergent sur plusieurs points. A l'instar de plusieurs lignages mahafale, ils sont soumis à certains tabous (*faly*) non partagés par les Vezo comme les cercueils pour leurs défunts ou comme la consommation des tortues de terre (*sokake* ou *tsakafo*) et des cailles (*kibo*). En revanche, ils n'ont pas d'interdit spécifique de consommation du mouton (ce « facteur de vezoification »). On leur prête aussi souvent l'exclusivité d'un culte de possession particulier, celui de l'esprit *vorombe* (« grand oiseau ») venant de la mer

[57] Cependant, Lilette (2007) rapporte d'Anakao des récits sarà qui revendiquent pleinement cette ascendance mythique pour leur groupe.

(Koechlin, 1975 ; Chaudat, 1993). Au contraire des autres groupes locaux (et de la plupart des groupes ethniques malgaches), les Sarà ne sont pas circoncis[58].

Même l'institution du *hazomanga* apparaît chez eux encore moins structurée et cohérente que chez les Vezo. Probablement absente dans le passé lointain de ce groupe, l'adoption de cette institution pourrait avoir résulté d'une forme de mimétisme social (Esoavelomandroso, comm. pers., 2005). Sans appartenance claire à un *hazomanga*, il peut en effet paraître délicat de prétendre au mariage et aux alliances rituelles auprès des autres groupes locaux.

Aujourd'hui et depuis longtemps cependant, on ne peut nier que les Sarà se reconnaissent pleinement dans cette institution. Comme les autres, leur vie est ponctuée de rituels à l'adresse des ancêtres, dont la plupart nécessite l'intervention du *hazomanga*. Ils se différencient en plusieurs lignages ou sous-lignages. Dans ces processus, les rattachements à des « grands » et des « petits » *hazomanga* sont complexes mais particulièrement éclairants concernant la dynamique interne du groupe (notamment à Ambohibola). Cependant, malgré ces subdivisions sociales, ils ont toujours gardé un *vilo* commun pour leurs troupeaux.

C'est donc selon nous principalement leur métier de pêcheurs qui fait des Sarà un sous-groupe vezo (entendu alors comme un technonyme). Ils se reconnaissent d'ailleurs comme « des Vezo mais [avant tout] des Sarà » (« *vezo fa sarà* ») et non comme des *vezo pira*. Ils constituent un groupe totalement spécialisé dans la pêche et étaient eux-aussi adeptes des pratiques ritualisées de chasse et de consommation de la tortue de mer. On constate que dans la région, ils se consacrent quasi exclusivement à la pêche et font preuve d'une plus grande mobilité que les Vezo.

Cependant, il est clair que Vezo et Sarà partagent plus qu'une identité de métier. Ils se disent liés par le sentiment de *filongoa*[59]. Certains lignages vezo et sarà ont aussi contracté entre eux des alliances de parenté à plaisanterie (*ziva*). En utilisant ces registres de la parenté symbolique ou fictive, ces types de liens qui semblent intimement unir des lignages vezo et

[58] Même s'ils le sont aujourd'hui de plus en plus fréquemment pour faciliter les relations avec des femmes d'autres groupes, la circoncision ne fait pas chez les Sarà l'objet d'un rituel auprès du *hazomanga* (le *savatse*) censé symboliser le passage du statut d'enfant à celui d'adulte.

[59] Pour une définition du *filongoa*, voir Ottino (1998). Ce terme traduit généralement une relation de parenté, d'amitié forte ou de confiance réciproque entre deux individus ou deux groupes, qui diffère des rapports formels institués par la proche parenté.

des lignages sarà accréditent selon nous l'absence aux yeux de ces acteurs d'une appartenance à un même groupe d'ancestralité.

(4) Les Tandroy

Enfin, les Tandroy (ou Antandroy) sont des agropasteurs originaires de l'extrême Sud de Madagascar (l'Androy). Leur organisation sociale et spatiale ressemble beaucoup à celle des Mahafale. Ils ont eux aussi une identité clanique marquée par leur ancienne appartenance à des royaumes guerriers et arborent souvent sagaie et fronde. Leurs rapports interlignagers sont conditionnés par l'accumulation de zébus et leur dissipation à vocation sociopolitique et cérémonielle. Leur dialecte est souvent considéré comme atypique et peu intelligible par les autres groupes de Madagascar.

Faisant face à des crises alimentaires répétées, de nombreux Tandroy ont depuis les années 1930 entrepris d'émigrer dans d'autres régions de Madagascar (Ouest, Nord-Ouest, Hautes-Terres) afin d'y trouver de nouvelles opportunités de travail (Fauroux et Koto, 1993). Si à la différence des Mahafale les migrants tandroy s'implantent durablement dans leurs zones d'immigration urbaines ou rurales, ils restent cependant aussi très attachés à leur région d'origine où ils essayent de revenir finir leur vie (*ibid.*).

Les systèmes agropastoraux de la plaine côtière mahafale et de la région de l'Androy ayant été soumis aux mêmes difficultés (destruction des oponces et aggravation des disettes), on peut penser que les Tandroy n'ont pas cherché dans cette région précise à développer les mêmes modes de production que dans leur région d'origine et que dans d'autres zones d'immigration tel que le Menabe (Fauroux, 2000).

Sur la partie de la plaine côtière que nous connaissons, les Tandroy occupent une position particulière. Ils n'ont pas fondé de villages autonomes mais ont été accueillis au sein de villages déjà constitués, associés notamment aux Vezo et Mahafale à Bemananteza (peuplement issu d'une migration ancienne sur laquelle nous n'avons pas d'élément concret à apporter) et aux Sarà à Ambohibola (depuis les années 1930) et à Fanambosa (issu d'une migration récente de moins d'une dizaine d'années).

2.1.3 Une histoire de peuplement complexe

L'histoire du peuplement de la frange côtière entre Androka et Ambohibola commence aux temps des royaumes mahafale. L'espace qui nous intéresse ici au sud de l'embouchure de la Linta semble à cette époque occuper une position charnière entre le royaume de la Linta au nord et celui de la Menaranja au sud (Battistini, 1964). C'est sur une portion méridionale inhabitée du territoire des Mahafale Temilahehe, puissant groupe rattaché aux royaumes de la Linta, que s'installe un petit groupe de pêcheurs vezo.

Un territoire en partage

Les récits historiques locaux relatent que Tsimamandy, roi de la Menaranja, parti combattre les royaumes masikoro dans la région du Firehenana, aurait à son retour ramené de nombreux esclaves. Parmi eux se trouvait Mampisandoke, une belle jeune fille de la région de Manombo (Andavake) que le roi prit pour cinquième épouse. Dans le but de la retrouver, le père de celle-ci, un pêcheur vezo temaromainty, aurait quitté son village et serait alors descendu le long de la côte jusqu'au royaume de la Menaranja. Après avoir été conduit auprès du roi, il lui fit part des raisons de sa venue. En tant que gendre respectueux, le roi proposa alors au pêcheur (son beau-père) de lui octroyer une terre sur son royaume pour rester auprès de sa fille. Après plusieurs propositions, ce sont les terres d'Androka qui furent offertes au pêcheur et sur lesquelles il accepta de s'installer[60].

Sur les lieux en question, étaient présents depuis peu des Vezo Tanday, petit groupe de pêcheurs et forgerons récemment immigrés en provenance de la région d'Andavadoaka[61]. C'est ensemble qu'ils fondent le village d'Androka (à l'époque appelé Ankilitelo). Un troisième groupe de migrants, des Mahafale venus avec leurs troupeaux de la région de Manjavo ou de Gogogogo à l'est d'Ejeda, y rejoint les deux premiers groupes (cf. carte 4). Ceux-là prirent alors le nom de Vezo Vavalinta (« Vezo de l'embouchure de la Linta »), groupe aujourd'hui considéré comme un lignage vezo à part entière.

[60] Quoique divers, une majorité des récits font référence au roi Tsimamandy. D'après les informations rapportées sur ces royautés (Charles, 1986 ; Marikandia, 1988), cette référence historique ferait remonter l'origine du peuplement d'Androka au milieu du XVIII° siècle.

[61] D'autres témoignages plus marginaux les feraient venir d'un village mahafale de la région : Beharahake. Il semble qu'il y ait dans ce village des représentants de ce groupe ainsi qu'une autre forge sacrée leur appartenant.

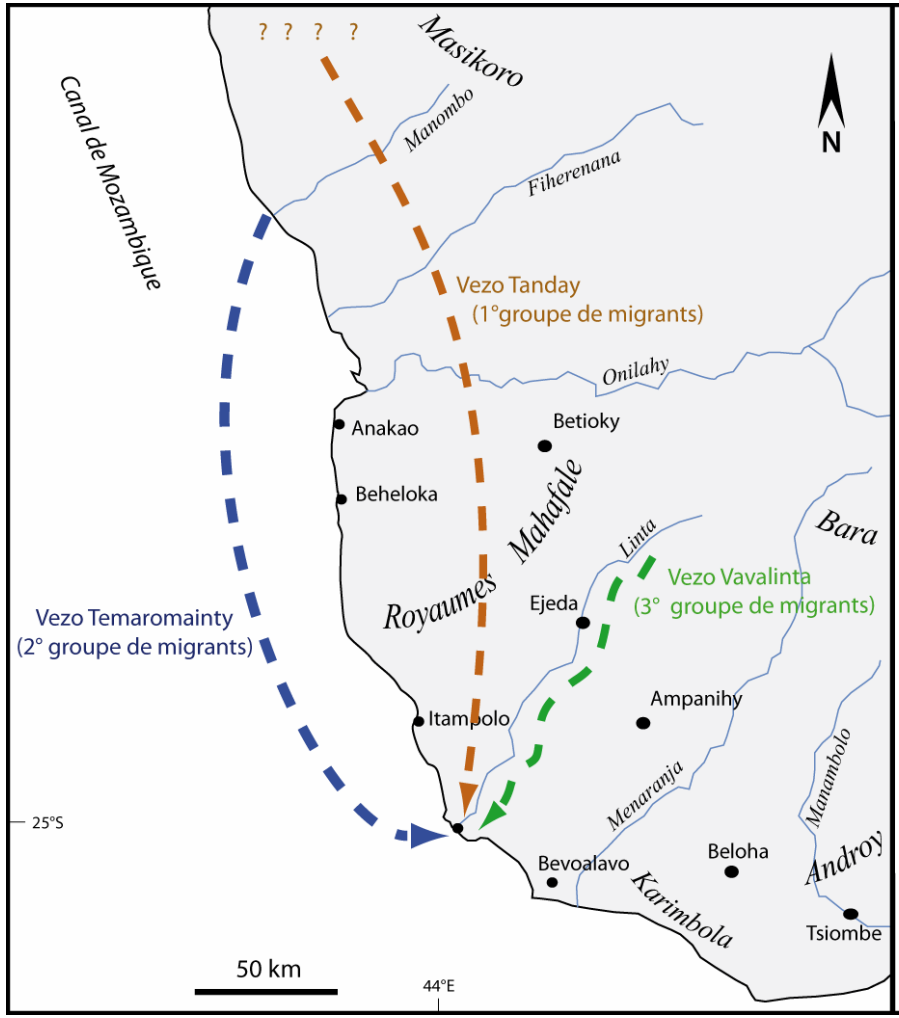

Carte 4: Origine géographique des groupes vezo fondateurs d'Androka (milieu du XVIII° siècle)

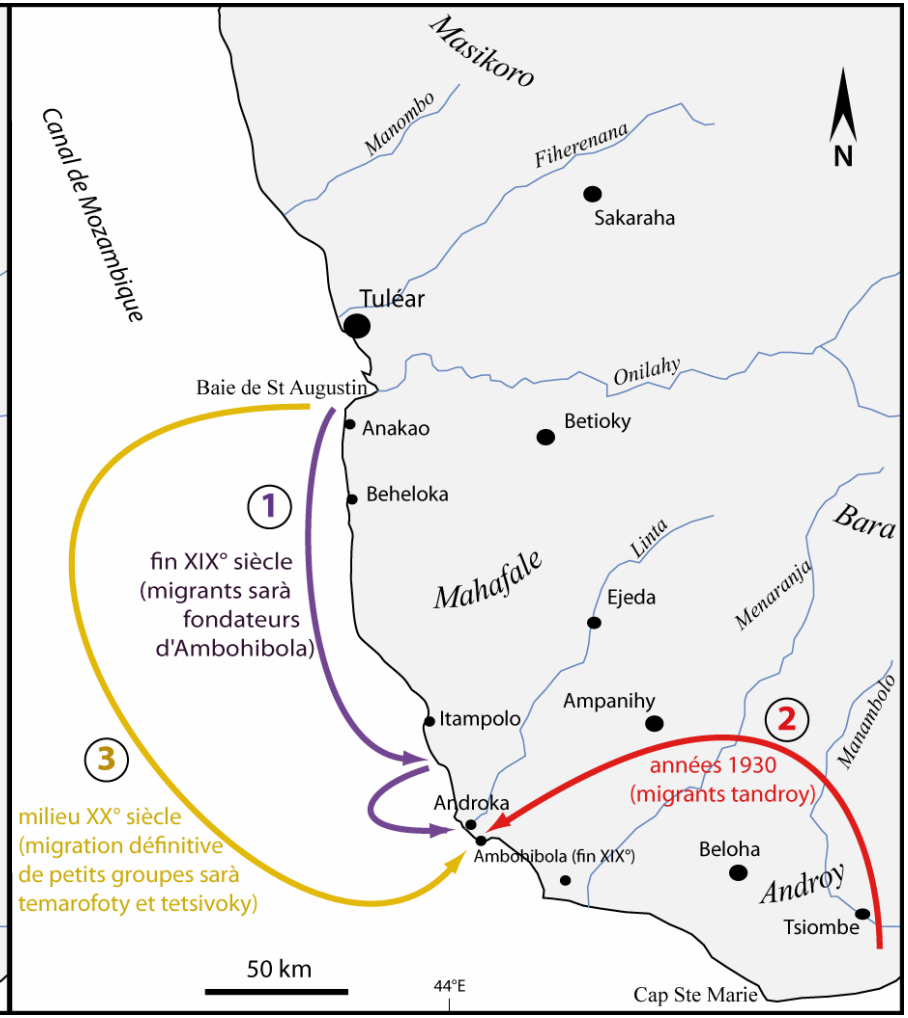

Carte 5 : Peuplement d'Ambohibola (de la fin du XIX° au milieu du XX° siècle)

Pour rester sur la terre d'Androka, les Vezo sont sommés « d'acheter » les terres à des potentats locaux (très probablement temilahehe). Face à l'indigence des Vezo Tanday et au refus des Vezo Temaromainty d'avoir à racheter le don fait par le roi, ce sont les derniers arrivants, les Vavalinta, qui, forts de leurs troupeaux, concèderont plusieurs dizaines de zébus aux revendicateurs.

Ces trois groupes de migrants sont alors devenus les trois groupes *tompontany* (« maîtres de la terre ») de la frange littorale allant d'Androka à Ambohibola. Nous verrons cependant que les premiers arrivants, les Vezo Tanday, ont toujours été politiquement dominés par les deux autres lignages différemment légitimés par leurs actes fondateurs (la légitimation par le pouvoir royal pour les Vezo Temaromainty et l'achat de leur droit avec du bétail pour les Vezo Vavalinta).

Mais l'autonomie revendiquée par les Vezo et légitimée par le roi de la Menaranja fut parfois mise en danger par des attaques répétées des Mahafale Temilahehe. Lors de ces attaques, les Vezo se seraient réfugiés dans la région de Bevoalavo, village où résidaient des segments de la famille royale (Charles, 1986). Il y resterait encore aujourd'hui une poche de peuplement vezo.

L'arrivée des Sarà

C'est dans le dernier quart du XIX° siècle que migre dans la région un petit groupe sarà (cinq hommes et une femme) provenant des villages de l'embouchure de l'Onilahy. Après des premières installations temporaires à Lembetake et à Anjahava, entre Itampolo et Androka, certains rallient le village d'Androka où ils sont accueillis parmi les Vezo (cf. carte 5). Après une période indéterminée, les Sarà sollicitent et obtiennent une terre auprès des *tompontany* vezo.

L'ensemble de ces migrants sarà se rassemblent et fondent Ambohibola. Plus tard, ils ramèneront d'Anakao l'autorisation d'implanter leur propre *hazomanga* (poteau rituel lignager) pour devenir autonomes et être enterrés localement dans le cimetière vezo (après l'accord obtenu auprès des « maîtres de la terre » vezo). Situé plus au Sud que les campements de pêche saisonniers qui s'étalent entre Anakao et Itampolo (Battistini, 1964),

Ambohibola représente pendant toute la première moitié du XIX° siècle le premier et le seul village permanent de Sarà au sud d'Anakao.

Dès leur installation dans la région, les migrants sarà continuent de faire preuve d'une très grande mobilité. Ils retournent régulièrement à Lembetake et à Anjahava, où certains ont pris femme, pour y plonger, y chasser la tortue et y échanger des produits halieutiques contre des produits agricoles (notamment du sorgho à l'époque très cultivé sur cette portion de la plaine mahafale). Ils développent surtout plusieurs campements temporaires de pêche vers le sud sur l'île de Nosy Manitsa, et sur les pourtours de la lagune de Bevoalavo (Nengengy, Ankazondrato, Fanambosa).

La complexification des migrations

En 1900, des garnisons franco-sénégalaises sont mises en place à Androka et à Ampalaza (Engelvin, 1937). L'installation de ces colons et commerçants change la physionomie politique de la région. C'est la fin des royaumes et le début de la colonisation. Androka est pris comme point d'attache principal et les étrangers y développent un poste de santé, une école, une église et plus tard une gendarmerie[62]. Les grands marchés hebdomadaires aussi se tiennent à Androka. Le village devient l'un des principaux pôles économiques et politiques de la région. Plus au sud, Ampalaza et Bevoalavo continuent d'être dynamiques et accueilleront d'autres commerçants au cours du XX° siècle.

Dès les années 1930, d'importantes famines causées par la disparition des oponces poussent des groupes tandroy de l'extrême sud de Madagascar à émigrer. A cette occasion, un petit groupe originaire de Marovato-Bevazoa s'installe auprès des Sarà d'Ambohibola et adoptent la pêche comme principale activité de subsistance. Certains rejoindront plus tard le village d'Anjahava, d'autres retourneront en Androy et plusieurs s'implantent durablement à Ambohibola où ils inhument désormais leurs morts dans le cimetière commun aux Vezo et aux Sarà de la région qui les ont accueillis.

Avec la diversification des filières halieutiques et des techniques de pêche, la région attirent au cours du XX° siècle de plus en plus de pêcheurs et commerçants venus du Nord pour des

[62] En 1960, Battistini (1964) note que c'est à Androka que se situe le seul poste de santé et que réside le seul commerçant de toute la plaine littorale entre Soalara-Anakao et Androka (soit près de 170 km de long).

migrations saisonnières. Certains s'installent définitivement dans la région au côté des Sarà d'Ambohibola (comme les Sarà Temarofoty) ou des Vezo d'Androka (comme les Sarà Tetsivoky).

Une multiplication des implantations littorales

Le développement d'Androka avec la présence française favorise l'émergence d'une élite vezo scolarisée là où les Mahafale, toujours méfiants, ne profitent pas des services offerts. Dès l'Indépendance du pays en 1960, Androka devient le chef-lieu de la commune éponyme. Ce sont les Vezo qui les premiers y occuperont les fonctions politico-administratives (maire, enseignants…).

En 1968, une violente crue de la Linta ravage le village d'Androka. Il est décidé de réinstaller la municipalité plus à l'intérieur des terres sur les terres d'Ankazomihatse. On y fonde alors le village d'Androka Vao (« Androka nouveau »)[63]. Malgré les aides gouvernementales attribuées à ceux qui souhaitent s'installer dans le nouveau chef-lieu, la plupart des Vezo préfèrent se réinstaller dans leur ancien village de l'embouchure ou rejoignent une nouvelle implantation créée suffisamment à proximité de leurs champs et de la mer (Antsikoroke). D'autres épisodes de crues violentes dans les années 1990 et 2000 provoquent finalement la désertion quasi-totale de l'ancien village au profit des autres implantations périphériques (Antsikoroke, Bemananteza, Antsakoa, Androka Vao, Ambohibola). Seuls restent sur les lieux une quinzaine de foyers sarà tetsivoky et moins de cinq foyers vezo.

Parallèlement, les Sarà continuent leurs déplacements saisonniers dans toute la région (cf. carte 6). Certains campements deviennent des villages permanents et les cases y remplacent les abris temporaires. Il s'agît d'abord de Nosy Manitsa puis dans la deuxième moitié du XX° siècle de Nengengy et Ankazondrato, et plus récemment de Fanambosa, Ampamata et Marohao. Formant un réseau de débarcadères continuellement exploité par les Sarà, ces villages se peuplent et se dépeuplent au grès des migrations saisonnières et de grandes

[63] Par opposition, l'ancien village a alors été désigné comme « Androka le vieux » (Androka Ela). Dans la suite de ce travail, nous préciserons « Androka Vao » à chaque fois qu'il sera fait référence au nouveau village d'Androka, siège de la commune ; et le terme « Androka » sera utilisé pour désigner l'ancien site. Cependant, à la façon dont l'utilisent fréquemment les acteurs locaux, « Androka » pourra, par extension, aussi faire référence aux espaces de résidence périphériques (Antsikoroke, Bemananteza) regroupant aujourd'hui l'essentiel des Vezo originaires d'Androka. Malgré leur déplacement massif, les Vezo restent très fortement associés à leur lieu d'origine plus qu'à leurs lieux de résidence actuels et on parlera systématiquement des « Vezo d'Androka ».

opportunités économiques historiques liées à des pêcheries particulières (pêche dans la lagune, pêche au requin…). En revanche, ils abandonnent partiellement leurs campements du nord (Anjahava, Lembetake, Lanirano). Depuis quelques années, plusieurs Sarà migrent aussi vers le sud dans différents villages côtiers de l'Androy où ils s'installent durablement.

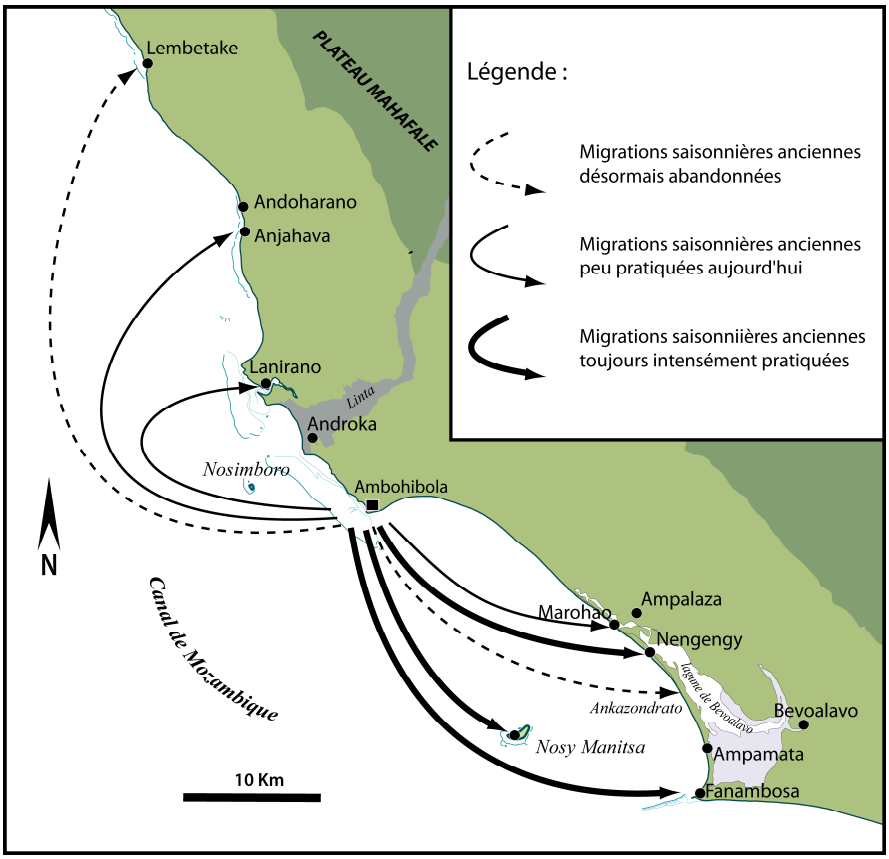

Carte 6 : Principales migrations saisonnières de pêche réalisées par les Sarà d'Ambohibola

2.2 Le rôle d'Ambohibola dans la reconfiguration de la région

Si les segments familiaux rattachés à Ambohibola se sont dispersés dans plusieurs villages de la façade maritime sur des territoires mahafale, leur village d'origine et leur cimetière sont toujours englobés dans le territoire des Vezo d'Androka. Du point de vue administratif, Ambohibola représente un des vingt-deux *fokontany* de la commune d'Androka, indépendant du *fokontany* d'Androka (« Androka Ela-Antsikoroke »).

Aujourd'hui rallié par deux à quatre taxis-brousse hebdomadaires (l'un en provenance d'Ampanihy, les autres de Tuléar), la région continue cependant d'être particulièrement

enclavée (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001). Pour diverses raisons, et particulièrement les enjeux économiques associés à la production halieutique, Ambohibola occupe une place de plus en plus importante au cœur des transformations sociales et économiques qui animent la région.

2.2.1 Un village tourné vers la mer

Sur la base des généalogies de résidence et des enquêtes réalisées fin 2004, nous avons relevé 163 cases habitables et recensé 587 personnes réparties sur 154 cases enquêtées, soit un taux d'occupation de 3,8 personnes par case pour une population estimée à 622 personnes. Sur cet échantillon, il y a à peu près autant d'hommes que de femmes, avec 216 enfants de moins de 10 ans et 24 personnes de plus de 60 ans (cf. pyramide des âges en annexe 1). Près d'un quart des résidents recensés ici vivent saisonnièrement dans les autres implantations sarà de la région. Une cinquantaine d'entre eux (soit une dizaine de foyers) disposent ainsi d'une case d'habitation à Ambohibola mais vivent sur Nosy Manitsa de façon quasi permanente. La morphologie sociale du village varie donc considérablement d'un mois à l'autre (ou plutôt d'un cycle de marées à l'autre).

Trois groupes principaux sont présents au village. Les Sarà représentent les deux tiers des personnes identifiées (66%). Ils se divisent en 5 lignages principaux : Temaromainty, Temarofoty, Temaroabo, Temangaro et Tekazohandatse (outre la présence ponctuelle de quelques Sarà Tetsivoky dont les implantations principales sont situées à Androka et à Lanirano). Les Tandroy (pour la plupart nés au village) et les Vezo (originaires d'Androka) représentent respectivement 15% et 13% de la population résidente du village. Les 6 % restant de la population regroupent essentiellement des pêcheurs migrants, des opérateurs commerciaux d'origines diverses (Mahafale-Tanalanà, Betsimisaraka, Betsileo…) et quelques épouses mahafale de villageois. Migrants et opérateurs commerciaux sont présents au village depuis moins de trois ans en moyenne.

2.2.1.1 Une activité phare : la pêche

Depuis le peuplement du village à la fin du XIX° siècle, la pêche a toujours représenté l'activité principale de la majorité des résidents d'Ambohibola, tous lignages confondus. Lors du recueil des généalogies de résidence, 142 hommes ayant entre 8 et plus de 60 ans se sont

déclarés pêcheurs (moyenne d'âge 29 ans). Les suivis de débarquements en donnent 155 qui travaillent et résident plus ou moins régulièrement à Ambohibola. Parmi eux, on compte 20 pêcheurs de moins de 14 ans mais qui sont véritablement actifs en mer.

A Ambohibola, un débarquement sur huit est le fait d'une femme. Elles sont 93 résidentes, de 12 à plus de 60 ans (moyenne d'âge de 30 ans) à avoir déclaré travailler en mer, essentiellement dans des activités de pêche à pied. Cependant, si l'on se base sur les suivis de débarquements, seules 46 résidentes ont effectivement été actives en mer.

Toutefois, le nombre de pêcheurs débarquant plus ou moins ponctuellement au village dépassent largement les 201 pêcheurs résidents enregistrés. En 62 journées de débarquements suivis à Ambohibola, nous enregistrons plus de 400 pêcheurs différents ayant utilisé le débarcadère du village (dont près des trois quarts sont des usagers réguliers). Qu'ils soient migrants ou résidents, ils appartiennent principalement aux groupes sarà, vezo et tandroy (cf. graphe 1).

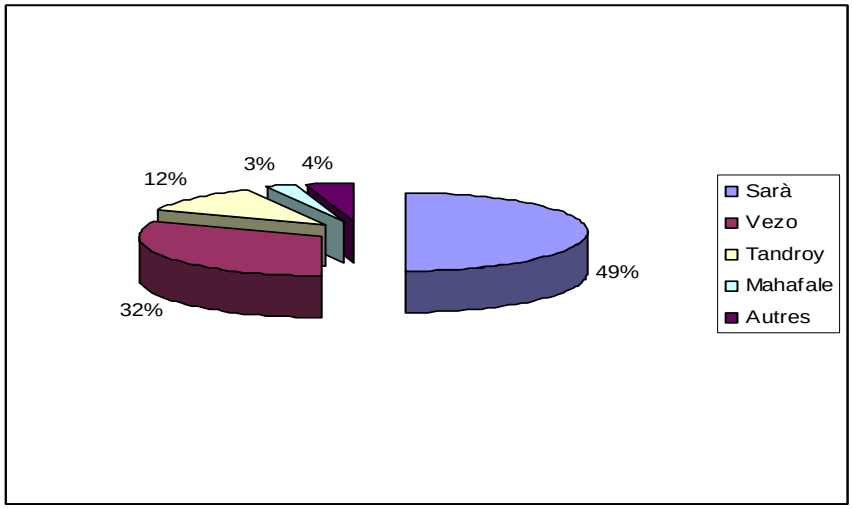

Graphe 1 : Origine sociale des pêcheurs ayant utilisé le débarcadère d'Ambohibola (411 pêcheurs différents sur 62 jours de débarquements)

Le secteur halieutique a subi de nombreuses transformations au cours de ce dernier siècle. Contrairement à la situation de l'agropastoralisme dans la région, des productions halieutiques de rente se sont développées depuis plus d'un siècle. Parallèlement aux productions alimentant les marchés régionaux (poissons, poulpes, gonades d'oursins), les pêcheurs ont de plus en plus d'opportunités de débouchés, notamment sur des produits à forte valeur ajoutée

destinés à l'exportation (langoustes, ailerons de requin, poulpes, coquillages commerciaux, holothuries…).

2.2.1.2 Une faible implication dans les activités agropastorales

Une agriculture limitée

Sur l'ensemble des pêcheurs résidents recensés, 8 seulement déclarent associer de façon significative la pêche à des activités agricoles. Il s'agit pour l'essentiel d'originaires des pays mahafale et tandroy ou de Vezo d'Androka résidant durablement au village. Cependant, lors des récits de vie que nous avons recueillis, plus de la moitié des pêcheurs ont déclaré s'être déjà essayés à l'agriculture, même si ce n'était que de manière très occasionnelle. Leurs plus ou moins brefs essais agricoles ont quasi tous eu lieu dans d'autres villages, particulièrement dans les implantations secondaires que sont Nengengy et l'île Nosy Manitsa. Toutefois, nous avons pu observer qu'une dizaine de pêcheurs d'Ambohibola continuent à cultiver annuellement de petites parcelles, majoritairement sur Nosy Manitsa.

Aux abords d'Ambohibola, même si plusieurs champs ont été aménagés par les villageois, rares sont ceux qui continuent d'y cultiver de façon effective (un Sarà et un Tandroy à notre connaissance). A Nosy Manitsa en revanche, lieu privilégié des migrations saisonnières des habitants d'Ambohibola, on dénombre plus d'une cinquantaine de propriétaires et de champs différents dont la plupart ont été créés et bornés il y a moins d'une vingtaine d'années (cf. Partie III). Là aussi du reste, moins de 10 % d'entre eux sont occasionnellement mis en valeur. Tout ce qui y est récolté est destiné à être autoconsommé.

Un élevage de faible ampleur

En raison de leur spécialisation halieutique, l'élevage est une activité peu développée parmi les résidents du village. Il est cependant courant de posséder quelques chèvres et volailles en prévision des sacrifices rituels et autres obligations sociales. La possession de zébus est plus rare (cf. tableau 1).

		Bétails				volailles		
Groupe	échantillon	bovins	caprins	ovins	porcins	dindons	poulets	canards
Sarà	N=58	0,5	3,0	0,1	0,0	0,0	2,4	1,2
Tandroy	N=10	0,2	1,8	0,0	0,0	0,0	1,6	0,3
Vezo	N=9	**4,7**	2,6	0,6	0,3	0,0	1,9	0,0
Mahafale	N=4	**3,8**	**12,5**	0,0	0,0	0,0	2,5	0,3
Total Ambohibola	N=81	1,1	3,3	0,1	0,0	0,0	2,3	0,9
Commune d'Androka	Source : PCD, 2002	**4,6**	**7,5**	**0,9**	0,005	0,5		

Tableau 1 : nombre moyen d'animaux d'élevage par ménage résident (origine sociale du chef de foyer).

Les animaux sont généralement laissés libres de divaguer à proximité du village et sont regroupés le soir afin d'éviter les vols. Ils ne sont que rarement conduits jusqu'à la forêt pour paître. Seuls les enfants d'une douzaine d'années sont parfois envoyés pour accompagner les bêtes. Ceux qui possèdent un cheptel plus important confient généralement leur troupeau à un proche allié agropasteur (frère de sang ou cognat le plus fréquemment). Pour les chèvres, nombreuses sont celles qui sont transportées sur l'île pour y être livrées à elles-mêmes. De ces façons, les pêcheurs résidents du village se prémunissent contre les vols (qui restent assez courants) et limitent la charge de travail qu'impose la conduite d'un troupeau.

2.2.2 Un impact croissant sur la vie de la région

L'installation de pêcheurs a toujours été reconnue comme une aubaine par les agropasteurs de la région dont Battistini disait qu'ils vivaient dans « une autarcie économique villageoise à peu près complète » (1964 : 1). Le long de la plaine côtière, ceux-là n'ont pas hésité à créer de nouveaux hameaux en périphérie de leurs terroirs agricoles afin de se rapprocher des campements et villages de pêcheurs qui se développaient (*ibid.*).

Les Mahafale restent aujourd'hui majoritairement impliqués dans des activités agropastorales qui génèrent peu de numéraires[64]. Les troupeaux sont gérés dans une optique d'accumulation en vue de leur destruction cérémonielle (la viande est rarement vendue) et les productions agricoles sont principalement destinées à l'autoconsommation. A la différence des régions agricoles du nord de l'Onilahy, les cultures de rente comme le coton, le pois du cap ou l'arachide sont ici quasi inexistantes (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001). Dès lors, la

[64] Il y a une cinquantaine d'année, Battistini (1964) estimait que le budget moyen des Vezo et des Sarà était près de quatre fois supérieur au budget moyen des Mahafale qui, s'ils possédaient un capital important représenté par les troupeaux, réalisaient peu d'échanges monétaires.

production halieutique apparaît de longue date comme le secteur le plus dynamique de la vie économique de la région.

Les pêcheurs ont ainsi sensiblement contribué à l'amélioration des conditions de vie locale. En l'absence de transport vers Tuléar dans la première moitié du XX° siècle, ce sont eux qui par la mer organisaient l'approvisionnement de la région en denrées alimentaires lors des épisodes de disettes (Battistini, 1964). Leur présence offrit particulièrement aux agropasteurs de nouveaux débouchés pour leurs productions agricoles, de nouvelles opportunités de travail par l'apprentissage des métiers de la mer, des sources de rémunérations diverses (approvisionnements en bois, en matériaux ou en eau des villages côtiers, transports en charrettes…). Elle a surtout conduit à une implication croissante des Mahafale dans le mareyage régional de poissons et de poulpes.

2.2.2.1 Dynamisme halieutique et désenclavement régional

Au début du XX° siècle, les productions commerciales étaient peu nombreuses (carapaces et écailles de tortues imbriquées, holothuries, coquillages commerciaux[65]…). Les filières d'exportation furent essentiellement mises en place à l'initiative de commerçants étrangers (européens et indiens). Battistini (1964) notait qu'il n'existait avant 1960 qu'un seul commerçant sur les 170 km de plaine côtière entre Anakao et Androka. Celui-ci achetait divers produits halieutiques (poissons salés-séchés, poulpes séchés, coquillages commerciaux, holothuries…). Selon nos propres enquêtes, un autre commerçant exerçait aussi entre Ampalaza et Bevoalavo à cette époque.

Cependant, jusqu'au milieu de XX° siècle, l'essentiel du commerce halieutique vers Tuléar s'opère en goélettes dont la plupart appartiennent à des Vezo et à des Sarà venus du Nord. Elles font halte au niveau d'Androka et d'Ampalaza où se situent les mouillages les plus sûrs. Androka, Ampalaza et Bevoalavo apparaissent donc à cette époque comme les fers de lance de l'économie régionale.

[65] Sous le terme « coquillages commerciaux » nous regroupons ici diverses espèces, burgaux et casques rouges en tête, mais aussi les espèces dont les opercules cornés font l'objet d'un commerce ancien et les coquillages ornementaux (triton, porcelaine…).

Suite aux violentes crues de la Linta et à la délocalisation de la commune à Androka Vao vers 1970, le village d'Ambohibola prend dans la région une ampleur économique croissante. La plupart des mareyeurs désertent de plus en plus Androka et s'implantent dès lors préférentiellement à Ambohibola. Aujourd'hui, les taxis-brousse qui rallient chaque semaine Tuléar à Androka Vao font fréquemment un détour pour prendre des marchandises ou en déposer à Ambohibola (les mareyeurs font partie de leurs meilleurs clients). Plus au sud, Ampalaza et Bevoalavo restent des lieux importants du commerce halieutique, notamment pendant les trente années suivant la diffusion des filets maillants monofilament durant lesquelles la lagune sera intensivement exploitée pour la pêche au poisson.

Plusieurs mareyeurs, essentiellement de langoustes, parcourent désormais le littoral depuis Tuléar ou Fort-Dauphin à bord de véhicules motorisés (4x4, camions, et même pendant un temps en avion depuis Fort-Dauphin pour le transport des langoustes). Ils amènent fréquemment des marchandises pour le compte des pêcheurs (matériel de pêche) et des épiciers-mareyeurs locaux avec qui ils travaillent (produits d'épicerie). Ils transportent aussi parfois des malades vers les dispensaires ou des pêcheurs souhaitant se rendre en ville. Le dynamisme du commerce halieutique participe donc de façon globale au désenclavement de cette région jusqu'alors très isolée (information, transport de personnes et de marchandises, débouchés).

2.2.2.2 Ambohibola, un haut-lieu de la production et du commerce halieutique

Plusieurs éléments démontrent qu'Ambohibola détient désormais une place prépondérante au sein de la production halieutique de la région. Les données fournies par l'entreprise de mareyage COPEFRITO concernant les achats réalisées entre Itampolo et le fleuve Menaranja pour l'année 2005 montrent que le village d'Ambohibola contribue au quart de la production de poulpes (soit 5,8 t) et surtout à plus de la moitié de la production de langoustes (soit 3,5 t) sur cette portion du littoral.

Compte tenu des prix d'achat aux pêcheurs et aux mareyeurs locaux, ces deux productions ont à elles seules généré la mise en circulation au village de plus de 9200 € (23 millions d'Ariary), dont près de 1900 € représentent la marge commerciale engrangée par les mareyeurs locaux (les trois quarts de ces sommes sont imputables à la filière langoustière). Cependant, il faut noter la concurrence d'une autre entreprise commerciale de Fort-Dauphin

(Martin pêcheur) qui achète aussi les langoustes entre Ambohibola et Fanambosa. Les sommes mises en circulation à l'échelle villageoise peuvent en conséquence être largement majorées.

De rapides projections établies sur la base des suivis de débarquement et les revenus moyens estimés par type d'activité et par pêcheur laissent apparaître que les pêches de poisson à la ligne et aux filets permettraient quant à elles de dégager plus de 40 millions d'Ariary annuels (soit 16 000 €) dont l'essentiel de la production est écoulée dans la région.

Par ailleurs, si l'on se base sur les déclarations des mareyeurs d'ailerons, on peut dire qu'Ambohibola, Fanambosa, et plus accessoirement Androka et Lanirano, représentent les plus importants lieux de production de requin. Les ressources générées par cette activité sont ici difficiles à estimer à l'échelle du village mais constituent un apport monétaire non négligeable, très probablement supérieur aux sommes dégagées annuellement par la pêche à la langouste[66].

Ce développement du commerce halieutique à l'échelle de la commune et même de la plaine côtière mahafale s'observe aussi à d'autres niveaux. Par exemple, la minorité des foyers de résidents qui ne pêchent pas sont tous impliqués dans le commerce halieutique. Par ailleurs, sur les quelques 5712 débarquements de pêcheurs enregistrés en 62 jours, nous pouvons affirmer que plus 9 % des acteurs identifiés sont des non-résidents d'Ambohibola. Par ordre décroissant, ils sont essentiellement représentés par :

- des Vezo résidant à Androka débarquant à Ambohibola pour y écouler le produit de leur pêche en raison de la présence de débouchés plus intéressants que chez eux (notamment pour la vente des langoustes et burgaux capturés en plongée),

- des pêcheurs migrants temporaires, principalement vezo et sarà, en provenance d'autres villages (Tuléar-Ankiembe, Lanivato, Itampolo, Anjahava, Fanambosa…) ainsi que quelques acteurs originaires d'autres régions de Madagascar (Betsileo, Betsimisaraka, Merina) aujourd'hui impliqués dans la pêche,

[66] Nos estimations basées sur les suivis de débarquements et les revenus par activités montrent que la pêche au requin pourrait générer entre 30 et 60 millions d'Ariary annuels pour le village (soit entre 12 000 et 24 000 €) en considérant la commercialisation de tous les produits capturés par cette technique, soit la chair et les ailerons de requin mais aussi les poissons, les langoustes et les tortues.

- des Mahafale venus des villages alentours pour pêcher (pêches à pied principalement).

Selon nous, tous ces éléments contribuent à améliorer le statut géopolitique d'Ambohibola au sein de l'ensemble régional. La réputation d'Ambohibola et d'Androka en matière de richesse des ressources est désormais bien connue jusque dans les autres villages de pêcheurs et les centres urbains comme Tuléar.

2.2.2.3 Une diversité des structures marchandes locales

L'origine des mareyeurs (*mpanao kinanga*) qui affluent au village et les rapports qu'ils y entretiennent (contractions d'alliances sociales du type intermariages ou fraternité de sang) montrent l'intérêt qu'une grande diversité d'acteurs porte au commerce halieutique. De nombreux Mahafale aspirent à s'établir comme mareyeurs mais la compétition économique est rude. Dans les villages, la contraction d'alliances sociales accompagne souvent la mise en œuvre d'activités de mareyage et charpente ainsi les réseaux commerciaux (cf. carte 7).

Les circuits de commercialisation régionaux

De nombreux mareyeurs mahafale (essentiellement des femmes) sont présents quotidiennement au village. Ils s'intéressent à des filières spécialisées aux débouchés locaux ou régionaux, principalement pour le poisson (frais ou fumé) et les gonades d'oursins, plus rarement pour le poulpe séché (cf. photos 3 et 4).

Certains font des allers-retours quotidiens entre Ambohibola et les villages alentours (Androka Vao, Tsimafaitse, Manera, Beharahake…) pour le commerce de poisson frais (10 mareyeurs réguliers de ce type dont 9 femmes). Acheté entre 400 et 800 Ar/kg à Ambohibola, le prix du poisson frais atteint 700 à 1200 Ar à Androka Vao. A ces mareyeurs réguliers de poisson s'ajoute un grand nombre de mareyeurs occasionnels qui viennent ponctuellement au village pour constituer une petite marchandise et la revendre à l'intérieur de la plaine côtière. Leur fond de commerce est parfois infime (moins de 2000 Ar, soit moins de 0,80 €).

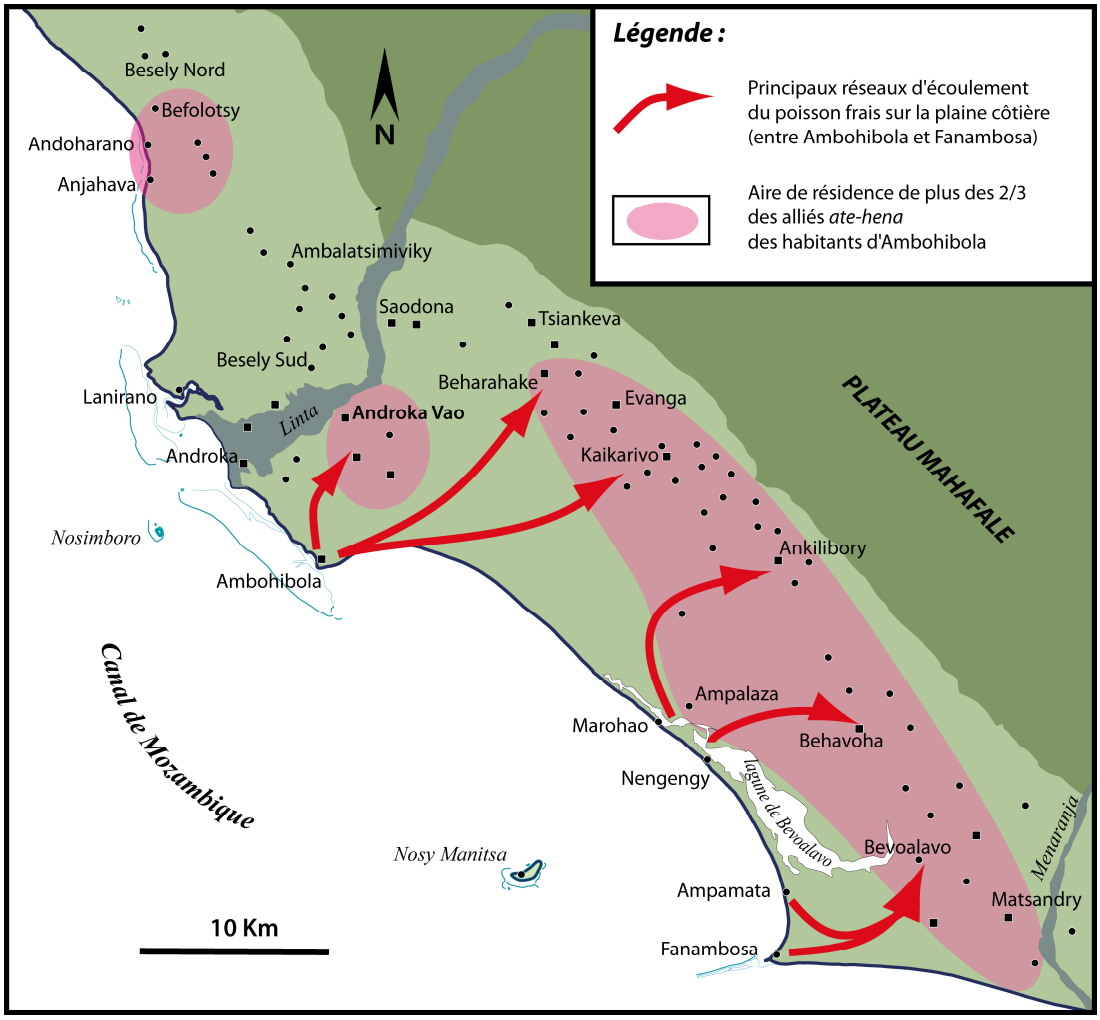

Carte 7 : Localisation principale des alliés *ate-hena* des habitants d'Ambohibola : un rôle structurant dans le mareyage à l'échelle de la plaine côtière

Photo 3 : fumage des poissons au village

Photo 4 : Séchage des poulpes (et tortue de mer)

D'autres s'installent pour des durées d'une à deux semaines pour acheter, fumer et stocker du poisson (12 femmes pour les plus régulières). Majoritairement d'origine mahafale (11 sur les 12), elles sont fréquemment logées gratuitement chez un allié du village. Elles ont pour la

plupart pratiqué le mareyage de poisson frais à la journée avant de se lancer dans le mareyage régional à longue distance. En taxi-brousse ou en charrette, elles rejoignent alors les marchés régionaux où elles vendront leur poisson fumé (*fiasale*). Leur zone de commercialisation se situe essentiellement autour d'Ampanihy (Ampanihy, Fotadrevo, Lazarivo…), et pour les déplacements les plus lointains, jusqu'à Ambovombe au sud et jusqu'à Sakaraha au nord (tout de même très rares). Elles sont généralement patentées auprès de la commune et s'acquittent de taxes pour leur activité (20 Ar/kg de poisson). Pour que leur déplacement soit rentable, il leur faut réunir un minimum 150 à 200 kg de poissons en moins de deux semaines (avant que le poisson fumé ne devienne impropre à la vente et à la consommation). Compte tenu des frais (frais de transport, bois de feu pour le fumage, fabrication de baguettes de fumage…), elles ont besoin d'un fond de collecte minimal de 120 000 Ar (près de 50 €). En deçà de 150 kg de stock, elles vendent localement leur production à une autre mareyeuse qui fera le voyage. Ces mareyeuses viennent souvent au village avec d'autres productions à vendre (denrées agricoles et alcool essentiellement).

Très nombreux en période fraîche (quand le poisson se conserve bien), plusieurs de ces mareyeurs cessent ou ralentissent leur activité en période chaude et pluvieuse (de décembre à mars). C'est en effet là la période du risque maximal de perte en raison de la rapide dégradation de la qualité des produits due à la chaleur, risque accentué par les blocages réguliers des taxis-brousse sur les pistes rendues impraticables par la pluie. Le prix du poisson varie donc d'au moins 25% en fonction des saisons et de l'état de la compétition entre acheteurs au village (de 400 à 600 Ar/kg en période chaude à 600 à 800 Ar/kg en période fraîche à Ambohibola).

Le poisson salé-séché (*fiantsira*) est essentiellement commercialisé par des mareyeurs d'autres produits halieutiques pour lesquels les débouchés commerciaux se situent dans les zones urbaines (Tuléar essentiellement).

Ces fonctions de mareyage étaient autrefois l'apanage des femmes de pêcheurs, ainsi que parfois des pêcheurs eux-mêmes (particulièrement en saison chaude). Même si elles sont aujourd'hui de moins en moins nombreuses à faire cette activité, toutes ne l'ont pas totalement abandonnée. Une est encore très régulièrement active dans le mareyage régional à longue distance (femme sarà veuve). A l'échelle de chaque lignage, elles sont encore plusieurs à organiser occasionnellement ce type d'opérations commerciales à courte distance

(poisson frais) ou vers les plus importants marchés régionaux (poisson fumé). Contrairement aux mareyeuses mahafale spécialisées, la plupart d'entre elles entreprennent le voyage vers Ampanihy moins de cinq fois dans l'année.

Les filières halieutiques à destination des marchés nationaux et internationaux

Les productions halieutiques à forte valeur ajoutée se sont largement diversifiées au cours du siècle écoulé. Les acteurs qui s'y intéressent sont aujourd'hui nombreux. Certains résident durablement au village, d'autres sont plus itinérants, s'installant parfois quelques jours ou semaines avant d'aller écouler leurs marchandises en ville ou de rejoindre d'autres villages littoraux en quête de nouvelles opportunités.

Selon les filières, leur présence dans la région et dans les villages peut varier sensiblement d'un mois à l'autre. A l'exception des mareyeurs de poissons mahafale, on compte plus d'une dizaine d'opérateurs économiques étant intervenus à Ambohibola lors de notre séjour. Ainsi :

- Deux entreprises commerciales, venant de Tuléar pour l'une (COPEFRITO) et de Fort-Dauphin pour l'autre (Martin pêcheur), passent régulièrement à Ambohibola, ainsi qu'à Fanambosa et à Antsakoa pendant les marées de vives-eaux. Par l'intermédiaire de mareyeurs locaux, la première achète langoustes, poulpes et calmars et la seconde ne s'intéresse qu'aux langoustes.

- 3 à 4 mareyeurs locaux de langoustes (non originaires d'Ambohibola) travaillent en relais avec ces entreprises commerciales et achètent leurs produits directement aux pêcheurs sur le débarcadère. Implantés en permanence au village, ils cumulent généralement cette activité avec un petit commerce local (épicerie, vente d'alcool, projection de vidéo).

- 1 mareyeuse locale de poulpes frais travaille en collaboration avec la COPEFRITO. Elle s'intéresse en parallèle au mareyage des ailerons et du poisson salé-séché et tient la plus importante épicerie du village.

- Entre 3 et 6 acheteurs d'ailerons de requin se disputent âprement les plus belles prises des pêcheurs. Lorsqu'ils sont absents, certains confient parfois un fond de collecte à

un ou plusieurs pêcheurs en qui ils ont confiance. De nombreux autres mareyeurs d'ailerons moins implantés continuent de sillonner la région.

- Les collecteurs d'holothuries sont en nombre très variable. Une mareyeuse tandroy achète régulièrement pour le compte de l'important épicier-mareyeur d'Antsikoroke. D'autres femmes du village achètent occasionnellement et préparent les holothuries pour le compte d'autres mareyeurs régionaux ou itinérants. Des opérateurs étrangers à la microrégion viennent parfois s'installer au village pour acheter et transformer des holothuries. Peu restent durablement.

- Les mareyeurs de coquillages (essentiellement burgaux et casques rouges), en nombre variable, sont systématiquement impliqués dans l'une au moins des autres activités commerciales que nous venons de présenter.

- La chair de requin, qui n'a acquis une valeur qu'après l'avènement de la filière « aileron » (début des années 1990), est aujourd'hui collectée et transformée en *kitozan'akio* (chair salée-séchée de requin) par plusieurs familles de pêcheurs de requin et différents mareyeurs du village. Elle est revendue à des grossistes de Tuléar qui l'écoulent sur les Hautes Terres malgaches.

Ces mareyeurs sont d'origines diverses. A Ambohibola, la majorité d'entre eux sont d'origines mahafale, vezo mais rarement sarà (hormis pour la chair de requin). Ils peuvent généralement être considérés comme des mareyeurs polyvalents et s'intéressent simultanément ou successivement dans le temps à plusieurs types de productions halieutiques à fortes valeurs ajoutées. Ce sont d'ailleurs eux les principaux acteurs du commerce du poisson salé-séché à destination des centres urbains. Ils sont une infime minorité à disposer des autorisations officielles réglementant les activités de mareyage.

Conclusion : Un vécu partagé

Nous avons cherché ici à peindre à grands traits les contours de l'espace social des groupes de la région. Nous avons pour cela voulu dégager certaines tendances et divers enjeux auxquels les groupes locaux cherchent à s'adapter. Nous voulions ici mettre en exergue la situation ancienne de crise qui semble caractériser le secteur agropastoral et qui s'oppose au dynamisme économique et spatial associé au secteur halieutique au sein de la même microrégion. Un autre point important que nous voulions mettre en lumière est la transformation des pratiques religieuses qui marginalisent les cultes de possession sans pour autant remettre en cause les représentations d'un monde peuplé d'esprits auxquelles toutes les communautés de la région continuent de souscrire. Nous aurons à y revenir dans ce travail afin d'éclairer sous un jour nouveau les dynamiques institutionnelles et territoriales.

L'espace des populations locales apparaît donc caractérisé par de multiples sources de variabilité. C'est d'abord le cadre physique de leur espace de vie qui est soumis à des dynamiques écologiques intenses et génératrices d'incertitudes (aléas climatiques, disparition de ressources). Mais l'espace social dans lequel ils évoluent apparaît tout aussi complexe et incertain. D'une part, il est affecté et sans cesse reconfiguré par les mouvements migratoires et la transformation régulière des réseaux politiques, économiques et religieux influents à l'échelle régionale (royauté, colons, commerçants, Etat, églises…). D'autre part, il est peuplé d'entités diverses qui interfèrent sur les pratiques des hommes et imposent des conduites à respecter.

Il apparaît alors très clairement que les hommes, individuellement ou collectivement, ne maîtrisent qu'imparfaitement l'espace dans lequel ils vivent. D'un point de vue purement technique, ils ne peuvent contenir les forces de la nature et les grands événements bioclimatiques. Ils peuvent cependant s'y adapter, notamment par la mise en œuvre de pratiques de mobilité comme nous en avons déjà vu quelques exemples (que ces pratiques soient le fruit d'une quasi nécessité liée aux conjonctures écologiques, sociopolitiques ou économiques, ou qu'elles répondent à une véritable stratégie).

C’est par leurs pratiques collectives que les acteurs sécurisent leur ancrage et adaptent leurs usages. Conditions de leur sécurité, ils s’efforcent de respecter et de faire respecter les règles édictées par les ancêtres et autres esprits divinisés peuplant leur espace de vie. Ce sont ces puissances surnaturelles qui sont les seuls véritables maîtres des différentes composantes de la mosaïque spatiale. Les vivants ne sont alors que les usufruitiers d’un environnement qui leur est confié par les ancêtres et qu’ils se doivent de transmettre à leurs descendants. En conséquence, il faut d’ores et déjà remarquer que la propriété individuelle ou collective (entendue comme la libre affectation des terres par ledit propriétaire) ne peut concrètement exister compte tenu de la prégnance de ces représentations collectives de l’espace.

Dans cet environnement incertain, les marges de manœuvre qui s’offrent à eux sont donc conditionnées à un premier degré par les règles d’usages imposées par la surnature. Elles restent cependant toujours renégociables par le biais d’intercessions conduites au sein de différentes institutions. Elles sont ensuite conditionnées par le rattachement des acteurs à des institutions et à des communautés humaines qui sont les plus légitimes médiateurs entre les hommes et les forces de la surnature maîtresses des lieux, notamment par le biais de leurs ancêtres qui s’installèrent en premier et contractèrent à cette occasion des alliances avec les génies tutélaires des lieux (Goedefroit, 1998c, Fauroux, 2000). Les logiques d’appartenance communautaire, qui s’expriment essentiellement par les identités sociales et les réseaux d’alliances, constituent donc une autre source de sécurisation face au caractère incertain de l’environnement.

Dans le chapitre suivant, nous examinerons plus en détail comment les changements des contextes de production conduisent les acteurs à s’adapter en s’appuyant sur différentes logiques sociales. Nous nous intéresserons donc plus aux rapports de production et à leurs transformations qu’aux dynamiques halieutiques à proprement parler. Les pratiques de mobilité, les techniques et les organisations économiques et politiques qui sont à l’œuvre dans la pêche seront alors analysées dans cette optique.

PARTIE II : La pêche à Ambohibola : une activité centrale

L'histoire de la région dénote donc une spécialisation halieutique croissante. Absente avant le XVIII° siècle, la pêche se développe avec l'arrivée des Vezo qui lui associèrent systématiquement l'agriculture et l'élevage. Cependant l'exploitation halieutique reste dans un premier temps confinée spatialement aux villages d'Androka et de Bevoalavo. Mais c'est particulièrement avec l'arrivée des Sarà à la fin du XIX° siècle que ce secteur d'activité acquiert une dimension essentielle à l'échelle régionale. Elle implique de plus en plus d'acteurs locaux et de migrants saisonniers ou définitifs.

Cette spécialisation se poursuit tout au long du siècle écoulé avec l'intensification des dynamiques spatiales (multiplication des villages de pêcheurs et extension des espaces marins exploités) et l'intégration de nouveaux matériels et de nouvelles techniques de pêches. Elle conduit à une implication croissante des pêcheurs dans l'économie marchande grâce à la diversification des filières commerciales.

La spécialisation halieutique prend donc des formes diverses. D'abord, c'est l'émergence de groupes spécialisés dans la pêche, fondant principalement leur stratégie de subsistance sur ce secteur d'activité. Mais avec l'évolution des contextes matériels et économiques, elle prend aussi la forme d'une spécialisation technique plus poussée chez certains acteurs et contraste alors avec la « mixité »[67] technique qui prévalait autrefois pour faire face à la variabilité environnementale (météo, abondance des ressources…).

Trois principales innovations technologiques marquèrent des tournants assez significatifs des pratiques de production : l'arrivée des masques, l'apparition des fils et des filets en monofilament nylon, le développement récent des filets calés de fond. L'élément le plus remarquable est sans conteste le développement exceptionnel des pêches aux filets observés depuis ces 40 dernières années et les transformations économiques impulsées par leur adoption.

Toutefois, il faut admettre que les choix techniques opérés par les pêcheurs ne dépendent pas des seules rationalités économiques. Pour « interpréter les formes techniques existantes »,

[67] La mixité est une « notion qui désigne l'utilisation souple de différentes techniques, et qui s'oppose à l'idée d'unités de pêche spécialisées pratiquant une seule technique » (Charles-Dominique, 1994 : 164-165). Elle concerne l'utilisation complémentaire de différents engins de pêche au cours de différentes sorties ou à l'occasion d'une même sortie, voire l'utilisation d'un même engin de façons différentes.

Charles-Dominique évoque la nécessité de considérer une « pluralité d'aspects des techniques » découlant des facteurs bio-écologiques et humains en interaction (1994 : 163). Les transformations historiques que nous décrirons et la diversité des choix opérés par les pêcheurs d'Ambohibola montrent qu'ils répondent en effet à des rationalités multiples.

Malgré l'importance croissante des productions marchandes dans le système d'activités, nous verrons pourtant que l'organisation sociale de la pêche reste fortement marquée par le caractère domestique de la production. Avant d'étudier en détail les stratégies actuelles de pêche (choix techniques, efforts de pêche, investissement…), nous présenterons d'abord les différentes techniques de pêche dans une perspective historique. Nous chercherons à comprendre comment les changements de pratiques, d'espèces cibles et d'espaces de pêche associés à la mise en place de nouvelles techniques et filières halieutiques ont conduit à une transformation des rapports de production au sein des groupes de pêcheurs.

L'objet de cette partie sera donc d'explorer le système de pêche dans toutes ses composantes. Nous nous interrogerons tout particulièrement sur les causes et les effets associés aux différentes formes de spécialisation technique et sur les enjeux de la différenciation professionnelle et économique.

Chap. 3 Les pratiques de pêche : une mise en perspective historique

3.1 Le temps des chasseurs de tortue

Dans la première moitié du XX° siècle, la production halieutique dans la région servait essentiellement à l'autoconsommation et au troc contre des denrées agricoles avec les agropasteurs de la plaine côtière. Quoique non négligeable, l'accès aux marchés et à l'économie monétaire est à cette époque limité dans cette région particulièrement enclavée. Si quelques productions marchandes existent déjà, comme le commerce des carapaces de tortues imbriquées, des burgaux, des casques rouges ou des holothuries, les filières y sont peu développées et les possibilités d'écoulement limitées et irrégulières. Elles représentaient donc des opportunités accessoires, dont le rôle doit être relativisé par rapport à l'importance des pêches destinées à l'autoconsommation et aux échanges intrarégionaux (poissons, oursins, poulpes, tortues…).

3.1.1 Des pratiques de pêche anciennes toujours d'actualité

Les premiers résidents sarà d'Ambohibola sont tous décrits par leurs descendants comme de grands chasseurs de tortues. Les anciens racontent qu'autrefois, les principales activités, dont les pêcheurs tiraient leur subsistance économique (autoconsommation, troc, commerce), étaient représentées par plusieurs types de techniques de pêche et d'espèces cibles associées : la chasse à la tortue de mer, les lignes à main (ligne de traîne, palangrotte), la plongée sans masque (ciblant burgaux et casques rouges) et les pêches à pied (chasse au poisson et au poulpe, ramassage d'holothuries, d'oursins et de coquillages).

Un fait notable est le rôle significatif que jouaient les femmes dans la production halieutique. Si leur travail en mer se limite aujourd'hui essentiellement à la pêche à pied, elles étaient autrefois unanimement considérées comme meilleures plongeuses que les hommes. Plusieurs d'entre elles pêchaient aussi régulièrement à la ligne dans le lagon comme au large.

3.1.1.1 Les techniques de pêche

Tous les matériels et agrès de pêche utilisés à l'époque étaient de facture locale et ne nécessitaient qu'un faible investissement financier[68]. La plupart des matériaux étaient trouvés localement par les pêcheurs ou par l'intermédiaire des Mahafale. Les cordages et fils de pêche étaient principalement tressés à partir des fibres végétales de sisal (*laloasy*). Les essences forestières nécessaires à la construction des pagaies, des hampes de harpons et des autres accessoires de la pirogue (balancier, mâts, plats-bords, travées…) étaient prélevées dans les espaces forestiers de la région. Seules les coques monoxyles en *farafatse* et le fer des hameçons et des pointes de harpons étaient achetés dans la région de Tuléar.

Nous décrirons ici les principales techniques de l'époque (première moitié du XX° siècle) pour la plupart pratiquées à l'identique aujourd'hui. Lorsque nécessaire, nous préciserons les éventuelles différences existant entre les pratiques anciennes et actuelles assimilées aux mêmes techniques (cf. annexe 5).

Les pêches à pied

Les pêches à pied (*mihake*) recouvrent une grande diversité d'actes techniques réalisés sur les platiers « asséchés » (moins d'un mètre d'eau) à marée basse. Les périodes favorables sont donc essentiellement limitées aux périodes de vives-eaux (*tehake*), soit une dizaine de jours par cycle lunaire pendant lesquels les marnages quotidiens dépassent 2 m. Depuis Ambohibola, il est nécessaire de traverser le chenal d'embarcation en pirogue pour gagner les principaux lieux de pêche (cf cartes 8).

En parcourant le platier équipés d'un ou deux harpons (différents selon les cibles), les pêcheurs recherchent principalement les poulpes réfugiés dans leur terrier (*mihake horita*) (cf. photo 5). Cependant, ils ramassent ou harponnent aussi divers animaux rencontrés qui ont une valeur alimentaire (murènes, congres, coquillages) ou commerciale (coquillages divers, holothuries…)[69]. Pour ces cueillettes, les rendements semblent être supérieurs à la saison fraîche.

---

[68] Voir notamment Petit (1930) ; Lagoin (1957), Faublée et Faublée (1950), Angot (1961), Koechlin (1975).

[69] Une autre technnique (dont nous ne saurions dater précisemment l'origine) consiste à rejoindre le platier lors des calmes nuits de pleine lune pour y ramasser des holothuries nocturnes à forte valeur commerciale, les *tangirike* (*Stichoppus spp.*).

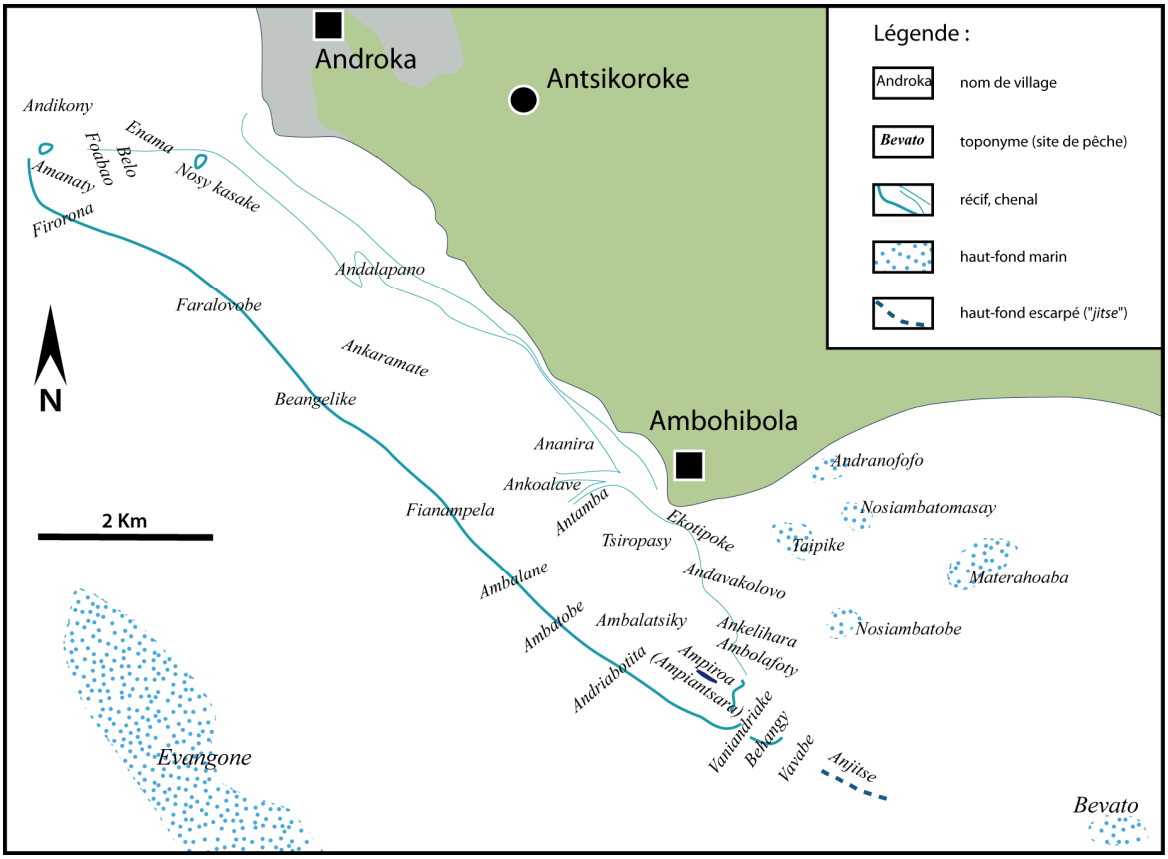

Carte 8 : Le platier récifal d'Ambohibola et ses environs directs– accessibilité et principaux sites de pêche connus

Durant deux périodes distinctes dans l'année (cf. calendrier d'activités en annexe 3), la cueillette des gonades d'oursins mobilise particulièrement les femmes qui brisent minutieusement les oursins pour récupérer les gonades dans de petits paniers tressés (cf. photo 6). A ces deux périodes seulement, les gonades sont suffisamment mûres pour être transformées (cuites doucement au feu) et conservées sous forme de galettes pour être consommées ou échangées sur les marchés locaux.

Photo 5 : capture d'un poulpe sur le platier à marée basse

Photo 6 : cueilleuse de gonades d'oursins

La plongée

La plongée sans masque (*manirike amaso*) concernait autant les hommes que les femmes. Elle était généralement pratiquée par temps calme dans les vasques du platier, voire sur le front extérieur des récifs. A l'aide d'un petit harpon (*bolotsoke*), les plongeurs sondaient le sable pour y détecter la présence de casques rouges (*mitroke bejà*) ou balayaient les fonds et les cavités pour y trouver des burgaux (*mitino betampe*).

Il est aussi fréquent de plonger pour collecter des oursins lorsque les marées ne laissent pas le platier suffisamment découvert pour le parcourir à pied.

Les pêches à la ligne

Fabriquées localement, les lignes montées étaient utilisées à la traîne (*manjaverave*) pour la capture des prédateurs comme les thazards (principalement le matin au-delà du récif) ou les barracudas (généralement la nuit dans les passes et chenaux).

Les pêches aux lignes de fond peuvent être conduites de jour à la palangrotte sur les pourtours des hauts-fonds du large (*mamirango tsopoke*) ou de nuit sur le front extérieur du récif en mettant la pirogue à l'ancre (*mamirango haly*). Les prises sont essentiellement représentées par des poissons de roche (Serranidae, Lethrinidae, Lutjanidae). Les sorties pouvaient durer plus d'une dizaine d'heures et rassemblaient souvent plusieurs unités de pêche qui se regroupaient pour pêcher lorsqu'un site poissonneux était repéré par l'une d'elles (cf. photos 7 et 7bis).

Photos 7 et 7bis : la pêche à la palangrotte au large : une activité périlleuse

Avec l'arrivée des nouveaux matériels (fil nylon), les techniques de pêche à la ligne se sont diversifiées, notamment pour la pêche dans le lagon à l'aide de petites lignes (*mamirango sabeake/bemaso*, *mamirango keliohy*).

Les chasses aux harpons

La **chasse au poisson** (*mitomboke fia)* se pratique préférentiellement lors des marées basses de vives-eaux à l'abri du récif, dans les zones de faibles profondeurs parcourables à pied ou accessibles en plongée. C'est dans les vasques et les anfractuosités des blocs de coraux que les pêcheurs cherchent leurs cibles. Le pêcheur utilise généralement deux harpons : un *voloso* pour harponner le poisson, associé à un *manambaitse* pour l'extraire de son trou (cf. annexe 7). Essentiellement masculine, cette activité est généralement couplée aux activités de cueillette à pied sur le platier. Aujourd'hui quelques rares plongeurs pratiquent la chasse sous-marine à l'aide de fusil fabriqué localement.

La **chasse à la raie** (*mitomboke fay)* se pratique essentiellement avec des harpons de type *kijoamanta*, dans le lagon ou à l'extérieur selon les conditions de travail (météo, houle).

La **chasse au dugong** (*mitomboke trozopisoitse)* n'est aujourd'hui plus pratiquée suite à la disparition des populations de siréniens dans la région[70]. A la connaissance des pêcheurs, la

[70] Dès les années 1990, les pêcheurs utilisèrent les filets *jarifa* pour capturer plus efficacement les dugongs. Selon les pêcheurs, c'est l'utilisation de ces *jarifa* qui aurait « fait fuir au large » les dugongs (« *nilay ambohone* ») ou « les aurait décimés » (« *nilany jarifa trozopisoitse* »)

dernière capture remonte à près cinq ans (dans la région de Fanambosa). Cette chasse se pratiquait sur des herbiers marins (*anariano)* à l'aide de harpon de type *samondra*.

La **chasse à la tortue de mer** *(mive fano)* se déroule généralement au-delà du récif, durant le jour lorsque la houle est suffisamment haute pour permettre à la pirogue de se dissimuler aux yeux de la tortue ou durant la nuit lorsque le temps est calme (*mive tsatso hale*). Si les conditions sont extrêmement mauvaises, il arrive que les pêcheurs restent à l'abri du récif pour chasser les juvéniles de tortues qui s'alimentent dans le lagon (*mive anapano*). Les chasseurs partent alors à deux ou trois dans une pirogue équipée de deux *samondra*. Ils rament ensuite doucement jusqu'à repérer une tortue, la suivent et s'en rapprochent en restant le plus discret possible. Si le tireur atteint sa cible, le fer mobile du harpon relié à la hampe par une longue corde se détache et ralentit la fuite de la tortue qui s'épuise. Les chasseurs suivent alors la hampe qui flotte jusqu'à pouvoir hisser à bord la tortue encore vivante.

3.1.1.2 Les pratiques spatiales anciennes

Les espaces marins exploités autrefois : un territoire aquatique toujours d'actualité

Les lieux connus et exploités autrefois à partir d'Ambohibola ou des autres villages et campements saisonniers de la région ne semblent pas différents de ceux connus et exploités actuellement. Les lieux de pêche les plus lointains auraient été nommés et exploités par les premières générations de résidents et montrent l'ancienneté de la connaissance des reliefs marins dans les zones inférieures à 100 m de fond (cf. carte 9). Peu de nouveaux hauts-fonds identifiés par les générations les plus récentes sont donc à signaler (quelques reliefs de petite taille aurait cependant été découvert par tel ou tel pêcheur ces dernières décennies). Les limites les plus lointaines des espaces de pêche exploités à l'heure actuelle par les pêcheurs du large sont les mêmes que celles exploitées par leurs aïeux chasseurs de tortues et ligneurs.

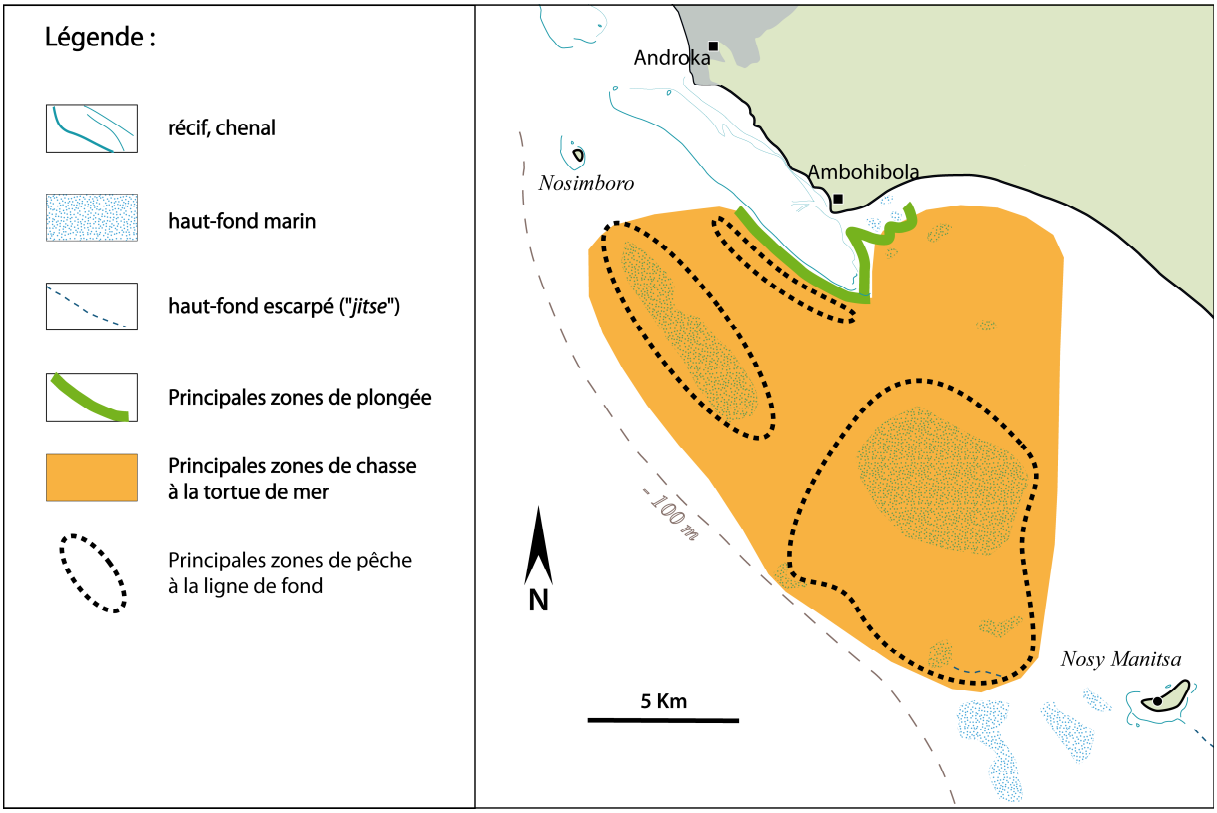

Carte 9 : Les espaces du large exploités par les Sarà au départ d'Ambohibola au début du XX° siècle

C'est en interprétant les couleurs de la mer et les mouvements des masses d'eau (courants, orientation et formes de la houle) que les pêcheurs déduisaient la typologie et le relief des fonds marins. Au-delà d'une dizaine de mètres, la connaissance des fonds découlait aussi principalement de la pratique des pêches à la ligne de fond (connaissances éthologiques des captures, vibrations spécifiques de la ligne au contact des divers types de fonds) et de la chasse à la tortue (par le blocage éventuel des tortues harponnées signifiant aux pêcheurs la présence de cavités rocheuses leur servant de refuge). Ceux qui pratiquaient ces activités détenaient donc une connaissance empirique plus fine des espaces du large.

Par ailleurs, plusieurs récits notent aussi que les hauts-fonds coralliens les plus émergés à marée basse (comme *Brestoale* et *Beakio*) étaient parfois utilisés pour pêcher à pied et pour plonger. Les femmes de l'époque sont réputées avoir elles aussi fréquenté ces lieux lointains.

La mobilité saisonnière des premiers habitants sarà

Dès la fondation du village, les pêcheurs d'Ambohibola mettent en œuvre des stratégies de pêche faisant une place importante à la mobilité saisonnière. Ces déplacements concernaient plutôt les hommes mais pouvaient parfois impliquer tous les membres de l'unité de

production dont les femmes et les enfants (notamment sur l'île de Nosy Manitsa). Leur organisation incombait principalement au patriarche qui consultait divers intercesseurs (possédés *vorombe*, devins *mpisikily*…) pour évaluer les opportunités et les risques, les jours adéquats et les dispositions à prendre (rituels propitiatoires, choix techniques…).

Des déplacements temporaires étaient fréquemment effectués vers les campements et villages de Nosy Manitsa et Fanambosa au sud et de Lembetake et Anjahava au nord. Les principales motivations qui sont évoquées pour justifier ces déplacements étaient de rejoindre des lieux propices à la chasse à la tortue et à la collecte des coquillages commerciaux (essentiellement les burgaux). C'est particulièrement en période pluvieuse que les migrations vers le nord étaient entreprises afin d'exploiter des milieux moins turbides qu'aux abords directs de l'embouchure de la Linta. Les récits locaux font aussi référence aux possibilités d'échanges des produits halieutiques contre du sorgho (*apemba*) qui était alors plus particulièrement cultivé dans cette partie de la plaine côtière (Battistini, 1964).

Toutefois, les témoignages recueillis sur cette époque laissent à penser que les migrations les plus régulières (mais de durée plus limitée) auraient été effectuées sur l'île de Nosy Manitsa. Chaque fois que les conditions météorologiques étaient favorables, les pêcheurs partaient avec un stock de nourriture et d'eau pour camper pendant une dizaine de jours sur l'île et y accumuler les produits. Selon les conditions, ils effectuaient d'autres déplacements sur les pourtours de la lagune (Marohao, Nengengy, Ankazondrato, Fanambosa) pour y recharger leurs réserves d'eau et effectuer quelques pêches opportunes avant de revenir sur l'île ou à Ambohibola.

3.1.2 L'organisation sociale du travail halieutique

3.1.2.1 Des unités de production familiales

Organisation économique des unités de production

Les récits des anciens montrent l'homogénéité des modes de production qui prévalait autrefois, mais aussi des modes d'organisation économique. De façon archétypique, l'unité de production était caractérisée par l'association de plusieurs foyers sous la coupe du patriarche. Longtemps après leur mariage, les ménages des fils restaient « soudés » (*mitohy*) au foyer de

leur père. A cette époque, les femmes étaient réputées contribuer activement à l'effort de pêche (pêche à pied, plongée…).

Restant sous le contrôle du patriarche, le matériel de l'unité pouvait théoriquement être utilisé par tous les membres. Les produits pêchés étaient alors associés et convertis en denrées agricoles à l'occasion de troc avec les Mahafale. Chacun des foyers constitutifs de l'unité de production se voyait alors attribuer la quantité de nourriture nécessaire en fonction de ses besoins ou partageait éventuellement la « même marmite » avec les autres ménages.

Lorsqu'il était trop vieux pour continuer à travailler en mer, le patriarche répartissait alors le matériel entre tous les ménages qu'il encadrait. Ceux-là continuaient plus ou moins indépendamment les uns des autres d'assurer leur propre subsistance mais aussi celle de leurs parents. L'équipement type des unités de production était alors représenté par les pirogues, différents types de harpons, et les lignes montées.

L'importance de la pirogue dans la cohésion familiale et lignagère

Achetée à Tuléar, la pirogue apparaît comme le bien le plus précieux du point de vue de son coût (cf. photo 8). Mais c'est aussi du point de vue spirituel qu'elle se distingue particulièrement. Fierté familiale, c'est sur elle que repose la sécurité des pêcheurs lorsqu'ils sont en mer. Elle est ainsi investie d'une force spécifique, impliquant les ancêtres lignagers, qui garantit la réussite des activités les plus aléatoires et difficiles (Lilette, 2007).

Photo 8 : Pirogue gréée

Pour cela, elle fait l'objet de nombreux soins et attentions. Une nouvelle pirogue requiert généralement la bénédiction du patriarche ou du chef lignager par l'intermédiaire duquel la pirogue bénéficiera de la protection des ancêtres. On peut escompter que ces pratiques religieuses renforcent l'emprise du patriarche sur le matériel et le rôle de celui-ci dans l'organisation des pratiques de production de ses fils.

La pirogue est le support de représentations très particulières. Si elle est un attribut identitaire essentiel du pêcheur, elle est encore aujourd'hui un moyen de production que l'on ne peut décemment pas s'approprier individuellement et dont on ne peut priver les autres en cas de besoin. Plus étonnamment encore, son propriétaire ne bénéficie pas de l'attribution d'une part sur les captures lorsqu'elle est utilisée avec d'autres pêcheurs extérieurs à l'unité de production, ni même l'objet d'une rétribution lorsqu'elle est prêtée à des tiers.

Il faut encore noter qu'à l'échelle des unités de pêche, associant fréquemment des membres de différentes unités de production, les activités pratiquées à cette époque nécessitaient peu de matériel que chaque pêcheur embarqué utilisait individuellement (lignes, harpons). A l'exception des chasses au large (tortue, raie), la plupart des activités généraient donc des rendements séparés dont découlaient des bénéfices individuels (lignes, plongée, pêches à pied). L'utilisation de la pirogue ne faisant pas l'objet de l'attribution d'une part[71], chacun prenait le plus souvent ses propres captures pour les amener auprès de son unité de production.

La propriété du matériel, représenté par la pirogue, avait une importance symbolique sur la cohésion sociale mais n'affectait donc pas significativement le mode de partage des bénéfices. Suite aux révolutions technologiques, nous verrons que des changements significatifs sont alors intervenus au niveau de l'importance véhiculée par la propriété des nouveaux matériels dans l'organisation de la pêche.

3.1.2.2 La place de la chasse à la tortue

L'élément le plus remarquable du système de pêche de cette première moitié de XX° siècle est la place particulière tenue par la chasse à la tortue. D'une part, on le voit au travers des récits des anciens, la recherche de tortue de mer était l'une des motivations premières des déplacements temporaires le long du littoral. D'autre part, elle est revendiquée comme la ressource essentielle « qui seule faisait vivre les ancêtres » (« *fano avao nahavelo razanay* »).

[71] Nous pensons que son statut mériterait d'être rapproché du statut des terres agricoles dans les sociétés d'agropasteurs. Ce point sera rediscuté plus avant.

La chasse à la tortue représente aux yeux des Vezo et des Sarà une activité particulièrement périlleuse et prestigieuse (zones exploitées situées au large, conditions de chasse par grosse houle ou de nuit). Aujourd'hui encore, son importance identitaire s'affiche toujours sur les tombeaux des pêcheurs vezo et sarà que l'on orne d'un *samondra* (harpon à fer mobile) et d'un *five* (pagaie) (cf. photo 9)[72]. D'autres pratiques qui entouraient sa chasse et sa consommation permettent de mieux comprendre le système de valeurs dans lequel se plaçaient et se placent encore à l'heure actuelle l'ensemble des activités en mer.

Photo 9 : harpon de chasse et pagaie devant la tombe d'un pêcheur

Une chasse et une consommation ritualisées

Après une chasse fructueuse, l'équipage portait la pirogue et les tortues qui s'y trouvaient jusqu'à un autel rituel, le *ranjo*, situé sur le haut de plage (cf. photos 10 et 10bis). Propriété lignagère, le *ranjo* peut être assimilé à un *hazomanga* spécifiquement destiné au sacrifice de tortues (Lilette, 2007). Théoriquement, l'animal ne pouvait autrefois être sacrifié nulle part ailleurs. Lorsqu'ils ne débarquaient pas chez eux, les pêcheurs devaient procéder au rituel auprès du *ranjo* d'un groupe allié ou attendre de retourner auprès de leur propre autel lignager pour tuer et consommer les tortues.

La tortue capturée était alors installée au pied du *ranjo* sur un lit de branchages fraîchement cueillis pour l'occasion (afin d'éviter tout contact de l'animal avec le sol). Des incantations adressées aux ancêtres et à la gente des tortues de mer accompagnaient le sacrifice (cf. §.1.4). Une fois l'animal scrupuleusement découpé (cf. Lilette, 2007), la viande devait alors être partagée gratuitement entre tous les témoins de la scène. Le cœur et le foie étaient mis à part pour être cuits et consommés entre hommes au-dessus de la pirogue à la fin du rituel. Le plastron et une épaule étaient attribués au chef lignager[73]. La cuisson de la viande de tortue ne

[72] Outre la pirogue, harpon et pagaie sont les deux outils essentiels de cette chasse pratiquée à la rame et désignée sous le terme de « *mive fano* » (« pagayer [à la poursuite des] tortues »). Même les pêcheurs qui n'ont jamais chassé la tortue sont enterrés avec ces deux instruments, symboles identitaires de tout un mode de vie.

[73] Dans tous les sacrifices lignagers de la région quelqu'ils soient (enterrement, transgression de tabous, …), une part spécifique de l'animal doit être attribuée au chef lignager. On l'appelle *tratrakena* (« poitrine de la viande ») ou *ohikena* (« queue de la viande ») comme pour la tortue. En cela le sacrifice de tortue constituait un véritable rituel lignager.

pouvait être faite qu'avec de l'eau de mer et aucun autre ingrédient ne devait être ajouté à la préparation.

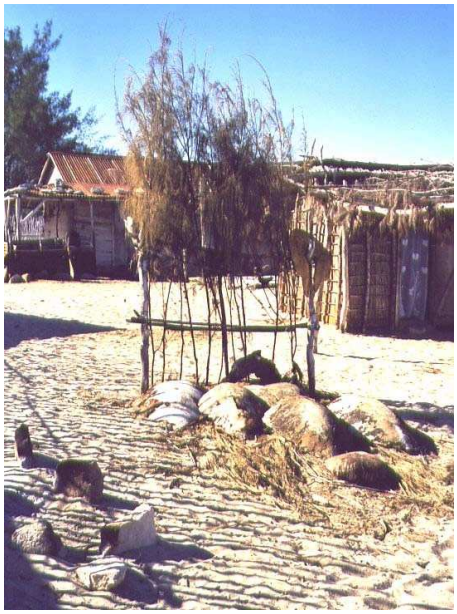

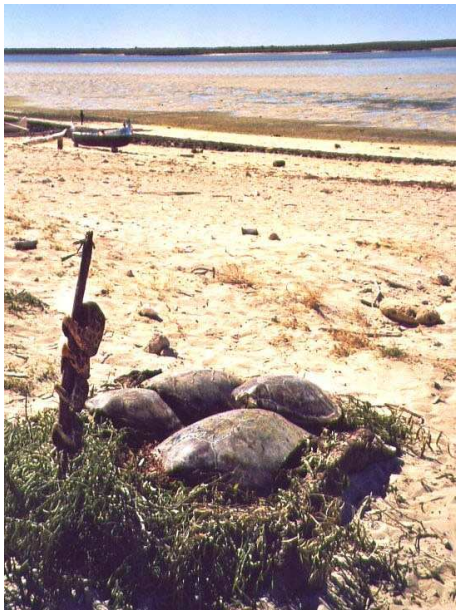

Photos 10 et 10bis : *Ranjo* de sacrifice des tortues observés dans la région d'Andavadoaka

L'expression du prestige social individuel et lignager

A propos des grands chasseurs de tortues, Fauroux et Laroche soulignaient que leur « réputation dépassait le village et qu['ils] bénéficiaient du respect unanime » (1992 : 10). Ils y voyaient alors une « forme particulière de structuration du pouvoir local » qui conduisait la communauté à se resserrer autour « d'un personnage capable, par son savoir, d'apporter la prospérité à son groupe » (*ibid.* : 10).

On peut constater que le prestige associé à cette pratique pouvait prendre plusieurs formes visibles associant explicitement le chasseur à son lignage. Il s'exprime d'abord de façon ostensible, affiché sur les proues des pirogues par l'étalement du sang des tortues sacrifiées auquel on procédait à la fin de chaque rituel de consommation. Plus la proue était noircie de bandes de sang juxtaposées et plus le chasseur et sa pirogue, et donc son lignage et ses ancêtres d'où proviennent leur force, prouvaient leur efficacité meurtrière pour les tortues.

Le prestige lié à la capture de tortues n'est donc pas l'apanage individuel du chasseur. Ce prestige partagé avec les ancêtres s'affichait également au niveau du *ranjo* lignager par l'accumulation des têtes et des plastrons de tortues capturées par l'ensemble des chasseurs du

groupe (cf. photos 10 et 10bis). Mais c'est aussi particulièrement par les modes de redistribution gratuite et ritualisée que se jouaient la constitution de réseaux de clientèle et l'entretien des relations sociales au sein du village et au-delà. Le chasseur impliquait ainsi toute la communauté dans sa réussite en lui redistribuant gratuitement l'animal durement gagné.

Une activité qui mobilise des facteurs de production particuliers

L'organisation de cette activité faisait apparaître l'ensemble des forces productives que les pêcheurs considèrent toujours comme nécessaires de réunir pour assurer le succès de leurs activités en mer les plus risquées et aléatoires.

L'importance du matériel et de sa charge symbolique

Le matériel est affecté de représentations particulières qui montrent l'importance de certains facteurs d'ordre symbolico-religieux. Pirogue de chasse et *samondra* étaient soumis à des tabous très stricts et ne devaient en aucun cas être souillés (notamment par le contact avec des femmes lors de leurs menstrues).

Par ailleurs lors du sacrifice rituel, il s'avère que le chef lignager qui est gratifié du plastron et de l'épaule n'appartient pas nécessairement au lignage du chasseur. Encore à l'heure actuelle, c'est le chef lignager du propriétaire de la pirogue (dans le cas où celle-ci aurait été prêtée aux chasseurs) qui se voit octroyer la part honorifique. Par là, ce sont les ancêtres du groupe qui ont donné le pouvoir meurtrier à la pirogue qui sont remerciés. On dit d'ailleurs de façon systématique que « c'est X qui a tué une tortue » (« *X namono fano* ») en précisant spontanément que « c'est la pirogue de Y qui l'a tuée » (« *lakan'Y namono azy* »). La force contenue dans la pirogue, sa réussite en mer et sa fiabilité sont des caractéristiques qui dépendent étroitement du pouvoir que les ancêtres du propriétaire y placent, indépendamment de l'appartenance lignagère de ceux qui l'utilisent.

La recherche d'harmonie comme facteur de production

Selon les récits locaux, la chasse était systématiquement précédée d'une consultation auprès d'un possédé *vorombe* ou d'autres types d'intercesseurs (devins, chef lignager). Le recours à

ces pratiques propitiatoires et conjuratoires, qui constituent un pôle d'investissement subsidiaire[74], vise à rassurer les chasseurs potentiels sur les dispositions de forces surnaturelles et l'opportunité de mener une chasse. On recherche particulièrement à diagnostiquer la présence de *hakeo* chez les chasseurs. Plus l'accumulation de *hakeo* est « profonde » (*hakeo lalike*), plus les acteurs s'exposent au risque de réaliser de mauvaises chasses ou de subir un accident en mer.

Si *hakeo* il y a, il convient alors d'entreprendre de le réguler par la tenue de rituels adressés aux forces surnaturelles qui en sont à l'origine. En tant qu'intermédiaire entre ses fils, les autorités du lignage et les ancêtres, le patriarche joue donc un rôle fondamental sur les dispositions à prendre dans cette situation (celui-ci consultera le plus souvent en premier lieu un *mpisikily* afin de savoir par la lecture divinatoire de graines vers qui se tourner). C'est lui qui dans la famille détient généralement la connaissance des institutions magico-religieuses (savoirs et savoir-faire personnels, connaissance des spécialistes) et peut les mobiliser.

La conservation du matériel à l'échelle de l'unité de production et l'autorité morale et religieuse du patriarche sur la force de travail que représentent ses fils, garantissent donc une relative stabilité des unités de production élargies à plusieurs foyers.

3.1.3 Les prémices du changement

Aujourd'hui, plusieurs de ces pratiques ont été abandonnées. On ne trouve notamment plus de *ranjo* et les pêcheurs ou chasseurs n'hésitent pas à consommer la tortue agrémentée de curry ou d'huile. Bien que des morceaux soient toujours offerts (notamment à l'adresse du chef lignager), le partage gratuit n'est plus significativement pratiqué. Les tortues ne sont plus aujourd'hui exclusivement capturées au harpon à fer mobile mais font parfois l'objet de pêches collectives (associant au moins trois pirogues et six pêcheurs) à l'aide des grands filets *jarifa* (spécifiquement entre les mois de septembre et de décembre)[75].

[74] Tous les pêcheurs notent qu'aujourd'hui les consultations d'un *vorombe* sont devenues très chères alors qu'avant l'apport initial (de 4 Ar) leur paraissait presque dérisoire. Il est aussi fréquent que des paiements plus importants surviennent après, en fonction du résultat de la pêche, comme un nécessaire remerciement.

[75] D'autres techniques de capture existent le long du littoral (Lilette, 2007), comme la chasse aux fusils sous-marins, mais ne sont pas significativement pratiquées à Ambohibola à notre connaissance (exception faite du retournement des tortues de mer venues pondre sur les plages).

Cet abandon massif des pratiques rituelles doit selon nous être mis en relation avec le développement des réseaux de commerçants étrangers qui offraient aux pêcheurs un bon prix pour la vente des écailles et des carapaces de tortues imbriquées. Par la suite, le commerce de tortues de mer s'est diversifié avec la mise en place de réseau d'approvisionnement en viande de boucherie des marchés urbains vezo de la région (Tuléar, Morombe). Koechlin (1975) notait d'ailleurs qu'avant d'aller les vendre en ville, les chasseurs qui capturaient des tortues avaient pris l'habitude de débarquer les animaux à l'extérieur du village pour éviter le contrôle social de leur lignage les incitant à faire le rituel. Aujourd'hui, cette précaution n'est plus nécessaire.

Du fait de cette commercialisation, des règles précises de partage des bénéfices se sont développées. En fonction du rôle joué par chacun et de l'appartenance du matériel (particulièrement la pirogue), chaque membre de l'unité de chasse reçoit alors une part précise de la viande ou des bénéfices réalisés sur sa vente. Lorsqu'il y a vente de la tortue, les pêcheurs conservent cependant l'habitude de rétribuer leur *hazomanga*, mais en numéraire à hauteur d'approximativement un dixième des bénéfices.

3.2 Le boom des pêches aux filets et ses effets

Plusieurs innovations technologiques essentielles marque le milieu du XX° siècle. Elles s'accompagnent d'un développement significatif des réseaux de commercialisation et conduisent à la mise en œuvre de nouvelles formes d'organisation sociale des pêches. C'est notamment l'investissement individuel dans le matériel qui reconfigure l'organisation économique des activités.

3.2.1 Des innovations technologiques majeures

L'arrivée des masques et le développement du commerce de la langouste

Au cours des années 1950, c'est la diffusion des masques par l'intermédiaire des mareyeurs-épiciers locaux qui renforce l'intérêt des pêcheurs pour la plongée. L'adoption de ce nouveau matériel (hommes comme femmes) va permettre de redynamiser le commerce des burgaux et des casques rouges (plus accessoirement des holothuries) sur l'ensemble du littoral (Battistini, 1964).

Ils permettent en effet d'exploiter des lieux plus profonds jusque là non exploités par les plongeurs, comme les sillons (*tatatse*) du front extérieur des récifs riches en ressources. L'usage des masques va alors conduire au développement des filières de commercialisation de langoustes, ressource jusqu'alors inexploitée dans la région, pour lesquels de nombreux opérateurs économiques se succéderont continuellement dans la région jusqu'à aujourd'hui.

Pour leur capture réalisée à main nue (ou avec un gant), les pêcheurs ont développé la technique du leurre, constitué d'un poulpe mort attaché au bout d'un harpon que l'on agite devant les terriers de langoustes (cf. photo 11). Sortant de son trou pour attaquer le leurre, la langouste est saisie par derrière en bloquant sa queue sous son abdomen. Avant d'être mise dans la pirogue, le plongeur marque sa langouste en lui cassant tel ou tel appendice. Il pourra reprendre ces captures une fois à terre.

Photo 11 : le leurre à langouste (harpon et poulpe)

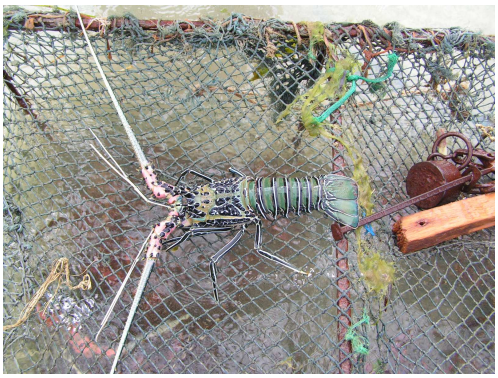

Photo 12 : casier à langouste

Dès le retour des plongeurs, les langoustes sont conservées dans des casiers grillagés immergés près du débarcadère (cf. photo 12). Pendant longtemps, plusieurs familles avaient leurs propres casiers pour stocker leurs langoustes vivantes en attendant le passage des mareyeurs véhiculés. Afin de faciliter le ramassage des produits, les sociétés de collecte ont préféré favoriser le relais d'intermédiaires locaux en nombre limité. Les langoustes sont désormais directement vendues à ces derniers lors du débarquement. Ils les pèsent, notent le poids, les mettent dans leurs casiers et payent le pêcheur dans la journée. Cependant, certains résidents ont toujours des casiers qu'ils utilisent comme un outil de pression vis-à-vis des mareyeurs (pour conserver leurs langoustes vivantes lorsqu'ils estiment que les prix ne sont plus décents par exemple).

L'importance du monofilament nylon : le développement généralisé de la pêche au filet

Vers la fin des années 1960, l'utilisation des monofilaments nylon se répand dans la région. Ils permettent dans un premier temps d'améliorer les lignes à main en diminuant l'inertie à la touche (très importante autrefois avec le gorgement d'eau des lignes en fibres végétales). Dans un second temps, ils seront utilisés pour construire des filets maillants permettant d'exploiter de nombreux stocks de poissons récifaux et lagunaires. Ces évolutions technologiques vont profondément modifier la physionomie globale du système de pêche.

Chacun des groupes présents au village s'intéresse à ce nouveau matériel qui, selon les récits des pêcheurs, a rapidement induit une augmentation significative de leurs revenus. C'est à cette époque que l'implication des pêcheurs dans l'économie marchande commence à se faire particulièrement intense. Bien que le poisson capturé au filet maillant soit essentiellement destiné à être écoulé sur les marchés locaux et régionaux, le troc avec les Mahafale est de plus en plus délaissé au profit des échanges monétaires.

Si les filets existaient déjà avant l'arrivée du monofilament nylon, leur usage dans la région d'Androka était peu développé (Battistini, 1964). Fabriqués en fibres végétales, voire en fibres de coton, leur manipulation nécessitait une force de travail relativement nombreuse. Le filet était alors essentiellement un bien lignager qui était l'apanage de certains groupes de spécialistes, comme les Tetsivoky à Anakao (*ibid.*).

L'intérêt des filets maillants en nylon tient notamment de sa manipulation aisée qui ne nécessite qu'un nombre restreint d'individus à pied ou en pirogue. On distingue de nombreuses variantes d'utilisation qui continuent de se diversifier jusqu'à aujourd'hui (cf. annexe 5). Nous n'évoquerons donc que les principaux types de techniques :

- Dans les premiers temps, les filets n'ont été utilisés que de façon active. Il s'agit pour les pêcheurs de repérer visuellement et d'encercler les bancs de poissons, à pied ou en pirogue selon les lieux exploités (platiers asséchés, chenaux…). Ils les effrayent ensuite en criant et en frappant sur l'eau. Dès la fin du rabattage, le filet est aussitôt relevé pour démailler les prises et, éventuellement, refaire un coup de pêche. En ne laissant pas le filet sans surveillance et en le relevant instantanément, il s'agissait de

préserver l'intégrité de ce coûteux investissement. On désigne ces pêches actives par le terme *miahaza* (cf. photo 13).

Photo 13 : Pêche au filet maillant monofilament manié à pied sur le platier récifal

- Plus tard, les filets ont commencé à être calés, de jour ou de nuit, dans les zones connues pour le passage régulier de certains poissons (dans les chenaux lors du changement de marée ou sur les écotones lors de la transition jour/nuit par exemple). Après l'avoir minutieusement installé pour barrer la circulation des poissons, les pêcheurs laissent le filet sans surveillance et reviennent sur les lieux après quelques heures pour le relever. Ces pêches, que l'on peut qualifier de passives, sont désignées par le terme *mananjake*. Il en existe une multitude de variantes en fonction de facteurs d'ordre divers : nombre de pans et type de filets disponibles (type de nappes), nombre de pêcheurs mobilisables, période de l'année (éthologie et migration des poissons), marée, météo, etc.… ; facteurs par lesquels sont choisis les lieux et les moments les plus pertinents pour un type précis d'opération (longueur des cordages de bouées, disposition des filets en forme de V, de cercle, de spirale, de barrage droit…). Lors du retour auprès du filet, les pêcheurs peuvent éventuellement rabattre activement le poisson avant de relever le filet.

3.2.2 Les dynamiques spatiales et le peuplement du pourtour de la lagune

Les histoires de vie recueillies auprès des pêcheurs concourent toutes à montrer la reconfiguration très profonde des pratiques de mobilité qui ont accompagné l'adoption massive des filets. Les pêcheurs d'Ambohibola, aussi bien Sarà que Tandroy, se sont alors durablement déplacés sur les pourtours de la lagune de Bevoalavo, notamment dans un premier temps à Ankazondrato (abandonné depuis) et à Nengengy (cf. carte 10).

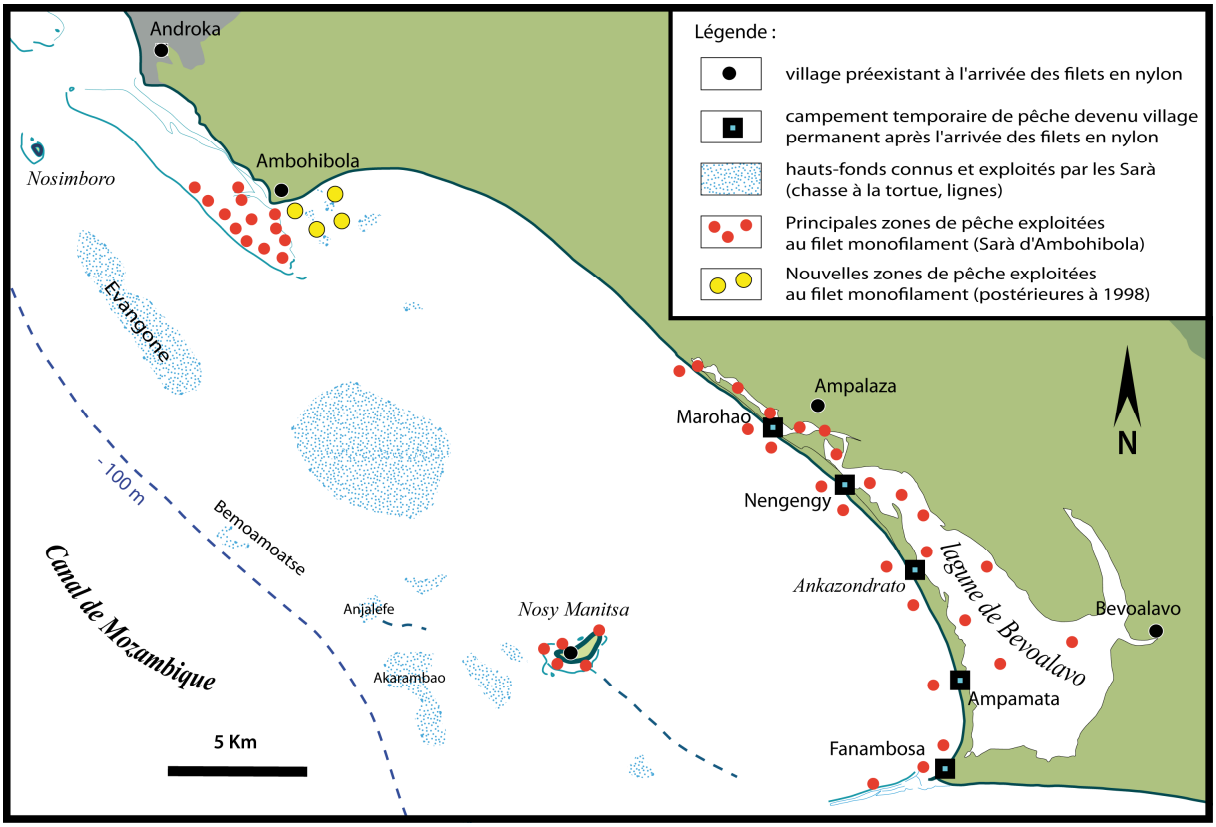

Carte 10 : Les espaces de pêche au filet monofilament et le peuplement durable du pourtour de la lagune

En 1987, un relevé établi par l'Unité de Formation Supérieure d'Halieutique de Tuléar notait la présence de 47 pêcheurs à Ambohibola contre 75 à Nengengy. Les rendements enregistrés par sortie étaient alors près de deux fois supérieurs à Nengengy qu'à Ambohibola[76]. Outre la présence de nombreuses ressources dans les eaux lagunaires exploitées facilement avec les nouveaux filets, la situation de ces implantations permettait d'optimiser les opportunités de sorties en toute sécurité (en mer lorsque les conditions étaient optimales et à l'abri dans la lagune le reste du temps).

Pendant près d'une trentaine d'années après l'adoption des filets monofilament, les implantations de Nengengy et d'Ankazondrato seront souvent plus peuplées que le village d'Ambohibola. De vraies cases en typhas y remplacent durablement les abris temporaires (*elo*) et des familles entières s'installent là-bas. Nombreux sont les enfants de cette génération à y être nés.

Quand ils ne pêchaient pas dans la lagune, les pêcheurs rejoignaient Ambohibola, Nosy Manitsa ou Fanambosa, principalement pour y plonger et y pratiquer la ligne. En revanche, les

[76] Données de l'UFSH (1988) recueillies sur le site web www.*tulear*.org.

migrations en direction du nord (Anjahava et Lembetake notamment) tendent à devenir plus occasionnelles. C'est à cette époque que les activités de pêche à pied et de chasse à la tortue sont de plus en plus délaissées par les pêcheurs.

3.2.3 Vers l'atomisation progressive des unités de production familiales

La pêche au filet : une activité phare

D'un point de vue économique, la pêche au filet monofilament est devenue, et ce jusqu'à aujourd'hui, un pilier essentiel de l'économie domestique des habitants d'Ambohibola. Son efficacité a permis un développement parallèle des filières de commercialisation du poisson dans tout le pays mahafale et même au-delà.

Dans les années 1980, des bateaux frigorifiques sont plusieurs fois venus dans la région acheter à bon prix du poisson frais. Des commerçants en 4x4 font régulièrement l'aller-retour en direction d'Ampanihy pour commercialiser du poisson frais. Lorsque les débouchés locaux se font rares, ce sont principalement les mareyeuses mahafale, les femmes de pêcheurs et les pêcheurs eux-mêmes qui à cette époque fument le poisson et le transportent en charrette jusqu'aux plus importants marchés de la région (Ampanihy, Fotadrevo, Gogogogo, Ejeda…).

Facilités d'accumulation de numéraire et rôle des moyens de production

Toutes ces transformations concourent à accroître les opportunités d'accéder à du numéraire. Les pêcheurs sont souvent sollicités dès le débarquement pour vendre leur production et reviennent donc auprès de leur unité de production avec de l'argent et non plus des produits. Les gains apparaissent dès lors beaucoup plus faciles à dissimuler à la vue des autres, et notamment à son patriarche.

Par ailleurs, la possession du matériel devient un enjeu essentiel dans les modes de partage. Les filets représentent en effet un matériel coûteux qui demande un investissement continu (achat de fil nylon) et un travail permanent de ramandage. Dès lors, les formes de partage diffèrent des modèles anciens et prennent en compte l'investissement représenté par le filet.

Les captures, collectives dans ce type de pêche, ne sont plus partagées de façon égale entre les membres de l'unité de pêche mais intègrent l'amortissement du matériel. Les propriétaires des filets peuvent ainsi récupérer jusqu'à la moitié des bénéfices réalisés (plus généralement une part).

Les logiques d'investissement deviennent donc une composante essentielle des stratégies de pêche. Le contrôle des moyens de production glisse du registre religieux (rôle du lignage et des ancêtres dans l'efficacité du matériel) au registre économique (capacité d'investissement et d'accumulation des moyens de production). Les facteurs de production sous forme de moyens techniques (capital) semblent donc prendre le pas sur les facteurs de production socioreligieux.

Une activité socialement dépréciative

Si elle permet de générer des revenus intéressants pour les pêcheurs, la pêche au filet maillant souffre cependant d'une image peu valorisante. Aussi reconnaît-on toujours à Ambohibola que « le filet ne rend pas vezo » (« *harato tsy mahavezo* »). Ces pêches au filet sont très explicitement considérées comme « un travail d'idiot » (« *asandaty gegy* ») qui fait des pêcheurs les plus spécialisés dans cette activité des « Vezo de la boue » (*Vezompotake*).

En effet, la conduite de cette activité va à l'encontre des principales valeurs qui caractérisent un *vezoandriake* (« vezo de la mer ») ou un *tena vezo* (« vraiment vezo »). Il est ainsi apparu que « se battre avec des choses vivantes » (« *mihaly amin'raha velo* ») ou « tuer quelque chose de gros » (*« mamono raha be »*) étaient des gages de prestige dans cette société. A ce titre, ceux qui ne prennent pas soin d'équiper leur pirogue d'un *samondra* (harpon à fer mobile) prêt à être lancé sur un gros animal croisé en mer ne peuvent pas prétendre être des *tena vezo.*

Les activités les plus valorisées sont donc les différents types de chasse au harpon, notamment la chasse à la tortue, la plongée lors de laquelle on lutte avec l'animal vivant au sein de la colonne d'eau, mais aussi les pêches à la ligne et les pêches à pied. En revanche, le filet capture des « poissons idiots » qui se laissent stupidement piéger et sont récupérés « déjà morts » dans les filets sans qu'il n'y ait eu de lutte. Il faut noter que même les spécialistes du filet accréditent ces représentations et qu'ils se désignent eux-mêmes comme *vezompotake*.

On peut donc dire qu'il existe un archétype assez clair de ce qu'est le savoir-faire d'un « vrai pêcheur ».

Une activité profane ?

On le voit, la pêche au filet est moins prestigieuse que la plupart des autres activités en mer. En outre, la navigation pour rejoindre les lieux de pêche au filet monofilament ne nécessite pas de prise de risque contrairement aux activités réalisées au large (chasse à la tortue, lignes de traîne ou palangrotte) ou de la plongée au sein de la colonne d'eau (cf. carte 9 et 10). Les captures réalisées (poissons de petites tailles et « idiots ») sont elles aussi peu prestigieuses comparativement aux tortues de mer ou aux gros poissons pêchés à la ligne.

De plus, la régularité des captures réalisées au filet tend à s'opposer au caractère aléatoire des pratiques les plus prestigieuses et périlleuses. Aussi les pêcheurs considèrent-ils que le succès des pêches au filet maillant est moins soumis aux impératifs d'harmonie sociale et à l'intervention des mondes surnaturels que les autres activités. On dit par exemple que « les filets en fil nylon n'ont pas de jours maudits » (« *harato talirano tsy mana andro mavohy* »), Sans l'existence de périodes fastes et néfastes (contrairement aux pêches les plus aléatoires), il devient inutile de consulter des intercesseurs ou de faire préparer à son sorcier des *aoly* (potions ou talismans) censés favoriser la chance.

Ces pêches au filet ne font généralement l'objet d'aucune pratique propitiatoire ou conjuratoire contrairement à la chasse à la tortue (cf. supra) ou à la pêche à la ligne de traîne[77]. De la même façon, les savoirs mobilisés pour garantir le succès, dont les détenteurs sont généralement les plus anciens (interprétations des signes comme la couleur de l'eau ou les types de nuages), semblent moins nécessaires au succès de ces pêches. Ainsi, Fauroux et Laroche constataient que « l'apparition des filets en nylon qui peuvent être tirés par un petit nombre de personnes semble avoir contribué à mettre fin au règne de ces grands personnages [chasseurs de tortues et autres détenteurs de savoirs spécifiques consultés pour les sorties en mer] » (1992 : 10).

[77] Les tortues de mer n'étaient pas les seules captures à faire l'objet de pratiques originales. Par exemple, la tête du thazard (partie la plus appréciée) devait autrefois être cédée gratuitement à quiconque la sollicitait sous peine de ne plus réaliser de captures.

Une déliquescence des unités de production élargie

Tous ces éléments tendent à affaiblir l'implication des intercesseurs dans l'organisation des pêches (devins, sorciers, possédés). En particulier, les savoirs et les bénédictions apportés par le patriarche et le chef lignager apparaissent dans ce contexte d'une importance moindre que par le passé.

Dès lors et selon les dires des résidents les plus âgés, les foyers de pêcheurs tendent à s'autonomiser rapidement en se dissociant de plus en plus tôt du foyer parental. L'implication du patriarche dans la réussite des activités comme la facilité d'écoulement des produits dès le débarquement concourent à limiter les pratiques de redistribution au sein de la famille mais aussi vis-à-vis du reste de la communauté. Plus globalement, la recherche d'harmonie sociale devient un enjeu plus secondaire comparativement à l'accumulation des moyens de production.

Aujourd'hui, ces transformations sont particulièrement nettes dans l'organisation de la plupart des unités de production. Si les fils déclarent encore donner régulièrement de l'argent aux foyers de leurs parents et beaux-parents, les recoupements faits auprès de ces derniers confirment qu'il s'agit tout au plus de menues sommes d'argent très occasionnelles (lors de pêches particulièrement fructueuses notamment) qui permettent juste d'acheter du tabac et du café. Même les dons en nature pour la consommation sont aux dires de tous plus rarement octroyés, à l'extérieur comme au sein de la famille et du lignage. La vente directe des produits aux mareyeurs (convertis instantanément en numéraire dès le débarquement) permet aux pêcheurs de dissimuler l'ampleur réelle de leurs gains à leurs parents, même lorsqu'ils sont encore rattachés à l'unité de production de ces derniers[78].

D'autres pratiques de pêche au filet apparues récemment tendent à reconfigurer à nouveau les modes d'organisation économique. C'est tout particulièrement le cas de la pêche au requin dont nous allons voir maintenant les enjeux et les spécificités.

[78] Nous avons ainsi vu des parents littéralement mendier humblement auprès de leurs jeunes fils à charge dont ils savaient qu'ils dissimulaient les gains qu'ils avaient obtenus.

3.3 La pêche au requin et la réinvention de la tradition

Ces quinze dernières années, de coûteux matériels sont utilisés par les pêcheurs pour capturer des requins au large. Grâce à la filière des ailerons (très prisés sur les marchés asiatiques), cette pêche apparaît aujourd'hui comme la plus lucrative. La place de cette activité dans le mode de vie des villages de pêcheurs tend à devenir de plus en plus importante du point de vue de ses effets économiques et au-delà, rejaillit sur l'organisation sociopolitique et territoriale par l'émergence d'un groupe professionnel particulièrement puissant. Les dynamiques spatiales sont d'ailleurs profondément reconfigurées par le développement de cette pêche[79].

3.3.1 Les grands filets calés du large et leurs utilisations

3.3.1.1 Le développement rapide de la pêche au requin

L'adoption des nouveaux matériels

La pêche au requin ne s'est développée dans la région qu'au début des années 1990. Jusqu'alors, ni les ailerons, ni la chair de ces animaux n'avaient localement de valeur commerciale (cf. photos 14 et 15). Lorsqu'ils les capturaient (souvent involontairement), les pêcheurs utilisaient alors surtout le foie pour faire de l'huile et consommaient éventuellement la chair sous forme de *hose* (chair émiettée cuite dans l'huile).

Photo 14 : ailerons et chair de requin dans un bain de saumure

Photo 15 : chair de requin salée en phase de séchage

[79] Cormier-Salem (1992, 2006) fait état de dynamiques analogues sur les littoraux ouest-africains.

L'arrivée des premiers filets à requin, les *jarifa*, est à mettre à l'initiative d'un pêcheur vezo, allié *ate-hena* d'un Tandroy du village, venu du littoral nord de Tuléar avec ses partenaires. Il promut son utilisation auprès des pêcheurs résidents puis acheta les ailerons des villageois pour les écouler en ville. Rapidement, les gains attendus de la vente d'ailerons intéressèrent de nombreux pêcheurs dans l'ensemble des villages de la région[80].

Au milieu des années 1990, un projet de la FAO diffusa dans plusieurs villages de petites palangres calées utilisées quelques temps par les pêcheurs mais qui ne sont aujourd'hui presque plus employées à Ambohibola.

Enfin aux environs de 2000, c'est un autre pêcheur vezo venu du nord qui apporta les filets *ZZ*. Conçus sur le même principe que le *jarifa* mais de mailles inférieures (< à 20 cm), ce type de filet rencontra un engouement significatif. En plus des précieux requins, les *ZZ* permettent en effet de capturer régulièrement de gros poissons commerciaux et éventuellement des langoustes. Les pêcheurs associent désormais fréquemment *jarifa* et *ZZ* en mettant bout à bout des pans de filets des deux types.

Un métier difficile

A l'aide d'un gros lest, tous ces engins sont calés en mer par plusieurs dizaines de mètres de fond. Lorsque les conditions le permettent, ils sont vérifiés tous les jours (éventuellement tous les deux jours pour les *jarifa* et les palangres) afin d'éviter que les prises ne pourrissent. Pour profiter des brises thermiques venant de la terre, les pêcheurs partent généralement au lever du jour et rejoignent ainsi leurs engins calés avant que le vent du sud ne se lève.

La force nécessaire pour vérifier le filet, remonter les captures, le décoincer des éventuels rochers, voire pour relever totalement le lest afin de ramener ou de déplacer l'engin, en font un métier assez éprouvant qui nécessite au moins deux hommes en bonne condition physique. Après la vérification, les pêcheurs rajoutent éventuellement des appâts sur leurs engins avant de les remettre en place et d'entamer leur retour vers le village. Ces difficultés, associées aux

[80] Il faut aussi noter que de septembre à novembre, période pendant laquelle les tortues abondent dans la région, les *jarifa* sont utilisés pour des pêches collectives (au moins trois ou quatre pirogues) sur le front extérieur des récifs qui permettent d'encercler et de capturer simultanément plusieurs tortues à la fois.

risques propres à la navigation au large, induisent un besoin accru de coopération entre les unités de pêche lors des sorties.

3.3.1.2 Le changement des espaces de pêche et de parcours

Le redéploiement au large

C'est sur les pourtours des hauts-fonds de la plate-forme ou dans les passes que les filets sont calés. Toute la difficulté est d'installer le filet dans des lieux productifs sans risquer de le perdre. Outre la force physique, la connaissance des lieux de pêche est donc un enjeu majeur.

Il faut ainsi éviter d'exploiter des fonds dont la profondeur excèderait la longueur des cordes reliées au lest et aux bouées de repérage ; éviter aussi les zones de reliefs anguleux dans lesquels les filets risqueraient de s'emmêler (cf. figure. 3). La migration des baleines (entre juin et octobre) et le passage des tempêtes et des cyclones (entre janvier et mars) sont aussi fréquemment responsables de la disparition en mer du précieux matériel. Pour toutes ces raisons, la durée de vie d'un pan de filet est généralement inférieure à deux ans.

Figure 3 : Utilisation des filets calés au large (*jarifa* et *ZZ*)

Les premiers espaces exploités avec les *jarifa* dans les années 1990 étaient relativement proches du village, sur des fonds d'une trentaine de mètres maximum. De mémoire de pêcheurs, les captures y furent abondantes quelques temps. Mais les baisses observées des rendements encouragèrent les pêcheurs à étendre les zones exploitées vers le large sur des fonds allant jusqu'à près d'une centaine de mètres (cf. carte 11). Au-delà de cette zone, les profondeurs augmentent très rapidement jusqu'à plusieurs centaines de mètres et limitent l'extension des zones de pêche.

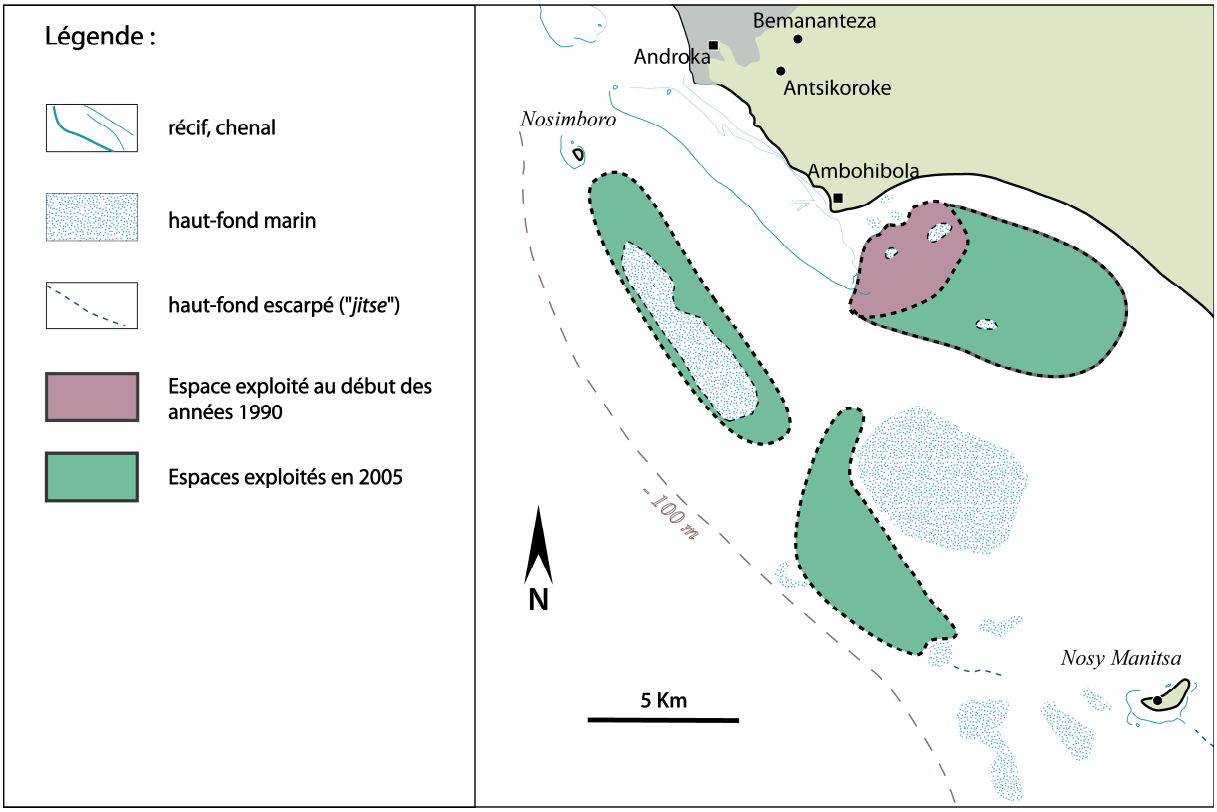

Carte 11 : Les principales zones de pêche aux grands filets à requin exploitées à partir d'Ambohibola au début des années 1990 et en 2005

Depuis l'adoption du *ZZ*, l'espace exploité quotidiennement par les pêcheurs de requin s'étend donc jusqu'aux limites de leur territoire de pêche (celui exploité par leurs ancêtres ligneurs et chasseurs de tortue), voire les repoussent vers le sud pour les pêcheurs de Fanambosa. Cependant, lors des épisodes à risque (périodes cycloniques, périodes de migration des baleines), certains adoptent des stratégies précautionneuses en installant leurs filets plus à l'abri, entre les passes du récif et la grande baie située au sud-est d'Ambohibola.

La transformation des pratiques de mobilité

Le développement de la pêche au requin ainsi que la fermeture de la lagune de Bevoalavo à la même époque ont profondément modifié les pratiques de mobilité. On constate que la plupart des migrations de pêche actuelles au sein et au dehors de la région sont le fait de pêcheurs de requin exploitant en alternance différents lieux ou plus rarement se repliant sur d'autres activités.

Les implantations du pourtour de la lagune ont été quasi totalement exclues des choix de migrations de pêche (seul un groupe familial continue d'y travailler pendant le passage des baleines et jusqu'à la période cyclonique). En revanche, une partie des pêcheurs s'est installée de façon durable à Fanambosa qui n'était jusqu'alors qu'un campement saisonnier. Cette implantation est aujourd'hui un haut-lieu de la pêche au requin. Les autres sont rentrés à Ambohibola ou à Nosy Manitsa. C'est principalement l'opportunité de capturer des requins qui a motivé leur choix en raison de l'accessibilité de sites de pêche adéquats. Mais entre ces villages, les déplacements des pêcheurs restent très fréquents, et en premier lieu ceux des pêcheurs de requin.

Par la circulation des pêcheurs et mareyeurs entre ces différentes implantations, les pêcheurs sont informés de l'abondance des captures des uns et des autres villages. Lorsque quelqu'un arrivent d'une de ces implantations, les premières nouvelles racontées ou sollicitées relèvent souvent du compte rendu des dernières captures de requin qui y ont été réalisées. Les pêcheurs entreprennent alors des déplacements temporaires en fonction de ces renseignements. De plus en plus de pêcheurs rejoignent aussi temporairement ou « définitivement » les littoraux plus méridionaux de l'Androy où les requins sont réputés être plus abondants.

3.3.1.3 Un intérêt différent pour les filets calés à langouste

Dans le même temps à la fin des années 1990, un mareyeur d'origine chinoise s'installa au village et distribua des filets calés de fond du même type que les *jarifa* et les *ZZ* destinés à pêcher les langoustes. De nappe moins longue et moins large (entre 1 m et 1,50 m de chute) et de mailles plus petites (~ 10 cm), ces filets (dits *harato fole*) sont fabriqués en fil de coton. S'ils sont moins coûteux, ils sont aussi plus fragiles et facilement détruits et demandent donc un entretien fréquent (avec mise à terre régulière du matériel). Ils sont généralement appâtés (morceaux de requins) puis calés sur des fonds de dix à vingt mètres à proximité de zones rocheuses réputées abondantes en langoustes.

Leur usage s'est rapidement répandu parmi les pêcheurs d'Ambohibola. Cependant, il ne concerne pas exactement les mêmes acteurs que les filets à requin. La moyenne d'âge des pêcheurs utilisant ces filets (24 ans) montre qu'ils sont souvent plus jeunes que les pêcheurs

de requin (28 ans). Il faut bien noter que les espaces exploités comme les espèces capturées sont moins prestigieux que ceux de la pêche au requin. Cette pêche procure pourtant des revenus particulièrement intéressants.

3.3.2 L'émergence d'une élite économique en quête de reconnaissance

Le requin est aujourd'hui souvent comparé au saphir (*safira*) ou à l'or (*volamena*). Quelque soit leur pratique, tous les résidents gardent en mémoire les abondantes captures des années 1990 qui permirent aux pêcheurs de requin d'accumuler d'importantes quantités d'argent et des biens de consommation nouveaux pour le village (bicyclette, charrette, hi-fi, mobiliers de maison …). Certains devinrent alors millionnaires en Ariary. Quelques uns encore montèrent des commerces importants (épicerie, bar, commerce de produits halieutiques)

Bien qu'une grande partie de leur richesse soit aujourd'hui dilapidée, les pêcheurs de requin continuent d'apparaître comme des nantis. Plusieurs d'entre eux ont construit une maison en dur ou accumulent les sacs de ciment en vue de leur construction. A Ambohibola, 16 maisons de ce type sur les 19 construites ou en cours de réalisation concernent des pêcheurs de requin (les autres appartenant à deux importants mareyeurs locaux et au sorcier-guérisseur du village). Ces foyers sont globalement mieux équipés que les autres (biens de consommation, vêtements, outils…), notamment en nombre de pirogues et de filets. Ils possèdent aussi plus de bétail.

3.3.2.1 L'affirmation d'une identité forte

Comme pour les pêches au filet monofilament, la pêche au filet à requin est considérée comme un « travail d'idiot ». Il n'y a pas de lutte avec les animaux qui sont déjà morts quand les filets sont relevés. Cependant, les formes d'affirmation de l'identité de pêcheur de requin apparaissent aujourd'hui très développées. Elles dénotent une réinvention active des attributs du prestige.

Malgré le caractère récent de leur valorisation et l'image dévalorisante des techniques de capture, les requins n'en constituent pas moins une capture prestigieuse et belle (*zatovo*) aux yeux des pêcheurs. Comme les grosses tortues, les plus gros requins sont alors

préférentiellement transportés chez le père d'un des pêcheurs afin d'y être découpés à la raison que « ça lui confère de l'importance » (« *mahabe azy* »). A la différence de la plupart des captures pour lesquelles se sont les femmes qui préparent les produits, ce sont les hommes qui se chargent de la découpe (au moins pour les ailerons) comme il convient de le faire pour les captures les plus grosses et les plus prestigieuses (tortues, dauphins).

Les gros requins constituent donc de véritables trophées de pêche qu'on ne manque pas d'afficher ostensiblement comme on le faisait autrefois avec les queues des gros thazards, carangues ou voiliers sur les clôtures et les toits des maisons (cf. photo 16) ou avec les captures de tortues sur les *ranjo* et sur les proues de pirogues (étalage du sang). L'image du requin est désormais affichée partout, notamment sur les voiles et les pirogues (cf. photos 17 à 19).

Photo 16 : Queues de gros poissons sur le toit d'une maison

Photo 17 : Un *masonday* (« œil de la pirogue ») parmi les nombreux à évoquer le requin

Photo 18 : Une proue de pirogue à l'effigie du requin

Photo 19 : Tête de requin marteau enchâssée sur la clôture de la cour familiale

Plus que l'iconographie du requin, c'est aussi un véritable état d'esprit du métier qui s'affiche parfois en toutes lettres sur les voiles et les pirogues de ces pêcheurs. Les références les plus récurrentes concernent le besoin d'harmonie sociale, la patience et la foi dans les forces surnaturelles (cf. annexe 6). Elles se font aussi parfois plus assurées, défiantes et espiègles, la plus commune d'entre elles étant « ne te gêne pas pour regarder » (« *Erereo* »[81]). Elles montrent à quel point il est important pour ces pêcheurs d'être confiants en leur destin et de garder « le cœur clair » (« *fo mazava* »).

La réinvention des pratiques propitiatoires et conjuratoires

Avec l'extension des zones de pêche vers le large et le caractère aléatoire et prestigieux des captures, les pratiques sociales et religieuses dans lesquelles s'inscrit l'activité de pêche semblent avoir recouvrées une importance centrale. La diversité des pratiques mises en œuvre et leurs réinventions montrent de façon explicite que ces dispositions sont au cœur des préoccupations des pêcheurs.

Ainsi, lorsque la présence de *hakeo* est pressentie chez l'un des membres de l'unité de pêche, il lui est vivement conseillé par les autres de rester à terre et de régler ses problèmes. Outre le risque de ne pas réaliser de captures ou de perdre le filet, sa présence ferait courir un risque de naufrage ou de mauvaises rencontres avec des animaux vengeurs au large (*akio farao* ou *tompondrano* par exemple). Il est courant pour ces pêcheurs de recourir aux devins (*mpisikily*), aux possédés ou au chef lignager pour établir ce type de diagnostic.

Le matériel aussi est source d'attention particulière. Compte tenu des distances quotidiennement parcourues jusqu'aux sites de pêche du large, les pirogues sont très soigneusement entretenues et fréquemment réparées. Elles sont généralement renouvelées tous les deux ans, voire tous les ans (contre plus de 4 ans chez les autres pêcheurs) et sont soigneusement décorées.

Par ailleurs, plusieurs pêcheurs de requin sollicitent souvent leur père ou leur chef lignager pour procéder à une bénédiction formelle de leur matériel de pêche (pirogues et/ou filets). Ils sont aussi quelques-uns à consulter discrètement des devins (*mpisikily*) afin de déterminer les

[81] Que l'on pourrait aussi trivialement traduire par « tu veux ma photo ? »

« jours favorables » (*androsoa*) à la pose d'un filet et de localiser le meilleur emplacement. D'autres encore se font fabriquer des *aoly* (potions ou talismans) par leurs *ombiasa* (sorcier-guérisseur).

Les redistributions ostentatoires : entre harmonie sociale et conquête du prestige

Des redistributions en nature

Les importantes captures de requin donnent aussi lieu à des formes de partage d'ampleur variable dont sont responsables les hommes. Ceux qui aident au transport de la pirogue et au transport des captures jusqu'à l'enclos familial se voient gratifiés d'une récompense en nature dite *anjara mpitakondaka* (« part des porteurs de la pirogue »). Lors de la transformation dans la cour familiale, les nombreux spectateurs (résidents, notables locaux et Mahafale de passage) n'hésitent pas à solliciter un don de la part des pêcheurs chanceux (photos 20 et 20bis). Ces derniers accordent souvent à plusieurs d'entre eux (préférentiellement à leurs parents et alliés) un morceau de chair accompagné d'un morceau de foie pour préparer le *hose*[82]. Ces morceaux pouvant parfois atteindre plus d'une dizaine de kilos, certains bénéficiaires les revendent directement sans en consommer et sans que cela soit mal perçu ; l'objectif reste essentiellement que la réussite du pêcheur bénéficie à ses différents réseaux d'appartenance.

Photos 20 et 20bis : La transformation des plus belles captures : un évènement social

[82] Les Mahafale se voient souvent octroyer gratuitement les têtes de requin (sans usage au village). Par ailleurs les enfants ont le droit de récupérer les caudales supérieures de faible valeur commerciale (< à 100 Ar pour les plus grosses) qu'ils revendent aux mareyeurs spécialisés.

Lorsque le partage est terminé et les gains engrangés, les pêcheurs procèdent souvent à une redistribution d'argent à certains membres de leur famille et de leur lignage comme il convient de le faire lors de chaque pêche faste. Cependant, les pêcheurs de requin ne redistribuent pas qu'à leur famille mais mettent en œuvre d'autres pratiques de redistribution centrées sur leur groupe professionnel.

Certains appartenant à différentes unités de pêche au requin se sont par exemple organisés pour partager entre eux une partie fixe de leur gain à chacune des plus belles captures. Ils créent ainsi des accords plus ou moins tacites à plusieurs pêcheurs (deux ou plus) qui permettent à celui ou ceux qui n'ont pas réalisé de captures de profiter du succès d'un autre. Ces formes de solidarité contribuent à réduire l'incertitude liée à cette pêche et à favoriser la cohésion au sein du groupe professionnel. Lorsque l'un d'entre eux perd son filet, il arrive aussi que d'autres lui prêtent spontanément quelques pans de filet sans contrepartie ; le temps pour lui de reconstruire son propre matériel.

Il faut aussi évoquer le don des têtes de requin, de poisson ou parfois de morceaux plus nobles accordés aux Mahafale et autres étrangers nombreux à passer aux villages. Toutes ces pratiques redistributives, qui prennent des formes complexes et mettent en jeu la constitution et l'entretien de réseaux de clientèle, peuvent être analysées comme la conséquence de plusieurs logiques[83]. D'une part, elles favorisent la cohésion sociale et l'harmonie nécessaire au sein de la famille, du lignage et des autres groupes d'appartenance (professionnel, villageois, régionaux) en atténuant les effets de la différenciation économique. D'autre part, elles relèvent aussi de pratiques conjuratoires qui visent à limiter les risques induits par l'accumulation rapide de fortes sommes d'argent, situation caractéristique de la pêche au requin.

L'usage de l'argent

Certains pêcheurs qui avaient gagné beaucoup d'argent, ont rapidement tout perdu dans des luttes de prestige prenant la forme de coûteux procès qu'ils s'étaient mis en tête de gagner. Les habitants d'Ambohibola y voit l'effet de « l'argent qui est chaud et qui a besoin de

[83] Ces pratiques de redistribution existent dans la plupart des types de pêche (notamment les pêches au filet monofilament) mais leur diversité et leur intensité sont sans commune mesure avec celles mises en œuvre par les pêcheurs de requin.

prendre l'air » (« *mafana jalà, milà miboaboake* »). C'est aussi là l'effet de l'argent qui sert à lutter pour acquérir ou défendre son prestige, facteur de plus en plus essentiel dans les joutes politiques actuelles.

Dans de nombreuses régions de Madagascar, les gains importants sont ainsi considérés comme « chauds » et malsains (Koechlin, 1975 ; Fiéloux et Lombard, 1989 ; Goedefroit, 2001). Afin d'éviter ces risques, les pêcheurs ont pris l'habitude de faire un « rituel de l'argent » (*sorodjalà*) auprès du *hazomanga* ou du père de famille afin d'en ôter le pouvoir de nuisance par la bénédiction des gains par les ancêtres. Les redistributions en nature ou en numéraire, comme nous en avons vu quelques exemples, constituent une autre façon de dissiper une partie des gains.

En revanche, de plus en plus de pêcheurs adoptent des comportements ostensiblement dépensiers par lesquels une partie de l'argent est rapidement dilapidée. Lorsqu'un gros requin est capturé, les pêcheurs s'empressent d'acheter beaucoup d'alcool, dont de la bière (boisson onéreuse et prestigieuse), qui sera consommé en quantité parfois plusieurs jours durant. Les pêcheurs de requin ont pris l'habitude de désigner cette pratique comme un « arrosage » (*arôzazy*) mais aussi comme un « rituel de l'alcool » (*sorotoaka*). Ce parallèle avec le « rituel de l'argent » laisse apparaître l'effet régulateur et quasi religieux que les pêcheurs prêtent à leurs comportements de dilapidation à caractère social[84].

Ces pratiques prennent parfois des formes encore plus surprenantes. Il arrive qu'on arrose d'alcool le requin lui-même. Des histoires concernant des pêcheurs de requin devenus riches relatent aussi que dans un autre village l'un d'eux ne se lava le corps qu'à la bière pendant une semaine ou qu'un autre se fabriqua une longue traîne avec des billets de banque pour parader dans le village. Ces comportements, s'ils permettent à la communauté de voir l'argent se dissiper et éventuellement d'en profiter, renforcent cependant l'arrogance dont les pêcheurs de requin sont taxés par les pêcheurs plus modestes.

Toutes ces pratiques sont empreintes de logiques connexes qui les rendent délicates à analyser. C'est tout particulièrement le cas de la pêche au requin où ces pratiques sont encore

[84] Ces comportements de dilapidation ont été bien analysés dans différents contextes à Madagascar, notamment face au développement des filières de rente comme le coton dans le grand Ouest (Fiéloux et Lombard, 1989), face au boom économique des pêches crevettières dans le Nord-Ouest (Goedefroit, 2001 ; Chaboud et Goedefroit, 2002) ou encore dans les fronts pionniers des pierres précieuses dans le Nord (Walsh, 2003).

peu normalisées. Certains optent pour des postures d'humilité et le renforcement des solidarités lignagères et villageoises (redistribution en nature, rituel lignager de l'argent), d'autres assument leur différenciation et investissent dans le renforcement des solidarités professionnelles entre pêcheurs de requin (*arôzazy*, redistribution ciblée entre pêcheurs de requin). Cependant, une analyse des formes de coordination économique qui interviennent dans la pêche ne peut faire l'économie de la prise en compte de tels comportements et de leur sens profond.

3.3.2.2 Le retour à des structures de production élargie

On le voit, la pêche au requin est une activité risquée. Elle engage les acteurs dans une dynamique d'investissements répétés (renouvellement des filets perdus, renouvellement des pirogues) qui, associée à la raréfaction des captures, lui confère un haut degré d'incertitude. Les risques concernent aussi la différenciation sociale au sein de la famille, du lignage, du village et au-delà au sein de l'ensemble des réseaux d'appartenance avec lesquels il convient de partager sa réussite.

Ce sont notamment ces risques qui ont convaincu certains groupes d'acteurs à se désengager de cette activité. C'est par exemple le cas des Tandroy qui, après s'être intéressés à cette activité quelques temps (et avoir accueillis le Vezo qui introduisit les *jarifa*), expliquent s'être démotivés face aux constants investissements. Avant les épizooties successives qui détruisirent leur cheptel au début des années 2000, ceux-là avaient pour habitude de consacrer leurs gains à l'achat de bétail (dont ils possédaient le plus important troupeau) plutôt qu'à l'investissement dans de coûteux moyens de production.

A l'heure actuelle, la structuration des unités de production des pêcheurs de requin et de leurs unités de pêche laisse apparaître des configurations nouvelles qui tendent là à limiter les risques sociaux de différenciation associés à cette activité.

Resserrement des unités de production

Alors que le matériel est généralement la propriété du chef de foyer, les foyers de pêcheurs de requin attribuent une partie ou la totalité du matériel à leurs enfants. Ainsi, on peut parfois

s'étonner de noter que des enfants d'à peine plus d'une douzaine d'années soient considérés comme les légitimes propriétaires d'un ou de plusieurs pans du (ou des) grand filet à requin du ménage. En faisant cela, les pères impliquent très tôt leurs fils dans les stratégies d'investissement et les gains réalisés à l'échelle de la famille ; gains qui seront intégralement reversés dans le budget du ménage. Lorsque les fils se marient, ils conservent la propriété du matériel attribué par leur père et continuent d'exploiter leurs pans de filet associés à ceux de leur père. Les patriarches n'ont ainsi plus besoin d'aller en mer et compte sur la force de travail de leur fils.

Cette cohésion va même au-delà en induisant une reconfiguration des préséances économiques à l'échelle de la famille. Aussi, dans certaines de ces unités de production composites, les patriarches se sont-ils totalement dessaisis de leur matériel au profit des foyers de leurs fils qui continuent pourtant à répercuter auprès de leurs parents une partie des bénéfices réalisés à chaque sortie fructueuse.

Le bouleversement des normes d'organisation va même parfois encore plus loin. Alors qu'il conviendrait de ne pas se doter d'une habitation plus prestigieuse que celle de son père avant sa mort, trois de ces unités ont d'abord choisi de dépenser les économies collectivement consenties dans la construction de la maison en dur de leur fils. Ce n'est qu'une fois celle-ci terminée, que l'épargne collective fut investie dans la construction de la maison du patriarche. Interrogés sur l'étrangeté de leur comportement, les chefs de famille expliquent qu'il souhaite ainsi améliorer le bien-être de leur fils avant le leur. Implicitement, ils entretiennent la cohésion au sein de l'unité de production.

En renforçant, voire en renversant à ce point les liens économiques au sein de la famille[85], les représentations associées à cette activité montrent le caractère éminemment stratégique de l'organisation de la pêche au requin. On pourrait dire qu'il se met en place une relation de nécessité mutuelle visant à sécuriser une activité hautement aléatoire : le fils a besoin de la bénédiction de son père (et éventuellement de sa connaissance des lieux de pêche) pour espérer réaliser de bonnes captures ; le père a besoin de la force de travail de son fils, de sa

[85] Dans l'une de ces unités de production, c'est même le fils aîné qui centralise les bénéfices réalisés par son père et ses frères (au lieu de la mère comme c'est le cas dans les autres unités de ce type). Il gère l'épargne destiné à l'achat de matériel et à la construction des maisons, redistribue l'argent nécessaire aux uns et aux autres foyers et l'argent de poche de ses frères, et s'occupe même fréquemment des coûts cérémoniels et autres redistributions sociales à la place de son père.

vigueur physique, mais aussi de s'assurer de son bien-être afin qu'il ait le « cœur clair » lorsqu'il se rend en mer.

L'élargissement des formes de coopération

Comparés aux autres pratiques de pêche, les suivis de débarquement laissent apparaître la stabilité des unités de pêche au requin. Une partie d'entre elles sont constituées par les membres d'une même unité de production qui cherchent ainsi à limiter la participation d'éléments extérieurs qui risqueraient d'induire un apport exogène de malchance. Ils évitent aussi d'avoir à partager les gains (source potentielle de conflits).

Cependant, plusieurs unités de production joignent leur filet avec une autre unité. En associant un pêcheur de chaque unité pour vérifier le filet, chacune économise ainsi ses moyens de production (force de travail, pirogues, cordages) qui peuvent alors être consacrés à d'autres activités. Ces partenariats permettent aussi de limiter l'investissement relatif aux coûteux cordages de lest et de bouée[86]. Quelle que soit la longueur des filets et des cordages apportés par chacun des partenaires, les bénéfices de la pêche sont partagés en deux parts égales, évitant ainsi de créer des sources de tensions qui nuiraient aux rendements.

Ce sont particulièrement des unités de production liées par un intermariage qui s'associent ainsi plus ou moins durablement. Ces unités de pêche prennent la forme de partenariats entre deux beaux-frères ou d'un gendre avec son beau-père. Ce choix particulier des équipiers s'explique selon nous par les impératifs de respect et de réciprocité qui incombent aux deux familles engagées par les liens de mariage (voir notamment Ottino, 1998). La performativité des engagements contractés à cette occasion constitue alors une garantie d'harmonie entre les partenaires au sein de l'unité de pêche comme à terre. Au-delà, on peut considérer qu'en réalisant conjointement une bonne pêche, chacun des partis se dédouane aussi des obligations de redistribution particulièrement sensibles à l'égard de sa belle-famille.

[86] Certains pêcheurs de requin qui ont pu investir pour fabriquer leurs pans de filet ont parfois des diffcultés à acquérir des cordages suffisamment longs pour exploiter les lieux du large. Ils ont plus que les autres besoin de s'associer. Ces cordages et leurs longueurs représentent un élément limitant essentiel à considérer dans la pratique de cette activité.

Chap. 4 Les stratégies de pêche aujourd'hui

Afin d'analyser les stratégies de pêche actuelles, nous avons enregistré les débarquements sur un total de 62 journées à Ambohibola et de 12 journées sur l'île de Nosy Manitsa réparties sur une année (composition des unités de pêche, matériels et techniques utilisés, lieux fréquentés, estimations quantitatives et qualitatives des prises réalisées). Ces informations ont pu être croisées avec les informations disponibles sur l'appartenance sociale des acteurs (groupe lignager, unité de résidence) et sur le fonctionnement économique des unités de production (22 unités de production enquêtées en ce sens). Les suivis des achats auprès de plusieurs mareyeurs (poulpes, langoustes, ailerons de requin, chair de requin) ainsi que les suivis quotidiens de l'économie domestique de six ménages aux pratiques de pêche différentes[87] complètent utilement ces informations.

Si elles semblaient autrefois relativement homogènes, les stratégies de pêche des résidents du village apparaissent désormais significativement différenciées. Hormis les quelques changements majeurs décrits précédemment (masques, fil nylon et filets), les autres moyens techniques utilisés ont peu changé (pirogue monoxyle à voile, harpons, lignes montées). La plupart du matériel continue d'être fabriqué artisanalement au village. Construction et entretien représente donc un temps de travail très important, notamment pour les pirogues et tous les types filets. Les anciennes pratiques de pêche qui jalonnent l'histoire du village sont encore presque toutes pratiquées aujourd'hui, mais à des degrés très divers (la plongée des femmes ou la chasse à la raie au *kijoamanta* pour exemples).

Tous les groupes présents ont un jour ou l'autre essayé les nouvelles techniques de pêche mais les ont différemment intégrées dans leur éventail de pratiques. On note ainsi actuellement de profondes différences des pratiques de pêche, d'un individu à l'autre, d'une unité de production à l'autre, mais aussi d'un lignage à l'autre et d'un village à l'autre. Ces différences sont bien connues des acteurs locaux. Nous chercherons ici à comprendre les causes et les échelles de cette différenciation et à envisager les conséquences socio-économiques en termes de revenus et d'effort de pêche déployé.

[87] Sur une année, les responsables de chacun des six ménages remplissaient pour nous des cahiers en y notant quotidiennement toutes les entrées et sorties d'argent et leurs imputations (types de pêche, types d'achat, dons, etc…). Le suivi des achats des mareyeurs a cependant était plus irrégulier (les cahiers étant plus ou moins soigneusement remplis selon les cas), ceux-là cherchant à l'évidence à rester discrets sur leurs activités.

Les différences les plus notables concernent à la fois les stratégies d'investissement, les stratégies spatiales, l'effort de pêche (les moyens mobilisés pour la production). Ces stratégies doivent donc être analysées en termes de combinaisons de pratiques de pêche à l'échelle individuelle et à l'échelle de l'unité de résidence.

4.1 Physionomie actuelle du système de pêche d'Ambohibola

Suite aux transformations technologiques et économiques qui sont intervenues durant le siècle écoulé, le système actuel de pêche d'Ambohibola présente deux caractéristiques essentielles : la prépondérance de l'utilisation des filets et la diversité des stratégies de mobilité. Mais compte tenu de la nature mobile et généralement invisible des cibles dans un espace tridimensionnel (étendue et colonne d'eau) et de la dépendance des pêcheurs aux conditions climatiques (accentuée par la rusticité du matériel), la spécialisation technique est risquée. Les pêcheurs associent alors généralement plusieurs pratiques de pêche à l'échelle de l'individu (« mixité technique ») et à l'échelle des actifs de l'unité de production. Nous essaierons d'envisager les différentes combinaisons de pratiques mises en œuvre par les pêcheurs et de comprendre les logiques qui les sous-tendent.

Face à l'instabilité qui caractérise donc l'environnement marin, plusieurs auteurs mettent en exergue l'intérêt d'une approche des stratégies de pêche en terme de « technotopes » (Fay, 1993, 1994 ; Bouju, 1995 ; Bouju et Ecoutin, 2000). En prenant en considération les usages multiples superposés ou différenciés dans le temps et dans l'espace, on se donne les moyens de mieux comprendre les différentes options techniques, spatiales et spécifiques (cibles) qui s'offrent aux pêcheurs.

Nous analyserons alors d'abord les différents profils des pêcheurs observés au cours des débarquements, avant d'analyser les logiques qui président à leurs choix. C'est à l'échelle de l'unité de production que nous chercherons à dégager les véritables stratégies de pêche, impliquant des formes d'investissement (moyens de production, matériels et humains) et des savoirs et savoir-faire différents.

Il faut bien garder présent à l'esprit que certaines unités de production associent plusieurs foyers et donc un grand nombre d'actifs alors que d'autres, la majorité, semblent beaucoup plus circonscrites à l'échelle du ménage (un couple actif avec éventuellement un ou deux jeunes actifs à leur côté).

4.1.1 Des activités phares à l'échelle du village

Lorsque les conditions météorologiques sont clémentes, une cinquantaine de pirogues (unités de pêche) débarquent en moyenne quotidiennement à Ambohibola entre le lever du soleil et la fin d'après-midi. Elles sont plus nombreuses en périodes de vives-eaux compte tenu de la diversité des opportunités de pêche et de la mobilisation à cette occasion de certains type d'acteurs (notamment les femmes et les Mahafale de la région qui pêchent préférentiellement à pied) [88].

Les suivis de débarquements (graphe 2) montrent l'existence de certaines pratiques phares au village. Il faut cependant d'ores et déjà remarquer que l'utilisation de sennes et la plongée, significativement représentées dans les débarquements du village, sont en bonne partie le fait de pêcheurs non résidents (des migrants temporaires venant du nord pour la senne et des Vezo d'Androka pour la plongée).

[88] Les débarquements suivis sont représentés par approximativement 40 % de journées de vives-eaux favorables à la pratique des pêches à pied.

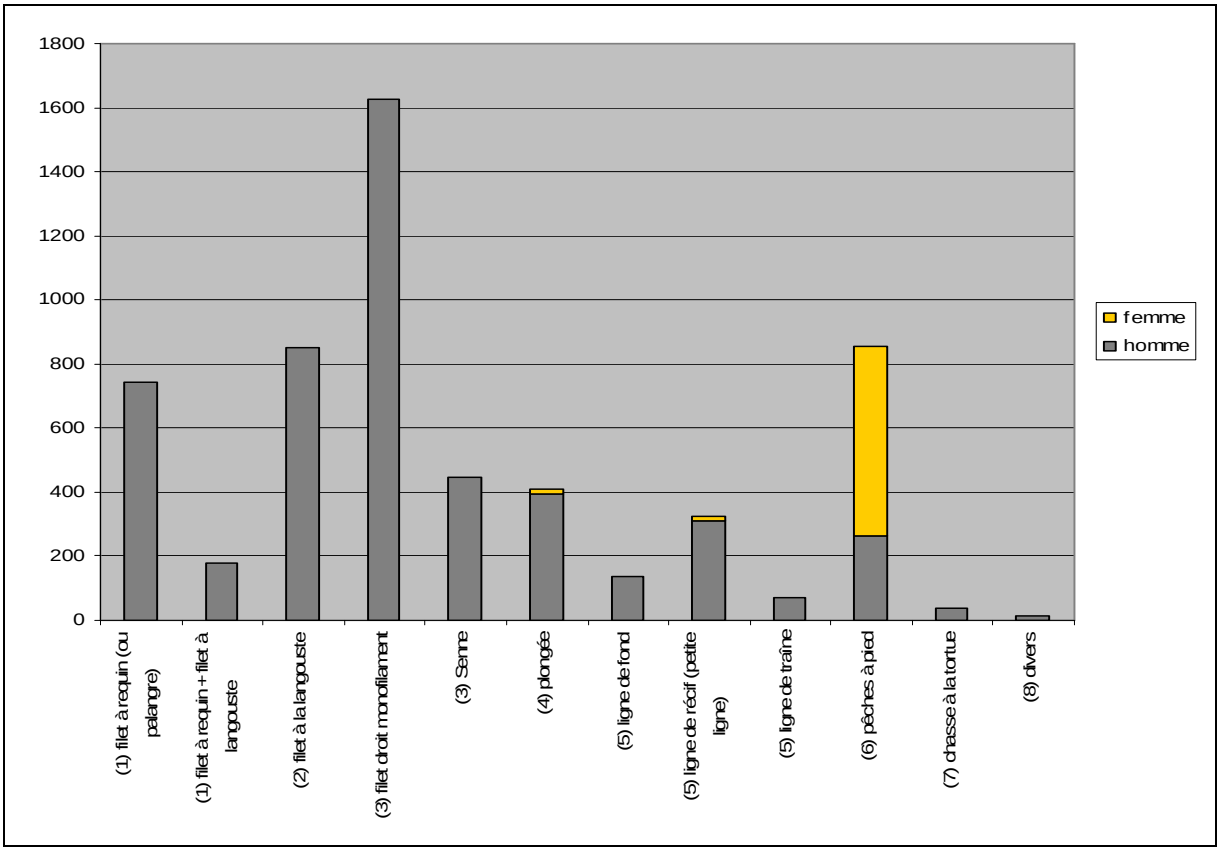

Graphe 2 : nombre de pêcheurs ayant débarqué à Ambohibola par activités et par sexe (sur 62 jours)

Avec plus du quart des débarquements enregistrés (28,4%), la plus intensivement pratiquée est incontestablement la pêche au filet monofilament droit. Presque tous les hommes du village pêchent plus ou moins régulièrement avec cet engin. Les variantes techniques sont nombreuses et permettent une adaptation à différentes conditions environnementales.

- Quelques uns pêchent particulièrement pendant le lever du jour quand certains poissons de récifs passent de leurs zones d'alimentation aux zones de refuge.
- D'autres privilégient les pêches dans les chenaux en posant leur filet au début du jusant et en le récupérant à marée basse quand les poissons empruntent ces voies de circulation pour quitter les lieux asséchés (avec ou sans rabattage actif du poisson).
- Enfin, plusieurs privilégient l'utilisation d'un pan de filet manié à pied lors des marées basses de vives-eaux. Ils circulent sur le platier à la recherche de bans de poissons et les entourent avec le filet dans lequel ils les rabattent. Ces sorties donnent lieu à plus d'une dizaine de coups de pêche.
- D'autres techniques plus saisonnières existent, notamment lorsque des bans de poissons migrateurs viennent frayer dans les zones sableuses de la grande baie. Les filets monofilament sont alors calés le soir à une dizaine de mètres de profondeur derrière la zone de déferlement des vagues et relevés au petit matin.

Les filets maillants offrent donc une gamme très large de technotopes (selon les marées, les saisons, les moments de la journée, les conditions bioclimatiques) qui permettent de conduire ces pêches en alternance avec d'autres techniques de pêche. Il est ainsi fréquent que lors des jours les plus propices, les pêcheurs sortent à plusieurs reprises pour profiter de plusieurs opportunités.

Les autres pêches significativement représentées dans les débarquements sont les pêches aux filets à langouste et aux filets à requin. Les acteurs de l'une et l'autre de ces pêches sont généralement différents même s'il est possible de s'occuper à la fois d'un filet à requin et d'un filet à langouste à l'occasion de la même sortie (3,2 % des débarquements), notamment quand les deux filets sont calés dans la même zone à proximité du village par peur des baleines ou des tempêtes.

Lorsque le temps le permet, ces pêcheurs consacrent quasiment toutes leurs matinées de travail à cette activité. Selon les conditions de navigation, ils partent au lever du jour pour profiter des brises thermiques et reviennent généralement en milieu de matinée pour les pêcheurs de langoustes, et en fin de matinée ou en début d'après midi pour les pêcheurs de requins. La pêche au requin laisse donc peu de temps pour entreprendre d'autres activités (d'autant que le vent forcit généralement au cours de la journée, limitant les opportunités de pêche l'après-midi). En se rendant sur les lieux du large, les pêcheurs de requins (et plus accessoirement les pêcheurs de langoustes) ont l'opportunité de faire de la ligne de traîne sur le trajet ou de la palangrotte avant ou après avoir vérifié les filets. Néanmoins, peu d'entre eux le font.

Les pêches à pied représentent une activité particulièrement importante pour de nombreux acteurs (15,4 % des débarquements), plus particulièrement pour les femmes (2/3 de ce type de débarquements). Les meilleurs opportunités et rendements de pêche à pied ayant lieu en début du cycle de vives-eaux (lorsque les marées basses sont le matin), cette pêche est difficilement conciliable avec les pêches au large impliquant des sorties matinales quotidiennes.

sur un total de 62 jours d'activités	filet à requin (ou palangre)	filet à requin + filet langouste	filet à langouste	filet droit	grande senne	ligne de fond	ligne de traîne	lignes (petites)	plongée	pêche à pied	chasse à la tortue	pêche tortue jarifa	divers	TOTAL
Nb de pirogues	322	77	353	609	108	66	30	202	132	267	15	2	4	2187
Nb de pêcheurs	743	180	850	1625	445	135	69	327	410	878	37	6	7	5712
Pourcentage des activités (relatif au nombre d'acteurs)	**13,0%**	3,2%	**14,9%**	**28,4%**	7,8%	2,4%	1,2%	5,7%	7,2%	**15,4%**	0,6%	0,1%	0,1%	100,0%
Nb moyen de pêcheurs par pirogue	2,3	2,3	2,4	2,7	4,1	2,0	2,3	1,6	3,1	3,3	2,5	3,0	1,8	2,6

Tableau 2 : Débarquements des unités de pêche par type d'activités (Ambohibola)

Les autres activités représentées dans les débarquements constituent généralement des pêches secondaires associées à l'une ou l'autre des pratiques de pêches dominantes évoquées ci-dessus (cf. tableau 2). Requiérant peu de matériel, les opportunités pour chacune de ces pratiques sont essentiellement déterminées par les conditions écologiques saisonnières, en particulier l'accessibilité des ressources. L'eau ne doit par exemple pas trop être turbide pour utiliser les lignes (de fond ou de traîne) ou pratiquer la plongée.

Mais nous verrons surtout que la mise en œuvre de ces pratiques secondaires reflète aussi particulièrement l'appartenance sociale des acteurs à leur groupe lignager et les savoirs qui y sont détenus. Si elles peuvent être considérées comme des pratiques accessoires au sein de la plupart des unités de production, elles peuvent aussi représenter des activités essentielles chez certains acteurs polyvalents (chasse à la tortue, pêche à la ligne, plongée) ou chez les enfants (petites lignes).

Selon les conditions, certaines unités de pêche travaillent aussi de nuit mais n'ont pu être enregistrées dans les suivis de débarquements. Il peut s'agir de la pose de filet monofilament, de pêches à la ligne, de pêches à pied (filet monofilament ou cueillette des holothuries nocturnes), et plus rarement de chasses à la tortue. C'est à la saison fraîche (entre mai et novembre) que ces activités nocturnes nous sont apparues les plus intenses.

L'unité de pêche prise comme unité d'observation est intéressante à plusieurs niveaux mais ne constitue pas une bonne unité d'observation pour étudier les stratégies des acteurs. Selon les activités et les saisons, les pêcheurs changent régulièrement d'unités de pêche. On pêchera le

requin avec tel partenaire, puis on ira pêcher au filet monofilament avec tels autres. La mobilité au sein des unités de pêche est la règle, notamment lorsque les moyens de production utilisés sont individuels (lignes, plongée, pêche à pied).

4.1.2 La mobilité des pêcheurs dans la région

Nous avons déjà évoqué l'extraordinaire mobilité des Sarà dans la région au cours du siècle dernier. Leurs pratiques ont sensiblement évolué pour répondre à différents enjeux stratégiques (adaptations aux conditions bioclimatiques, mobilité des ressources, opportunités commerciales, transformations des techniques…). Deux types de mobilité doivent pourtant être distingués lorsqu'on traite des stratégies de pêche : la mobilité interannuelle (à l'échelle d'une vie) et la mobilité intra-annuelle (mobilité saisonnière).

Quelle est alors la place de ces types de mobilité dans les stratégies de pêche actuelles des différents groupes de pêcheurs d'Ambohibola ? Afin de mieux saisir les transformations à l'œuvre et les enjeux de la mobilité, nous nous appuierons sur les histoires de vie des pêcheurs (mobilités intra-annuelles passées et interannuelles) et des enquêtes plus ciblées sur les déplacements effectués par les membres de 19 foyers au cours d'une année complète. Les résultats sont synthétisés dans le tableau 3 et montrent l'importance des migrations de pêche comparativement aux autres types de déplacements hors du village[89].

[89] Remarque : Pour la clarté de ce tableau synthétique, nous n'avons pris en compte que les déplacements d'une durée supérieure à la journée (impliquant des nuitées). De nombreux déplacements brefs (essentiellement pour des cérémonies, des approvisionnements, des activités commerciales et des visites familiales) n'apparaissent donc pas dans ces données mais sont pris en compte dans le regard que nous porterons sur les pratiques de mobilité. Il faut aussi préciser que ces déplacements concernent des acteurs étant restés residents d'Ambohibola. Les migrations définitives n'apparaissent donc pas ici.

Tableau 3 : Typologie des pratiques intra-annuelles de mobilité supérieures à une journée

Objet des déplacements	Nb d'enquêtés concernés	Nb de déplacements considérés	Nombre total de jours de déplacements
Pêche	25	44*	2622
Mareyage ou autres activités commerciales (hors transports)	5	6	111
Transports salariés (de personnes ou de marchandises)	4	8	40
Approvisionnements divers (pirogues, PPN, produits forestiers…)	13	15	36
Visites familiales (hors activités cérémonielles ou politiques)	6	7	102
Déplacements liés aux activités cérémonielles ou politiques (funérailles, mariages, consultations de possédés, procès *zaka*…)	16	22	56
Autres (soins, divertissements, aléas de navigation…)	8	9	103
TOTAL	**55**	**111***	**3070**

* Sur les déplacements de pêche comptabilisés ici, 7 d'entre eux font référence à des séries de plusieurs séjours réguliers à Nosy Manitsa (entre 5 et 10 jours par séjour en moyenne) étalés tout au long de l'année. Ils n'ont pu être comptabilisés en détail ici.

Spécificités des implantations côtières : un éventail d'opportunités de pêche

L'ancienneté des stratégies de mobilité des Sarà conduit ce groupe à disposer dans la région d'un réseau d'implantations, temporairement ou constamment peuplées, couvrant une large gamme de contextes écologiques. D'un village de pêcheurs à l'autre, les types de pêches pratiquées peuvent sensiblement différer. Ces différences découlent aussi bien des conditions écologiques particulières qui caractérisent chaque implantation que de la place de la pêche dans les différents modes de production historiquement mis en œuvre par chacune des communautés résidentes.

A l'embouchure de la Linta par exemple, les Vezo privilégient l'agriculture et l'accumulation de bétail à la pêche. Ils disposent globalement de moins de pirogues par habitant et de matériels de pêche que les pêcheurs d'Ambohibola. L'espace marin qu'ils exploitent est moins étendu que celui des Sarà. Aussi, les pratiques de pêche des habitants d'Androka sont-elles caractérisées par la pratique préférentielle des pêches à pied, des pêches au filet monofilament et surtout de la plongée[90]. On considère d'ailleurs que la plongée est pour les paysans-pêcheurs d'Androka une véritable activité de subsistance (*velopo*) alors que sa pratique est souvent considérée comme un loisir (*sitrapo*) pour les habitants d'Ambohibola.

[90] Les pêches aux filets calés du large y sont essentiellement le fait des Sarà Tetsivoky résidents à Androka. Consommatrices en temps et en capital, ces activités sont peu pratiquées par les paysans-pêcheurs vezo.

Nous verrons que les choix des lieux de migrations temporaires dépendent donc des pratiques de pêche envisagées (matériels et savoir-faire disponibles, opportunités écologiques et économiques), mais aussi et surtout des réseaux sociaux mobilisables. Les Sarà migrent ainsi préférentiellement dans des implantations qu'ils connaissent, autrefois fréquentées par leurs aïeux et ancêtres, et dans lesquelles ils disposent encore de réseaux familiaux (parents ou alliés formels) et d'un accueil facilité (assistance pour la vie quotidienne et pour la transformation des produits).

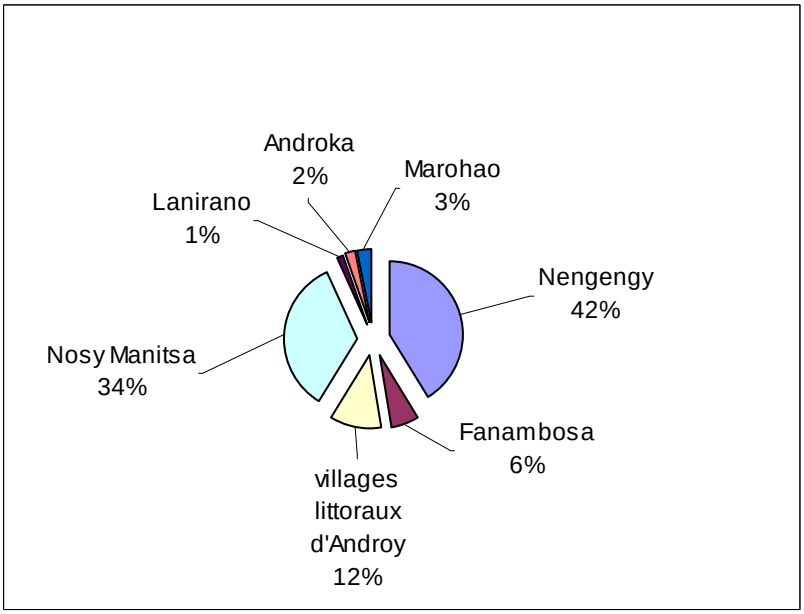

Graphe 3 : Occupation des implantations fréquentées lors des migrations saisonnières de pêche pour 55 individus, hommes et femmes, de plus de 14 ans (nombre de jours cumulés = 2622 jours)

A Fanambosa et à Ampamata, les zones de pêche à pied et les formations coralliennes sont réduites, voire inexistantes. Leurs habitants se consacrent particulièrement à la pêche au requin, aux pêches au filet monofilament (moins aisées qu'à Ambohibola et Nosy Manitsa), aux lignes et aux pêches langoustières avec des casiers en fibres végétales au lieu des filets *harato fole*. Les migrations temporaires opérées par les pêcheurs résidents d'Ambohibola à destination de Fanambosa sont spécifiquement vouées à pêcher des requins lorsque ceux-ci sont réputés y être abondants.

Plus au nord, lorsque les pêcheurs se rendent à Nengengy, ils pêchent essentiellement au filet monofilament dans les eaux de la lagune ou en mer, et posent éventuellement des filets *ZZ* à proximité de la côte pour y capturer des thazards (entre juin et décembre), notamment lors du

passage des baleines au large. L'importance de Nengengy dans les migrations intra-annuelles (cf. graphe 3) résulte selon nous de biais d'échantillonnage qui éclipsent ici la place plus importante tenue par Nosy Manitsa dans les choix de mobilité à l'échelle de l'ensemble des habitants d'Ambohibola.

C'est à propos des pratiques réalisées à Nosy Manitsa que nous disposons des données les plus fines sur les pratiques de pêche des migrants temporaires et des résidents (cf. graphe 4). Cette implantation apparaît particulièrement importante pour la pêche au requin (31,5 % des débarquements enregistrés). Notons en revanche que les filets à langouste n'y sont pas utilisés. Les pêcheurs lui préfèrent la plongée pour la capture de langoustes et autres cibles accessoires.

Les sites de pêche au requin comme les sites de plongée sont rapidement accessibles et laissent d'avantage de temps aux pêcheurs pour combiner plusieurs sorties au cours de la journée. Lors des marées de vives-eaux, les sites de pêche à pied sont eux-aussi rapidement accessibles (sans avoir besoin d'une pirogue comme à Ambohibola). Signalons aussi que c'est particulièrement sur l'île que les tortues continuent d'être significativement chassées au harpon (6,5 % des débarquements enregistrés). Globalement, les pêcheurs (migrants comme résidents) y développent une plus grande mixité de pratiques que lorsqu'ils pêchent à Ambohibola.

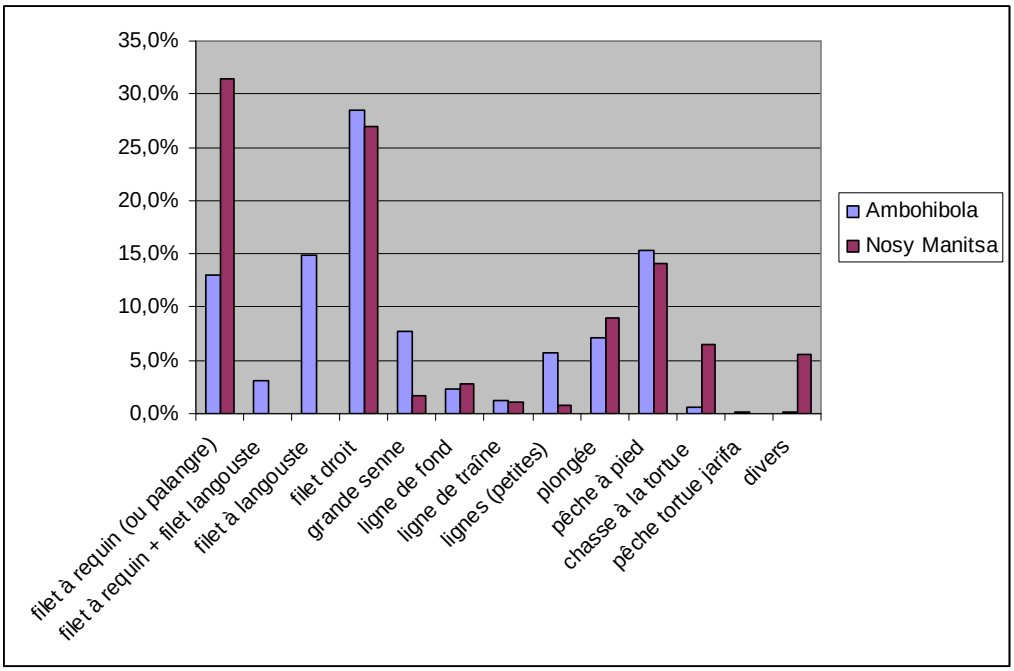

Graphe 4 : pourcentages relatifs de chaque pratique de pêche comparés entre Ambohibola et Nosy Manitsa

Pour différentes raisons et malgré les conditions de vie difficiles (absence d'eau, de commerce, présence d'esprits tutélaires dangereux), les pêcheurs sarà de toute la région vouent une affection très particulière pour cette île qu'ils comparent à un « paradis » (*paradisà*). Entre autres stimulations qu'ils y trouvent, les pêcheurs ne cessent d'évoquer l'abondance des produits et l'accessibilité des zones de pêche comparativement aux autres implantations. Les opportunités de pêche y sont donc considérées comme optimales. Nous avons ainsi pu observer que pour plusieurs espèces, les captures y étaient de nettement plus gros calibre qu'à Ambohibola (*Siganus spp., Naso spp., Octopus spp.*, …). Les filets monofilaments et les lignes utilisés par les résidents permanents de l'île sont d'ailleurs en moyenne plus sélectifs que ceux utilisés à Ambohibola (taille des mailles, force du fil nylon, taille des hameçons).

La mobilité dans les stratégies de pêche des différents groupes : des rationalités multiples

Les stratégies opportunistes des pêcheurs sarà

Au sein du groupe Sarà, jeunes comme vieux ont pour habitude de se déplacer. La mobilité est une pratique encouragée et encadrée. Les jeunes sont très tôt incités à se déplacer temporairement pour rejoindre d'autres implantations afin d'y « voir d'autres terres » (« *manenty tany hafa* »). Hormis le plaisir qu'ils y trouvent (notamment pour faire de nouvelles rencontres féminines), ils y apprennent de nouvelles techniques de pêche et se familiarisent avec de nouveaux espaces marins en compagnie de pêcheurs différents détenant des savoirs originaux (des savoirs techniques ou des savoirs géographiques localisés).

La mobilité des pêcheurs peut donc être vue comme une stratégie économique d'adaptation à la variabilité des conditions environnementales. Les pêcheurs justifient leurs déplacements en notant que « les sources de subsistance étaient insuffisantes ici, alors que là-bas, il était réputé y en avoir » (« *velopo tsy niampy tatoy, fa tany, nisy* »). La mobilité permet donc de répondre à diverses opportunités (abondance d'espèces comme les *libatse* dans les années 1990 ou aujourd'hui les requins, débouchés commerciaux localisés…) comme d'adapter ses pratiques aux différentes contraintes techniques et écologiques (types de matériel possédé, repli à Nengengy lors du passage des baleines).

Des pêcheurs tandroy et vezo plus sédentaires

Souvent associés aux Sarà dans leurs activités en mer, les Tandroy apparaissent eux aussi avoir été relativement mobiles au sein de la microrégion (notamment lors de l'apogée de Nengengy et d'Ankazondrato des années 1970 au milieu des années 1990). Mais les observations actuelles montrent qu'ils se déplacent désormais peu et travaillent essentiellement depuis le débarcadère d'Ambohibola (hormis d'assez rares migrations de courtes durées à Nosy Manitsa).

On note cependant depuis une dizaine d'années une multiplication des migrations plus ou moins définitives vers les villages côtiers de l'Androy (Lavanono, Bevazoa). Il faut aussi mentionner l'existence de migrations occasionnelles vers le nord, à Anjahava, où les Tandroy disposent de segments familiaux installés de longue date. C'est d'ailleurs dans ce village que réside depuis quelques temps leur chef lignager.

Les Vezo font état de pratiques spatiales largement différentes. Ils sont beaucoup plus sédentaires que les Sarà. En revanche, ce sont les Vezo qui sont les plus nombreux à s'être déplacés plus ou moins durablement vers des centres urbains pour y faire des études ou y pratiquer divers métiers hors du monde de la pêche (fonctionnariat, transport routier, manœuvre de chantier…). Ils sont nombreux à avoir poursuivi leurs études jusqu'au CEG d'Androka Vao, au lycée d'Ampanihy, voire au-delà, et ont ainsi des niveaux scolaires moyens supérieurs aux Sarà et aux Tandroy.

En ce qui concerne les activités de pêche, les Vezo qui résident à Ambohibola apparaissent plus mobiles que leurs segments familiaux restés à Androka-Antsikoroke moins spécialisés sur les activités halieutiques. Pourtant, les quelques déplacements de pêche qu'ils font s'établissent essentiellement entre Lanirano et Ambohibola (éventuellement à Nosy Manitsa) et ne sont que de courte durée, restant toujours à proximité d'Androka où ils ont leur famille et leurs champs. Aussi, contrairement aux Sarà, aucun d'entre eux ne résident de façon permanente dans les autres implantations littorales du Sud d'Ambohibola.

Du fait de leur propension à la mobilité saisonnière et de la répartition de leurs réseaux familiaux entre les différentes implantations, les pêcheurs intègrent toutes ces opportunités dans les choix de déplacements qu'ils opèrent pour la pêche. L'île de Nosy Manitsa constitue ainsi un lieu de séjour stratégique pour la plupart des catégories de pêcheurs, surtout pour les pêcheurs de requin et les plongeurs. Compte tenu de l'accessibilité des ressources (proximité des sites de pêche et abondance des produits), on y va généralement le temps d'un cycle de marée pour intensifier ses pratiques de production et accroître ses rendements. Les séjours sur l'île permettent ainsi d'accumuler des produits et des revenus en limitant les dépenses superflues liées à l'offre de biens et de services qui caractérise la vie économique d'Ambohibola (vente de café, d'alcool, projection de vidéo…).

Principaux lieux d'accueil	**Pêches pratiquées**	**Périodes habituelles des migrations**	**Durée moyenne des séjours**	**Acteurs principaux de la migration**
Nosy Manitsa	Forte mixité technique (pêche au requin, plongée, filet droit, pêches à pied)	Très réguliers tout au long de l'année (lors des marées de vives-eaux)	de 5 à 10 jours	- Sarà TMA (+++) - Sarà TMG (+++) - résidents d'Ambohibola
Fanambosa	-Pêche au requin	Ponctuels tout au long de l'année	une semaine à un mois	- Sarà TMT (+++) - Sarà TTV - pêcheurs de requin
Nengengy / Marohao	-Pêche au filet droit -Pêche des thazards (filet *ZZ*)	Entre juin et décembre (passage des baleines, abondance thazards)	de 3 à 6 mois	- Sarà TKZ (+++) - Sarà TMT - Sarà TMF
villages littoraux d'Androy	-Pêche au requin (++) -Pêche lignes	Tout au long de l'année (préférentiellement hors saison chaude)	> 1 mois	- pêcheurs de requin - Tandroy
Lanirano	-Pêche requin -Pêche au filet droit dans le chenal	Tout au long de l'année (préférentiellement hors saison chaude)	Courte (de 3 j à 1 mois)	- Sarà TTV - Sarà TMT - Sarà TMF

Tableau 4 : calendrier des migrations différentielles des pêcheurs d'Ambohibola

Cependant, les choix de mobilité doivent aussi être analysés comme des stratégies sociales et politiques différemment mises en œuvre par les groupes, en fonction des contextes sociaux (cf. tableau 4). Par exemple, lorsque des tensions se manifestent au sein du groupe (au sein de l'unité de production comme au sein du village), changer de lieux de résidence et/ou d'unité de production pendant quelques temps constitue un recours fréquent pour temporiser les conflits. Lorsqu'ils sont en froid avec leur père, les jeunes rejoignent ainsi souvent d'autres unités de production dans lesquelles ils s'intègrent temporairement, de préférence dans un autre village.

De ces conjonctures sociopolitiques villageoises (notamment les conflits récurrents qui opposèrent les notables sarà temaromainty et sarà tekazohandatse) semble aujourd'hui résulter une occupation différentielle des implantations secondaires (de Fanambosa et de Lanirano pour les premiers et de Nengengy pour les seconds). Quant aux Sarà Temangaro et Temaroabo, ils utilisent préférentiellement Nosy Manitsa comme implantation secondaire (mais aussi permanente pour une dizaine de foyers).

Alors qu'Ambohibola représente le « village mère » (où se trouve le cimetière collectif) qui semble réunir tous les lignages sur un pied d'égalité, le peuplement permanent de chacune de ces implantations montre l'existence de choix différenciés entre les groupes[91]. Fanambosa est majoritairement peuplé de Sarà Temaromainty (aux côtés des Mahafale Tetsirarake). Les trois dernières cases encore installées à Nengengy appartiennent à des Sarà Tekazohandatse (l'un d'entre eux y habite encore à l'année). Les résidents de Nosy Manitsa sont essentiellement des Sarà Temaroabo et Temangaro. Les réseaux d'appartenance orientent donc sensiblement les choix de migration de pêche. Les facteurs écologiques ne sont donc pas surdéterminants des stratégies de mobilité qui apparaissent dès lors comme le résultat de constructions sociospatiales historiques.

4.2 Les dynamiques de spécialisation et leurs échelles

Trois échelles de spécialisation technique des stratégies de production seront envisagées ici : le degré de spécialisation à l'échelle de l'individu ; le degré de spécialisation des unités de production et leurs stratégies économiques ; le degré de spécialisation à l'échelle des groupes lignagers.

4.2.1 Diversité des pratiques individuelles : une typologie des acteurs

L'analyse des pratiques de 114 pêcheurs hommes de plus de 14 ans débarquant régulièrement à Ambohibola et à Nosy Manitsa permet de mettre en avant la spécialisation de certains individus dans plusieurs activités phares. Les suivis de débarquements n'ont cependant pu

[91] Indice significatif sur la politisation de ces implantations secondaires, les chefs lignagers se répartissent différemment entre ces villages. Celui des Temaromainty résident préférentiellement à Fanambosa, celui des Temaroabo à Nosy Manitsa, ceux des Temangaro et des Tekazohandatse à Ambohibola (ce dernier migrant annuellement plusieurs mois à Nengengy avec sa famille).

prendre en compte la totalité des pratiques dont certaines traduisent l'utilisation d'une plus grande diversité de technotopes (comme les pêches de nuit ou certaines pêches dont les retours sont effectués à pied par d'autres itinéraires que les débarcadères où nous enregistrions les débarquements). Nos observations et les enquêtes qualitatives à propos de ces techniques peu visibles confirment cependant les tendances dégagées. Ainsi, les Tandroy et Sarà Temangaro sont apparus les plus actifs dans les diverses pêches de nuit (pêche à pied, pêche à la ligne de traîne, pêche à la ligne de fond, chasse à la tortue, pêche à pied avec filet monofilament). Plus polyvalents que les autres, ce sont eux qui font preuve des degrés de « mixité » technique les plus élevés.

Nous considérons comme « spécialistes » les pêcheurs dont les débarquements sont représentés à plus de 75% (seuil arbitraire) par un type de pratique de pêche[92]. Les pêcheurs « polyvalents polarisés » sont caractérisés par la pratique dominante d'un type d'activité (>50% des débarquements). Enfin, les « polyvalents stricts » sont des pêcheurs pour lesquels aucune pratique de pêche dominante ne peut être dégagée. Notons que les femmes ne sont pas prises en compte ici car pouvant toutes être considérées comme spécialistes des pêches à pied (même celles à qui il arrive encore de pratiquer la plongée), à l'exception toutefois d'une femme tandroy alternant pêches à pied et pêches aux lignes.

Globalement, on note une grande diversité des combinaisons individuelles de techniques (cf. graphe 5). On peut cependant distinguer quatre profils types caractérisant la majorité des pêcheurs d'Ambohibola (soit 4 pêcheurs sur 5) : les spécialistes des filets monofilament (14%), les spécialistes de tous les types de filets (37,7%), les polyvalents polarisés utilisant tous types de filets (14%) et enfin, les polyvalents stricts associant différentes pratiques de pêche sans que l'une d'elle ne soit dominante (13,2%). L'ensemble des polyvalents, pour qui un débarquement sur quatre au moins diffère du reste de leur pratique dominante, représente un peu plus du tiers des pêcheurs (37,7%).

[92] Afin de mieux rendre compte de certaines tendances, nous avons choisi de regrouper l'utilisation des différents types de filets dans une catégorie lorsque leur usage alterné représentait plus de 75% ou de 50% des activités.

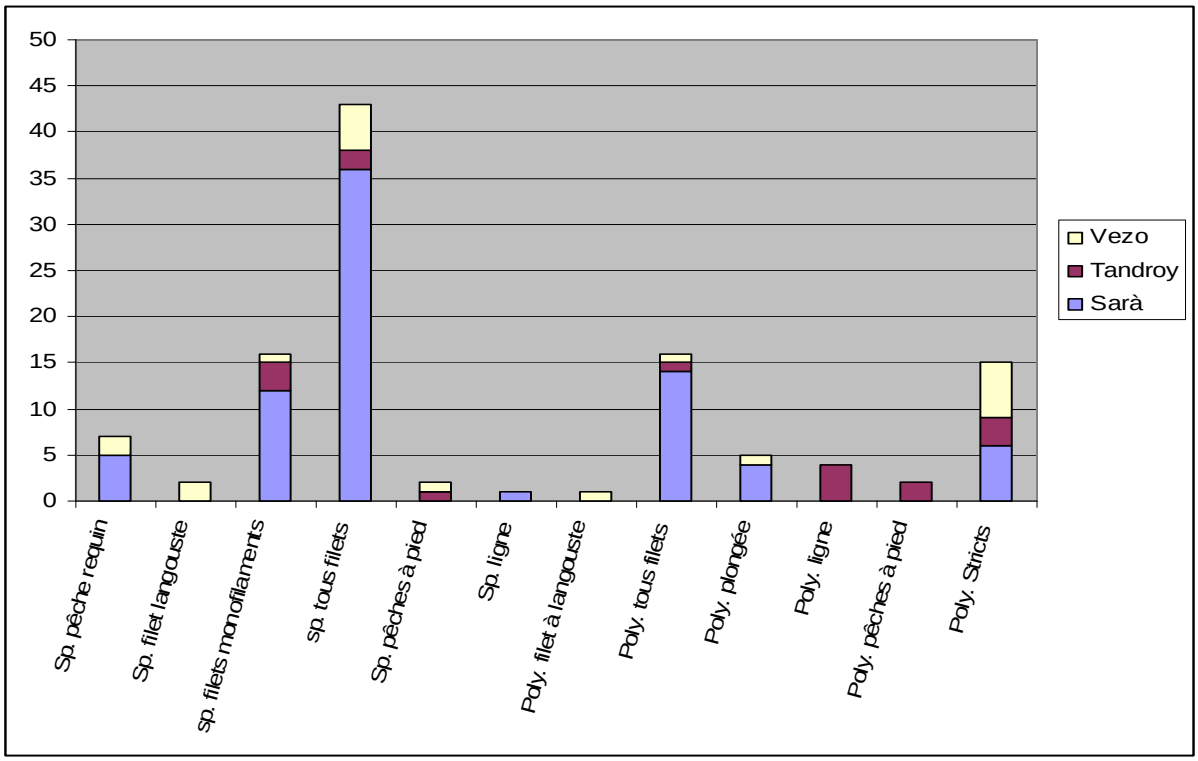

Graphe 5 : Typologie des pêcheurs d'Ambohibola en fonction de leur degré de spécialisation technique et de leur appartenance sociale (légende : Sp. = spécialiste ; Poly. = polyvalents)

C'est la spécialisation dans l'usage des filets qui apparaît caractériser les pratiques de pêche de la plupart des acteurs. Ainsi, près des trois quarts d'entre eux consacrent plus de la moitié de leurs sorties en mer à la pêche aux filets. Près de 60 % des pêcheurs peuvent d'ailleurs être considérés comme des spécialistes de l'utilisation des filets (la majorité alternant entre les différents types de filets dont ils disposent).

C'est chez les Sarà que la spécialisation dans l'usage des filets apparaît la plus poussée. La plupart intègre à des degrés divers les pêches au filet à requin et les pêches au filet monofilament. Mais c'est à l'échelle des unités de production que l'on peut le mieux saisir les dynamiques de spécialisation ou de mixité des techniques de pêche. Comme nous allons le voir, la coordination familiale et les modes d'investissement affectent de façon décisive les pratiques individuelles de pêche.

4.2.2 La spécialisation à l'échelle des unités de production : des coordinations familiales

Afin de caractériser les stratégies de production à l'échelle des unités de production, nous avons choisi de présenter trois unités de production archétypiques :

- unités de production spécialisées avec matériel de pêche au requin
- unités de production à faible investissement matériel
- unités de production de femmes seules avec enfants

Il s'agit pour nous de comprendre comment les choix des activités pratiquées sont opérés en fonction de la disponibilité des moyens de production (force de travail, matériels) et des rapports socio-économiques entretenus au sein et au dehors de chacune des unités de production.

(1) foyers de femmes seules

Les foyers de femmes seules relèvent d'une catégorie à part. Qu'elles ne se soient jamais mariées ou qu'elles soient divorcées, elles s'intègrent plus ou moins étroitement dans l'unité de production des parents (s'ils sont vivants) ou apparaissent autonomes (pour les plus âgées). Lorsqu'elles sont jeunes, elles sont partiellement dépendantes des aides de leurs aïeux mais conservent pour elles les bénéfices de leurs activités de production. Lorsqu'elles sont plus âgées, elles bénéficient souvent de l'aide de leurs enfants ou de leurs réseaux familiaux. Leurs pratiques de pêche se résument essentiellement aux pêches à pied lors des marées de vives-eaux.

Z. a une quarantaine d'années et vit seule avec trois enfants à charge. L'un d'eux, d'une douzaine d'années, est particulièrement actif en mer. Lors des marées de vives-eaux, il accompagne son oncle et son cousin du même âge pêcher à pied sur le platier avec un pan de filet monofilament. Il pratique aussi régulièrement la pêche à pied. En période de mortes-eaux, il pêche à la ligne avec son grand-père ou d'autres jeunes de son âge et va parfois pêcher au filet avec son oncle.

Z. quant à elle pêche exclusivement à pied (poulpes, holothuries, oursins…). Lors des calmes nuits de pleine lune à marée basse, elle va aussi occasionnellement pêcher à pied les *tangirike* (holothuries à forte valeur commerciale). Elle ne pratique pas de commerce particulier (si ce n'est celui de ses charmes de temps en temps).

Son grand fils (18 ans) rattaché à l'unité de résidence de son père (d'avec lequel elle a divorcé il y a plusieurs années) et une autre de ses filles placée chez le père de Z. lui donnent

occasionnellement un peu d'argent (le premier grâce à la pêche au filet à langouste, la seconde grâce aux pêches à pied). Lorsqu'elle éprouve des difficultés financières, elle est aidée par son père qui prend en charge une part des coûts alimentaires et/ou lui donne un peu d'argent.

(2) unités de production à faible investissement matériel

Un autre grand type d'unités de production peut être caractérisé par la faiblesse de l'investissement dans le matériel. Ces unités de production sont généralement circonscrites à l'échelle du ménage réunissant comme actifs les deux époux et leurs enfants non mariés de plus d'une dizaine d'années. S'ils travaillent souvent en mer avec des parents à eux, les coopérations économiques s'arrêtent là. Au terme de chaque pêche, les bénéfices sont partagés entre les membres de l'unité de pêche (dont la composition peut varier d'une sortie à l'autre). On ne relève pas de stratégies communes d'investissement entre les différents foyers de ce type.

Lorsqu'ils possèdent des filets (filets à langouste et/ou filets monofilament), ils sont de taille réduite. Les hommes qui appartiennent à ces unités de production ont majoritairement des profils de polyvalents stricts ou polarisés. Ce qui caractérise les stratégies de pêche de ces unités est leur grande capacité à adapter leurs pratiques de pêche à chaque nouvelle journée.

Dans le cas de T., l'unité de production est représentée par deux actifs, lui et sa femme, qui ont trois enfants à charge. T. est un polyvalent strict et pratique une grande diversité de pêches à faible investissement. Il travaille rarement avec son père qui pratique essentiellement les pêches à pied et la ligne avec la participation de sa femme et des enfants les plus âgés qui sont confiés à sa charge (dont une fille de T.).

Lorsque le temps est clément et la mer calme, il opte généralement pour la plongée avec d'autres pêcheurs (plus à la saison chaude) ou pour diverses techniques de ligne (plus à la saison fraîche). En période de vives-eaux, il pratique aussi fréquemment les pêches à pied (poulpes, poissons, holothuries…) ou emprunte parfois un pan de filet monofilament à l'un de ses frères pour pêcher à pied sur le platier avec un autre de ses frères (le filet fait l'objet de l'attribution au propriétaire d'une partie des captures). Il est surtout régulièrement actif la nuit

dans les passes à proximité du débarcadère où il capture des barracudas à la ligne de traîne (activité qui représente plus de 40% de ses revenus dans en période fraîche).

En revanche, quand les conditions sont moins favorables, il va pêcher dans le lagon à l'abri du récif de petits poissons (*sabeake* et *sasake*) avec une petite ligne à main ou cherche des holothuries en plongée à proximité du débarcadère. Occasionnellement, il va chasser la tortue avec son frère ou son neveu : au large si les conditions sont optimales (forte houle et temps calme) ou dans le lagon à l'abri du récif pour capturer des tortues juvéniles dans le cas contraire.

De son côté, la femme de T. est elle aussi assez active en mer. Elle pratique uniquement la pêche à pied pendant les vives-eaux. Par ailleurs, elle fait occasionnellement fumer le poisson de son mari et en achète un peu à d'autres pêcheurs pour aller le vendre au marché d'Androka Vao et accroître ainsi les bénéfices de la pêche. Elle fabrique aussi des nattes et des paniers tressés en *satra* qui lui fournissent un petit complément de revenu.

Dans ces unités à faible investissement, il existe une grande diversité de cas de figure des combinaisons de techniques mises en œuvre (certains couplant plutôt pêche à la langouste et plongée, d'autres lignes et pêches à pied ou plongée).

Les différences les plus significatives se trouvent dans l'intégration plus ou moins poussée de la pêche au filet dans les combinaisons d'activités pratiquées, et le degré de participation des femmes aux activités de pêche. Quand certains n'utilisent quasiment jamais de filets, comptant essentiellement sur la plongée, les lignes, les pêches à pied et les chasses aux harpons (tortue, raie) ; d'autres font une part non négligeable à l'utilisation de filets à langouste ou en monofilament nylon sans toutefois leur consacrer tout leur temps. Ce sont chez ces derniers que l'investissement financier est le plus important. En revanche, l'organisation des unités de production centrée sur le ménage reste une constante.

(3) unités de production spécialisées avec matériel de pêche au requin

Comme nous l'évoquions, ce type d'unité de production rassemble fréquemment le foyer du patriarche et ceux de ses fils qui investissent conjointement dans le matériel et dans certains achats importants (construction de maison, achat de nourriture). L'investissement en matériel

(pirogue, entretien et renouvellement des filets) y est très lourd. Ceux de l'unité qui exploitent le filet à requin se déplacent régulièrement dans d'autres implantations (particulièrement Nosy Manitsa et Fanambosa) en quête de meilleurs rendements. C'est dans ce type d'unités de production que l'on trouve la majorité des pêcheurs spécialistes des filets quels qu'ils soient. Globalement, on y note une perte de savoirs et de savoir-faire relatifs aux pêches à pied (méconnaissance des catégories d'espèces et de leur valeur commerciale comme les holothuries, les poulpes ou les murénidés), aux lignes (ils ne savent plus fabriquer les hameçons) et aux techniques de chasse à la tortue.

Dans le cas de M., deux de ses fils actifs (dont l'un marié et père de trois enfants) sont toujours intégrés à son unité de production. Un troisième fils d'une quinzaine d'années a été placé avec un pan de filet à requin chez la fille et le gendre de M. qui l'hébergent et le nourrissent. Les deux beaux-frères travaillent quotidiennement ensemble (majoritairement à Nosy Manitsa) et associent leurs filets à requin. Le fils de M. ramène régulièrement une partie de ses gains à son père.

Au sein de l'unité de production proprement dite, c'est son premier fils (27 ans) qui s'occupe généralement de vérifier quotidiennement le grand filet à requin de l'unité. Pour se faire, il est tantôt associé à un autre pêcheur de requin avec qui il colle son filet, tantôt accompagné par un de ses jeunes frères (17 ans). Ce dernier s'occupe plus particulièrement du filet à langouste avec d'autres jeunes pêcheurs qui font la même activité.

Pendant la saison de migration des baleines, cette unité de pêche adopte une posture prudente (contrairement à une partie des autres pêcheurs de requin) en déplaçant son filet à requin (séparation d'avec un éventuel associé) pour l'utiliser à l'abri des cétacés dans la baie où sont habituellement posés les filets à langouste. A cette période, la vérification du filet à requin et du filet à langouste se fait donc au cours de la même sortie pour laquelle les deux fils partent souvent ensemble.

Lorsque cela leur est possible, soit qu'ils ne soient pas allés au large vérifier les filets calés, soit que les conditions (météo, marées) sont particulièrement propices à leur retour du large, ces deux fils pêchent dans le lagon à l'aide d'un filet monofilament. L'UP dispose d'ailleurs de nombreux pans de ces types de filets. Pour cela, ils travaillent soit ensemble, soit chacun de leur côté avec des partenaires distincts. Par cette activité, ils recherchent ce qu'ils appellent

eux-mêmes « l'argent de la cuisine » (« *jalà lakosiny* ») ou « l'argent des cacahuètes » (« *jalà kapike* »). Ils optent généralement pour des variantes techniques à gros rendement qui requièrent l'utilisation de plusieurs pans de filet et la mobilisation de plusieurs partenaires (régulièrement plus de quatre).

M., le père, ne va que rarement en mer. S'il assiste parfois ses fils dans l'utilisation des filets (filets calés et filets monofilament), il pratique essentiellement la plongée aux langoustes. Mais il s'agit d'avantage pour lui d'un loisir (*sitrapo*) que d'une activité de subsistance. Plus d'une dizaine de fois dans l'année, il rejoint pour une semaine sa mère et son beau-fils qui résident sur l'île. Il y pratique là aussi la plongée.

Les femmes (celle de M. et celle de son fils) ne sont que très rarement actives en mer. En revanche, elles transforment et vendent le poisson au village et font parfois un peu de commerce au détail de denrées alimentaires achetées en gros au marché hebdomadaire d'Androka Vao.

Quoique se déplaçant plus rarement dans d'autres implantations que les autres pêcheurs de requin, cette unité de production spécialisée dans l'usage des filets est particulièrement représentative. Dans les autres unités de production de ce type, la part de la pêche au filet dans les activités secondaires (filet à langouste et/ou filet monofilament) varie considérablement mais son rôle est fondamental pour assurer des rentrées d'argent régulières.

Toujours sous la coupe du patriarche, certaines unités se spécialisent presque totalement dans la pêche au requin, confiant séparément à chacun des fils un filet à requin dont ils s'occupent avec d'autres partenaires. Ils limitent ainsi le risque de perdre en un seul jour tout leur précieux investissement. D'autres en revanche utilisent le filet à requin de façon variable au cours de l'année et appuient leur stratégie sur un usage plus intensif et systématique des filets monofilament et/ou des filets à langouste. Ces dernières sont généralement des unités de production simple dans lesquelles ne sont pas rassembler le patriarche et ses grands fils et sont moins bien équipées que les premières (taille des filets, cordages de lests, parcs piroguiers).

Très consommatrice en temps, la pêche au requin implique nécessairement un haut degré de spécialisation d'au moins un individu au sein de l'unité de production. Plus les membres de l'unité sont nombreux, moins cette stratégie semble risquée en raison des possibilités

d'affecter les autres membres à d'autres activités assurant des revenus réguliers (filet à langouste, filets monofilaments, et plus accessoirement la plongée). Parallèlement, on note que ce sont dans ces unités de production qu'un petit commerce (mareyage, commerce au détail, vente de café) permet généralement de diversifier les sources de revenus.

Implicitement, c'est la répartition des rôles au sein des unités de production et leur stratégie d'investissement qui induit la spécialisation à l'échelle individuelle. Ainsi les fils les plus âgés seront généralement spécialisés dans l'usage des filets calés et les autres seront conduits à utiliser de façon très régulière les filets en monofilament pour assurer l'autoconsommation et des rentrées régulières d'argent.

4.2.3 Transmission et apprentissage : des particularismes lignagers

Une autre échelle pour apprécier la diversité des stratégies de pêche mérite notre intérêt. Plus qu'une différenciation entre les unités de production, c'est une différenciation à l'échelle des groupes lignagers que l'on constate. Même si la plupart des unités de production sarà axent majoritairement leurs stratégies de pêche sur l'association des filets à requin et des filets monofilament, on peut noter qu'ils mettent en œuvre des combinaisons variables de techniques de pêche en fonction de leur appartenance lignagère (cf. graphe 6).

Alors que plus des deux tiers des pêcheurs temangaro peuvent être considérés comme polyvalents (stricts ou polarisés), les pêcheurs des autres lignages sarà montrent un degré de spécialisation dans la pêche au filet bien plus élevé (plus de 80 % chez les Temaromainty et Temarofoty).

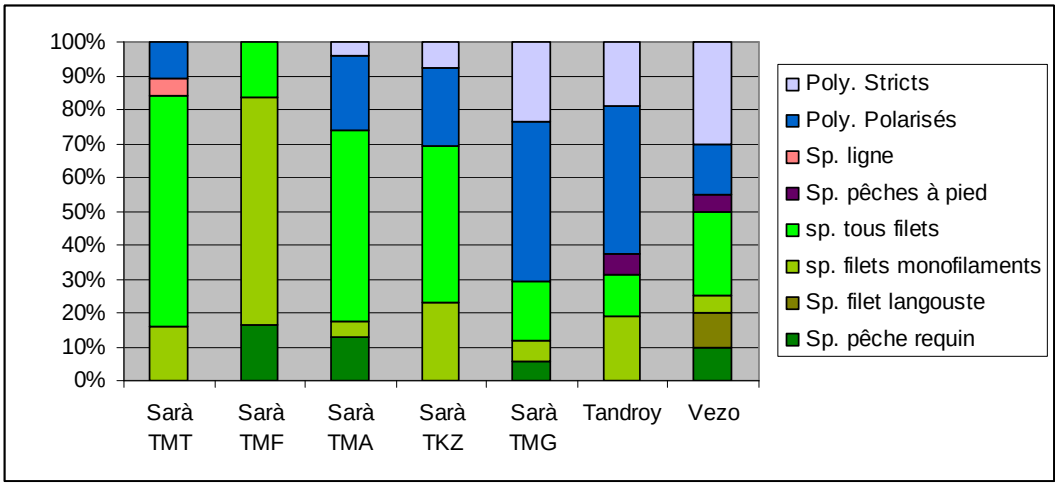

Graphe 6 : Typologie des pêcheurs représentés par groupes sociaux (clan ou lignage)

(légende graphe 6 : Sp = spécialistes ; poly = polyvalents / Sarà TMT = Sarà Temaromainty ; Sarà TMF = Sarà Temarofoty ; Sarà TMA = Sarà Temaroabo ; Sarà TKZ = Sarà Tekazohandatse ; Sarà TMG = Sarà Temangaro)

Les histoires des jeunes pêcheurs montrent qu'ils sont nombreux à s'être très tôt spécialisés dans les pêches au filet. Peu d'entre eux ont appris et pratiqué les autres techniques de pêche au cours de leur vie (pêches à pied, chasse à la tortue). Dans les unités de production aujourd'hui spécialisées, nombreux sont leurs aïeux à n'avoir jamais pratiqué la pêche à pied.

Spécialisation par lignage

D'une façon générale, à côté des pêches aux filets, chacun met accessoirement en œuvre des techniques de pêches caractéristiques de son lignage. Chez les Sarà, les Temaromainty et les Temarofoty représentent l'essentiel des individus spécialisés dans les pêches au filet (plus de 80 % des pêcheurs du groupe). Les Temaroabo sont eux aussi fortement spécialisés à l'échelle de l'unité de production mais plusieurs continuent de faire une place non négligeable à la plongée dans leurs stratégies individuelles et collectives. En revanche, les Temangaro apparaissent comme plus polyvalents que les lignages précédents, continuant significativement à chasser et à pêcher à pied ou à la ligne (cf. graphe 7).

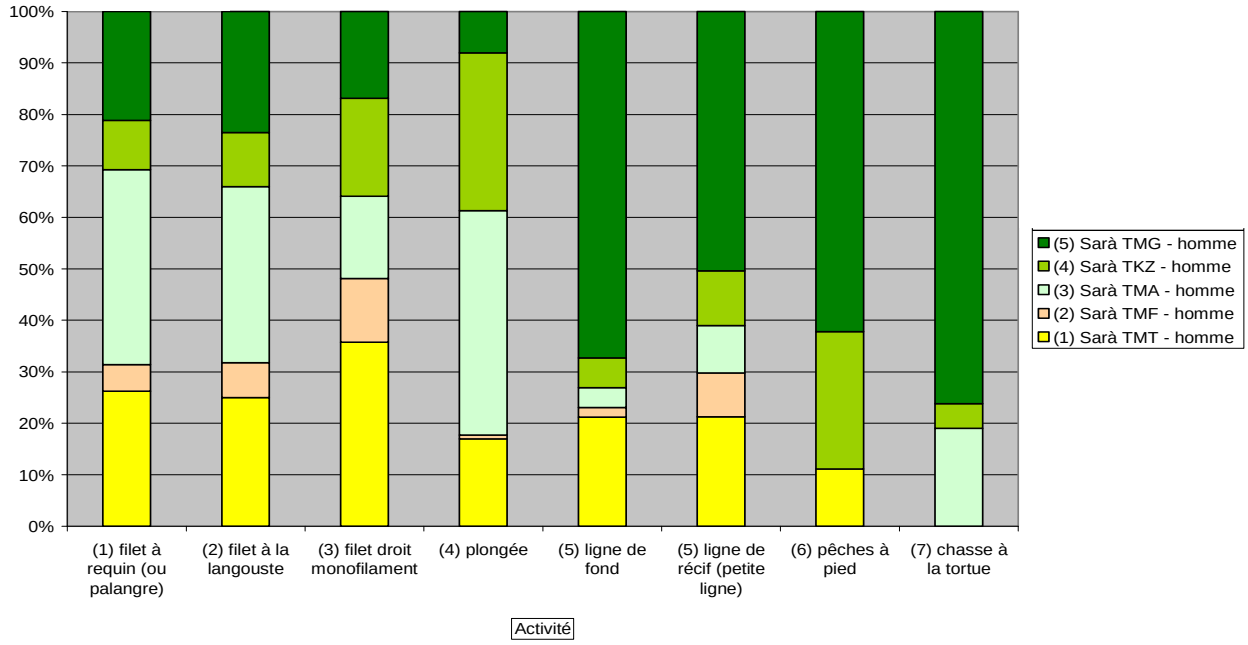

Graphe 7 : Participation relative des différents lignages aux principales activités de pêche du groupe sarà (en pourcentage de pêcheurs débarqués)

Ces différences s'expliquent par l'existence dans l'histoire du lignage de grands personnages emblématiques réputés pour leurs savoirs et leurs savoir-faire relatifs à certaines pratiques. La spécialisation ultérieure de leur groupe lignager semble découler à la fois d'un phénomène d'identification à ces personnages et de processus de transmission des savoirs et d'apprentissage plus effectifs au sein du lignage.

Ainsi, les Temangaro revendiquent particulièrement leur parenté avec un chasseur de tortue reconnu par tous les pêcheurs de la région comme le plus fort dans cette activité. Encore aujourd'hui, les Temangaro se définissent et son définis par les autres comme les « enfants » (*anake*) et les « héritiers » (*mpandova*) de cet homme-là et de son savoir. Ils sont responsables des trois-quarts des chasses à la tortue conduites par des Sarà (cf. graphe 7). On voit notamment que les autres lignages les plus spécialisés ont significativement délaissé cette pratique[93]. Etonnamment, ce sont aujourd'hui les Tandroy qui, aux côtés des Temangaro, sont les principaux acteurs de ces chasses.

De leur côté, les Temaromainty font souvent référence à cet aïeul qui fut parmi les premiers (si ce n'est le premier !) à investir massivement dans l'achat de filets monofilament. Il était

[93] Il faut cependant noter que la plupart des non chasseurs continuent de capturer occasionnellement des tortues maillées dans leurs filets à requin ou pêchées spécifiquement lors des pêches collectives aux *jarifa*.

consulté par tous les lignages pour établir les meilleurs choix tactiques pour ce travail. Il s'installa durablement sur les pourtours de la lagune de Bevoalavo où de nombreux pêcheurs de tous les groupes apprirent avec lui la pêche au filet. Aujourd'hui, un pan de filet repose ostensiblement sur son tombeau au côté des attributs funéraires habituels des pêcheurs (pagaie et harpon de chasse à la tortue) montrant une réactualisation des normes identitaires dans ce lignage. Quant aux Temaroabo, c'est la plongée qui était réputée être l'apanage de leurs aïeux et aurait fait leur fortune.

Tous les pêcheurs perpétuent les pratiques de leurs aïeux les plus réputés et intègrent alors leurs spécialités lignagères comme des pratiques plus ou moins accessoires dans leurs stratégies de pêche. Certaines d'entre elles apparaissent comme des loisirs à vocation identitaire comme la plongée chez les Temaroabo ou la chasse à la tortue chez les Temangaro. Les suivis de débarquements ventilés par groupes d'appartenance permettent de le constater (cf. graphe 7), en gardant d'ailleurs à l'esprit que l'absence des pêches nocturnes dans ces résultats rend moins explicites nos rendus graphiques pour les Sarà Temangaro et les Tandroy.

La circulation des individus entre plusieurs unités de production et unités de pêche, spécialement des jeunes (comme l'ont montré les différents exemples exposés ci-dessus), se fait plus fréquemment à l'intérieur du lignage. Ces formes de coopération étendues entre les unités de production lignagères favorisent donc la différenciation et la reproduction des pratiques propres aux groupes.

Ces différences de pratiques de pêche entre les différents groupes sont bien connues des acteurs locaux et ne manquent pas de faire l'objet de commentaires railleurs. Aussi dit-on des Temaromainty que désormais « seul le filet les fait vivre » (« *harato avao mahavelo androze* ») ou que les Temaroabo, considérés aujourd'hui comme les plus riches, « sont des *vazaha* car ils ne pêchent pas à pied » (« *vazaha temaroabo fa tsy mihake* »). Pour leur part, les spécialistes des filets, notamment les pêcheurs de requin, ne comprennent pas l'obstination des Tandroy à ne pas investir dans ces pratiques. De façon quelque peu moqueuse, ils les disent « vivants lors des vives-eaux, affamés lors des mortes-eaux » (« *velo atehake, kere montsorano* ») faisant référence à leur stratégies caractérisées par la place prépondérante des pêches à pied sur le platier.

4.3 Quelles rationalités pour l'effort de pêche ?

4.3.1 Les différences de revenus de la pêche : entre vécu et réalités

Des différences manifestes d'équipements

De premier abord, il apparaît que le niveau de vie des foyers de pêcheurs de requin est nettement supérieur à celui des autres. Du moins l'affichent-ils ainsi. Ces foyers et lignages de spécialistes sont globalement mieux équipés que les autres (biens de consommation, vêtements, outils…), notamment en nombre de pirogues et de filets (cf. tableau 5). Ils possèdent aussi plus de bétail.

		Sarà TMT	Sarà TMF	Sarà TMA	Sarà TKZ	Sarà TMG	Tandroy	Vezo	Autres	Total (en valeur absolue)
	nb de ménages	*11*	*4*	*13*	*11*	*14*	*11*	*14*	*7*	**86**
	nb de pêcheurs actifs concernés	*22*	*7*	*26*	*26*	*31*	*22*	*22*	*5*	**161**
Pirogues		91%	**100%**	**138%**	80%	86%	67%	79%	40%	**71**
pêche au requin	Palangre	0%	25%	0%	0%	0%	0%	14%	20%	**4**
	Jarifa	55%	**100%**	**77%**	50%	43%	22%	29%	40%	**39**
	ZZ	45%	50%	**77%**	50%	64%	11%	21%	40%	**37**
Filet à langouste		45%	**75%**	**77%**	50%	57%	56%	**86%**	60%	**51**
Filet monofilament nylon		**473%**	**350%**	**338%**	280%	236%	156%	64%	180%	**203**
lignes	Ligne de traîne	27%	50%	69%	50%	57%	67%	29%	20%	**38**
	Ligne de fond	127%	50%	146%	70%	**186%**	**200%**	50%	0%	**93**
	Ligne de récif (petites)	27%	75%	0%	20%	43%	56%	14%	0%	**21**
plongée	Masque	100%	125%	**215%**	120%	114%	111%	93%	20%	**96**
	Fusil sous-marin	0%	0%	23%	0%	0%	0%	14%	20%	**6**
harpons	Samonja (chasse tortue)	9%	25%	**62%**	**100%**	**64%**	**78%**	14%	0%	**38**
	Voloso et manambaitse	200%	250%	308%	200%	236%	**367%**	121%	80%	**179**
	Kijoamanta (chasses grosses proies)	0%	0%	8%	0%	7%	0%	7%	20%	**4**

Tableau 5 : taux d'équipement par ménage (excluant les foyers de femmes célibataires) et par groupes sociaux (en %)

L'analyse des taux d'équipement en matériel de pêche montre bien les différences de stratégies lignagères de pêche. S'ils sont les mieux pourvus en matériel coûteux (pirogues, filets), les lignages de spécialistes possèdent en revanche significativement moins de matériels destinés à pêcher à la ligne ou à chasser au harpon que les groupes sarà temangaro et tandroy. Les filets que possèdent ces derniers sont généralement plus sélectifs et moins longs (nombre et longueur des pans de filets) que ceux des spécialistes.

Des différences de revenus ressenties

Les récits détaillés des exceptionnelles réussites de plusieurs pêcheurs de requin et l'énumération précise des biens qu'ils acquirent alors (bicyclette, hi-fi, charrette, bétail…) montrent que la pêche au requin représente depuis une quinzaine d'années une activité génératrice d'importantes richesses. Si les rendements sont réputés avoir diminué, les prix d'achat des ailerons et de la chair de requin ont augmenté, et cette pêche apparaît toujours comme la plus rémunératrice aux yeux des pêcheurs. Cependant, nous pensons que le maintien d'un niveau de vie plus élevé parmi ces pêcheurs résulte aujourd'hui moins des revenus de la pêche que des activités commerciales qu'ils ont développées (mareyage, ventes au détail au village) et ils entretiennent aussi plus de partenariats rémunérateurs avec des opérateurs économiques du village qu'ils assistent fréquemment dans leurs activités de mareyage. Les suivis de l'économie domestique de six ménages d'Ambohibola sur une durée d'un an abondent dans ce sens[94].

En croisant les informations issues des suivis de débarquements, des suivis des ménages et des données de collecte de quelques mareyeurs locaux, nous pouvons estimer les rendements et les revenus associés aux principales techniques de pêche (par sortie et par an).

- pêche au *jarifa* et *ZZ* : 8 000 Ar/sortie/pêcheur en moyenne pendant les périodes de pleine activité lorsque les filets sont calés sur les lieux les plus productifs du large.
- pêche au *harato fole* (filet à langouste) : 5 000 Ar/sortie/pêcheur en moyenne sur l'année (l'équivalent d'1 kg de langouste par filet et par sortie).
- pêche au *harato talirano* (filets monofilaments) : 3 200 Ar/sortie/pêcheur en moyenne (soit 4,5 kg de poisson par pêcheur)

[94] Parmis les six ménages assidument suivis, deux axent leur stratégie sur les filets à requin (dont un possède une maison en dur), un combine les pêches au filet et utilise les filets à requin de façon plus mesurée, deux autres sont très polyvalents et ne pratiquent ni filets à requin, ni filets à langouste. Le dernier foyer est représenté par une femme célibataire aidée de son jeune fils.

- pêche à la ligne : 2 800 Ar/sortie/pêcheur en moyenne (soit 4 kg de poisson par pêcheur)
- pêche en plongée : 3 600 Ar/sortie/plongeur en moyenne
- pêche à pied : 1 800 Ar/sortie/pêcheur lors des périodes de vives-eaux (cependant, certaines pêches nocturnes à pied à la recherche d'holothuries non prises en compte ici procurent des revenus appréciables)

Les plus importantes rentrées d'argents sont effectivement imputables à la pêche aux grands filets à requin. Cependant, les revenus qu'elle génère sont très irréguliers. Il est fréquent que les pêcheurs ne capturent rien pendant plus d'un mois (les sorties fructueuses génèrent 26 000 Ar en moyenne). De surcroît, on peut estimer qu'un pan de filet *jarifa* ou *ZZ* a une durée de vie inférieure à deux ans. Ils sont fréquemment perdus lors des tempêtes, arrachés par des baleines lors de leur migration ou s'accrochent inextricablement sur des rochers. Leur coût de renouvellement est élevé (au moins 50 € pour un *jarifa* complet et 65 € pour un *ZZ* complet fabriqués au village). Cette pêche constitue donc une activité économique risquée caractérisée par un haut niveau d'incertitude.

Bien que procurant des revenus moindres, les autres activités permettent des rentrées d'argent plus régulières (exception faite des pêches à pied qui ne sont possibles qu'une dizaine de jours par lunaison lors des marées de vives-eaux). Les pêches au filet à langouste et au filet monofilament représentent les activités les plus lucratives et les plus régulières mais demandent là aussi un investissement financier permanent (entretien des pirogues et réparation des filets).

Conscients de ces réalités, les pêcheurs de requin associent presque systématiquement à l'échelle de l'unité de production d'autres activités, notamment comme nous l'avons vu les pêches aux filets à langoustes et/ou aux filets monofilaments. Combiner à l'échelle du pêcheur ou à l'échelle de l'unité de production, ces pratiques accessoires leur permettent d'assurer des rentrées d'argent quotidiennes et de pourvoir à l'autoconsommation familiale.

Les revenus réels tirés de la pêche : des écarts limités

Par ailleurs, nos suivis de l'économie domestique de six ménages montrent étonnamment que les écarts de revenus tirés de la pêche entre les foyers de pêcheurs au filet (tous types

confondus) et les autres types de foyers de pêcheurs plus polyvalents sont moins importants qu'il n'y parait de prime abord. A l'année, ils oscillent entre 3000 et 4000 Ar de moyenne par jour pour des foyers associant essentiellement les pêches de lignes, la plongée et les pêches à pied. Ils atteignent 5000 à 6500 Ar au maximum pour les foyers les mieux dotés en filets (dont l'usage représente généralement plus de 80% des sorties à l'échelle du foyer). Le foyer de la femme célibataire tire de la pêche à peine plus de 1000 Ar/jour en moyenne et dépend partiellement de l'aide financière et alimentaire apportée par son père (et plus accessoirement par son frère).

Pour les foyers de pêcheurs de requin regroupant un plus grand nombre de pêcheurs actifs (3,5 actifs en moyenne contre 2 pour les autres foyers suivis), on peut estimer que l'apport des revenus de la pêche par actif dans l'économie domestique est à peu près similaire entre les ménages des uns et ceux des autres (entre 1 500 et 2 500 Ar/jour en moyenne pour un homme actif). On peut donc considérer que face à la manne (mais aussi à l'investissement) que représentent les pêches aux filets chez les Sarà les plus spécialisés, les foyers moins équipés (essentiellement tandroy) arrivent tout de même à maintenir un niveau de production et une rentabilité relativement proches de ceux des foyers de pêcheurs aux filets.

Du point de vue de leur mode de consommation, on note que les foyers de pêcheurs spécialisés dépensent beaucoup plus en matériel, en prestations sociales et en nouveaux biens de consommation (mobiliers, habitats, hi-fi…). Même au niveau des tâches domestiques, on observe qu'ils rétribuent fréquemment d'autres villageois pour leur ramener du bois de feu, de l'eau ou divers matériaux de construction, ou encore pour effectuer de menues réparations (maisons, filets, outils divers…). Les foyers moins spécialisés dans les pêches au filet tirent une petite partie de leur revenu de ces activités occasionnelles.

Il faut cependant constater que les revenus peuvent différer du fait des activités commerciales développées localement par les foyers de pêcheurs de requin (mareyage, vente au détail de denrées agricoles achetées en gros au marché, etc.…). C'est donc principalement leurs stratégies d'investissement (dans du matériel ou dans des activités commerciales), leurs modes de consommation et leur effort de pêche qui distinguent économiquement ces foyers. Les Tandroy semblent ainsi avoir préféré investir les surplus de la pêche dans l'accumulation de bétail, en l'occurrence de chèvres, au détriment des matériels onéreux (particulièrement les filets) et des biens de consommation nouveaux. Leurs pirogues sont plus vieilles et en moins

bon état que celles des spécialistes. Si la répartition actuelle du bétail n'en rend pas compte (cf. tableau 1, chap 2), il faut noter que deux épizooties successives au début des années 2000 décimèrent un important troupeau de chèvres tandroy qui dépassait alors deux cents têtes. De leur côté, les Sarà n'ont jamais eu beaucoup de bétail même si dans les années 1990 une partie des pêcheurs de requin investirent dans l'achat de zébus (rarement plus de 5 têtes) et de chèvres (une vingtaine à l'heure actuelle pour les foyers les mieux dotés).

Malgré des différences de revenus très vivement ressenties par les villageois et observables au niveau de leurs modes de consommation et d'investissement, on constate que les différences réelles ne sont pas si importantes qu'on pourrait le présumer. Il convient alors de s'intéresser aux logiques qui participent au rééchelonnement de ces écarts de revenus tirés de la pêche. Celles-ci vont bien au-delà des formes de redistributions en nature à caractère social (dont nous avons déjà présenté un certain nombre d'aspects). Nous essaierons alors de comprendre de quelles façons les moyens mobilisés pour produire (l'effort de pêche) sont différemment mis en œuvre au sein des groupes de pêcheurs.

4.3.2 L'ajustement des efforts de pêche

Malgré la plus grande efficacité du matériel, les pêcheurs ne manquent pas de remarquer que « le poisson était facile [à attraper] autrefois » (« *nimora fiany taloha* »). D'une façon générale, ils notent une baisse de plusieurs de leurs captures. A technique équivalente, cette diminution des rendements leur paraît particulièrement manifeste à propos des poissons de récifs, des requins, des coquillages commerciaux (burgaux, casques rouges) et des holothuries.

Ils attribuent ces changements à plusieurs facteurs différemment mis en avant selon les types d'espèces considérés. On peut citer la méfiance et la fuite des espèces cibles face à des engins dont elles ont appris à se méfier (pour les espèces dites « intelligentes »), la plus grande efficacité des engins de pêche modernes dont ils postulent qu'elle influe sur la dynamique des populations, ou encore, pour les plus traditionalistes, les comportements arrogants des pêcheurs et le dévoiement des règles ancestrales (comme par exemple l'abandon des offrandes collectives faites à la mer, cf. chap 9).

Pourtant conscients des moyens à mettre en œuvre pour accroître leur rendement à court terme (jouer sur la sélectivité des engins, intensifier les pratiques), nous observons que les pratiques de certains pêcheurs font plutôt état d'une autolimitation, d'une réaffectation, voire d'une diminution significative des efforts déployés pour pêcher.

(1) Un effet d'autolimitation des moyens mis en œuvre : le cas de filets maillants

a) Le cas des filets maillants monofilament (sennes et filets droits)

Dans le cas de la pêche des poissons de récifs avec les filets maillants, les pêcheurs ont rapidement mis en oeuvre plusieurs innovations techniques permettant d'améliorer leur rendement. Il y a d'abord eu une réduction de la taille des mailles des filets droits. De 5 cm de taille standard de la maille étirée dans les années 1970, la plupart des filets monofilament sont aujourd'hui passés à des mailles étirées de 1,5 à 3 cm. La longueur des filets utilisés a aussi été augmentée au sein de nombreuses unités de production. Enfin, il faut signaler que les espaces exploités avec ce type d'engin, autrefois circonscrits aux zones de faible profondeur (< à 3 m de fond), ont depuis le début des années 2000 été étendus vers les fonds sableux et algaux de l'extérieur de l'ensemble récifal (cf. carte 10, chap 3.2). En allongeant les cordages utilisés, les pêcheurs exploitent désormais par 10 à 15 m de fond des stocks de poissons migrateurs venus frayer dans la zone (chirocentridae, clupéidae…).

Cependant, différents éléments montrent que l'extensification et l'intensification sont soumises à des seuils. Les pêcheurs se fixent des limites qui ne leur paraissent pas intéressantes à dépasser. Les enquêtes sur les choix techniques et sur le matériel de pêche montrent par exemple que les pêcheurs les mieux équipés et qui diversifient le plus leurs pratiques de pêche possèdent rarement des filets de moins de 3 cm de maille étirée. Ils considèrent qu'il existe suffisamment de ressources et de types d'activités pour ne pas avoir à exploiter des petits poissons qu'ils considèrent péjorativement comme du « poisson d'enfants » (*fianajà*) ou de la « friperie » (*fripery*) connotant l'idée de poisson de second choix.

Ces seuils sont toujours susceptibles d'être réévalués comme le montre la diminution progressive des tailles de maille des filets droits ces 40 dernières années (plus significativement observées chez les spécialistes). Mais loin d'être accessoires, ces

représentations jouent un rôle fondamental dans l'organisation des activités. On peut aussi escompter que cette autolimitation favorise la « co-viabilité » (Cury et Fréon, 2002) des systèmes d'exploitation et des systèmes biologiques en facilitant le renouvellement des stocks et le report de l'effort de pêche sur d'autres activités lorsque la ressource se fait rare.

Lorsque la lagune de Bevoalavo s'est coupée de la mer, les implantations sarà du pourtour de la lagune ont été désertées pendant près d'un ou deux ans avant que n'y prolifèrent les poissons *libatse* (*pomadasys sp.*). Cette opportunité attira de nouveau les fileyeurs sarà dont certains délaissèrent même la pêche au requin. Pendant les deux années qui suivirent (vers 1996-97), les récits de vie montrent qu'ils furent nombreux à s'y réimplanter pour exploiter presque exclusivement cette espèce. La taille des poissons diminuant, la taille des mailles des filets fut progressivement ajustée jusqu'à ce que les pêcheurs estiment que cette pêche n'était plus intéressante. Aujourd'hui, ces poissons continuent pourtant d'être exploités (à l'aide de filets d'un centimètre de maille étirée) mais seuls les Mahafale d'Ampalaza et uniquement trois Sarà s'intéressent encore régulièrement à cette pêche.

L'influence de cette autolimitation dans le système de pêche d'Ambohibola apparaît d'autant plus prégnante lorsqu'on observe ce qu'il se passe ailleurs sur le littoral, notamment en périphérie urbaine. Si les rendements de pêche au filet apparaissent peu différents, voire supérieurs, de ceux d'Ambohibola (Vasseur et *al.*, 1988, Laroche et Ramananarivo, 1995), il faut remarquer que les engins de pêche qui y sont utilisés sont beaucoup moins sélectifs. Les sennes y abondent et les filets utilisés sont très souvent de petites mailles et de longueur bien supérieure que dans notre zone d'étude (Vasseur et *al.*, 1988). A Ambohibola, il arrive certes aux résidents de s'associer aux pêcheurs étrangers venus du nord pour faire quelques coups de sennes de plage (mailles inférieures à 1,5 cm avec parfois ajout d'une poche moustiquaire) mais ils n'en possèdent pas et n'envisagent pas d'en acquérir.

Le nombre d'opérations par sortie de pêche semble aussi nettement inférieur à Ambohibola que dans la baie de Tuléar. Une sortie au filet à Ambohibola fait généralement l'objet d'un à deux coups de pêche au maximum réalisés en deux heures de temps[95]. Il y a une vingtaine d'années à Tuléar, Vasseur et al. (1988) faisaient déjà référence à des sorties de pêche au filet

[95] Pour des pêches conduites en pirogue (pratiques caractéristiques des pêcheurs spécialistes). En revanche, ceux qui privilègient la pêche active à pied avec un seul pan de filet (plutôt les polyvalents) réalisent généralement plus d'une dizaine de coups de pêche par sortie.

maillant qui représentaient une moyenne de 7 à 8 coups de pêche sur plus de 5 à 6 heures de temps.

Les faibles rendements moyens observés par sortie et par pêcheur doivent donc être interprétés comme la conséquence d'une limitation volontaire des moyens de production mis en œuvre, et non comme le signe d'une surexploitation et de la dégradation du milieu si souvent mise en avant face à l'effort de pêche accru des pêcheurs périurbains (*ibid.*).

b) Accumulation et usage des filets

Un autre point qui apparaît tout à fait significatif de la corrélation entre revenus et effort de pêche concerne les stratégies d'investissement. Quelque soit le type de filets, les pêcheurs constituent leurs filets en associant plusieurs pans (*anenjy*). Pour chaque sortie, ils peuvent réadapter la longueur du filet aux spécificités de la pêche en ajoutant ou en ôtant des pans. La facilité de séparation et d'association de ces engins contribue à favoriser la variabilité quotidienne des partenariats et des techniques privilégiées (pour s'adapter aux changements des contextes sociaux ou écologiques). Associer son filet à celui d'un autre peut se faire le temps d'une sortie seulement.

Pour les *jarifa* et *ZZ*, les pans de filets mesurent entre 15 et 30 m en moyenne. Les foyers les mieux dotés possèdent jusqu'à dix pans de ces engins mais rarement plus. Cependant, les filets montés et utilisés (qui associent généralement deux unités de production collant leur filet et partageant les gains en deux) dépassent rarement cinq *anenjy* (3,8 en moyenne, 9 au maximum). Les engins qui sont calés au large dépassent donc rarement 100 à 150 m de long. Les pêcheurs les mieux équipés gardent ainsi en réserve des pans de filets qu'ils utilisent en cas de perte de leur propre filet ou qu'ils prêtent à d'autres unités de production qui ont perdu le leur. Ils n'exigent pour cela aucune contrepartie. La solidarité prévaut là encore à ce niveau.

On peut s'interroger sur le sens de cette limitation. Selon une logique capitaliste, les pêcheurs n'auraient-ils pas plutôt intérêt à utiliser l'ensemble de leurs pans de filets simultanément et à augmenter leurs moyens de production en investissant dans l'achat de matériel plutôt que dans des maisons et autres biens de consommation ? Avec plus de pans de filet, ils optimiseraient alors leurs efforts de pêche et leurs taux de capture. Entre autres, ils pourraient utiliser leurs pans restants pour faire travailler à leur compte d'autres unités de pêche comme le font

certains petits entrepreneurs urbains indépendants ou mareyeurs (ailerons, langoustes) venus au village avec plusieurs engins pour s'associer avec des pêcheurs locaux.

La logique des pêcheurs semble moins mécaniste et mathématique que celle-là. Afin de préserver la souplesse de composition des équipes et de s'adapter rapidement aux contextes sociaux (conflits, *hakeo*, multiactivité des acteurs…), les pêcheurs privilégient la constitution de petites unités de pêche et l'utilisation de techniques appropriées (faible besoin en force de travail, matériel limité). Elles apparaissent moins sources d'incertitude et de risque aux yeux des pêcheurs car plus faciles à maîtriser (à tous points de vue : règles de partage, choix techniques, organisation des activités…). Prendre le risque de diriger d'autres équipes, c'est aussi augmenter les sources de conflits potentiels et d'apport exogène de *hakeo*.

Par ailleurs, il ne serait pour eux pas pertinent d'étendre leur filet au-delà d'une certaine taille. Il deviendrait compliqué de les manier et, en balayant de plus grandes étendues marines, des filets trop longs risqueraient de s'accrocher sur les pierres qui jalonnent le fond. De plus, les pêcheurs considèrent que ce qui est essentiel, c'est de tenter sa chance en posant un filet puisque les résultats escomptés dépendent avant tout de l'état de grâce ou de désaveu vis-à-vis de la surnature. On voit par exemple que les pêcheurs qui associent leur filet sont impliqués à parts strictement égales dans le partage des gains, et ce qu'elle que soit la taille et le nombre des pans de filets qu'ils mettent en commun. L'important dans ce mode de partage reste donc l'investissement humain, en termes de force de travail (pour vérifier les filets) mais aussi de rapports spirituels avec les forces surnaturelles du territoire (ancêtres et autres entités) garantissant le maintien de la chance au sein de l'unité de pêche.

Entre les unités de production, il n'y a donc pas de course à l'équipement. Tout juste certains foyers sécurisent-ils leur activité en mettant en réserve un certain nombre de pans de filet de secours. On retrouve le même type de logique avec la pêche au filet maillant. Pour ces filets, les *anenjy* mesurent habituellement entre 25 et 50 m. La longueur des assemblages utilisés est de 3,7 *anenjy* en moyenne et excède rarement 10 *anenjy* (dans moins de 7% des sorties de ce type). L'usage des plus longs assemblages concerne les pêches réunissant le plus de pêcheurs (au-delà de 4 pêcheurs utilisant 2 pirogues). Manier de plus grands filets implique de mobiliser une plus grande force de travail. Or, réunir plus de pêcheurs est compliqué à organiser pour des résultats plus incertains.

(2) Corrélations entre revenus et efforts de pêche des unités de production

En s'intéressant à l'effort de pêche des différents types d'unité de production, plusieurs corrélations peuvent être dégagées. Elles mettent en avant une diminution de l'effort de pêche parallèlement à l'augmentation des revenus globaux de l'unité de production. De tels phénomènes ont été mis en évidence dans d'autres contextes halieutiques comme dans le cas de la pêche crevettière dans la baie d'Ambaro au Nord-Ouest de Madagascar (Goedefroit, 2001). L'auteur émet alors l'hypothèse de l'existence d'un « seuil de satiété » (les besoins ressentis des pêcheurs) plus rapidement atteint lorsque les prix d'achat des crevettes augmentent et qui induirait alors de façon concomitante une diminution du niveau d'activité des unités de pêche (*ibid.* : 167).

Combinaisons d'activités à l'échelle de l'unité de production

Rôle des membres au sein de l'unité de production

Comme nous le signalions au début de ce chapitre, le modèle d'organisation type de la production qui prévalait autrefois voyait hommes, femmes et enfants travailler en mer. S'il est encore d'actualité dans les unités de production à moindre investissement matériel, en revanche, au sein des unités de production les plus spécialisées dans l'utilisation des filets, tout particulièrement chez les pêcheurs de requin, les femmes (mais aussi les enfants) ne sont presque plus impliquées dans les activités de pêche en mer. Sur les 93 femmes résidentes qui déclaraient que la pêche était leur travail, seules 46 ont effectivement été enregistrées lors des suivis de débarquements avec des taux d'activités nettement supérieurs pour les femmes appartenant aux unités de production à faible investissement matériel.

On note aussi accessoirement que les membres de ces foyers ne s'occupent plus guère de la cueillette du bois de feu ou de matériaux de construction mais rémunèrent plutôt d'autres villageois pour les approvisionner. Dans ces foyers, ce sont les femmes qui se consacrent tout particulièrement à des activités commerciales d'ampleur variable (vente de café, vente au détail de denrées alimentaires, mareyage de chair de requin écoulé à Tuléar…). Les enfants sont aussi scolarisés plus longtemps (particulièrement les filles) et ne s'impliquent que plus tard dans les activités de pêche du foyer. Il y a donc une diminution de l'effort de pêche à

l'échelle des unités de production qui ont les meilleurs revenus puisque le nombre de leurs pêcheurs potentiellement actifs diminue.

Taux de sortie annuel des différentes unités de production et de leurs membres

Mais cette diminution du temps consacré à la production s'observe aussi à l'échelle de chacun des actifs de ces unités de production aux forts revenus. Les suivis de débarquements comme les suivis économiques de notre échantillon de ménages montrent qu'au sein des foyers les plus spécialisés, les sorties en mer se font rarement plus de deux jours sur trois en moyenne. A l'opposé, dans les foyers de pêcheurs les plus polyvalents qui n'utilisent que peu les filets, des sorties en mer sont entreprises avec une plus grande intensité (environ 4 jours sur 5 en moyenne chez les plus actifs).

Outre la diversité des pratiques auxquelles ils ont recours, les polyvalents n'hésitent pas à mettre en oeuvre des techniques à faible rendement quand ils ne peuvent pratiquer leurs activités favorites. Lors des jours de mauvais temps des marées de mortes-eaux par exemple, seuls les polyvalents continuent d'être actifs et pêchent à la petite ligne dans le lagon, chassent la tortue ou plongent à proximité du débarcadère pour rechercher des holothuries. Ils acquièrent ainsi des ressources alimentaires et monétaires complémentaires.

A l'échelle individuelle, le taux de sortie moyen par pêcheurs (nombre de sorties réalisées par rapport au nombre de jours de pêche considérés) n'excède pas 55 %, soit environ une sortie tous les deux jours. Au-delà de 45 ans, le taux de sortie est globalement inférieur à 30 % alors qu'il atteint plus de 75 % chez les actifs de 16 à 45 ans. En comparant les taux de sorties des pêcheurs appartenant à des unités de production à faible investissement avec des pêcheurs appartenant aux unités de production à fort investissement spécialisées dans les pêches aux filets, on constate que les premiers présentent des taux de sorties supérieurs de 15 à 20% à ceux des seconds. Qu'il s'agisse des jeunes pêcheurs adolescents, des pêcheurs adultes ou des anciens, les écarts au sein de chaque tranche d'âge restent du même ordre selon qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre de ces types d'unités de production.

L'effort de pêche déployé par sortie

En analysant l'effort de pêche sur un plan plus qualitatif, on peut constater qu'au cours de sorties en mer *a priori* similaires, les moyens mis en œuvre par les spécialistes et les polyvalents ne sont pas les mêmes. La façon de conduire les différentes activités diffère en effet sensiblement entre les pêcheurs les plus spécialisés qui appartiennent aux foyers les plus riches, et les autres.

Par exemple, les premiers utilisent fréquemment plusieurs pans de filets monofilament de façon passive (*mananjake*), calés le plus souvent au début du jusant et récupérés à marée basse. Cette pratique passe pour de la négligence et de l'indolence auprès des autres pêcheurs plus polyvalents qui lui préfèrent la pêche active à pied (*hazatomboke*) avec un seul pan de filet. Elle renforce l'image de *vezompotake* qui est associée à ceux qui pêchent passivement en raison de l'absence de rabattage actif qui optimiserait la quantité de capture et du manque de soin apporté au matériel (qui, sans surveillance, risque d'être détérioré par le courant et les rochers).

On peut encore constater que contrairement aux spécialistes, les pêcheurs les plus polyvalents valorisent de nombreuses prises accessoires pour la vente ou l'autoconsommation. Par exemple, le détail des gains enregistrés dans les cahiers de suivis de ménage montre qu'ils commercialisent des produits extrêmement divers et ne négligent presque aucune capture : congres et murènes (moins valorisés que le poisson), toutes catégories d'holothuries, ingrédients (*volohazo*) pour les préparations magiques des sorciers (étoiles de mer, ventouse de rémora, gorgone…)… Pour l'autoconsommation, ils valorisent de nombreux produits récoltés en mer (raie torpille, coquillages, diodon…) dénigrés par les autres pêcheurs.

En plongée, les spécialistes, contrairement aux pêcheurs plus polyvalents, négligent de nombreuses captures (comme les holothuries ou certains coquillages à faible valeur commerciale) pour ne cibler que les langoustes et plus accessoirement les poulpes. Par ailleurs, les polyvalents associent souvent plusieurs types d'activités lors d'une même sortie[96].

[96] Nos suivis de débarquements ont souvent été bien en peine de rendre compte de cette pluriactivité et de cette mixité technique lors d'une même sortie de pêche. Les pêcheurs ne signalent en effet pas toujours qu'ils se sont arrêtés aux abords du platier pour harponner un ou deux poissons et pêcher à pied, qu'ils ont mis une ligne de traîne à l'eau lors de leurs trajets ou qu'ils sont allés plonger pendant une petite demi heure. Ce n'est qu'avec le temps et la participation à plusieurs sorties que ces pratiques nous sont pleinement apparues.

Lorsqu'ils sortent au-delà du lagon, ils mettent à profit leurs trajets pour faire de la ligne de traîne ou s'arrêtent pour faire un peu de plongée. L'affrètement de leur pirogue comprend aussi souvent des harpons de chasse. En revanche, les spécialistes emportent rarement des lignes appâtées ou des harpons lorsqu'ils sortent au large alors que les zones exploitées et parcourues pourraient leur offrir de nombreuses opportunités (palangrotte, ligne de traîne, plongée au retour…).

L'un des équipiers d'une unité de pêche au requin particulièrement spécialisée, aujourd'hui spécialiste lui-même mais habitué autrefois à faire de la ligne et de la pêche à pied, nous signalait le manque d'engouement de ces équipiers pour aller pêcher à la ligne ou plonger après avoir relevé les filets. Il regrettait ainsi l'attitude passive de ces derniers qui « n'attendent que le requin » (« *mandin'akio avao ereo* »).

Conclusion : Logiques sociales et maîtrise de l'incertitude

Au terme de ces analyses, il convient de constater avec force que les pêcheurs ont su faire évoluer leurs pratiques en fonction des transformations des contextes de production (changements de l'environnement, des prix, des techniques…), notamment en fonction des sollicitations des marchés. Les adaptations observées sont tout aussi bien techniques et spatiales que socio-organisationnelles.

Il apparaît en effet que dans leurs stratégies de production, les pêcheurs intègrent des rationalités multiples qui affectent de façon sensible l'organisation des activités. Aussi constate-t-on l'existence de formes de coordinations d'échelles variables mettant en jeu des structures sociales diverses (famille, lignage, groupe de résidence, réseaux d'alliance et de parenté, groupe professionnel). De plus, la conduite des activités productives est influencée par des représentations sociales et culturelles (cosmogonie, statuts des animaux et des espaces, *hakeo*…).

Nos observations concernant l'évolution de l'effort de pêche en fonction des types d'unité de production montrent notamment que des projets de développement recherchant l'accroissement de la production en s'appuyant sur une fraction de la communauté (et non sur la communauté dans son ensemble) ont peu de chance d'aboutir aux objectifs escomptés. Les acteurs sont enchâssés dans une telle diversité de réseaux sociaux que leur réussite économique et l'organisation de leurs pratiques de pêche impliquent en amont (nécessaire recherche d'harmonie) et en aval (redistribution aux groupes d'appartenance) des groupes d'acteurs plus larges qu'il n'y paraît *a priori*. L'intensification des activités ne peut donc être pensée hors du contexte social, c'est-à-dire des réseaux d'interrelations et des normes organisationnelles dont ils sont porteurs.

Un point particulièrement intéressant pour notre propos est l'existence de formes de contrôle de la production et de leurs effets économiques. Des solidarités professionnelles aux intercessions magico-religieuses (amélioration des rendements, sécurité…), des reconfigurations des unités de production aux redistributions à caractère social, l'extraordinaire dynamisme organisationnel dont ces acteurs font preuve met en interaction des structures sociales et des logiques variées qui visent toutes à sécuriser les activités de

production. C'est cette part de collectif dans les stratégies de production individuelles qu'il nous semble essentiel de mesurer à l'aune de nos questionnements sur les liens entre gouvernance et territoire et dans le cadre d'un accroissement de la production appelé de leurs vœux par diverses institutions nationales et internationales.

La communauté et ses différents réseaux de solidarité et d'échange jouent donc « un puissant rôle de réducteur d'incertitude » (Rossi, 2000 : 190). Il s'agit alors pour les acteurs de sans cesse réaffirmer leur appartenance à leurs groupes familiaux, lignagers, d'alliance, de résidence… afin d'espérer bénéficier de leur appui et de leurs ressources en cas de besoin (Berry, 1989). On comprend dès lors mieux pourquoi les normes sociales et les rationalités multiples (et pas seulement économiques) sont si intimement impliquées dans les choix productifs de chacun. « Dans la mesure où les décisions individuelles des producteurs dépendent les unes des autres, le fait de pouvoir connaître à l'avance les règles du jeu permet à chacun de définir au mieux sa stratégie, ce qui constitue une incitation forte à jouer le jeu collectif. En outre, la gestion collective est une réponse adaptée à un contexte où les revenus sont précaires et la production aléatoire. C'est, en quelque sorte, une assurance collective » (Rossi, 2000 : 118).

On note en effet que plus les stratégies sont risquées, à la fois physiquement et économiquement, plus les acteurs impliquent dans la conduite de leurs activités des réseaux sociaux variés (par la redistribution, par le recours à des institutions multiples). La famille, le lignage et plus largement le groupe de résidence jouent un rôle de sécurisation pour les producteurs. Ce constat va dans le sens des apports de la nouvelle économie institutionnelle dans le domaine des pêches (Platteau, 1991) qui, dans un contexte caractérisé par l'incertitude et l'asymétrie de l'accès à l'information, montre que la diversité des arrangements institutionnels censés limiter les risques n'est pas contre-productive mais permet au contraire d'optimiser l'efficience économique et la pérennité des systèmes de production.

Nous souhaitons ajouter à ces éléments que le risque ressenti par les pêcheurs (et en vertu duquel ils investissent dans une série de dispositifs institutionnels et de structures sociales) est d'une double nature. Il est d'abord un risque économique et physique lié à l'incertitude de l'activité de pêche : risque d'accident ou de perte du matériel, risque de réaliser de mauvaises pêches ou de mauvaises rencontres (animaux vengeurs). Il conduit à favoriser la structuration d'équipes solidaires et au-delà, à favoriser la coopération au sein du groupe professionnel

(entraide sur les lieux de pêche, coopération économique par le prêt de filet ou la redistribution des captures). Il est ensuite un risque social lié à la différenciation économique en termes de revenus et à la différenciation sociale (valeurs professionnelles, mobilité). Cette différenciation favorise les formes de redistribution élargies et le resserrement des liens économiques (et religieux) au sein des réseaux de parenté (unité de production élargie, coopération avec la belle-famille, redistribution aux groupes d'appartenance, importance des sacrifices aux ancêtres …).

La pêche est donc loin d'être un mode de production individualiste, comme elle est souvent présentée et comme le laisserait *a priori* penser la mobilité des pêcheurs au sein des unités de pêche. Sa pratique met en jeu une somme importante de réseaux sociaux et fait intervenir des formes de rationalités multiples (sociales, religieuses, économiques). Ces éléments mettent en évidence la diversité des enjeux et l'incitation pour les acteurs à investir dans plusieurs structures sociales hétérogènes. On retrouve là des processus d'ajustement à la « prolifération institutionnelle » similaires à ceux mis en avant par divers auteurs (Berry, 1989, 1993 ; Chauveau et *al.*, 2000). Nous n'avons cependant pas abordé ici l'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels impulsés de l'extérieur comme les associations de producteurs (type PSDR) ou la contractualisation de partenariat avec des entrepreneurs-mareyeurs étrangers au village pour l'utilisation de matériel. Si les groupes locaux y ont recours, ces dispositifs apparaissent peu durables et, lorsqu'ils ne disparaissent pas à court terme, sont profondément réagencés pour correspondre aux normes sociales locales (cf. partie III).

Les modes de production tels que nous les avons décrits ici montrent comment les enjeux de subsistance (indépendamment des enjeux de gestion et de contrôle des espaces que nous traiterons plus avant) mettent en relation des institutions variées et, au final, font des stratégies de production un enjeu communautaire à géométrie variable. Il n'est pas là question de présumer de la permanence de modes d'organisation communautaires consensuelles et mues de façon homogène par les mêmes intérêts et les mêmes logiques (instances, normes…). Au contraire, nous pensons avoir amplement montré qu'ils étaient largement remaniés par les transformations des contextes techniques, spatiaux et économiques associés aux différentes pratiques (solidarités professionnelles, implication des intercesseurs religieux…). Nous avons ainsi vu que ces transformations variaient significativement d'un groupe socioprofessionnel à l'autre. On peut d'ailleurs s'interroger sur les raisons de ces différences qui nous apparaîtront

plus clairement dans la suite de ce travail au travers des positionnements socioterritoriaux des différents groupes.

Il s'agit plutôt ici de soutenir l'idée que les producteurs restent systématiquement engagés dans des logiques d'action collectives (même au seul niveau de la production) dont ils réinventent et renégocient constamment les modalités. Si les « règles du jeu social » changent et que l'investissement devient un facteur incontournable des logiques de production, il n'en reste pas moins que l'individualisme et les modes de production capitalistes n'apparaissent pas comme l'inévitable issue de ces transformations (Chauveau et *al*., 2000).

PARTIE III : Les territoires de la gouvernance : une approche par facettes

Cette seconde partie est axée sur les formes locales du contrôle des accès aux ressources et aux espaces. Sur quelles rationalités semblent alors s'appuyer les acteurs pour exercer leur contrôle ou pour faire reconnaître et sécuriser leurs droits ? Nous chercherons à identifier les normes et les procédures qui organisent concrètement les pratiques des acteurs et les réponses collectives aux changements de leur cadre de vie. L'écart entre les systèmes de normes locales censés s'appliquer et les pratiques concrètes observées révèleront la multitude des logiques qui animent la gouvernance locale, combinant tout à la fois des rationalités religieuses, sociales, économiques et politiques.

Il s'agira donc autant pour nous de prendre en compte les rapports fonciers, mais aussi les modes locaux de régulation des marchés, de résolution des conflits politiques ou de prise de décisions collectives. Nous verrons que tous ces enjeux sont intimement liés à l'organisation des territoires. Aussi faut-il d'ores et déjà réaffirmer clairement que dans ce type de sociétés, à Madagascar et en Afrique en général, les hommes ne sont finalement jamais les propriétaires des espaces qu'ils utilisent mais ne sont que les usufruitiers de ce bien considéré comme inaliénable (Pélissier, 1995). Dans la région, les espaces sont contrôlés en dernière instance par les génies de la nature, les ancêtres des groupes locaux anciennement établis et Zanahary.

L'ordre du territoire : une base pour penser la gouvernance

A l'image de la tradition, le territoire apparaît dynamique et ne cesse d'être reconstruit en fonction des évènements écologiques et des conjonctures sociopolitiques. Comprendre sa dynamique, c'est aussi entrevoir les arrangements effectivement opérés entre les différents groupes qui y vivent et que le territoire semble inlassablement enregistrer. Il peut alors être analysé comme une mémoire du vécu collectif.

Mais là encore, on se retrouve face à une construction spatiale difficile à saisir. Le territoire est loin d'être un espace homogène. Au contraire, il apparaît structuré par de multiples liens de territorialités, eux-mêmes dynamiques, différemment tissés avec chacune des composantes de la mosaïque spatiale. Ces liens sont de diverses natures : économique certes, mais aussi et surtout religieux, politiques, identitaires, affectifs… (Bonnemaison et *al.*, 1999).

Nous verrons par exemple que les espaces revendiqués par les pêcheurs d'Ambohibola comme leur *tanindraza* (« terres des ancêtres ») sont revendiqués par d'autres sous le même

vocable sans qu'il n'y ait de contradiction majeure à leurs yeux. La clarification des droits et des statuts fonciers semble se jouer à d'autres niveaux. Tous accordent une importance centrale aux hiérarchies établies par l'antériorité de la fondation et le contrôle de certains lieux signifiants que sont par exemple le site d'inhumation et les espaces de résidence. Certains de ces lieux et espaces sont plus strictement contrôlés par des groupes et des instances clairement identifiés alors que d'autres seront davantage partagés et disputés entre ces groupes en fonction d'enjeux et de pratiques sans cesse réactualisés. Loin d'être uniformément maîtrisés par les acteurs locaux, les territoires nous apparaîtront composites, fait de lieux, d'espaces et de légitimités enchevêtrées.

Aussi avant de commencer l'analyse, convient-il de rappeler que dans ces populations rurales, ce sont des conceptions essentiellement topocentriques qui dominent les rapports à l'espace. Il semble alors plus opératoire de penser le territoire comme « une trame de lieux hiérarchisés et interdépendants » (Bonnemaison, 1981 : 253). C'est d'ailleurs en termes de « distances » (Frémont et *al*., 1982) que l'on peut penser l'évidence ou l'effacement progressif du territoire à mesure que l'on s'éloigne de ses lieux les plus signifiants. Pélissier (1995) évoque la notion de « gradient foncier » ou de « dispositif auréolaire » pour expliquer l'emprise des groupes sur les espaces qu'ils utilisent en périphérie de leurs lieux de vie clairement identifiés. Nous chercherons à comprendre comment les formes de pouvoirs sont affectées par ce type particulier de représentations de l'espace et du territoire.

Une analyse par facette

Nous nous proposons alors de décrire dans cette partie les systèmes de normes censés s'appliquer sur les différents espaces du territoire et de les confronter aux usages concrets et pratiques réelles de gouvernance que nous souhaitons ici mettre en évidence. Comme le précisent Chauveau et *al.*, pour l'étude de telles situations où le caractère informel des normes et des arrangements domine, « le principal garde-fou consiste à rester au plus près de la sémiologie populaire des normes, c'est-à-dire des discours et représentations des acteurs à caractère normatif. I1 convient de garder à l'esprit cette évidence : la mise en rapport des pratiques avec ces discours et représentations est sans doute le principal outil analytique du pluralisme des normes à notre disposition » (2001 : 148).

Afin de limiter l'effet de brouillage inhérent à la multirationalité des liens sociospatiaux qui charpentent le territoire, nous articulerons nos analyses sur un découpage du territoire en plus petites unités homogènes du point de vue des normes d'accès et d'usage. Le choix de ces unités sera fondé sur la notion de « facette sociospatiale » inspirée par d'autres travaux de géographes (Blanc-Pamard et Sautter, 1990 ; Blanc-Pamard, 2005 ; Leciak, 2006). Pour Blanc-Pamard, « facette écologique » est le terme retenu pour qualifier « une unité spatiale de combinaison des données écologiques et des données d'utilisation [constituant alors] la plus petite unité insécable d'un point de vue naturel et humain » (2005)[97].

Les facettes sociospatiales que nous distinguerons ici sont plutôt des ensembles spatiaux dont l'homogénéité des usages et des conditions écologiques n'est pas toujours parfaite. Nous envisagerons ici les facettes comme des unités essentiellement homogènes du point de vue des pratiques de gouvernance qui s'y appliquent (groupes et institutions mobilisées, types de normes et de modes d'accès…). Nous avons par exemple partiellement regroupé les cimetières et les terres sacrées en raison de la prééminence des liens de territorialité de type religieux par lesquels s'organisent les pratiques et les accès. C'est aussi le cas des espaces forestiers, tannes salés et formations dunaires regroupés ensemble car, même si les ressources qu'ils recèlent sont très différentes, ils nous ont semblé appartenir à une catégorie relativement homogène du point de vue des représentations et des modes de gestion : les espaces terrestres non aménagés (et partiellement « profanes » comparés aux « terres sacrées » reconnues comme telles). Il faut bien noter que le découpage que nous opérons ici et qui nous servira de fil conducteur relève nécessairement d'une part d'arbitraire en raison de notre propre façon de voir et des façons de voir divergentes entre groupes d'acteurs locaux.

Une approche en termes d'interactions

Pourtant, loin de nous l'idée de cloisonner les modes de gouvernance à l'échelle des facettes. L'assemblage de ces facettes au sein du territoire et le changement d'usages et de statuts des différents espaces et ressources seront donc au cœur de notre analyse.

[97] Pour sa part, Leciack propose « de nommer ces objets géographiques « facettes écopaysagères » : « facette » signifiant qu'ils participent à une composition plus vaste, « éco » pour insister sur la dépendance aux facteurs mésologiques, et « paysagère » pour intégrer le rôle des pratiques et des représentations locales » (2006 : 13).

C’est ainsi un parti pris essentiel de ce travail de ne pas limiter les systèmes de gestion des accès et des usages d’une communauté de pêcheurs aux seules dimensions halieutiques. En effet, « la complexité des formes d’association entre activités et des articulations entre faits aquatiques et terrestres le long des littoraux oblige à avoir une approche globale et intersectorielle des systèmes d’exploitation et d’appropriation des ressources aquatiques » (Cormier-Salem, 1995 : 60).

Nous pensons donc que c’est l’analyse de l’ensemble des édifices territoriaux et de leurs dynamiques qui peut permettre de comprendre les logiques et les pratiques qui président à la gouvernance d’une seule des facettes du territoire, comme par exemple la mer. Les pêcheurs sont largement engagés dans des relations sociales multiples (intermariages, alliances politiques, échanges économiques…) et utilisent des espaces allant bien au-delà des seuls milieux marins (lieux de résidence principaux et saisonniers, lieux de débarquement, espaces de cueillette, lieu d’inhumation partagé avec d’autres groupes…). Cette emprise à la fois sociale et spatiale influence donc de façon essentielle les pratiques de tous les groupes à l’échelle de chacune des facettes intégrées dans des constructions sociospatiales plus englobantes. Ce sont ces processus interactifs entre des lieux, des espaces, des usages et des groupes sociaux que nous essaierons donc de saisir au final.

Chap. 5 Les espaces de résidence

L'organisation de la vie dans les différents villages semble prise en charge par certaines institutions propres à chaque implantation. Celles-ci se saisissent de prérogatives diverses selon les échelles mises en jeu : gestion du foncier villageois ou lignager, gestion des lieux de culte collectifs, règlement des conflits et promulgation de règles collectives de vie (tapages, entretien des puits, lieux d'aisance), etc….

Mais pour aussi indépendants et autonomes que ces villages puissent apparaître, certaines affaires sont gérées entre plusieurs villages interconnectés dans un cadre faisant intervenir le territoire et son organisation. Ambohibola dépend encore partiellement d'Androka (ou plutôt de ses anciens habitants, la plupart d'entre eux résidant désormais dans des implantations périphériques). Fanambosa dépend parfois d'Ambohibola, parfois de Matsandry et des autres villages alentours où résident les Mahafale Tesambe, « maître de la terre » jusqu'à Ampamata. L'île de Nosy Manitsa dépend d'Ambohibola mais est relativement indépendante.

Nous verrons qu'il existe encore une multitude d'autres logiques, plus discrètes, explicatives de l'organisation et des arrangements institutionnels villageois. A l'instar de Chauveau et *al*., on ne pourra alors que constater que « le ''pouvoir villageois'' résulte de compromis entre des foyers d'autorité multiples [et que,] en l'occurrence, il s'agit de l'*empilement* et de la coexistence plus ou moins pacifique de sources variées de légitimité (traditionnelles, néo-traditionnelles, patrimoniales, charismatiques, bureaucratiques, clientélistes, militantes, démocratiques, etc.) » (2001 : 147).

5.1 Des espaces emboîtés, des pouvoirs multiples

Un village est réputé riche ou pauvre, belliqueux ou pacifique, sale ou non, agréable à vivre ou pas. Son environnement physique autant que la vie sociale qui s'y déroule lui confèrent sa propre identité, identité du lieu qui en retour affecte de façon décisive l'identité de ceux qui l'habitent. Pour Marikandia, « avant de s'identifier au lignage ou au segment de lignage, l'individu [vezo] s'identifie par rapport à la résidence : *Vezomanombo* (Vezo de Manombo), *Vezomorombe* (Vezo de Morombe)… » (1996 : 40). C'est aussi ce que nous observons dans la région d'Ambohibola chez les Vezo et les Sarà. Mais au sein même du village, il s'organise

aussi une ségrégation sociale et spatiale en fonction de la position relative des quartiers et des lieux. Son aménagement et son administration sont un enjeu pour tous.

5.1.1 Une multitude de lieux aux fonctions diverses

Des lieux de vie

Le village rassemble une multitude d'espaces et de lieux aux fonctions différentes. Au sein de leur cour familiale, enclose ou non, les résidents construisent généralement une cuisine (parfois commune à plusieurs foyers) séparée de leur habitation ainsi qu'un genre de petite pergola destinée à leur faire de l'ombre pour réparer le matériel ou prendre du repos aux heures les plus chaudes de la journée. On observe aussi ça et là à proximité des habitations des bacs de salaison et des claies de séchage pour la transformation des produits marins, des poulaillers, des enclos pour parquer les chèvres le soir ou encore de petits jardinets clôturés abritant deux ou trois pieds de maïs, de manioc, ou de courges. La plupart des résidents anciens possèdent aussi des cocotiers (plus d'une centaine au village) dont plusieurs ont été hérités de leurs aïeux. Les fruits qu'ils donnent sont leur propriété où que se trouve l'arbre au sein de l'espace villageois.

Dès lors que les filles et les garçons atteignent l'âge de la maturité sexuelle, ils n'ont plus droit de dormir dans la case parentale (compte tenu des tabous sexuels intrafamiliaux). On construit alors aux jeunes filles une petite case séparée où elles auront toutes libertés de recevoir leurs prétendants[98]. Ces derniers ne manqueront pas de les rétribuer pour leur hospitalité avant de s'éclipser par convenance au premier chant du coq. De leur côté, les garçons n'ont pas de case propre avant de se marier et occupent généralement les cuisines pour dormir lorsqu'ils ne peuvent rejoindre une de leurs amantes.

Construite par la mission catholique d'Androka Vao dans les années 1970, l'église accueille les écoliers la semaine et la messe le dimanche. L'église « assemblée de dieu » est présente depuis moins d'une dizaine d'années au village. Elle tient ses offices dans la maison d'un des

[98] Ces jeux amoureux et les rétributions dont ils font l'objet « pour acheter la lessive et le café » sont d'une importance considérable pour l'économie féminine. Les pères n'ont en effet aucun moyen de capter ces rentes et les femmes disposent stratégiquement de plusieurs amants qui les font profiter de leur réussite en mer. A ce propos, voir les très intéressantes descriptions faites par Koechlin (1975).

dévots originaire du village à l'extrême nord de l'espace de résidence. Un petit espace au sud du village (appelé *bazary*) rassemble les Mahafale venus à pied ou en charrette pour commercer des denrées alimentaires ou du bois de feu au village (cf. carte 12). Tant que leur marchandise n'est pas totalement écoulée, plusieurs d'entre eux campent sur les lieux pendant quelques jours. En revanche, les mareyeuses qui opèrent plus régulièrement au village sont généralement établies dans les cours de leurs alliés où elles attendent et transforment le poisson. Enfin, les lieux d'aisance sont relativement éloignés des habitations, au sud et au nord du village. Seuls les enfant sont autorisés à déféquer non loin des habitations.

Une grande diversité de lieux à caractère sacré dans ou à proximité du village

A Ambohibola, les poteaux rituels (*hazomanga*) ne sont pas des dispositifs aussi imposants que chez les voisins agropasteurs. Ils ne prennent pas la forme d'un mât rituel planté mais sont plutôt représentés par de petits dispositifs composites (bois, plastique, carton) installés dans la case des chefs lignagers ou dans un arbre à proximité. A leur mort, ils sont transférés chez leur successeur moyennant un rituel sacrificiel. On observe aussi des autels rituels pour les esprits (à l'extérieur des cases des possédés pour les esprits *vorombe*, à l'intérieur pour les autres types d'esprits) ou d'autres lieux aménagés à la demande d'un possédé pour assurer la guérison d'un malade traité (poteau planté, pierre).

A la périphérie d'Ambohibola, à quelques dizaines de mètres, se répartissent différents lieux sacrés (cf. carte 12). Commun aux Vezo d'Androka, aux Sarà et aux Tandroy, le cimetière d'*Andronisa* jouxte le village au nord. Un site d'inhumation des enfants morts en bas âge est situé légèrement à l'est du village.

Abritant un esprit, une « terre taboue » (*tanifaly*) du nom d'*Akao faly* s'étend à la limite sud-est du village (cf. carte 12). Elle est représentée par une petite butte complantée de filaos par les habitants il y a un peu plus d'un demi siècle. Y pénétrer ne pose pas de problème (afin de prendre un peu de hauteur pour observer la mer et de guetter le retour des pirogues) mais il est toujours interdit d'y couper des arbres ou d'y déféquer pour des raisons qui ne semblent plus réellement tenir à la présence de l'esprit.

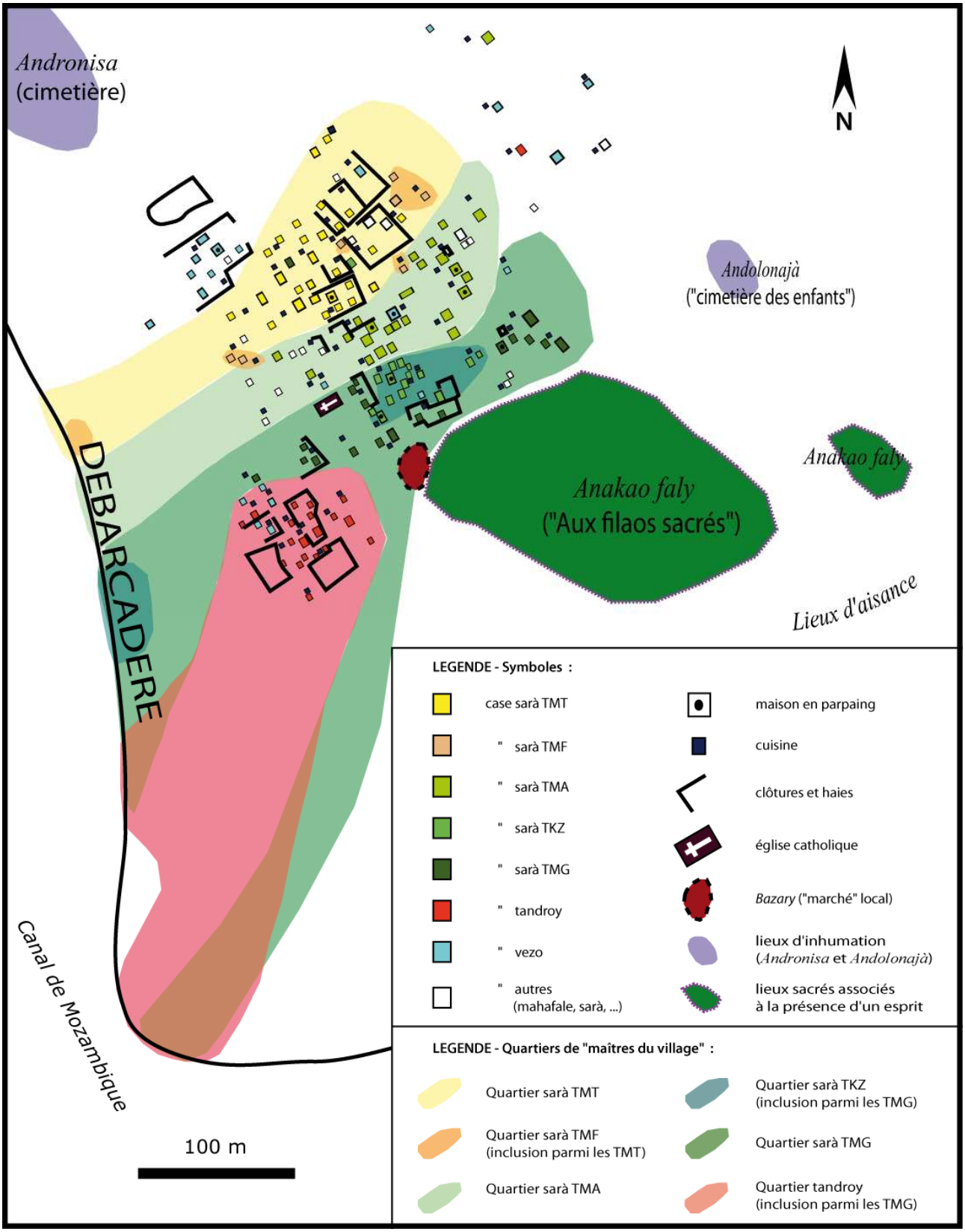

Carte 12 : Les espaces emboîtés du village - Ambohibola

Légende :	Sarà TMT : Sarà Temaromainty ; Sarà TMF : Sarà Temarofoty ; Sarà TMA : Sarà Temaroabo ; Sarà TKZ : Sarà Tekazohandatse ; Sarà TMG : Sarà Temangaro

5.1.2 Les quartiers des « maîtres du village » et le tutorat d'étrangers

Dans la plupart des villages de la région, l'espace de résidence est généralement occupé par plusieurs groupes de parenté ou *foko*. A chaque *foko* correspond un espace approprié (*tokontany*) clairement délimité aux yeux des résidents. Au sein de chaque *tokontany* de quartier, chaque foyer dispose de son propre *tokontany* ou se rattache à celui de son père (espace qui peut être plus ou moins librement clôturé en fonction des besoins de circulation).

Chaque quartier est sous la responsabilité d'un groupe considéré comme *tompontanà* (« maître du village »). Chacune de ces instances gère de façon autonome l'attribution des parcelles de résidence sur son *tokontany*. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir explicitement l'aval de l'ensemble des autorités villageoises pour accéder à un emplacement et éventuellement y bâtir. Chaque quartier dispose aussi de ses accès privilégiés au débarcadère, de telle sorte que les pirogues des membres d'un même *foko* sont parquées ensemble et sont rarement mélangés à celles des autres. Toutefois, certains quartiers et sites de débarquement lignagers apparaissent inclus dans d'autres et traduisent alors une dépendance plus ou moins affirmée des premiers vis-à-vis des seconds plus englobants (cf. carte 12).

Toujours dans ce sens, l'accueil des étrangers au village (*vahiny*) est géré par quartier (par groupe *tompontanà* donc). Même si les représentants officiels du village sont censés être alertés en premier lieu de toute installation d'étrangers (temporaire ou définitive), dans les faits, ils se manifestent rarement pour contraindre des *vahiny* accueillis par un groupe *tompontanà* à venir se déclarer[99]. Il semble que la liberté de recevoir en toute indépendance soit respectée entre les différents lignages *tompontanà*.

Cependant, cette liberté d'accueil implique que chaque groupe hôte soit responsable devant l'ensemble de la communauté villageoise du comportement de ses *vahiny*. En cas de fuite de ceux-ci, l'hôte peut être tenu pour responsable des méfaits de ses *vahiny* (violences, vols, non paiements de dettes, etc.…). Chacun des *vahiny* présents de façon durable au village (épiciers, mareyeurs, pêcheurs allochtones, étudiant en thèse…) est donc affilié à un tuteur local qui symboliquement « le porte dans son dos [comme un enfant] » (« *mibabe azy* ») et en est le

[99] Le secrétaire du *fokontany* est censé enregistré dans le « livre des invités » (*bokimbahiny*) les identités, origines géographiques, buts de la visite, etc… de tous nouveaux installés au village, temporaires ou définitifs.

garant aux yeux des autres résidents. Toutefois, on note que beaucoup d'étrangers prennent leur distance avec ces tutelles lignagères en s'installant en périphérie des quartiers (cf. carte 12).

5.1.3 Le fokonolo ou l'assemblée villageoise

Au-delà de la vie de quartier organisée sous le joug des institutions lignagères du *foko*, l'instance villageoise la plus tangible est représentée par l'assemblée villageoise ou *fokonolo*. Il s'agit essentiellement d'une instance de concertation et de contrôle de la chose publique dans laquelle ce sont essentiellement les hommes qui sont amenés à concrètement intervenir[100]. Lorsque se pose une question à propos de la vie collective du village, c'est à l'occasion de ce type d'assemblée que sont parfois recherchés des réponses et des consensus propres à satisfaire les différents groupes présents. C'est au sein de ces instances que sont établis et communiqués les *dina* (conventions locales) pour officialiser des règles collectives (lieux d'aisance interdits, amendes correspondant aux infractions, règles d'usage des puits, etc.…).

Pourtant, on ne peut limiter les processus de décision à ce type d'assemblée, ni même lui attribuer un rôle décisionnel systématique. Le *fokonolo* apparaît plutôt comme une arène de débat et de validation collective que comme un organe de décision. Les décisions concernant le village sont parfois négociées préalablement à l'occasion de rencontres informelles entre les notables et les *ndatibe* (« personnes importantes », c'est-à-dire les patriarches des différentes familles) représentants les différents groupes d'influence (Raison-Jourde, 1992 ; Blanc-Pamard et Fauroux, 2004). Ce sont donc les *ndatibe* des groupes *tompontanà* qui apparaissent comme les principaux acteurs des décisions prises au nom de leur *foko*. Il reste cependant que, dans cette assemblée du *fokonolo*, le tout un chacun peut s'informer des orientations de la vie villageoise et éventuellement, selon son statut, interagir avec.

[100] Même si les femmes n'y interviennent pas concrètement, elles sont nombreuses à se tenir au courant des débats et des enjeux et à interagir sur les positions adoptées par leur mari.

Une instance *a priori* collective et représentative de la diversité des groupes présents

Loin de pouvoir réunir tous les villageois à chaque mobilisation, il faut pour qu'une décision puisse être collectivement adoptée au sein du *fokonolo* que chaque groupe considéré comme résident permanent du village y soit représenté par l'intermédiaire d'au moins un de ses notables (un *ndatibe* généralement). Quand ces conditions sont remplies, on considère l'issue des rassemblements comme une décision collective engageant la responsabilité de tous les membres des groupes rattachés au village, même s'ils habitent d'autres implantations. Il est alors du devoir des acteurs présents lors de ces assemblées d'informer le reste de leur groupe (et leurs alliés) des dispositions adoptées. Lors d'un conflit, mettre en cause un individu, c'est aussi mettre en cause l'ensemble de son groupe social d'appartenance au village et les instances qui en sont responsables et qui n'auraient pas transmis correctement l'information ou n'auraient pas su faire respecter la règle.

Les différents groupes constitutifs de l'assemblée villageoise sont représentés par chacun des lignages *tompontanà* ainsi qu'un groupe constitué par l'ensemble des *vahiny* (« acceuillis ») résidant de façon permanente au village. Même si le poids politique de ce dernier apparaît moins important que celui de chacun des groupes *tompontanà*, leurs membres n'en ont pas moins de véritables droits par rapport à la vie politique du village. Ils sont totalement légitimes pour participer aux assemblées et y faire entendre leurs opinions et revendications (même si ceux-ci font preuve d'auto-modération du fait de leur position de *vahiny* et que, par ailleurs, il n'est pas fondamentalement nécessaire pour les *tompontanà* de rechercher avec eux le consensus).

Les groupes *tompontanà* sont soit des groupes de descendants directs de fondateurs, soit des groupes de migrants anciens qui ont acquis leur statut *a posteriori*. A Ambohibola, on a ainsi six groupes *tompontanà* (cinq lignages sarà et un groupe tandroy) :

- 3 groupes de descendants en ligne agnatique directe des fondateurs : les Sarà Temangaro, les Sarà Temaromainty et les Sarà Temaroabo (issus d'une segmentation ancienne du groupe Temaromainty).
- 1 groupe de descendants de migrants anciens (arrivés vers les années 1950/1960) liés par des appartenances claniques communes : les Sarà Temarofoty. Ils sont toujours fortement rattachés aux Sarà Temaromainty qui les ont accueillis lors de leur arrivée.

- 1 groupe de descendants d'un migrant tandroy tekazohandatse et d'une femme sarà temangaro, élevés par les Temangaro : les Sarà Tekazohandatse (aussi appelés *Temangaro masay* ou « petit Temangaro »). S'ils apparaissent aujourd'hui comme un lignage à part entière[101], ils restent intimement associés aux Temangaro.
- 1 groupe de descendants de migrants tandroy (arrivés vers les années 1930) en ligne agnatique directe mêlant plusieurs lignages tandroy et quelques foyers vezo liés par des intermariages : les Tandroy[102].

A Androka (associé au village d'Antsikoroke), on compte trois groupes *tompontanà*, tous descendants des co-fondateurs du village :

- 1 groupe de Vezo Temaromainty installé là par le roi de la Menaranja
- 1 groupe de Vezo Vavalinta (descendant de migrants mahafale) ayant à la même époque acheté avec du bétail le droit d'occupation de la terre
- 1 groupe de Vezo Tanday, déjà présent sur le site avant les deux groupes précédents.

Des modes de partage riches de sens

Lors du partage d'aides alimentaires ou matérielles offertes par des organisations extérieures (entreprises de mareyage, Etat, missions religieuses, PAM, etc.…), chacun des groupes de résidents permanents reçoit une part. C'est l'assemblée des *fokonolo* qui se charge de contrôler et de valider le processus de distribution qui fait l'objet de règles très précises propres à chaque village.

A Ambohibola, les groupes *tompontanà* reçoivent tous une part égale, quelle que soit la taille relative de leur groupe, et la répartissent ensuite en interne selon les normes de préséance relatives à la structure du lignage. Même les Sarà Temarofoty, groupe *tompontanà* implanté depuis moins d'une soixantaine d'années et qui ne représente au sein d'Ambohibola que quatre foyers permanents, reçoit une part égale à celle d'un lignage fondateur comme les Sarà Temangaro qui représentent près d'une vingtaine de foyers.

[101] Fait remarquable, ils disposent d'ailleurs de leur propre marque d'oreille du bétail, contrairement aux autres lignages sarà qui utilisent le même *vilo*.
[102] Ces Vezo (Vavalinta) sont généralement assimilés politiquement aux Tandroy et désignés comme tels. Si nous les avons différenciés des Tandroy dans nos analyses des stratégies de pêche, nous les assimilerons nous aussi aux Tandroy lorsqu'il s'agira de traiter des rapports politiques au village.

En tant que groupe reconnu au sein du *fokonolo*, les *vahiny* reçoivent collectivement une part plus petite mais qui, après redistribution, leur assure généralement une part individuelle plus importante que celle de la majorité des *tompontanà*. S'il s'agit d'une aide allouée par des instances administratives à l'attention du *fokontany*, le village de Fanambosa (dont les habitants sont rattachés administrativement au *fokontany* d'Ambohibola) reçoit généralement pour l'ensemble des habitants une part égale à celle de chacun des groupes *tompontanà* d'Ambohibola, indépendamment donc du nombre d'habitants et de leur appartenance lignagère.

C'est aussi ce modèle de partage qui prévaut théoriquement au village d'Androka en s'appuyant sur les trois lignages *tompontanà*, les Vezo Tanday, Vavalinta et Temaromainty[103]. Tous les villages ne redistribuent pas nécessairement les aides qui leur sont attribuées de la même manière. A Ampalaza (occupé par des Mahafale) ou à Fanambosa (occupé par des Sarà, des Mahafale et des Tandroy) par exemple, les dons sont répartis de façon égale entre tous les foyers, sans tenir compte alors du nombre de personnes qui y sont rattachées, mais sans tenir compte non plus de l'appartenance lignagère des chefs de foyers. Ceux de Nosy Manitsa n'ont pas de part attitrée mais dépendent de leur *foko* à Ambohibola.

La permanence des hiérarchies statutaires au sein du *fokonolo*

Même si le dispositif villageois laisse à penser à une parfaite égalité entre les groupes *tompontanà* au sein du *fokonolo*, force est de constater que les hiérarchies sociales anciennes font toujours sens. Ce sont donc des normes et des arrangements anciens, liés à l'organisation familiale, lignagère et interlignagère, qui continuent de structurer la vie politique du village. On retrouve alors des configurations sociopolitiques récurrentes qui induisent la domination plus ou moins latente d'un lignage par un autre et plus généralement des groupes cadets par les groupes aînés. Le *fokonolo* n'est donc pas cette instance égalitaire et démocratique qu'elle donne l'impression d'être (Raison-Jourde, 1992).

D'abord, à l'échelle de chaque groupe *tompontanà*, il se manifeste des préséances entre les différents acteurs et les différents foyers qui découlent directement des normes associées aux structures de la parenté. Tous les *ndatibe* ne bénéficient pas de la même audience politique.

[103] Dans les faits, les Vezo Tanday seraient généralement spoliés et recevraient une part plus petite au dire même de leurs corésidents vezo temaromainty et vavalinta.

Les membres du lignage en ligne agnatique directe ont par exemple plus de pouvoir que les « enfants de femmes » (*anak'ampela*) qui, en l'absence officielle de père à la naissance, sont rattachés au lignage de leur grand-père paternel. De même entre les différents segments lignagers, « l'âge générationnel [par rapport à un ancêtre commun] commandent les positions sociales et économiques dans le village » (Ottino, 1998 : 505).

Ensuite, les normes et agencements anciens qui organisent le pouvoir au sein du lignage opèrent aussi de la même façon des différenciations de pouvoir entre les lignages. A Androka, les partages qui se veulent théoriquement égalitaires entre les trois lignages vezo *tompontanà* se font dans la pratique à l'avantage des Vezo Temaromainty et des Vezo Vavalinta qui reçoivent chacun une part égale mais supérieure à celle des Vezo Tanday (pourtant considérés comme *tompontanà* et premiers arrivants sur les terres d'Androka, cf. chap. 2). Ce dernier groupe est réputé pauvre et peu habile en politique. Les Vezo Temaromainty et Vavalinta justifient leur domination politique en revendiquant leurs actes fondateurs sur le territoire (l'alliance avec le roi pour les premiers et l'achat des terres pour les seconds).

A Ambohibola par ailleurs, on considère généralement que les Sarà Temangaro sont les « *be* » (« grands ») de tous les lignages sarà présents. Il semble que ce soit eux qui détenaient le premier *hazomanga* auprès duquel tous faisaient leur sacrifice sous la houlette de l'officiant temangaro. Avec l'augmentation de la taille des lignages et leur réussite économique des années 1970, les Sarà Temaromainty ont pris leur indépendance partielle qui s'est traduite par l'octroi d'un « *hazomanga vave* » toujours partiellement rattaché au poteau rituel temangaro. Le lignage temaromainty s'est lui-même scindé pour donner le lignage temaroabo qui lui est toujours intimement lié. Cependant, tous considèrent encore que « les Temangaro sont les racines » (« *Temangaro ty fotone* »). Les Temangaro sont toujours considérés comme les seuls habilités à pouvoir résoudre par un rituel le tabou empêchant l'alliance entre deux descendants de sœurs (*sorompaly mpisambinampela*) pour l'ensemble des Sarà d'Ambohibola. C'est aussi leur *hazomanga* qui est mobilisé pour conduire les cérémonies d'enterrement du groupe sarà tekazohandatse et même d'une partie des Sarà Tetsivoky d'Androka (l'autre partie se faisant enterrer auprès de cognats mahafale plus au nord).

Les groupes devenus *tompontanà* après la fondation du village (migrants ou nouveaux groupes lignagers fondés localement) sont tous rattachés plus ou moins étroitement aux institutions des uns et des autres de ces groupes de descendants des fondateurs. Leur position

spatiale respective dans le village connote bien ces configurations sociales (cf. carte 12, supra). Les Sarà Temarofoty résidant au village sont quasi tous des descendants de femmes du groupe temaromainty avec qui ils se sont alliés lors de leur arrivée et dont ils dépendent toujours pour certains sacrifices. Les Tandroy ont toujours été très étroitement alliés avec les Sarà Temangaro et adoptent généralement les mêmes positions que ces derniers lors des processus politiques ou des conflits. Les Sarà Tekazohandatse sont encore aujourd'hui considérés comme des « petits temangaro » (*temangaro kely*) même s'ils ont désormais pris en charge une grande partie de leurs prérogatives religieuses. Ils ont été très protocolairement confiés à la responsabilité de leurs oncles maternels temangaro par leur père tandroy, retourné dans sa région d'origine, en attendant que les hommes de ce nouveau lignage soient suffisamment « forts » pour prendre leur autonomie religieuse (qui reste toujours partielle pour l'heure). Ils continuent d'être considérés comme un lignage « enfant » (*anake*) par les autres lignages de fondateurs du village même s'ils ont aujourd'hui un pouvoir économique supérieur à leurs tuteurs locaux.

Ces hiérarchies sociales instituées par différentes relations de parenté ou par des actes marquants établis dans le passé (acte de fondation, alliance avec des forces surnaturelles) continuent de véhiculer des arrangements sociopolitiques qui n'apparaissent pas *a priori* dans l'organisation des institutions villageoises. Les six groupes *tompontanà* d'Ambohibola forment ainsi à l'heure actuelle deux groupes (ceux des quartiers sud et ceux des quartiers nord) qui s'opposent aujourd'hui de façon récurente lors des conflits.

Pour aussi structurantes soient elles, ces configurations ne sont toutefois pas immuables et les acteurs peuvent les faire évoluer. C'est ce qu'il semble se jouer dans la prise d'indépendance progressive des lignages temaroabo, temaromainty et temarofoty par rapport aux Temangaro. Le pouvoir économique qu'ils ont acquis grâce aux revenus de la pêche leur a permis de remettre en cause l'ordre établi au travers de coûteux procès ou « d'acheter » des prérogatives religieuses (comme un *hazomanga vave*) par de dispendieux rituels permettant ainsi d'affirmer l'autonomie totale ou relative de leur groupe. Dans la dernière partie de ce travail, nous aurons l'occasion de revenir sur les dynamiques nouvelles qui animent la compétition interlignagère pour la conquête de pouvoir.

5.1.4 Les représentants du dispositif étatique

Depuis l'Indépendance, l'Etat a mis en place différentes instances de représentation des échelons administratifs décentralisés. Les maires des communes sont désormais élus par leurs administrés. La commune est divisée en *fokontany* (22 pour la commune d'Androka), la plus petite unité administrative du pays. Un *fokontany* peut regrouper plusieurs villages et hameaux. Dans ces regroupements, c'est la cohérence sociale qui semble prévaloir sur la contiguïté spatiale. En tant qu'implantations à dominante sarà, les populations résidentes de Fanambosa et de Nosy Manitsa sont ainsi associées au *fokontany* d'Ambohibola.

Le représentant officiel du village et son adjoint sont actuellement désignés par le maire sur la base d'une liste restreinte de candidats. Cette liste est théoriquement validée et proposée par l'ensemble du *fokonolo*. Ces représentants sont nommés pour des mandats de quatre années renouvelables. Le *fokontany* est donc représenté par un président et un vice-président de *fokontany* (autrefois appelé « chef quartier ») assistés dans leurs fonctions par un bureau (secrétaire, comités de contrôle). Depuis peu, le président et le vice-président de *fokontany* sont indemnisés financièrement par l'Etat pendant toute la durée de leur mandat.

Les attributions principales de cette instance sont d'informer la population des divers événements et processus politiques officiels concernant le village (notamment les nouvelles règlementations), d'encadrer les manifestations publiques (réunions, festivités…), d'assurer la mise à jour des listes électorales, et de représenter leurs administrés à l'échelle de la commune. En revanche, ils n'ont pas d'attributions pour gérer eux-mêmes directement le foncier local. Ils peuvent éventuellement prendre en charge une partie de la perception des taxes et patentes et établir les reçus correspondants (ce qui est le plus souvent réglé à l'échelle communale). Ils tiennent donc des comptes pour lesquels ils sont soumis à un impératif de transparence, l'argent devant retransiter par la commune. Beaucoup de ruraux n'ayant pas de papiers officiels (notamment des papiers d'identités), ce sont ces représentants villageois qui sont habilités à certifier l'exactitude des déclarations administratives de certains de leurs administrés (notamment pour l'établissement de cartes d'identité, de cartes de mareyeurs et de pêcheurs, et la constitution en associations de producteurs pour souscrire à certains projets de développement).

En l'absence de représentation officielle, comme à Nosy Manitsa ou à Fanambosa, les interlocuteurs privilégiés sur place sont les *ndatibe antanà* (« personnes importantes au village »). Il s'agit des représentants les plus respectables des lignages considérés comme *tompontanà*. Dans ces implantations « satellites », les représentants localement institués de la communauté ne représentent pas nécessairement la totalité des lignages *tompontanà* d'Ambohibola. Sur un plan officiel, c'est vers les représentants du *fokontany* d'Ambohibola qu'ils doivent se tourner.

5.2 Une autonomisation relative de l'espace politique villageois

Certains processus dénotent une autonomisation très poussée des pouvoirs villageois pour ce qui concerne les affaires propres des habitants. Pourtant, d'autres situations montrent que les hiérarchies statutaires anciennes à l'œuvre sur les territoires ancestraux continuent de prévaloir à l'organisation de certaines procédures de régulation, comme le montrera l'exemple des procès populaires, les *zaka*, dont nous examinerons le fonctionnement dans ce chapitre.

5.2.1 L'autonomisation affichée

Même si le *fokonolo* apparaît comme une instance de concertation représentative des différents groupes résidents, fondateurs comme accueillis, certaines catégories d'acteurs sont systématiquement exclues de cette arène politique. A Ambohibola, c'est tout particulièrement le cas des résidents vezo originaires d'Androka, pourtant « vrais maîtres de la terre »[104] et historiquement à l'origine de l'octroi du site d'Ambohibola aux Sarà. Ils peuvent assister au *fokonolo* mais y interviennent peu ou pas (cela dépend aussi des liens de parenté établis avec les groupes fondateurs). Ils sont aussi exclus des partages d'aides alimentaires ou matérielles au prétexte qu'ils dépendent socialement et administrativement du village d'Androka. La plupart des habitants (notamment les représentants officiels) estiment alors qu'il leur incombe d'aller solliciter leur dû auprès de leur groupe d'origine. Certains Sarà en revanche disent être offusqués de cette situation.

[104] Nous reviendrons plus avant sur la relativité de la notion de « maîtres de la terre ». On peut en effet distinguer des « vrais maîtres de la terre » (*tena tompontany*) dont la légitimité à contrôler l'espace est supérieure à celle d'autres groupes considérés eux-aussi comme « maîtres de la terre ». C'est le cas des Vezo d'Androka par rapport aux Sarà accueillis sur leur terre, et des Sarà par rapport aux Tandroy accueillis à Ambohibola.

Les Vezo mariés à des femmes sarà et leurs enfants résidant localement peuvent aussi éventuellement solliciter une part par le biais du lignage sarà en question. Symboliquement, cela induit une soumission de fait aux instances lignagères du groupe donneur de femme.

Cet ostracisme semble suivre une logique d'autonomisation politique et économique. Ce mouvement est indubitablement renforcé par l'image des circonscriptions administratives de villages regroupés au sein de *fokontany* administrativement autonomes[105]. Les aides publiques et les prérogatives administratives sont en effet attribuées à chaque *fokontany* qui les réparties en interne sans nécessairement prendre en compte les liens historiques qui organisent les hiérarchies politiques sur le territoire vécu.

Les acteurs semblent donc parfois s'appuyer sur des logiques exogènes pour infléchir les rapports politiques locaux. Ils semblent ainsi asseoir un projet territorial collectif qui viserait une plus grande autonomie. Mais les mêmes phénomènes s'observent plus discrètement entre Ambohibola et Fanambosa, le second marquant de plus en plus son autonomie par rapport au premier et les oppositions entre les résidents de ces villages se faisant plus prégnantes[106].

Les principaux fer-de-lance de cette autonomisation politique sont aussi les lignages les mieux dotés en ressources symboliques (position de lignages fondateurs, prestige social) et économiques (ce sont les lignages auxquels appartiennent les plus riches des pêcheurs). Les logiques économiques confortent là encore un projet territorial ambitieux. Elles permettent notamment de soutenir les prétentions d'autonomie et d'indépendance sociopolitique en affichant à grand renfort d'argent la puissance du groupe d'appartenance et ses réseaux de clientèle lors par exemple des enterrements, des redistributions clientélistes d'une partie des captures ou dans les conflits ouverts et leur règlement à l'occasion de procès populaire (cf. infra).

[105] Sur les Hautes-Terres malgaches, l'étude de Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa (2000) offrent une perspective intéressante sur les stratégies locales de « redéfinition territoriale » s'appuyant sur la logique de circonscription administrative. Lavigne Delville, Bouju et Le Roy (2000) relèvent des dynamiques analogues dans le cas de la superposition des circonscritions administratives et des territoires traditionnelles pour le contrôle et la gestion des bas-fonds en Afrique sahélienne.

[106] Alors qu'ils sont tous originaires d'Ambohibola où ils seront tous enterrés et qu'ils participent à de nombreuses cérémonies communes, les Sarà de ces deux villages ont des discours très péjorants sur les modes de vie de leurs anciens co-résidents (fréquemment accusés de sorcellerie ou de manigances politiques).

5.2.2 L'octroi clientéliste du statut de *vahiny* du village

L'attribution du statut de *vahiny* illustre particulièrement bien les logiques clientélistes qui peuvent parfois infléchir les normes d'organisation sociopolitique villageoise. En théorie, le groupe des *vahiny* est constitué des résidents permanents au village qui ne peuvent ni être rattachés à un lignage *tompontanà* par des liens de parenté formels (alliances matrimoniales, appartenance à une lignée maternelle locale…), ni être rattachés à un groupe de résidence de la région indépendant des autorités d'Ambohibola.

Dans ce village, il faut remarquer que si les Vezo sont exclus des instances villageoises et donc des partages, deux d'entre eux sont toutefois intégrés dans le groupe des *vahiny*. Fait notable, ces deux-là sont des mareyeurs locaux (acheteurs de langoustes notamment) implantés de longue date et, qui plus est, épiciers au village. Une autre épicière-mareyeuse rattachée au groupe mahafale temitongoa présent dans la région (notamment à Androka Vao) fait elle aussi partie du groupe des *vahiny*. De plus, au contraire de la plupart des étrangers, ils sont accueillis au sein des espaces de résidence des lignages *tompontanà*. Ces opérateurs commerciaux assurent aux villageois d'Ambohibola une relative sécurité : débouchés locaux et approvisionnement en denrées alimentaires. Les pêcheurs ont la possibilité de contracter auprès d'eux des dettes qu'ils remboursent le plus souvent en produits halieutiques.

Les autres membres du groupe *vahiny* sont représentés par des pêcheurs installés depuis plus ou moins longue date (moins de deux ans pour certains) et dont le lieu de rattachement administratif est trop distant pour pouvoir y accéder au quotidien. Vezo originaires d'Androka, l'institutrice et sa famille (dont des pêcheurs installés de longue date) continuent d'être exclus de ce groupe de *vahiny*.

L'octroi du statut de *vahiny* (en tant que groupe politique) apparaît donc comme une mesure de ségrégation très forte. Elle permet d'offrir un statut clairement institué aux accueillis. En accordant ce statut aux opérateurs commerciaux vezo et en le refusant aux autres Vezo implicitement considérés comme moins intégrés à la vie du village, les Sarà marquent bien là leur souci d'autonomisation politique mais aussi l'importance des rationalités économiques et des logiques clientélistes dans la collectivisation des affaires du village.

5.2.3 Les procès d'arbitrage local ou zaka : la permanence de liens socioterritoriaux entre villages

Le *zaka* est une forme de procès populaire, arbitré par des instances locales, auquel peut recourir n'importe quel plaignant. Chacun des partis en conflit doit, préalablement à la tenue du procès, s'acquitter d'une somme égale (dont le gagnant se verra rembourser par le perdant). Chacun, éventuellement représenté par un orateur spécialisé ou *mpizaka* (sorte d'avocat) et accompagné de ses témoins et soutiens, peut alors faire sa plaidoirie devant une instance localement constituée. C'est la géométrie variable de cette instance et les procédures de recours qui sont intéressantes à analyser ici.

a) L'hybridation des procédures de recours

Un *zaka* est généralement organisé devant les représentants du *fokonolo*, et plus particulièrement devant les *ndatibe* qui sont appelés à décider collectivement de l'issue du procès. Les représentants des lignages des partis en conflits sont présents mais ne sont pas considérés comme arbitres ou *mpanifitse*. C'est une procédure que l'on pourrait qualifier *a priori* de « locale » ou de « traditionnelle ».

Si la sanction des arbitres villageois ne satisfait pas l'un des partis, celui-ci peut choisir d'organiser un nouveau *zaka*. Il convient dès lors de s'acquitter du double de la somme déjà déboursée (s'ils en ont les moyens !). Le nouveau *zaka* se fera alors devant une instance implicitement considérée comme supérieure et plus légitime encore, et pourra alors monter ainsi par paliers jusqu'à l'échelle du tribunal. En l'occurrence, pour un conflit entre deux habitants d'Ambohibola, le *zaka* « monte » (*miakatse*) à Androka pour être arbitré devant les *tompontany* vezo.

D'autres recours sont encore possibles à des échelons supérieurs. En s'acquittant encore d'une somme supérieure d'argent[107], le procès peut être renvoyé devant les représentants de la commune d'Androka Vao (associés à des notables locaux). Et c'est en dernière main que le *zaka* pourra être tenu à grand renfort d'argent devant le tribunal du district d'Ampanihy. Compte tenu des frais d'ouverture, augmentés à chaque échelon, ainsi que des frais de transport, d'hébergement et de sustentation des soutiens et témoins, cette procédure favorise

[107] A l'échelle du *fokontany*, les partis en conflit doivent s'acquitter d'une somme de 10 000 Ar (environ 4 €), puis de 20 000 Ar en cas de renvoi du procès à Androka, de 30 000 Ar en cas de renvoi à la commune.

le règlement local des conflits. Mais il est fréquent que les arbitrages villageois et autochtones soient contestés et montent jusqu'à la commune, voire même jusqu'au tribunal (par deux fois au moins ces dix dernières années).

Un premier point mérite d'être noté. Ceux qui ont du pouvoir économique ont plus de marges de manœuvre pour s'abstraire des décisions locales. Il leur est plus aisé de mobiliser une importante clientèle et de faire contester une décision locale pour la renvoyer devant de nouvelles instances d'arbitrage. Leurs adversaires ne pourront alors peut être pas pourvoir à ce renvoi et aux frais qui l'accompagnent et chercheront un arrangement local. Les arbitrages locaux, pour satisfaire les deux partis et ramener l'harmonie sociale, doivent alors tenir compte de ces rapports parfois dissymétriques (hiérarchies sociales, différences économiques…). Un petit délit commis par un indigent à l'encontre d'un notable est moins perturbant pour l'ordre social qu'une atteinte à l'honneur entre deux lignages de statuts comparables (pour des mots déplacés, certains procès sont déjà montés jusqu'à Ampanihy). De ce point de vue, les Mahafale souvent détenteurs d'importants troupeaux ont cette marge de manœuvre liée à la richesse que constituent leurs zébus. Mais depuis l'avènement économique des filières halieutiques, les Vezo et les Sarà semblent moins en reste.

Un deuxième point important dans ce genre de procédure est le potentiel d'hybridation et d'articulation entre des instances et des procédures locales d'arbitrage et des instances et des procédures officielles. C'est l'articulation entre droit coutumier et droit national qui se joue régulièrement dans cette procédure. Elle conduit les locaux à mieux s'approprier le droit national et aux représentants des institutions officielles de mieux se saisir des enjeux locaux. A l'échelle locale encore, elle produit une mise en débat et une explicitation des hiérarchies sociales, des règles et des normes qui s'appliquent sur le territoire ; elle amène les acteurs locaux à exposer les logiques sur lesquelles ils appuient leur argumentaire. En cela, elle permet à tous les acteurs présents de se saisir des différents systèmes de normes en présence, socioethniques, villageois, territoriaux, et au-delà, juridico-administratifs et légaux.

b) Composition des instances et logique d'imbrication des recours

On voit que le *zaka* est une arène très importante car elle met potentiellement en jeu toutes les relations territoriales. A côté des enterrements et autres cérémonies, c'est là où se jouent et s'affichent les liens sociaux et territoriaux entre les groupes. C'est dans ces moments-là que

les alliés, parents, frères de sang sont particulièrement mobilisés. On se fait préparer des potions par son *ombiasa* (sorcier) spécialement pour l'occasion, parfois par plusieurs à la fois. Les clientèles que l'on est capable de mobiliser jouent un rôle très important sur l'orientation des décisions. Les partis en conflit rivalisent de petites attentions coûteuses pour satisfaire leurs soutiens et leurs arbitres (repas, boissons, don de bétail…).

L'imbrication des instances de décision et le choix des lieux et des instances d'arbitrage du procès sont particulièrement signifiants et montrent l'importance des cadres territoriaux « traditionnels » et administratifs. Le plaignant (le *mpizaka*) apporte sa plainte (visée par le président de *fokontany*) dans le village de l'accusé (le *zakae*) où se tiendra généralement le premier *zaka*. En revanche, si un Sarà met en demeure un Vezo d'Androka qui réside de façon permanente à Ambohibola, le premier *zaka* se tiendra à Androka devant le groupe d'appartenance de l'accusé et non pas dans son lieu de résidence.

Dans le cas où deux individus sarà de Fanambosa entrent en conflit, il est d'abord recherché un règlement local à Fanambosa devant les *ndatibe antanà* (« personnes importantes du village »), avant qu'un recours ne « monte » jusqu'à Ambohibola, puis à Androka, puis à Androka Vao, etc.… si l'un des deux partis n'est toujours pas satisfait. Si un Sarà de Fanambosa entre en conflit avec un Sarà d'Ambohibola, le premier *zaka* doit se tenir à Ambohibola devant les *fokonolo* d'Ambohibola qui auront préalablement désigné les arbitres (les *mpanifitse*) habilités à formuler la sentence.

Cette détermination des instances et des lieux d'arbitrage dépend donc avant tout de l'appartenance sociale des acteurs avant de dépendre de leur lieu de résidence. Mais ce qu'il faut aussi remarquer, c'est qu'avant de monter jusqu'à l'échelon communal pour l'arbitrage, un conflit entre Sarà d'Ambohibola ou de Fanambosa passera d'abord par l'échelon des *tompontany* d'Androka. Le recours ne se calque donc pas strictement sur la logique territoriale-administrative mais avant tout sur l'organisation socioreligieuse du territoire vécu. Par cette procédure, les Sarà semblent continuer d'affirmer leur dépendance politique aux Vezo d'Androka et la confiance qu'ils placent en leurs institutions de « maîtres de la terre », même pour arbitrer des affaires internes au groupe de résidence. Il y a pour les Sarà une sorte de sécurité à passer par les instances vezo avant de passer directement à l'échelon communal.

Chap. 6 Les terroirs agricoles aménagés

On peut distinguer deux types de terroirs agricoles : les terres d'agriculture pluviale ou *vala* et les terres de culture de décrue ou *baibo*. Sans être nécessairement bornés, l'un et l'autre sont clairement délimités et constituent, comme nous allons le voir, des patrimoines lignagers sur lesquels les acteurs n'ont individuellement qu'une faible maîtrise foncière. La gestion de ces terroirs concerne généralement les instances lignagères du *raza* ou du *foko*.

Après une brève description des terroirs agricoles sur terres sèches, nous nous intéresserons de façon plus approfondie aux terroirs agricoles sur terres alluviales pour lesquels nous disposons de plus de données concernant les prêts de terres et autres procédures d'ajustements fonciers.

6.1 Les champs de cultures pluviales ou vala

Les relevés établis par Lebigre et Réaud-Thomas (2001) sur la plaine côtière d'Androka montre que l'agriculture sur terres sèches s'est plus particulièrement développée sur les sols de dunes karimboliennes (ou « petites dunes »). Les sols de dunes flandriennes et de dunes vives, moins propices à l'agriculture, ne semblent avoir fait l'objet que de très peu d'aménagements agricoles, laissant ainsi des vides aménagementaux très importants (cf. cartes 2, chap. 1). Généralement, ces terroirs agricoles aménagés (*ambala*) sont situés à proximité directe du village (au contraire des terres de décrue).

Ces terroirs agricoles sont donc intensément mis en valeur pour l'agriculture pluviale pérenne et représentent le pilier des stratégies de subsistance des Mahafale[108]. En référence à ces espaces agricoles aménagés, Battistini (1964) parle de « paysage bocager ». En effet, ces champs *vala* sont très rigoureusement enclos avec des haies plantées de *raketa* (*opuntia spp.*), d'*aloasy* (sisal) ou constituées de branchages morts. Cette attention découle d'une part des problèmes liés aux parcours des troupeaux et à la prédation d'autres animaux de la forêt, et d'autre part des problèmes liés à l'érosion éolienne des sols et à l'ensablement des parcelles.

[108] L'agriculture itinérante sur brulis (*tetikala*) semble être relativement marginale dans la plaine côtière mahafale (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001). Elle serait plus spécifiquement pratiquée sur le plateau mahafale (Battistini, 1964).

Ce type de champs appartient plus particulièrement aux Mahafale. Rares sont les Vezo ou les Sarà qui cultivent sur les terres sèches. Les *vala* clôturés peuvent être lignagers, familiaux ou individuels (plus généralement individuels dans cette partie de la plaine côtière). Cependant, les clôtures ne matérialisent que l'usufruit de l'agriculteur sur une fraction d'un terroir lignager plus vaste qui constitue un véritable patrimoine ancestral inaliénable.

Ottino note ainsi que pour l'extrême-Sud malgache (pays mahafale, karimbola et tandroy), les richesses individuelles « ne consistent pas en terres ancestrales plus ou moins indivises dont les individus peuvent rarement disposer librement, mais en cheptels appropriés individuellement qu'ils sont libres de gérer à leur guise » (1998 : 415). A l'échelle lignagère, ces terres sont héritées des ancêtres et doivent être transmises aux générations futures. En conséquence, elles ne peuvent être ni vendues ni librement cédées. Même si elles sont exploitées de façon individuelle ou familiale, elles font l'objet d'un contrôle permanent des instances lignagères du *raza* ou du *foko*. Ce sont ces caractéristiques qui nous conduisent à les définir comme des « patrimoines locaux »[109].

Aux dires des agriculteurs autochtones, il est relativement aisé pour un allochtone de solliciter et d'obtenir le prêt d'une terre de culture auprès des *ndatibe* d'un lignage propriétaire. Sur cette portion de la plaine côtière mahafale, pourtant l'une des plus densément peuplées, Lebigre et Réaud-Thomas (2001) notent d'ailleurs que les surfaces défrichées n'ont que très faiblement progressées entre 1966 et 1992.

6.2 *Les champs de cultures alluviales ou* baibo

A la différence des *vala*, les terres de décrues (ou *baibo*) sont moins strictement encloses par des haies en raison des crues répétées du fleuve dans le lit duquel elles sont localisées. Des piquets coiffés de touffes d'herbe ou des pierres peuvent parfois matérialiser les limites entre les parcelles de différents groupes. Mais les différents lignages propriétaires ont surtout une représentation très précise des terres qui leur appartiennent et de leur agencement complexe.

[109] « Patrimoines locaux » en ce sens que ce statut de bien intergénérationnel est une réalité vécue et admise par les acteurs contrairement aux « patrimoines naturels » institués par l'Etat ou la société civile mondiale (Cormier-Salem et *al.*, 2002).

6.2.1 Un enjeu économique important

Il faut différencier deux principaux types de terres alluviales :

- Les parties basses ou « terres alluviales de l'embouchure du fleuve » (« *baibo ambavasaka* ») sont situées dans le lit mineur du fleuve et sont donc régulièrement remaniées par les crues successives (cf. photo 21). On y cultive essentiellement des patates douces à partir des mois de février-mars.
- Les parties hautes ou « terres du haut » (« *tan'ambone* ») sont situées dans les parties les plus marginales de la plaine inondable du fleuve (lit majeur) sur lesquelles sont plantés quelques arbres et sont cultivées des espèces plus diversifiées (cf. photo 22).

A ces deux types de terres correspondent plusieurs types de champs et de cultures selon un transect allant du lit du fleuve aux coteaux. Sur les terres les plus sableuses et régulièrement inondées sont essentiellement cultivés des patates douces (*bele*), voire du maïs de contre-saison. Sur les terres les plus hautes, peuvent éventuellement être cultivés en plus de la patate douce, du maïs (*tsako*), du manioc (*balahazo*), divers haricots (*antake*, *vanemba*) et cucurbitacées (*kopy*, *voatavo…*), éventuellement du pois du cap (*kabaro*), ainsi que quelques manguiers et cocotiers (cf. calendrier d'activité en annexe3).

Photo 21: partie basse des terres alluviales

Photo 22 : partie haute des terres alluviales

Outre leur fertilité, l'intérêt de ces terres hautes préservées des crues annuelles du fleuve réside dans la possibilité de préserver des pieds de patate douce en vue d'obtenir les *taho* (« boutures ») qui seront replantés au cours de l'année. Ces terres hautes peuvent aussi permettre la production d'un fourrage de qualité destiné aux plus beaux zébus, notamment les *konda* affectés à tirer les charrettes.

Les terres de culture de décrue représentent le pivot de l'économie des Vezo d'Androka et un recours important pour la plupart des autres villages mahafale riverains du fleuve (notamment lorsque les pluies annuelles sont trop faibles dans la région pour l'agriculture pluviale). Même si la plupart des Vezo peuvent être considérés comme agropasteurs et pêcheurs, ils privilégient systématiquement l'agriculture dans leur choix d'activités. Les Vezo d'Androka ne vont généralement en mer que lorsqu'il n'y a plus de travail dans les champs, ce qui leur laisse finalement peu de temps lors de la pleine saison agricole (cf. annexe 3 et photos 23 et 24). De nombreux chefs de famille disent ne se consacrer qu'aux activités agropastorales. Ce sont les jeunes et les femmes qui semblent plus spécifiquement impliqués dans les travaux halieutiques.

Photo 23 : repiquage des boutures de patate douce

Photo 24 : la réponse des cultivateurs à l'ensablement des parcelles : les haies temporaires

Dans un foyer, les époux peuvent parfois cultiver ensemble mais il est fréquent qu'ils s'occupent de parcelles différentes. Aussi, les hommes assurent-ils préférentiellement la mise en valeur des terres transmises par leur lignage et cherchent-ils explicitement à transformer leurs récoltes en richesses (*fananà*), essentiellement sous forme de bétail et de charrettes. De leur côté, les épouses peuvent assister les hommes sur leurs parcelles, mais cultivent aussi souvent seules les parcelles transmises via leur lignage pour assurer la subsistance et les dépenses quotidiennes du ménage.

L'intensité du lien avec ces terres est à ce point reconnue par tous que même les autorités communales n'interviennent pas dans les systèmes de tenure foncière établis par les lignages (ce qui n'est pas le cas sur les espaces non aménagés de la « terre des ancêtres » reconnus comme domaine de l'Etat). Elles accordent ainsi aux lignages *tompontany* l'entière responsabilité de réguler et de gérer les accès.

6.2.2 Un patrimoine lignager

Les terres alluviales de l'embouchure de la Linta sont divisées en plusieurs grands ensembles affectés aux différents villages riverains. Les champs de la rive droite appartiennent aux *tompontany* d'Antsakoa, ceux de la rive gauche appartiennent aux *tompontany* d'Androka dans la partie la plus avale, et à ceux de Bemananteza plus en amont. Les observations faites par Battistini à la fin des années 1950 montrent qu'une myriade de villages mahafale riverains ont chacun des accès privilégiés à certaines portions cultivables du lit du fleuve plus en amont (cf. carte 13).

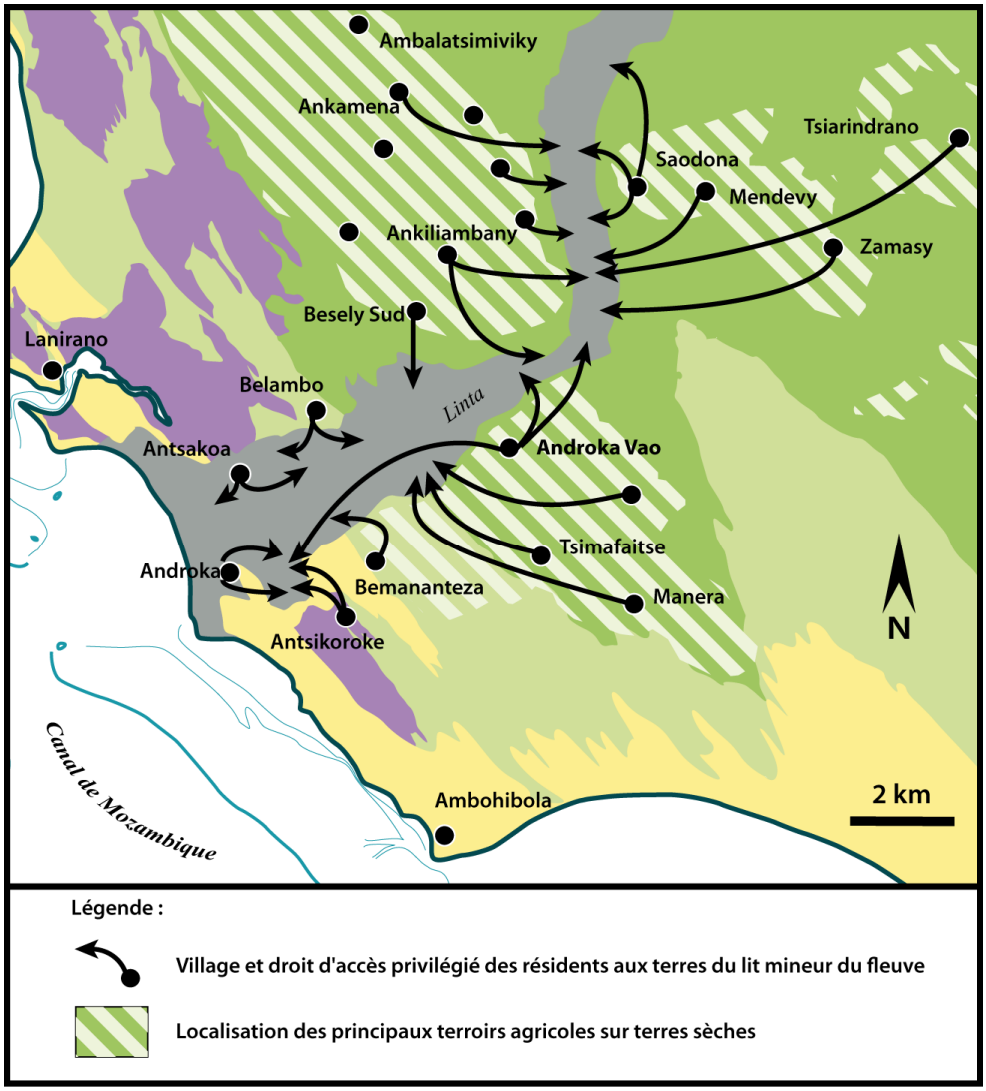

Carte 13 : Accès privilégiés aux terres alluviales de la Linta par les villages riverains (d'après Battistini, 1964 ; Lebigre et Réaud-Thomas, 2001)

A Androka (associé à Antsikoroke), ces terres de décrues ont historiquement été réparties entre chacun des trois lignages vezo fondateurs. Chacun de ces lignages dispose de terres dans la partie basse et dans la partie haute. Compte tenu de la rareté et de la fertilité de ces terres, il semble essentiel pour les agriculteurs d'en sécuriser scrupuleusement l'accès par un contrôle sans partage établi par ces trois lignages.

Ces terres sont considérées comme un « héritage » (*lova*) et constituent un patrimoine ancestral au même titre que les terroirs agricoles sur terres sèches. Elles sont d'ailleurs gérées comme tels. L'analyse des règles foncières et des règles d'usages relatives à ces espaces démontre en effet le caractère patrimonial des logiques institutionnelles qui y sont à l'œuvre.

D'abord, une parcelle de *baibo* ne peut être ni vendue, ni cédée indépendamment de la décision des autorités lignagères. Aussi, rares semblent être les terres dont l'usufruit aurait été durablement accordé à des membres n'appartenant pas directement au groupe d'ancestralité. Seuls les Sarà Tetsivoky résidant à Androka et les Tandroy résidant à Bemananteza auraient ainsi obtenu un droit d'usage pérenne sur une portion de ces terres.

Les champs font en revanche fréquemment l'objet de prêts temporaires conclus individuellement, éventuellement renouvelables au terme de chaque année de culture. Ces prêts sont aussi bien conclus au sein même du village d'Androka entre les groupes propriétaires selon les besoins des différents foyers qu'avec des acteurs extérieurs au groupe de résidence.

De plus, les terres ne sont pas définitivement attribuées au sein même du lignage. Leur usufruit est généralement accordé aux enfants après leur mariage, mais leur répartition peut être révisée annuellement par les instances familiales et lignagères en fonction des besoins des différents foyers. Chacun est censé définir chaque année les surfaces cultivables dont il estime avoir besoin en fonction de la force de travail dont il dispose et de les faire connaître aux responsables familiaux et lignagers qui arbitreront en conséquence.

Ainsi, même les descendants qui, temporairement ou définitivement, ne résident plus au village, continuent de se voir attribuer des *baibo* que leurs proches parents cultiveront à leur place. Lors de leur passage au village, une portion symbolique de la récolte réalisée sur « leurs » terres leur sera généralement octroyée.

Par ailleurs, les terres attribuées à des filles célibataires ou mariées sont toujours susceptibles d'être réintégrées aux terres lignagères ou familiales lorsque, par le jeu des transmissions de patrimoine aux descendants, elles risqueraient de tomber sous le contrôle d'un autre lignage.

Enfin, une pratique semble renforcer le statut patrimonial qui caractérise les terres agricoles des différents groupes lignagers. A Androka, il convient que les têtes de bétail acquises grâce aux bénéfices tirés de la mise en culture d'une parcelle soient marquées du *vilo* (marque d'oreille du bétail spécifique à chaque lignage) du *raza* propriétaire de la parcelle. Cette règle conduit la plupart des agriculteurs à se désintéresser des parcelles que pourraient leur apporter leurs épouses. Celles-ci les cultivent alors souvent seules pour couvrir la consommation alimentaire et les dépenses domestiques de leur foyer, quand les hommes se concentrent plus particulièrement sur les terres de leur lignage en espérant pouvoir accumuler du bétail avec les fruits de leur labeur.

6.2.3 Les dimensions sociales et stratégiques du prêt des terres agricoles

Malgré leur importance économique, toutes les terres ne peuvent annuellement être mises en valeur compte tenu du facteur limitant que représente la force de travail mobilisable. Pour autant, les acteurs extérieurs aux lignages et aux familles propriétaires ne peuvent s'approprier ces terres délaissées comme ils le font parfois sur les terres sèches non aménagées. Tout en revendiquant l'exclusivité du contrôle foncier sur leurs parcelles, les membres les mieux pourvus des lignages propriétaires précisent cependant que quiconque sollicite auprès d'eux une terre à cultiver l'obtiendra. Aucune contrepartie n'est explicitement exigée pour bénéficier de ces prêts temporaires. Il en va des règles d'hospitalité qui consistent à offrir à celui qui en a besoin la possibilité de « se nourrir aujourd'hui » (*« hamelombata androany »*).

Plusieurs des agriculteurs vezo nous ont spontanément expliqué avoir maintes fois proposé à leurs alliés sarà de cultiver une de leurs parcelles. La plupart du temps, ces derniers auraient décliné leur offre. Leur désintérêt est l'objet de critiques répétées de la part des Vezo qui dénigrent le manque d'ambition des Sarà pour accumuler des richesses (du bétail essentiellement) et assurer l'autoconsommation de leur famille. Même s'ils reconnaissent que

les activités halieutiques permettent aujourd'hui de réaliser des gains intéressants, ils ne les voient pas comme une stratégie sûre et pérenne permettant l'accumulation. Ils estiment irrationnel d'avoir à acheter quotidiennement de la nourriture alors que des terres peuvent être mises à leur disposition et produire une bonne partie des denrées.

Le point intéressant ici est que, selon ces témoignages, les terres auraient été proposées librement, sans répondre à une requête explicite des Sarà. Compte tenu des redistributions internes au lignage, effectuées de façon plus ou moins formelle, il paraît intéressant d'un point de vue stratégique d'en proposer l'usufruit temporaire à ses dépendants afin que les terres ne restent pas inutilisées et ne s'embroussaillent. En cas d'accroissement des besoins d'un segment de lignage (naissances, mariages), il reste aisé de récupérer les parcelles mises à disposition des dépendants. En revanche, si la terre n'est pas mise en valeur, d'autres membres de la communauté villageoise seraient tout à fait légitimes d'en revendiquer temporairement l'accès s'ils disposent de la force de travail nécessaire[110].

Quelques rares pêcheurs d'Ambohibola profitent tout de même de ces accès privilégiés aux terres alluviales pour y cultiver. Un premier exemple nous est fourni par un Sarà plus impliqué que les autres membres de son groupe dans les pratiques agricoles. Celui-ci bénéficie annuellement du droit d'user de trois parcelles sur des terres fluviales. Deux lui sont mises à disposition par son *ate-hena* (frère de sang), un Mahafale de Bemananteza. La dernière dépend du terroir agricole d'Androka et lui est proposée par son neveu utérin, issu d'une union aujourd'hui rompue entre l'une de ses sœurs et un Vezo Vavalinta. Un autre cas explicite concerne une femme d'Ambohibola, épouse d'un Sarà et sarà elle-même. Celle-ci rejoint annuellement sa fille, qui réside près de l'embouchure de la Menaranja avec son mari, afin d'y cultiver pendant quelques mois pour son profit des terres appartenant au lignage de son gendre.

Il semble que les différentes relations de parenté (rapports aînés/cadets, réseaux de cognats) et les réseaux d'alliance (alliance matrimoniales, alliance de fraternité de sang) permettent d'accéder régulièrement à des terres de décrue pourtant très strictement contrôlées et revendiquées par les lignages *tompontany*. Dans chacun de ces cas, aucune contrepartie n'est

[110] Un enquêté Vezo nous expliquait que lorsqu'un prêt de terre n'était pas récupéré pendant plusieurs années d'affilée, les usufruitiers pouvaient en revendiquer la propriété. Si aucun *ndatibe* ne pouvait alors témoigner des conditions exactes qui avaient prévalu au prêt durable de la terre, celle-ci était perdue pour la famille initialement propriétaire.

sollicitée. Plus, selon ces mêmes types de réseaux d'alliances (matrimoniales, parenté fictive), certains se voient annuellement proposer de venir récolter pour leur propre compte une parcelle cultivée par leurs alliés agriculteurs vezo ou mahafale (que ce soit des *baibo* ou des *vala*). En une ou deux journées de travail, les pêcheurs récoltent la parcelle offerte et rentrent chez eux avec généralement plus d'une centaine de kilos de nourriture pour leur consommation.

6.2.4 Prestige et maîtrise des facteurs de production

Le fait d'avoir à estampiller le bétail avec le *vilo* du lignage propriétaire produit essentiellement deux effets.

- D'abord, les hommes sont encouragés à s'appuyer sur le patrimoine de leur lignage pour accumuler des richesses et en retirer du prestige individuel.
- Ensuite, le prestige lié à l'accumulation de richesse se fait donc au profit du lignage propriétaire du facteur de production représenté par la terre et non par l'origine de la force de travail.

Les bénéficiaires marquent ainsi leur reconnaissance aux institutions lignagères et aux ancêtres « maîtres du champ » qui ont permis cette accumulation de richesse.

On retrouve cette même logique dans le partage des tortues de mer chez les pêcheurs et la place que tient la pirogue comme moyen de production investi directement de la présence et de la force des ancêtres. Dans le cas des facteurs de production les plus rares et/ou spirituellement les plus chargés (présence et bénédiction des ancêtres), c'est l'accès rendu possible par le jeu des alliances et des solidarités qui est considéré comme déterminant de la réussite et doit faire l'objet d'une reconnaissance formelle (marquage du *vilo* des ancêtres pour le bétail accumuler sur « leurs » terres ; attribution du plastron des tortues aux ancêtres *via* le *hazomanga* pour les captures réalisées avec les pirogues dont ils sont les responsables).

Chap. 7 Les lieux sacrés

Au sein de la *tanindraza*, on peut considérer que tous les espaces sont investis d'une dimension sacrée. L'omniprésence des ancêtres, des autres forces de la surnature et de *Zanahary* est partout manifeste. Cependant, certains lieux sont plus particulièrement affectés de normes et de règles émanant de la présence avérée et permanente de certaines puissances surnaturelles bien identifiées et localisées. Nous analyserons alors les modes de gestion et de contrôle appliqués aux cimetières, domaines privilégiés des ancêtres, ainsi que ceux appliqués aux *tanifaly* (« terres taboues »), domaines privilégiés des autres types d'esprits[111], et leurs effets sur les autres facettes du territoire.

Il faut cependant garder présent à l'esprit que la puissance symbolique qui émane de ces lieux sacrés n'est pas sans influencer le statut des espaces contigus. Pour donner une image, on peut dire que cette puissance déborde les limites du lieu pour irradier les espaces adjacents de façon plus ou moins intense selon la distance qui les sépare et le degré de sacralité du lieu. Dans la région, « terres taboues » et cimetières semblent alors jouer un rôle essentiel dans le marquage du territoire. Nous verrons en ce sens qu'ils sont gérés de façon très dynamiques pour répondre à l'émergence de nouveaux enjeux.

7.1 Les cimetières

7.1.1 Usages des cimetières

En tant que lieux sacrés, les cimetières ne se limitent pas uniquement aux ensembles formés par les tombeaux. La présence des défunts ancêtres dans la terre affecte d'une dimension sacrée l'espace environnant incluant alors des formations végétales adjacentes sur une plus ou moins grande superficie. Ils représentent des lieux biologiquement préservés dans lesquels il est en temps normal (hors cérémonies d'enterrement) totalement interdit de cueillir ou d'atteindre aux dynamiques écologiques (creuser un puit ou prélever des pierres par exemple).

[111] D'autres lieux peuvent être qualifiés de sacrés (poteaux rituels lignagers, autels aux esprits…) mais ne seront pas spécifiquement analysés dans ce chapitre.

Lors d'un enterrement, tous les participants accompagnent le défunt au cimetière (cf. photo 25). Ils contribuent en nombre aux premiers travaux d'inhumation (défricher, aller chercher les pierres, creuser…). Avant toute intervention, l'emplacement du futur tombeau doit être béni par le *hazomanga* qui asperge d'eau le sol en proférant des incantations. Un animal peut éventuellement être sacrifié. Ces pratiques permettent « d'ouvrir la terre » (y couper la végétation et y creuser la tombe)[112]. Elles permettent ainsi de se prémunir du danger des troubles occasionnés par l'enterrement sur cette portion d'espace habituellement préservée de toute intervention humaine (cf. photo 26). Prévenir les ancêtres et les apaiser de la sorte permet d'éviter qu'ils ne se courroucent.

Photo 25 : L'animation au cimetière avant l'ensevelissement du défunt

Photo 26 : débroussaillage au sein du cimetière pour préparer un enterrement

A cette occasion seulement, certains participants profitent de la levée temporaire des interdits pour restaurer les petites dégradations survenues avec le temps sur les tombeaux de leurs parents (pierres écroulées, enherbement…). D'autres encore sont autorisés à ramasser des essences végétales spontanées (le ramassage de petit bois de cuisine par les enfants par exemple). Ces prélèvements restent cependant limités et sont plus volontiers entrepris à une certaine distance des tombeaux.

[112] Si habituellement c'est par le sacrifice de l'animal et par son sang que doit être « ouverte » la terre, il semble que chez les Sarà d'Ambohibola, ce soit l'aspersion d'eau par le chef lignager qui fasse office de rituel d'ouverture. L'animal sacrifié (quasi systématiquement une chèvre) ne relève pas de l'intercession religieuse mais constitue le *famaha* (nourriture profane) destiné à nourrir les différents lignages de l'assistance.

La plupart des participants restent quelques heures et repartent généralement avant que la sépulture ne soit terminée. Il faut parfois plusieurs jours pour que la famille et ses plus proches alliés, restés moins nombreux sur le site, finissent de construire le tombeau. Certaines pratiques montrent qu'à cette occasion, la plupart des groupes locaux agissent selon des règles d'enterrement différentes mais qui tendent toutes à ne pas rompre la permission de travailler sur les lieux rendue possible par le rituel d'ouverture de la terre. A l'instar des Vezo Vavalinta, certains groupes en prolongent l'effectivité en ne quittant pas le site et en dormant sur place tant que le tombeau n'est pas terminé. D'autres, comme les Tandroy, s'ils n'arrivent pas à terminer dans la journée, doivent procéder à un sacrifice par jour de travail supplémentaire sur le site.

Les tombeaux vezo et sarà étant généralement construits en coraux prélevés sur le platier (essentiellement des porites), un long va-et-vient s'organise à plusieurs pirogues pour collecter suffisamment de matériau (chez les Mahafale, les pierres utilisées pour la construction des tombeaux sont collectées dans des carrières naturelles). Sachant que la réussite des funérailles est un enjeu essentiel pour le prestige collectif ainsi que pour la qualité des rapports futurs entre le défunt divinisé et sa famille, on voit bien là apparaître l'importance de la capacité d'une famille ou d'un lignage à assumer les coûts de plusieurs jours d'enterrement (frais rituels, manque à gagner, sustentations collectives…) et à mobiliser une force de travail conséquente via ses réseaux de parenté, d'alliance et de clientèle. Il nous faut donc remarquer l'importance des prétentions du faste funéraire sur la durée du travail d'enterrement (taille du tombeau, fioritures diverses). Ces prétentions doivent alors être en adéquation avec la capacité de mobilisation des réseaux d'entraide.

7.1.2 Les instances tangibles du contrôle des cimetières

Le caractère sacré des tombeaux est tel que les acteurs, à la vue de n'importe quel tombeau ou complexe funéraire autre que le leur, adoptent une attitude humble et précautionneuse, évitant de prélever des ressources, de souiller les lieux ou encore de faire inutilement du bruit. Les pilleurs de tombes sur lesquels certaines histoires circulent dans la région sont considérés comme des inconscients qui risquent la malédiction. Aussi y a-t-il globalement peu de méfaits commis au sein ou à proximité des cimetières et l'on peut croire de ce fait que ces espaces pourraient se passer d'un contrôle actif par les vivants.

Mais il existe pourtant une véritable administration de ces lieux dont sont responsables les *tompondolo* ou « maître du cimetière ». Au contraire des *tomponpaty*[113] (« maîtres de l'enterrement ») qui sont les proches parents du défunt chargés de l'organisation de ses funérailles, les *tompondolo* représentent une instance anciennement établie qui se veut à la fois garante de l'intégrité du site et représentante des défunts ancêtres maîtres du lieu. Ce sont eux qui établissent les règles et les sanctions qui s'appliquent sur l'espace funéraire. Ce sont devant ces instances que doivent être sanctionnés, à l'occasion d'un *zaka*, les éventuels méfaits (échanges d'insultes sur le site, défécation à proximité…).

A Androka, les *tompondolo* sont exclusivement représentés par les groupes de « vrais maîtres de la terre » rassemblant les trois lignages vezo fondateurs. S'ils ont octroyé le droit aux migrants sarà et tandroy d'être enterrés au sein de leur site funéraire, en revanche ils ne partagent aucunement leurs prérogatives et leur titre avec ces accueillis. Il s'agit d'un titre défini de façon absolu. Alors que les Sarà et les Tandroy peuvent légitimement se revendiquer comme *tompontany* en raison de la présence de leurs ancêtres enterrés dans le sol de cette région, ils ne cherchent en revanche aucunement à revendiquer le titre de *tompondolo*.

Lorsqu'un problème survient au cimetière (dégradations, disputes lors d'un enterrement…), ces derniers n'hésitent pas à convoquer directement les autorités vezo *tompondolo* pour qu'elles se saisissent du problème et réagissent en conséquence. Il peut en effet paraître très dangereux de spolier ce titre très symboliquement chargé.

7.1.3 Du lieu sacré au territoire des vivants : des aménagements stratégiques

En matérialisant la présence des ancêtres dans l'espace, le cimetière représente le lieu le plus tangible à partir duquel s'étend « la terre des ancêtres » d'un groupe. Il est un lieu d'ancrage essentiel. Pour reprendre les distinctions établies par Debarbieux à propos des lieux du territoire, le cimetière représente dans cette région un « lieu synecdoque » (1995) dont la présence ou la simple évocation suggère de façon explicite l'existence d'un territoire collectif plus vaste. En ce sens, il est d'abord un « lieu générique » qui évoque à tout Malgache la

[113] Les *tomponpaty* sont ici ce que, dans d'autres régions, Ottino (1998) désigne comme *tompondolo*.

présence avérée d'un groupe et son lien privilégié avec les terres environnantes. Mais il est surtout un « lieu de condensation » dont l'organisation interne met en scène le modèle d'organisation sociospatiale à l'œuvre au sein du (ou des) territoire(s) qu'il évoque. Di Méo et Buléon (2005) parlent d'ailleurs de ce type de lieux comme produisant « une sorte de contraction de l'espace » articulée sur toutes ou partie des fonctions du territoire, intégrant plus ou moins entièrement les relations de territorialité qui lui donnent sens.

L'archivage des hiérarchies territoriales par le cimetière

Plus qu'un simple épicentre, le cimetière joue donc d'autres rôles essentiels dans l'édifice territorial. Les tombeaux, par leurs ornementations, leur taille, leur mise en scène, sont un lieu de mémoire de l'identité du groupe et de son prestige. Des attributs identitaires y sont exposés. La taille des tombeaux et leurs ornements traduisent le prestige du groupe (nombre de zébus sacrifiés, mobilisation d'une importante force de travail, …) et leur présence ravive la mémoire de l'enterrement et des réseaux sociaux mobilisés pour leur construction[114].

Au sein de l'espace funéraire, l'organisation spatiale des tombeaux enregistre dans la durée les hiérarchies sociales théoriquement à l'œuvre sur le territoire des vivants. Lombard note que « chaque cimetière est donc comme une épure, une image condensée, un résumé, un modèle de l'organisation territoriale » (1999 : 208). De façon archétypique, les tombeaux des groupes les plus prestigieux, souvent les plus anciennement établis sur le territoire, sont généralement localisés dans les directions prestigieuses, entre le nord et l'est, par opposition au sud et à l'ouest (Vérin, 1995). Les tombeaux des cadets ou des groupes de dépendants sont alors installés dans les directions ouest et sud par rapport à ceux de leurs défunts aînés ou hôtes (cf. figure 4). Cette organisation des nécropoles évoque à Goedefroit « le "régime cadastral" de la communauté, puisqu'ils [les tombeaux] tiennent lieu de mémoire, de support et d'expression de l'organisation sociale qui s'y développe et y évolue » (1998c : 86).

[114] Le nom définitif donné au défunt à la fin de la construction du tombeau (le *tahina*), archive parfois les événements survenus au moment de la cérémonie. Un tel qui a reçu une importante foule pour son enterrement particulièrement réussi s'appelle « L'illustre qui en réunit mille » (*Andriamamoriarivo*), tel autre pendant l'enterrement duquel une baleine s'est échouée sur le rivage faisant profiter l'assistance de centaines de kilos de viande s'appelle « L'illustre qui en rassasie mille » (*Andriamamokiarivo*).

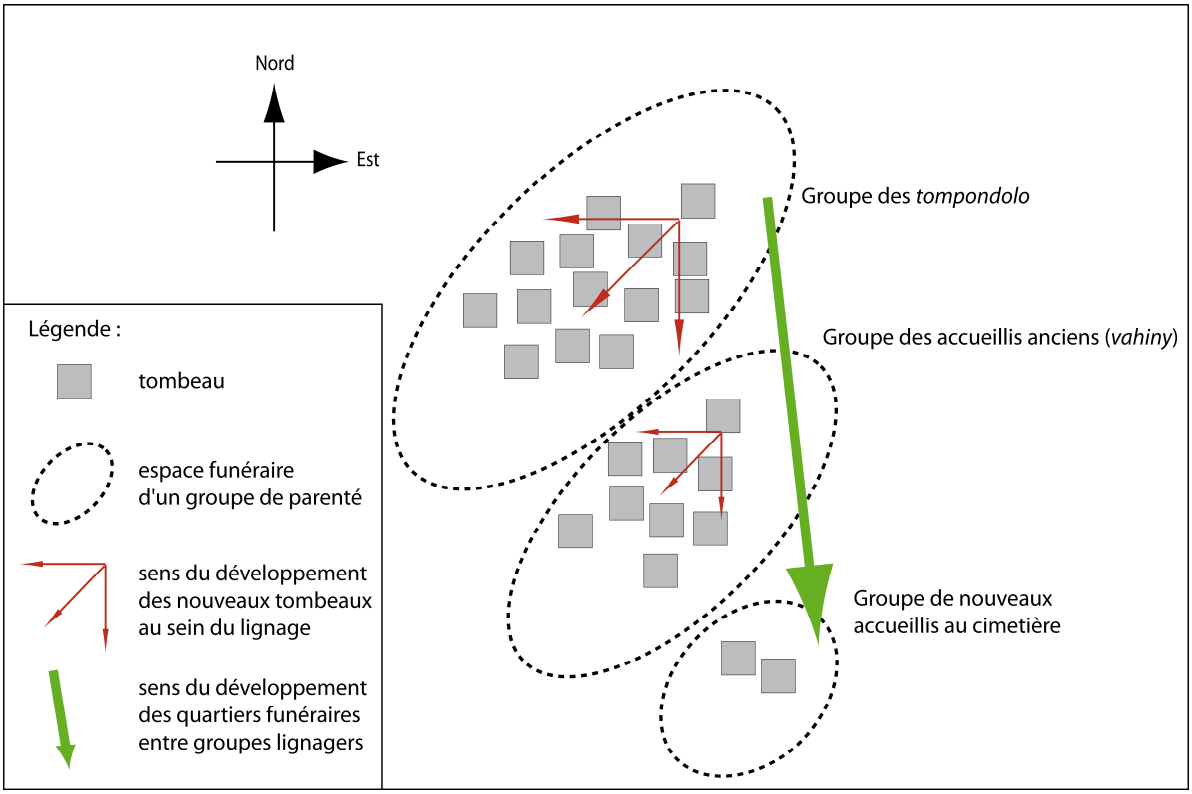

Figure 4 : Organisation archétypique d'un site funéraire : l'archivage des hiérachies territoriales

A Ambohibola, les *tena tompontany* vezo (les *tompondolo*) sont placés au nord et leurs accueillis, les Sarà et les Tandroy, sont indifféremment placés au sud sans trop de ségrégation spatiale entre les groupes lignagers (« là où il y a de la place » comme on nous l'a dit).

Si à partir de cet ancrage commun, tous les groupes présents ont chacun pu développer leur propre « terre des ancêtres » (dont nous verrons qu'elle diffère entre les groupes lignagers), leur appartenance à un territoire plus large et leur position originelle dans cet espace restent alors physiquement archivées dans l'organisation du cimetière.

Garantissant le contrôle de l'organisation spatiale du cimetière, la conservation exclusive du titre de *tompondolo* apparaît donc hautement stratégique, plus encore que celui de « maître de la terre » que partage à des degrés divers chaque groupe co-utilisateur du cimetière. La maîtrise du cimetière apparaît ici comme l'élément le plus déterminant de la légitimité sur le territoire. Il y a donc une corrélation manifeste entre l'organisation du cimetière et sa gestion et l'organisation hiérarchiques des instances *tompontany* à l'échelle territoriale la plus englobante. Tout s'opère comme si l'on pouvait donner une délégation de pouvoir et de statut de *tompontany* (et concéder une autonomie villageoise partielle) à l'échelle de certaines facettes du territoire mais pas à l'échelle du cimetière qui doit être porteur d'un ordre social

explicite. Sans détenir de ressource économiquement stratégique, l'intérêt de son contrôle est dans la nature sacrée du pouvoir qu'il confère et l'indubitable autorité qu'il permet d'entretenir vis-à-vis des accueillis. Ce rôle représente donc le statut institutionnel le plus important au sein d'un territoire partagé.

Des relocalisations stratégiques

Pour différentes raisons, les notables des lignages *tompondolo* peuvent décider de se faire enterrer en d'autres lieux de la *tanindraza*. Généralement, ces velléités sont collectivement suivies par leurs descendants et leurs dépendants. L'argument généralement avancé est l'épuisement des pierres disponibles ou l'ensablement irrémédiable du site habituel d'inhumation. Mais les choix de relocalisation des nouveaux sites nous apparaissent riches de sens quant aux enjeux fonciers sur le territoire.

On note par exemple que sur cette portion de la plaine mahafale, de nombreux tombeaux récents ont été installés le long des axes principaux de circulation afin d'être visibles de tous ou encore à proximité des terres de décrues ou des villages fondés par d'anciens migrants tel que Ambohibola et Ampamata (cf. carte 14).

L'ancien cimetière des habitants d'Androka, *Akaoko*, est actuellement largement ensablé dans les dunes à quelques kilomètres au nord d'Ambohibola. C'est pour cette raison qu'il aurait été volontairement délaissé. Quelques temps après l'arrivée des Sarà et la fondation d'Ambohibola, les Vezo ont créé le nouveau site funéraire d'*Andronisa*, actuellement toujours utilisé, qui jouxte Ambohibola à quelques dizaines de mètres au nord. Seul un de nos informateurs vezo, habitant lui-même Ambohibola et y commerçant, nous a spontanément confirmé ce que nous supposions alors : que ce choix résultait d'une volonté de maîtrise de l'expansionnisme des Sarà.

Il semble que l'on retrouve le même type de logique de marquage territorial dans le cas des sites funéraire mahafale tesambe au sud de la lagune de Bevoalavo. Jusqu'aux années 2000, ceux-là enterraient encore à quelques kilomètres à l'ouest de leur village. Ce n'est qu'après l'installation récente des Sarà à Fanambosa puis à Ampamata que les Mahafale Tesambe ont commencé à enterrer à la limite sud d'Ampamata, au nord de Fanambosa, en justifiant qu'il n'y avait plus assez de pierres pour construire les tombeaux à proximité de leur ancien site

funéraire. Nous verrons que c'est aussi dans ce village que les Sarà ont vu remis en cause leur droit de collecter le sel montrant bien là l'importance de ce marquage stratégique.

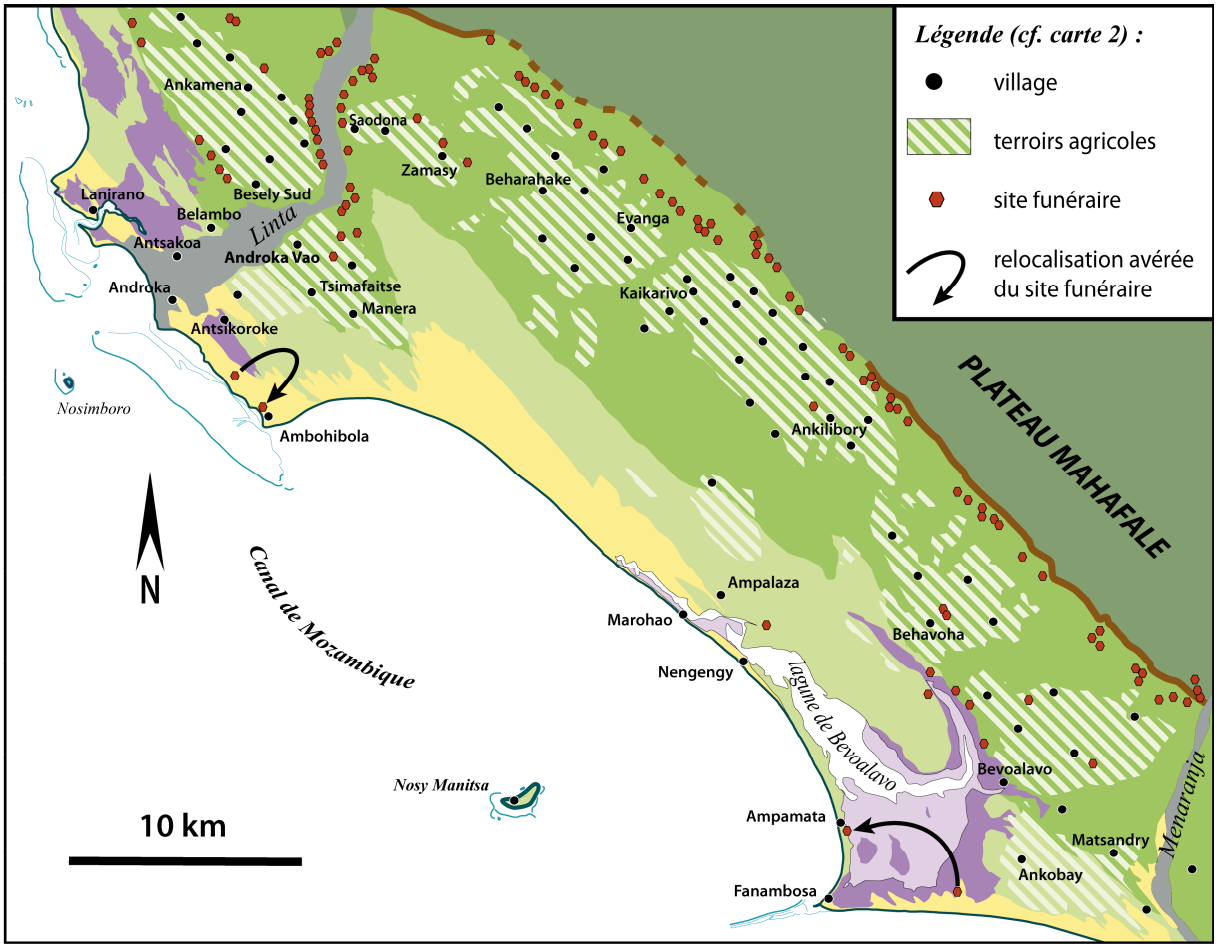

Carte 14 : Localisation des principaux sites funéraires de la plaine côtière d'Androka

Il est intéressant de noter que les cimetières et leurs instances de contrôle sont susceptibles d'accueillir des migrants de manière durable. Au cimetière d'Androka particulièrement, ces accueils ont été multiples et différés dans le temps au cours du siècle écoulé : les premiers migrants sarà d'abord, puis les migrants tandroy ensuite, et enfin les dernières vagues de migrants sarà à Ambohibola (les Sarà Temarofoty) et à Androka (les Sarà Tetsivoky). En revanche, ces instances conservent fermement leur statut de « maîtres du cimetière ». Pour ce qui est des migrations des pêcheurs le long du littoral tuléarois, Marikandia (1996) observe que ces phénomènes d'accès à des sites funéraires déjà établis alternent avec la fondation de sites funéraires autonomes dans les pratiques de réinstallation définitive des segments de lignage vezo.

La fonction de marquage territorial qui semble incomber aux cimetières se vérifie aussi selon nous à l'échelle de l'ensemble de la plaine côtière. Le relevé des différents sites funéraires (établis grâce aux images satellite disponibles sur googleearth®) montre que la plupart des nécropoles mahafale sont regroupées sur l'escarpement de faille du plateau mahafale selon un axe nord-ouest / sud-est (cf. carte 14), marquant ainsi la limite orientale de l'ensemble des territoires lignagers de la plaine côtière autrefois défendus contre les agressions extérieures (Esoavelomandroso et *al.*, 1991).

Cependant, d'importantes nécropoles semblent avoir été stratégiquement implantées aux abords directs du lit de la Linta, au nord comme au sud, où se trouvent les terres alluviales de différents villages riverains. L'orientation de ces cimetières y est parallèle à l'axe du lit du fleuve et montre là que les modes de spatialisation habituelles (liées à la cardinalisation symbolique de l'espace[115]) peuvent être adaptées pour répondre à des enjeux territoriaux. Ces localisations atypiques des sites funéraires semblent viser à marquer au plus près la maîtrise d'un espace stratégique contigu comme l'ont fait les Vezo à Ambohibola ou les Mahafale Tesambe à Ampamata.

7.2 La gestion des tanifaly *(« terres taboues »)*

Les *tanifaly* sont le domaine des esprits (*zeke*) de tous genres qui peuvent y résider. Ils en sont les « maîtres » et leur propriété s'applique à tout ce qui s'y trouve (eau, terre, plantes, animaux…). Comme dans les cimetières, il est en principe interdit d'y prélever ou d'y aménager quoique ce soit. Ce n'est théoriquement qu'en s'alliant les esprits que les hommes peuvent s'arroger des marges de manœuvre sur ces espaces. Ces terres sacrées peuvent alors être représentées par des lieux biologiquement très préservés comme par des aménagements volontaires.

A Ambohibola, la *tanifaly* qui abrite l'esprit d'Ampelakombo (« femme infirme » litt.) au sud du village (cf. carte 12, chap 5) étaient autrefois très sacrées. C'est un possédé sarà qui aurait rêvé de l'esprit lui demandant d'y planter des filaos (*akao*), tâche qu'il aurait alors confiée aux migrants tandroy arrivés depuis peu au village. Cet aménagement du lieu découle donc ici

[115] Sur ce sujet, voir notamment Vérin (1995) et Goedefroit (1998c).

d'une implication délibérément collective du groupe et produit une certaine autorité sur la communauté qui respecte le même lieu. Même si sa puissance est désormais limitée et que la plupart des tabous sont abandonnés, l'esprit d'Ampelakombo est encore présent et joue toujours un rôle discret dans la vie du village. Nous avons ainsi pu constater qu'un possédé mahafale convoqué par une famille résidente lui avait adressé une requête formelle, par l'intermédiaire d'un petit sacrifice, afin d'obtenir son concours pour traiter un malade.

Aujourd'hui la vigueur de nombreux interdits semble s'être atténuée sans qu'il n'y ait eu d'intercessions. La présence des nouvelles religions au village, si elle catalyse ces transformations, n'en serait pas le moteur principal. Mais pour autant, on aurait tort de croire que ces « lieux tabous » peuplés d'esprits ne continuent pas de conditionner significativement les pratiques spatiales des acteurs, même chez les dévots des églises. La plupart des accidents ou des maladies méconnues leur sont attribués à une échelle ou à une autre (même s'ils « sortent » des limites des *tanifaly*). Les acteurs de la région sont encore très nombreux à consulter régulièrement des possédés, essentiellement pour traiter des maladies.

A proximité d'Androka encore, le palmier satre (*satra*) qui était autrefois sacré est désormais considéré comme ayant été délaissé par son esprit tutélaire mais continue pourtant d'être respecté par les habitants. Malgré sa belle taille, personne ne semble chercher à y prélever les fibres végétales de tressage que fournissent les palmes de cet arbre, et tous vont bien plus loin dans la forêt pour se fournir.

Les récits locaux montrent le rôle important plusieurs fois joué par les possédés pour négocier les règles d'usages et d'accès affectées à un espace particulier sous influence de ces forces surnaturelles externes au lignage. Les tabous peuvent donc être renégociés activement par les possédés ou tomber seuls en désuétude. Mais ils peuvent aussi être reconfigurés passivement, par la pratique régulière et harmonieuse des espaces sacrés. C'est ce qu'il semble s'être passé à Nosy Manitsa où les forces surnaturelles qui peuplent l'île, si elles continuent à provoquer des accidents en mer ou sur terre, semblent aussi s'être rangées aux côtés des résidents permanents en leur laissant toujours plus de marges de manœuvre sans qu'il n'y ait nécessairement de négociations ritualisées. Ces humbles hommes et femmes vivant en permanence sur l'île en retirent une identité originale et un respect certain auprès du reste de groupe. En tant que « maîtres de l'île » (*tomponosy*) aux côtés des esprits qui l'habitent, ils en apparaissent comme les gardiens.

7.2.1 Des terres sacrées diversement exploitées

Nosy Manitsa est réputée être peuplée de nombreux esprits. Autrefois très prégnante sur toute l'île, considérée alors comme *tena faly* (« très taboue »), leur présence semble aujourd'hui plus localisée dans un petit bosquet de *slavadora angustifolia* (*sasavy*) très préservé au nord-est de l'île. Les règles qui s'imposaient aux résidents temporaires et permanents étaient très strictes. Elle a toutefois été exploitée par les Sarà dès leur arrivée dans la région.

Il y a un demi siècle, ce sont les possédés qui ont renégocié le tabou qui interdisait aux hommes et aux femmes de dormir ensemble sur l'île. Même si l'animal sacrifié aurait été fourni par un Sarà Temarofoty allochtone faisant un commerce régulier dans la région, ce sont les possédés locaux qui ont pris la responsabilité de conduire le rituel visant à « acheter le tabou » (*mivily faly*) aux esprits de l'île. D'autres règles établies par les esprits en remplacement de l'ancienne règle ont alors été promulguées par la bouche des possédés (ne pas utiliser de feu la nuit à l'extérieur des cases ; ne pas jeter de pierres dans l'eau).

La fréquentation régulière de l'île et l'entretien de relations soutenues et respectueuses avec les esprits ont aujourd'hui débouché sur une forte artificialisation de son paysage. Même si l'on y dort la plupart du temps à la belle étoile (comme à l'époque où elle était réputée *tena faly*), les résidents les plus âgés et quelques pêcheurs de requin y ont désormais des cases bien établies.

Lorsque le temps est clément, on compte en moyenne une soixantaine de personnes sur l'île, presque toutes en provenance d'Ambohibola ou de Fanambosa. Parmi eux, un quart est là pour un séjour de pêche occasionnel, un quart est plus particulièrement présent lors des marées de vives-eaux mais retourne sur le continent après moins d'une dizaine de jours passés sur l'île, et la dernière moitié est représentée par une dizaine de foyers de résidents sous l'autorité d'un aïeul temangaro ou temaroabo.

Pour tous les Sarà, Nosy Manitsa représente un lieu stratégique. L'ensemble des résidents d'Ambohibola et de Fanambosa l'affectionnent particulièrement et la comparent souvent à un « paradis » (*paradisà*). Ceux qui y font des séjours réguliers sont les patriarches des unités de

production spécialisées pêchant le requin. Ils apprécient de venir sur l'île pour plonger, accompagner leur fils faire de la pêche au requin (lorsqu'ils viennent avec eux) et globalement se retrouver entre hommes pour se consacrer activement à la mer. Considérés parmi les plus arrogants à Ambohibola, on note qu'ils font preuve sur l'île de comportements beaucoup plus mesurés. Il est d'ailleurs très rare qu'ils s'adonnent à de fastueuses libations pour célébrer les plus belles prises et ne cherchent pas à amener avec eux de l'alcool[116]. En revanche, la redistribution des captures y est quasi systématique entre tous les groupes d'acteurs présents. C'est donc la sobriété et la solidarité qui apparaissent comme des règles implicites de vie liées au statut très particulier de l'île.

De leur côté, les résidents, les plus établies, ne reviennent que 4 ou 5 fois par an sur le continent (même s'ils y ont tous une case) et ne se déplacent pas nécessairement pour tous les enterrements du groupe sarà. Ils se font approvisionner en eau et en denrées alimentaires par les jeunes de leur foyer et par les autres pêcheurs qui font des va-et-vient entre le continent et l'île. Ces hommes, ses femmes et ses enfants qui reviennent peu sur le continent ont pris l'habitude, comme le faisaient déjà certains aïeux, de cultiver la terre lors des pluies estivales.

Sur cette île dure à vivre mais formidablement riche en ressources[117], leur humilité a rendu et rend encore possible la vie sociale malgré la présence sacrée. Forts de l'harmonie entretenue dans la durée avec cette terre, certains d'entre eux n'hésitent d'ailleurs pas à fréquenter le bosquet le plus sacré pour y prélever du petit bois de feu, ce à quoi ne se risquent pas les autres utilisateurs de l'île.

Photo 27 : L'aménagement de Nosy Manitsa – haies d'oponces et champs de culture

[116] Ce sont parfois les mareyeurs d'ailerons qui prennent l'initiative de leur faire parvenir un peu d'alcool sur l'île pour les encourager (cf. § 9.2.3).

[117] Outre la richesse et l'accessibilité des ressources marines, ont doit aussi penser aux très prisées chasses aux oiseaux, aux ramassages des œufs dans les nids de nombreuses espèces, ou encore à la cueillettre des *raketa*.

Aujourd'hui, on observe une véritable « mise en terroir » de l'île (cf. carte 15). Quand ils ont commencé à accumuler du bétail et à craindre les vols, les Sarà y amenèrent leurs chèvres laissées en liberté pour paître sur l'île. Il y a moins d'une quinzaine d'années, après qu'un conflit ait opposé un cultivateur et le propriétaire des chèvres qui avaient dévasté son champ, un autre résident entreprit de ramener des *raketa* (*opuntia sp.*) du continent pour clôturer son champ. Envahissantes mais faciles à cultiver, l'introduction récente de ces haies naturelles d'oponces a encouragé l'ensemble des résidents à faire de même (cf. photo 27). Mais surtout, d'autres utilisateurs temporaires de l'île ont commencé à solliciter auprès des résidents le droit d'aménager un champ.

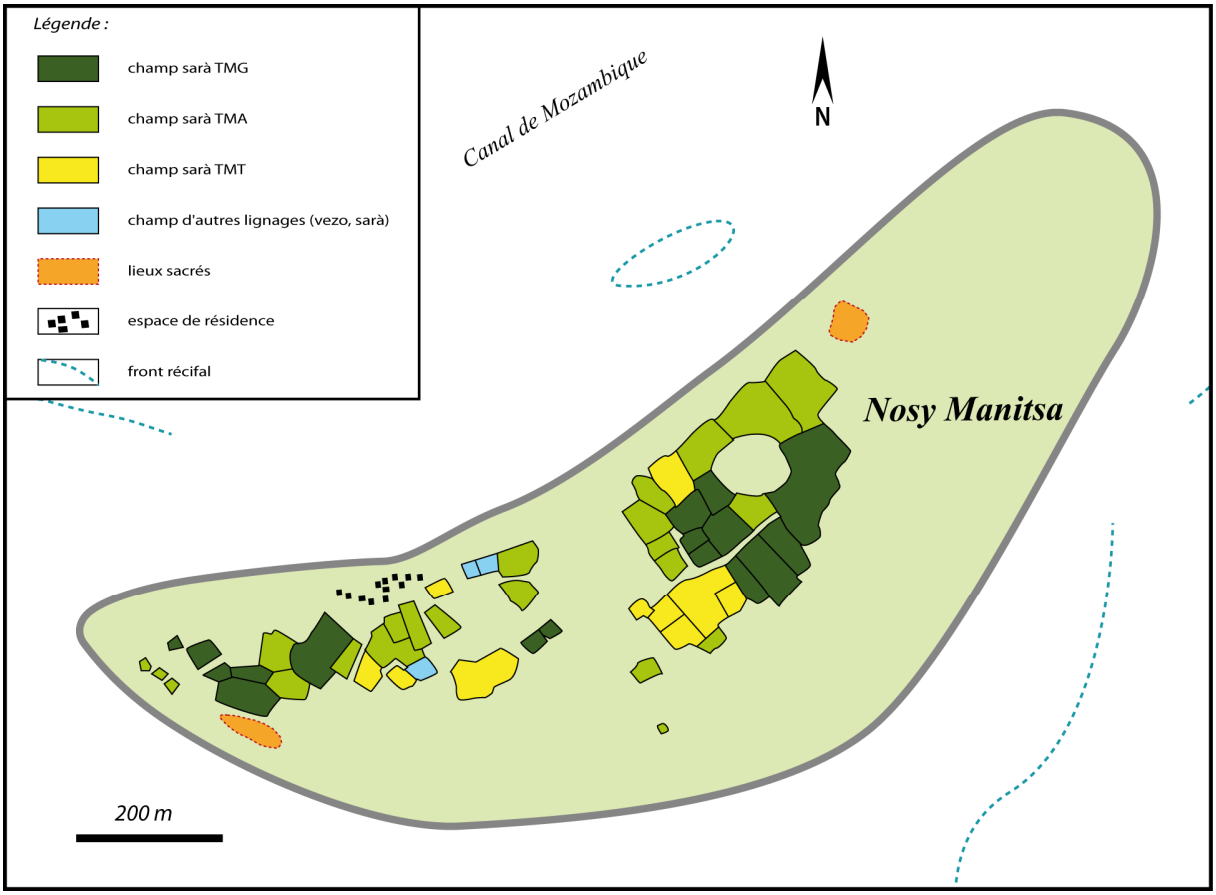

Carte 15 : la mise en terroir d'un espace sacré : l'île de Nosy Manitsa

Pour autant, seuls une poignée de résidents âgés et leurs descendants les cultivent de façon effective (moins de 10 parcelles mises en valeur sur 52). Face au morcellement qui s'est opéré sur l'île, les vrais cultivateurs et résidents semblent avoir réagi en encourageant les membres

de leur *foko*, même les plus jeunes d'une dizaine d'années, à clôturer un petit champ « à leur nom ».

On voit donc que l'utilisation et le statut de l'île ont complètement changé en moins d'un siècle sans qu'elle ne perde son caractère sacré. Par un usage régulier des lieux, les hommes y ont acquis une place aux côtés des esprits. Sans être nécessairement possédés, les résidents permanents y apparaissent comme d'incontournables intermédiaires. Vivants humblement avec leur fils et leurs petits-enfants, ils sont la garantie pour les gens de passage de « l'habitabilité » du lieu. Il perdure ainsi sur l'île plus qu'à Ambohibola des liens de solidarité très forts et un grand respect des aïeux temangaro et temaroabo.

Plus au nord, l'île de Nosimboro est toujours vécue comme hautement sacrée (*tena faly*) et les habitants de la région respectent les règles anciennes très strictes qui s'y appliquent. On ne peut ni y dormir ou y faire du feu, ni y prélever du sable, des pierres ou des plantes. Pour autant, toute exploitation n'est pas exclue aux yeux des habitants de la région. Plusieurs pêcheurs de la région viennent y chasser librement les oiseaux qui nidifient pendant l'hiver austral (cf. calendrier d'activités, annexe 3). Ce sont aussi sur ces îles que sont réputés se trouver les ingrédients magiques (*volohazo*) les plus puissants utilisés par les sorciers (*ombiasa*). Mais il est considéré comme imprudent de chercher à s'en procurer sur Nosimboro et préférable de les prélever à Nosy Manitsa.

Le degré de sacralité varie donc d'un endroit à l'autre. Si tous ces lieux sacrés sont définis comme *faly* (« tabou » ou sacré), certains le sont beaucoup plus que d'autres (*tena faly*), comme Nosimboro, et sont alors associés à l'idée de *faly tsy saky* (« tabou de façon insurmontable »). Le vécu qu'implique la présence ressentie des esprits conduit à y adopter des règles d'usage contraignantes (tabous renégociés, solidarités actives entre les utilisateurs) qui n'empêchent par ailleurs nullement la mise en œuvre de formes d'appropriation parfois très explicites comme sur Nosy Manitsa.

7.2.2 La mise en réseau des lieux sacrés et des intercesseurs privilégiés

Comme nous l'avons vu, les esprits entretiennent entre eux des relations symboliques de parenté (cf. chap 1) et un ancrage spatial souvent bien identifié (notamment pour les *tambahoake* et les *vorombe*). Une personne peut être possédée par plusieurs esprits. Ils sont ainsi une quinzaine de *mpizeke* toujours actifs à Ambohibola, possédés en moyenne par deux esprits (de un à treize esprits par possédé). Par ordre décroissant, les esprits les plus représentés au village sont les *doany*, les *tambahoake* (ou *kokolampo*) et les *vorombe*.

Les possédés éprouvent entre eux des liens de solidarités intenses qui se manifestent de façon explicite au travers de l'organisation collective des diverses cérémonies. Trois des possédés d'Ambohibola (une Tandroy et deux Sarà Tekazohandatse) sont considérés comme *mpamakilela* (« fendeurs de langue »). Lors du déclenchement de troubles chez un individu, ils sont consultés pour diagnostiquer l'implication ou non d'un esprit. S'il y a lieu, ils organisent alors le rituel du *vakilela* (« langue fendue ») afin d'entrer en communication avec l'esprit pour identifier son origine (nom, généalogie, lieu d'origine, résidence actuelle), établir les raisons de sa venue et faire connaître les prérogatives auxquelles le possédé pourra prétendre (essentiellement un rôle thérapeutique ou un rôle de veille sociale, mais aussi souvent une absence de prérogatives chez les esprits errants…). A cette occasion, le *mpamakilela* réunit pour l'assister l'ensemble des possédés auxquels il a déjà « fendu la langue » et qui sont depuis considérés comme ses *anabola* (« enfants de parole »). Ils forment alors véritablement ce que d'autres ont appelé des « confréries de possédés » (Fiéloux et Lombard, 1995). Ces réseaux vont d'ailleurs bien au-delà du village, intégrant des Vezo et des Mahafale des villages alentours. Les relations qu'ils entretiennent participent à faire des groupes de possédés (*mpizeke*) un corps social structuré au sein du territoire.

On comprend mieux alors que la plupart d'entre eux soient aujourd'hui des femmes célibataires, et plus globalement des individus en situation socio-économique précaire (appartenance à des lignages moins prestigieux, faibles revenus, réseaux d'alliance limités…)[118]. Ils acquièrent ainsi dans ces réseaux une certaine reconnaissance sociale dont ils ne bénéficient pas par ailleurs.

[118] Fiéloux et Lombard (1995) relèvent le même type de profil au sein des confréries de possédés qu'ils étudient à Tuléar.

Au-delà de leur ancrage social, ils se légitiment aussi par l'ancrage spatial de leur(s) esprit(s) sur le territoire et par leurs pouvoirs de régulation (rituels thérapeutiques, négociation de tabous, régulation du *hakeo*…). Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'à Ambohibola, une bonne partie d'entre eux sont possédés par des esprits provenant de Nosy Manitsa. S'ils n'en sont pas des utilisateurs réguliers, il faut rappeler que l'île est un lieu important pour les pêcheurs de requin. Dès lors, l'origine géographique de leur esprit apparaît comme une ressource supplémentaire pour peser sur le vécu de ce groupe, cherchant par là à s'imposer comme de nécessaires intermédiaires entre ces acteurs et leurs espaces de vie[119].

Cet ancrage spatial peut être matérialisé de différentes façons : par des aménagements volontaires, comme la plantation de filaos sur les « terres taboues », mais aussi par la présence d'autels rituels au village (*anjomba* ou *romba*) placés dans ou à proximité de la case des possédés (généralement à l'est). Lors de la mort d'un possédé, il est fréquent que son *zeke* se transmette au sein de la famille (surtout les *vorombe*, cf. Chaudat, 1993). Les règles de transmission du matériel cultuel sont alors très strictes, voire parfois impossibles (si l'esprit se manifeste trop de temps après la mort du précédent possédé) (*ibid.*). Pour les possédés *vorombe*, le coût du rituel de reconstruction de l'autel est très élevé et nécessite la participation de la clientèle du possédé (*ibid.*). A Ambohibola, le dernier autel à *vorombe* a été démonté il y a 4 ans et l'héritier de l'esprit n'a toujours pas pu dresser le sien. La diminution de la clientèle des possédés, qui rejoignent de plus en plus massivement les nouvelles églises, contribue donc à rendre difficile d'assumer ces coûteuses obligations.

Les possédés intègrent des instances (les « confréries ») dont le rôle social et spirituel, s'il tend aujourd'hui à être marginalisé, continue pourtant d'influencer les territorialités de chacun. On le voit, ces réseaux sont amenés à produire des règles qui se surajoutent aux règles et normes des autres institutions (lignagères et villageoises par exemple). C'est là la « logique d'empilement » institutionnel déjà souligné par d'autres auteurs en Afrique (Bierschenk et *al.*, 1998, Lavigne Delville et *al.*, 1998).

[119] Dans le même sens, plusieurs Mahafale des villages voisins seraient désormais possédés par des *vorombe*, pourtant connus pour être des esprits spécifiques de la mer et du groupe sarà.

Chap. 8 Les espaces terrestres non aménagés : ressources de propriété communautaire ou réserves foncières ?

Nous avons ici pris le parti d'associer dans une même facette des espaces terrestres hétérogènes non aménagés faisant l'objet d'usages multiples. Y sont regroupés des espaces forestiers, des tannes, des marais et les complexes dunaires qui n'appartiennent pas aux catégories d'espaces précédemment décrites.

Malgré des caractéristiques écologiques très différentes, notre choix est justifié par deux aspects essentiels qui, aux yeux des acteurs, confèrent à ces espaces un statut relativement similaire au sein des territoires. D'une part, ils sont indistinctement considérés par les acteurs locaux comme des « terres pastorales des ancêtres »[120] indépendamment de leurs usages concrets (qui ne sont pas nécessairement pastoraux) et légitiment ainsi les *tompontany* pour administrer ces espaces. D'autre part, ils sont utilisés de façon commune par l'ensemble des acteurs qui semblent tous y avoir les mêmes droits d'usages et d'accès quel que soit leur statut au sein du territoire.

Ces espaces ne sont cependant pas inappropriés ou libres d'accès mais constituent plutôt des « communs » (Ostrom, 1990), différant en cela du statut des autres facettes du territoire plus clairement maîtrisées par des groupes restreints. A l'instar de Mathieu et Freudenberger, nous pensons que « les ressources de propriété communautaire peuvent être définies simplement comme celles qui appartiennent à une communauté, même si cette possession est implicite et non formalisée. Par rapport à ces ressources, tous les membres du groupe (village, lignage, clan, fraction nomade) ont les mêmes droits d'usage, à condition de respecter des règles bien définies par le groupe » (1998 : 101). Cette situation de « propriété commune »[121] qui caractérise ces espaces hétérogènes justifie ainsi pleinement qu'ils soient ici regroupés au sein d'une même facette sociospatiale.

[120] Ces représentations qui nous sont apparues faire sens chez les pêcheurs d'Ambohibola mériteraient d'être mises en évidence et confirmées chez les agropasteurs.
[121] Cf. les travaux de « l'école des communs » (Berkes et *al.*, 1989 ; Ostrom, 1990 et 1992 ; Schlager et Ostrom, 1992 ; Ostrom et *al.*, 1994) ou encore ceux de Le Roy (1995, 2001) sur les modèles de « maîtrises foncières ».

Nous verrons alors que ces espaces font fréquemment l'objet de changements de statuts en fonction des transformations des usages, des ressources qu'ils recèlent ou des conjonctures sociopolitiques. Quels sont alors les logiques et les processus (formels et informels) qui organisent cette renégociation des droits d'accès et d'usages pour déboucher sur de nouvelles formes de maîtrises spatiales ? Il s'agira d'examiner aussi bien l'accès des migrants à de nouvelles terres que les réappropriations exclusives des certaines ressources foncières au profit des instances *tompontany* ou d'autres groupes d'utilisateurs.

8.1 Des usages multiples, un statut implicite

Les espaces considérés ici sont des espaces forestiers sur sols dunaires aux couverts plus ou moins denses et des zones de tannes (les dunes vives ne faisant pas l'objet d'usages significatifs). La fonction principale que leur attribuent les populations locales est celle de pâturages. Mahafale et Vezo y conduisent leurs troupeaux tout au long de l'année. Dans cette région subaride, la mobilité des troupeaux à l'échelle régionale apparaît comme une réponse adaptée à l'hétérogénéité spatio-temporelle des précipitations. Pour paître, les animaux sont aussi bien conduits dans les forêts les plus denses de la plaine côtière que sur les dunes végétalisées ou les tannes herbacés (ainsi que sur le plateau et la pénéplaine lors de la transhumance annuelle des troupeaux mahafale).

Diversité des usages des espaces forestiers

Outre leurs usages pastoraux, les espaces forestiers sont le support d'une multitude de pratiques. Ils sont quotidiennement exploités pour la cueillette de plusieurs ressources spontanées. On y trouve des produits aussi divers que le bois de feu, les matériaux de construction (maison, pirogue, matériels divers…) ou d'artisanat (palmier satre pour la vannerie), des denrées comestibles spontanées (fruits, tubercules sauvages, miel...) et les ingrédients des pharmacopées traditionnelles.

Sarà, Vezo et Mahafale en font parfois un commerce non négligeable. A Ambohibola, de nombreux pêcheurs et mareyeurs payent pour se faire ramener du bois de feu, fabriquer des faîtières, des mâts, des pagaies ou encore des baguettes de fumage du poisson (*kitsoake*). Par ailleurs, les pêcheurs commandent et achètent régulièrement aux Mahafale des essences

forestières très particulières qui ne se trouvent que loin sur la plaine côtière, voire sur les hauteurs du plateau (comme pour les manches de harpon de chasse à la tortue ou les pagaies).

Ces activités de cueillette sont essentielles, notamment pour les foyers les plus pauvres (les foyers de femmes célibataires par exemple). Elles permettent d'assurer la subsistance alimentaire, particulièrement pour les agriculteurs en période de soudure (entre novembre et février) et/ou de générer des revenus complémentaires. A cette période, les villages de pêcheurs se remplissent de jeunes Mahafale (surtout des femmes) venues pour vendre à bas prix de menues productions de bois ou de fruits récoltés dans la forêt.

Ce sont aussi sur ces espaces que sont pratiquées les cultures sur défriche-brûlis (*tetikala*). Si ces pratiques culturales sont globalement peu fréquentes sur cette partie de la plaine côtière et que les surfaces défrichées ont peu augmenté (Lebigre et Réaud-Thomas, 2001), on remarque ça et là quelques brûlis pour ouvrir de nouveaux champs ou en élargir d'anciens.

Les tannes et marais

Au nord d'Androka et d'Antsakoa sont localisées d'importantes dépressions salées d'où était tiré l'essentiel du sel de la région jusqu'à l'apparition récente des salines du pourtour asséché de la lagune. Hommes, femmes et enfants des villages environnant viennent y récolter du sel pour leur besoin domestique ou pour vendre sur les marchés locaux. Si la cueillette du sel semblait ne pas faire l'objet de règles spécifiques, on assiste pourtant à l'émergence de tensions concernant les droits de prélèvement sur les pourtours de la lagune (cf. infra).

En plus de favoriser les dépôts de sel, l'assèchement progressif de la lagune a aussi conduit au développement de zones marécageuses favorables à la culture de *vondro* (*Typha angustipholia*). Utilisé pour la construction et la réparation des cases d'habitation, la demande pour ce matériau est très forte dans la région. Cependant, les espaces produisant du typha restent rares et très localisés. Dès leur apparition, ils ont fait l'objet d'une appropriation exclusive par les lignages *tompontany*, seuls aujourd'hui habilités à les exploiter.

Un statut global de « pâturages ancestraux »

Il faut souligner que le statut des zones effectivement pâturées ne semble pas fondamentalement différé de celui des zones non pâturées. Ainsi, suite à l'apparition de certaines ressources économiques (sel, *vondro*), des espaces périphériques de la lagune font désormais l'objet de revendications de droits exclusifs d'usage par les *tompontany* au motif qu'elles étaient autrefois les « pâturages de leurs ancêtres » (*tanin'aombe* ou *tanin'arake ty razanay*). Il y a encore moins d'une dizaine d'années, ces terres étaient pourtant immergées.

Concrètement utilisées ou non par les ancêtres, on peut donc considérer que ces terres non aménagées (hors lieux sacrés) sont vues comme des « pâturages » indépendamment de leurs caractéristiques écologiques passées et actuelles et de leurs usages réels. Elles apparaissent ainsi comme des espaces de parcours intimement rattachés au territoire ancestral, et ce même si leur usage apparaît commun à plusieurs groupes locaux. Ainsi en va-t-il des espaces pastoraux des Vezo significativement exploités par les habitants d'Ambohibola (cueillette, champs) (cf. carte 16). Ces espaces apparaissent comme une réserve foncière sur laquelle les possibilités d'aménagements sont théoriquement soumises à l'autorité des *tompontany*.

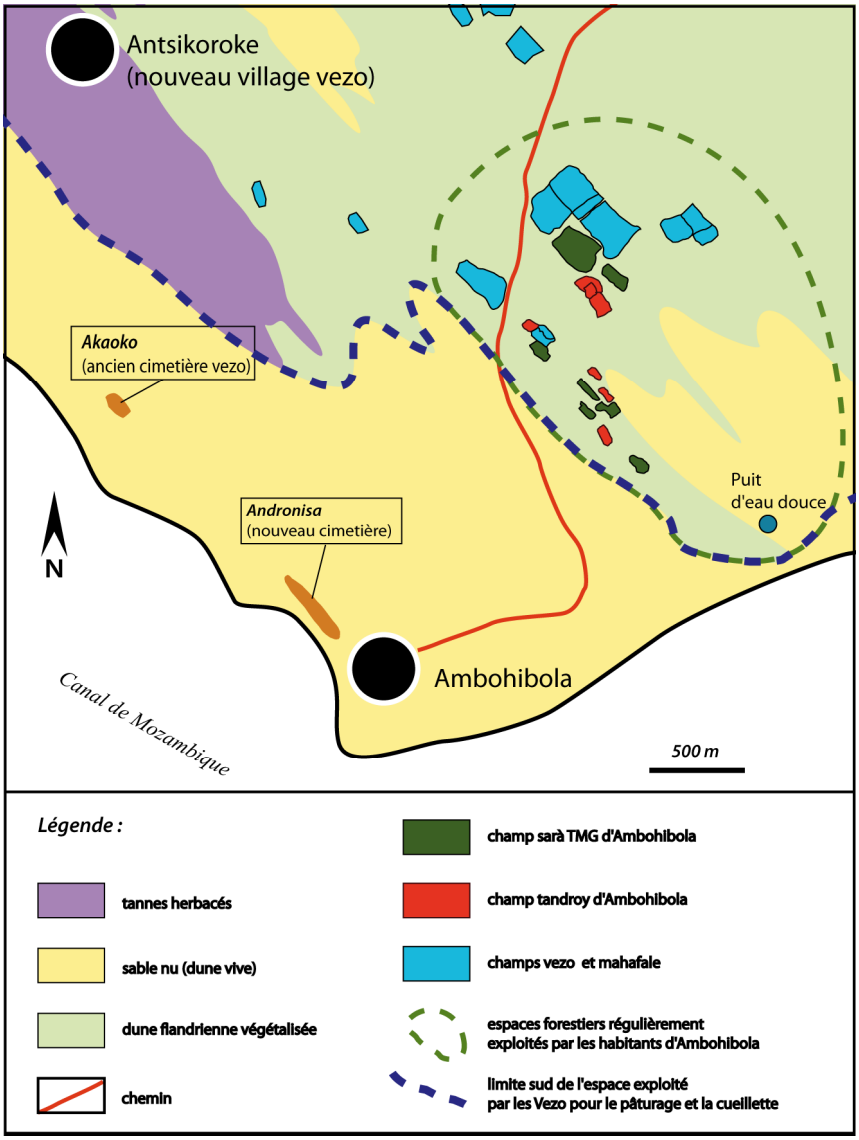

Carte 16 : les espaces forestiers quotidiennement exploités par les habitants d'Ambohibola et leurs voisins agropasteurs

8.2 Des modes d'accès formels et informels

Sur ces espaces, un contrôle strict apparaît coûteux à mettre en œuvre. Il faut alors faire une distinction entre la régulation des accès temporaires et des prélèvements ponctuels, ne faisant pas nécessairement l'objet d'un contrôle de fait, et la délégation formelle de droits d'accès plus exclusifs (notamment pour la création de nouveaux villages ou de nouveaux champs). L'acquisition de tels droits s'opère selon un large éventail de processus qui mobilisent des logiques territoriales multiples. Elle impliquent de fait un changement de statut des espaces communautaires qui s'expriment au travers du renouvellement des usages, des règles et des discours véhiculés par les différents groupes d'acteurs.

8.2.1 Le contrôle des accès : une responsabilité symbolique des tompontany

La région mahafale, contrairement à beaucoup d'autres dans le Sud et l'Ouest malgache a été relativement préservée des vols de bétail de grande ampleur qui ont sévi ces dernières décennies (Esoavelomandroso et *al.*, 1991). Ainsi, « au-dessus des *lilin-tane* qui n'engagent que quelques *raza* se rencontrent les *lilin-tane* ou « lois de la terre », qui s'imposent à tous les habitants du Mahafale, quel que soit leur *raza*, quelle que soit la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent » (Esoavelomandroso, 1991a : 39). Le partage de ces règles entre les terroirs lignagers semble avoir favorisé cette relative sécurité pour les pasteurs. Le bétail est donc ainsi fréquemment laissé en semi liberté (sans surveillance pendant la journée) pour paître aux environs du village.

Lorsque du bétail est dérobé, plusieurs parents et alliés du propriétaire se lancent dans la poursuite des voleurs et des animaux dont les traces laissées par leur passage déterminent l'itinéraire (comme ce fut le cas en 2006 à Ambohibola). Selon des règles partagées à l'échelle du pays mahafale, quand les traces conduisent les poursuivants jusqu'au territoire d'un autre groupe local, « le *aka-dia* – pratique immémoriale – leur recommande de s'adresser aux habitants du village le plus proche en leur exposant le motif de leur arrivée. Ces derniers sont obligés de prouver que les bœufs n'ont fait que passer à travers leur territoire, et à leur insu, en indiquant l'endroit où les "traces sortent" de chez eux pour s'engager dans le territoire d'un autre *raza*. S'ils ne peuvent démontrer cela, le *aka-dia* les condamne à dédommager les victimes du vol » (*ibid.* : 39-40).

Dans ce contexte on voit combien les accès ne sont pas libres mais bien contrôlés par des groupes lignagers de *tompontany*, même s'il s'agit là d'un contrôle *a posteriori*. Les espaces sont donc placés sous la responsabilité symbolique de groupes reconnus qui, s'ils ne peuvent contrôler de façon effective les allers et venues sur leur territoire doivent néanmoins assumer certaines conséquences de ce défaut de contrôle.

8.2.2 Des droits d'usages temporaires

Des prélèvements ponctuels libres

L'ensemble des acteurs de la région considère *a priori* ces espaces ouverts non aménagés comme libres d'accès pour des prélèvements ponctuels. On considère ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'en informer les *ndatibe* représentant les groupes locaux de « maîtres de la terre ». On justifie cette liberté de prélèvement par la formule récurrente : « chacun a le droit de subvenir à ses besoins » (« *ndaty iabe mahazo mamelombata* »). Aucun contrôle formel ne semble alors encadrer ces pratiques. Faire paître son troupeau, cueillir des ressources spontanées ou prélever de l'eau sont des activités qui, si elles restent occasionnelles, peuvent légitimement être entreprises par tous.

L'accueil temporaire d'étrangers : une habitude pour des populations mobiles

De même, les installations temporaires de pêcheurs sur le littoral ou de bouviers dans la forêt ne font pas systématiquement l'objet de demande formelle auprès des *ndatibe*. Les forêts abondent en petits campements éphémères de bouviers ou de voyageurs faisant halte sur leur route (afin de rejoindre un gros marché ou une importante cérémonie lignagère par exemple). Ces droits d'usages temporaires entre groupes semblent alors aller d'eux-mêmes. Notons toutefois que les rares touristes de passage dans la région sont enjoints de payer une taxe de bivouac décidée par la municipalité sur le territoire communale (taxe que ne manquent pas d'aller leur réclamer les représentants du *fokontany*).

Par ailleurs, quand les campements se font plus réguliers et établis avec éventuellement défrichements et construction de petits abris (*kialo* ou *elo*), il convient d'obtenir le consentement de *ndatibe* locaux. C'est ce qui ressort de l'histoire des différents campements sarà sur le littoral mettant systématiquement en scène des alliances et/ou des accords plus ou moins formels et anciens établis avec les *tompontany*. Les pêcheurs légitiment ainsi les habitudes prises d'user régulièrement d'un site de campement intéressant pour la pêche.

Ce libre accès supposé aux espaces non aménagés semble donc plutôt correspondre à un droit temporaire d'accès et de prélèvement ponctuel. Il relève selon nous aussi d'un principe implicite de réciprocité des droits entre des groupes qui partagent une territorialité commune

qui relève de leur appartenance à une même région rurale (le pays mahafale dans ce cas ou encore les espaces littoraux pour l'ensemble des pêcheurs). En effet, selon leurs stratégies de production respectives, fondées sur des stratégies de mobilité, pasteurs comme pêcheurs sont amenés à utiliser des espaces de parcours étendus sous contrôle de divers groupes. Tous sont ont régulièrement besoin d'aller sur les territoires voisins pour y établir des campements temporaires et en retour, sont habitués à voir des groupes camper provisoirement sur les espaces ouverts de leur *tanindraza*. Tous connaissent donc un ensemble de règles implicites qui doivent être respectées : interdiction d'atteindre à l'intégrité du cimetière ou des champs, interdiction de souiller un point d'eau, prise de précautions avec les feux de camps pour éviter les incendies, etc. …

8.2.3 L'accès définitif aux terres : entre logiques clientélistes et partage implicite de territorialité

Hormis ces accès temporaires, les velléités pour accéder à de nouvelles terres sont soumises à certains impératifs. Les membres de groupes *tompontany* peuvent assez facilement ouvrir et acquérir de nouveaux champs en consultant éventuellement leurs responsables lignagers et en prévenant les forces de la surnature par le biais d'un petit rituel pour éviter la survenue éventuelle de problèmes.

En revanche, les migrants souhaitant accéder aux terres pour les aménager à leur compte se voient généralement enjoints de contracter des alliances sociales contraignantes avec les *tompontany* pour ouvrir des droits sur le territoire. La prévalence de ce type de mode d'accès doit cependant être tempérée par d'autres logiques d'accueil qui découlent d'un partage implicite de territorialité entre les migrants et les hôtes.

8.2.3.1 La contraction d'alliances formelles : un mode d'accès privilégié, des droits transmissibles

Les récits sur la fondation de la plupart des villages de la région mettent en exergue l'importance des alliances sociales, passées et actuelles, pour justifier de l'appropriation par des groupes allochtones d'un espace autrefois en propriété communautaire sur le territoire d'un tiers groupe. Ainsi, toutes les implantations sarà du pourtour de la lagune sont issues de la transformation des campements temporaires en village pérenne suite aux demandes

formelles formulées par les Sarà auprès des *tompontany*. Ceux des Sarà qui sont reconnus comme ayant négocié et obtenu ces droits plus exclusifs pour leur groupe étaient les gendres, les petits-fils (en lignée maternelle), ou comptaient parmi les alliés *ate-hena* de notables *tompontany* qui supportèrent leur demande auprès du reste de leur groupe.

Instituant une relation à l'avantage des donneurs de femmes, le mariage des hommes allochtones avec des femmes de groupes autochtones est une stratégie fréquemment observée à Madagascar[122] pour faire bénéficier à son groupe d'un accès sécurisé aux ressources foncières d'un nouveau territoire. Que ces alliances soient imposées par les autochtones ou recherchées par les allochtones, tous savent que leur contraction institue durablement une série de droits et d'obligations réciproques entre les groupes engagés, droits qui se transmettent à leurs descendants.

On observe ainsi dans les alliances matrimoniales des Sarà (cf. tableau 6), la polarisation des alliances exogamiques des premiers migrants sarà vers les communautés mahafale de la région (contrairement aux alliances des femmes sarà dont les mariages sont peu exogames). Les Sarà apparaissent donc plus comme des preneurs d'épouses que comme des donneurs. On note cependant qu'il n'en a pas été de même concernant les rapports institués avec les Vezo d'Androka.

La revendication d'appartenance à la descendance d'une femme autochtone est d'ailleurs un des arguments les plus souvent avancés pour justifier, plusieurs générations après les intermariages en question, la légitimité des descendants de migrants à être présents sur le territoire et à y prendre certaines libertés indépendamment des *tompontany*. On entend ainsi souvent dire : « nous autres ne sommes qu'une personne » (« *zahay ndaty raike* ») entendant par là par exemple que Sarà d'Ambohibola et Mahafale de la région ont désormais une ascendance commune grâce aux apports matrimoniaux de femmes mahafale dans le groupe sarà. Ces revendications offrent alors une véritable légitimité que ne contestent pas les autochtones[123].

[122] Cf. Waast et *al.* (1980) ; Rakotomalala (1991) ; Goedefroit (1998) ; Ottino (1998)
[123] Le Roy (2001) considère qu'en Afrique et à Madagascar l'articulation de la « pensée juridique » locale est fondée sur la dichtomie entre relations « internes » et relations « externes » à la communauté. L'effet des alliances sociales est alors de créer une relation « interne-externe » permettant de légitimer des gammes de droits intermédiaires.

		nb de mariages considérés	Sarà	Tandroy	Vezo d'Androka	Mahafale
deux premières générations de Sarà implantées	**hommes sarà**	n=28	42,9%	7,1%	7,1%	35,7%
	femmes sarà	n=12	75%	8,3%	8,3%	8,3%
générations suivantes	**hommes sarà**	n=116	56%	16,4%	12,1%	14,7%
	femmes sarà	n=92	68,5%	13%	3,3%	10,9%

Tableau 6 : Alliances matrimoniales des Sarà d'Ambohibola depuis leur arrivée dans la région

8.2.3.2 Vécu partagé et arrangements informels

Les récits sur l'histoire locale comme les discours actuels notent souvent l'incompréhension (si ce n'est l'incompatibilité) des comportements entre les différents groupes sociaux de la région. Les agropasteurs mahafale comme tandroy sont définis par les Vezo et les Sarà comme des gens belliqueux (*tea aly*), aux règles de vie compliquées (*sarotsy lily*), et qui pratiquent sans cesse des ordalies (*sangy*) ou des joutes politiques (*kabary, zaka*). Au-delà de la différence des logiques de production (très centrées sur l'accumulation de bétail pour les Mahafale et les Vezo), c'est à propos de la rigidité des règles sociales, du coût (prestations cérémonielles) et de la complexité des rapports sociopolitiques que les pêcheurs notent le plus de différences avec leurs propres logiques institutionnelles. Inversement, si les pêcheurs sont réputés riches aux yeux des agropasteurs, ils sont aussi réputés politiquement peu adroits et économiquement irrationnels (car se refusant à pratiquer l'agriculture et à accumuler du bétail, source principale de prestige pour les agropasteurs).

Etonnamment, c'est préférentiellement vers les groupes mahafale que sont majoritairement tournées les alliances exogames des Sarà. Toutes générations confondues, les alliances matrimoniales avec les Vezo d'Androka sont plutôt rares. Malgré le fort taux d'exogamie des deux premières générations de résidents sarà (plus de 50% chez les hommes sarà et 25% chez les femmes sarà), on note très peu d'alliances matrimoniales avec les Vezo d'Androka (3 alliances sur 40 au total, soit moins de 8%). Les migrants sarà de la première heure, à qui l'accès à la terre d'Ambohibola a été donné, n'ont même contracté aucune alliance matrimoniale avec leurs hôtes au profit d'alliances tournées vers les groupes mahafale.

De même, les alliances actuelles de type *ate-hena* des Sarà d'Ambohibola[124] sont préférentiellement contractées avec des Mahafale (70% de ce type d'alliance) mais peu avec des Vezo d'Androka (13%). Comment alors expliquer et comprendre ces différences ?

Selon notre hypothèse, la contraction d'alliances formelles entre ces deux groupes n'a pas été perçue comme une nécessité ni par les hôtes vezo ni par les migrants sarà. Ces deux groupes partagaient déjà préalablement de larges pans de leur identité et par-delà, de leur territorialité. Dès leur accueil dans la région, ils pouvaient faire valoir leur identité de Vezo-pêcheurs liée à leur pratique de la mer. Ils se considèrent d'ailleurs toujours lié par l'esprit de *filongoa* (notion d'alliance implicite et de confiance réciproque)

Cette forme de fraternité et de solidarité interclanique semblait plus particulièrement se cristalliser autour du vécu territorial représenté par l'importance de la chasse à la tortue dans l'organisation des rapports communautaires. Lorsqu'ils évoquent l'accession des Sarà à la terre d'Ambohibola, Vezo et Sarà rappellent que les premiers migrants accueillis à Androka coopérèrent avec les Vezo pour leurs activités de pêche. La grande majorité des récits font surtout référence aux nombreuses tortues capturées par les Sarà qui furent offertes aux Vezo.

Dans un premier temps dépourvus de *hazomanga* (ni poteau rituel, ni chef lignager) et de *ranjo* (autel à tortue) dans la région, les Sarà ont très probablement sacrifié ces tortues auprès des autels rituels et des chefs lignagers vezo. Ils ont ainsi fait la preuve de leur vécu partagé tout en contribuant au prestige de leurs hôtes. Ils ont aussi par là démontré les bonnes dispositions de la surnature (de leurs ancêtres, des ancêtres de leurs hôtes, de la gente des tortues…) concernant leurs activités dans la région.

Toutes ces pratiques rendent palpables pour les acteurs locaux le partage de formes communes de territorialité et facilitent selon nous les procédures d'accueil et d'octroi de terres sans recourir aux alliances formelles. Ce que cristallise cette référence récurrente à la tortue, c'est l'ensemble des liens fondamentaux entretenus vis-à-vis de la mer et spécifiques à la condition de pêcheur (liens vivriers, affectifs, sacrés, identitaires, posture d'humilité, appartenance communautaire …). Ces liens semblent transcendés et mis en scène dans cette institution de chasse et de sacrifice de tortue plus que dans n'importe quelle autre activité.

[124] Sur un échantillon de 29 adultes sarà d'Ambohibola (cf. annexe 1)

Dans ces conditions, les intermariages ont pu ne pas apparaître comme une nécessité pour créer les cadres de confiance mutuelle et ainsi obtenir auprès des *tompontany* vezo des droits d'accès privilégiés sur leurs terres pour fonder un village autonome.

8.3 Redéfinition des statuts et des droits sur des espaces communautaires affectés d'usages nouveaux

La reconfiguration toujours possible des usages et des droits sur ces espaces collectifs montrent le rôle de « réserves foncières » qu'ils jouent au sein de l'ensemble territorial. Loin d'évoluer vers une situation de libre accès, leur transformation semble au contraire aller vers une complexification des formes de « maîtrises foncières » mettant en jeu de mutliples groupes d'acteurs aux statuts hétérogènes. Ces processus sont l'occasion d'une confrontation de logiques (sociales, politiques, économiques…) qui déterminent la possibilité ou non de conserver une portion d'espace en régime de « propriété commune » ou de la réaffecter plus strictement à des usages spécifiques et réservés.

8.3.1 Statuts des occupants

Lorsque la fondation d'un nouveau village est acceptée, les accueillis doivent théoriquement fournir un animal pour que les *tompontany* puissent pratiquer le « rituel [d'aspersion] de la terre » (*sorontany*). Dès lors, les allogènes jusqu'alors considérés comme des *mpiavy* (migrants / arrivants nouveaux) seront alors plutôt considérés comme des *vahiny* (invités / accueillis) mais aussi dans une certaine mesure comme des *tompontany*, notamment s'ils obtiennent le droit d'enterrer localement leurs défunts. Les « maîtres de la terre » les plus légitimes (généralement descendants des premiers occupants) ont ainsi souvent l'habitude de reconnaître ce titre prestigieux à leurs alliés et corésidents les plus anciens. Nous avons déjà évoqué ce type de logiques dans l'accès aux titres de *tompontanà* (« maîtres du village ») par des groupes sarà et tandroy s'étant installés bien après la fondation du village. Malgré l'accès à ces titres prestigieux, les hiérarchies statutaires continuent d'articuler les rapports fonciers et politiques sur le territoire.

Aujourd'hui, les Sarà se définissent de prime abord vis-à-vis des étrangers comme *tompontany* dans leurs implantations. Cependant, ils ne manquent pas de reconnaître lors

d'enquêtes plus poussées qu'il existe au-dessus d'eux des *tena tompontany* (« vrais maîtres de la terre ») dont ils sont les *vahiny*. De même, s'ils reconnaissent que les Tandroy ou les Sarà Temarofoty d'Ambohibola sont devenus des *tompontany* et des *tompontanà*, ils ne manquent pas de rappeler qu'ils sont encore des *vahiny* (voire des *mpiavy*) par rapport à eux. Ottino résumait bien cette situation en notant que cette notion de *tompontany* est « souvent utilisée dans un sens relationnel quelque peu flou [et que de ce fait] on trouve toujours plus ou moins *tompon-tany* que soi » (1998 : 494).

Ces définitions symbolisent toute la relativité du statut de *tompontany*. Les multiples visages de ces instances emboîtées dénotent une prolifération des institutions de contrôle à des échelles diverses qui « s'empilent » sur le territoire. D'une façon qui nous apparaît fonctionnelle, cette affectation des statuts produit une délégation du contrôle des espaces communautaires à plusieurs centres de pouvoirs représentés par les différents villages et groupes de « *tompontany-vahiny* ». Les Sarà se sentent totalement légitimes pour prendre en main le contrôle des accès sur leur lieu d'accueil sans que ne s'effacent les hiérarchies anciennes qui restent archivées au sein de l'espace funéraire et sont régulièrement remise en scène dans les procès *zaka*. On pourrait y voir une forme endogène de subsidiarité.

8.3.2 Droits des accueillis

Dès lors que les rapports entre les hôtes *tompontany* et leurs *vahiny* accueillis sont établis et entretenus dans la durée, ces derniers peuvent prétendre à un accroissement de leurs marges de manœuvre sur le territoire. Ils sont ainsi libres d'user des espaces en propriété commune pour y prélever régulièrement des ressources spontanées. Pour des usages autres que des prélèvements ponctuels, ils restent théoriquement soumis à l'autorité des « maîtres de la terre » mais, dans les faits, ne s'y réfèrent pas systématiquement.

La mise en valeur des terres

A Ambohibola comme à Fanambosa, plusieurs des *vahiny* sarà et tandroy ont pris la liberté de créer des champs sans en informer les « vrais » *tompontany*. Ils déclarent se considérer dans leur bon droit. Les *tompontany* n'ayant pas manifesté de désaccord, on peut dire que tous considèrent tacitement la légitimité de ces initiatives. Des étrangers qui n'auraient pas

clairement le statut de *vahiny* (préalablement formalisé par les divers types de relations que nous venons d'évoquer) auraient été repoussés.

Dans le même ordre d'idée, lorsqu'à Fanambosa le sel est apparu sur les rebords asséchés de la lagune, les Sarà ont librement entrepris de l'exploiter et certains ont même depuis créé de petits bassins de cristallisation appelés *vovo* (cf. photo 28). Ils revendiquent de « l'avoir vu en premier » (« *[zahay] nahita azy voalohany* ») vers la fin des années 1990 et se sentent en conséquence aujourd'hui parfaitement autorisés à le récolter, même sans avis explicite des « vrais » *tompontany* mahafale tesambe.

Photo 28 : bassin de décantation sur les pourtours de la lagune

Les alliances formelles dont les Sarà se font forts et qui légitiment leur ancrage sur le territoire leur confèrent donc de singulières marges de manœuvre. En fonction de leur besoin et des usages constatés des terres (notamment l'absence d'utilisation par les autres groupes locaux), ils s'octroient des libertés pour aménager des portions d'espace sans autorisation des *tena tompontany*. Deux logiques contribuent à les légitimer : d'une part ils se considèrent comme *tompontany* et leur maîtrise relative du territoire les conduit à estimer qu'ils ne lèsent personne ; d'autre part, ce sont eux qui ont découvert l'usage nouveau de ces espaces et les ont concrètement mis en valeur. L'absence de contestation des *tena tompontany* montre la pertinence et la légitimité aux yeux de tous d'une démarche qui consiste à réaffecter d'eux-mêmes un espace d'accès communautaire à des usages plus réservés (à l'échelon de la famille pour l'ouverture de champ ou pour le sel).

Il faut aussi signaler qu'à Fanambosa, ces réaménagements de l'espace au profit de différentes familles résidentes s'opèrent à proximité directe de leur village (moins de 500 m). Cette proximité renforce selon nous leur capacité de surveillance des terres et leur légitimité vis-à-vis des *tompontany* implantés dans un village beaucoup plus lointain à plus de 10 km de là. Il n'en va pas nécessairement de même à Ambohibola où des champs ne sont ouverts qu'à 2 km du village au plus prés (compte tenu de l'espace occupé par les dunes vives), distance qui rend difficile un contrôle effectif des terres (cf. carte 16). Proximité et distance relative des espaces

convoités par rapport aux autres lieux du territoire (villages des *tena tompontany*, cimetière) jouent donc un rôle essentiel sur le choix des stratégies adoptées[125].

Le recours sécurisant aux instances *tena tompontany*

Les résidents anciennement établis d'Ambohibola ou de Fanambosa disent ainsi se sentir parfaitement légitimes de s'approprier une petite portion des espaces peu valorisés à proximité de chez eux sans nécessairement en informer les *tompontany*. Certains en revanche prennent l'initiative de le faire (notamment à Ambohibola). En faisant connaître sa volonté de s'approprier une parcelle des terres non aménagées, en sollicitant une autorisation de principe des instances *tompontany* et en réaffirmant ainsi la déférence qu'il leur porte, un *vahiny* implique les « maîtres du territoire » dans la protection de son champ ou de son nouvel aménagement. En lui accordant explicitement leur accord, ces instances s'engagent aussi à garantir le respect des droits accordés sur une portion de l'espace vis-à-vis des autres utilisateurs du territoire.

C'est ce que nous avons pu observer lorsque le champ qu'un Sarà avait eu l'autorisation formelle d'aménager a été par trois fois dégradé par des incendies ou des divagations de bétail. Grâce à divers indices, celui-ci a systématiquement pu incriminer des *tena tompontany* vezo et les a formellement accusés à l'occasion de procès *zaka*. Gain de cause lui a systématiquement été donné par les instances d'arbitrage (deux fois par les autorités *tompontany* d'Androka et une fois par les autorités communales[126]). Les coupables ont alors été obligés de réparer leur faute en réaménageant le champ (et les ruches) du plaignant et/ou en indemnisant les dommages causés.

Avant de défendre les membres de leur groupe de façon partisane, les instances d'arbitrage ont prouvé qu'elles étaient capables de défendre la validité des arrangements conclus. Dès

[125] Ces distances et proximités ne sont pas uniquement physiques et comptables (« distance métrique ») mais dépendent aussi de la fréquence des usages ou des parcours des différents groupes (« distance écologique ») et de l'accessibilité d'un espace (« distance-temps »). C'est pourquoi il convient de les envisager en terme de « distance structurale » qui permet aussi de tenir compte « des rapports sociaux comme facteurs de rapprochement et d'éloignement des hommes entre eux et, par voie de conséquence, des hommes aux lieux » (Frémont et *al.*, 1982 : 26).

[126] Très stratégiquement, cet agriculteur sarà qui a créé son premier champ dans les années 1980 avait aussi pris la peine de sécuriser son accès à la terre (obtenu auprès des *tompontany* vezo) en le faisant « officialiser » par les autorités de la commune, jouant ainsi sur deux tableaux. En Afrique, d'autres auteurs note le recours croissant des paysans aux « papiers » pour sécuriser les droits d'accès (Lavigne-Delville et Mathieu, 1999)

lors, le champ nouvellement créé d'un *vahiny* est protégé, au même titre que les autres champs des terroirs agricoles ancestraux, contre les divagations de bétail, qui que soit le propriétaire du troupeau. Le Sarà en question nous faisait d'ailleurs explicitement part de son sentiment d'être aujourd'hui en possession d'un champ parfaitement sécurisé pour deux raisons essentielles à ses yeux : la protection matérielle d'abord par la qualité des clôtures reconstruites hautes et totalement jointives ; la protection symbolique ensuite liée à la crainte qu'inspirent désormais ses trois victoires successives au *zaka*, et l'attitude précautionneuse qu'adoptent en conséquence les différents acteurs locaux à l'approche de son champ.

8.3.3 La renégociation des droits d'accès : entre préséance autochtone et mise en valeur effective

Malgré le laisser-faire apparent, on note que les instances *tompontany* sont toujours susceptibles de réagir *a posteriori* pour valider, récuser ou restreindre les initiatives de leurs accueillis. L'intérêt nouveau suscité à Ampamata par l'apparition du sel sur les rives de la lagune asséchée a ainsi conduit à l'émergence de nouvelles revendications. Installés depuis peu (vers les années 2000), les Sarà commencèrent à ramasser le sel qui apparaissait à proximité de leur village. Très occasionnellement vendu sur les marchés locaux, l'essentiel de leur production servait avant tout au saumurage des produits halieutiques. Rapidement, les Mahafale Tesambe sont venus déclarer leur intention de collecter le sel et en ont interdit l'accès aux Sarà au prétexte qu'il s'agissait des « pâturages de leurs ancêtres » (sur des terres pourtant autrefois immergées). Les Sarà se sont dans un premier temps soumis à l'injonction des *tompontany* mahafale et ont donc cessé leur collecte.

Pourtant, dans ce dernier exemple, c'est l'effectivité des usages qui semble avoir finalement prévalu à l'organisation des droits d'accès. En effet, une année après cette tentative des *tompontany* d'exclure les Sarà, ces derniers ont amèrement constaté que l'essentiel du sel était gâché lors d'épisodes météorologiques récurrents (épisodes pluvieux qui dissolvent le sel, épisodes venteux qui ensablent les dépôts de sel et les rendent inutilisables), et ce en raison du nombre trop faible de cueilleurs de sel mahafale tesambe.

En conséquence de quoi, moins de deux ans après l'interdiction explicite qui leur avait été adressée, les Sarà ont repris la collecte du sel, parfois aux côtés des quelques Mahafale venus

eux-aussi pour l'exploiter. Aucun Mahafale n'est depuis venu contester leur légitimité d'utiliser cette ressource. Cet exemple montre clairement l'importance de la mise en valeur concrète des terres sans laquelle les revendications des « maîtres de la terre » n'apparaissent pas légitimes aux yeux des autres acteurs.

Les revendications des *tompontany* semblent alors devoir elles aussi être justifiées et faire sens aux yeux de tous, sans quoi, il existe de nombreuses normes tacites d'usage des espaces sur lesquelles les étrangers, *vahiny* ou non, fondent légitimement leurs stratégies. Pour transformer le statut de ce type d'espaces, leurs revendications s'appuient sur les registres discursifs de la rareté économique ou du sacré. Mais ce sont les usages concrètement mis en œuvre qui vont décider de l'acceptabilité sociale des revendications autochtones visant une limitation des accès à leur profit.

On retrouve encore cette logique à l'échelle d'autres facettes comme sur les terres de décrues où les parcelles qui ne peuvent être exploitées par leur propriétaire sont souvent convoitées par ceux qui en manquent. Pour cette raison, les propriétaires qui manquent de force de travail cherchent activement à faire exploiter leurs terres par d'autres afin qu'elles soient effectivement utilisées et défrichées. Si la formule de prêt ne bénéficie pas financièrement au propriétaire, en revanche elle augmente l'étendue de sa clientèle et sécurise son patrimoine foncier (en empêchant qu'elle ne devienne une friche réappropriable par d'autres).

Chap. 9 Les espaces marins

Comme nous l'évoquions dans la première partie de ce travail, les acteurs qui débarquent à Ambohibola sont d'origines diverses (Mahafale de la plaine côtière, Vezo d'Androka, pêcheurs migrants temporaires…) et nombreux sont ceux qui ne sont pas résidents du village. Cependant, les conflits ouverts à propos de l'utilisation de ces espaces sont plutôt rares. On note cependant quelques dégradations volontaires de matériels et quelques vols (rarement de matériels, plutôt de captures dans les filets). Rien de comparable toutefois avec les alentours très peuplés et exploités de Tuléar où les pêcheurs répugnent à laisser leurs filets posés en mer sans surveillance, notamment à cause des vols.

L'accès aux espaces marins doit prendre en compte différents aspects. Il faut par exemple distinguer les espaces accessibles et exploitables à pied depuis la terre ferme, des espaces accessibles et exploitables uniquement avec une embarcation et donc plus spécifiquement utilisés par des pêcheurs spécialisés.

Les premiers sont représentés par les chenaux, espaces lagunaires de faible profondeur et certaines portions des platiers récifaux d'Androka accessibles sans embarcation. A marée basse, ces espaces sont exploités par une grande diversité d'acteurs pour faire de la cueillette ou des pêches au filet maillant utilisé en arpentant le platier à pied. Ainsi, lors des grandes marées (tout particulièrement pendant la saison de basses activités agricoles), le platier récifal d'Ambohibola et d'Androka est investi par plusieurs centaines d'individus venus pour pêcher à pied (poulpes, holothuries, poissons, gonades d'oursins…). Parmi eux, nombreux sont les Mahafale venus des villages de toute la plaine côtière. Plus au sud encore, d'autres riverains mahafale pratiquent depuis plus ou moins longtemps diverses activités de pêche, essentiellement à pied, dans la lagune (pêche au *libatse*) et le long du rivage marin (senne de plage). Notons aussi que selon les habitants d'Ambohibola, la technique d'empoisonnement du poisson à l'aide de latex d'euphorbe (*laro*), procédé que tous les pêcheurs déclarent exécrer, serait parfois utilisée dans la zone par des Mahafale.

Au-delà de ces espaces facilement accessibles, les possibilités d'exploitation des autres espaces marins sont donc conditionnées par l'accès aux pirogues mais aussi à l'information sur les sites de pêche. Les lieux sont plus profonds et les captures potentiellement plus

importantes. Comme nous l'avons vu, l'homogénéité apparente de l'étendue d'eau masque la présence de plusieurs reliefs (hauts-fonds, goulets et canyons) et fonds marins (sableux, algaux, rocheux…) dont la connaissance est l'apanage de certains groupes spécialistes qui y ont des habitudes. Cette connaissance est alors un enjeu essentiel pour la réussite des pratiques de pêche au large.

Cette multiplicité des usages et des utilisateurs sur l'ensemble des espaces marins nous conduit donc à penser que, comme les espaces forestiers ou les tannes, ces espaces ont là encore un statut de commune propriété. Nous montrerons alors quelles en sont les formes d'appropriation et les modalités d'accès qui s'y appliquent.

9.1 Diversité des liens tissés avec la mer

9.1.1 Du libre accès affiché …

Une grande diversité d'acteurs s'adonne donc aux activités halieutiques de façon plus ou moins régulière. Sur le littoral de la commune, les récits recueillis auprès des différents groupes d'acteurs retiennent que personne n'exploitait ces espaces avant que n'arrivent les Vezo puis les Sarà. Pour ce qui est des implantations périphériques de la lagune, ce sont essentiellement les Sarà qui auraient initié les Mahafale de la zone (ce qui montre aussi que les Vezo n'y ont été que peu présents et actifs).

On a donc affaire à des espaces sur lesquels prennent place des usages multiples superposés dans le temps et dans l'espace qui sont le fait de groupes sociaux hétérogènes. Lorsqu'on cherche à mettre en évidence les modalités d'accès pour les allogènes, l'ensemble des riverains nie l'existence de quelque forme de conditionnalité que ce soit. Ces derniers renvoient systématiquement au principe selon lequel « tout le monde a le droit de subvenir à ses besoins » (« *ndaty iaby mahazo mamelombata* »). Les discours relatifs à la mer suggèrent en effet que les espaces marins seraient libres d'accès. Selon les riverains, « la mer n'a pas de maître » (« *riake tsy mana tompon* »). Les pêcheurs ont encore l'habitude de dire que : « il n'y a pas de tabous en mer » (« *tsy misy faly andriake* »).

Pourtant, la normativité de ce discours cache une réalité subtilement différente. D'une part, il existe une grande diversité de règles et de tabous que les pêcheurs respectent lors de leurs activités halieutiques. D'autre part, la mer semble appropriée à différents degrés par les groupes locaux[127]. Comme nous le verrons, ils en régulent les accès de façon discrète et détournée en diffusant les notions de danger, d'intégrité du pêcheur, mais surtout en contrôlant l'accès à certaines ressources productives (comme les pirogues) et aux marchés.

9.1.2 … aux revendications de liens privilégiés

9.1.2.1 Une « terre des ancêtres » contestée

Sur l'ensemble du littoral entre Lanirano et Fanambosa, les Vezo Temaromainty d'Androka se positionnent symboliquement comme les véritables *tompondriake* (« maîtres de la mer »). Ils se revendiquent comme tels en raison de leur ascendance mythique. Leur lignée serait issue de l'union entre un pêcheur vezo de la région de Manombo et la sirène, Ampelamananisa (« femme qui a des branchies »). Leur prestigieuse aïeule étant originaire du milieu marin, ils désignent la mer comme leur *tanindraza* (« terre des ancêtres »). A ce niveau encore, transparaît l'importance des revendications territoriales en lien avec les lignées maternelles, qu'elles soient mythiques ou non.

Ce statut fait des Vezo Temaromainty les seuls théoriquement habilités à officier à l'occasion du rituel du *soroandriake* (« rituel sacrificiel [fait] à la mer »). Ils doivent donc être convoqués par les autres groupes qui souhaiteraient adresser certaines requêtes à la mer. Le *soroandriake* peut servir deux objectifs principaux :

- solliciter la mer afin qu'elle rende à une famille le corps de l'un des siens disparu en mer
- solliciter la mer afin qu'elle soit généreuse avec les pêcheurs, qu'elle ne les mette pas en danger, et plus globalement, « redonner la santé à la mer » (« *mahasalama riake* »).

La mer semble alors vue à la fois comme un patrimoine foncier (une « terre » héritée abritant la dépouille de plusieurs ancêtres et constituant un support identitaire très fort) et comme une entité surnaturelle en soi (à l'adresse de qui sont faites des requêtes).

[127] Du point de vue symbolique, la mer est aussi sous la coupe de diverses entités surnaturelles comme certaines entités mythiques ou non, comme la sirène (Ampelamananisa), le *tompondrano* (« maître de l'eau »), le *farao* ou encore les esprits *vorombe*.

Etonnamment, ces « maîtres de la mer » ne revendiquent leur titre que sur une portion limitée de l'espace marin allant de Lanirano au nord à Fanambosa au sud (cf. carte 17) alors que la sirène, leur aïeule, est connue pour avoir vécu dans la région de Manombo[128]. Même s'ils ne semblent jamais avoir utilisé la totalité de cette portion littorale pour leurs activités régulières de pêche, un début d'explication peut être fourni par les configurations territoriales anciennes. D'abord, cette portion d'espace correspond approximativement à la façade littorale de l'ancien royaume de la Menaranja grâce auquel les Vezo Temaromainty auraient obtenu leur terre à Androka. Cet espace s'articule encore au parcours de l'ancêtre fondateur vezo temaromainty, retracé dans les récits mythiques, entre la recherche de sa fille chez le roi de la Menaranja (aux abords du fleuve éponyme) et son installation définitive à Androka. Divers récits lui prêtent de s'être rendu à Nosy Manitsa, à Fanambosa ou encore à Ampalaza. Enfin, c'est aussi la façade littorale de l'espace terrestre sur lequel s'étendent la plupart des réseaux sociaux dans lesquels sont impliqués les Vezo (leurs réseaux matrimoniaux notamment, très polarisés vers Bevoalavo).

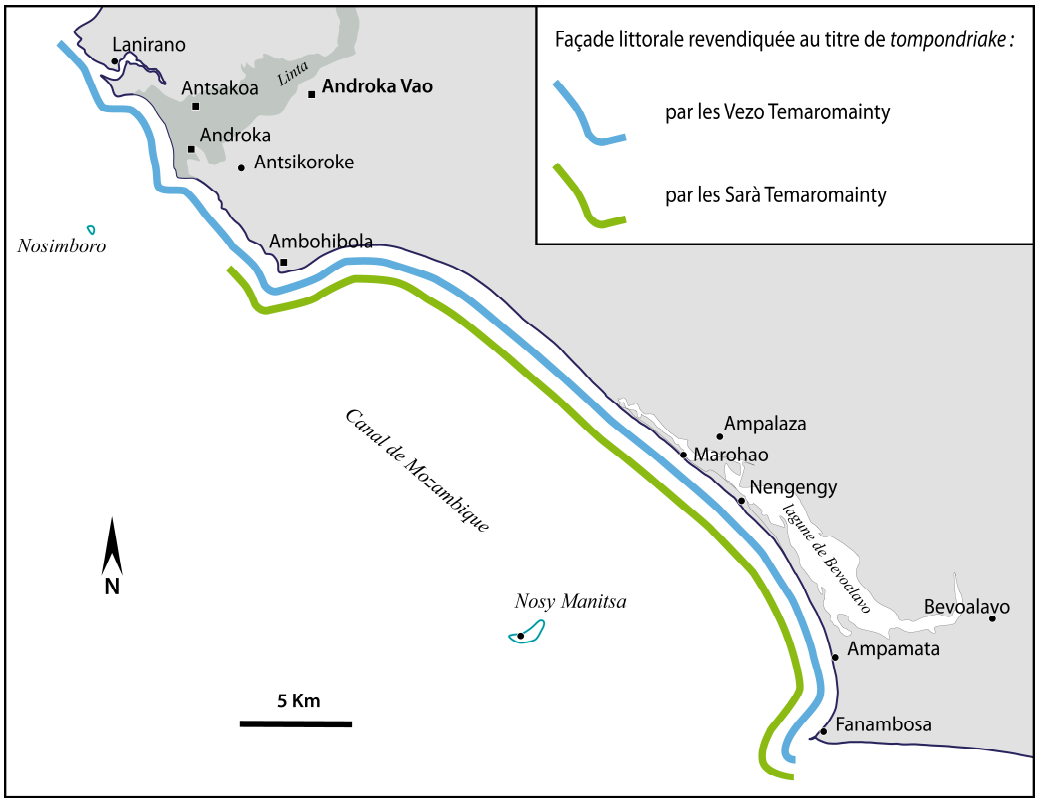

Carte 17 : La façade maritime revendiquée au titre de *tompondriake* « maître de la mer »

[128] Tous les récits mythiques la concernant notent qu'après son union avec un pêcheur, la sirène serait retournée finir sa vie en mer pour fuir la cruauté des hommes à son égard (voir notamment Lilette, 2007). Selon ces récits, elle n'aurait donc jamais concrètement vécu dans la région d'Androka.

Depuis quelques années, ce titre leur est contesté entre Ambohibola et Fanambosa par les Sarà Temaromainty qui s'estiment aujourd'hui y être les légitimes « maîtres de la mer » (cf. carte 17). De nombreux autres Sarà et l'ensemble des Vezo démentent le bien-fondé de cette revendication. Cette contestation, qui daterait de moins d'un quart de siècle, n'intervient pas dans n'importe quel contexte. De façon significative ces quarante dernières années, les Sarà ont massivement résidé et travaillé sur la frange littorale entre Ambohibola et Fanambosa. Les pourtours de la lagune sont devenus des lieux de résidence permanents qu'utilisent majoritairement les Sarà Temaromainty (Nengengy autrefois, Fanambosa aujourd'hui). Le pouvoir économique qu'ils ont acquis avec l'adoption des pêches au filet dans la lagune n'ont alors pu que renforcer leurs démarches contestatrices. Cependant, pour spolier ce statut aux Vezo Temaromainty, ces Sarà ne manquent pas d'utiliser le même registre qu'eux en revendiquant la sirène comme une de leurs aïeules même si les justifications généalogiques apparaissent souvent confuses.

9.1.2.2 Une territorialisation implicite des lieux de pêche

Une « terre des ancêtres » fondée sur l'ancienneté des usages

D'autres représentations montrent l'existence de formes de revendications territoriales diverses à de multiples échelles. Ainsi, les pêcheurs vezo et sarà dans leur ensemble ont l'habitude de désigner la mer comme leur *tanindraza* indépendamment d'une quelconque ascendance mythique avec la sirène et sans nécessairement se déclarer *tompondriake* à la place des Vezo Temaromainty. Cette revendication se fonde sur l'usage ancien et continu de la mer par les ancêtres vezo et sarà. Ceux-là revendiquent que : « seule la mer faisait vivre nos ancêtres » (« *riake avao nahavelo razanay* ») et qu'encore aujourd'hui, « c'est la mer seulement qui nous fait vivre » (« *riake avao mahavelo anay* »)[129].

Ainsi, lorsqu'à Fanambosa un conflit opposa les pêcheurs sarà aux *tompontany* mahafale tesambe pour savoir qui devait bénéficier de la rente associée à la taxation annuelle des mareyeurs étrangers (au travers de la pratique réinventée du « sacrifice en mer », cf. infra), les Sarà se sont explicitement opposés à leurs hôtes *tompontany*. Ils justifient leur opposition aux

[129] Plus localement, ils justifient leur implantation et leur légitimité d'accéder aux espaces marins en signifiant que « Ambohibola, Fanambosa, Nosy, ce sont ces terres qui ont fait vivre nos ancêtres » (« *Ambohibola, Fanambosa, Nosy, tany nahavelo razanay* »)

« maîtres de la terre » autochtones en jouant sur le même registre de l'ancestralité : « la mer est la terre de nos ancêtres ; les collines sont la terre de leurs ancêtres » (« *riake tanindrazanay, vohitse tanindra'iareo* »). Aujourd'hui, ce sont bien les pêcheurs qui au final perçoivent ces taxes associées à la production halieutique (mareyeurs, groupements de pêcheurs étrangers).

On voit dans cet exemple que les tentatives d'activation ou de réactivation du pouvoir *tompontany* sur les lieux de débarquement n'impliquent pas nécessairement la légitimité de contrôler les accès aux espaces marins afférents. L'enchevêtrement des légitimités débouche sur des revendications qui, si elles peuvent paraître concurrentes à un observateur extérieur, ne sont pas exclusives les unes des autres aux yeux des protagonistes. De la même façon que nous avons évoqué le caractère relatif des différentes instances *tompontany* sur des espaces terrestres partagés, il faut voir dans la diversité des liens revendiqués avec l'espace marin la coexistence et l'articulation de différents types de maîtrise symbolique, débouchant alors sur son affirmation comme *tanindraza* de plusieurs groupes d'utilisateurs.

La « mise en valeur » ininterrompue à l'échelle de plusieurs générations humaines des lignages de pêcheurs vezo et sarà confère ainsi une dimension ancestrale et sacrée à la mer en général, et aux espaces aquatiques parcourus qu'ils ont l'habitude d'exploiter en particulier. Mais si la mer a fait vivre leurs ancêtres, tous les pêcheurs y ont aussi vu un jour ou l'autre disparaître au moins un des leurs qui repose aujourd'hui dans l'immensité marine. Dans leur rapport à la mer, ils intègrent dans une certaine mesure ce statut de dernière demeure de leurs ancêtres naufragés. L'absence de corps à inhumer[130], qui représente toujours un grand malheur pour l'ensemble des groupes locaux, renforce cependant pour les pêcheurs le lien sacré entretenu avec l'espace marin.

La construction de terroirs halieutiques

Les pêcheurs déclarent aussi de façon récurrente que : « la mer, c'est notre champ » (« *baibonay riake ny* »)[131]. Cette formule met à la fois en exergue le lien économique essentiel qui unit les pêcheurs à la mer, espace de production stratégique, mais aussi la dimension

[130] Lors de la disparition d'un des leurs, les pêcheurs sarà ont l'habitude de faire un tombeau sans la dépouille du naufragé et d'y enterrer à la place un oreiller.
[131] De la même façon, les pêcheurs se plaisent à dire que la mer est leur « bureau » (« *birao* »).

patrimoniale de cet espace connu, exploité et transmis par les ancêtres de la même façon que le champ est le patrimoine foncier le plus précieux des lignages d'agriculteurs. Cette comparaison laisse donc présager de l'existence de formes de territorialisation.

Toponymie

Selon les termes de Blanc-Pamard, « la toponymie constitue une forme d'appropriation territoriale. (…) les lieux-dits sont qualifiés, identifiés, appropriés » (1999 : 65). Elle est surtout « une mémoire du vécu, elle archive le territoire » (*ibid.* : 67). Plus que les récurrentes références aux caractéristiques morphologiques ou écologiques remarquables des lieux (qui concernent la majorité des toponymes marins), ce sont surtout les références à des événements et/ou à des grands personnages du groupe qui dénotent le mieux la fonction de marquage territorial remplie par le découpage toponymique de l'espace (cf. annexe 4).

Un évènement ponctuel et atypique peut ainsi être enregistré par un toponyme et devenir un lieu-dit. Certains lieux-dits en mer (*tan'andriake*) sont à ce titre très explicites. Un haut-fond où Naivo, une femme sarà qui pêchait à la ligne avec son mari, a harponné une tortue imbriquée est depuis appelé *Ankaranaivo* (« à l'endroit de la tortue imbriquée de Naivo »). Une zone dans laquelle les chasseurs de tortues ratèrent tous successivement leur cible lors d'une chasse de nuit s'appelle depuis *Materahoaba* (« je suis mort papa » : interjection traduisant le dépit). Une résurgence d'eau du sud d'Ambohibola, *Andranokasy* (« là où il y a l'eau de Kazy) est associée au nom de la vieille veuve qui venait y puiser son eau.

D'autres font référence à des événements parfois oubliés mais qui continuent d'être véhiculés par les toponymes comme *Andriabotita* (« là où il y a les vagues de Botita »), *Ambolafoty* (« là où il y a du métal argent ») ou *Andolonajà* (« au tombeau de l'enfant »).

A l'inverse, l'absence de lieux-dits connus semble alors pouvoir laisser penser à une absence de territorialisation. Aussi, la présence de « terres en mer » (« *tan'andriake* ») paraît-elle incongrue aux agropasteurs mahafale et marque bien un défaut d'appropriation collective de ces derniers face aux espaces marins.

A l'opposé, les groupes de pêcheurs ont une connaissance très fine de ces lieux en mer, de leurs caractéristiques géomorphologiques et écologiques comme des événements qui s'y sont

produits dans le passé. Cependant, tous n'ont pas le même degré de connaissance de ces espaces. Des enquêtes sur les lieux connus par les différents pêcheurs montrent que les Sarà reconnaissent plus de sites de pêche et de reliefs du large que la plupart des Vezo d'Androka et des Tandroy d'Ambohibola dont la connaissance se concentre plus spécifiquement sur les platiers et les fronts récifaux qu'ils exploitent au quotidien.

Mise en réseau de lieux de pêche

Les pratiques de pêche des Sarà d'Ambohibola et des Vezo d'Androka montrent que les espaces les plus régulièrement exploités par les premiers diffèrent de ceux exploités par les seconds. Ces observations sont confirmées par nos enquêtes sur la toponymie. La connaissance des Sarà sur les lieux de pêche de la partie nord du platier est très limitée, et réciproquement pour la connaissance des Vezo d'Androka à propos de la partie du sud. Lors des entretiens, plusieurs de nos interlocuteurs qui listaient des lieux qu'ils connaissaient se sont d'ailleurs spontanément corrigés en déclarant que certains lieux qu'ils venaient de citer n'étaient pas des sites de pêche d'Ambohibola mais d'Androka.

Ce rattachement privilégié des lieux de pêche à un village et les différences de pratiques spatiales des pêcheurs de ces deux villages semblent donc laisser penser à l'existence de « terroirs aquatiques » villageois (Cormier-Salem, 1995 et 2000). Entre ces deux terroirs villageois, les pêcheurs établissent une limite, largement perméable, qu'ils situent de façon relativement homogène à moins d'un kilomètre au nord d'Ambohibola (cf. carte 18). Dans leurs pratiques quotidiennes de pêche, il est rare qu'ils franchissent cette limite.

Dans le même ordre d'idée, les lieux du large apparaissent aussi préférentiellement affectés à un village plutôt qu'à un autre (cf. carte 18). Ils sont pourtant accessibles depuis d'autres implantations depuis lesquelles les pêcheurs les exploitent occasionnellement.

Par exemple, *Nosimboro* (toponyme qui désigne à la fois l'île et les espaces de pêche adjacents) est utilisé à la fois par les pêcheurs de requin d'Androka et dans une moindre mesure par ceux d'Ambohibola qui empruntent des routes différentes pour y accéder. Ce site de pêche est considéré comme étant rattaché au village d'Androka. Ainsi, lorsque les pêcheurs disent que « les requins sont réputés à Androka » (« *malaza akio a Androka* »), tous savent que les captures ont été réalisées sur le pourtour de l'île car c'est là que vont majoritairement

les habitants d'Androka pour pêcher le requin. De même lorsque les captures de requins sont réputées abondantes à Fanambosa, on sait que les lieux de captures sont *Brestoale* ou *Beakio* même si ces sites peuvent être atteints et exploités depuis Nosy Manitsa (autrefois fréquemment, aujourd'hui plus rarement observé).

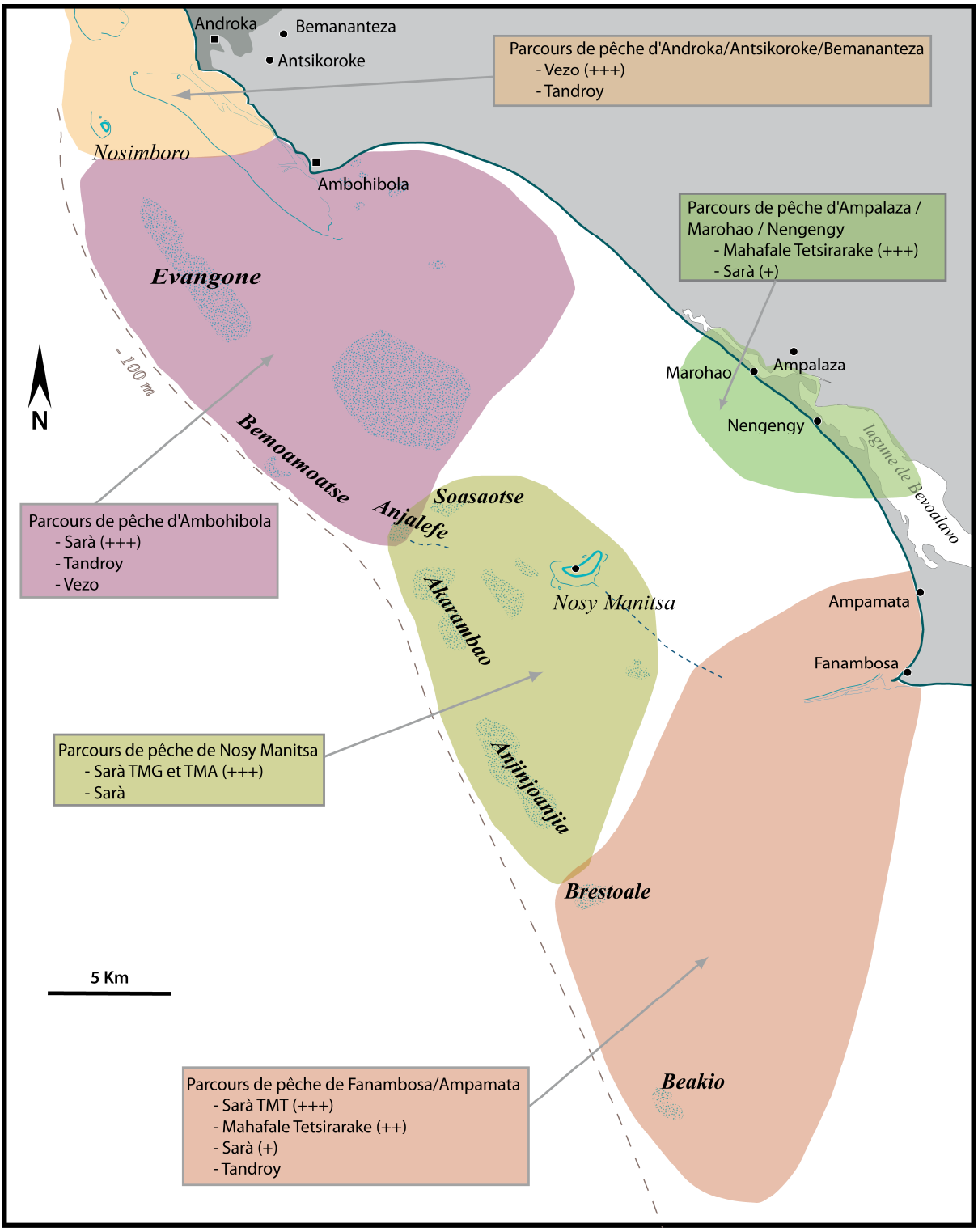

Carte 18 : Les espaces exploités et parcourus au quotidien par village et par groupes sociaux

De la même façon que le platier est implicitement diviser entre Androka et Ambohibola, le rattachement du site d'*Anjalefe* à Ambohibola montre là encore que c'est la fréquentation régulière des lieux et des itinéraires qui y mènent qui raccorde préférentiellement un site de pêche à un village. Ce site est en effet significativement exploité par les pêcheurs de requin à partir d'Ambohibola mais aussi régulièrement par les pêcheurs de Nosy Manitsa (cf. carte 18). C'est le contraire que l'on observe pour le site tout proche de *Soasaotse* peu utilisé depuis Ambohibola et que les pêcheurs associent dès lors à Nosy Manitsa. C'est donc essentiellement l'ancienneté et la régularité des usages qui semblent justifier cette appropriation différenciée.

Il faut noter que la maîtrise symbolique des lieux en mer peut parfois apparaître plus individuelle : on entend souvent les pêcheurs dire « c'est le trou de X » qui a l'habitude de venir y capturer des poulpes ou encore « c'est nous les *tompontany* d'*Anjalefe* » pour justifier que par habitude on s'y rend régulièrement et avec plus d'aisance que les autres pêcheurs. Toutefois, l'appropriation des lieux de pêche reste essentiellement un fait collectif. Elle résulte de l'utilisation régulière d'un lieu par l'ensemble d'une communauté. C'est cette pratique collective qui arrime un lieu à un village plutôt qu'à un autre. C'est ainsi que l'île de Nosy Manitsa est « devenue » sarà ou que les hauts-fonds récifaux à l'extrême sud de l'espace historique de pêche des sarà ont été symboliquement raccordés à Fanambosa, village réellement peuplé depuis moins d'une quinzaine d'années.

Comme pour les espaces terrestres de propriété commune, l'appropriation des espaces marins et leur rattachement à des villages ne doivent pas être interprétés comme la revendication de droits d'accès exclusifs. En revanche, ces espaces sont le support d'une construction collective de territoires de pêche par lesquels s'identifient les groupes de pêcheurs[132]. Sur ces territoires, les communautés garantissent au plus grand nombre les mêmes droits d'accès et d'usages. Ces modes de régulation des accès semblent les mieux adaptés aux stratégies de pêche dans un contexte de forte incertitude dû à la variabilité spatiotemporelle des ressources

[132] A propos des communautés vezo, d'autres auteurs avant nous notaient déjà que « les villageois territorialisent tacitement la mer qui devient leur territoire » (Rejela, 1993 : 200), et que « les limites de ces derniers sont connues et reconnues par chaque communautés villageoises (…), quant aux espaces non afférents aux villages, ils sont sources d'appoint : chacun est libre d'y aller temporairement » (Marikandia, 1988 : 236). Iida notait que lorsqu'ils allaient pêcher dans d'autres implantations, les pêcheurs « devaient solliciter l'autorisation de l'assemblée villageoise ou que l'un d'entre eux devait avoir une relation au village » (2005 : 252, traduit de l'anglais).

halieutiques. Ils créent les conditions d'une réciprocité des accès entre les différentes communautés de pêcheurs le long du littoral pour qui la mobilité saisonnière reste une stratégie essentielle.

Ces espaces apparaissent donc bien sous le régime de « propriété communautaire » personne ne détenant de droits d'usages supérieurs aux autres au sein du groupe et la communauté se réservant le droit d'exercer son droit d'exclusion en cas de comportement risqué de certains acteurs (cf. infra). Ces types de systèmes d'accès sont fréquents dans plusieurs communautés de pêcheurs pour lesquelles il convient mieux de parler de « droits d'usages territoriaux » ou de « territoires de pêche » que de situation de libre accès (Christy, 1982 ; Pollnac, 1984 ; Cormier-Salem, 1995 et 2000). On peut d'ailleurs noter que le libre accès résulte plutôt du positionnement de l'Etat qui, en niant l'existence de ces territoires, atteint à la capacité des populations locales d'exercer leur droit d'exclusion.

9.2 Des positionnements ambigus face aux règles officielles

L'administration des territoires de pêche par les villageois se superpose aux politiques publiques qui entendent réguler les accès en vertu des principes de durabilité qui prévalent à l'échelle mondiale (interdiction de captures des espèces menacées, restriction technique,...). Pour autant, ces dispositifs règlementaires n'éclipsent pas le souci des communautés de pêcheurs d'administrer leur territoire aquatique selon leurs propres normes.

9.2.1 Un contournement collectivement assumé

Les pêcheurs ont dans leur ensemble une assez bonne connaissance des lois nationales qui s'appliquent aux milieux marins et aux techniques de pêche. Les informations à ce sujet leur sont à la fois transmises par les autorités communales via les représentants villageois, et par les entreprises de collecte de produits halieutiques et mareyeurs indépendants qui relayent l'information provenant des centres urbains. A Ambohibola, la présence toute proche de la gendarmerie et les passages irréguliers des agents du Centre de Surveillance des Pêches entretiennent une peur bien réelle des sanctions.

Face à ces lois, les pêcheurs semblent tenir une position commune qui conforte leur emprise territoriale collective. Nous présenterons ici succinctement les différentes lois connues des pêcheurs et analyserons en suivant les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour s'accommoder de ces différentes contraintes légales.

Les principales règles largement connues des pêcheurs d'Ambohibola sont :

- la fermeture temporaire des pêcheries de langoustes ainsi que les normes de commercialisation (taille minimale, interdiction de capture des femelles œuvées)
- l'existence de taille minimale de commercialisation des holothuries (les seuils sont en revanche mal connus)
- l'interdiction d'utiliser les filets à mailles inférieures ou égales à l'épaisseur d'un doigt
- l'interdiction d'utiliser le *laro* (latex d'euphorbe) pour empoisonner le poisson
- la fermeture des pêcheries de poulpes mise en œuvre depuis peu (2005-2006) et l'existence de taille minimale de capture
- l'interdiction formelle récente (connue par les pêcheurs depuis 2005) de capturer des tortues ; interdiction qui remplace la tolérance qui prévalait jusqu'alors et qui limitait simplement la taille minimale de capture à 50 cm (longueur de carapace) et interdisait de capturer les femelles œuvées et les pontes
- l'interdiction d'user de bouteilles de plongée pour pratiquer des activités de pêche
- l'obligation de détenir des autorisations officielles de mareyage et de s'acquitter de taxes spécifiques relatives à la nature et à la quantité des produits halieutiques commercialisés.

Face à ces lois, les pêcheurs adoptent des positionnements divers selon leurs intérêts et leurs représentations des espaces marins. La plupart des règles sont d'ailleurs ouvertement contournées au village, l'ensemble de la communauté (dont les représentants officiels du *fokontany*) cautionnant alors implicitement ces comportements.

- Certains collecteurs continuent d'acheter à la moitié de leur prix habituel les langoustes en période de fermeture et de les stocker dans leurs casiers grillagés en attendant le retour des entreprises de mareyage. Même si les pêcheurs s'impliquent

moins dans cette pêcherie durant cette période, ils n'hésitent pas à vendre les langoustes prises dans les filets à requin ou capturées en plongée.

- Les holothuries continuent d'être prélevées quelle que soit leur taille.

- Les filets à petites mailles sont peu répandus dans la région. Ils sont généralement apportés par des pêcheurs venus du nord. Même s'ils sont nombreux à s'associer ponctuellement à ces pêches (généralement à la senne de plage pendant le passage saisonnier des *logy*, *tserake* et autres bancs de petits clupéidés), ils déclarent exercer cette activité qui « épuise la progéniture [des poissons] » (« *mandany taranake* »)[133] et ne confère aucun prestige aux pêcheurs qui ne récoltent que des « poissons pour enfants » (« *fianajà* »). En revanche, ils n'interdisent aucunement aux autres de pratiquer ces pêches.

- De la même façon, l'usage du *laro* est réputé « tout tuer » (« *mamono raha iabe* ») et « épuiser les progénitures » (« *mandany taranake* »). Ils déclarent explicitement détester cette pratique et aucune des personnes interrogées ne l'a pratiquée au cours de sa vie. Cependant, même s'ils disent savoir que certains Mahafale s'y adonnent occasionnellement à proximité du village, les pêcheurs ne les dénonceront pas.

- Concernant la fermeture récente des pêcheries de poulpes et la limitation de la taille des captures, les pêcheurs ne semblent pas en tenir significativement compte et continuent toute l'année de pêcher indifféremment gros et petits poulpes comme ils l'ont toujours fait. Il est d'habitude de vendre aux Mahafale ou de conserver pour sa propre consommation les poulpes illégalement pêchés (taille trop petite, période de fermeture).

- Les tortues de mer continuent d'être capturées. Depuis que l'interdiction stricte a été annoncée et que certains pêcheurs et mareyeurs ont écopé d'amendes en transportant des tortues, les sorties de pêche collective au *jarifa* visant à alimenter les marchés

[133] Il est possible que ce discours récurrent soit reproduit à partir des discours tenus lors des épisodes de sensibilisation de l'administration. Pour autant, il fait écho à un réel désamour des pêcheurs pour ce type de pêche. Lorsque les tailles de capture des *libatse* ont commencé à diminuer dans la lagune de Bevoalavo, l'écrasante majorité des Sarà ont quitté les lieux avant d'avoir à utiliser des filets de moins de deux doigts de maille, comme le font actuellement les pêcheurs mahafale.

locaux et régionaux ne sont plus organisées. Les mareyeurs spécialisés dans cette filière ont cessé leur activité ou se sont reconvertis. Seuls les chasseurs au harpon continuent de capturer occasionnellement ces animaux pour l'autoconsommation et la vente au village. Cependant, les tortues sont désormais de plus en plus souvent découpées sur le débarcadère, et non plus au village, et les carapaces sont rejetées à la mer de peur d'être sanctionnés par les autorités officielles. De ce fait, les pêcheurs se définissent eux-mêmes comme des « voleurs en mer » (« *mpangalatsy andriake* »), marquant par là le sentiment d'une dépossession par l'Etat de leur territoire.

- L'usage de bouteille est étranger aux pêcheurs de la région. En revanche, nous avons identifié l'existence de plusieurs équipes de ce genre (sous la coupe du propriétaire des bouteilles et du compresseur) qui campent et se déplacent le long du littoral entre Fanambosa au sud et Andavadoaka au nord de Tuléar. Ce fut le cas à Ambohibola en 2006 avec des plongeurs équipés de bouteille venus pour ramasser des holothuries. Craignant principalement que les bouteilles ne dégagent un produit répulsif pour les animaux, notamment les requins, les habitants d'Ambohibola ont pris le parti de les dénoncer à la mairie et à la gendarmerie par l'intermédiaire de leurs représentants officiels. Les gendarmes les ont alors expulsés du domaine communal sans plus de suite juridique et sans confiscation du matériel.

- Concernant les autorisations pour le commerce halieutique, rares sont les mareyeurs locaux à se munir des papiers requis. Les autorités des villages ne se soucient généralement pas de cette situation et préfèrent préserver l'existence du maximum de débouchés au village.

Face à ces dispositions officielles, les pêcheurs montrent une volonté consciente de contourner les règles les plus contraignantes. Les situations évoquées ici répondent à des logiques collectives, leur posture face aux règles officielles associant l'ensemble des groupes villageois. Ce contournement n'est pas fait dans une stratégie d'opposition ou de revendication ostentatoire mais plutôt selon des logiques où prévalent clandestinité et dissimulation. Elles montrent aussi des formes d'instrumentalisation ou de « détournement » des règles à des fins pratiques qui font sens localement (comme la dénonciation officielle des plongeurs en bouteille de peur que leur présence en mer ne fassent fuir les requins).

9.2.2 Des recours stratégiques aux dispositifs légaux

La position des communautés de pêcheurs face aux pratiques qu'elles désavouent pose question. Alors qu'ils ont opté pour l'exclusion des utilisateurs de bouteilles, les villageois ne semblent pas chercher explicitement à intervenir pour faire cesser l'usage du poison (*laro*) par les Mahafale.

Pour comprendre ces différences de traitement, il faut remarquer que les Mahafale et les Sarà sont engagés dans des relations de réciprocité très fortes. Elles s'expriment au niveau des échanges économiques et des usages complémentaires des différentes facettes sociospatiales des territoires des uns et des autres dans la région (notamment les terres d'installation des Sarà sur le pourtour de la lagune). Elles s'expriment aussi au niveau des nombreux intermariages et autres liens d'alliance qui, entretenus avec quelques individus de chaque groupe, sont finalement étendus à des cercles sociaux élargis (famille nucléaire d'un frère de sang, groupe lignager de ses cognats, famille de ces partenaires économiques …). En conséquence de quoi, il peut sembler socialement trop risqué de dénoncer les Mahafale qui pourraient s'avérer être les parents, les protégés ou les dépendants de groupes puissants de la région ou de certains de ses propres alliés.

A l'opposé, l'absence d'ancrage régional des plongeurs en bouteille a rendu beaucoup plus aisée leur éviction de la région au motif que leurs pratiques nuisaient aux ressources du territoire exploité par les Sarà. Ces plongeurs (des Betsimisaraka originaires de la côte Est) sont extérieurs au monde vezo. Ils ne disposent pas de territoire identifiable par les acteurs locaux qu'ils pourraient un jour être amenés à fréquenter. Nous sommes conduit à penser que les pêcheurs ne voient dès lors aucun intérêt à leur garantir l'accès à leur territoire.

Par ailleurs, sans que nous les questionnions à ce sujet, nous avons aussi pu noter que des pêcheurs à pied parmi les plus spécialisés s'inquiétaient des pratiques destructrices d'autres pêcheurs locaux d'Androka et d'Ambohibola qui n'hésitent pas à casser les blocs de coraux à la baramine lorsqu'ils pêchent à pied. Ils regrettent que ces pratiques entraînent la destruction des cavités du platier où nombre d'animaux trouvent refuge et que les pêcheurs ont l'habitude d'exploiter. Ceux-là pourtant n'interviennent pas pour faire cesser les pratiques jugées destructrices de leurs alliés.

Le choix d'exclure des acteurs en raison de leurs pratiques de pêche potentiellement nuisibles aux usages des autres pêcheurs semblent donc très spécifiquement liés à leur appartenance sociale. Les marges de tolérance apparaissent plus souples vis-à-vis des groupes d'appartenance que vis-à-vis d'acteurs étrangers.

Il est aussi intéressant de noter que pour faire appliquer leur droit d'exclusion, les acteurs n'hésitent pas à recourir aux dispositifs légaux même si eux-mêmes contournent une majorité des règles officielles. Comme pour les procès *zaka*, on constate là encore des articulations opérantes entre institutions locales et dispositifs officiels.

9.3 Organiser localement des accès et des usages multiples

Malgré l'apparente latitude des acteurs pour exploiter les espaces marins, il existe une multitude de normes et de règles qui s'appliquent aux différents groupes d'usagers. Si ces règles sont parfois peu explicites, elles organisent pourtant de façon effective la mise en œuvre de certaines activités. Nous essaierons ici d'en présenter quelques exemples.

Sur des espaces en propriété commune sur lesquels les coûts de contrôle sont élevés, plusieurs types de régulation peuvent permettre de limiter stratégiquement les accès aux ressources et aux espaces productifs les plus intéressants. Il peut par exemple s'agir d'un contrôle plus spécifique des moyens de production, des marchés ou de l'information (Cormier-Salem, 1995 ; Chauveau et *al.*, 2000 ; Le Meur et Chauveau, 2006). A Ambohibola, plusieurs pratiques semblent aller dans ce sens.

Ce qui nous intéressera plus particulièrement dans ces procédures, ce sont les formes d'indexation sociale qui affectent la mise en œuvre des normes. En fonction de l'identité des acteurs et du « capital social » dont ils disposent (parents, clients, statuts officiels…), les formes de contrôle mises en œuvre par la communauté diffèrent. Les institutions les plus tangibles comme les normes les plus implicites sont infléchies par ces logiques sociales et territoriales. Nous verrons qu'elles s'adaptent à de nouveaux contextes et se transforment en s'appuyant sur des procédures locales déjà existantes qui sont stratégiquement réinventées.

9.3.1 Des normes socioprofessionnelles diversement mobilisées

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, les pêcheurs inscrivent leurs activités dans un ensemble de règles et de normes qui affectent concrètement l'organisation de la production halieutique. Les plus partagées sont relatives à l'importance de l'harmonie sociale et du *hakeo* (malédiction). A la moindre mésentente, les pêcheurs n'hésitent pas à changer d'équipe de pêche pour ne pas risquer d'accidents ou de mauvaises pêches répétées. Il existe aussi des règles d'appropriation des ressources, des règles de navigation et des normes de solidarité et d'entraide qui s'appliquent en mer plus qu'ailleurs.

Prêt de pirogue

Une de ces normes socioprofessionnelles concerne le prêt de pirogue. Même si la pirogue est un outil de production individuelle, plusieurs pratiques tendent à en faire un moyen de production de dimension plus collective. Comme nous l'évoquions dans la deuxième partie, la pirogue n'obtient jamais de part sur les captures réalisées contrairement aux autres moyens de production tels que les filets.

Aussi convient-il que toute pirogue inutilisée puisse être empruntée par celui qui en a besoin[134]. Même s'il est préférable de solliciter une autorisation, il serait mal venu que le propriétaire refuse ce prêt aux pêcheurs qui la lui demandent. En outre, si la pirogue est accidentée en mer, c'est au propriétaire d'assumer le coût des réparations. Il est de rigueur que celui-ci refuse l'argent que pourrait éventuellement lui proposer l'emprunteur de la pirogue accidentée. Il est en effet de sa responsabilité de garantir la fiabilité de son embarcation. De la même façon, celui qui souhaite profiter d'un voyage en pirogue n'a pas à payer de frais de transport dans la mesure où il reste de la place et que sa destination est la même que celle des utilisateurs de la pirogue.

[134] On retrouve là encore un parallèle intéressant avec les logiques de prêt des terres inutilisées, facteur de production d'une autre nature que la pirogue mais géré d'une façon assez similaire en fonction des besoins respectifs des membres d'une même communauté.

Cependant, on note que les Sarà font aujourd'hui systématiquement payer l'accès à l'embarcation aux Mahafale venus occasionnellement pour pêcher à pied (exception faite de leurs alliés directs). Les pirogues peuvent être louées à prix fixe (environ 2000Ar/pirogue/sortie), être rétribuées à la place (environ 400Ar/personne/sortie) ou faire l'objet de paiement en nature sur les captures réalisées.

Les Sarà justifient ce traitement, discordant par rapport aux normes explicitement affichées, en raison de l'absence de traitement de faveur de la part des Mahafale concernant la location de leurs charrettes. Les pêcheurs considèrent que, les Mahafale leur faisant systématiquement payer les transports en charrette, il n'y a pas de raison qu'ils ne leur fassent pas payer les transports en pirogue.

Ce qui est intéressant ici, c'est l'indexation sociale implicite des normes et règles d'usages. En effet, l'identité sociale des acteurs infléchit de façon concrète des normes qui, dans les discours, se voulaient intangibles et universelles pour quiconque exprime le besoin de subvenir à ses besoins. C'est donc en représentant leur groupe tout entier que les Mahafale sont enjoints à payer la location d'une pirogue (même ceux qui ne possèdent pas de charrette bien entendu). Ces quelques éléments nous rappellent que l'expression des droits d'accès et d'usages ne peut s'établir qu'en rapport avec l'identité des acteurs.

Des règles d'appropriation partagées

Les règles d'usages et d'accès sont parfois propres à des groupes sociaux ou professionnels. Chaque corps de métier constitue un groupe qui détient des savoirs spécifiques mais qui agit aussi selon des normes socioprofessionnelles particulières. Le degré de partage et de respect de ces normes traduit les différents degrés d'institutionnalisation de ces sociabilités professionnelles.

Les pêcheurs à pied par exemple ont l'habitude de marquer les terriers des poulpes qu'ils trouvent en plantant leur harpon à côté. Ainsi, ils s'approprient le temps d'une marée les poulpes qui reviendraient s'y réfugier au début de la marée montante. Même si un autre tue le poulpe, c'est celui qui le premier a repéré et marqué le terrier qui pourra légitimement se réapproprier la capture.

C'est un peu ce qui prévaut aussi en plongée. Celui qui voit une ressource (une langouste, un burgau, un poulpe…) se l'approprie, même si un autre pêcheur venu l'aider réussit à l'attraper. Koechlin (1975) parlait de règles d'appropriation des ressources fondées sur la vue. L'argument de « voir en premier » une ressource semble particulièrement important, comme nous l'avons déjà évoqué pour le ramassage du sel à Fanambosa[135].

On retrouve ce même type d'appropriation lors de la découverte de traces de tortues venues pondre sur la plage. Une tortue de mer revenant au moins deux fois à terre pour pondre à une quinzaine de jours d'intervalle, celui qui trouve les traces et qui l'annonce publiquement au village par un *koike* (annonce générale) s'approprie la tortue dans l'éventualité où un autre que lui la trouverait au même endroit lors de sa deuxième ponte à terre.

Pêcheurs de langoustes, pêcheurs de requin : des normes de coordination différentes

Par ailleurs, en constatant à plusieurs reprises des vols dans leurs filets, les pêcheurs de langoustes ont décidé il y a quelques années qu'il était préférable de sortir en mer collectivement afin d'éviter les larcins. Ceux qui sortiraient sans être accompagnés par d'autres unités de pêche (plus tôt le matin par exemple) sont désormais suspectés d'avoir de mauvaises intentions et légitimement mis en cause lorsqu'un vol est avéré. Dans ce groupe, c'est la surveillance mutuelle qui est de mise.

De leur côté, les pêcheurs de requin coordonnent leurs sorties pour de toutes autres raisons. Les caractéristiques de leur activité (et surtout les représentations associées aux cibles et aux zones de pêche) renforcent l'expression des solidarités. En effet, il est essentiel pour ces pêcheurs que l'harmonie règne en mer. Ils sortent donc collectivement, non pas pour prévenir les vols, mais pour s'entraider au large en cas de problèmes de navigation ou pour se répartir à plusieurs le transport des plus encombrantes captures. Ainsi, sur une même zone de pêche au requin, les deux dernières unités de pêche doivent s'attendre mutuellement au cas où un problème surviendrait (capture trop grosse, accident…). Si l'une rentre avant l'autre, elle se verra blâmer par l'ensemble des pêcheurs de requin pour son manque de prudence et d'égard vis-à-vis des autres.

[135] Pour de multiples exemples des implications des règles liées à l'usage de la vue, voir Koechlin (1975 : 189-200) qui avance que chez les Vezo, « voir, le premier un objet animé ou inanimé vous confère un titre de propriété sur cet objet » (*ibid. :* 193)

Les pêcheurs de requin semblent aujourd'hui former un véritable corps social au-delà de leur travail en mer. Ce sont notamment eux qui occupent les plus hautes fonctions administratives au village. Ils expriment à terre cette solidarité qui les unit en mer dans leur activité. Nous en avons vu quelques exemples dans la deuxième partie (redistribution au sein du groupe, prêt de filet…). Dans ce contexte, on comprend mieux comment le vécu spatial, cette territorialité propre à la pêche au requin et aux conditions de sa réussite, contribue activement à resserrer les liens au sein du groupe professionnel. Leur cohésion et leur leadership économique font ainsi des pêcheurs de requin un groupe devenu clef dans l'administration du territoire comme nous le verrons dans la dernière partie.

9.3.2 Des pratiques recontextualisées, des procédures redéployées

9.3.2.1 L'adaptation des formes de redistributions aux normes régionales : le *fatikena*

Les formes de partages prennent des configurations extrêmement diverses et nous ne pouvons pas ici toutes les présenter. Certaines s'inscrivent dans un cadre scrupuleusement religieux et sont très codées (lors des enterrements, des sacrifices rituels, des cérémonies annuelles…), d'autres relèvent plus de normes sociales (comme nous l'avons vu dans la première partie avec « l'argent chaud »). Ni totalement profanes, ni totalement sacrées, ces dernières permettent d'entretenir des réseaux de clientèle mais aussi une certaine harmonie sociale que ne manqueront pas d'approuver les ancêtres.

Les formes de quémandage (*fangatà*) sont ainsi nombreuses et parfaitement admises par l'ensemble de la communauté. Les sites de débarquement et de transformation des produits halieutiques (comme d'ailleurs les champs des agriculteurs) représentent des lieux privilégiés de sollicitations où chacun, du plus riche au plus pauvre, n'hésite pas à se manifester pour obtenir un don en nature qu'il est difficile de refuser (notamment lorsque les quémandeurs sont des proches parents ou des notables). Ces dons n'ont d'ailleurs souvent pas à être demandés et sont octroyés spontanément. Certaines pratiques de redistributions apparaissent plus formellement instituées et incontournables comme par exemple la part attribuée aux porteurs de pirogues (*anjara mpitakondaka*) qui aident à haler la pirogue sur le débarcadère

ou encore le prestigieux *fatikena* (« pointe de viande ») dont les formes réinventées nous intéresse ici particulièrement.

Lors d'un sacrifice, les bêtes immolées font l'objet d'un découpage très codé pour lequel chaque partie relève d'une attribution particulière déterminée à l'avance selon les statuts individuels et collectifs des participants. Dans sa version archétypique, le *fatikena* correspond à la partie d'un animal sacrifié spécialement dédiée aux étrangers présents lors d'un rituel[136]. Ceux-ci ne peuvent avoir accès aux parts déjà destinées aux membres de la communauté. Cela risquerait de compromettre l'équilibre social nécessaire au bon déroulement du rituel. Cette partie est généralement représentée par l'épaule de l'animal qui sera partagée entre l'ensemble des étrangers non inclus dans le partage habituel.

L'étranger qui souhaite recevoir une part de *fatikena* doit, pendant le partage, se déclarer ostensiblement auprès de la communauté en mentionnant le groupe social qu'il représente et son lieu d'origine. Qu'il la consomme sur place ou qu'il l'emporte, il lui incombe, de retour chez lui, de faire savoir aux siens que leur groupe a reçu le *fatikena* à tel endroit de la part de tel groupe. Cette pratique jette donc des ponts entre des groupes qui ne se côtoient pas particulièrement mais qui se reconnaissent ainsi mutuellement.

Les habitants d'Ambohibola souscrivent aussi à cette pratique lors des sacrifices rituels qu'ils organisent. Ce qui est plus intéressant pour notre propos, c'est l'extension de cette forme de redistribution à d'autres types de ressources caractéristiques du mode de vie des pêcheurs. Selon les pêcheurs, le *fatikena* peut théoriquement être octroyé sur les tortues de mer (*fano*), les gros requins (*akio be*), les grandes carangues (*lanorambe*) et grands mérous (*lovobe*), les dauphins (*fesotse*) et les dugongs (*trozopisoitse* ou *trozomena*). Dans les faits, seuls les gros requins (et grosses raies) font de nos jours réellement l'objet de cette pratique.

A la différence des animaux de sacrifice classiques, la distribution du *fatikena* telle qu'elle est opérée sur les captures halieutiques fait fréquemment l'objet d'attributions et de refus sélectifs de la part du propriétaire de l'animal. Les membres du groupe villageois (en particulier les femmes et les notables), les pêcheurs migrants étrangers ou encore les mareyeurs régulièrement associés aux activités du village reçoivent souvent ces types de dons.

[136] Pratique appliquée notamment sur les zébus (« *aombe* »), les moutons (« *aondry* ») et les chèvres (« *ose* ») mais pas sur les cochons (« *kisoa* »), non utilisés pour des sacrifices, ni non plus sur les poulets (« *akoho* »).

En revanche, les Mahafale de passage qui se manifestent pour recevoir le *fatikena* sont aujourd'hui fréquemment exclus de cette distribution. Les pêcheurs le justifient en expliquant que les Mahafale sont toujours présents en nombre au village (pour faire du petit commerce ou du transport en charrette) et qu'ils sont beaucoup trop nombreux pour tous bénéficier d'une part. De plus, lorsque les pêcheurs assistent par hasard chez les Mahafale à la découpe d'une bête d'élevage en dehors des activités rituelles, ils disent ne pas bénéficier de cette largesse de leur part.

La réinvention de l'institution du *fatikena* par les pêcheurs est particulièrement intéressante, d'autant qu'elle ne semble pas exister sous cette forme étendue dans leur région d'origine, la baie de St Augustin (aucun des observateurs scientifiques avec qui nous avons eu contact n'a pu nous renseigner à ce sujet[137]). Elle montre principalement le souci de créer des ponts avec les groupes voisins et étrangers, d'entretenir des partenariats avec les mareyeuses ou des relations d'accueil avec les pêcheurs. Pour cela et afin que leur cadeau fasse sens du point de vue des rapports interlignagers dans la région, les pêcheurs semblent alors utiliser des logiques institutionnelles locales préexistantes en les remettant en scène avec des ressources halieutiques qui leur sont familières.

9.3.2.2 L'incessante réinvention du *soroandriake*

Nous avons vu que le statut de *tompondriake* (« maîtres de la mer ») des Vezo Temaromainty leur confère le rôle de *mpisoroandriake* (« officiant en mer »). Pourtant, il n'existe aucune autre donnée ethnographique relative à cette institution en d'autre point du littoral. Aucun des observateurs scientifiques ou institutionnels que nous avons rencontré n'a pu nous signaler l'existence de rituel de ce genre dans d'autres villages côtiers. Par ailleurs, l'essentiel des lignages vezo se revendiquent eux aussi les descendants de la sirène (Marikandia, 1988). L'hypothèse que nous formulons ici est que le *soroandriake* est une institution qui serait apparue localement, et non « importée » sous cette forme depuis la région d'origine des migrants fondateurs vezo temaromainty. Forts de leur intimité mythique et affective avec la

[137] Seul Marikandia (1988) fait dans son travail une brève référence à l'échange de *fatikena* sur le bétail sacrifié entre des lignages liés par la parenté à plaisanterie (*ziva*).

mer, les Vezo Temaromainty auraient alors formalisé une institution nouvelle visant à renforcer leur statut local de pêcheurs autochtones[138].

Une institution réinventée et réappropriée

Il faut noter que le *soroandriake* a pris aujourd'hui une nouvelle dimension. Le rituel consistant à immoler un animal et à offrir son sang à la mer pour lui adresser des requêtes (restitution du corps d'un naufragé, bonne « santé » du milieu) n'est semble-t-il plus pratiqué actuellement. En revanche, on désigne sous ce terme la pratique visant à réguler certaines activités en relation avec la mer.

Pour être autorisés à acheter les produits locaux, l'ensemble des mareyeurs de langoustes et certains types de mareyeurs de poissons sont annuellement contraints de procéder dans chaque village au versement d'une patente (20 000 Ar/village soit environ 8 €) associée à du rhum. Même si ce sont les registres de l'autochtonie et du religieux qui sont revendiqués pour justifier la tenue du rituel, les bénéfices qui en découlent ne sont offerts ni aux ancêtres, ni à la mer, ni même aux Vezo Temaromainty généralement reconnus comme les seuls vrais *tompondriake*. L'argent et le rhum sont alors partagés entre les différents groupes lignagers considérés comme *tompontanà*. Sont essentiellement présents lors de cette cérémonie, les *ndatibe* des lignages *tompontanà* et la plupart des pêcheurs de langoustes.

Dans d'autres implantations, comme à Androka ou à Ampamata, certains groupements du PSDR ont eux aussi eu à organiser cette cérémonie. Cependant, là encore, il s'agissait plus d'une cérémonie à l'adresse des *tompontanà* qu'à l'adresse de la mer ou des ancêtres. Les derniers sacrifices réellement adressés à la mer remonteraient à plus de dix ans.

S'il n'est pas réalisé de façon protocolaire en direction de la mer, ce type de *soroandriake* réaménagé par les acteurs locaux est parfois décrit comme un *sorompivily* (« sacrifice des acheteurs ») ou un *sorompiavy* (« sacrifice des arrivants »), connotant alors son caractère profane. Cette pratique se nourrit donc d'un glissement de langage utilisant le registre rituel et d'une mise en scène du même ordre. Lorsque les acteurs impliqués fournissent du bétail pour le rituel, il n'est plus sacrifié à l'adresse de la mer mais plutôt pour nourrir les vivants (à la

[138] Un Vezo Vavalinta laissait entendre dans son récit de fondation du village que c'est le roi de la Menaranja qui aurait accordé ce rôle et ce titre aux Vezo Temaromainty.

façon du *famahà* lors des enterrements). Le rhum aussi est utilisé pour boire et non pour être déversé dans l'eau de mer.

D'aucun conteste le bien-fondé des autorités villageoises à soumettre les acheteurs ou les étrangers au paiement de cette rente annuelle. Les gains individuels et collectifs tirés du partage étant négligeables (1,5 €/an pour tout un lignage !), c'est bien la reconnaissance formelle du pouvoir des institutions villageoises *tompontanà* qui semble se jouer à l'occasion de cette mise en scène cérémonielle.

Cependant, plusieurs anciens regrettent que le *soroandriake* ne soit plus pratiqué dans sa version rituelle et y voit là l'explication de la « mauvaise santé » de la mer (fréquence accrue des mauvaises conditions météorologiques, baisse ressentie des rendements). Le dévoiement de cette institution en outil de taxation des marchés a contribué à brouiller les objectifs de ce rituel. Aujourd'hui, les Sarà Temaromainty contestent les Vezo dans leur prérogative d'officiant et revendiquent la prise en charge autonome de cette institution sur leur territoire de pêche. Cependant, il semblerait qu'ils restent prudents dans leur tentative de spoliation et qu'ils n'aient encore jamais réalisé de *soroandriake* sous la forme d'un sacrifice pour récupérer le corps d'un naufragé ou « redonner la santé à la mer ».

Une indexation des obligations aux statuts sociaux et territoriaux

Comme nous l'avons vu, le *soroandriake* est devenu une procédure qui relève plus de la rente villageoise que d'une démarche religieuse. Il s'adresse essentiellement aux acheteurs de langoustes, mais concerne aussi parfois des mareyeurs d'autres produits halieutiques et certains entrepreneurs étrangers à la microrégion s'intéressant aux activités de pêche. En revanche, d'autres intervenants étrangers ou opérateurs commerciaux en sont exemptés.

- Les mareyeuses de poisson mahafale sont considérées comme des « troqueuses de figues de Barbarie » (*mpinakalo raketa*). Elles amènent avec elles peu d'argent, voire simplement de la nourriture à échanger. Elles ont peu de pouvoir économique et il paraîtrait incongru aux pêcheurs de les soumettre à cette institution. Il apparaît plus profitable de faciliter leur venue et de promouvoir ainsi les échanges locaux.

- En revanche, les importants collecteurs de langoustes ou de poissons en provenance des centres urbains sont contraints de faire annuellement ce rituel. Il conditionne leur accès aux productions du village. Les mareyeurs locaux de langoustes (relais locaux de ces sociétés de collecte) sont soumis aux mêmes obligations annuelles.

- Les nouveaux arrivants sont peu nombreux à faire ce rituel. Ils sont semble-t-il simplement encouragés à le faire mais laissés libres de choisir. Seuls les allochtones fondateurs des associations PSDR auraient fait ce rituel lors de leur installation. En revanche, les pêcheurs migrants sarà ou vezo ne sont pas soumis à ces obligations.

En règle générale, il semble que les allochtones et mareyeurs soient soumis à cette instance dès lors qu'ils se différencient de la communauté. De façon schématique, on pourrait dire que sont tenus de s'acquitter de ce droit d'accès, ceux qui amènent beaucoup d'argent pour les besoins de leurs activités de mareyage ou ceux qui amènent beaucoup de matériel pour pêcher, et ce sans entretenir d'alliances formelles au sein du village. Cependant, les mareyeurs allochtones ayant des liens de parenté ou d'alliance formelle (*ate-hena*) parmi les habitants du village sont dispensés de ces obligations.

Les acheteurs d'ailerons aussi ne sont pas soumis au paiement de cette rente. Il faut noter que ces derniers sont particulièrement importants pour l'écoulement des productions des notables du village (majoritairement pêcheurs de requin). Leur présence en nombre garantie aux pêcheurs le maintien de bons prix pour l'écoulement des ailerons. De plus, ces acheteurs d'ailerons prennent généralement soin de contracter des alliances formelles au sein du village ou d'entretenir des relations intenses de clientèle au sein du village (organisation d'un sacrifice pour remercier les *ndatibe* de leur bienveillance, distribution régulière d'alcool aux pêcheurs de requin et autres cadeaux).

Sous sa forme actuelle, le *soroandriake* est devenu une procédure visant à faire reconnaître le pouvoir des instances locales à des acteurs n'ayant aucun lien d'alliance spécifique avec les organisations sociales locales. Il est intéressant de noter que cette réinvention du rituel, devenue une rente autochtone, s'est produite aussi bien à Androka chez les Vezo qu'à Ambohibola et Fanambosa chez les Sarà. La remise en scène des registres religieux et autochtones opère là encore comme un ressort territorial majeur.

Conclusion : la pluralité des normes du territoire

Des territoires polymorphes : les échelles de la gouvernance

Pour appréhender avec finesse l'organisation des instances et des règles qui s'appliquent sur et dans l'espace, la définition des territoires locaux doit faire l'objet de beaucoup de discernement. Ces derniers apparaissent avant tout fondés sur un rapport religieux fondamental à l'espace qui transparaît au travers de la notion de *tanindraza* revendiquée par tous. Mais aussi enracinant soit-il, ce lien ne rend pas compte de l'ensemble de la réalité du territoire. Nous avons vu qu'il n'apparaît pas clos et immuable. Au contraire, les acteurs l'aménagent en fonction de nouvelles situations. De nouveaux groupes d'acteurs s'y intègrent, des espaces se différencient et réagencent l'ensemble de son architecture. Le territoire apparaît alors comme un assemblage à géométrie variable de lieux et de facettes différemment maîtrisés, mais qui préserve une cohérence entre des groupes hétérogènes qui en partagent certaines portions.

Ainsi, à côté de l'autonomie relative des quartiers et des terroirs lignagers ou encore des hiérarchies statutaires archivées dans le cimetière, on trouve une multitude de constructions collectives de l'espace beaucoup plus dynamiques. Elles peuvent être structurées par d'autres instances et mues par d'autres normes d'organisation. Les villages en sont un bon exemple en associant dans les instances *tompontanà* les différents lignages, fondateurs et migrants, dans la défense du terroir villageois mais aussi en les mettant en confrontation politique. Les espaces de propriété communautaire montrent aussi comment les rapports liés à l'autochtonie et la préséance religieuse des *tena tompontany* s'atténuent face à la mise en valeur effective des espaces et aux revendications portés par des *tompontany* anciens et reconnus sur le territoire. On peut aussi penser au rôle des possédés qui sont particulièrement en contact avec les différentes forces qui peuplent ces espaces non aménagés (et pas nécessairement seulement les « terres sacrées »).

Grâce à la relativité des statuts au sein des instances *tompontany* et *tompontanà*, tous les acteurs se sentent appartenir à une *tanindraza* qui diffère de celle du groupe voisin mais dont certaines parties sont communes. Il y a donc là une forme endogène de subsidiarité qui produit une responsabilisation collective des acteurs sur les différentes facettes du territoire.

Tous les groupes établis sont alors engagés à des degrés divers mais de façon conjointe dans le contrôle d'une fraction d'un vaste ensemble sociopolitique englobant.

La notion de *tanindraza* et les formes de maîtrises spatiales qui en découlent ne doivent pas être considérées comme surdéterminantes de l'organisation sociale du territoire. C'est pourtant cette notion qui auprès des intervenants extérieurs au monde rural (opérateurs de développement, agents administratifs…) fonde le plus souvent leur compréhension des enjeux de préséance et des hiérarchies sociales liées au concept d'autochtonie. Ni relation de territorialité univoque, ni territoire clairement identifié (superposition des différentes « terres des ancêtres », limites floues…), la notion de *tanindraza* apparaît plutôt comme la synthèse ou l'addition de plusieurs liens de territorialités tissés dans la durée avec l'espace.

Les définitions que les acteurs donnent eux-mêmes de leur territoire doivent donc être maniées avec précaution et ne surdéterminent en rien l'organisation politique effective de l'espace. Ces définitions laissent surtout apparaître des possibilités d'enchevêtrement et l'hétérogénéité des pouvoirs qui s'y appliquent. Chacun de ces divers liens entretenus avec le territoire confèrent des formes diverses de légitimité. Nous avons pu voir comment plusieurs groupes d'acteurs étaient impliqués de façon simultanée dans le contrôle des facettes et des lieux. Les divers groupes et instances concernées par un espace interviennent alors selon des logiques variées et puisent leur légitimité dans les rapports de différentes natures qu'ils entretiennent avec cet espace : économiques (exploitation des espaces et des ressources), sociohistoriques (hiérarchies statutaires entre lignages et groupes de résidence), religieux (relation aux différentes entités de la surnature). Ces instances se complexifient encore avec l'émergence de nouvelles rationalités territoriales nourries des découpages administratifs et de leur organisation spécifique (Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa, 2000). Il apparaît donc clairement sur un même espace des formes « d'empilement » (Bierschenk et *al.*, 1998 ; Lavigne Delville et *al.*, 1998 ; Chauveau et Lavigne Delville, 2002) ou de « prolifération institutionnelle » (Berry, 1993). Le territoire est donc animé de logiques multiples.

Structuration institutionnelle et pratiques informelles : une « logique procédurale »

Dans ces dynamiques territoriales qui favorisent le « pluralisme des normes » et des instances opérant au sein d'un même espace, les dispositifs institutionnels se combinent et se confrontent selon des agencements diverses : complémentarité (rapports de subsidiarité

tompontany / tena tompontany), cooptation (éclatement du pouvoir entre plusieurs lignages sur un même espace à l'échelle du village ou des *tanindraza*), confrontation (entre « maîtres » historiques et les formes de maîtrise émergentes liées à la pratique régulière des espaces). Il apparaît que ces agencements institutionnels s'opèrent selon une « logique procédurale » (Chauveau, 1998). Ils sont le produit d'une renégociation plus ou moins formelle des normes, règles et droits qui s'appliquent localement en fonction des nouveaux enjeux (nouveaux usages et nouvelles pratiques spatiales, raréfaction des ressources, modifications des configurations économiques au profit de certains groupes…). Plusieurs itinéraires procéduraux sont observables à ce niveau.

On note ainsi les fréquentes réinventions et réactualisations des dispositifs endogènes. C'est dans les procédures et les instances préexistantes que les groupes locaux puisent la plupart de leurs instruments de régulation en les réajustant aux nouveaux enjeux qu'ils perçoivent. On voit par exemple comment les sacrifices à la mer, destinés à l'origine à « soigner la mer » ou à faire réapparaître le corps des naufragés, permettent aujourd'hui d'imposer un contrôle aux mareyeurs urbains ou aux entrepreneurs étrangers fortement dotés en matériel. De la même façon, en faisant bénir leurs gains les plus importants à l'occasion de rituels de *soro* (réels ou simulés avec « l'arrosage » d'alcool), les pêcheurs de requin réaffirment leur appartenance au lignage ou à leur groupe professionnel.

Les réagencements observés correspondent parfois à des processus d'emprunt ou d'hybridation entre dispositifs endogènes et dispositifs exogènes (d'autres groupes locaux ou de structures exogènes). Nous pensons ici à l'adoption des modes de redistribution du *fatikena* permettant aux pêcheurs d'entretenir des relations de réciprocité avec leurs voisins agropasteurs ou encore la récupération par les Sarà du sacrifice en mer, institution autrefois exclusivement mobilisée par les Vezo d'Androka. Mais l'exemple le plus parlant s'observe selon nous dans les modes de résolution de conflit, les *zaka*, qui combinent et font intervenir des instances villageoises, territoriales et administratives au sein d'une même procédure[139].

[139] D'autres procédures de résolutions des conflits existent, comme les *sangy* (hordalies) que nous n'avons pu présenter en détail ici. Le fait qu'ils soient moins pratiqués aujourd'hui et que les formes qu'ils prennent soient moins cruelles découle selon nous de la confrontation avec les dispositifs légaux et les nouvelles églises qui ne sauraient tolérer ce genre de pratiques. On note ainsi l'abandon du *sangy vimà* (apposition d'un fer brûlant sur la langue d'un accusé pour vérifier sa culpabilité au niveau de la douleur ressentie) au profit d'autres *sangy* moins extrêmes (*sangy tsokose*, *sangy liontanà*).

Mais cette « logique procédurale » déborde aussi le champ des structures instituées et caractérisent de même la façon dont sont sans cesse renégociés les arrangements informels (délégation de droits, réactivation de préséance). Par exemple, malgré un discours normatif faisant des pirogues un moyen de production théoriquement accessible gratuitement à tous ceux qui en ont besoin, leur location aux Mahafale découle d'une remise en cause partielle de ce principe pour répondre de façon symétrique aux conditions d'accès aux charrettes imposées par ce groupe.

Dans ce contexte où les groupes d'acteurs et les systèmes de normes sont en interrelation à différentes échelles (au niveau de différentes « arènes de négociation-confrontation »), « c'est de ces interrelations et de leurs effets rétroactifs sur les règles spécifiques qu'émergent les modes de régulation du *jeu foncier* » (Chauveau, 1998 : 72).

Du droit foncier traditionnel à la gouvernance

Dans ces processus, avant de gérer des ressources ou des espaces, les sociétés rurales semblent avant tout gérer des rapports sociaux (Weber, 1996 ; Lavigne Delville et *al.*, 1998 ; Gillon et *al.*, 2000). On note ainsi que l'application des règles et normes foncières sur les différentes facettes du territoire est fréquemment contournée ou infléchie par des facteurs d'ordre sociaux (clientélisme politique ou économique, parenté, hiérarchies territoriales, ostracisme…). Si les rapports fonciers observables diffèrent de la norme, c'est que la gouvernance locale est à l'œuvre et refaçonne le territoire et les valeurs dont il est porteur.

Les « terres taboues », réputées inexploitables et inviolables, font parfois l'objet (selon leur degré de sacralité ressenti par les protagonistes) de cueillettes par certains habitués. Leur exploitation et leur aménagement peuvent aussi être beaucoup plus conséquents, comme à Nosy Manitsa, sans pour autant que l'harmonie avec la surnature ne soit rompue. Sur les espaces communautaires, des défrichements de nouvelles terres, en principe soumis à l'autorisation des *tena tompontany*, sont entrepris par des migrants anciens bien établis et sont alors tacitement acceptés, voire même défendus par les pouvoirs locaux. De même, les modalités d'accès au marché (le droit d'entreprendre une activité de mareyage au village), différent selon les productions concernées (les filières locales d'écoulement du poisson par rapport aux réseaux de mareyeurs véhiculés) mais aussi et surtout selon les rapports de parenté et de clientèle établis entre les différents mareyeurs et les membres de la communauté.

Les exemples abondent et l'adéquation à la norme semble parfois l'exception plus que la règle.

Il ne faut pas voir les rapports fonciers et le foncier comme une organisation matérielle du sol et un ensemble de règles figées. On pourra par exemple parler d'un véritable « enjeu foncier halieutique » (Cormier-Salem, 1995, 2000) pour les pêcheurs qui défendent leurs territoires marins et les reconfigurent en fonction des changements des pratiques de pêche. Cette dimension foncière n'est pas une simple gestion des stocks et de la production. Elle est ce rapport entretenu dans et avec l'espace qui pousse les hommes à s'organiser à propos de son usage et de son administration. Trop souvent réduite à l'étude des usages du sol, l'étude des enjeux fonciers doit donc être élargie (Blanc-Pamard et *al.*, 1995 ; Lavigne Delville et *al.*, 1998).

Comme le notait Weber, « l'approche en terme de foncier introduit une réduction de la complexité des relations entre les hommes à propos de ces ressources. Inversement, l'analyse systématique des droits d'accès et des usages des ressources renouvelables prend en compte le foncier sans le réduire. Elle permet de considérer l'ensemble des droits d'accès temporaires ou permanents, individuels ou collectifs, sur des espaces multiples s'entremêlant. » (1998 : 22)[140].

L'analyse des pratiques foncières ne doit donc pas faire occulter de principes tels que les règles d'appropriation des ressources marines par la vue. Il convient aussi de considérer l'importance des procédures collectives pour taxer les opérateurs commerciaux étrangers à la région, selon des pratiques rituelles mettant en scène l'affirmation du territoire par les communautés de pêcheurs. La nécessité pour les mareyeuses de contracter des alliances formelles avec des résidents peut aussi apparaître comme une norme foncière essentielle pour garantir un accès aux produits marins et en faire commerce. Il faut encore penser à l'instrumentalisation et au contournement collectif des dispositifs règlementaires. C'est la façon dont toutes ces normes sont mobilisées par les protagonistes qui caractérise la gouvernance locale.

[140] Il note d'ailleurs deux principaux biais dans l'idée véhiculée par la notion de foncier : le « biais spatial » consistant à minorer l'importance du social au profit des processus spatiaux dans l'étude de l'accès aux ressources et le « biais agricole » consistant à se focaliser sur les usages et le foncier agricole au détriment des autres usages et des autres ressources (*ibid.*)

Le libre accès aux facettes du territoire : une situation transitoire et fonctionnelle

Le territoire reste donc un cadre d'analyse pertinent pour observer ces pratiques, à condition d'appréhender avec minutie les spécificités de son architecture spatiale et des dynamiques sociales qui l'animent. Les facettes n'y sont pas clairement délimitées et les pouvoirs qui s'y appliquent sont de natures hétérogènes. Leur intégration dans le territoire mérite plutôt d'être pensée en terme de rattachement à des « hauts-lieux » (Debarbieux, 1995). C'est à partir de ces hauts-lieux (cimetières, villages et poteaux rituels, terres sacrées…) que le pouvoir des groupes s'organise et s'agence comme nous l'avons vu au sein du cimetière fonctionnant alors comme un lieu d'archivage.

A mesure que l'on s'éloigne de ces hauts-lieux, l'emprise des communautés décroît, mais d'une façon relative en fonction de l'intensité des pratiques de mise en valeur et des parcours régulièrement effectués par les acteurs. Le Roy (1999, 2006) propose ainsi de distinguer les représentations topocentriques et odologiques qui organisent les maîtrises spatiales à partir de lieux et de cheminements, conceptions qu'il oppose fort justement aux représentations géométriques (ou surfaciques) qui consistent en une maîtrise uniforme en tout point d'un espace délimité.

Les espaces aménagés ou stratégiques (villages, cimetières, terroirs agricoles, hauts-lieux en général) apparaissent contrôlés de façon plus stricte que les espaces ouverts non aménagés (espaces forestiers, espaces marins). Les règles qui s'y appliquent sont plus explicites et les instances de contrôle mieux définies. Sur les espaces ouverts en revanche, le discours laissent supposer, à tord, à un libre accès. Les arrangements y découlent plutôt de la confrontation de plusieurs types de normes implicites portées par des groupes d'originaires (mettant en avant les hiérarchies historiques et territoriales) et/ou des groupes d'utilisateurs (mettant en avant des habitudes de vie et des intérêts économiques). Ils dépendent des statuts affectés aux espaces et aux ressources, eux-mêmes requalifiés continuellement. Les accès y sont généralement communautaires avant que des changements d'usages ou de contextes (augmentation du nombre d'utilisateurs, baisse d'abondance des ressources, apparition d'une nouvelle ressource) ne conduisent à privilégier certains acteurs du territoire. Les mécanismes de contrôle alors mis en œuvre pour limiter les accès n'atteignent pas nécessairement au statut de « propriété commune » des ressources et des espaces (contrôles indirects en jouant sur les accès aux moyens de production, aux marchés ou à l'information).

C'est là un des principaux leviers de dynamisation des modes de gouvernance. En redéfinissant le statut d'une ressource, ce sont autant les règles et les arrangements qui s'y appliquent qui peuvent se voir modifiés que l'aménagement physique ou symbolique de l'espace. Nous en avons vu l'exemple pour les salines ou les terres à typhas comme pour le requin défendu contre les plongeurs à bouteille après qu'il ait acquis une valeur commerciale importante. Lorsqu'elle transparaît dans la « sémiologie populaire des normes », la situation de libre accès est donc une situation transitoire sur des espaces toujours susceptibles de réactivation de préséance en vertu de leur rattachement à un territoire et à ses hauts-lieux. Il s'opère comme un raccourcissement des « distances structurales » entre un groupe, un espace et les lieux d'ancrage territoriaux (cimetières, poteaux rituels, autels aux esprits…). Ce raccourcissement des distances est parfois manifeste et sciemment aménagé comme dans le choix de relocalisation des nouveaux sites funéraires[141].

Ainsi, « sur les parcours de grande amplitude, des modes d'appropriation trop formels seraient non seulement dangereux mais aussi contre-productifs. Leur surveillance absorberait beaucoup de temps et de main-d'œuvre pour des bénéfices finalement marginaux. (…) En revanche, lorsque les ressources sont stratégiques et confinées à des espaces plus maîtrisables, l'emprise foncière devient déterminante, car il s'agit de lieux d'appartenance, de repli, de sécurité. Ces ressources peuvent faire l'objet de droits prioritaires au profit d'une communauté restreinte. » (Thébaud, 1995 : 48).

La situation d'accès communautaire appliquée sur des espaces ouverts à la marge des territoires nous est alors apparue particulièrement fonctionnelle dans un contexte où des groupes hétérogènes exploitent et parcourent des espaces partagés. Elle créée ainsi des zones d'interface entre les terroirs lignagers et villageois à l'échelle desquelles s'interpénètrent les territoires de chacun des groupes. Là où les frontières opposent, les représentations topocentriques combinent les maîtrises spatiales. Elles engendrent une cogestion de fait de ces espaces partagés et créé les conditions de réciprocité des accès aux territoires entre les

[141] D'autres hauts-lieux de rattachement sont parfois déplacés ou recréés dans une optique d'ancrage spatial plus qu'économique, comme le poteau rituel réimplanté chez le nouveau chef lignager à la mort du précédent. On peut aussi analyser sous le même jour le défrichement de champs non exploités mais appropriés à Nosy Manitsa ou la plantation d'un cocotier comme à Ambohibola qui conserve la mémoire de celui qui l'a planté et l'inscrit dans l'espace environnant.

groupes. Ces zones tampon entre les différents terroirs sont les garantes de la cohésion globale d'un territoire plus large.

Les marges de manœuvre qui s'offrent aux acteurs sont donc difficiles à saisir. Elles ne sont pas clairement établies par des systèmes de normes qui contiendraient *in extenso* tous les cas de figure envisageables (règles foncières de chaque facette, délimitation « cadastrale » stricte des espaces considérés, diversité des relations de parenté ou de clientèle sur le territoire, évolution imprévisible des ressources et de leurs valeurs, statut sacré ou profane des espaces). Les pratiques et les stratégies des acteurs découlent plutôt de leur « sens pratique » (Bourdieu, 1980), ou « sens du jeu », par lequel ils agissent dans un environnement spatial et institutionnel complexe. Pour appréhender ces marges de manœuvre, l'analyse des différents rapports de territorialité entretenus par les groupes d'acteurs sur le territoire permet de comprendre les différentes logiques et normes en confrontation entre lesquelles ils arbitrent et avec lesquelles ils composent pour définir les pratiques à mettre en œuvre.

Au terme de cette partie, nous voyons comment le caractère dynamique et flexible du territoire et des rapports de territorialités permet d'éclairer les articulations politiques et les pratiques informelles qui caractérisent la gouvernance. Mais si la structuration institutionnelle découle de logiques procédurales, les stratégies des acteurs méritent d'être éclairées par leurs trajectoires sociopolitiques locales et les effets des processus exogènes (notamment ceux prônant toujours plus de participation des communautés locales). Ce sera l'objet de notre dernière partie.

PARTIE IV : L'enjeu territorial des nouveaux modes de gouvernance

Dans la partie précédente, nous nous sommes essentiellement attaché à décrire les pratiques de gouvernance qui s'établissent au sein des territoires entre les groupes locaux. Nous avons vu que dans ces contextes, l'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels exogènes (politico-administratifs, marchands, développementalistes, conservationnistes…) contribuait aux phénomènes de « prolifération institutionnelle » et conduisait logiquement à une complexification du jeu institutionnel local par la mise en présence de différents systèmes de normes.

Cependant, notre travail a aussi pour but d'alimenter les réflexions sur la rhétorique associée à la « gouvernance participative des ressources renouvelables » et sur ses effets. Dans ces processus politiques, sont principalement mis en avant des principes tels que la participation, la subsidiarité et la co-gestion des espaces et des ressources renouvelables entre politiques publiques et populations locales (mais aussi le rôle et la responsabilité des opérateurs économiques ou des projets dans ces processus se voulant « intégrés » et intersectoriels).

Il convient donc désormais, et c'est l'objet de cette dernière partie, de s'intéresser aux stratégies des acteurs en « situations d'interface » (Long et *al.*, 1989 ; Olivier de Sardan, 1995 ; Lavigne Delville, 1998). Nous chercherons à y établir les rapports formels et informels qu'ils entretiennent entre eux et vis-à-vis des intervenants extérieurs. Nous essaierons de comprendre comment ces rapports affectent les processus de décision et la gestion des ressources naturelles au sein des groupes locaux comme au sein des dispositifs exogènes.

Dans ce sens, nous aborderons ces situations en termes « d'arènes » de confrontation et de « groupes stratégiques » (Olivier de Sardan, 1995), qu'il s'agisse des groupes locaux, des différentes instances étatiques ou encore des dispositifs de développement ou des dispositifs marchands. Nous essaierons d'expliciter les objectifs recherchés par chacun au sein des différentes arènes fréquentées et les itinéraires suivis pour y aboutir.

A terme, nos analyses devront permettre de tirer des enseignements sur l'opportunité d'une prise en compte effective des instances, règles, normes et procédures locales de gouvernance des ressources naturelles. Qu'est-il alors opératoire de prendre en compte et de quelle façon ? Comment s'accommoder du caractère informel et procédural de la plupart des arrangements locaux ? C'est finalement en terme de « médiation institutionnelle » que nous chercherons à traduire les processus observés et leurs effets sur les territoires.

L'objet n'est donc pas ici d'analyser la politique nationale en matière de conservation ou de développement. Nous renvoyons pour cela à d'autres travaux conséquents qui mettent principalement en avant la prolifération institutionnelle et le manque de coordination des politiques sectorielles et des actions menées aux différentes échelles[142]. Notre contribution consiste plutôt à s'interroger sur les effets locaux de ces politiques (d'un point de vue social, institutionnel et territorial), et d'envisager leur combinaison avec les pratiques locales de gouvernance.

[142] Cf. Breton et *al.* (1998) ; Houssay et Ragot (2000) ; Maldidier (2001) ; Aubert (2002) ; Rakoto Ramiarantsoa (2002) ; Billé (2004) ; Blanc-Pamard et Fauroux (2004) ; Goedefroit et *al* (2007)

Chap. 10 Les institutions exogènes et leurs stratégies

10.1 Le dispositif étatique à l'heure de la gouvernance

L'existence d'instances supérieures qui entendent gérer les territoires des acteurs locaux n'est pas une situation nouvelle pour les communautés rurales. Comme nous le signalions en première partie de ce travail, les structures sociales locales ont de longue date eu à s'adapter à des formes de gouvernement dans lesquelles elles étaient enchâssées : royaumes et coalitions lignagères d'abord, gouvernement colonial ensuite, et enfin les divers gouvernements nationaux qui se sont succédés à Madagascar depuis l'Indépendance. Les régimes fonciers qui prévalaient à chacun de ces types de gouvernement faisaient des espaces et ressources la juridiction de ces instances englobantes, si ce n'est leur propriété domaniale (notamment pour toutes les ressources communautaires). Toutefois, les plus grands lignages conservaient une grande autonomie territoriale au sein des royaumes où ils vivaient avec des groupes de dépendants à qui ils garantissaient des droits (Esoavelomandroso, 1991a). En ce sens, la pratique de la subsidiarité est une réalité ancienne pour les lignages locaux.

Qu'il s'agisse des royaumes ou des gouvernements coloniaux et actuels, il y a toujours eu des représentants des communautés et des groupes locaux auprès des instances supérieures. Ce qui est plus nouveau en revanche, c'est la façon dont s'opère aujourd'hui la mise en place de ces représentants et intermédiaires et le rôle qu'on leur demande de jouer. A l'heure de la « bonne gouvernance », l'Etat et ses partenaires multiplient les arènes de concertation et les initiatives qui promeuvent la participation active des ruraux.

Les représentations que les acteurs locaux ont de l'Etat actuel, comme de tous les gouvernements anciens en général, sont caractérisées par leur ambivalence. Sa présence est vue comme un assortiment à la fois de contraintes et d'opportunités. Dans ces processus, les sociétés de pêcheurs ont toujours su conserver leur place « à la marge » tout en restant intégrés au projet territorial hégémonique des gouvernements successifs, profitant des opportunités (débouchés commerciaux, aides alimentaires, infrastructures) et cherchant à éviter les contraintes (contournement des lois, instrumentalisation des dispositifs étatiques).

10.1.1 L'Etat du point de vue local : un acteur ambivalent, un pouvoir immaîtrisable

10.1.1.1 L'action de l'Etat, entre ingérence et providence

Le contexte dans lequel les nouvelles politiques publiques interviennent n'est pas « vierge » (Olivier de Sardan, 1995). En s'appuyant sur des idéologies nouvelles de décentralisation et de participation des communautés locales, les autorités étatiques doivent tenir compte de l'histoire de ses interventions et des relations entretenues avec le monde rural. Il en découle des représentations largement partagées par les communautés locales. Celles-ci laissent présager de leurs logiques d'assistanat mais aussi de discrétion, de méfiance ou de contournement et d'instrumentalisation. Elles permettent en outre de comprendre le comportement des acteurs pendant et à l'issue des processus participatifs (notamment la concertation).

D'une part, l'Etat représente souvent un acteur providentiel. Ses représentants locaux (commune, gendarmerie) et éventuellement les institutions judicaires (tribunal d'Ampanihy) sont un recours apprécié pour l'arbitrage des conflits locaux (de façon formelle mais aussi informelle). De plus, lors des disettes ou après les cyclones (comme en 2005 et 2006), il est fréquent que des denrées agricoles soient distribuées dans les zones touchées[143]. Les pêcheurs ont aussi reçu au début des années 1990 des dons de filets de la part de la coopération japonaise dont ils imputent la gracieuse distribution à l'ancien président Ratsiraka. Cependant, les acteurs locaux ne sont pas dupes et observent que les dons abondent souvent lors des périodes préélectorales. Ces périodes sont souvent l'occasion pour les factions politiques nationales en lice de marchander la participation des locaux à des réunions de propagandes contre divers objets (matériels de pêche, T-shirt,…) ou de la nourriture.

D'autre part, l'Etat est une instance de pouvoir sur laquelle les acteurs locaux estiment avoir peu de prise. Il est souvent vu comme ingérant et tout puissant, entendant régler la vie locale (notamment la production) pour un bénéfice qui n'apparaît pas être le leur aux yeux des communautés locales. C'est ainsi que le développement des taxes de mareyage ou les contrôles inopinés du CSP sont interprétés comme une stratégie pour éliminer les opérateurs économiques afin d'acquérir un monopole dans le commerce halieutique.

[143] Si ces aides alimentaires sont souvent le fait d'organismes internationaux (PAM, UNICEF…) ou d'initiatives privées, les acteurs locaux les assimilent généralement à l'intervention principale de l'Etat central.

Dans ce contexte et pour éviter l'ingérence de l'Etat, la stratégie qui prime *a priori* dans la plupart des groupes de l'Ouest et du Sud de Madagascar est de chercher à donner une image idéale et consensuelle de la communauté et de rester discret quant à la vraie nature des enjeux locaux auprès de chaque acteur qui pourrait avoir un lien direct avec l'Etat (Raison-Jourde, 1992, Blanc-Pamard et Fauroux, 2004). Il peut aussi bien s'agir des institutions décentralisées, des agents du recensement, des intervenants d'un projet de développement que de scientifiques malgaches ou *vazaha*.

10.1.1.2 L'administration des espaces marins

Parallèlement à leurs revendications territoriales, les pêcheurs reconnaissent aujourd'hui de façon plus ou moins explicite que la mer est du domaine de l'Etat et qu'il en dispose à sa guise. Un des pêcheurs constatait d'ailleurs qu'actuellement, « le gouvernement délimite les espaces marins » (« *manefetse riake fanjakana* »). Concernant la pêche des langoustes en période de fermeture ou la capture des tortues de mer, ils déclarent : « nous autres continuons à [en] voler en mer » (« *mbola mangalatsy andriake zahay* »). Ce positionnement de « voleur en mer » (« *mpangalatsy andriake* ») marque bien le contournement collectivement assumé des règles officielles. Il traduit aussi selon nous le sentiment d'une dépossession de leur territoire marin désormais clairement approprié par un acteur considéré comme plus puissant.

A propos des tortues de mer et du contournement actuel des règles officielles (interdiction de pêche) et des règles ancestrales (tabous de chasse et de consommation, rituel), un pêcheur notait : « [les règles des ancêtres] on peut les acheter[144] (…) les règles du gouvernement on ne peut pas les acheter mais si on pouvait le faire, nous les aurions achetées » (« *[lilindraza] azo vily (…) lily fanjakana tsy azo vily fa laha niazo vily, nivilinay* » [D., quadragénaire, Sarà TMF, Ambohibola]) et de rajouter « le gouvernement est insensé mais il est invincible » (« *Fanjakana gege fa tsy tohitse* »). Par « acheter » et par « invincible », on peut comprendre « renégocier » et « inflexible ». Le parallèle fait par ce pêcheur montre toute l'efficacité des logiques procédurales endogènes conduisant à la renégociation régulière des règles, même lorsqu'elles concernent des règles ancestrales de dimension sacrée, s'opposant alors aux règles officielles sur lesquelles on ne se sent aucun pouvoir.

[144] Les acteurs locaux, lorsqu'ils remettent en cause une règle ancestrale (comme un tabou lignager), disent « acheter le tabou » (« *mivily faly* ») aux ancêtres par le biais d'un sacrifice rituel qui leur est adressé. Les cas dans la région sont nombreux.

Ces propos venus d'un pêcheur pourtant actif dans les dispositifs émergents (associations, église…) montrent bien l'importance de ces représentations pour la conduite d'éventuels processus participatifs. Plus globalement, les acteurs locaux expriment fréquemment une sorte d'inhibition ou de complexe tenant à leur position de ruraux, majoritairement illettrés, qui « ne maîtrisent pas la paperasserie » (« *tsy mahay taratasy* »). Du point de vue du recours aux procédures officielles, ils se sentent inférieurs aux acteurs plus rompus aux démarches administratives (« *ndaty mahay taratasy* »). Nous verrons que ces configurations vis-à-vis des structures institutionnelles favorisent l'intervention de « courtiers administratifs » (Blundo, 2001).

Derrière ces représentations, on sent déjà poindre la logique qui préfère un contournement discret des règles officielles (en constatant que l'Etat est peu présent à l'échelle du village) plutôt qu'une confrontation assumée au sein des arènes institutionnelles (dont les acteurs présagent qu'ils ne maîtrisent pas le fonctionnement). Avant de prétendre mettre en œuvre des processus participatifs, il semble essentiel d'établir un climat incitatif de confiance qui pour l'heure n'y est pas.

10.1.2 L'Etat et l'implication des communautés locales

La participation des communautés locales est aujourd'hui un leitmotiv de toutes les politiques de conservation et de développement prônées par l'Etat. La politique de décentralisation va d'ailleurs également dans ce sens. Pourtant, participation et subsidiarité sont des réalités anciennes au niveau local. On peut donc présager que les arènes de concertation fonctionnent différemment selon les échelles considérées.

10.1.2.1 La subsidiarité : une réalité locale ancienne

De nouveaux dispositifs institutionnels nationaux peu mobilisés

La plupart des auteurs qui s'intéressent aux questions foncières en Afrique considèrent généralement que c'est à Madagascar que les politiques de gestion des ressources renouvelables par les communautés locales (dites « participatives » ou « patrimoniales ») sont

les plus ambitieuses (Weber, 1996 ; Lavigne Delville, 2002). Ce sont principalement des outils de gestion dite « patrimoniale » comme la loi Gelose (décret 96-025) ou la Sécurisation Foncière Relative (SFR, décret 98-610) qui apparaissent comme les outils juridiques les plus aboutis en ce sens.

La commune d'Androka est encore peu impliquée dans l'usage de ces outils règlementaires (du fait de l'absence de Gelose sur notre zone d'étude et plus globalement de leur rareté à propos des espaces marins). Les populations locales ne se sont pas encore dotées d'une personnalité morale sous la forme de « COmmunauté locale de BAse » (cf. décret 2000-27 relatif à la constitution des COBA). En revanche, les normes et les procédures à l'œuvre montrent la prise en compte concrète, selon des dispositifs plus ou moins formels, des systèmes coutumiers pour organiser la gouvernance du territoire communal. Deux points paraissent essentiels à ce niveau.

Des arrangements entre des pôles de pouvoir différents

Concernant l'administration des terroirs agricoles d'abord, les autorités communales admettent laisser les prérogatives aux autorités coutumières. En l'absence de cadastre, le maire se repose sur les groupes locaux de *tompontany* pour la gestion des affaires foncières relatives aux champs de culture déjà aménagés. Il reconnaît aux pouvoirs *tompontany* toute légitimité pour administrer leurs terroirs agricoles. Seuls les espaces forestiers sont explicitement désignés comme étant de sa compétence et, en théorie, soumis à l'autorisation de la municipalité pour être défrichés et aménagés.

Pour le règlement des conflits ensuite, c'est la subsidiarité qui est encore de règle. La commune encourage le traitement préalable des contentieux par les autorités locales à l'échelle des *fokontany*. Ces procédures sont certes coordonées par les représentants officiels du *fokontany* mais, comme nous l'avons vu, mobilisent pour l'arbitrage des plaintes les autorités villageoises traditionnelles fondées sur le *fokonolo* et la préséance des *ndatibe antanà* (notables du village). En tant qu'organisateur officiel de ces joutes, le seul véritable pouvoir des représentants officiels est d'entraver les procédures pour certains et de les faciliter pour d'autres (par exemple en repoussant la date d'un *zaka* en fonction des lectures divinatoires définissant les jours propices ou non pour leurs alliés impliqués dans le *zaka*).

Dans ces joutes orales, la conduite de l'argumentation s'appuie sur la mise en scène des normes locales et des références socio-historiques dont la mobilisation habile lors des plaidoiries prime sur le fondement réel des accusations et les dispositions prévues par les lois nationales. Ceux qui manipulent mal ces normes et références locales, s'en désolidarisent lors de leur plaidoirie ou les mobilisent à mauvais escient, seront déclarés vaincus (*rekitse*) même si leurs accusations sont légitimes vis-à-vis de la loi. Les instances locales favorisent donc le respect des normes locales au détriment de l'application rigoriste d'un droit positif qui risquerait de mettre à mal les structures sociales et les procédures éprouvées. « C'est pourquoi, les jugements coutumiers sont argumentés selon des normes sociales plus morales que juridiques ; les juges cherchent davantage à prévenir la rupture des relations sociales en tenant compte de la multiplicité d'intérêts en jeu dans le conflit et en appuyant un compromis acceptable dans les circonstances particulières du conflit, qu'à trancher en fonction d'une *jurisprudence* établie » (Chauveau, 1998 : 70).

Dans ce système à l'articulation entre commune et *fokontany*, l'usage des systèmes de normes traditionnelles est donc implicitement encouragé par les autorités communales. La municipalité refuse ainsi de se saisir d'une plainte qui n'aurait pas préalablement été traitée par les autorités du *fokontany* dont nous avons pu constater qu'elles étaient le fruit d'une hybridation entre procédures administratives (instituant des représentants officiels et des recours légaux) et autorités traditionnelles du village et du territoire (notamment le rôle des *tena tompontany* vezo dans les *zaka* du *fokontany* d'Ambohibola, cf. chap. 5).

Des « courtiers locaux »

De son côté, le pouvoir communal est aussi lui-même le fruit d'une hybridation entre logiques procédurales officielles et locales. Le maire et ses conseillers sont pour la plupart des originaires de la région. Leurs vies sont enchâssées dans les mêmes types de structures sociales que les autres acteurs locaux (appartenance lignagère, appartenance à une communauté de résidence, réseaux d'alliance…). Dans la conduite des affaires publiques, ils intègrent donc activement les logiques coutumières de leur clientèle politique. Lorsqu'une plainte atteint le niveau communal par exemple, des notables locaux sont associés aux pouvoirs officiels pour aider l'arbitrage du procès.

Globalement, pour être localement légitime, il faut parfois accepter de faire passer les logiques de territoire et les hiérarchies sociales *ad hoc* avant les idéaux démocratiques et la transparence auxquels sont censés souscrire les représentants du pouvoirs officiels. Les procédures opaques de nomination des représentants de *fokontany* en donneront une bonne illustration (cf. infra, chap. 11).

Le Plan Communal de Développement[145] montre d'ailleurs l'importance des logiques traditionnelles. Y sont précisées en bonne place les principales structures socioreligieuses locales à la base de l'organisation sociale des groupes de la région. Plus étonnant encore, on y trouve des références explicites aux hiérarchies territoriales très anciennes, comme la revendication du titre de *tena tompontany* des Mahafale Temilahehe sur les terres d'Androka (PCD, 2002) sans plus de précision sur l'étendue spatiale de leur pouvoir. La revendication d'une « autochtonie » dans ces documents officiels, qui plus est mal définie et apparaissant comme quasi hégémonique sur le territoire communal, peut surprendre quelque peu vis-à-vis des principes de la « bonne gouvernance ». Mais elle montre aussi les marges de manœuvre que les différents échelons administratifs ont vis-à-vis de cette rhétorique politique.

10.1.2.2 Entre tolérance et concertation : l'exploitation des tortues de mer

La conservation des tortues de mer à Madagascar est une histoire ancienne et complexe qui commence dans les années 1920 avec les ambitions conservationnistes du gouvernement colonial (Petit, 1930). Si le commerce est depuis longtemps proscrit (décret 760-80), la capture, la consommation et le commerce local ont un statut juridique flou. Certains décrets remontant à 1923 toujours présents dans les textes officiels réglementent les lieux, les tailles et les types de captures autorisées (décret du 22 mai 1923 notamment). Cependant, un décret présidentiel de 1988 (décret 88-243) concernant les espèces protégées mentionne que la plupart des espèces de tortues de mer doivent faire l'objet d'une protection intégrale, sans pour autant être très explicite sur les espèces concernées[146].

[145] Document programmatique triennal ou quinquennal que l'on demande aux communes de réaliser depuis 1995 afin de faciliter le processus de décentralisation (loi n° 95.005)

[146] « Les animaux et oiseaux énumérés ci-dessous sont intégralement protégés : (…) – Toutes les espèces de tortues de mer sauf *Erymnochelys madagascariensis* (…) – Tortue géante (…) » (décret 88-243, section 1)

Dans les faits, la position de l'Etat concernant la consommation et le commerce local de tortues de mer furent caractérisés jusqu'à récemment par une forme institutionnalisée de tolérance (Pascal, 2003 et 2007). Jusqu'au début des années 2000, des laissez-passer étaient délivrés par les autorités communales pour le transport des tortues en taxis-brousse et un employé du SRPRH[147] de Tuléar était chargé du contrôle sanitaire du travail des mareyeuses de tortues officiellement enregistrées auprès de leurs services. A la mairie d'Androka Vao, la perception d'une redevance sur la viande de tortue commercialisée était prévue dans les budgets de la commune (comme pour n'importe quel autre commerce local). Les filières de commercialisation étaient alors autorisées par l'administration et encadrées de façon très formelle des lieux de production jusqu'aux lieux de commercialisation.

Pourtant depuis 2005-2006, les pêcheurs ont reçu la consigne *via* la municipalité de cesser toutes captures et toutes consommations sous peine de sanctions judiciaires. Qu'est-il donc advenu ?

Compte tenu du caractère récent de ce processus, nous ne disposons ici que de peu de données qui mériteraient des enquêtes plus approfondies. Il s'avère que depuis plusieurs années, des associations intercommunales sont mises en place dans le cadre des OPCI (Organismes Publics de Coopération Intercommunale). Sur le plateau mahafale, l'AICPM (Association InterCommunale du Plateau Mahafale), formée en 1998, réunit 11 communes dont Androka et Itampolo. Selon l'un des promoteurs de ce dispositif au WWF, « son objectif principal est de protéger l'environnement exceptionnel du plateau mahafale ». Cette AICPM, dont les principales instances sont localisées à Ampanihy Ouest et à Betioky Sud, sert de structure de concertation et d'accompagnement pour la mise en place de transferts de gestion des forêts aux communautés locales (Gelose et GCF). Elle appuie par ailleurs l'extension de l'Aire Protégée de Tsimanampesotse jusqu'aux abords de la circonscription d'Androka. Pour assurer son rôle d'interface avec les communautés locales, elle s'est dotée d'un *dina* (convention coutumière) régissant la protection et la gestion des ressources naturelles sur le territoire intercommunal. Ce *dina* a reçu en 2003 l'approbation du Chef de District et son homologation par le tribunal d'Ampanihy. C'est dans ce cadre que la protection intégrale des tortues aurait été promulguée sur l'ensemble du territoire couvert par l'AICPM.

[147] Service Régional de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

Il peut dès lors paraître étonnant que le processus de concertation ayant abouti à des décisions sur les ressources marines ait été conduit à une telle échelle et en partenariat avec des représentants essentiellement issus des groupes d'agropasteurs mahafale très éloignés des préoccupations des pêcheurs côtiers. La majorité des onze communes impliquées dans l'AICPM n'ont d'ailleurs pas de contact direct avec la mer et les pêcheurs. Pour les pêcheurs d'Ambohibola qui n'ont pas eu connaissance de ce processus de concertation, c'est l'Etat qui a décidé d'interdire de façon unilatérale l'exploitation des tortues de mer.

Il convient donc de s'interroger sur le sens de la concertation : est-ce un simple entérinement d'orientations politiques déjà établies en coulisse ou y a-t-il eu véritablement une formulation concertée des enjeux ? Pourquoi alors ne pas avoir conduit ce processus à l'échelle des communautés de pêcheurs, principales utilisatrices des ressources marines ?

Le rapport de l'atelier sur la gouvernance des Aires Protégées à Madagascar notait d'ailleurs que « pour certains sites, les Organismes Publics de Coopération Intercommunale (OPCI) sont trop grands alors que la reconnaissance légale d'associations entre différents *fokontany*, appartenant ou non à de mêmes communes, est encore inexistante » (2007 : 13). Il y a bien là une question d'échelles essentielle à prendre en compte pour favoriser la pertinence des processus de concertation et de cogestion des ressources naturelles (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004). L'échelle qui paraît ici incontournable (les communautés de pêcheurs) a ici clairement été occultée par les instigateurs de la concertation afin de faciliter l'aboutissement des mesures envisagées en amont par les institutions publiques et leurs partenaires privilégiés (ONGs, Agences de coopération…).

10.1.2.3 La concertation à l'échelle nationale : ateliers et plans de gestion environnementaux

Lors de nos séjours à Madagascar, nous avons eu l'opportunité de participer à deux ateliers de travail d'envergure nationale qui mettait la concertation entre les acteurs au cœur de leur démarche. Le premier, tenu à la Direction des Pêches et des Ressources Halieutiques en mars 2005, se voulait une « réunion de validation de l'analyse socio-économique de la filière requin à Madagascar » et visait explicitement la mise en place d'un plan de gestion rationnelle des populations de requins. Le second s'est tenu à Tuléar en juillet 2005 afin de mettre en œuvre un plan d'aménagement des pêcheries de céphalopodes, tout particulièrement la ressource

« poulpe ». Ces réunions offrent deux illustrations assez représentatives des orientations nationales en matière de développement et de conservation et de la place accordée à la concertation dans le pilotage des politiques publiques.

(1) Réunion de validation de l'analyse socio-économique de la filière requin

Les participants représentaient un large panel d'acteurs nationaux et étrangers impliqués dans les secteurs des pêches et de l'environnement : institutions étatiques (centrales, déconcentrées et décentralisées) et agences d'exécution (ANGAP, SAGE…), ONGs (WWF, WCS, CI), organismes de coopération internationaux (GTZ, JICA), opérateurs économiques de la filière requin (principalement des exportateurs), groupement de pêcheurs artisanaux (GAPCM), chercheurs et universitaires... L'élément le plus remarquable de cet atelier fut l'absence des pêcheurs traditionnels[148].

Etonnamment, compte tenu de la composition de l'assistance et des enjeux traités, les discussions se sont focalisées sur la pêche traditionnelle et son rôle dans les processus de dégradation de la ressource. Les pêches artisanale et industrielle n'ont été que peu prises en considération malgré l'importance significative des captures dont elles sont responsables (Andriamanaitra, 2004).

Afin de souligner la nécessité de mettre rapidement en place un plan national de gestion, plusieurs des contributeurs ont insisté sur les résultats de l'expertise de la filière commanditée par le WCS et le MAEP (Ravelosoa, 2005). Cette étude met l'accent sur le faible poids économique de la pêche traditionnelle des requins dans l'économie nationale comme dans les communautés de pêcheurs. Il est pourtant clair que dans certains villages comme ceux du littoral d'Androka, le requin représente la ressource la plus stratégique du point de vue de l'économie locale.

Selon notre point de vue, les discussions qui ont eu lieu lors de l'atelier ont dénoté une relative méconnaissance des enjeux locaux. Les pratiques d'exploitation et leur place dans le système de pêche sont apparues assez mal connues. La possibilité de réglementer l'usage ou

[148] A Madagascar, « la pêche traditionnelle est définie comme une pêche commerciale pratiquée à pied ou au moyen d'une pirogue.. La pêche de subsistance à pied ou en pirogue est aussi assimilée à la pêche traditionnelle (www.maep.gov.mg).

le maillage des filets *zz*, aujourd'hui les plus destructeurs pour la ressource et l'environnement marin en général, a d'ailleurs été rejetée par les administrations en charge des pêches en raison du projet ambitionné par le GTZ. Cet organisme de coopération allemand avait en effet manifesté aux institutions malgaches son souhait de relancer la production de ces filets dont il avait déjà été le principal initiateur au début des années 1990 par le biais du Centre de Formation des Pêcheurs de Nosy Be (Du Feu, 1998). Selon les défenseurs de ce projet, le *zz* servirait alors avant tout à cibler du poisson alors que les requins ne représenteraient que des captures accessoires.

Malgré cet atelier, aucun plan d'action n'a encore aujourd'hui été mis en œuvre. L'absence de suites concrètes semble là encore révéler le manque de marge de manœuvre de l'Etat dans les processus de décision et le caractère protocolaire et aléatoire des processus de concertation nationaux. Un des membres d'une grande ONG, partenaire du ministère pour la tenue d'étude préliminaire et de l'atelier de concertation, nous confiait que le processus avait été bloqué par les représentants de la JICA (coopération japonaise), le plus gros bailleur dans le secteur des pêches à Madagascar. Bien que leurs représentants fussent présents lors des réunions où l'impériosité du plan d'action semblait faire consensus, c'est en coulisse après l'atelier qu'ils auraient fait pression sur le gouvernement.

(2) Premier atelier national sur l'aménagement de la pêcherie de céphalopodes

L'atelier de concertation sur le poulpe a lui aussi réuni un grand nombre d'acteurs, dont notamment des représentants du monde de la pêche traditionnelle. Cette mobilisation faisait suite à l'expérience de fermetures temporaires de zones de pêche au poulpe dans le village d'Andavadoaka, initiée par des ONGs (Blue Venture ; WCS), soutenues et relayées par la société COPEFRITO et par un Fond de Solidarité Prioritaire (coopération française). Ce sont principalement ces acteurs qui initièrent la mise en place de l'atelier (avec une participation financière importante de la JICA).

Pour chacun des principaux villages de pêcheurs du littoral tuléarois (entre les communes d'Androka et de Befandefa), deux pêcheurs furent choisis par les mareyeurs locaux travaillant avec la COPEFRITO pour participer à l'atelier[149]. Tous reçurent des *per diem* conséquents

[149] Une partie des pêcheurs s'avéraient être des mareyeurs locaux ou des représentants officiels du *fokontany* ne pêchant pas eux-mêmes le poulpe.

pour les aider à prendre en charge logement et repas du soir (financés par la JICA). Une partie des présentations et des débats fut tenue en langue malgache. Aussi l'atelier fut-il perçu par tous les partenaires institutionnels comme une véritable réussite, au cœur de laquelle la concertation avait joué un rôle essentiel « avec une participation active de tous les acteurs concernés » (document de restitution, 2005, non publié).

L'atelier déboucha sur la résolution d'interdire annuellement les captures pendant un mois et demi (du 15 décembre au 31 janvier) et de réglementer les tailles minimales (interdiction de commercer les poulpes de moins de 350 g). Peu de contestations des pêcheurs émergèrent lors des discussions et les mesures envisagées furent aussitôt validées et mises en œuvre par le gouvernement. Ce que réclamèrent les pêcheurs pendant l'atelier était essentiellement une aide matérielle pour la pêche et le développement des infrastructures villageoises (école, dispensaire, …).

Dès la fin de l'atelier nous retrouvions les pêcheurs pour recueillir leurs impressions avant qu'ils ne repartent dans leur village respectif. Il s'avéra qu'après deux jours de présentations et de débats, la plupart des pêcheurs des villages de notre zone d'étude présents à l'atelier n'avaient pas compris que la pêche au poulpe venait d'être interdite dans leur village à raison d'un mois et demi par an. On peut donc déjà noter un sérieux problème d'intercompréhension au sein de ces arènes de concertation.

Pour palier à la diminution des revenus de certains foyers pendant cette période de fermeture des « mesures compensatoires » furent envisagées. Il fût par exemple convenu de mettre en place dans chaque village des « caisses de stabilisation sociale » (*sic*) auxquelles les pêcheurs contribueraient tout au long de l'année au prorata de leurs captures. L'objectif était de restituer cette épargne automatique aux pêcheurs pendant la période de fermeture. Aucune réflexion n'a été menée pour savoir à quelles échelles et par qui serait géré et redistribué cet argent. Si les règlementations furent appliquées dès la saison suivante, les « caisses de stabilisation » semblent pour l'heure avoir été oubliées.

Par ailleurs, il fût aussi prôné la mise en place de DCP (Dispositifs de Concentration de Poissons) au large des villages comme source d'activités alternatives. Compte tenu de la typologie des pêcheurs de poulpe (cf. chap. 3), on peut douter que cette initiative, certes intéressante, ne leur bénéficie directement. Au contraire, elle ne fera selon nous que renforcer

la marginalisation des femmes célibataires qui sont les plus dépendantes de la ressource poulpe et qui ne risquent pas demain de se lancer dans la pêche au large ! En cela, il semble sommaire de parler d'une « mesure compensatoire » ou encore d'une alternative.

On voit donc que la décision de réglementer était prise avant l'atelier et que la concertation ne fut finalement qu'un protocole de validation et non une reformulation concertée des enjeux[150]. Les résultats de la concertation avec les pêcheurs (les aides demandées, les mesures compensatoires envisagées) n'ont finalement pas sensiblement influencé le contenu des dispositions adoptées. En revanche, les opérateurs commerciaux, acteurs administratifs et ONGs obtinrent un consensus sur la réglementation.

La démarche participative mise en œuvre dans cet atelier nous apparaît comme une forme d'entérinement de fait (justifié par la présence de représentants de l'ensemble des groupes d'acteurs concernés), comme une arène de consultation, mais non comme un outil de redéfinition concertée des enjeux et des solutions. S'il y a bien une participation des pêcheurs (certes quelque peu passive), on ne peut parler dans ce cas de véritable processus de concertation (Beuret, 2006).

Cet atelier de concertation montre donc deux limites importantes. D'une part, l'implication des pêcheurs ne fut que limitée. Ils n'ont su se saisir de la tribune qui leur était offerte et gardent le sentiment de ne pas pouvoir peser sur les décisions. Cependant, il faut reconnaître que ce genre d'initiatives permet une mise à disposition des arènes institutionnelles et, quoique limité, va dans le sens d'un apprentissage des procédures de concertation. L'intérêt de la participation était aussi de faciliter la diffusion de l'information (la restitution des travaux de l'atelier) au sein des communautés locales concernées par les nouvelles dispositions officielles. D'autre part, la représentativité des acteurs peut être discutable (et mériterait d'être mieux analysée[151]). Pour Ambohibola par exemple, les deux représentants étaient le neveu de la mareyeuse locale de poulpes travaillant avec la COPEFRITO et une femme dont le mari est pêcheur de requin et pour qui la pêche à pied ne représente qu'une activité accessoire à l'échelle de son unité de production.

[150] Notons cependant que certaines mesures furent assouplies au regard des revendications de certaines sociétés de mareyage (notamment le choix de la période de fermeture en fonction des zones de production).

[151] Nous manquions en effet de temps et de données de base pour évaluer la typologie des représentants de chaque village de pêcheurs. Cependant, nous avons pu identifier plusieurs d'entre eux comme étant des mareyeurs, directement concernés par ces nouvelles règlementations mais personnellement peu impliqués dans la pêche à pied.

10.2 Les itinéraires du développement local : de l'idéologie à la pratique

Nous chercherons à voir l'appropriation par les acteurs locaux des propositions de projets. C'est cette appropriation qui préfigure l'institutionnalisation informelle et formelle, l'incorporation des innovations proposées dans la *praxis*. Nous mettrons alors en avant les processus de « sélection » et de « réinterprétation » dont font l'objet ces « *package* » d'innovations (techniques et institutionnelles) proposées ou imposées comme conditionnalité par les projets (Olivier de Sardan, 1995).

Plusieurs acteurs interviennent, sous la tutelle de l'administration, pour appuyer certains secteurs. Concernant les villages de pêcheurs de la région de la commune d'Androka, ces interventions ont été très peu nombreuses. Pour le village d'Ambohibola, trois projets sont à mentionner :

- Le Projet Sectoriel Pêche (PSP) de la FAO financé par le PNUD.
- La création d'Associations de Producteurs (AP), dites « sous-projets », mises en place par le Programme de Soutien au Développement Rural (PSDR)[152].
- Le projet de la mission catholique d'Androka Vao visant à faciliter l'accès des enfants aux écoles gérées par la mission grâce à la rente générée par la location de matériel aux pêcheurs.

Tous se basent sur le principe d'une aide à l'approvisionnement en matériel afin de permettre un développement de la production. Le projet de la mission catholique mis à part, les deux autres institutions s'appuient sur l'idée d'un « développement intégré », c'est-à-dire qui associe développement de la production et prise en compte des enjeux environnementaux. FAO comme PSDR cherchent pour cela à structurer des groupements locaux. L'idée sous-jacente est que le développement de la production et la prise en charge des enjeux locaux ne peuvent être rendus opérants que par la structuration officielle de groupements d'acteurs locaux (producteurs, femmes, mareyeurs) facilitant le suivi et la médiation institutionnelle. S'appuyant rarement sur des structures locales préexistantes, ces projets participent donc de la

[152] Le financement du PSDR résulte d'un prêt de la Banque Mondiale (89 millions de dollars américains), des contributions de l'État (8 millions) ainsi que des communautés locales (9 millions). Le PSDR a démarré en 2001 et devait s'achever en 2006.

prolifération institutionnelle déjà observée à l'échelle locale en créant de nouvelles structures. Cependant, nous verrons que leur pérennité semble particulièrement limitée.

10.2.1 Historique des projets

(1) Le PSP-FAO

Concernant le littoral tuléarois, le projet du PSP visait le « développement communautaire intégré de la pêche traditionnelle sur la côte sud ». Il est intervenu de 1993 à 1997 dans sept villages du littoral sud de Tuléar, soit Soalare, Anakao, Maromena, Beheloka, Itampolo, Androka et Ambohibola[153]. Une base d'opérations fut implantée à Beheloka (cf. carte 1, chap.1). Il visait deux objectifs principaux : la structuration de divers groupements (pêcheurs, femmes, mareyeurs) et l'amélioration des techniques de pêche (vente de matériel dans les villages).

Une évaluation intermédiaire du PSP conduite en 1995 faisait état de trois déséquilibres importants dans la conduite du programme :

- « déséquilibres des efforts consacrés à la réalisation des microprojets au détriment de ceux consacrés à l'amélioration des techniques de pêche (…) et de valorisation du poisson »
- « inégalités des efforts consentis en zone nord (Soalare, Anakao, Maromena, Beheloka) au détriment de ceux consentis en zone sud (Itampolo, Androka, Ambohibola). »
- « inégalité des efforts directement consentis aux hommes au détriment de ceux consentis directement aux femmes » (L'Heureux & *al*., 1995).

A la fin du projet, le rééquilibrage des efforts ne fut que partiel. Plusieurs composantes du projet telles que la création d'Associations pour le Développement, d'Associations de Femmes et d'Associations de Mareyeuses ou la mise en œuvre d'un système de crédit n'avaient été réalisées qu'entre Itampolo et Anakao. Pour cette zone, Lupo-Raveloarimanana

[153] Le projet aurait continué jusqu'en 2004, mais les efforts furent recentrés sur la zone nord de l'Onilahy entre Soalara et Morombe (Randriambololona, 2006, comm. pers.)

et Lupo (1996) fournissent des éléments d'analyses intéressants sur le fonctionnement des associations.

La seule composante mise en place à Ambohibola et à Androka concernait donc « l'amélioration et la fourniture d'engins de pêche » vendus aux pêcheurs ou mis en location-vente par l'intermédiaire de commerçants locaux. Chacun de ces commerçants relais du projet était dépositaire d'une valeur de 12 500 US$ de matériels. Ils furent formés par le PSP et intéressés financièrement à l'opération à hauteur de 10% de la valeur des ventes réalisées.

A Androka, un commerçant vezo originaire du village fut commissionné. A Ambohibola, c'est l'actuel maire tanalanà de la commune de Soalare (dans la baie de St Augustin), dont la seconde épouse sarà réside à Ambohibola, qui fut chargé des ventes. Une partie du matériel fut effectivement vendue et une autre partie fut confiée à l'utilisation des familles et alliés des commerçants. Du dire même de l'un d'entre eux, ils purent ainsi acquérir une grande quantité d'équipements en prêtant le matériel aux pêcheurs et en le remboursant grâce à leur intéressement sur les captures réalisées.

(2) Les sous-projets du PSDR

Les différents projets financés par le PSDR concernent la construction d'infrastructures, le soutien aux activités artisanales et commerciales rurales, mais c'est surtout le soutien aux producteurs qui constitue la majorité des activités du programme sur l'ensemble du territoire national (incluant pêche, agriculture et élevage). L'objectif affiché du PSDR est de « (1) accroître la production, la productivité et les revenus des petits paysans, (2) aider le regroupement des producteurs et le développement des groupements communautaires, (3) réduire la pauvreté en milieu rural en tenant compte de la conservation des ressources naturelles » (brochure de présentation, traduite du malgache). Plusieurs principes sont mis en avant dans les objectifs du programme tels que la participation des jeunes et des femmes, le respect de normes environnementales et la priorité donnée aux producteurs les plus pauvres et les plus enclavés.

Les premières associations de producteurs financées par le PSDR ont vu le jour fin 2001. Concernant la sous-composante pêche dans la région de Tuléar, couvrant près de 800 km de côte entre Morombe et Fort-Dauphin, on comptait 64 associations déjà financées en 2005

(dont 4 pour la commune d'Androka) et plus d'une cinquantaine en cours de financement (soit une association tous les 7 km de littoral en moyenne)[154].

Pour bénéficier de l'appui du PSDR, les producteurs locaux doivent se constituer en association de 10 à 15 membres (hommes et femmes). Ce n'est qu'une fois l'association légalement créée[155] qu'un dossier de demande d'aide peut être adressé au PSDR. Pour le montage institutionnel, les associations se voient affectées les services de facilitateurs sur le terrain : les « partenaires stratégiques » (en règle générale des ONGs locales). Ceux-là sont chargés d'accompagner les associations pour monter leur dossier, de former les membres sur les principes organisationnels à respecter et de suivre les premiers pas de l'association dans son fonctionnement. Pour ce travail, les partenaires stratégiques perçoivent 10 % des sommes décaissées par le PSDR au profit de chaque association prise en charge.

Pour une association d'une quinzaine de membres, la dotation avoisine généralement 10 millions d'Ariary (soit près de 4 000 €). Afin de bénéficier de l'appui du PSDR, les membres doivent faire preuve de leur implication en investissant collectivement dans le groupement à hauteur de 15 % du budget total sollicité (dit « apport bénéficiaire »), le plus souvent sous forme de biens meubles et immeubles (matériels, pirogues, magasin de stockage…). En ville, un compte bancaire est ouvert gratuitement au nom de l'association.

Au sein de chacune d'elles, un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un commissaire aux comptes et un conseiller forment le bureau chargé de piloter l'association et sont les principaux interlocuteurs des partenaires institutionnels. Le président et/ou le trésorier sont en charge de programmer les achats, établir les factures *pro forma* et décaisser l'argent après avoir obtenu l'aval du PSDR sur les dépenses programmées. En principe, les membres de l'association doivent être des pêcheurs, appartenir chacun à un foyer différent (même s'ils sont de la même famille) et ne pas occuper de poste dans la fonction publique.

Dès l'acceptation du « sous-projet » par le PSDR, le partenaire stratégique (représenté par un à deux agents de terrain) organise une session de formation au village. A cette occasion, sont présentées aux membres les modalités d'organisation et de gestion des activités de

[154] A cette époque, la composante « agro » du PSDR (élevage, agriculture et pêche) avait alors reçu plus de 2000 requêtes dont près du quart d'entre elles étaient traitées.
[155] Les associations doivent obtenir le visa de leur statut auprès de la commune et du Groupe de Travail pour le Développement Rural (GTDR).

l'association. Une convention (*dina*) censée régir le fonctionnement de l'association est établie et validée par les membres. Les principaux points abordés concernent la gestion du matériel et sa répartition entre les membres, le rôle des membres et du bureau, l'usage des bénéfices de la pêche, la nature des comptes à rendre aux partenaires institutionnels et divers engagements environnementaux à respecter. L'association se doit notamment de constituer une « épargne volontaire » déposée sur le compte bancaire en ville et destinée à l'entretien et au renouvellement du matériel. Les partenaires stratégiques proposent par exemple d'affecter un quart de la production au bénéfice direct des pêcheurs, un quart pour l'autoconsommation et la moitié pour la caisse de l'association et son épargne collective.

Il incombe aussi au bureau de rendre compte des activités et du fonctionnement des associations par la tenue régulière de cahiers de suivis et de procès verbaux des réunions. Plusieurs cahiers sont ainsi déposés aux membres du bureau pour suivre l'acquisition de nouveaux matériels, l'usage quotidien du matériel de l'association, les captures réalisées, la trésorerie de la caisse, le suivi des opérations bancaires, le suivi des opérations de mareyage. La tenue de ces cahiers incombe généralement aux présidents et trésoriers des associations.

A notre connaissance, la commune d'Androka abrite désormais au moins sept associations de pêcheurs (certaines sont enregistrées dans d'autres communes mais travaillent sur le littoral d'Androka entre Lanirano et Fanambosa). Les agents de terrain jouant le rôle de partenaires stratégiques auprès des associations de pêcheurs de cette commune sont des agronomes ou des halieutes. Ils sont membres de deux ONGs malgaches. La première est l'ASOS (Action Santé Organisation Secours), une ONG médicale de Fort-Dauphin qui s'est intéressée aux dimensions environnementales en 1999 avec l'obtention d'une étude d'impact pour le compte du projet minier d'exploitation d'ilménite de Rio Tinto dans la région de Fort-Dauphin[156]. La seconde est la Cellule des Océanographes de l'Université de Tuléar (COUT), groupement d'étudiants anciens et actuels formés dans les cursus d'halieutique et de sciences marines de l'IH.SM.

[156] Elle compte aujourd'hui plus de 100 membres salariés : médecins, agronomes et techniciens en BTP …

(3) Le projet de la mission catholique d'Androka

Au début des années 2000, ce petit projet initié par la mission catholique visait à s'appuyer sur l'association des parents d'élèves (FRAM) des écoles privées de la mission sur la commune d'Androka. A Ambohibola, l'objectif était de fournir au FRAM du matériel de pêche payé par la mission (pirogues et filets). En mettant le matériel à disposition des pêcheurs, le FRAM devait de son côté percevoir une rétribution sur les captures réalisées et permettre ainsi de financer en partie les frais de scolarité des élèves.

Le matériel acheté par la mission, de mauvaise qualité aux dires des membres du bureau du FRAM, fut rapidement inutilisable. Le Père de la mission catholique reprocha aux pêcheurs (notamment aux membres du bureau) de se servir du matériel sans répercuter une partie des bénéfices réalisés dans le budget de l'association. Sans réel propriétaire, le matériel ne fût pas entretenu et se détériora rapidement mettant précocement fin au projet dont le Père *vazaha* de la mission (décédé depuis) gardait un amer souvenir. S'étant senti abusé, il conserva une grande rancœur à l'égard des habitants d'Ambohibola qu'il qualifiait « de pire village de la région ».

10.2.2 Les propositions techniques et leurs intérêts

(1) Les choix techniques au regard des objectifs des programmes et projets

Le matériel promu par le PSP-FAO

Le projet PSP-FAO souhaitait promouvoir la diffusion de divers matériels de pêche et de transformation des produits halieutiques. A Ambohibola et Androka, le matériel mis à la vente ou à la location-vente était représenté par :

- des bobines de monofilament nylon pour les pêches à la ligne et la construction de filets droits,
- des hameçons de divers types (palangrotte, palangre, lignes de récif),
- des cordages (pour réaliser des palangres et des filets à requin de type *jarifa*),
- des masques de plongée,
- divers accessoires (gants, cuvettes en plastique, émerillons, câbles inox).

Ce projet cherchait à « augmenter la production » en mettant à disposition des pêcheurs de « meilleurs moyens d'exploitation rationnelle des ressources » (Dasylva et Rakotondrasoa, 1997). Le matériel promu visait plus particulièrement à « alléger la pression de pêche sur les ressources récifales et [à] augmenter les revenus des pêcheurs » (*ibid.*). Les choix se portèrent essentiellement sur la promotion de la palangre afin de limiter l'usage des filets *jarifa* (plus coûteux et moins rentables selon les responsables du projet) et de la turlutte (ligne de traîne) pour remplacer les filets maillants dans la pêche au calmar. Des démonstrations d'utilisation furent conduites dans plusieurs villages.

Il apparaît que le choix des matériels promus était cohérent avec les conditions locales d'utilisation par rapport aux objectifs de durabilité attendus du projet (effort de pêche déplacé à l'écart des systèmes récifaux, usage d'engins peu destructeurs des fonds marins, sélectivité des palangres par rapport aux *jarifa*). D'autres techniques furent envisagées mais ne concernèrent pas la commune d'Androka (pirogues en fibre de verre, DCP…).

Les objectifs du PSDR

L'objectif du PSDR en matière de pêche est de contribuer à « sortir de la pêche traditionnelle pour aller vers la pêche du genre artisanal » (cadre du PSDR, 2005, comm. pers.). Pour se faire, il mise sur la promotion de deux pêcheries : « pêche maritime » (pêche aux poissons du large) et « pêche langoustière », et finance également l'achat de moteurs hors-bords (d'environ 15 cv). Pour être éligibles, les sous-projets de financement des associations doivent donc faire état, au travers de leur dossier de demande de financement, d'un certain engouement pour l'une ou l'autre de ces filières.

Le PSDR considère le *zz* comme le meilleur moyen de promouvoir le développement de la production de poissons commerciaux. Les cadres du projet y voient une technique spécialement adaptée pour la pêche des poissons pélagiques, comme se fut prévu à l'origine par la GTZ (coopération allemande) qui diffusait ces engins dans les années 1990 au niveau du CFP de Nosy Be. Cependant, si les pêcheurs adoptèrent massivement cet engin, ils l'adaptèrent rapidement pour cibler les requins en calant les filets sur le fond et non pas en surface ou en pleine eau comme le préconisait le projet initial (Du Feu, 1998).

Au courant des processus politiques actuels œuvrant à la mise en place d'un plan d'action pour la gestion durable des populations de requins, les cadres du PSDR disent ne pas souhaiter promouvoir le développement de la pêche au requin. C'est pourquoi il a été décidé de financer l'achat de *zz* et de limiter l'octroi de financement pour l'acquisition de *jarifa*. Il y a là un hiatus évident entre les orientations théoriques du projet et les usages réels faits du matériel. La seule différence entre le *jarifa* et le zz est la taille des mailles, plus petite pour le second. Le PSDR promeut donc un engin qui, s'il capture effectivement plus de poissons que le *jarifa*, est moins sélectif et ne capture pas moins de requins que le *jarifa*. Dès lors, on peut dire que le PSDR apparaît aujourd'hui comme le principal promoteur de la pêche au requin dans la région.

(2) Les choix techniques au regard des aspirations locales

Proposition exogène d'innovations et libre choix des pêcheurs : une démarche pertinente

Pendant la durée du projet, les palangres promues par la FAO ont été bien accueillies par les pêcheurs à une époque où se développait la filière des ailerons de requin. Si ce sont les commerçants locaux qui se sont principalement saisis de cette opportunité, plusieurs pêcheurs d'Ambohibola et d'Androka en ont aussi acquis. Certains en possèdent toujours.

Cependant, les palangres ne sont aujourd'hui quasi plus utilisées dans la région. Les raisons évoquées par les pêcheurs pour justifier de leur désintérêt actuel sont la difficulté, dans une certaine mesure, de trouver régulièrement des appâts pour réamorcer les lignes mais surtout la difficulté de se procurer du câble inox capable de résister suffisamment longtemps[157]. Dès la fin du projet les pêcheurs qui s'étaient lancés dans l'utilisation de palangres n'ont plus réussi à se fournir en câble inox et plusieurs palangres ont alors été revendues ou sont désormais conservées en réserve sans plus être utilisées. Conscients de ces problèmes, les cadres du projet ont cherché à en pérenniser l'approvisionnement (Dasylva et Rakotondrasoa, 1997 ; Dasylva et *al.*, 1998) mais n'y sont apparemment pas parvenus (du moins dans la région d'Androka et d'Ambohibola).

[157] En tentant de répondre aux sollicitations des pêcheurs d'Ambohibola, nous avons pu constater que beaucoup de câbles d'aciers vendus comme inoxydables ne l'étaient absolument pas (tous ont été rapidement attaqués par l'eau de mer). Nous n'avons à ce jour jamais réussi à acheter du « vrai » cable inox à Tuléar.

Dans d'autres régions pourtant, la palangre reste l'outil privilégié de capture du requin au détriment des filets *jarifa* et ZZ. C'est notamment le cas plus au nord dans le village d'Itampolo où le projet PSP avait là aussi été mis en œuvre et où la majorité des pêcheurs de requins utilisent désormais la palangre.

Aujourd'hui encore, on ne peut que constater l'intérêt bien réel des pêcheurs pour ce projet. Le choix des matériels qui avait été fait par le PSP avait localement toute sa pertinence. Les acteurs regrettent sincèrement qu'il n'ait pas été prolongé (d'autant que le câble vendu servait aussi aux utilisateurs de lignes de traîne et de palangrottes). On peut présager que la pérennisation de ce type d'action aurait permis un remplacement significatif du parc villageois de filets calés *jarifa* et ZZ au profit de la palangre. La sélectivité de cet engin pourrait en effet significativement contribuer à une diminution de la pression exercée sur toutes les cohortes des populations de requin (notamment les juvéniles capturés par les *ZZ*).

Par ailleurs, les turluttes n'ont pas reçu un accueil aussi favorable que les palangres. On peut penser que l'absence d'acheteurs réguliers de calmars dans la région d'Androka à l'époque du projet en est à l'origine[158]. En revanche, plusieurs pêcheurs (du groupe des polyvalents) savent aujourd'hui fabriquer eux-mêmes leur propre turlutte artisanalement sans pour autant en faire usage. La présence de COPEFRITO pourrait désormais permettre l'essor de cette pêche dans la région d'Androka par ailleurs déjà très lucrative en d'autres lieux du littoral (comme à Beheloka et à Anakao).

Les incohérences du « package » technologique

Concernant les associations du PSDR, l'intérêt des pêcheurs est tout aussi réel. Sur la commune d'Androka (comme dans la plupart des associations pêchant le long du canal de Mozambique), les associations demandent essentiellement des filets *zz* et *jarifa*, des pirogues et des moteurs hors-bord. Pour les associations présentes à Androka, ces engins représentent systématiquement plus de la moitié du budget initial de l'association et souvent beaucoup plus. Le reste est représenté par divers filets (filets à langouste, filets monofilaments) et petits matériels (masques, bacs de salaison et bassines en plastique, balances, gilets de sauvetage…).

[158] A cette époque, COPEFRITO n'intervenait pas jusqu'à Androka et personne ne collectait les poulpes frais et les calmars.

Ce sont les membres qui établissent en principe l'éventail de matériels dont ils estiment avoir besoin. Cependant, on note que les moteurs acquis ne sont quasi jamais utilisés (il représente pourtant plus du tiers du budget initial). Seules deux associations sur les six que nous côtoyions l'utilisent, et encore très exceptionnellement. Même si des formations techniques pour leur utilisation et leur entretien ont pu être dispensées par les « partenaires stratégiques », les compétences techniques des membres de l'association semblent toujours insuffisantes. Nombre de ces moteurs sont laissés dans le magasin de stockage du matériel et plusieurs sont désormais hors d'usage. Il faut encore noter qu'il est extrêmement difficile pour les pêcheurs de se fournir en carburant en raison de son coût et de la localisation des points de vente (les premiers sont situés à une centaine de km). Il faut aussi souligner que l'usage d'un moteur apparaît comme un fort signe de différenciation sociale au sein de la communauté où la pirogue à voile reste un marqueur identitaire de première importance.

Dans les faits, la planification de l'usage des sommes sollicitées auprès du PSDR n'apparaît pas comme le fruit d'un processus de décision concertée au sein de l'association. Les choix nous sont apparus guidés par les membres du bureau et les partenaires stratégiques en vue d'adhérer au mieux aux objectifs de production mais aussi aux conditions d'éligibilité. Il s'agit donc de donner l'image d'un groupement de pêcheurs artisanaux (et donc motorisés) en devenir dans lequel les femmes jouent un rôle important de transformatrices et de mareyeuses (justifiant l'achat de cuvettes plastiques, de balances et de couteaux). Les membres de l'association adhèrent alors tacitement à ces choix en considérant que les membres du bureau et les partenaires stratégiques sont les plus à-mêmes de décider de la stratégie pour obtenir les financements (avec cette idée récurrente de « *mahay taratasy* »). Au final, ce sont généralement les présidents, et non les femmes, qui s'occupent du commerce des ressources les plus valorisées (notamment du requin et des gros poissons commerciaux écoulés dans les pôles urbains).

10.2.3 Les désillusions du volet d'appui socio-organisationnel

Dans le projet PSP-FAO, l'accès au matériel ne devait en aucun cas être fait sous forme de don mais de vente ou de location-vente, système déjà expérimenté par le projet. Ceci devait

permettre aux pêcheurs et aux mareyeurs d'acquérir directement et sur place le matériel dont ils estimaient avoir besoin sans perturber le fonctionnement du marché (Dasylva & *al.*, 1998). Le principe de mettre en dépôt-vente le matériel de pêche à la disposition des commerçants des villages était considéré comme le moyen le plus approprié pour pérenniser le système de vente. Un taux d'intérêt annuel de 20% était pratiqué dans ce cas (*ibid.*).

Si les choix techniques des projets semblent relativement adaptés aux aspirations des acteurs locaux, les conditions d'éligibilité (le montage et le fonctionnement attendu des associations) paraissent nuire à la viabilité des projets mis en œuvre[159].

L'inadéquation des cadres organisationnels préconisés

Contrairement à l'avis général sur le PSP-FAO des années 1990, beaucoup de résidents d'Ambohibola disent ne pas aimer les projets que propose le PSDR. La méfiance de rigueur a cédé la place, après moins de quatre années de recul, à la certitude largement partagée que ce type de projet « conduit les gens à se quereller » (« *mampialy ndaty* »). Malgré la manne qu'ils représentent, nombreux sont les acteurs qui ne souhaitent pas y participer en raison des conflits qu'ils sont réputés générer.

La différence fondamentale entre le PSP-FAO et les projets du PSDR réside dans les conditionnalités de l'aide. Concernant l'accès au matériel, l'appui de la FAO visait la facilitation d'achat de certains engins et leur promotion par des relais locaux (les commerçants formés par le projet). Après s'être acquitté du prix du matériel, aucune obligation ne pesait plus sur l'acquéreur qui pouvait gérer son activité comme il l'entendait. Si les pêcheurs notent que les commerçants ont été les premiers bénéficiaires de cette initiative, leurs discours font état d'un engouement bien réel aux principes de ce type de projets auxquels ils continuent d'aspirer aujourd'hui.

En revanche, dans le cas des projets PSDR, plusieurs éléments nuisent à l'adhésion des acteurs locaux et au bon fonctionnement des groupements de pêcheurs financés. Dès leur lancement, la plupart des principes clés sur lesquels insiste le PSDR ont été dévoyés ou

[159] En ce sens, comme pour la formalisation des COBA dans la mise en place de Gelose, la nécessaire officialisation des associations auprès des autorités administratives « ne favorisent pas leur épanouissement, de par les conditionnalités requises (législation auprès des collectivités territoriales, conseil d'administration, élection d'un bureau) que ne maîtrisent pas les sociétés paysannes » (Rakoto Ramiarantsoa, 2003 : 116).

occultés. La composition et l'organisation de toutes les associations ont rapidement été remaniées.

A notre connaissance, sept associations de pêcheurs ont déjà été financées sur la commune d'Androka[160]. Une était en cours de financement à Ambohibola au moment de notre départ. Trois ont cessé toute coopération entre membres et peuvent donc, de fait, être considérées comme dissoutes. Leur matériel a été différemment accaparé par les membres et les responsables du bureau et plusieurs actions en justice ont été intentées par leurs présidents pour récupérer le matériel (dont il conserve déjà la plus grande partie). Raison leur a parfois été rendue en justice.

Qualifiée « d'association irrécupérable » par un des intervenants extérieurs, une association déjà en fonctionnement a cessé de coopérer avec les instances du projet et ne verse pas d'argent en banque. Pourtant, elle reste selon nous la plus opérationnelle de toute et continue à faire travailler plusieurs équipes sous la coupe de son président[161]. Les autres associations encore en fonctionnement ne comptent parfois plus que quelques membres dont les instances du projet savent pertinemment qu'elles font de fausses déclarations des captures et des revenus réels qu'elles engrangent.

Des projets pour une élite locale

La composition des associations montre qu'elles sont accaparées par une certaine frange de la population. La plupart des postes des bureaux sont occupés par des non pêcheurs : entrepreneurs étrangers à la région, mareyeurs ou des notables locaux (dont des fonctionnaires). Dans deux associations, la rupture fut provoquée par les pêcheurs qui n'entendaient pas redistribuer une partie aussi importante de leur gain au profit de notables installés à Androka Vao ou à Ampanihy. Certains se sont vus confisquer le matériel par les gendarmes, d'autres dissimulent encore les engins. Interrogé à ce sujet, un des partenaires stratégiques disait ne pas se leurrer et savoir que les associations avaient « leur propre

[160] Les associations étaient principalement implantées à Lanirano (une association), à Androka et dans les villages alentours (deux associations), à Ambohibola (trois associations), à Ampamata/Fanambosa (une association). Les associations comptent parfois des membres dans plusieurs villages, notamment à Androka Vao.
[161] Plusieurs équipes de pêche manipulent quotidiennement le matériel de l'association pour pêcher les requins. Basée à Lanirano, nous ne pouvons cependant pas dire si les pêcheurs actuels sont les membres originels de l'association, ni non plus ce que sont les formes réelles du partage des bénéfices.

fonctionnement ». Un autre nous confiait : « Ce qu'on fait, ce n'est pas durable ; ça n'a parfois bénéficié qu'à quelques uns ».

A Ambohibola, l'essentiel des autres membres sont représentés par les plus importantes unités de production (plusieurs foyers de fils et de père réunis) qui détenaient déjà avant l'arrivée du projet les plus forts taux d'équipements. Malgré les règles d'éligibilité (une association est censée ne pas compter plus d'un membre par foyer), on trouve fréquemment les pêcheurs, leurs femmes, leurs fils et autres parents proches au sein de la même association. La dernière association en date, sous la présidence d'un mareyeur d'ailerons, intègre même des pêcheurs faisant partie d'une association aujourd'hui dissoute.

Les projets apparaissent donc accaparés par des nantis : à la fois par des non pêcheurs intéressés par la rente halieutique (commerçants, fonctionnaires, notables) et par des familles économiquement puissantes de pêcheurs résidents. Les premiers à quitter les associations sont souvent les plus lointains parents ou alliés qui ne bénéficient que de faibles avantages (peu de poids sur les décisions, peu de matériel attribué). Ils se sentent vite mis en danger par le manque de clarté dans la gestion de l'association et déposent souvent une démission officielle auprès des partenaires stratégiques pour fuir le risque de poursuite judiciaire. La démission a même parfois eu lieu dès la réception du financement en raison de désaccords sur l'utilisation envisagée de l'argent et l'utilisation des matériels.

On retrouve là les logiques qui prévalent à l'organisation de la pêche pour laquelle l'éclatement de conflits est soigneusement évité. Aussi les cadres socio-organisationnels préconisés par le projet ont-ils un effet non incitatif au sein des communautés de pêcheurs. Soit les pêcheurs évitent de s'engager dans ces dispositifs, soit ils s'en désolidarisent rapidement aux premières tensions laissant alors plus de latitude aux membres les plus puissants avec lesquelles il ne serait pas pertinent de rentrer en conflit (risque en termes de rendement et de sécurité lors des sorties en mer et risque social et économique d'affrontement avec un plus puissant que soi).

Les limites des agencements socio-organisationnels escomptés

Un autre point important qui permet de comprendre l'appropriation de l'association et du matériel par certains acteurs est l'origine des 15 % de l'apport bénéficiaire initial. Dans la

plupart des associations, cet apport bénéficiaire est le fait d'un à trois membres. Il s'agit généralement du président et plus accessoirement des plus riches partenaires avec qui il est lié (pêcheurs ou autres acteurs influents). Aussi, la répartition du matériel en vue de son utilisation est-elle souvent à l'avantage de ces acteurs qui investissent en premier et pilotent l'association. Dès la réception des engins, ils s'attribuent une plus grande part du matériel qu'ils font parfois utiliser par leurs alliés et dépendants non membres de l'association. Lorsque des conflits apparaissent, les porteurs du projet entendent logiquement récupérer le plus gros du matériel. Compte tenu de cet apport initial, les autres membres apparaissent donc en position de faiblesse au sein de l'association.

Par ailleurs, la répartition des bénéfices apparaît comme une des principales sources de méfiance des membres à l'égard du « *package* » organisationnel que dispense le projet. Si les pêcheurs de l'association acceptent les conditions socio-organisationnelles dictées par le projet (déclaration des captures, utilisation des gains de la pêche, pourcentage destiné à l'épargne, réunions), les données du suivi des associations réalisé par le PSDR montrent le peu d'engouement pour l'épargne collective. Les productions annuelles déclarées par chacune des associations dépassent rarement 500 kg (contre plus d'une douzaine de tonnes par association mentionnée comme rendement prévisionnel lors du montage des dossiers de financement). Dans cette même logique, les ventes d'ailerons sont rarement déclarées.

Mettre une partie de son argent en banque avec une dizaine d'autres producteurs et, qui plus est, sous le contrôle exclusif des présidents et trésoriers (seuls habilités à avoir accès aux comptes bancaires) semble en effet incompatible avec les stratégies économiques que partagent la plupart des pêcheurs. Elle accroît l'incertitude liée à l'accumulation d'argent (cf. chap 2), la méfiance mutuelle au sein de l'association et l'éclatement de conflits quant à l'usage de l'épargne. De telles sources de tensions nuisent aux conditions d'harmonie que les pêcheurs cherchent à réunir dans le cadre de leurs activités en mer.

Des règles travesties par l'ensemble des acteurs : un flou procédural

De plus, lors des formations dispensées par les partenaires stratégiques auprès des membres de l'association pour les familiariser avec les règles et le fonctionnement, les agents de terrain sont nombreux à estimer préférable de travestir cette épargne volontaire en une contrainte de remboursement obligatoire auprès du PSDR de l'argent octroyé. L'éventualité d'une

intervention des gendarmes en cas de non respect des règles, notamment de ce pseudo remboursement, est sans cesse évoquée par les agents de terrain au cours des réunions afin de « responsabiliser » les membres. Ils ont pour cela *a minima* la complicité implicite du président (qui, de son côté, sait pertinemment qu'il s'agit de la constitution d'un fond de roulement destiné à l'association). La crainte inspirée chez les pêcheurs favorise la démission des membres lorsque la gestion de l'association leur semble opaque.

L'accompagnement socio-organisationnel des partenaires stratégiques comme la peur du gendarme ne suffisent pas à faire perdurer la cohérence de ces associations et à faire décoller les indicateurs de production. Beaucoup d'argent est investi mais les résultats sont pour l'heure bien peu tangibles. En considérant que ce sont là des prêts accordés par la Banque Mondiale à l'Etat malgache, on peut s'inquiéter des conséquences économiques et sociales de ce mode d'action de « développement local » entrepris sur l'ensemble du territoire national (accroissement de la dette publique pour des bénéfices limités).

Le remboursement des prêts et l'épargne collectivisée sont globalement un problème récurrent dans ces différents projets (projets de la mission catholique et du PSDR). Pourtant, la réussite du projet de la FAO et son image positive aux yeux des pêcheurs montrent l'intérêt de s'appuyer sur un accès individuel au matériel dont les pêcheurs sont plus aptes à juger de la pertinence pour leur stratégie de production. Il montre aussi que les remboursements sont mieux garantis par le relais d'acteurs locaux (les commerçants qui gèrent la vente du matériel) qui, eux-mêmes, maîtrisent mieux les normes et les stratégies locales. Ceux-là ont régulièrement recours aux procédures traditionnelles d'arbitrage local (*zaka*) quand un conflit vient à les opposer à certains de leurs pêcheurs partenaires.

Si les pêcheurs les plus puissants économiquement semblent motivés pour adhérer à ces projets et qu'ils se plient *a priori* aux conditions d'éligibilité, il faut admettre qu'ils n'hésitent pas à s'organiser autrement dès réception du matériel. Chaque membre gère finalement son matériel de façon autonome et les gains ne sont pas collectivisés. De nombreux membres qui apparaissent dans les statuts des associations n'interviennent quasi jamais dans la vie du projet (notamment les femmes et quelques alliés des présidents étrangers au monde de la pêche). A l'échelle des associations, il y a donc une remanipulation profonde et sciemment opérée des principes organisationnels prônés par le projet, rappelant les principes de « sélection » et de

« détournement » caractéristiques des réactions paysannes face aux projets de développement et aux propositions d'innovations en général (Olivier de Sardan, 1995).

10.2.4 L'intégration de la dimension environnementale

Dans le cadre du PAE, la préservation de l'environnement est devenue une priorité nationale qui doit être intégrée à l'échelle de chaque politique sectorielle et territoriale. Il s'agit entre autres de donner à tous, institutionnels comme citoyens, le « réflexe environnemental »[162]. En ce sens, la plupart des projets cherchent à promouvoir des mesures environnementales accompagnant leur action qui peuvent prendre différentes formes : sensibilisation, concertation, transfert de gestion…

Dans les projets que nous venons de présenter, l'intégration de la dimension environnementale se fait à deux niveaux : les choix techniques des matériels promus en fonction de leurs impacts environnementaux et la sensibilisation sur le terrain (avec ou sans contractualisation des engagements par un *dina*).

Le manque de coordination et d'information pour la gestion des pêcheries de requin

Nous avons déjà vu que les choix techniques du PSDR pouvaient paraître paradoxaux quant à la promotion de la pêche au requin que les cadres du projet disent pourtant vouloir éviter. Plus encore, les filets à langouste (*harato fole*) financés par le projet produisent les mêmes types d'effets que les *zz*. Ces filets sont plus particulièrement placés dans la grande baie entre Ambohibola et Marohao. Au vue de la typologie des captures réalisées, ces espaces constituent très probablement une zone de nurseries pour plusieurs espèces de requins que les filets à langouste capturent en abondance.

Sans pour autant rendre palpable une augmentation de la production au sein des associations, la démarche du PSDR conduit à la mise en circulation d'un grand nombre de filets calés de fond (pour la pêche au requin ou la pêche langoustière). Ceux-là sont particulièrement destructeurs pour les écosystèmes marins comparativement aux palangres. En balayant les

[162] « Réflexe environnemental » est la formule mise en avant dans l'ensemble des documents officiels des Plans Nationaux d'Actions Environnementales et du *Madagascar Action Plan*.

fonds marins, ils dégradent les habitats. Lorsque les filets sont ramenés à bord, on y trouve fréquemment des débris coralliens, des gorgones, des algues et coquillages divers. Mais le plus nuisible vient de ce que l'on ne voit pas. Les ralingues et les nappes étant fabriquées à partir de polypropylène (plus rarement de coton), ces filets continuent, dès lors qu'ils sont perdus, à pêcher et à racler les fonds pendant de nombreuses années sans se dégrader. Pour un village tel qu'Ambohibola, on peut estimer qu'au moins une dizaine de pans de filets de ce type sont perdus chaque année lors des tempêtes, lors du passage des baleines ou en s'accrochant sur des rochers.

Un problème de communication

Dans leur souci d'intégrer la dimension environnementale, le PSDR et leurs partenaires stratégiques recommandent différentes précautions d'usages sur lesquelles doivent s'engager les associations lorsqu'elles reçoivent leur financement. Lors des formations de terrain, les partenaires stratégiques insistent sur plusieurs points dont principalement la protection des coraux, des mangroves et de certaines espèces emblématiques de la conservation de la nature comme les tortues de mer. Plusieurs hiatus apparaissent à ce niveau.

Les coraux et leurs désignations

Il y a d'abord un problème de langage que nous avons pu noter dans d'autres « situations d'interface » entre acteurs locaux et partenaires institutionnels (lors de l'atelier sur le poulpe par exemple). Ainsi, les coraux sont désignés par les autorités et les différents organismes de conservation et de développement sous le terme « *vato hara* » (« pierres carapaces ») issus de la langue malgache officielle (dialecte merina des Hautes-Terres). Cependant les communautés locales ont une classification bien plus développée des espèces de coraux dans lesquels le terme *vato hara* ne désigne que les coraux branchus. Les porites notamment, abondamment utilisées comme matériau de construction pour les tombeaux et les maisons en dur, sont désignées par le terme « *vato masake* » (« pierres cuites »). Aussi, les responsables du projet venus pour valider une association à Ambohibola se sont-ils insurgés d'être accueillis dans la maison en construction du trésorier alors remplies de porites pour faire le remblai. Le trésorier, un pêcheur local représentant officiel du *fokontany*, les laissa pantois en expliquant qu'il ne s'agissait pas de « pierres carapaces » (dont ils ne font pas usage), mais bien de « pierres cuites » depuis toujours utilisées par ses ancêtres.

La protection des tortues

La conservation de la tortue de mer est comme nous l'avons vu tout aussi problématique. Lors des formations de terrain adressées aux associations du PSDR, les pêcheurs sont enjoints de relâcher les tortues de mer vivantes capturées dans les filets et de déclarer à la mairie les tortues mortes afin d'être autorisés à les consommer. Comme nous le signalions, en l'absence de contrôle effectif, toute la collectivité villageoise entend bien continuer à « voler les tortues en mer ». A ce niveau, on peut douter que le projet puisse faire changer cet état de fait. Il participe à son échelle à entretenir la posture collective des villageois qui consiste en une mise en scène des comportements collectifs et en un contournement assumé mais discret des règles officielles et des engagements pris afin d'avoir accès à des dotations en matériel auprès des instances du projet.

10.3 Les dispositifs marchands et leurs rationalités multiples

Nous nous intéresserons ici aux diverses structures commerciales, personnes morales ou physiques, qui sont impliquées de façon essentielle dans les systèmes d'usages locaux. Nous mettrons de côté les filières régionales de mareyage (pour le poisson frais et fumé particulièrement) pour nous concentrer principalement sur les pratiques et les stratégies des opérateurs commerciaux les plus importants, souvent étrangers à la microrégion, et sur le rôle qu'ils jouent dans les processus de médiation institutionnelle.

10.3.1 Le positionnement face aux institutions légales

Les mareyeurs indépendants et leur adaptabilité

Jusqu'à récemment, l'écrasante majorité des importants mareyeurs locaux écoulant leur production à Tuléar agissait dans l'illégalité en ne souscrivant pas aux autorisations officielles de mareyage. Seule une minorité d'entre eux entreprend chaque année de renouveler sa carte

de mareyeur en constituant un dossier auprès des institutions centrales à Antananarivo[163]. Les pratiques qu'ils mettent aujourd'hui en œuvre dénotent leur connaissance et leur étonnante capacité de manipulation des dispositifs institutionnels.

Désormais, ils sont plusieurs à profiter astucieusement des nouvelles dispositions du service décentralisé de l'administration des pêches à Tuléar (SRPRH) permettant aux pêcheurs (hommes et femmes) de transporter leurs produits et de les vendre à Tuléar sans détenir de carte de mareyeur. Il suffit pour cela de se faire enregistrer comme pêcheur auprès du SRPRH à Tuléar et obtenir gratuitement une carte individuelle de pêcheur servant de laissez-passer pour les produits. Pour cela, ces mareyeurs ont la complicité implicite des autorités peu regardantes du *fokontany* qui leur délivrent les nécessaires justificatifs attestant qu'ils résident au village et qu'ils y exercent le métier de pêcheur, documents grâce auxquels ils se font enregistrer comme pêcheurs à Tuléar. Il apparaît à ce niveau que les pêcheurs connaissent mal ces nouvelles procédures intéressantes dont ils ne semblent pas encore s'être saisis pour leur propre compte.

Un autre système associe un taxi-brousse à plusieurs mareyeurs de poissons de la région. Après plusieurs contraventions délivrées par les autorités aux mareyeurs et aux taxis-brousse qui pratiquaient illicitement le commerce halieutique entre Androka et Tuléar, l'un des t axis-brousse s'est fait officiellement enregistrer comme mareyeur. Les petits mareyeurs locaux profitent ainsi de sa « couverture » pour ramener leurs propres marchandises auprès des acheteurs de Tuléar.

L'implication politique des entreprises commerciales

Les deux principales entreprises qui interviennent dans la région, COPEFRITO (Tuléar) et Martin Pêcheur (Fort-Dauphin), disposent quant à elles des autorisations nécessaires au mareyage et à l'exportation des produits qu'elles commercialisent. Mais les formes de partenariat avec les institutions étatiques ne s'arrêtent pas à ces systèmes de taxes et de contrôle sanitaire.

[163] Les cartes délivrées par les services décentralisées de l'administration des pêches (SRPRH) ne concernent qu'un mareyage limité à l'échelle du *fivondrona* (soit le district d'Ampanihy pour les produits halieutiques d'Androka) et ne permettent pas de rallier les pôles urbains comme Tuléar où se trouvent les principaux débouchés.

La COPEFRITO (mais probablement aussi Martin Pêcheur que nous connaissons moins) est par exemple fortement impliquée dans divers processus politiques visant à rationnaliser les modes d'exploitation des ressources marines. Plus qu'une simple présence, les opérateurs économiques apparaissent comme des initiateurs. C'est notamment cette société, à travers son rôle pilote dans le Groupement des Exportateurs des Produits de Mer (GEXPROMER), qui a été parmi les instigateurs clés de l'atelier de concertation puis du plan de gestion pour la gestion des poulpes. Au côté de deux grandes ONGs étrangères, elle participe aussi activement à la mise en œuvre de réserves temporaires de conservation des poulpes au village d'Andavadoaka. Plus qu'un simple opérateur économique, elle apparaît aussi comme un partenaire institutionnel important de l'Etat et des ONGs et joue un rôle moteur dans les processus politiques.

10.3.2 Entre clientélisme commercial et partenariat institutionnel

Les opérateurs commerciaux entretiennent avec les communautés de pêcheurs des rapports qui dépassent le strict cadre des échanges commerciaux. Les formes que prennent leurs relations sont nombreuses et font une large place aux pratiques clientélistes. Tous ramènent par exemple régulièrement du matériel commandé par leurs clients pêcheurs. Plusieurs mareyeurs d'ailerons de requins nous expliquaient internaliser directement certaines dépenses à caractère social dans les prix proposés aux pêcheurs. Ainsi, tel acheteur achète un kilo d'ailerons de requin de première qualité pour près de 90 000 à 100 000 Ar et offre en plus plusieurs bouteilles de bière aux pêcheurs (participant ainsi à « l'arrosage ») mais aussi du riz à leur épouse (dont ils connaissent le rôle essentiel dans les choix économiques du ménage). Tel autre propose les mêmes prix assortis d'un rouleau de corde pour renouveler le matériel souvent perdu et d'un peu de rhum pour fêter dignement les captures. S'ils se mettent régulièrement d'accord avec les autres acheteurs à propos des prix à pratiquer, ils instaurent aussi des systèmes de primes en nature et/ou en numéraire pour les plus grosses captures (une grosse quantité d'ailerons de première qualité pourra donc être vendue au-delà du prix maximal convenu entre les mareyeurs locaux).

L'intéressement de toute la communauté

Même les deux grosses entreprises commerciales endossent des rôles bien plus larges que celui d'acheteurs. Elles s'impliquent dans la vie des communautés villageoises à différents niveaux. Les véhicules de la société servent régulièrement à transporter des habitants, notamment lorsque des individus blessés ou malades doivent rapidement rejoindre des centres de santé. Les pratiques clientélistes qu'ils mettent en œuvre pour entretenir les relations avec leurs pêcheurs sont nombreuses : menus cadeaux, « arrosage », transport de messages le long du littoral… Les commissions qu'ils font pour le compte des pêcheurs concernent parfois des biens et des matériels qui n'ont rien avoir avec les productions auxquelles ils s'intéressent (bobines de fil nylon, plombs, peinture pour les pirogues…).

Ces pratiques clientélistes leur apparaissent comme une obligation à laquelle ils peuvent difficilement échapper. Sans autorisation officielle pour jouer ce rôle, les transports réguliers de personnes et de marchandises au bénéfice des communautés de pêcheurs les mettent d'ailleurs en porte-à-faux vis-à-vis des gestionnaires de taxis-brousse qui leur reprochent de nuire illégalement à leur activité en leur prenant des clients potentiels.

Notons aussi que leur passage régulier au village est ressenti comme sécurisant. Ils préviennent par exemple des tempêtes et des cyclones qui menacent la région (Ambohibola ne reçoit pas la radio). Le point intéressant est qu'ils font bénéficier de cette aide informelle (commissions diverses, transport des malades vers les centres de santé, informations…) à des cercles sociaux plus larges que leurs seuls réseaux de clients pêcheurs et mareyeurs. C'est particulièrement dans leur souscription annuelle au *soroandriake* que s'observe l'implication de toute la communauté dans leur présence au village. Dans le même ordre d'idée, un mareyeur d'aileron de requins dont les fournisseurs travaillent aussi bien à Ambohibola qu'à Nosy Manitsa remercie et s'allie la bénédiction des *ndatibe* de l'île en faisant un sacrifice de chèvre à leur intention lorsque les captures y sont particulièrement abondantes. En quelques sortes, ces opérateurs jouent activement le jeu institutionnel et territorial local en y adaptant leurs pratiques commerciales.

La conduite d'une concertation régulière

Les prix sont régulièrement l'objet de discussions collectives lors de réunions auxquelles tous les villageois sont généralement conviés à participer. Si les débats n'affectent pas significativement la stratégie commerciale des mareyeurs (qui restent relativement maîtres des prix pratiqués), en revanche, elles permettent aux principaux partis de s'exprimer. Ces réunions permettent aussi aux mareyeurs de mettre en avant les contraintes auxquels ils sont confrontés : formation des prix, logistique, qualité et conservation des produits…

On peut noter que la coordination d'une réaction collective est délicate pour les villageois. Des décisions collectives du *fokonolo* ont déjà visé à faire interrompre la commercialisation de leurs produits par tous les pêcheurs de langouste (pour cause de retard du *soroandriake* ou de baisse excessive des prix). Mais plus nombreux encore étaient ceux qui finirent par contourner la décision collective pour écouler rapidement leur production sans craindre de pertes.

Lorsque ces mareyeurs itinérants omettent leur rôle social (en refusant le transport d'un malade par exemple), les villageois condamnent collectivement les employés responsables, voire la société dans son ensemble. Bien souvent comme nous venons de le voir les intérêts individuels reprennent rapidement le dessus. Mais dans certains villages, plusieurs pêcheurs et mareyeurs locaux n'ont pas hésité à changer durablement d'acheteurs en vue d'éliminer les mareyeurs indélicats.

Des partenariats institutionnels stratégiques

Des conflits survenus par le passé (comportements des employés, fraude de mareyeurs locaux sur les prix, problème de partage du matériel attribué par l'entreprise) montrent que les villageois n'ont pas hésité à se référer aux cadres responsables de l'entreprise pour exprimer leurs doléances (soit à l'occasion de leur visite de contrôle sur le terrain, soit par courrier). Ce qu'il faut retenir ici, c'est une forme d'appropriation du dispositif marchand tel que celui représenté par la société COPEFRITO. Les communautés villageoises sont engagées avec elle dans une relation de mutualité qui dépasse les simples relations commerciales. Ils lui accordent implicitement des droits mais aussi des devoirs. Il y a d'ailleurs un apprentissage réciproque des pratiques et des logiques de l'autre.

C'est dans cette situation d'interface que les procédures collectives de coordination sont les plus mobilisées. Plus encore que dans les projets, la relation à ces importantes sociétés commerciales dynamise les arrangements institutionnels locaux. Des pratiques comme le *soroandriake* sont réadaptées à la présence de ces nouveaux intervenants sur le territoire. En l'absence d'alliances formelles, les pratiques clientélistes sont de rigueur pour entretenir des relations pérennes avec les villages de pêcheurs. Les réunions tenues à l'initiative des mareyeurs aussi bien qu'à celle des villageois permettent une mise en lumière des enjeux auxquels chaque parti est confronté. Ces sociétés apparaissent donc comme des partenaires institutionnels articulant en partie leur mode de fonctionnement aux structures institutionnelles locales.

Ces sociétés profitent ainsi de leur position pour diffuser des messages qui concernent autant leurs propres activités (normes de qualité, nouvelles réglementations) que certaines informations importantes sur la vie du pays. La COPEFRITO fait par exemple de la sensibilisation environnementale (comme la diffusion d'affiches dans les villages pour la protection des tritons ou à propos du cycle de vie des poulpes et des tailles minimales de captures avant même la tenue de l'atelier national). Lors d'un atelier sur le Système d'Aires Protégées de Madagascar (SAPM), le directeur de cette société faisait remarquer que les opérateurs économiques comme eux suppléaient souvent à l'Etat et aux ONGs dans ce rôle de sensibilisation et d'information à l'attention des communautés (restitution des ateliers, nouvelles réglementations, période de fermeture …).

Ils arrivent aussi qu'ils cherchent occasionnellement à diffuser du matériel qui leur paraît mieux adapté (rentabilité, sélectivité), comme les casiers à langouste artisanaux de Fanambosa (technique dite du « *vovo* » importée de l'Androy depuis peu) qui pourraient avantageusement remplacer les filets peu sélectifs utilisés à Ambohibola. La COPEFRITO a aussi activement contribué à sensibiliser ses principaux clients dans le monde à la difficile situation des communautés de pêcheurs suite au cyclone Ernest en 2005[164]. Les dons récoltés (associés à une aide financière de La Réunion) leur ont permis de redistribuer des vivres et du matériel de pêche dans les différents villages dévastés de la région.

[164] Le 23 janvier 2005, ce cyclone provoqua dans la région la mort de plus d'une centaine de pêcheurs en mer et détruisit un nombre important de cases d'habitation et d'infrastructures.

S’ils ont un pouvoir économique moindre que celui de ces grosses sociétés, s’ils possèdent rarement un véhicule et effectuent moins d’allers et venues entre la ville et les villages, les autres mareyeurs présents n’en jouent pas moins un rôle important de partenaires institutionnels (entendus comme dépassant le seul cadre des échanges commerciaux). Du fait de leur double ancrage dans les arènes institutionnelles officielles et dans les arènes locales, ils jouent souvent un rôle de « courtage » (Olivier de Sardan, 1995 ; Lavigne Delville et *al.*, 1996 ; Bierschenk et *al*., 2000) entre les pêcheurs et les opportunités que représentent les projets de développement comme le PSDR. Ils informent eux-aussi les pêcheurs sur les nouvelles dispositions règlementaires ou les normes commerciales. Ils diffusent notamment leur savoir-faire sur la préparation et la valorisation des différents produits qu’ils achètent (qualités et catégories commerciales, techniques de préparation…). Certains mettent à disposition de leurs alliés pêcheurs du matériel, parfois innovant, dont ils encadrent l’utilisation et répartissent les bénéfices. Nous verrons ci-après que leur présence est particulièrement recherchée par les pêcheurs (accueil et tutorat local, contraction d’alliances de parenté réelle ou fictive).

Chap. 11 « Gouvernance participative » et enjeux locaux

On peut s'interroger sur l'impact de la mise en place de différents dispositifs institutionnels exogènes sur les stratégies des acteurs locaux. Face à la multiplication des opportunités et des contraintes, les groupes d'acteurs réagissent de façon clairement différenciée. Au travers de l'analyse des pratiques locales relatives à ces différents dispositifs nous mettrons en évidence certaines divergences qui font écho aux projets de territoire de chacun, à leurs stratégies économiques (production) et à leurs positionnements sociopolitiques.

11.1 Des stratégies institutionnelles locales différentes

11.1.1 La monopolisation des fonctions politiques officielles

Du plus loin où nous ayons pu remonter dans l'histoire politico-administrative d'Ambohibola, les rôles de représentants officiels du village ont dans un premier temps essentiellement incombé aux Sarà Temaromainty et Tekazohandatse. Quand les premiers détenaient le poste de président du *fokontany*[165], les seconds héritaient du poste d'adjoint, et inversement. La place particulière des Tekazohandatse dans ces institutions semble tenir de leur qualité reconnue de meilleurs orateurs du village (*mpizaka be*). Ce sont eux qui sont généralement mobilisés comme porte-parole lors des *zaka* pour résoudre les éventuels conflits des Sarà avec d'autres groupes locaux.

Après l'explosion des pêches au filet dans les années 1970 et leur consécration économique, les Sarà Temaromainty confisquèrent le pouvoir administratif durant plusieurs mandats consécutifs étalés sur plus d'une quinzaine d'années. C'est à l'issue d'un conflit entre les Tekazohandatse et les Temaromainty (résolu à l'avantage des premiers lors d'un *zaka* arbitré par les Vezo d'Androka), que fut mis fin à cette hégémonie politique (mais aussi dans une certaine mesure économique, le procès leur ayant coûté très cher). Dès lors et jusqu'à

[165] Ce titre a pris des noms divers au cours de l'histoire administrative : « chef quartier », « chef de village » ou encore « président de *fokontany* ». Pour la clarté de nos propos, nous ne retiendrons que ce dernier.

aujourd'hui, tous les mandats qui suivirent furent octroyés aux plus riches et plus consensuels Temaroabo[166].

Compte tenu de leur préséance socioreligieuse historique, il semble donc que les Temangaro ne se soient volontairement pas impliqués dans ces instances mais aient plutôt soutenu leurs dépendants, les Sarà Tekazohandatse. Malgré un manque de données sur ce phénomène, nous pensons qu'ils limitèrent ainsi les risques de conflits ouverts qui se multiplièrent entre Sarà Tekazohandatse et Sarà Temaromainty. Les Tandroy aussi semblent n'avoir jamais été très impliqués dans ces processus.

Cependant, depuis l'instauration des *komity* il y a une dizaine d'années (comité villageois composé de trois personnes désignées pour contrôler et appuyer le travail des représentants), chaque renouvellement des mandats semble à peu de chose près déboucher sur l'attribution d'un poste par lignage sous la coupe d'un représentant temaroabo. La représentativité des différents groupes lignagers et l'alternance semblaient donc être une constante de ces jeux institutionnels. En revanche, l'appartenance sociale des tenants du titre de représentant administratif principal (président *fokontany*) a changé.

Nous avons pu assister au renouvellement des représentants villageois en 2005. Tous retiennent les manœuvres et négociations politiques entre les lignages et le maire. Celles-ci ont débouché sur la destitution rapide du chef de village désigné en première instance par le maire, un Sarà Tekazohandatse pressenti pour ses qualités politiques et oratoires. Celui-ci fût finalement nommé adjoint laissant la tête du village au profit d'un Sarà Temaroabo, jugé moins bon politicien mais plus en cheville avec les riches pêcheurs de requin du groupe nord qui soutenaient la contestation.

Fruit de revendications discrètes et de négociations officieuses, cet arrangement prit finalement la forme d'un consensus lors de l'assemblée des *fokonolo* à laquelle le maire avait été convié pour dénouer la situation. Les arguments affichés par les opposants à la première configuration choisie par le maire étaient que les Sarà Tekazohandatse, en tant que lignage « enfant », ne pouvaient être chef en lieu et place de leurs lignages aînés. C'est donc cette

[166] Les Temaroabo partagent avec les Temangaro une intimité territoriale particulière par leur occupation commune de l'île où ils mobilisent des formes de solidarité très fortes. Par ailleurs, il faut aussi signaler que leur leadership économique leur permet d'entretenir durablement leur clientèle au sein du village.

légitimation généalogique qui servit de substrat au consensus apparent même si la majorité de nos interlocuteurs, Sarà d'Ambohibola comme Vezo d'Androka, insinue que c'est l'argent qui eut raison de cet imbroglio politique. On voit d'ailleurs que par le passé cet argument n'avait pas force de règle puisque les Sarà Tekazohandatse avaient déjà occupé par deux fois (et sur des périodes assez longues) le rôle de président *fokontany*, et ce malgré leurs liens évidents de dépendance vis-à-vis des « grands » Temangaro et des autres lignages de fondateurs du village.

Ces manœuvres, sous couvert de hiérarchies lignagères d'ordre généalogique, montrent que l'occupation de ce poste est actuellement un enjeu essentiel pour les lignages de pêcheurs les plus spécialisés. Ils auraient pour le conserver dépensé beaucoup d'argent. Elles montrent aussi que les agencements politiques actuels ne reproduisent plus les agencements politiques anciens. Les Temangaro n'ont plus le pouvoir (ou la volonté ?) de contenir les dissensions internes pour légitimer leurs dépendants tekazohandatse. Un vieux Temangaro résidant à Nosy Manitsa illustrait bien l'évolution des rapports politiques face aux richesses accumulées par les lignages de spécialistes : « tous ceux qui étaient esclaves sont devenus les rois » (« *I azy niandevo ine iaby manjary mpanjaka* »).

Depuis l'avènement de la filière « aileron de requin » il y a une quinzaine d'années, on note que les présidents *fokontany* ont systématiquement été des pêcheurs de requin spécialistes. Ce groupe professionnel apparaît aujourd'hui de façon récurrente à la pointe des processus politiques en raison notamment de son pouvoir économique, des réseaux de clientèle qui lui sont associés, et de la solidarité qui unit ses membres et favorise les ententes politiques. Le pouvoir économique apparaît d'ailleurs comme un facteur essentiel pour accéder au statut de président *fokontany*. Il n'est donc pas un secret dans la région que plusieurs de ces nominations furent « achetées » auprès des autorités communales[167]. Investir collectivement de l'argent (à l'échelle du lignage ou du « groupe stratégique ») pour conserver ou obtenir le statut de représentant officiel du village apparaît donc comme un enjeu essentiel.

[167] Les formes de corruption qui s'y rattachent apparaissent pour tous comme un fait quasi structurel et normal. Si elles sont illégales, ces pratiques n'en sont pas pour autant illégitimes, même aux yeux du Sarà Tekazohandatse destitué directement informé par le maire de la renégociation qui se jouait. A ce propos, Olivier de Sardan (1995) nous interpelle sur la nécessité d'étudier ce qu'il appelle « l'économie morale de la corruption » comme une modalité d'organisation et de régulation parmi d'autres.

11.1.2 La rupture religieuse et les logiques impliquées

L'analyse des évolutions récentes des réseaux d'appartenance religieuse de ces deux groupes confirme avec force la différenciation de leur vécu territorial, et au-delà, de leurs stratégies politiques. Le groupe nord (le plus spécialisé dans les pêches aux filets) s'inscrit dans une démarche résolument moderniste, en rupture avec la culture religieuse passée, alors que le groupe sud cherche au contraire à ménager une continuité.

Depuis l'arrivée de la mission catholique dans la région, et plus particulièrement la construction de l'église à Ambohibola dans les années 1970, les habitants se sont massivement tournés vers le catholicisme. Vers les années 2000, c'est l'église évangélique « assemblée de Dieu » qui s'est implantée dans plusieurs villages de la région. A Ambohibola, elle compte aujourd'hui une trentaine d'adeptes.

Autrefois, le culte des ancêtres et les cultes de possession constituaient les deux ressorts religieux essentiels du pouvoir politique. Que ce soit au sein des royaumes (comme dans le Menabe) ou dans des communautés politiquement indépendantes, les possédés jouaient un rôle central dans la vie de la communauté (Koechlin, 1975 ; Lombard, 1995 ; Goedefroit, 1998a). Aujourd'hui, le culte des ancêtres continue d'être pratiqué parallèlement à l'adhésion aux nouvelles religions sans qu'il y ait de contradictions idéologiques majeures. En revanche, ces églises interprètent la possession comme des pratiques diaboliques dont il conviendrait de se débarrasser, notamment par des formes d'exorcisme[168]. Si certains continuent d'adhérer indifféremment à une église et aux cultes de possession, d'autres rejettent aujourd'hui activement toutes formes de possession.

C'est à ce niveau que l'on retrouve les clivages entre les deux groupes évoqués précédemment. Les Tandroy et les Sarà Tekazoandatse représentent l'écrasante majorité des possédés (10 sur 15), suivis par des Mahafale, Vezo et Sarà Temangaro. Dans le groupe des Temaromainty, Temaroabo et Temarofoty, on ne dénombre qu'une possédée active (qui plus est rattachée par le mariage au lignage tekazohandatse).

[168] Il n'est pas innocent que dans ces églises, et désormais au sein d'une certaine frange de la population, les esprits ne soient pas désignés par le terme *zeke* (« esprit ») mais par le terme *devoly* (« démon », de l'anglais *devil*).

Dans ces trois lignages, ils sont huit anciens possédés diagnostiqués à avoir rejeté leurs esprits, soit en ayant pratiqué un exorcisme au lieu du *vakilela*, soit *a posteriori* par le biais d'un sacrifice destiné à rompre avec leur esprit les rapports institués par la « confrérie de possédés ». Les *mpamakilela* (ou les esprits qui les possèdent) gardent rancœur à leurs *anabola* d'avoir sciemment rejeté leur relation symbolique et n'ont pas manqué d'interpréter la mort récente et soudaine de l'un d'entre eux comme le signe du mécontentement de l'esprit rejeté. Le dialogue entre ces deux groupes à propos des manifestations des esprits est aujourd'hui quasi totalement rompu. La principale possédée *mpamakilela* refuse désormais de prévenir les dévots chrétiens des dangers surnaturels dont elle aurait vent.

Par ailleurs, les lignages qui se distancient des possédés ont adapté certaines de leurs pratiques ancestrales pour mieux se différencier et s'intégrer dans le projet ecclésiastique moderne. Pour être plus en harmonie avec les conventions religieuses, un notable sarà temaroabo, reconnu comme un grand dévot catholique, a fait organiser il y a plusieurs années un sacrifice auprès du poteau rituel visant à « acheter le tabou » pour les membres de son lignage qui imposait jusqu'alors à tous les Sarà d'être enterrés dans un *kitsantsa* (cage de bois non fermée)[169] et non dans un cercueil en planche. Ils sont aussi quelques-uns à contracter des alliances *ate-hena* sans boire le sang de leur allié, considérant qu'il s'agit là d'une pratique impie. Dans leur discours comme dans ce que nous avons pu observer, ils évitent aussi de recourir aux diverses pratiques propitiatoires habituellement associées à la pêche (possession *vorombe*, confection d'*aoly* magique par l'*ombiasa*…). Ils se contenteraient désormais uniquement de prières chrétiennes et de demandes de bénédictions familiales et/ou lignagères éventuellement assorties de sacrifices aux ancêtres.

Il y a donc une vraie rupture entre le groupe des possédés (*mpizeke*) et leurs clients habituels et le groupe des adeptes aux nouvelles églises (*mpivavake*) qui voient d'un très mauvais œil que les premiers assistent aux offices des églises tant qu'ils n'abandonnent par leurs esprits. Les discours très virulents des seconds envers les premiers paraissent d'autant plus étonnants que ceux-là mêmes qui ostracisent sont plusieurs à avoir été « atteints » par des esprits dans un passé proche, mais aussi que de très respectables ancêtres de leur lignage étaient de grands possédés (c'est notamment eux qui ont fait aménager la *tanifaly* qui jouxte Ambohibola), et que même le premier prêtre vazaha (le plus apprécié et regretté jusqu'à maintenant !) à avoir

[169] Pour l'origine de ce tabou, voir Lilette (2007)

pris en main la mission catholique d'Androka Vao dans les années 1970 était réputé aller consulter les possédés, notamment les *vorombe*. On imagine alors à quel point grandir dans l'un ou l'autre de ces lignages change profondément les visions du monde et les façons d'éprouver son appartenance au groupe.

Ce souci de rejeter la possession et d'adhérer scrupuleusement aux nouvelles églises peut être analysé sous un autre angle :

- D'une part, cette rupture avec les institutions de la possession permet de limiter l'ingérence des réseaux de possédés dans la vie de son groupe (notamment pour des groupes qui accumulent beaucoup de richesse et entendent en garder le contrôle). En effet, face au danger de la différenciation sociale, c'est souvent par la bouche des possédés qu'est rappelé plus ou moins explicitement aux nantis le besoin de redistribution[170].
- D'autre part, cette adhésion totale (peu importe ici qu'elle soit sincère ou fantoche) permet de favoriser l'accès aux ressources matérielles et symboliques pourvues par les missions religieuses. Par exemple, la mission catholique d'Androka Vao gère un dispensaire de santé, implante des écoles et des professeurs là où l'école publique est absente (comme à Ambohibola), gère le collège communal, organise souvent des dons ou des ventes de riz à prix coûtant. Elle a aussi mis en place un projet de développement avec le FRAM. De leur côté, les pêcheurs membres de l'église « assemblée de Dieu » se sont aussi vus proposer par l'ancien officiant de la région de constituer une association PSDR à caractère totalement confessionnel.

Ces églises représentent donc à la fois des pôles de pouvoir au sein du village (nouvelles légitimations d'ordres sacré et religieux amenuisant le pouvoir des possédés) et un accès potentiel à de nouvelles ressources. L'insertion dans ces réseaux est donc un enjeu stratégique tant politique qu'économique. Le rejet de la possession à l'échelle de l'ensemble du lignage s'observe de manière explicite au sein des quartiers lignagers du nord (cf. carte 19).

[170] Et ce d'autant que, rappelons-le, les possédés sont généralement représentés aujourd'hui par des individus en situation socio-économique précaire et marginale (en particulier par des femmes célibataires).

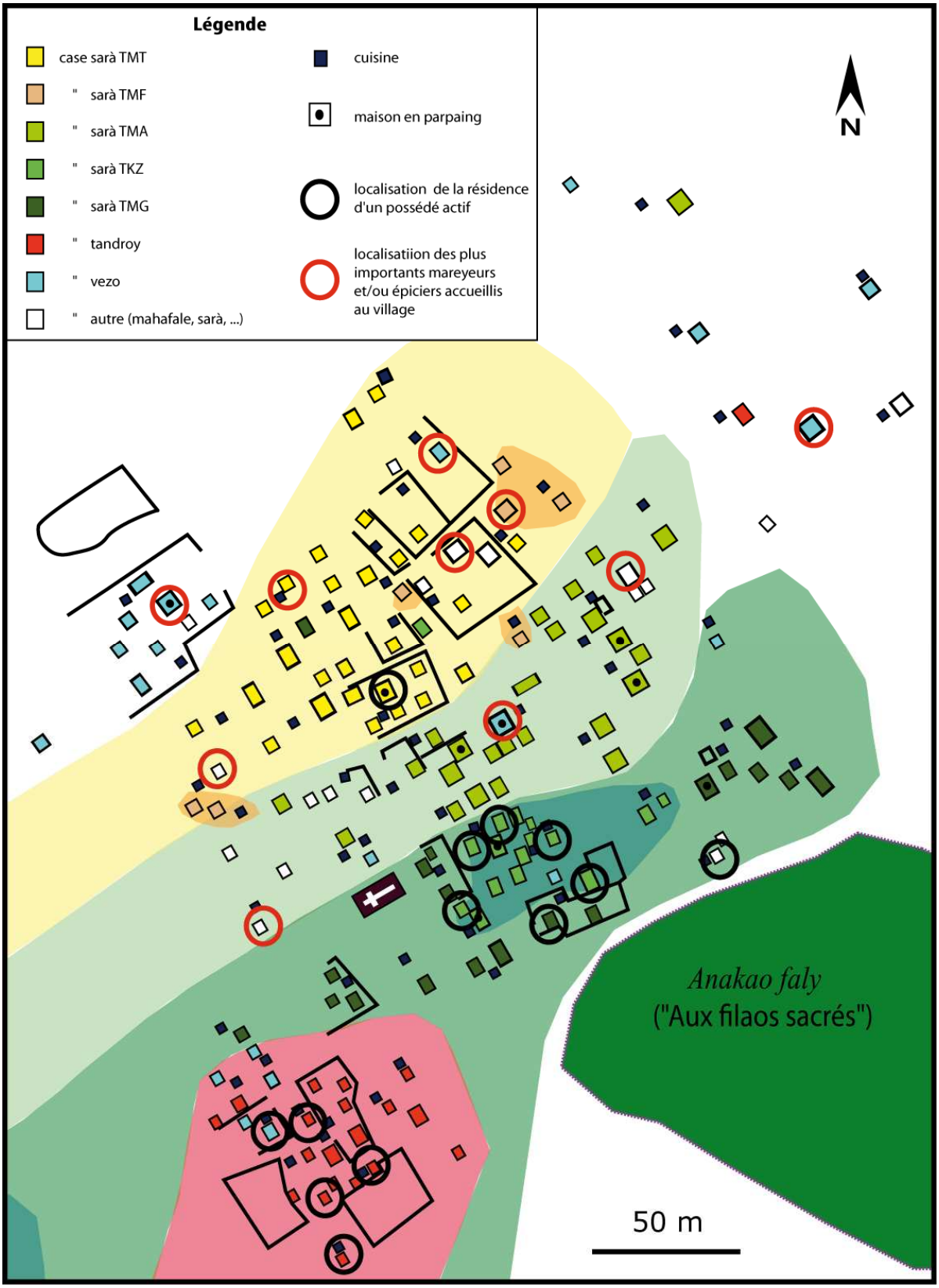

Carte 19 : Ségrégation spatiale des réseaux de possédés et des réseaux d'opérateurs économiques entre les différents quartiers lignagers d'Ambohibola

11.1.3 L'accaparement des réseaux de mareyeurs étrangers

Plus que dans le groupe des polyvalents, les membres des groupes spécialistes temaroabo, temaromainty et temarofoty créent des partenariats avec des opérateurs commerciaux intéressés par les productions locales. Nous distinguons les opérateurs commerciaux (dont les filières commerciales débouchent nécessairement sur des marchés urbains) des mareyeuses de poissons frais ou fumés (dont les débouchés sont plus généralement régionaux). Cette distinction mérite d'être faite pour deux raisons principales : d'une part, les premiers bénéficient souvent de fonds de collecte plus importants et s'intéressent à une ou plusieurs ressources à forte valeur ajoutée ; d'autre part, ils disposent de ressources institutionnelles (ou d'un « capital social » au sens de Bourdieu) plus importantes et novatrices que les seconds. Alors que des mareyeuses mahafale sont accueillies au sein de tous les quartiers du village, les opérateurs commerciaux plus importants semblent plus spécifiquement associés aux lignages de pêcheurs spécialistes (cf. carte 19).

La ségrégation de l'accueil des opérateurs économiques

Les quatre principaux relais commerciaux (2 Vezo et 2 Mahafale-Tanalana) achetant localement poulpes ou langoustes pour le compte de sociétés commerciales de Tuléar ou de Fort-Dauphin sont depuis leur installation tous accueillis dans les quartiers des trois lignages spécialistes de la partie Nord du village. Ils leur sont encore aujourd'hui liés, soit par des intermariages les plaçant comme gendres, soit par des relations de tutorat local *vahiny-tompontanà* (cf. chap 5). Les deux épiceries permanentes du village sont aussi gérées par deux d'entre eux.

Aujourd'hui, les acheteurs d'ailerons de requin les plus implantés localement (entre 3 et 6 selon les périodes) sont eux aussi tous accueillis au sein de ces lignages (exception faite de l'un d'entre eux basé à Nosy Manitsa chez son *ate-hena* temangaro). Le cas des autres opérateurs commerciaux (coquillages, holothuries, poissons salés-séchés) est plus hétérogène mais ils restent tout de même préférentiellement accueillis par les lignages de pêcheurs spécialistes.

Par le passé aussi, nous avons relevé que l'essentiel des opérateurs ayant tenté de collecter au village, avec une réussite plus ou moins durable selon les cas, ont généralement été accaparés par ces lignages.

Les configurations de partenariats

Deux schémas se retrouvent assez régulièrement. Dans un premier cas, le plus fréquent, des alliances sociales ou des réseaux de connaissance préexistent à l'arrivée d'un de ces opérateurs commerciaux et conditionnent son accueil au village. Dans un deuxième cas, le mareyeur souhaitant s'installer au village rencontre, selon le protocole normal, le représentant officiel du village à qui il expose les raisons de sa venue, rencontre à l'issue de laquelle celui-ci, s'il y voit un intérêt, l'accueille généralement parmi les siens. Le poste de président *fokontany* joue donc un rôle important quant à la monopolisation des réseaux économiques, et par-delà, des ressources institutionnelles qu'ils représentent.

Reste une dernière configuration dans laquelle l'opérateur commercial, en quête de partenaires privilégiés (pour l'héberger, l'aider dans son travail, mais surtout pour utiliser son matériel) propose un partenariat à plusieurs pêcheurs. Ceux qui choisissent de coopérer et de donner une partie de leur capture au propriétaire du matériel sont essentiellement des jeunes mais aussi les hôtes de ces mareyeurs et leur famille qui se retrouvent donc plus particulièrement dans les lignages nord.

11.1.4 Une implication différenciée dans les projets de développement

D'autres opportunités s'offrent aux acteurs locaux. Nous pensons ici particulièrement aux propositions de projets de développement émanant de l'extérieur. Ces dispositifs sont relativement peu nombreux dans la région et, comme nous l'avons déjà évoqué pour les projets de la FAO et du PSDR, leur pérennité n'est pas ce qui les caractérise le mieux.

Les acteurs s'en saisissent différemment selon leurs intérêts et leurs ressources. C'est particulièrement vis-à-vis des opportunités représentées par ces projets que l'implication dans

les réseaux qui viennent d'être évoqués (politico-administratifs, religieux et commerciaux) apparaît comme un atout essentiel pour en faciliter l'accès.

Les associations du PSDR sont toutes structurées sur le même modèle. Leur bureau (présidence et trésorerie essentiellement) est généralement piloté par des mareyeurs non originaires du village ou des fonctionnaires de la commune (enseignants, gendarmes, personnel médical…) étrangers au monde de la pêche (cf. tableau 7). Ce sont ces entrepreneurs étrangers qui ont accès à l'information en ville et disposent du capital social nécessaire pour faciliter le montage de ces associations (séjours réguliers en ville, accès à l'information, compétences pour monter les dossiers…). Ce rôle de promoteurs locaux des projets extérieurs confirme leur position de « courtiers en développement » entre les communautés de pêcheurs et les institutions du développement.

Type de structure	**Localisation principale**	**Principaux porteurs du projet**	**Type de liens avec le village**	**Nb de membres**	**Caractéristiques principales des membres**
FAO-PSP (vente de matériel) (projet fini)	Ambohibola	Maire actuel de Soalara impliqué dans le mareyage (Tanalanà)	Seconde épouse TMA au village	_	_
Asso PSDR (inactive : dissoute ?)	Ambohibola	Maire actuel de Soalara et son frère, tous deux impliqués dans le mareyage (Tanalanà)	Epouses TMA au village	10	Parents des épouses (TMA, Vezo, Tandroy) et divers inconnus
Asso PSDR (en cours)	Ambohibola	Mareyeur d'aileron (Tanalanà)	Relation de tutorat (TMA)	15	Pêcheurs TMA, TMT, TMF (clients)
Asso PSDR (dissoute)	Ambohibola / Androka	Pasteurs de l'église « assemblée de Dieu » et sa femme (enseignante)	Confessionnels	15	Pêcheurs membres de l'église (TMF, TMT, TMG)
Asso PSDR (dissoute)	Androka / Ambohibola	Importante famille de mareyeurs vezo d'Androka et d'Androka Vao	Alliés aux TMT et TMA	14	Ancien instituteur d'Ambohibola (non pêcheur) et sa famille vezo installée à Ambohibola
Asso PSDR (dissoute)	Ambohibola	Instituteur et ancien gendarme d'Androka Vao et leurs parents (migrants)	Epouses TMA au village d'un des membres du bureau (migrant)	18	Pêcheurs TMA
Asso PSDR (en cours)	Ampamata	Ancien fonctionnaire (Médecin / non originaire de la région)	Relation de tutorat (TMA)	~10	Pêcheurs TMA et pêcheurs sarà migrants accueillis par les TMA
FRAM (association des parents d'élèves)	Ambohibola	Mission catholique d'Androka et FRAM d'Ambohibola	Responsable de l'école privée	_	Parents d'élèves (bureau : TMF, TMA, TKZ)

Tableau 7 : Caractéristiques principales des structures de projet impliquant des résidents d'Ambohibola

A leur côté, les quelques pêcheurs impliqués dans ces bureaux (lorsqu'ils ne sont pas totalement accaparés par des acteurs étrangers) font tous partie des trois lignages spécialistes. En s'associant de façon étroite avec ces porteurs de projets et en leur ouvrant ainsi l'accès au village en les accueillant chez eux, ces pêcheurs se placent eux aussi en position de « courtage ». Il est logique qu'ils drainent à eux l'essentiel des nouvelles initiatives et en tirent avantage. Parmi les résidents d'Ambohibola, les simples membres (hors bureau) composant ces associations (entre 10 et 15 par association) appartiennent à plus de 80% aux lignages spécialistes temaroabo, temaromainty et temarofoty.

11.2 Le nouvel ordre territorial et sa gouvernance

Au travers des situations qui viennent d'être décrites, on constate que le lignage constitue une unité assez homogène du point de vue des stratégies institutionnelles auxquelles les acteurs souscrivent. Même s'il y a conflit de représentations entre les promoteurs des nouveaux dispositifs institutionnels et les groupes locaux, certains acteurs s'impliquent dans ces dispositifs et cherchent à s'accaparer de façon quasi exclusive les ressources qu'ils représentent (impliquant alors surtout leur lignage mais aussi leurs alliés et dépendants). Il se met donc en place une compétition entre les lignages pour l'accès aux divers dispositifs institutionnels. Les résultats de cette compétition sont alors loin d'être ceux escomptés par les intervenants extérieurs dans leurs propositions d'innovations (sur un plan purement technique ou sur un plan normatif et organisationnel). Au-delà, nous verrons que ce renouveau des rapports interlignagers, impulsé par la multiplication des diverses interventions extérieures, projets et arènes de concertation émergeant à l'échelle locale, participe à un éclatement progressif des territoires.

11.2.1 Le lignage : une unité politique et territoriale résiliente

Même si des différences de richesses et de statuts existent au sein du lignage, « à cause de la pression sociale, les riches y ont plus d'obligations que les autres, obligations qu'ils doivent remplir sous peine de perdre leur honneur, et donc l'estime des autres membres » (Esoavelomandroso, 1991a : 36). Sans qu'il y règne un contrôle autoritaire sur le reste du

groupe, la performativité des représentations associées aux rapports de parenté favorise donc la mise en œuvre de stratégies collectives à l'échelle lignagère.

Comme nous l'avons vu tout au long de ce travail, cette cohésion s'exprime aussi bien par l'adhésion aux mêmes institutions religieuses (cultes de possession ou églises) que par la mise en œuvre de pratiques de production très semblables entre foyers d'un même lignage (renforcée par les solidarités économiques internes au lignage). Le lignage constitue donc une unité pertinente d'observation pour les politiques territoriales et les stratégies institutionnelles des acteurs. Mais il convient de rappeler que ces organisations lignagères font l'objet de nombreux réagencements selon diverses logiques.

Ainsi, en étudiant ce qu'il appelle « les structures invisibles du pouvoir » chez les Sakalava de la vallée de la Maharivo, Fauroux (1992) notait que provoquer la segmentation d'un lignage est une stratégie fréquemment utilisée par des individus en situation économique et/ou politique favorable mais en situation généalogique défavorable au sein de leur lignage. « Les *mpanarivo* [riches patrons locaux] apparaissent ainsi comme des personnages clés de la situation actuelle, même s'ils sont le plus souvent ignorés par le *Fanjakana* et les intervenants extérieurs. (…) Souvent en pleine maturité physique, intelligents et ambitieux, ils supportent généralement mal de dépendre d'un vieux *Mpitoka hazomanga*, misérable et résigné, incapable d'envisager des stratégies dépassant le très court terme. Ils tendent donc, aujourd'hui, à reconstituer sous leur autorité de nouvelles unités lignagères autonomes et apparaissent donc souvent comme des notables visibles parmi d'autres » (Fauroux, 1992 : 72-73).

En refondant leur pouvoir sur de nouvelles unités lignagères autonomes dans lesquels ils deviennent les légitimes officiants et leaders, ils peuvent ainsi redéployer plus « visiblement » et légitimement leur stratégie de conquête politique sur le schéma traditionnel des rapports interlignagers (par le jeu des prestations cérémonielles notamment).

Si les enjeux et les stratégies sont différents à Ambohibola, le choix de la structuration lignagère pour organiser les pouvoirs locaux (entre structures généalogiques « visibles » et stratégies masquées) reste prééminent. On constate ainsi que les réagencements des lignages sarà se fait particulièrement intenses au cours du siècle écoulé. Outre les segmentations (les Temaroabo issus des Temaromainty) et les créations (les Tekazohandatse issus des Tandroy et

des Temangaro), on note l'importance des tentatives menées par certains pour affirmer clairement aux yeux de tous l'autonomie de leur segment de lignage pourtant rattaché aux autres par des liens de parenté anciens (une origine ancestrale commune) et actuels (fréquence des intermariages, augmentation de l'endogamie au sein du groupe sarà). Les acteurs les plus dynamiques négocient alors de nouveaux tabous pour leur segment de lignage, prennent en charge leur propre poteau rituel en se détachant de celui de leurs anciennes tutelles religieuses ou encore font construire des tombeaux et des maisons visant à afficher leur puissance par rapport aux autres[171].

Aujourd'hui, cette différenciation progressive des unités lignagères en quête de pouvoir est principalement opérée par des pêcheurs de requin (et avant eux par des pêcheurs au filet en nylon), les plus riches d'entre eux, possédant généralement une maison en dur et dépensant ostentatoirement beaucoup d'argent.

S'ils mettent en scène une nouvelle structure lignagère pour représenter un pôle politique à part entière et entretiennent leur clientèle par le jeu des redistributions, ils misent cependant moins sur l'organisation religieuse du lignage pour l'exercice de leur pouvoir et leurs relations avec les autres groupes. Leurs rituels sont réputés moins « rigoureux » que ceux des autres groupes. Ils n'hésitent pas à adopter de nouvelles pratiques cultuelles (associées aux nouvelles églises ou aux redéfinitions endogènes des tabous propres à leur groupe).

Mais c'est surtout la faible implication de leur *hazomanga* dans les jeux politiques qui caractérisent la transformation de leur organisation lignagère. A Ambohibola par exemple, les *hazomanga* des lignages nord sont absents du village la plupart du temps[172]. Ainsi, si ces lignages restent globalement homogènes du point de vue de leur stratégie politique, ils semblent désormais plus spécifiquement s'organiser sous la coupe de personnages économiquement puissants que sous celle de leur légitime officiant religieux.

[171] Rappelons ici que les Sarà Temangaro, considérés comme les « grands » ou les « racines » des autres lignages sarà, semblent avoir été les seuls à détenir un *hazomanga* et à officier pour les autres groupes lors de la fondation d'Ambohibola.

[172] Le *hazomanga* temaroabo réside essentiellement à Nosy Manitsa et va parfois en Androy. Celui des Temaromainty (officiant en partie pour les Temarofoty) réside la plupart du temps à Fanambosa et navigue fréquemment aux côtés de mareyeurs sarà venus du nord avec qui il travaille. Ils sont donc très peu présents à Ambohibola.

11.2.2 Vers un éclatement des territoires enchevêtrés ?

Face à l'autonomisation accrue des groupes lignagers et à leurs stratégies institutionnelles distinctes, on note aujourd'hui une multiplication de revendications territoriales divergentes. Chaque groupe est porteur de son propre projet de territoire qui s'accommode plus ou moins bien de celui des autres. Les édifices territoriaux semblent désormais fragilisés par différents facteurs : d'abord sur la base des territoires administratifs qui ne correspond pas mal aux agencements territoriaux des ruraux (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004), puis sur la base du renforcement du pouvoir d'une élite économique qui ne cherche pas nécessairement le maintien des configurations territoriales anciennes. L'impact de la prolifération des dispositifs institutionnels émergents (arène de concertation entre l'Etat et les ruraux, projets « participatifs », nouvelles églises …) à l'échelle locale est à ce niveau manifeste.

(1) La multiplication des dispositifs institutionnels : un nouvel enjeu de la compétition interlignagère

Dans ce contexte, les dispositifs institutionnels exogènes qui impliquent une participation des ruraux représentent des nouveaux enjeux politiques et économiques. L'accès à ces dispositifs et la maîtrise des réseaux institutionnels associés représentent d'abord de nouvelles ressources et de nouvelles opportunités. Mais au-delà, cette compétition joue un rôle dans la lutte interlignagère pour la conquête du prestige.

En parallèle des compétitions interlignagères habituelles (comme le jeu des prestations funéraires), chaque groupe cherche à s'accaparer les dispositifs exogènes et à y asseoir sa place au détriment des autres groupes[173]. C'est ce que nous avons pu constater de façon particulièrement manifeste au travers des dépenses engagées par certains groupes pour accéder au poste de représentant officiel du village. L'adhésion aux nouvelles églises permet aussi à leurs membres de se désolidariser d'autres pouvoirs locaux (les réseaux de possédés) sans remettre en cause le lien sacré fondamental qui les lient à leurs ancêtres et à leur territoire.

[173] En pays sakalava, Fauroux notait que « les interventions publiques ont été récupérées, biaisées, reprises par les population locales qui, prises dans des rapports sociaux complexes et difficiles, les utilisent dans leur lutte pour le pouvoir local » (1998 : 280).

En se faisant les relais privilégiés des intervenants étrangers accueillis dans leur quartier (notamment les opérateurs économiques) mais surtout en devenant leurs tuteurs au village, les hôtes renforcent leur prestige aux yeux des autres groupes par l'accroissement du nombre de leurs dépendants. Cela est d'autant plus vrai que ces nouveaux types de dépendants sont par ailleurs considérés comme des acteurs puissants et dotés de ressources intéressantes (accès à l'information, pouvoir économique, insertion dans divers réseaux institutionnels….).

La prolifération des dispositifs exogènes apparaît donc aujourd'hui comme le principal catalyseur de cette mise en scène du pouvoir, formant de nouvelles arènes institutionnelles qui se juxtaposent et interfèrent avec les plus anciennes arènes du territoire (les *zaka*, les rituels liées aux espaces comme le *sorontany* ou le *soroandriake*, les assemblées villageoises…). Ils deviennent donc des enjeux de la lutte politique entre les lignages, particulièrement pour des groupes qui manquaient de légitimité dans les cadres coutumiers et trouvent dans ces dispositifs une nouvelle source de légitimation de leur pouvoir. En investissant massivement ces dispositifs, ces groupes éprouvent leur place dans le jeu politique local en se montrant comme lignages à part entière devenus incontournables du point de vue des rapports avec l'extérieur. Les stratégies locales qu'ils mettent en œuvre alimentent donc les processus de segmentation lignagère (comme le montre l'adoption de normes et de pratiques religieuses innovantes indépendamment des autres lignages).

L'argent et l'information dont disposent chacun de ces groupes sont devenus des facteurs essentiels dans ces processus. Ainsi, chez les Sarà, la conquête du prestige ne semble plus se faire autant que dans le passé par l'ostentation cérémonielle ou par la détention de compétences et de connaissances particulières (relatives aux pratiques prestigieuses comme la chasse à la tortue ou à la maîtrise des relations avec la surnature). Il ne s'agit donc plus pour ces lignages de spécialistes de connaître et de maîtriser les normes locales ou de disposer de pouvoirs anciennement institués par les positions généalogiques et statutaires entre lignages. Il convient désormais pour eux de se relégitimer et de faire reconnaître leurs droits et leur pouvoir au sein de ces multiples réseaux et arènes locales.

La conquête offensive du prestige et du pouvoir ne va pas sans heurt. A Ambohibola, les velléités des lignages spécialisés pour construire des tombeaux plus somptueux et leur promptitude à contester l'ordre établi ont par exemple provoqué la rupture de la plupart des *fandily* qui avaient cours entre tous les lignages sarà. Ces conventions interlignagères diffèrent

des *enga* (prestations funéraires) qui organisent les jeux de dons et de contre-dons. Les *fandily* représentent des sommes fixes préétablies versées systématiquement au lignage du défunt par les autres lignages associés pour assurer les frais d'enterrement (elles représentent aussi la force de travail mobilisable apportée par les autres pour aller chercher les porites en mer et édifier les tombeaux). Si ces conventions ont été rompues entre les lignages sud et les lignages nord en raison des prétentions funéraires démesurées de ces derniers (cherchant par là à affirmer leur prestige), elles continuent cependant de perdurer indépendamment au sein de chacun de ces deux groupes à des degrés divers, montrant bien les accointances qui persistent entre les différents groupes lignagers dans leur stratégie politique.

Cette compétition pour le pouvoir et le prestige semble donc toujours s'établir sur des bases lignagères comme le montre l'homogénéité des stratégies et positionnements institutionnels au sein de chacun des groupes présents. Il faut cependant reconnaître que le reformatage des lignages selon des logiques économiques et leur autonomisation religieuse tendent à atténuer l'effet organisateur des hiérarchies statutaires et généalogiques anciennes au profit d'affrontements politiques plus frontaux dans lesquels la mainmise sur les dispositifs institutionnels émergents constituent désormais un enjeu essentiel.

(2) Les représentants visibles de la communauté : des porteurs d'un nouveau projet de territoire

Depuis que leurs pratiques de production et leur occupation de l'espace se sont significativement différenciées dans les années 1960-70, notamment par l'occupation préférentielle de certaines implantations secondaires (Fanambosa pour les Temaromainty, Nengengy pour les Tekazohandatse, et Nosy Manitsa pour les Temangaro et Temaroabo), les signes d'une autonomisation des lignages sarà se sont multipliés. La différenciation des pratiques spatiales et des projets de territoire des différents groupes semblent favoriser ces différenciations lignagères et inversement. On voit par exemple que les dynamiques lignagères des groupes de pêcheurs d'Ambohibola, particulièrement mobiles, s'opposent à une certaine stabilité des configurations lignagères du groupe vezo, plus marqué par l'homogénéité de leurs pratiques de production et leur ancrage sédentaire centré sur des terroirs agricoles lignagers.

Chacun des lignages jouit aujourd'hui d'une autonomie politique et religieuse plus étendue que par le passé. Elle a été savamment acquise dans la durée par la tenue de rituels spécifiques (acquisition d'un *hazomanga*, « achat de tabous »…) et par leur positionnement stratégique dans les nouveaux dispositifs institutionnels (mainmise sur les fonctions de représentations officielles, rattachement différencié aux nouvelles églises, participation aux projets de développement…) visant par là à affirmer vis-à-vis des autres leur différence et leur puissance. De deux lignages de fondateurs il y a un siècle, Ambohibola est passé à une organisation politique fondée sur la reconnaissance de six groupes de *tompontanà* par la formalisation de nouvelles unités lignagères (Sarà Temaroabo, Sarà Tekazohandatse) et par l'intégration de groupes migrants (Tandroy et Sarà Temarofoty). De la même façon, tous se considèrent comme *tompontany*. Il y a donc bien un éclatement des pouvoirs sur le territoire, éclatement des pouvoirs auquel semble répondre un éclatement des territoires.

Les lignages de pêcheurs spécialisés, prenant leurs distances avec l'organisation religieuse traditionnelle et avec un ordre établi qu'ils cherchent à contourner, sont donc aujourd'hui les principaux représentants du village. S'ils investissent particulièrement dans la conquête des nouveaux dispositifs institutionnels, ils cherchent aussi activement à redéfinir et à contrôler les institutions déjà en place sur le territoire. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à les réinventer et à les détourner à leur propre compte. On voit par exemple le cas de la spoliation du titre de *tompondriake* par les Sarà Temaromainty, clairement dénoncée par les lignages vezo, par les Sarà Temangaro et par les Tandroy mais par ailleurs soutenue, sans zèle excessif, par leurs proches alliés temaroabo et temarofoty. Ce sont aussi ces mêmes groupes qui font perdurer la marginalisation des segments familiaux vezo d'Ambohibola hors du statut légitime de *vahiny* habituellement octroyé aux résidents étrangers durablement établis au village ; statut qui a l'avantage d'offrir le droit d'exister au sein du *fokonolo*.

Ces lignages sont donc porteurs d'un nouveau projet de territoire qui, compte tenu des pratiques spatiales, du pouvoir économique et de l'ambition politique de leurs leaders, risque fort de différer de celui du reste de leurs groupes d'appartenance. La cohérence du lignage permet de faire implicitement porter ce projet par tout son groupe et par ses groupes d'alliés, et de le défendre au sein des arènes politiques locales mettant en jeu les lignages comme le *fokonolo* villageois ou les *zaka*.

Dans le même temps, les Vezo d'Androka ont perdu une part de leur prestige en se faisant littéralement chasser de leur village ancestral par les crues successives du fleuve ces quarante dernières années. Ils ont aussi perdu une part de leur poids politique en perdant la maîtrise des principaux lieux de la vie économique et politique de la région qui sont maintenant situés à Ambohibola ou Fanambosa pour la production et le commerce halieutique et à Androka Vao pour le politique et l'économique (notamment les marchés et commerces, la municipalité, la perception des taxes, les services publiques…)[174].

Qui plus est, les groupes sarà les plus riches qui représentent leur communauté dans les institutions officielles, sont aussi ceux qui sont les moins dépendants des arrangements anciens. Pour leur subsistance, ils font notamment peu usage des espaces et ressources communautaires, ces zones tampon entre les terroirs de chaque groupe que, de leur côté, les Sarà Temangaro ou Tandroy exploitent significativement. Comme nous le disions dans la première partie de ce travail (cf. chap. 2), ce sont souvent les foyers des lignages sud, moins spécialisés et moins riches, qui vont chercher le bois de feu ou de construction pour le vendre aux foyers de spécialistes qui ne vont presque plus en forêt eux-mêmes. Ce sont aussi uniquement les Temangaro et les Tandroy qui cultivent de façon effective à proximité d'Ambohibola (cf. chap 8, carte 14) ou se font prêter des terres alluviales par les Vezo.

On peut donc penser que les actuels représentants du village sont moins enclins à défendre les régimes de propriété communautaire associés aux zones tampon du territoire. Ils n'ont que peu d'intérêts à défendre ces espaces, et ce contrairement à leurs co-résidents moins spécialisés qui ont besoin de conforter leurs accès et rappellent sans cesse leur redevabilité aux *tena tompontany* vezo. Là où les premiers contestent l'organisation territoriale (spoliation du *soroandriake*, exclusion des Vezo du *fokonolo* d'Ambohibola, rejet des réseaux de possédés…), les seconds défendent les configurations anciennes dans lesquelles ils éprouvent un sentiment de sécurité.

(3) Le rôle particulier des églises sur les arrangements territoriaux

Dans ce contexte, il faut noter le rôle essentiel joué par les églises, accentué depuis peu par la multiplication des nouvelles églises évangéliques qui émergent en parallèle de l'église

[174] La municipalité a d'abord été tenue par des Vezo, puis par un commerçant, d'une famille métisse indopakistanaise particulièrement impliquée dans le commerce de produit halieutique depuis longtemps à Androka. Signe de cette perte de sa mainmise politique, elle est aujourd'hui tenue par un Mahafale.

catholique présente de longue date[175]. Les valeurs qu'elles véhiculent entretiennent les dynamiques d'éclatement des pouvoirs et des territoires.

Dans la région, ces églises font du développement, promeuvent l'association des producteurs au sein de groupement coopératif, plébiscitent les vertus de la « modernité ». Certaines sont d'ailleurs relativement gourmande, comme l'église « Assemblée de Dieu » qui, outre la quête qui ponctue chacune des trois messes hebdomadaires, suggère à ses membres de lui verser 10% de leurs revenus. Ces suggestions sont plus ou moins suivies par les dévots. En retour, elle envoie parfois de menus présents (tels des calendriers) comme pour remercier sa clientèle. Elle promet aussi d'aider à construire une église (les messes se tiennent pour l'heure dans la maison d'un Sarà Temaromainty) et à remplacer l'ancien pasteur de la région décédé depuis près de cinq ans alors qu'il venait de monter une association PSDR à Ambohibola (reprise depuis par son épouse, mais aujourd'hui mise à mal par de nombreux conflits internes).

Ces églises favorisent donc divers comportements économiques comme la spécialisation halieutique. Elles sont surtout le support de stratégie politique visant à asseoir le pouvoir des plus riches (ceux qui s'investissent le plus spécifiquement dans ces cultes émergents) qui cherchent par là à se désolidariser de l'ordre territorial. Les séances d'exorcisme sont fréquentes au sein de leur groupe et opérées par les dévots eux-mêmes. Ainsi, ce groupe rejette férocement le rôle essentiel joué par les possédés dans l'organisation de l'espace (la gestion des « terres taboues » comme Nosy Manitsa) et dans l'organisation sociale (la redistribution des richesses, le renforcement des solidarités communautaires, le défoulement social par les cérémonies de transe…).

Par la pratique de la possession et leur inscription dans des « confréries », ces réseaux de possédés s'enracinent sur le territoire, mais surtout dans les espaces communautaires, ceux qui avant d'appartenir aux groupes locaux et à leur *tanindraza* appartiennent aux génies tutélaires avec lesquels ils sont en relation. En positions socio-économiques et généalogiques défavorables, ce sont les liens qu'ils tissent avec les différents lieux et esprits qui permettent aux possédés de sécuriser et de réaffirmer leurs droits d'accès aux ressources et espaces

[175] Outre la présence de l'église « Assemblée de Dieu » à Ambohibola et dans d'autres villages de la région, nous pouvons mentionner aussi le passage occasionnel des Temoins de Jehova. Le phénomène est beaucoup plus accentué dans les villes et les gros bourgs.

contigus qui leur sont le plus utiles (ressources forestières par exemple) et même de se réserver certains droits d'usages au sein des terres sacrées. Or, les églises et leurs adhérents leur dénient ce privilège, rendant plus précaire encore leur situation vis-à-vis des élites économiques et de leur nouveau projet territorial.

On peut d'ailleurs gager que l'existence de ces lieux sacrés et peuplés d'esprits contribue à l'articulation des terroirs au sein du territoire. Elle renforce le statut des ressources communautaires des espaces forestiers ou des îlots du large. En raison de la présence d'entités surnaturelles multiples et dynamiques, les hommes ne peuvent pas se les approprier unilatéralement sur la base de leur autochtonie et de leur mise en valeur ancienne des lieux. En un sens alors, ces nouvelles églises, en favorisant la contestation des élites, privent les possédés du pouvoir de leurs lieux sur le territoire[176].

11.2.3 Des biais de gouvernance dans les démarches participatives

Ces nouvelles dynamiques institutionnelles entendent ouvrir de nouveaux « espaces publics » (Habermas, 1978). Dans les dispositifs qu'elles mettent en place, les administrations et autres institutions de développement aspirent à renforcer les coordinations institutionnelles avec les échelles locales. « Dans cette perspective nouvelle, "développer" consisterait à susciter les initiatives "spontanées", à choisir les meilleures parmi elles et à aider les bailleurs de fonds à en permettre la réalisation. La pensée dominante, aujourd'hui, a encore évolué : c'est en encourageant le fonctionnement démocratique de ces sociétés, en aidant les éléments les plus dynamiques à parler et à agir, malgré des règles sociales les réduisant au silence, qu'on pourra favoriser des solutions vraiment adaptées aux réalités et pousser les intéressés à s'approprier véritablement les actions qui les concernent » (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004 : 4).

[176] Cette influence sur le territoire se fait parfois plus directe. Hoerner rapporte ainsi qu'en pays mahafale « certains vont même jusqu'à évoquer la destruction de quelques forêts sacrées par des pasteurs protestants trop zélés » (1991 b : 149), pratiques que mentionne aussi Esoavelomandroso (1991b) à propos du rôle des leaders protestants et des colons *vazaha* dans la destruction des forêts sacrées du pays mahafale dans le siècle écoulé.

(1) Les limites de la représentativité du « local »

Ceux des acteurs locaux qui sont présents dans les nouvelles arènes institutionnelles sont généralement vus comme des mandataires désignés de façon consensuelle par leur communauté ou comme des volontaires à la participation. Or, nous pensons avoir contribué à montrer que, loin des idéaux démocratiques et communautaires, ces acteurs sont ceux qui mènent et gagnent la compétition interlignagère et obligent les autres à s'effacer. Ils sont cependant reconnus par les instances extérieures soit comme interlocuteurs privilégiés représentant les intérêts du reste de leur groupe d'appartenance, soit comme groupe cible (pertinent parce que volontaire) d'un projet à base sociale restreinte (du type « groupement de producteurs »).

Pourtant, deux aspects essentiels mettent fortement en doute la pertinence de cette approche à l'heure actuelle dans le contexte rural malgache. D'une part, il ressort de l'analyse du fonctionnement des arènes locales que l'existence de processus démocratiques dans ces communautés n'est qu'une gageure. Les assemblées villageoises (*fokonolo*) sont régies par un droit à la parole très strict et des hiérarchies anciennes (statutaires, lignagères) et actuelles (nouveaux rapports de force). Les décisions sont généralement prises indépendamment du reste de la communauté par quelques personnages influents (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004). D'autre part, les positions communes généralement offertes à la vue des intervenants extérieurs ne résultent souvent que d'une mise en scène de la communauté, feignant le consensus villageois afin d'éviter que des instances étrangères ne s'immiscent dans le jeu social et politique local (Raison-Jourde, 1992). Ce qui s'observe pour le *fokonolo* est tout aussi vrai au sein des groupements de producteurs (telles les associations mises en œuvre par le PSDR) où seuls quelques acteurs exercent un réel pouvoir de décisions, les autres membres se contentant souvent de jouer le jeu de la participation et de la coopération associative lorsque les animateurs du projet se rendent au village.

Plusieurs enjeux stratégiques renforcent ces dispositions, comme le contournement collectivement assumé des dispositifs réglementaires (notamment l'interdiction des captures de tortues). Il apparaît donc essentiel à tous de taire les pratiques locales et de dissimuler les réels enjeux afin de se prémunir contre l'ingérence des pouvoirs publics. Compte tenu des rapports de pouvoirs locaux et de la méfiance des acteurs face à l'Etat et à ses partenaires

(ONG, projet de développement, institutions décentralisées…), les arènes de concertation anciennes ou émergentes sur lesquelles ils appuient leurs démarches de concertation et de « développement local » ne sont donc pas les plus à-mêmes de faire émerger une information non tronquée et une franche participation des acteurs locaux.

(2) Les ambiguïtés de la gouvernance locale dite « participative »

Quelques soient les buts poursuivis par ces dispositifs exogènes (recueillir les aspirations des ruraux, augmenter la production, préserver la nature, alphabétiser, sensibiliser à de nouvelles religions…), en survalorisant le rôle des représentants visibles au sein de la communauté, les instances extérieures encourent un important risque de bâtir leur vision du local sur le projet territorial d'un groupe en quête d'autonomie. En renforçant le pouvoir de ces acteurs, ils contribuent aussi à la déstabilisation des arrangements locaux qui charpentaient jusqu'alors la gouvernance locale. Leur place privilégiée dans ces dispositifs institutionnels émergents introduit divers biais découlant directement des spécificités de la stratégie de ces lignages (conquête de l'autonomie politico-territoriale, spécialisation halieutique, entretien de partenariats multiples…).

La mise à mal des logiques procédurales : le poids de l'argent au détriment du savoir adapté aux jeux institutionnels locaux

A Ambohibola, ce sont donc les membres des lignages de spécialistes qui investissent la plupart des dispositifs institutionnels exogènes. Cependant, ils ne sont pas les plus légitimes de par leurs positions généalogiques (vis-à-vis de certains lignages plus prestigieux au sein du groupe tels les Temangaro) ou territoriales (vis-à-vis des Vezo d'Androka ou des Mahafale). Avant leur spécialisation halieutique dans les années 1970, ils n'étaient donc pas dans la posture la plus confortable sur le territoire. Depuis, ils ont acquis plus d'argent que les autres groupes au village et dans la région et ont développé une stratégie politique plus orientée vers l'autonomie politique et la contestation des configurations territoriales anciennes.

Plusieurs de nos interlocuteurs, notamment des notables vezo d'Androka, déploraient que les représentants officiels d'Ambohibola soient désormais de piètres politiciens promus à ces postes grâce leur argent. Par là, ils regrettent que ce ne soit plus la maîtrise du *zaka* et des autres types de joutes verbales qui prévalent au choix des représentants. La maîtrise de ces

arts oratoires et des systèmes de normes est essentielle pour trouver localement des arbitrages de conflits qui soient socialement acceptables et respectés par l'ensemble des acteurs. C'est aussi cette connaissance qui facilite la négociation d'arrangements informels avec les personnages influents et permet d'apaiser les situations conflictuelles sans avoir recours aux toujours coûteuses procédures locales.

Les nouveaux courtiers sarà, issus des lignages de spécialistes, sont désormais reconnus peu compétents pour cette tâche. Nous avons vu qu'ils impliquaient peu leur *hazomanga* censé détenir, de par son statut, la connaissance des institutions, des normes locales, des réseaux d'alliances, etc.… bref, les clés de l'espace social du lignage. Ces derniers sont aussi censés bénéficier d'une meilleure audience auprès des autres groupes locaux. Les arrangements trouvés avec eux sont des arrangements conclus devant les ancêtres et qui garantissent un engagement de tout le lignage.

Forts de leur réussite économique, et aujourd'hui politique, ces nouvelles élites politiques ont tendance à promouvoir l'autonomie de leur territoire, à contester, à imposer, à ostraciser, et ce contrairement aux dispositions des autres lignages du village. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à s'engager dans de coûteux procès. Ils savent pouvoir compter sur leur argent et celui de leur groupe de solidarité professionnelle (les pêcheurs de requin) pour dissuader leurs opposants ou obtenir une issue favorable aux termes de plusieurs renvois des procès *zaka* devant des instances moins sensibles aux normes locales (commune, tribunal). En ce sens, ils mettent à mal les formes de coordination qui existent entre les différents groupes du territoire avec lesquels ils interagissent et partagent plusieurs espaces communautaires.

Le choix de la spécialisation

De plus, ces lignages orientent l'essentiel de leur stratégie sur l'exploitation et la maîtrise des espaces halieutiques (espaces de pêche mais aussi lieux de débarquement et marchés). La spécialisation technique et professionnelle de ces acteurs accentue les effets de l'éclatement partiel du territoire. Moins dépendants des ressources forestières communautaires ou encore des ressources du platier récifal exploitées par une grande diversité d'acteurs, leur souci n'est pas d'entretenir des arrangements anciens qui garantissent l'accès à ces espaces et l'entrelacement des territoires.

Ils sont donc moins confrontés à la gestion de ce type d'accès communautaires et savent probablement encore moins les faire connaître et reconnaître dans les nouvelles arènes politiques (locales ou externes). Or, ce que les politiques publiques peinent le plus souvent à comprendre et à encadrer sont ces modes de contrôle des ressources communautaires et de ces zones tampons entre les terroirs de chaque groupe (Blanc-Pamard et *al.*, 1995). Outre les cimetières, ce sont pourtant ces zones qui sont les garantes de la cohérence du territoire.

La spécialisation de ces lignages induit une polarisation de l'aide technique qui parvient au village. En ayant la mainmise sur les projets, ils peuvent solliciter le matériel qui leur semble le plus utile. C'est leur stratégie de spécialisation que soutiennent explicitement les projets comme le PSDR, sans pour autant réussir à leur faire adopter de nouvelles règles d'organisation et à les orienter vers la motorisation ou l'épargne en vue d'investissements.

Sur ce point, nous avons vu qu'ils font face à des obligations d'entretien de leur clientèle (redistributions, entraide) et à des normes sociales locales qui ne les incitent pas accroître de façon sensible leur effort de pêche individuel. Ces projets promeuvent donc un suréquipement paradoxal qui ne profite ni à l'augmentation sensible de la production, ni à l'adoption de méthodes de pêche durables mais contribue plutôt au renforcement du pouvoir des courtiers. Aux côtés de leurs clients et tuteurs locaux (les pêcheurs les plus puissants du village), ces intermédiaires s'appuient sur les associations pour promouvoir des choix techniques correspondant aux filières les plus rentables pour leurs projets commerciaux (langoustes, ailerons de requin). Ces projets participent donc au renforcement des dynamiques de spécialisation des terroirs villageois.

Le choix de partenariats multiples : une forme de courtage ambiguë

Par ailleurs, en ouvrant la porte du village à la venue d'une grande diversité d'acteurs, ces lignages de courtiers introduisent de la nouveauté. Elle prend aussi bien la forme de techniques, de normes religieuses, de filières commerciales, que de comportements. Les nouveautés qu'ils véhiculent, les comportements qu'ils adoptent au village ou les valeurs qu'ils prônent peuvent être plus ou moins bien tolérés ou adoptés au sein de la communauté.

Dans ce domaine, il convient de noter que les comportements de consommation sont facilités par les mareyeurs étrangers (en montant des épiceries, des projections payantes de vidéos, en

prenant les commandes pour les matériaux de construction des maisons en dur ou d'autres biens de consommation accessibles en ville…). Aussi, la consommation d'alcool et la dilapidation des gains sont-elles tout particulièrement encouragées par plusieurs mareyeurs (ce sont notamment eux qui offrent souvent les premières bouteille pour célébrer dignement les plus importantes captures). Ces types de stratégies de mareyage couplées à une incitation des dépenses ont déjà été mis en lumière à propos de la pêche crevettière dans le Nord du pays (Goedefroit et *al.*, 2002). Elles conduisent les pêcheurs à retourner pêcher pour compenser les dépenses et renforcent parallèlement le prestige associé aux pêches que promeuvent ces mareyeurs. Leurs stratégies apparaissent certes particulièrement efficaces pour l'augmentation de la production mais posent question concernant les objectifs attendus du développement local.

Par ailleurs, en achetant les produits qui ne sont pas aux normes légales (langoustes de petites tailles ou hors période légale, holothuries inférieures à 11 cm, coquillages protégés…), les mareyeurs endossent les responsabilités judiciaires pour écouler les marchandises et facilitent chez les pêcheurs le développement des pratiques en marge de la loi.

En montant des associations de producteurs avec les pêcheurs locaux, ils établissent de nouvelles règles informelles d'organisation du travail ou de partage des bénéfices qui éclipsent les règles prônées par les projets. Les acteurs et les lignages qui offrent leur tutelle à ces nouveaux acteurs se font ainsi souvent les complices de nombre de fraudes et doivent faire de la dissimulation et de la clandestinité des pratiques toujours plus essentielles de leurs modes de gouvernance que les autres lignages. L'information qu'ils vont livrer et le comportement qu'ils vont adopter dans les arènes et nouveaux dispositifs institutionnels ont donc beaucoup moins de probabilité de rendre compte des normes de régulation à l'œuvre.

Dans la stratégie de ces courtiers allochtones et de ces lignages locaux de courtiers, l'intérêt du plus grand nombre ou des plus pauvres, ou encore celui de la durabilité des pratiques, n'est donc pas une nécessité. De leurs liens privilégiés avec les étrangers, les seconds tirent de substantielles ressources pour asseoir leur projet (intéressement financier dans leurs activités commerciales, informations, capital social, faire-valoir religieux). En retour, les premiers attendent implicitement des seconds de protéger leur ancrage au village en défendant leurs intérêts dans les arènes locales comme dans les arènes émergentes. Nous avons notamment vu

que l'adhésion du chef *fokontany* à leur projet au village (montage d'association, mise en place d'activités commerciales) était essentielle pour obtenir certains documents officiels.

Le reste de la communauté n'a donc qu'une faible emprise sur ces courtiers et leurs comportements au village peuvent déboucher sur des conflits internes. La plupart des équipes de pêcheurs étrangers ou des entrepreneurs aux pratiques atypiques ont ainsi été accueillis dans ces lignages de spécialistes, comme les plongeurs en bouteille avant qu'il ne soit jugé préférable par les pêcheurs de requin eux-mêmes de les faire expulser. Dans cet exemple, les intérêts qui ont prévalu à la décision « collective » ne sont donc pas ceux des pêcheurs d'holothuries, pourtant en compétition directe pour la même ressource avec les plongeurs allochtones, mais bien ceux des groupes dominants qui ne voyaient plus le bénéfice d'accueillir et de défendre ces acteurs de peur qu'ils ne fassent fuir leurs précieux requins.

En fondant leur stratégie sur la multiplication des partenariats avec une grande diversité d'agents extérieurs, ces lignages spécialisés accueillent donc aussi bien des acteurs et courtiers intéressants pour le développement de certaines filières et techniques de pêches à l'échelle de l'ensemble de la communauté que des acteurs aux pratiques socialement ou écologiquement perturbantes.

Le relais que ces lignages offrent aux églises ou aux mareyeurs indépendants contribue donc à mettre en confrontation plusieurs systèmes de normes, à renforcer le pouvoir politico-économique d'une élite et à accentuer la différenciation sociale au sein du village. Ces phénomènes risquent alors de mettre à mal les institutions et les arrangements préexistant sur le territoire, notamment pour les ressources et les espaces communautaires. Ces stratégies conduisent leurs partenaires locaux à adopter des positions ambiguës dans les arènes de négociation locales et exogènes, défendant plus souvent leurs intérêts et ceux de leurs alliés étrangers que ceux de la communauté. Ce sont pourtant à propos de ces acteurs, intermédiaires incontournables de tous les processus en cours, que l'Etat et les institutions de développement font valoir leur ancrage local et leur volonté apparente de participer comme gage de la mise en œuvre d'une « bonne gouvernance ». S'interroger sur ces mutations microlocales est d'autant plus important que le maire d'Androka nous confiait sa volonté de promouvoir prochainement la mise en place d'une Gelose sur l'île de Nosy Manitsa et que des projets d'aires protégées sont sérieusement envisagés sur ces espaces marins (IH.SM, 2007).

CONCLUSION GENERALE : Penser les espaces de gouvernance

L'idée était donc bien ici de proposer une sorte de « géographie institutionnelle » qui articule les « cultures institutionnelles » (donc collectives) des différents groupes d'acteurs intervenants sur des ressources et des espaces partagés. Les va-et-vient permanents entre les organisations collectives du territoire, qui localement coordonnent l'action, et des stratégies de groupes d'origines diverses, qui cherchent à en tirer le meilleur parti ou à mettre en place leur propre projet de territoire, induisent de l'innovation et réinventent les pratiques de gouvernance, processus dynamique rendu nécessaire par des enjeux et des contextes changeants.

La gouvernance : un objet d'étude pour la géographie

Weber rappelle que la gestion des ressources renouvelables repose essentiellement sur la régulation et le contrôle des accès aux ressources et la nature du processus de décision et donc avant tout « suppose de gérer les relations entre les hommes à propos de la nature, bien plus que la nature elle-même » (1996 : 2). Pour analyser ces processus, l'approche géographique, en tant qu'étude des rapports des hommes dans et à propos de l'espace, semblent donc particulièrement indiquée. Il nous est apparu opportun de développer une approche sous l'angle des relations de territorialité, permettant alors de couvrir autant les vécus phénoménologiques que les aspects plus politiques et collectifs associés à l'usage et au contrôle des espaces. Cette approche permet selon nous d'articuler les diverses logiques sociospatiales, aussi bien représentationnelles que politiques, qui sont à la base de la mise en œuvre des pratiques et de l'élaboration des instances, des normes, des arrangements et des pratiques qui caractérisent la gouvernance locale des ressources renouvelables.

Le territoire : une lecture systémique de la gouvernance locale

Dans cette démarche, on pense en premier lieu à l'organisation territoriale qui concrétise les différents liens de territorialités tissés et entretenus collectivement sur espace identifié. Sur le

littoral d'Ambohibola, les territoires nous sont apparus complexes et enchevêtrés à diverses échelles. Ils montrent surtout toute la relativité des formes de maîtrise et la multiplicité des logiques impliquées dans le contrôle et l'appropriation collective de l'espace.

En leur sein sont mis en relation des groupes hétérogènes qui peuvent apparaître comme les seuls « maîtres » de leur cimetière ou de leurs espaces de résidence mais aussi souvent les partagent avec d'autres. Les terroirs de chacun des lignages, qui rappelons-le constituent des « communautés emboîtées » (Esoavelomandroso, 1991), sont eux-aussi enchevêtrés (comme les quartiers du village ou les espaces forestiers utilisés par les Sarà pour y ouvrir des champs sur les espaces de parcours quotidiens de pâture et de cueillette des Vezo d'Androka).

Si chaque lignage revendique d'appartenir à une « terre des ancêtres » et en être le maître, en s'appuyant sur la présence de leur site funéraire et leurs usages anciens et actuels des lieux, cette revendication ne détermine en rien les préséances sur les espaces communautaires. Sur ces derniers, les pratiques de chaque groupe sont reconnues et garanties par les autres acteurs du fait de leur commune appartenance à des ensembles socioterritoriaux plus vastes[177].

Lorsque les pratiques changent, que les groupes sociaux se transforment ou que la disponibilité et l'attractivité des ressources évoluent, les arrangements territoriaux s'adaptent selon des logiques procédurales et des renégociations souvent informelles des droits. Il s'opère ainsi à l'échelle du territoire « un réajustement foncier permanent, à tel point que l'usage du sol, c'est-à-dire le travail, fonde des droits nouveaux, tandis que s'estompent ou deviennent symboliques les prérogatives de précédents exploitants » (Pélissier, 1995 : 22). Au-delà de la mise en valeur effective, d'autres formes de légitimités peuvent être activées ou réactivées pour reconfigurer l'architecture spatiale et l'organisation sociale du territoire, comme la tenue de rituels réinventés ou la requalification collective des espaces (espaces de résidence, lieux sacrés…).

Parfois débattus et décidés collectivement, ces réorganisations de l'espace et des droits qui s'y appliquent sont aussi souvent le fruit d'arrangements conclus entre quelques personnages influents qui occupent une place singulière dans ces structures sociales. Leurs positions

[177] Les Sarà d'Ambohibola se disent d'ailleurs « Sarà d'Androka » lorsqu'ils sortent de leur micro-région (pour recevoir du *fatikena* par exemple). Auprès de leurs interlocuteurs, ils sont ainsi mieux identifiés à un territoire auquel ils se sentent appartenir.

institutionnelles décisives peuvent découler de leur statut religieux, politique ou économique au sein de leur groupe ou plus simplement résulter des rapports d'alliances respectés par tous qu'ils entretiennent chez leurs voisins et qui leur donnent un accès privilégié à leur territoire et à ses arènes de négociation.

L'espace social : l'effet des représentations collectives de l'espace et des réseaux sociaux sur le vécu collectif

Pour comprendre la dynamique des arrangements et des configurations institutionnelles qu'enregistre le territoire, une autre échelle d'appréhension des territorialités est donc nécessaire à mobiliser. Il s'agît de l'espace social des différents groupes. En effet, celui-ci « exprime les rapports culturels, mais aussi les tensions et les distances qui naissent dans toute société, les normes distinctives et les valeurs qu'elle instaure. L'espace social devient le champ symbolique de tous ces rapports, de toutes ces valeurs, de toutes ces normes. Il traduit parfois leur contestation, voire leur renouvellement » (Di Méo et Buléon, 2005 : 81).

Nous avons maintes fois pu constater à quel point les rapports sociaux entretenus dans la région et les représentations collectives des groupes à propos de l'espace géographique permettaient d'expliquer l'organisation des droits, des responsabilités et des comportements qui s'imposent à chacun (du rôle du *hakeo* dans les pratiques et les rapports de production aux relations de réciprocité avec les alliés en tous genres et leur territoire). Les rapports de parenté, le jeu des alliances locales ou encore les réseaux institutionnels exogènes sont mobilisés, mis en scène et instrumentalisés au sein de différentes arènes par les acteurs et les groupes locaux pour accroître leurs marges de manœuvre. Ces réseaux d'interrelation et les logiques qu'ils mobilisent constituent autant de « champs » (au sens de Bourdieu) dont l'étude est essentiel pour comprendre les rapports de pouvoirs et les processus de prises de décision à propos des ressources renouvelables.

Nous avons vu surtout combien ces rapports sociopolitiques infléchissaient la mise en œuvre des systèmes locaux de normes affichés sur le territoire en créant, selon les espaces considérés, des dérogations, des passe-droits, des complicités, des dépendances mais aussi de l'ostracisme et de l'exclusion… Il faut aussi observer comment, en fonction de la position de chacun au sein de cet espace social et des multiples arènes locales et exogènes, différentes stratégies visibles et invisibles sont déployées pour renforcer, contourner ou contester des

arrangements déjà en place (comme la stratégie des leaders politiques sarà face aux autres groupes locaux ou l'attitude collective de clandestinité concernant la capture et la consommation de tortues marines). C'est à ce niveau des territorialités que se dessinent le projet de territoire de chaque groupe, ses stratégies collectives et les ressources qu'il est susceptible de mobiliser pour tenter de les mettre en œuvre.

A travers l'étude de l'espace social, il s'agit alors de prendre en compte autant les rapports collectifs qui se tissent avec les espaces (cognitifs, cosmologiques, affectifs, identitaires), les types de rapports sociaux entretenus entre les acteurs sur le territoire, ainsi que les médiations institutionnelles articulées entre le local et d'autres échelles supérieures. C'est donc la structure de l'espace social qui renseigne sur les affinités anciennes entre différents groupes et territoires ou encore sur la méfiance des locaux vis-à-vis de l'Etat et des autres acteurs assimilés. C'est là aussi que se lisent les rapports spirituels, affectifs et identitaires que les acteurs entretiennent avec certaines composantes de la mosaïque spatiale (la mer et les tortues pour les pêcheurs en général ou encore les requins pour certains d'entre eux) et qui fondent leurs stratégies[178].

A la base des stratégies de chacun, l'espace vécu

A un niveau plus individuel de la territorialité, c'est la relation des acteurs à leur « espace vécu » qui doit faire l'objet d'une attention particulière. C'est cet enjeu qui nous pousse à nous intéresser aux parcours de vie des différents protagonistes impliqués dans la gestion et l'usage d'un même espace, ruraux comme intervenants officiels. Chacun développe en effet des pratiques et des stratégies spécifiques en fonction de sa position dans ses différents groupes d'appartenance, en fonction des normes et des règles qui en découlent, mais aussi en fonction de son vécu phénoménologique associé à sa propre expérience de l'espace et à son itinéraire personnel.

Celui qui a appris à lire et à écrire, celui qui a choisi de passer du temps auprès d'autres acteurs (comme certains pêcheurs sarà chez les agropasteurs ou en ville, ou encore les intervenants extérieurs formés « à l'occidental »), celui qui contracte une alliance stratégique

[178] Les Sarà continuent par exemple de dire que la tortue de mer est leur véritable « source de subsistance » (*velopo*) même ceux qui ne cherchent plus à en capturer. Ce rapport collectif idéalisé à cet animal fonde leur position commune de clandestinité.

avec un magicien, un mareyeur indépendant ou un nouveau groupe d'alliés matrimoniaux voit son rapport au monde transformé. Il s'ouvre notamment un champ des possibles différents des autres acteurs de son groupe d'appartenance. C'est dans ce vécu individuel que peuvent être mieux cernées les marges de manœuvre qui s'offrent à chacun.

Toutes les transformations des rapports de territorialité ne sont donc pas le fruit d'une dynamique collective mais peuvent être le résultat d'initiatives individuelles reflétant un vécu particulier. L'exemple le plus significatif dans la région vient de la relocalisation du site funéraire des Vezo d'Androka. Il aurait dans un premier temps été initié par un notable vezo qui fît savoir à ses descendants qu'ils devraient à sa mort l'enterrer sur le site actuel (*Andronisa* contigu à Ambohibola). Le fait qu'il ait été suivi par les autres membres de son groupe ne doit pas faire occulter qu'un seul homme en ait été le déclencheur. On doit aussi penser à la production de tabous lignagers[179] ou à la reformulation de tabous contraignants comme ceux qui régissaient autrefois la vie sur l'île de Nosy Manitsa. C'est un riche commerçant sarà venu du nord très impliqué à Ambohibola qui, las de devoir dormir séparé de sa femme lorsqu'il séjournait sur l'île, a proposé « d'acheter le tabou » en fournissant un bel animal aux villageois pour le sacrifier aux esprits.

Par la suite, les groupes peuvent se retrouver dans ces initiatives individuelles ou subir les transformations qu'elles impliquent sans en tirer avantage. Interpellés par la stratégie de certains, ils sont donc eux-aussi amenés à faire évoluer leurs territorialités individuelle et collective pour se situer par rapport aux innovations. Ces initiatives individuelles questionnent l'organisation du territoire et de l'espace social en obligeant les groupes à réactiver des normes existantes ou à les redéfinir pour mieux légitimer, encadrer ou s'opposer aux nouvelles pratiques mises en œuvre. Ainsi, à l'instar de Rakoto Ramiarantsoa, on pourrait dire que « ces dérangements de la gouvernance locale (…) testent, en fait, les organisations sociales présentes » (2003 : 111).

Selon le point de vue défendu ici, les modes de contrôle et d'usage des ressources résultent donc de l'activation et de la confrontation des territorialités individuelles et collectives des

[179] L'origine des tabous montre qu'ils sont souvent édictés par un notable suite à un épisode faste ou néfaste. Ces histoires mettent par exemple en scène un animal sauveur ou le lieu d'un évènement dramatique alors affecté d'interdits spécifiques frappant tous les descendants de celui qui y est mis en scène.

acteurs et des groupes en interaction à l'échelle locale. Ces dernières permettent de comprendre les logiques qui fondent les réponses stratégiques qui font acte de gouvernance. La gouvernance comme la territorialité expriment alors des processus dynamiques, un va-et-vient continu entre le vécu des pratiques et des systèmes de normes et de représentations d'ordre culturel. Elles se nourrissent autant des incessantes expériences phénoménologiques que de l'ordre social dont est porteur l'espace.

La production d'espaces : une piste à suivre

Faisceaux de territorialité, faisceaux de normes et de légitimités

Chacun entretient donc des liens particuliers avec des lieux et des espaces. Est-ce pertinent de parler de liens de territorialité ? En tout cas l'image de ces faisceaux de liens de différents types (religieux, économiques, identitaires, sécurisants…), dont certains seraient partagés à des échelles plus collectives, nous paraît intéressante pour saisir les formes d'enchevêtrement et de structuration institutionnel. Elle donne pleinement à voir l'existence d'intérêts multiples, convergents ou divergents, qui s'établissent sur les différentes portions de l'espace.

Dans ces constructions sociospatiales, on peut dire que les liens de territorialité collectivement entretenus avec les différents lieux et facettes du territoire sont à la base des règles qui s'y appliquent. A chacun de ces liens de territorialité correspond des aspirations, des légitimités, des normes et des contraintes qui conditionnent les pratiques des acteurs. La mise en rapport de plusieurs groupes et de plusieurs usages sur un espace met en relation les différentes territorialités qui leur sont associées. De cette confrontation naissent des arrangements divers, fruits de négociations et de rapports de pouvoirs fondés sur des logiques et des légitimités variées (religieuses, économiques, socioprofessionnelles, légales…). Certains feront valoir un lien sacro-religieux entretenu de longue date avec tel espace, d'autres leurs usages réguliers sur le même espace devenu nécessaire à leur subsistance. On peut donc présager que c'est bien la pluralité des territorialités qui alimente la pluralité des normes caractéristiques de l'environnement institutionnel local. Ces territorialités constituent en outre les cadres cognitifs et sociaux dans lesquels les arrangements et les faisceaux de droits doivent s'inscrire pour faire sens aux yeux des acteurs du territoire.

Comme nous avons cherché à le montrer, en identifiant ces faisceaux de liens multiples que les groupes entretiennent avec les diverses catégories d'espaces, on se donne les moyens de comprendre la complexité des processus et des arrangements locaux. Pour cela, il convient d'insister sur la nature essentiellement topocentrique des représentations de l'espace dans ces sociétés qui font avant tout des territoires une « trame de lieux hiérarchisés et interdépendants » (Bonnemaison, 1981 : 253) sur laquelle s'articulent des espaces ouverts différemment perçus selon leurs « distances structurales » à ces lieux.

Nous avons par exemple vu le rôle de « lieu de condensation » joué par le cimetière qui enregistre les hiérarchies statutaires entre les groupes de résidents permanents du territoire. Cet archivage dans le sol représente le principal recours pour garantir une relative préséance aux premiers occupants sur l'ensemble de leur « terre des ancêtres ». Pour tous les groupes qui partagent le cimetière, cet ancrage est aussi une source de légitimité essentielle quant aux droits d'accès et de cogestion auxquels ils peuvent prétendre sur un ensemble d'espaces adjacents considérés aussi comme leur « terre des ancêtres » et se superposant alors avec les maîtrises foncières des premiers arrivants.

Les principes d'organisation de l'espace funéraire en font un lieu stable du territoire, une « figure synecdoque », en périphérie duquel se joue une compétition et une mise en scène d'autres lieux gérés de façon potentiellement plus dynamiques (les lieux tabous, les villages, les aménagements forestiers…). Mais nous avons vu aussi que ces sites funéraires pouvaient être relocalisés de façon stratégique pour répondre à de nouveaux enjeux. Ces effets de lieux nous renvoient au caractère non immuable du territoire et de son architecture qui ne cesse de s'adapter aux nouveaux enjeux.

Dès lors, de la même façon que les groupes partageant le cimetière voient leurs pouvoirs, leurs droits et leurs légitimités s'étendre au-delà des limites du cimetière sur des espaces ouverts, on peut penser que les créateurs d'un lieu reconnu sur le territoire enracinent leur présence au-delà des limites même du lieu[180]. La nature du lien de territorialité entretenu avec un lieu va donc affecter de façon essentielle les multiples identités et rôles qu'ils ont à l'échelle du territoire. Ainsi, tel pêcheur qui a ouvert un champ dans la forêt sera reconnu par

[180] Idée déjà largement évoquée par d'autres avant nous (Debarbieux, 1995 ; Di Méo et Buléon, 2005), comme Lauga-Sallenave à propos des clôtures agricoles en Guinée qui, selon ces termes, « territorialisent au-delà de leurs limites » (1999 : 54).

les autres groupes comme un agriculteur partageant un pan de son identité et de ses intérêts avec les agropasteurs ; tel possédé qui énonce de nouveaux interdits sur une terre sacrée sera un intercesseur indiqué en cas de troubles surnaturels liés à l'utilisation de ce lieu mais aussi au-delà, *via* son rôle dans les confréries de possédés et dans les réseaux d'esprits et de lieux qu'ils font vivre dans l'espace social du reste de leur groupe.

En investissant différents lieux et espaces, les acteurs se dotent d'identités nouvelles, édictent des normes, acquièrent de nouvelles sources de légitimité qui complexifient le jeu local. Ils infléchissent ainsi dans leur sens les systèmes d'accès et d'usages sur des espaces appropriés de façon quasi exclusive (champs, arbres…) ou partagés (forêts, espaces marins, marais littoraux…).

Une nouvelle approche des enjeux locaux de la gouvernance ?

De ces modèles d'organisation du territoire et des « maîtrises spatiales » découle une idée force : plus que la maîtrise propriétariste de l'espace (propriété qui rappelons-le n'a pas de véritable valeur localement), l'enjeu pour les acteurs locaux est de maîtriser la production d'espaces. Il s'agit donc pour eux, individuellement ou collectivement, d'investir des espaces et des lieux, préexistants ou créés stratégiquement, pour y tisser divers liens de territorialité par l'usage et par le discours. Ils se fondent sur des rationalités religieuses, économiques, pratiques, affectives, etc. Tout l'enjeu est de faire vivre ces liens, de les mettre en scène aux yeux des autres acteurs impliqués, de les faire accepter et donc, en somme, de les activer.

En les aménageant physiquement, en les parcourant, en les nommant, les acteurs jalonnent ainsi l'espace d'une multitude de lieux porteurs de sens et de pouvoirs différents. Selon les types de rapports entretenus avec chaque lieu, ils ménagent ainsi des points d'ancrage où se donnent à voir la diversité de leurs sources de légitimité sur le territoire.

A regret, seuls ont pu être évoqués les lieux les plus importants du territoire, comme les cimetières, leur aménagement et leurs conséquences en termes de diffusion de pouvoirs, de création de droits et, au-delà, en termes d'enchevêtrement des « métastructures sociospatiales » (Di Méo, 1991). Pourtant, les types de production de lieux et leurs effets

peuvent s'observer à de multiples échelles, individuelles ou collectives[181]. Ces constructions ne font pas nécessairement un territoire à part entière, au contraire. Elles s'inscrivent généralement en interrelations avec les autres constructions territoriales et en sont largement dépendantes. Il y a bien là une piste de recherche intéressante à poursuivre pour comprendre l'organisation des pouvoirs et des maîtrises spatiales au sein des territoires.

L'idée d'une production d'espace(s) dépasse le seul rapport à l'espace géographique, aux lieux et aux parcours des acteurs. Elle doit aussi renvoyer à la production d'espaces de débats, d'arènes locales propices à la négociation d'arrangements et au final à « l'espace institutionnel » vu comme une modalité particulière de l'espace social des groupes[182]. On ne peut certes pas parler de liens de territorialité au sens littéral. Mais il est clair que les acteurs détiennent un rapport particulier avec chacun de ces espaces et chacune de ces arènes. Ils s'y sentent à l'aise, les craignent, les instrumentalisent pour leur projet, les mettent en scène, les fuient, se les accaparent ou y recherchent simplement une place. La façon peu transparente dont est distribué cet espace et dont il est monopolisé par les groupes d'acteurs locaux doit alors poser question.

Quelle place pour la gouvernance locale dans les politiques publiques ?

La gouvernance locale est donc un processus caractérisé par la multiplicité des échelles mises en jeu et la grande flexibilité des configurations territoriales et des médiations institutionnelles qui l'animent. Il s'y joue des formes d'hybridation, de coopération, de cooptation, de concertations formelles et informelles. Mais y sont aussi particulièrement récurrentes des stratégies de clandestinité, de contournement, de mises en scène nécessaires à établir entre des univers de sens différents. On retrouve ces logiques aussi bien dans les arènes locales que

[181] Nous pensons ici à de multiples exemples, comme le zébu placé auprès de la belle-famille lors du mariage et qui porte le *vilo* lignager marquant la présence du *raza* dans le village allié et « créant ainsi un *espace de paix* » (Esoavelomandroso, 1991b : 38). Il y a encore la place particulière de la pirogue, ce lieu itinérant essentiel au pêcheur pour avoir accès aux ressources halieutiques, cette parcelle en mer qui comme les terres agricoles, fait la fierté de son propriétaire sans qu'il ne puisse se l'approprier individuellement de façon exclusive. Sans être exhaustif, on doit aussi évoquer l'ensemble des lieux aménagés au village : autels aux esprits, dispositifs sacrés représentés par des pierres ou des piquets de bois pour garantir la guérison d'un malade, plantation de cocotiers, etc…

[182] Nous rappellons ici pêle-mêle l'importance du choix du village où se tient un *zaka*, le lieu de transformation des captures les plus prestigieuses effectuée dans la cour du patriarche ou encore les réunions du *fokonolo* qui se font à dessein devant la maison du président *fokontany* pour alimenter son prestige.

dans celles mises en œuvre par des intervenants extérieurs. Les rapports qu'entretiennent les différents groupes sur le territoire n'ont donc rien avoir avec les idéaux de transparence démocratique et d'égalitarisme qu'attendraient ou que souhaiteraient impulser les promoteurs d'une « bonne gouvernance ».

Dans ces processus, les logiques monétaires éclipsent de plus en plus de conventions et de formes de réciprocités instituées qui prévalaient autrefois. Les rituels sont détournés dans ce sens, comme le « sacrifice de l'argent » remplacé par de dispendieux « arrosages » ou les « sacrifices à la mer » qui ne servent plus guère aux requêtes rituelles. Les modalités d'accueil des étrangers et les prérogatives des groupes locaux s'expriment aujourd'hui différemment (cf. la location des pirogues, la contestation des statuts coutumiers et le redéploiement des rituels pour se réserver le droit d'encadrer les activités commerciales…). Il est clair que les logiques de marchés participent activement à l'éclatement des territoires en favorisant la spécialisation, et ce même si peuvent perdurer des enjeux communautaires et des principes déontologiques d'auto-modération (les animaux qui se plaignent aux forces de la surnature, le risque de différenciation sociale). Cet éclatement du territoire est aussi un éclatement institutionnel dans la mesure où toujours plus de systèmes de normes entrent en confrontation, les nouvelles logiques à l'œuvre ne faisant pas nécessairement disparaître les anciennes (Lavigne Delville et *al.*, 1998). La monétarisation n'a pas supplanté les rapports religieux et spirituels entretenus avec l'espace mais elle a toutefois participé à profondément les reconfigurer.

Les politiques publiques et dispositifs de développement quant à eux fondent souvent leurs actions sur des échelles d'intervention peu pertinentes, comme la commune au détriment des *fokontany* (Rakoto Ramiarantsoa, 2002 ; Blanc-Pamard et Fauroux, 2004), ou alors sur des « courtiers en gouvernance » qui agissent le plus souvent dans leur intérêt. Les dispositifs exogènes participent ainsi, naïvement ou à dessein, à l'éclatement progressif des territoires locaux. Dans cette situation, « le risque est grand que la gestion « locale » aboutisse seulement à entériner les inévitables rapports de force, sans pouvoir peser sur eux » (Chauveau et Lavigne Delville, 2002 : 235). C'est ce que nous avons pu constater à Ambohibola.

Il y a bien là un choix idéologique essentiel et un enjeu important d'harmonisation des politiques publiques entre l'option de renforcer les systèmes d'arrangements locaux et

l'option consistant à faire émerger, isolément du reste de leur groupe, une élite censée « porter » les logiques de développement au sein de leur communauté (élite alors systématiquement prise comme groupe cible des actions publiques). Cette dernière option fait prendre le risque de renforcer la compétition locale pour le pouvoir et de ne pas atteindre les objectifs escomptés en raison des interférences entre les stratégies institutionnelles ambiguës de ces courtiers et la permanence d'enjeux communautaires.

Rhétorique de la « gouvernance participative » ou non, l'enjeu pour les politiques publiques est donc réellement de savoir s'il est préférable de saper les territoires vécus des acteurs locaux pour les reconfigurer, et dans quels sens le faire, ou si au contraire il est préférable d'appuyer les territoires et les dispositifs institutionnels locaux dans lesquels les acteurs trouvent une sécurité. La question mérite d'être posée. Si l'enjeu idéologique est réellement de « démocratiser » ou de « libéraliser » les communautés rurales ou encore de gérer différemment la nature et les rapports entre les hommes à propos de la nature, reconfigurer les territoires peu apparaître comme une nécessité pour mieux réinvestir l'espace social des ruraux (leur faire adopter de nouvelles normes « environnementalistes », de nouveaux rapports de production « modernes », de nouvelles règles politiques…). En revanche, si l'enjeu est de renforcer les systèmes locaux de régulation des accès et des usages, considérés alors comme seuls aptes à garantir l'application collective des anciennes et des nouvelles règles, conforter les logiques de territoires apparaît comme un objectif censé mais qui nécessite d'accepter aussi le caractère non démocratique et non égalitaire des organisations sociales locales.

Des solutions sont selon nous à trouver entre ces deux voies. Il faut alors se poser la question du « façonnage des institutions »[183] et des objectifs poursuivis. Comment s'appuyer sur la tradition sans contraindre la capacité des ruraux à inexorablement la réinventer pour mieux répondre aux enjeux qu'ils perçoivent comme actuels ? Dans ce domaine, il est clair que l'écrit ou le cadastrage peuvent contribuer à figer de façon artificielle la tradition et les territoires[184]. De plus, les interlocuteurs institués de l'Etat et des projets, qui manient le mieux l'écriture ou qui, grâce à leur argent, s'accaparent les nouvelles arènes de concertation en raison des réseaux dont ils disposent, risquent de donner une image des modes de régulation

[183] « *Crafting institutions* » (Ostrom, 1992)
[184] Cf. Cormier-Salem (1995) ; Marie (1998) ; Karsenty et Marie (1998) ; Lombard (1999).

locaux qui soient plus proches du projet territorial qu'ils souhaitent voir advenir que des arrangements déjà éprouvés.

Une solution serait alors de promouvoir la mise en convergence des intérêts (Lavigne Delville, 1998). Il s'agirait d'encourager l'intégration des nouvelles normes et de nouveaux arrangements collectifs dans la dimension collective de la tradition, du territoire ou de l'identité, qui apparaît comme la seule garantie d'une implication collective pour porter localement de nouveaux enjeux. En ce sens, les notions de « forums hybrides » (Callon et *al.*, 2001) ou de « médiation patrimoniale » (Weber, 1996 ; Babin et *al.*, 2002) représentent des pistes intéressantes à poursuivre pour permettre aux intervenants extérieurs de mieux se saisir des enjeux locaux et rechercher la mise en cohérence entre les intérêts et les modes d'action des ruraux et ceux des politiques publiques.

Pour conclure, il est intéressant de considérer cet étrange paradoxe : la montée de la « gouvernance locale » dans la rhétorique de l'action publique est peut être un élément de destructuration des territoires et des systèmes coutumiers plus forts que ne l'ont été certaines politiques anciennes. En subissant des interventions extérieures plus homogènes sur leur territoire (grands projets d'aires protégées, réglementation jacobine uniforme en tout lieu du territoire), les acteurs locaux étaient plutôt encouragés à réagir de façon à défendre collectivement leur territoire ou à faire ensemble attitude de soumission sans bouleverser l'ordre local. A l'heure actuelle, la donne institutionnelle locale est toute autre et favorise beaucoup moins la cohésion sociale interne. Certains cyniques diront que c'est le prix à payer pour promouvoir un développement local, une meilleure insertion dans l'économie de marché ou l'adoption de nouvelles valeurs environnementalistes. En terme d'acceptabilité sociale pourtant, on peut gager que si elles perdurent, les stratégies de gouvernance promues et observées à l'heure actuelle ne favoriseront pas la sécurité pour une grande partie des acteurs (qui se sentent pauvres mais sont pour l'heure loin de se sentir miséreux). Du même coup, ces processus ne semblent pas aller dans le sens de la durabilité des usages de certaines ressources qui, plus que jamais, apparaissent aujourd'hui en libre accès face à l'éclatement des territoires.

Bibliographie

AGRAWAL, A. (dir.), 2002. Les savoirs autochtones. *Revue internationale des sciences sociales* (173), septembre : 315-463.

ANDRIAMANAITRA, S., 2004. *Etude Biologique des captures en requins du Nord-Ouest de Madagascar (Cas de la pêcherie de Boeny-Mahajanga et des pêcheurs traditionnels d'Antseranana).* Mémoire de DEA – ESSA-WWF, non publié, 82p.

ANGOT, M., 1961. *Vie et économie des mers tropicales : l'exemple malgache*. Ed. Payot, Paris, 326 p.

Anonyme, 2007. *Gouvernance des Aires Protégées à Madagascar*. ESSA-DURELL Projet AP, Rapport d'Atelier, 10 et 11 octobre 2007, Antanarivo, 17p.

ARNAUD, A.-J., 2003. *Critique de la raison juridique 2. Gouvernants sans frontières. Entre mondialisation et post-mondialisation.* LGDJ, Paris, 433p.

ASTUTI, R, 1995. *People of the sea : identity and descent among the vezo of Madagascar*. Cambridge University Press, 202 p.

ASTUTI, R., 2000. Les gens ressemblent-ils aux poulets ? Penser la frontière homme-animal à Madagascar. *Terrain, n°34*, pp,89-106.

AUBERT, S., 2002. "La gestion patrimoniale des ressources forestières à Madagascar. Limites et perspectives d'une révolution par le haut" *in* CORMIER-SALEM, M.-C. et *al.* (éds). *Patrimonialiser la nature tropicale.* pp.101-124.

AUBERTIN, C. (coord.), 2005. *Représenter la nature ? ONG et biodiversité.* IRD éds, Paris, 210p

BARBAULT, R., CORNET, A., JOUZEL, J., MEGIE, G., SACHS, I., WEBER, J., 2002. *Johannesburg Sommet Mondial du Développement Durable 2002. Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?*Ministère des Affaires Etrangères, ADPF, Paris, 206p.

BARON-YELLES, N., GOELDNER-GIANELLA, L., VELUT, S. (coords), 2002. *Le littoral : regards, pratiques et savoirs. Etudes offertes à Fernand Verger*. Eds Rue d'Ulm / Presses de l'ENS, Paris, 379p.

BARRAU, J., LIZET, B. (dir.), 1994. Diversité culturelle ; diversité biologique. *JATBA, nouvelle série, vol XXXVI (2),* 304p.

BATTISTINI, R., 1964. *Géographie humaine de la plaine côtière Mahafaly*. Cujas, Paris, 198 p.

BATTISTINI, R., et *al.*, 1975. Eléments de terminologie récifale indo-pacifique. *Téthys, 7(1),* pp.1-111.

BAUCHOT, M.L., BIANCHI, G., 1984. *Fiches FAO d'identification des espèces pour les besoins de la pêche : guide des poissons commerciaux de Madagascar (espèces marines et d'eaux saumâtres*). FAO-PNUD, projet RAF/79/065, Rome, 135 p.

BAVOUX, J.-J. et BAVOUX, D., 1998. *Géographie humaine des littoraux*. Armand Colin, Paris, 96p.

BERKES, F., FEENY, D., Mc CAY, B. & ACHESON, JM., 1989. The benefits of the commons. *Nature n° 340*, pp.91-93.

BERNUS, E., 1999. "Nomades sans frontières ou territoires sans frontières ?" *in* BONNEMAISON et *al.* (dirs). *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, pp.33-42.

BERRY, S., 1989. Social institutions and access to resources. *Africa 59 (1),* pp.41-55

BERRY, S., 1993. *No condition is permanent : the social dynamics of an agrarian change in sub-Saharian Africa*. University of Wisconsin Press, Madison, 258p.

BERTRAND, A., 1998. "Gestion étatique ou gouvernance locale ?" *in* LAVIGNE-DELVILLE, P. (dir.). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, pp.40-45.

BEURET, J-E., 2006. *La conduite de la concertation, pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources.* Eds L'Harmattan, 340p.

BIDOU, J.-E., DROY, I., FAUROUX, E., 2008. Communes et Régions à Madagascar. De nouveaux acteurs dans la gestion locale de l'environnement. *Mondes en développement*, n°141., pp.29-46.

BIERSCHENK, T et OLIVIER de SARDAN, J.-P. (éds), 1998. *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation.* Karthala, Paris, 295p.

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P., et OLIVIER de SARDAN, J.-P, 2000. *Courtiers en développement*. APAD-Katrhala, Paris, 328 p.

BILLE, R., 2004. *La gestion intégrée du littoral se décrète-t-elle ? Une annalyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement - ENGREF, 473p.

BLANC-PAMARD, C. & BOUTRAIS, J., 2002. "*D'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar*" *in* BART, F., BONVALLOT, J., POURTIER, R. (Coord). *Regards sur l'Afrique.* Éditions APHG - Historiens et Géographes n°379, pp,259-261

BLANC-PAMARD, C. & RAKOTO RAMIARANTSOA, H., 2000. Le terroir et son double : Tsarahonenana 1966-1992, Madagascar. IRD éds, Coll. À travers champs, Paris, 254p.

BLANC-PAMARD, C. et FAUROUX, E., 2004. L'illusion participative : exemples ouest-malgaches. *Autrepart* (31), Variations, pp. 3-19.

BLANC-PAMARD, C. et SAUTTER, G., 1990, "Facettes", in *Paysages, Aménagement, Cadre de vie. Mélanges offerts à Gabriel Rougerie,* AFGP, Paris 8, pp. 121-126.

BLANC-PAMARD, C., 1995. "Les lieux du corps : l'exemple des communautés rurales des Hautes Terres malgaches" *in* CLAVAL, P. et SINGARAVELOU (dirs), *Ethnogéographies.* Eds L'Harmattan, coll. "Géographie et Cultures", pp 51-75.

BLANC-PAMARD, C., 1999. Les savoirs du territoire en Imerina. Hautes-Terres centrales de Madagascar. *in* BONNEMAISON, J., CAMBREZY, L., QUINTY-BOURGEOIS, L. (dirs). *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?*. Tome 1, coll. "Géographie et Cultures", Eds L'Harmattan, pp57-78.

BLANC-PAMARD, C., 2005. Jeux d'échelles, territoires de recherche. Exemples africains et malgaches. *Cybergeo,* Journée à l'EHESS "Echelles et territoires", Paris, 29 avril 2002, article 301 en ligne, modifié le 25 avril 2007. URL : http://www.cybergeo.eu/index3184.html.

BLUNDO, G., 2001, Négocier l'Etat au quotidien : intermédiaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration sénégalaise. *Autrepart,* n° 20 ; 75 -90.

BLUNDO, G., 2006. Editorial - La gouvernance, entre technique de gouvernement et outil d'exploration empirique. *Bulletin de l'APAD*, n° 23-24, *La gouvernance au quotidien en Afrique* , [En ligne] URL : http://apad.revues.org/document129.html.

BONNEMAISON, J., 1981. Voyage autour du territoire. *L'Espace Géographique*, (4), p. 249-262

BONNEMAISON, J., 1996 et 1997. *Les fondements géographique d'une identité, l'archipel du Vanuatu.* Tome 1 : *Gens de la pirogue et gens de la terre* ; Tome 2 : *Les gens des lieux, histoire et géosymboles d'une société enracinée : Tanna*. ORSTOM éds, Paris, 462p. et 562p.

BONNEMAISON, J., CAMBREZY, L., QUINTY-BOURGEOIS, L. (dirs), 1999. *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, coll. "Géographie et Cultures", Eds L'Harmattan, 317p.

BOUJU, S. et ECOUTIN, J-M., 2000. Adaptabilité des stratégies de pêche artisanale (Guinée). *in* GILLON, Y., et *al.*(éds.), *Du bon usage des ressources renouvelables.* éd. IRD, coll. Latitudes 23, pp.327-344.

BOURDIEU, P., 1980. *Le sens pratique.* Les éditions de Minuit, Coll. "Le sens commun", Paris, 475p.

BOURDIEU, P., 2000. *Les structures sociales de l'économie.* Ed du Seuil, Coll. Liber, Paris, 289p.

BRETON, Y., De La ROCQUE, M., DOYON, S., DUPRE, F., GIGUERE, H., 1998. *Paperasse et tabous. Bureaucratie et droit coutumier dans les pêcheries mexicaines et malgaches.* Québec, département d'Anthropologie, Université Laval, 126p.

BRUNET, R., FERRAS, R., THERY, H., 1992. *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique.* Paris, Reclus – La documentation française (3° édition), 520p.

CABANNE, C., CHAUSSADE, J., CORLAY, J.-P., MIOSSEC, A., MIOSSEC, J.-M., PINOT, J.-P., 1998. *Géographie humaine des littoraux maritimes.*Ed. SEDES - CNED, 471p.

CALAME, P., 2003. *La démocratie en miettes, pour une révolution de la gouvernance.* Éd. Charles Léopold Mayer / Descartes et Cie, Paris, 331p.

CALLON, M., LASCOUSMES, P. et BARTHE, Y., 2001. *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique.* Seuil, Paris, 358 p.

CHARLES, C.S., 1986. *Les Mahafale de l'Onilahy : des clans au royaume, du XVI° siècle à la conquête coloniale.* Thése d'Histoire de 3°cycle, Paris 1, 588p.

CHARLES-DOMINIQUE, E., 1994. L'exploitation des ressources aquatiques dans la région des Rivières du Sud : spécificités, diversité et évolution. *in*. CORMIER-SALEM M.-C. (ed.). *Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone).* ORSTOM (Colloques et Séminaires), Paris, pp161-169.

CHAUDAT, P., 1993. La possession Vorombe dans la région de Tuléar. *Galaxie Anthropologiquz* "possessions, histoires, croyances et traditions". n°2-3, pp.130-136.

CHAUSSADE, J. & GUILLAUME, J. (coords), 2006. *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*. Presses Universitaires de Rennes, Coll. Espace et Territoires, 559p.

CHAUVEAU, J.-P., 1998. « La logique des systèmes coutumiers ». *in* LAVIGNE-DELVILLE, P. (dir.). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité.* pp.66-75.

CHAUVEAU, J.-P., JUL-LARSEN, E., 2000. *Introduction. Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles. in* CHAUVEAU, J-P., JUL-LARSEN, E. & CHABOUD, C. (éds), 2000. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés*. Eds Karthala, CMI & IRD, pp.9-85.

CHAUVEAU, J-P., JUL-LARSEN, E. & CHABOUD, C. (éds), 2000. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés.* Eds Karthala, CMI & IRD, 383p.

CHAUVEAU, J-P., LAVIGNE-DELVILLE, P., 2002. Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ? *in* LEVY, M. (dir), *Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques.* Coll. Karthala, Eds IRD, pp,212-239.

CHAUVEAU, J-P., LE PAPE, M., OLIVIER DE SARDAN, J-P., 2001. « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implication pour les politiques publiques » *in* WINTER, G. (coord). *Inégalités et politiques publiques en Afrique.Pluralités des normes et jeux d'acteurs*. Coll. Karthala, Eds IRD, pp145-162.

CHEVALIER, A. (dir.), 1946. Cinquante années d'efforts scientifiques et sociaux pour le développement de l'Agriculture Malgache. *Revue internationale de Botanique Appliquée*, Tome XXVI, n°286bis, pp,333-504.

CHRISTY, F.T., 1982. *Territorial use rights in marine fisheries : definitions and conditions.* FAO Fisheries Technical Report n° 227, FAO, Rome, 10p.

CICIN-SAIN, B., KNECHT, R.W., 1998. *Integrated Coastal and Ocean Management, Concepts and Practises*. Island Press, Washington D.C., 517p.

CLAVAL, P., 1997. "Le territoire dans la transition à la postmodernité". *in* BONNEMAISON et *al. Le territoire, lien ou frontière ?.* Actes du Colloque, 2-4 Octobre 1995 - ORSTOM/Université de Paris IV, version CD-ROM

CLAVAL, P., SINGARAVELOU (dirs), 1995. *Ethnogéographies.* Eds L'Harmattan, coll. "Géographie et Cultures", 310p.

CMED, 1988. *Notre avenir à tous.* Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement ("Rapport Bruntland"), Ed. du Fleuve, Montréal, 434p.

Commission on Global Governance, 1995. *Our Global Neighbourhood*. *The Report of the Commission on Global Governance.*Oxford University Press, Oxford, 410p.

CORMIER-SALEM, M.-C. et ROUSSEL, B., 2002. "Patrimoines et savoirs naturalistes locaux" *in* MARTIN, J.-Y. (éd). *Développement durable ? Doctrines, Pratiques, Evaluations.* Pp.126-142

CORMIER-SALEM, M.-C., 2000. "Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain". *in* CHAUVEAU, J.-P. et *al.* (éds), 2000. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés.*pp.205-229.

CORMIER-SALEM, M.-C., 2006. "Requins, raies et autres chimères en marche vers le patrimoine". *in* CHAUSSADE, J. & GUILLAUME, J. (coords). *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*. Presses Universitaires de Rennes, Coll. Espace et Territoires, pp.141-160.

CORMIER-SALEM, M.-C., JUHE-BEAULATON, D, BOUTRAIS, J. & ROUSSEL, B. (éds), 2005. *Patrimoines naturels au Sud : Territoires identités et stratégies locales*. Eds IRD, Coll « Colloques et Séminaires », Paris, 551p.

CORMIER-SALEM, M.-C., JUHE-BEAULATON, D., BOUTRAIS, J. & ROUSSEL, B. (eds), 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux.* Éds IRD-CRA-MNHN, coll. Colloques et séminaires, Paris, 468 p.

CORMIER-SALEM, M-C., 1992. *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance.* Eds ORSTOM, coll. Etudes et thèses, 583 p.

CORMIER-SALEM, M-C., 1995. "Terroirs aquatiques et territoires de pêche. Enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines." *in* BLANC-PAMARD, C. et CAMBREZY, L. (coords). *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*. pp.57-81.

CURY, P, et FREON, P., 2002. "Pêcheries, Ressources Marines et Conservation : vers un renouveau du concept de développement durable en milieu marin ?" *in* BARBAULT et alii. Johannesburg Sommet Mondial du Développement Durable 2002. *Quels enjeux ? Quelle contrbution des scientifiques ?* Ministère des Affaires Etrangères, ADPF, Paris, pp83-87.

DASYLAVA, G. et RAKOTONDRASOA, M., 1997. *Projet de développement communautaire intégré de la pêche traditionnelle sur la côte sud*. Programme Sectoriel Pêche. PNUD/FAO. MAG/92/004-DT/9/97, 37 p.

DASYLVA, G., 1996. *Projet de développement communautaire intégré de la pêche traditionnelle sur la côte sud – thème 2*. Programme sectoriel pêche PNUD/FAO/MAG/92/004 – MPRH.

DASYLVA, G., RAKOTONDRASOA, M., RANDRIAMBOLOLONA, C., HARILALA, R., 1998. *Approvisionnement en matériels de pêche et de transformation (FDHA)*. Programme Sectoriel Pêche. PNUD/FAO. MAG/97/002-DO/15/98: 24 p.

DEBARBIEUX, B., 1995. Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L´Espace géographique*, n°2-1995, p. 97-112.

DENIS, J. et HENOCQUE, Y., 2001. *Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières*. UNESCO, Manuels et Guides, n°42, Paris, 64p.

DESCOLA, P., 1999. "Diversité biologique, diversité culturelle". *in* MONOD, J.-C. et RAZON, J.-P. (dirs). *Nature sauvage, nature sauvée ? Ecologie et peuples autochtones*, Ethnies n°24-25, vol 13, *hors-série*, pp.213-235

DESCOLA, P., 2005. *Par-delà nature et culture.* Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 624p.

DI MEO, G., 1991. *L'Homme, la Société, l'Espace.* Ed. Economica, Coll. Géographie, Paris, 319p.

DI MEO, G., BULEON, P. (dir), 2005. *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés.* Coll. U, Armand Colin, Paris, 292p.

DU FEU, T., 1998. *Fisheries statistics for the Large Meshed Gill Net Fishery, North-West Madagascar*. GTZ programme Promotion de la Pêche Maritime Traditionnelle et Artisanale, 92p., non publié

DURAND, J.R., LEMOALLE, J. & WEBER, J. (éds.), 1991. *La recherche face à la pêche artisanale.* Coll. Colloques et Séminaires, éd. ORSTOM, 2 tomes - Symposium international ORSTOM-IFREMER, Montpellier 3 au 7 juill 1989. 1076p.

EBERHARD, C. (éd.), 2005. *Droit, gouvernance et développement durable. Cahier d'anthropologie du Droit*. Karthala, Paris, 376p.

ENGELVIN, A., 1937. *Les Vezo, ou enfants de la mer. Monographie d'une sous-tribu sakalava.* Librairie Vincentienne et Missionnaire. Bellevue, 169p.

ESOAVELOMANDROSO, M., (dir.) 1991. *Cohésion sociale, modernité et pression démographique : l'exemple du Mahafale*. Aombe n°3 , MRSTD/ORSTOM, Antananarivo, 172p.

ESOAVELOMANDROSO, M., 1991(a). "La cohésion sociale dans le Mahafale à la fin du XIXe siècle". *in* ESOAVELOMANDROSO (éd.), *Cohésion sociale, modernité et pression démographique: L'exemple du Mahafale*, pp.27-40.

ESOAVELOMANDROSO, M., 1991(b). "La forêt dans le Mahafale aux XIXe et XXe siècle". *in* ESOAVELOMANDROSO (éd.), *Cohésion sociale, modernité et pression démographique: L'exemple du Mahafale*, pp.97-102.

FAO, 2007. *La situation mondiale des pêche et de l'aquaculture - 2006.* FAO Fisheries Department (SOFIA), Rome, 180p.

FAUBLEE, M. et FAUBLEE, J., 1950. Pirogues et navigation chez les Vezo de Madagascar. *L'Anthropologie*, tome 54. pp.432-454.

FAUROUX, E. (éd.), 1989. Le boeuf et le riz dans la vie éonomique et sociale sakalava de la vallée de la Maharivo. *Aombe,* n° 2, Antananarivo-Paris, ministère malgache de la Recherche scientifique et technologique pour le développement (MRSTD)-Orstom, 295p.

FAUROUX, E., 1992. Les structures invisibles du pouvoir dans les villages sakalava de la vallée de la Maharivo. *Omaly sy Anio, revue d'Histoire de l'Université d'Antananarivo* n°33-36 (1991-1992), pp.61-74.

FAUROUX, E., 1998. "De la complémentarité à la concurrence : Sakalava et migrants dans l'espace social de l'Ouest malgache." *in* BONNEMAISON et *al.* (dirs). *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, pp.269-281.

FAUROUX, E., 2000. "La forêt dans les systèmes de production ouest-malgaches." *in* GILLON, Y. et *al.* (éds). *Du bon usage des ressources renouvelables*.pp.153-168.

FAUROUX, E., KOTO, B., 1993. Les migrations mahafale dans le processus de ruralisation de la ville de Toliara (Madagascar). *Cahier des Sciences Humaines* 29 (2-3) : 547-564.

FAUROUX, E., LAROCHE, J., et MARIKANDIA, M, 1992. *Brêve esquisse d'une description de la société vezo (littoral occidental de Madagascar) à la fin du XX° siècle.* ERA CNRE/ORSTOM - UFSH Toliara, 27p.

FAY, C., 1994. "Organisation sociale et culturelle de la production de pêche : morphologie et grande mutation." *in*. QUENSIERE, J., (éd). *La pêche dans le Delta Central du Niger : Approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique (vol 1).* ORSTOM-Karthala, Paris, pp.191-207

FAY, C., 2000. "Des poissons et des hommes : pêcheurs, chercheurs et administrateurs face à la pêche au Maasina (Mali)" *in* CHAUVEAU, J-P. et *al.*(éds), 2000. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés.*pp125-166.

FERRY, L, L'HOTE, Y., WESSELINK, A., 1998. "Les précipitations dans le Sud-Ouest de Madagascar" *in* SERVAT, E, HUGHES, D., FRITSH, J.-M., MIKE, H (éds). *Variabilité des ressources en eau en Afrique au 20ème siècle*. AISH, Wallingford, pp.89-96.

FIELOUX, M. & LOMBARD, J., 1989. La fête de l'argent ou le "bilo" du coton. *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, n°4, pp. 499-509.

FIELOUX, M. & LOMBARD, J., 1995. "Du royaume à la ville : le territoire des possédés (Madagascar)" *in* VINCENT, J.F., DORY, D., VERDIER, R. (éds). *La construction religieuse du territoire.* L'Harmattan, Coll. Anthropologie-Connaissance des Hommes, Paris, pp.323-336.

FOREST, A.., 2006. "L'épuisement des ressources : mythe ou réalité ?" *in* CHAUSSADE, J. & GUILLAUME, J. (coords). *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*. Presses Universitaires de Rennes, Coll. Espace et Territoires, pp.89-113.

FREMONT, A, 1976. *La région, espace vécu*. PUF, 223p.

FREMONT, A., CHEVALIER, J., GALLAIS, J. et *al.*, 1982. *Espaces vécus et civilisations*. Éds CNRS, coll. Mémoires et Documents de Géograhie, Paris, 105p.

FRIEDBERG, C., 1974. Les processus classificatoires appliqués aux objets naturels et leur mise en évidence. *JATBA*, tome XXI, n°10-11-12, pp313-334.

FRIEDBERG, C., 1997. *Diversité, ordre et unité du vivant dans les savoirs populaires. Natures, Sciences, Sociétés* vol. 5, n°1, pp.5-17.

FROGER G., 2003. Gouvernance mondiale et développement durable : une analyse en termes de jeux d'acteurs. *Cahier du GEMDEV*, n° 29, p 11-16

GILLON, Y., CHABOUD, C., BOUTRAIS, J. et MULLON, C. (éds) 2000. *Du bon usage des ressources renouvelables*. IRD éds, coll. Latitudes 23, 471p.

GODELIER, M., 1974. Considérations théoriques et critiques sur le problème des rapports entre l'homme et son environnement. *Informations Sciences Sociales* 13 (6) : 31-60

GOEDEFROIT S, 2001. La part maudite des pêcheurs. Le comportement économique des pêcheurs traditionnels malgaches. *Etudes Rurales* 159-160 : pp145-172.

GOEDEFROIT S., C. CHABOUD & Y. BRETON, (eds) 2002. *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*. Paris, Co-édition PNRC/DID/IRD, coll. Latitudes 23, 229 p.

GOEDEFROIT, S. et REVERET, J.P. (dirs), 2007. Quel développement à Madagascar ? *Études rurales* (178), Éds de l'EHESS, Paris, 284p.

GOEDEFROIT, S., 1998a. *A l'ouest de Madagascar, les Sakalaves du Menabe.* ORSTOM – Karthala, Paris, 529p.

GOEDEFROIT, S., 1998b. L'identité de terre et de territoire chez les Sakalava du Menabe (Madagascar). *in* GUILLAUD, D., SEYSSET, M., & WALTER, A. (coords.). *Le voyage inachevé… à Joël Bonnemaison.* pp.179-184

GOEDEFROIT, S., 1998c. Territoires en miroir. Représentation des espaces et construction des territoires chez les Sakalava du Menabe (Madagascar). *Géographie et Cultures*, n°25, L'Harmattan : 75-90

GRENAND, P. et GRENAND, F., 1996, « Il ne faut pas trop en faire », Connaissance du vivant et gestion de l'environnement chez les Wayapi amérindiens de Guyane. *Cahier des Sciences Humaines*, n° 321, p. 51-63.

GUILLE-ESCURET, G., 1989. *Les sociétés et leurs natures.* éd. Armand Colin, 182p.

GUYOT, L., 2002. *Reconnaissance hydrogéologique pour l'alimentation en eau d'une plaine littorale en milieu semi-aride (Sud-Ouest de Madagascar).* Thèse de doctorat en Sciences de la Terre, Université de Nantes, 2 vol., 228p.

HABERMAS, J., 1978. *L'espace public*. Eds Payot, 328p.

HARDIN, G., 1968. The tragedy of the commons. *Science*, 162 : 1243-1247.

HARMELIN-VIVIEN, M.-L., 1979. *Ichtyofaune des récifs coralliens de Tuléar (Madagascar). Ecologie et relations trophiques.* Thèse de Doctorat d'Etat-ès-Sciences, Université d'Aix-Marseille II, 165p. + annexes.

HENOCQUE, Y., ANTONA, M., DELMAS-FERRE, M., TODIARIVO, P., RAJAONSON, P., 1999. *Contribution à la finalisation du plan de développement durable d'une zone côtière de la région COI : application à la zone côtière du Menabe, Madagascar.* PRE-COI/UE, GREEN, octobre, Rapport de la mission du 13 au 21 septembre, Volume 1 : introduction au plan directeur régional, 54 p.

HENRY-CHARTIER, C., 1994. *Perception, gestion et dynamique de l'environnement maritime et terrestre dans la région de Belo-sur-mer (côte ouest de Madagascar).* Mémoire de DEA de géographie, Paris X.

HOERNER, J.-M., 1991(a). "L'entité mahafale face à l'explosion démographique" *in* ESOAVELOMANDROSO (éd.). *Cohésion sociale, modernité et pression démographique: L'exemple du Mahafale.* pp.7-14.

HOERNER, J.-M., 1991(b). "Note sur le Mahafale" *in* ESOAVELOMANDROSO (éd.), *Cohésion sociale, modernité et pression démographique: L'exemple du Mahafale.* pp.147-154.

HOUSSAY, I. & RAGOT, P., 2000. *Le dispositif de gestion intégrée du littoral à Madagascar : Intervenants, programmes et projets, analyse critique*. UBO – IUEM, Brest, 33p.

HUNTINGTON, H.P., 2000. Using traditional ecological knowledge in science : methods and application. *Ecological Applications*, vol. 10, N°5, 2000, pp1270-1274.

IH.SM, 2007. *Etude de ka biodiversité de l'extrême Sud malgache (Itampolo et Androka).* Rapport de mission IH.SM - TGS NOPEC, 50p.

IIDA, T., 2005. "The past and present of coral reef fishing economy in Madagascar : implications for self-determination in resource use" *in* KISHIGAMI, N. et SAVELLE, J.M. (éds). *Senri Ethnological Studies* (67), National Museum of Ethnology, Osaka, pp.237-258.

JAOVALO-DZAO, R., 1996. *Mythes, rites et transes à Madagascar (Angano, Joro sy Tromba Sakalava).* Ed. Karthala, Paris. 391p.

JOELSON, G., 1991. "La trilogie complémentaire : plaine côtière, plateau et pénéplaine en pays mahafaly" *in* ESOAVELOMANDROSO (éd.), *Cohésion sociale, modernité et pression démographique: L'exemple du Mahafale.* pp.109-116

JOHANNES, R.E., FREEMAN, M.R, HAMILTON, R.J., 2000. Ignore fishers' knowledge and miss the boat. *Fish and Fisheries* (1), 2000, pp.257-271.

KARSENTY, A. et MARIE, J., 1998. "Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique Centrale" *in* ROSSI, G. et *al.* (dirs). *Sociétés rurales et environnement.* pp.153-175.

KAUFMANN, J. & TSIRAHAMBA, S., 2006. Mahafale pastoralists and change. *Conservation & Society*, vol.4 n°2 : 231-261.

KOECHLIN, B., 1975. *Les Vezo du Sud-Ouest de Madagascar : contribution à l'étude de l'éco-système de semi-nomades marins*. éd. Mouton, cahier de l'Homme, Paris-La Haye, 243p.

KULL, C.A., 2000. Deforestation, erosion and fire. Degradation myths in the environmental history of Madagascar. *Environment and History*, n° 6, pp.423-440.

LAGOIN, Y., 1959. La pêche côtière malgache dans la région de Tuléar. *Bulletin de Madagascar*. n°153 – Tananarive, Madagascar, pp1-12.

LAROCHE, J., & RAMANANARIVO, N., 1995. A preliminary survey of the artisanal fishery on coral reefs of the Tulear Region (southwest Madagascar). *Coral reefs*, 14 : 193-200

LAUGA-SALENAVE, C., 1999. "Terre et territoire au Fouta-Jalon (Guinée). Le clos et l'ouvert" *in* BONNEMAISON, J. et *al.*(dirs) *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, pp.43-55.

LAVIGNE DELVILLE, P. (dir), 1996. Le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies. *Bulletin de l'APAD*, n°11 (en ligne : http://apad.revues.org/sommaire612.html)

LAVIGNE DELVILLE, P., 1998, "Environnement, dynamiques sociales et interventions externes : construire et gérer l'interface" *in* ROSSI, G., et *al.*(dirs). *Sociétés rurales et environnement.*GRET / REGARDS / KARTHALA, pp. 381-394

LAVIGNE DELVILLE, P., 2002. *Les politiques foncières contemporaines : brève comparaison des approches du Mali et de Madagascar*. Forum Européen sur la Coopération pour le Développement Rural "Politiques et approches pour la réduction de la pauvreté en pratique", Agropolis, Montpellier, France, 4-6 septembre 2002. 8p. [en ligne].

LAVIGNE DELVILLE, P., BOUJU, J. et Le ROY, E., 2000. *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'intervention, les bas-fonds au Sahel*. GRET, coll. Etudes et Travaux, 128 p.

LAVIGNE DELVILLE, P., et MATHIEU, P. (coords.), 1999. *Formalisation des contrats et des transactions : repérage des pratiques populaires d'usage de l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale*. Document de travail. GRET - IED, Paris, 181p.

LAVIGNE-DELVILLE, P. (dir.), 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité.* Karthala - Coopération Française, Paris, 744p.

LE MEUR, P.-Y., 2003. Décentralisation et développement local. Espace public, légitimité et contrôle des ressources. *Coll. Coopérer aujourd'hui*, n°34, GRET, Paris, 20p.

LE MEUR, P.-Y., CHAUVEAU, J.-P., 2006. Synthèse de l'atelier "Foncier et gestion des ressources naturelles. *Bulletin de l'APAD*, n° 23-24 "La gouvernance au quotidien en Afrique", [En ligne] URL : http://apad.revues.org/document166.html.

LE ROY, E., 1995. "La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre" *in* BLANC-PAMARD, C. & CAMBREZY, L. (coord) - *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières.* ORSTOM éds, coll. Colloques et Séminaires, pp.455-472

LE ROY, E., 1998. "De l'appropriation à la patrimonialité. Une brève introduction à la terminologie foncière" *in* LAVIGNE-DELVILLE, P. (dir.). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité,* pp23-27

LE ROY, E., 2001. Actualité des droits dits "coutumiers" dans les pratiques et les politiques foncières en Afrique et dans l'Océan Indien à l'orée du XXIème siècle. *Bulletin de liaison du LAJP*, n° 26, p.33-52. [en ligne] www.dhdi.free.fr/recherches/bulletins/bull26.pdf

LE ROY, E., 2006. *Représentations d'espaces et droits territoriaux autochtones : contradictions passées, dynamiques contemporaines.* Projet "peuples autochtones et gouvernance", CRDP, Université de Montréal. (en ligne .http://www.pag-ipg.com/en/projects)

LEBIGRE, J-M. ; REAUD-THOMAS, G., 2001. *Androka (Extrême-Sud de Madagascar) : cartes d'évolution des milieux.* CRET – Bordeaux 3, Coll. «Iles et archipels» n°30, 69p + 2 cartes

LECIAK, E., 2006. *De l'espèce au territoire. La gestion locale de Biodiversité en Guinée Maritime.* Thèse de Doctorat en géographie, Université de Bordeaux III, 361p.

LEVI-STRAUSS, C., 1962. *La pensée sauvage.* Plon, Paris, 350p.

L'HEUREUX, R., WEIGEL, J.-Y., RABESALAMA, R., 1995. *Evaluation du programme sectoriel pêche*. PNUD/FAO/MAG/92/004, Rapport de mission, 49p.

LOMBARD, J., 1999. "Le territoire, image portée de l'imaginaire social (Madagascar)" *in* BONNEMAISON et *al.* (dirs). *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, pp.205-213.

LOMBARD, J., 2006. Droit à la parole et résistance des peuples face à la globalisation. *Etudes Rurales*, n° 178, pp.23-38.

LONG, N. (ed). 1989. *Encounters at the interface; a perspective on social discontinuities in rural development.* Wageningse sociologische studies 27, Landbouwuniversiteit, Wageningen

LONG, N., 1994. Du paradigme perdu au paradigme retrouvé ? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs. *Bulletin de l'APAD*, n°7, pp11-34.

LUPO-RAVELOARIMANANA, M. et LUPO, P., 1996. *L'organisation des communautés villageoises de pêcheurs sur le littoral sud-ouest de Madagascar. Enquête d'anthropologie sociale.* Rapport pour le PSP-FAO / PNUD, 132p.

MACKINSON, S., 2001. Integrating local and scientific knowledge : An example in fisheries science. *Environmental Management*, 27(4), 2001, pp.533-545.

MALDIDIER, C., 2001. *La décentralisation de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar. Les premiers enseignements sur les processus en cours et les méthodes d'intervention*. IRD, Antananarivo, 140p.

MANCEBO, F., 2006. *Le développement durable.* Armand Colin, Coll. U, Paris, 270p.

MARCADON, J., CHAUSSADE, J., DESSE, R.-P., PERON, F., 1999. *L'espace littoral. Approche de géographie humaine.* Presses Universitaires de Rennes, Laval, 220p.

MARIE, J., 1998. "Peut-on cartographier les droits sur l'espace et sur les ressources ? Point de vue d'un géographe" *in* LAVIGNE-DELVILLE, P. (dir.). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, pp.55-62.

MARIKANDIA, L.M., 1988. *Contribution à la connaissance des Vezo du sud-ouest de Madagascar : histoire et société de l'espace littoral du Fiherena au 18e et 19e siècle*. Thèse d'histoire, Université Paris 1, 481 p.

MARIKANDIA, L.M., 1995. Une approche de l'histoire du peuplement de l'espace littoral du Fiherena au XVIIIe et XIXe siècle : les Vezo. *Talily*, n°1, Tuléar, pp.15-27.

MARIKANDIA, L.M., 1996. "Villages des morts" et "villages des vivants" chez les Vezo du Sud-Ouest de Madagascar. *Talily*, n°3-4, Tuléar, pp.37-43.

MARTIN, Y. (éd), 2002. *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluation*. IRD éds, Paris, 344p.

MATHIEU, P. et FREUDENBERGER, , 1998. "La gestion des ressources de propriété communautaire *in* LAVIGNE-DELVILLE, P. (dir.). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. pp.101-113.

METAILIE, G et ROUSSEL, B., 1998, Ethnobiologie, *Clartés*, Dossier « Etres vivants ou Science et technologie », janvier 1998, pp.1-20.

MICHON, G., 2003. Sciences sociales et biodiversité : des problématiques nouvelles pour un contexte nouveau. *Natures Sciences Sociétés*, 11 (2003), pp.421-431.

MUTTENZER, F., 2006. *Deforestation et droit coutumier à Madagascar. L'historicité d'une politique foncière*. Thèse de Doctorat, IUED, Genève, 564p.

MYERS, N., MITTERMEIER, R.A., MITTERMEIER, C.G., DA FONSECA, G.A.B., and KENT, J., 2000. Biodiversity Hotspots for conservation priorities. *Nature*, 403 : pp.853-858.

OLIVIER de SARDAN JP., 1995 - *Anthropologie et développement* : Essai en socio-anthropologie du changement social. Éd APAD-Karthala, 221p.

OLIVIER de SARDAN JP., 2003. *L'enquête socio-anthropologique de terrain : Synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants.* LASDEL, Etudes et Travaux n°13, 58p.

OLIVIER de SARDAN, J.-P., 2000. Anthropologie. Anciennes méthodes, nouveaux objets (Entretiens). *Courrier de la Planète*, n°58 "Gouvernance locale. La scène et les acteurs", 2000 vol IV.

ORSTOM, 1979. *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale. Logiques paysannes et rationalité technique.* Actes du Colloque de Ouagadougou (4-8 décembre 1978), ORSTOM éds, Mémoires n°89, Paris, 600p.

OSTROM E., GARDNER R., WALKER J., 1994. *Rules, Games and common-pool Resources*. The University of Michigan Press, Ann Arbor, 369 p.

OSTROM, E., 1990. *Governing the commons : the evolution of institutions for collective action.* Cambridge University Press, 280p.

OSTROM, E., 1992, *Crafting institutions for self-governing irrigation systems.* ICS Press, San Francisco, 111p.

OTTINO, P., 1998. *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine*. Éd Karthala, ORSTOM, Paris, 685p.

PASCAL, B., 2003. *Requin et tortues de mer chez les Vezo du Sud-Ouest de Madagascar. Enjeux écologiques ou enjeux sociaux ?* Mémoire de DEA, Université d'Orléans, 127p.

PASCAL, B., 2007. "*Ecopolitiquement correct, localement contestable ? Construction des enjeux de conservation de la biodiversité marine à Madagascar*". Actes du colloque Environnement et Politique-s, AISLF-CERTOP-CNRS, 25 et 26 juin 2007, Université de Toulouse Le Mirail, pp.59-67.

PAVE, M., CHARLES-DOMINIQUE, E., 1999. Science et politique des pêches en Afrique occidentale française (1900-1950) : quelles limites de quelles ressources ? *Natures Sciences Sociétés*, 7 : 5-18

PCD, 2002. *Plan Communal de Développement : commune d'Androka*. Androka Vao.

PELISSIER, P., 1995. "*Transition foncière en Afrique Noire. Du temps des terroirs au temps des finages*" in BLANC-PAMARD, C. & CAMBREZY, L. (coords). *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*. ORSTOM éds, coll. Colloques et Séminaires, pp.19-34.

PENNANGUER, S., 2005. *Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière.* Thèse de Doctorat Halieutique, ENSA-Rennes, 368p. + annexes.

PETIT, G., 1923. Sur le Dugong de Madagascar, notes ethnographiques. *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, séance du 21 juin 1923, pp.75-83.

PETIT, G., 1928. Nouvelles observations sur la pêche rituelle du Dugong à Madagascar, notes ethnographiques. *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, séance du 1er déc 1928, pp.245-249.

PETIT, G., 1930. *L'industrie des pêches à Madagascar*. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, coll. Bibliothèque de la faune des colonies françaises, Paris, 392 p.

PINOT, J.-P., 2002. "Géographie des littoraux en France : évolution d'une discipline". *in* BARON-YELLES, N. et *al.*(coord). *Le littoral : regards, pratiques et savoirs. Etudes offertes à Fernand Verger*. pp.27-58.

PLATTEAU, J,P., 1991. L'analyse des relations contractuelles dans le secteur de la pêche maritime : la contribution de la Nouvelle Economie Institutionnelle. *in* DURAND et *al* (éds). *La recherche face à la pêche artisanale*., pp.763-774.

PLATTEAU, J-P., 1993. "The free market is not readily transferable : réflections on the link between market, social relation, and moral norms" *in* MARTINUSSEN, J. (ed), *New Institutionnal Economics and development theory*. International Development Studies, Roskilde University, pp.71-178.

POLLNAC, R.B., 1984. "Investigating territorial use rights among fishermen" *in* RUDDLE, K. et AKIMICHI, T. (éds), *Maritime institutions in the Western Pacific*. Senri Ethnological Studies (17), National Museum of Ethnology, Osaka, pp.285-300.

QUENSIERE, J., CHARLES-DOMINIQUE, E., 1997. "La surexploitation : quelle surexploitation ?" Communication au troisième Forum de l'Association Française d'Halieumétrie, Montpellier, 10p.

RAFFESTIN, C., 1980. *Pour une géographie du pouvoir* Librairies techniques, Paris, 249 p.

RAISON-JOURDE, F., 1991. *Bible et pouvoir à Madagascar au XIXe siècle. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'Etat*. Eds Karthala, Paris, 840p.

RAISON-JOURDE, F., 1992. La constitution d'une utopie du Fokonolona comme mode de gouvernement par le peuple dans les années 1960-1973 à Madagascar. *Omaly sy Anio, revue d'Histoire de l'Université d'Antananarivo* n°33-36 (1991-1992), pp.675-711.

RAKOTO RAMIARANTSOA, H., 2002. "Politique publique et prise en charge des territoires : le local, entre reconnaissance et enjeux. Quelques exemples malgaches" *in* BART, F., BONVALLOT, J., POURTIER, R. (Coord). *Regards sur l'Afrique.* Éditions APHG - Historiens et Géographes n°379 : pp.171-180.

RAKOTO RAMIARANTSOA, H., 2003. "Pensée zéro, pensée unique. La robe des ancêtres oubliée" *in* RODARY, E. et *al.* (dirs). *Conservation de la nature et développement.* pp.105-120.

RAKOTOMALALA, L., 1991. "*L'organisation territoriale Tevondrone-Temahaleotse du littoral Nord-Mahafale*" in ESOAVELOMANDROSO (éd.), *Cohésion sociale, modernité et pression démographique: L'exemple du Mahafale*, pp.27-40.

RANAIVOMANANA, L.N.J., 2006. *Identification des conditions d'appropriation de la gestion durable des ressourcs naturelles et des écosystèmes. "le cas du Grand Récif de Toliara".* Thèse de Doctorat, ENSAR/IH.SM, 191p. + annexes.

RAVELOSOA, J. R., 2005. *Contribution à la gestion des requins : une analyse socioéconomique de la filière.* Projet de conservation des requins - programme Madagascar, MAEP - WCS, Antananarivo, non publié, 12p.

REJELA, M. N., 1993. *La pêche traditionnelle Vezo du Sud-Ouest de Madagascar : un système d'exploitation dépassé ?.* Thèse de géographie, Université de Bordeaux 3, 384 p.

REVERET, J-P., 1991. *La pratique des pêches. Comment gérer une ressource renouvelable.* Coll. « environnement » L'Harmattan, 198p.

RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (dir.), 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* éds. GRET et Karthala, 308p.

ROQUEPLO, P., 1997. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique.* Conférence-débat « Sciences en questions » du 9 avr. 1996. INRA éds. 111p.

ROSSI, G., 2000. *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud.* CNRS éditions, Coll. Espaces et Milieux, Paris, 248p.

ROSSI, G., LAVIGNE DELVILLE, P. et NARBEBURU, D. (dirs), 1998. *Société Rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud.* Karthala/Regards/GRET, 402p.

ROUE M. & NAKASHIMA D., 2002. Des savoirs traditionnels pour évaluer les impacts environnementaux du développement moderne et occidental. *Revue International des Sciences Sociales*.(173), pp.377-387.

ROUE M., 2003. ONG, peuples autochtones et savoirs locaux : enjeux de pouvoir dans le champ de la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés* (11), pp.97-98.

RUDDLE, K., 1994. Les savoirs locaux et la gestion future des ressources et des environnements marins côtiers en zone tropicale. *Nature & Ressources*, vol 30, n°1, pp,28-38.

SALEM, G., 1989. "Géographe : ne dire que ce qui se voit ou donner à voir" *in* ANTHEAUME, B. et *al* (éds). *Tropiques, Lieux et Liens*. ORSTOM éd., coll. Didactiques, Florilèges offerts à Paul Pélissier et Gilles Sautter., pp.291-295.

SALOMON, J-N., 1987. *Le Sud-Ouest de Madagascar, étude de géographie physique*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, Presse universitaire de Bordeaux, 996 p.

SAUTTER, G., 1973. Recherches en cours sur les villes d'Afrique Noire. Thèmes et problèmes. Point de vue d'un géographe. *Cahiers d'Etudes Africaines*, 13 (51), pp.405-416.

SCHLAGER, E. et OSTROM, E., 1992. Property-rights regimes and natural resources : a conceptual analysis. *Land Economics* (68), pp.249-262.

SMOUTS, M.-C, 1998. Du bon usage de la gouvernance en relations internationales. *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 155, pp. 85-94.

SMOUTS, M.-C., 2001. *Forêts tropicales jungle, internationale: les revers d'une écopolitque mondiale*. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 352p.

THEBAUD, B., 1995. "Le foncier dans le Sahel pastoral. Situation et perspectives" *in*. BLANC-PAMARD, C. & CAMBREZY, L. (coord) - *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncière.* pp.37-56.

VAN VLIET, G., 1997. *Le pilotage aux confins mouvants de la gouvernance (Economie, écologie, politique et régulation en Amazonie Colombienne, 1975-1990)*. Thèse de sciences économiques, Univ. Paris I - Panthéon - Sorbonne, 288p.

VANIER, M., 2007. "*Territoires, territorialité, territorialisation. Et après ?*" Présentation du colloque international du centenaire de l'Institut de Géographie Alpine, 7-8 juin 2007, Grenoble, 4p. (article en ligne : http://www.cas.muohio.edu/rc-15/appcont300107presentation.pdf)

VASSEUR, P., GABRIE, C. et HARMELIN-VIVIEN, M., 1988. *Mission scientifique préparatoire pour la gestion rationnelle des récifs coralliens et des mangroves dont des mises en réserve*. Rapport RL 31, 211p.

VERIN, P., 1995. "Vision traditionnelle de l'espace et du temps" *in* CLAVAL, P. et SINGARAVELOU (dirs). *Ethnogéographies*. L'Harmattan, coll. Géographie et cultures, pp.149-153.

VERIN, P., 2000. *Madagascar*. Karthala, Paris, 270p.

VEYRET, Y. (dir), 2005. *Le Développement durable : approches plurielles.* Hatier, coll. "intital", Paris, 287p.

WAAST, R., FAUROUX, E, SCHLEMMER, B., LE BOURDIEC, F., RAISON, J.-P. et DANDOY, G., 1980. *Changements sociaux dans l'Ouest malgache*. Collection Mémoires n°90, ORSTOM éds, Paris, 251p.

WALSH, A., 2003. Hot Money and Daring Consumption in A Northern Malagasy Sapphire Mining Town. *American Ethnologist* 30 (2) : 290-314

WEBER, 2002. "Enjeux économiques et sociaux du développement durable" *in* BARBAULT et *al.*. *Johannesburg Sommet Mondial du Développement Durable 2002. Quels enjeux ? Quelle contrbution des scientifiques ?* Ministère des Affaires Etrangères, ADPF, Paris, pp13-44.

WEBER, J., 1996. "*Conservation, développement et coordination : Peut-on gérer biologiquement le social ?*" Colloque panafricain "Gestion communautaire des ressources renouvelables et développement durable", 24-27 juin, Harare.

WEBER, J., 1998. "Ressources renouvelables et systèmes fonciers" *in* LAVIGNE-DELVILLE, P. (dir.). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité.* pp,20-22.

ZACHARIE, A., 2004. *La bonne gouvernance : préalable ou conséquence du financement du développement ?* CADTM : (http://www.cadtm.org/spip.php?article365)

Liste des acronymes

AICPM : Association InterCommunale du Plateau Mahafale

ANGAP : Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (Madagascar)

Ar : Ariary (monnaie malgache, 1 € = 2 500 Ar en 2005)

ASOS : Action Santé Organisation Secours

CFP : Centre de Formation de Pêcheurs (Nosy Be)

CI : Conservation International

CSP : Centre de Surveillance des Pêches

COBA : Communauté de base

COI : Commission de l'Océan Indien

COPEFRITO : Compagnie des Pêches Frigorifiques de Toliara

COUT : Cellule des Océanographes de l'Université de Toliara

DCP : Dispositif de Concentration de Poissons

FAO : Food and Agriculture Organization

FMI : Fond Monétaire International

FRAM : *Fikambana Ray aman'dRenin'ny Mpianatse* (association des parents d'élèves)

GAPCM : Groupement des Aquaculteurs et des Pêcheurs de Crevettes de Madagascar

GCF : Gestion Contractualisée des Forêts

GELOSE : Gestion Locale Sécurisée (Madagascar)

GEXPROMER : Groupement des Exportateurs des Produits de Mer

GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières

GTDR : Groupe de Travail pour le Développement Rural

GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération allemande)

IH.SM : Institut Halieutique et des Sciences Marines (Tuléar, Madagascar)

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

JICA : Japan International Cooperation Agency (Coopération japonaise)

JIRAMA : *Jiro sy Rano Malagasy*

ONE : Office National de l'Environnement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPCI : Organisme Public de Coopération Intercommunale

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PCD : Plan Communal de Développement

PPN : Produits de Première Nécessité

PRDR : Plan Régional de Développement Rural

PNAE : Plan National d'Action Environnementale

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRE-COI : Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien.

PSDR : Programme de Soutien au Développement Rural

SAGE : Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (Madagascar)

SAPM : Système des Aires Protégées de Madagascar

SFR : Sécurisation Foncière Relative

SRPRH : Service Régional de la Pêche et des Ressources Halieutiques

UE : Union Européenne

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund

WWF : World Widelife Foundation

WCS : Wildelife Conservation Society

Liste des illustrations

Liste des cartes :

Carte 1 : localisation de la zone d'étude – Sud de Madagascar 43
Carte 2 : La mosaïque d'écosystèmes de la plaine côtière mahafale (région d'Androka) 46
Carte 3 : Carte des principaux reliefs marins identifiés et exploités par les pêcheurs 53
Carte 4 : Origine géographique des groupes vezo fondateurs d'Androka……87
Carte 5 : Le peuplement d'Ambohibola (de la fin du XIX° au milieu du XX° siècle)…….87
Carte 6 : Principales migrations saisonnières de pêche réalisées par les Sarà d'Ambohibola. 91
Carte 7 : Localisation principale des alliés *ate-hena* des habitants d'Ambohibola : un rôle structurant dans le mareyage à l'échelle de la plaine côtière 100
Carte 8 : Le platier récifal d'Ambohibola et ses environs directs– accessibilité et principaux sites de pêche connus 111
Carte 9 : Les espaces du large exploités par les Sarà au départ d'Ambohibola au début du XX° siècle 115
Carte 10 : Les espaces de pêche au filet monofilament et le peuplement durable du pourtour de la lagune 127
Carte 11 : Les principales zones de pêche aux grands filets à requin exploitées à partir d'Ambohibola au début des années 1990 et en 2005 135
Carte 12 : Les espaces emboîtés du village - Ambohibola 196
Carte 13 : Accès privilégiés aux terres alluviales de la Linta par les villages riverains 215
Carte 14 : Localisation des principaux sites funéraires de la plaine côtière d'Androka 227
Carte 15 : la mise en terroir d'un espace sacré : l'île de Nosy Manitsa 232
Carte 16 : les espaces forestiers quotidiennement exploités par les habitants d'Ambohibola et leurs voisins agropasteurs 240
Carte 17 : La façade maritime revendiquée au titre de *tompondriake* « maître de la mer » .. 256
Carte 18 : Les espaces exploités et parcourus au quotidien par village et par groupes sociaux 261
Carte 19 : Ségrégation spatiale des réseaux de possédés et des réseaux d'opérateurs économiques entre les différents quartiers lignagers d'Ambohibola 332

Sources utilisées pour l'élaboration des cartes :

- Lebigre et Réaud-Thomas (2001) – Carte hors-texte :
  « Androka -Carte d'évolution des milieux végétaux et de l'utisation du sol »
- Battistini (1964)
- Google Earth®
- Carte marine SHOM 5962 (1953)
- Feuilles topographiques au 1/100 000e (FTM, 1974) :
  « Androka (D62) » et « Saodona (E62) »

Liste des figures :

Figure 1 : Schéma des structures récifales 55
Figure 2 : La vision organique des espaces marins chez les pêcheurs d'Ambohibola..... 61
Figure 3 : Utilisation des filets calés au large (*jarifa* et *zz*)..... 134
Figure 4 : Organisation archétypique d'un site funéraire : l'archivage des hiérachies territoriales 225

(crédits dessins : Beatriz Setién)

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Nombre moyen d'animaux d'élevage par ménage résident 95
Tableau 2 : Débarquements des unités de pêche par type d'activités (Ambohibola)..... 151
Tableau 3 : Typologie des pratiques intra-annuelles de mobilité supérieures à une journée. 153
Tableau 4 : Calendrier des migrations différentielles des pêcheurs d'Ambohibola..... 158
Tableau 5 : Taux d'équipement par ménage et par groupes sociaux 171
Tableau 6 : Alliances matrimoniales des Sarà d'Ambohibola depuis leur arrivée dans la région 245
Tableau 7 : Caractéristiques principales des structures de projet impliquant des résidents d'Ambohibola..... 335

Liste des graphes :

Graphe 1 : Origine sociale des pêcheurs ayant utilisé le débarcadère d'Ambohibola 93
Graphe 2 : nombre de pêcheurs ayant débarqué à Ambohibola par activités et par sexe 149
Graphe 3 : Occupation des implantations fréquentées lors des migrations saisonnières de pêche..... 154
Graphe 4 : pourcentages relatifs de chaque pratique de pêche comparés entre Ambohibola et Nosy Manitsa..... 155
Graphe 5 : Typologie des pêcheurs d'Ambohibola en fonction de leur degré de spécialisation technique et de leur appartenance sociale 161
Graphe 6 : Typologie des pêcheurs représentés par groupes sociaux (clan ou lignage)..... 168
Graphe 7 : Participation relative des différents lignages aux principales activités de pêche du groupe sarà 169

Liste des photos :

Photo 1 : cartographie avec les villageois…… 39
Photo 2 et 2bis : nouveaux tannes et mangroves dégradées sur le pourtour asséché de la lagune de Bevoalavo…… 51
Photo 3 : fumage des poissons au village……. 100
Photo 4 : Séchage des poulpes (et tortue de mer)……100
Photo 5 : capture d'un poulpe sur le platier à marée basse……...111
Photo 6 : cueilleuse de gonades d'oursins……111
Photos 7 et 7bis : la pêche à la palangrotte au large : une activité périlleuse…….. 113
Photo 8 : Pirogue gréée……... 117
Photo 9 : harpon de chasse et pagaie devant la tombe d'un pêcheur……....119
Photos 10 et 10bis : *Ranjo* de sacrifice des tortues observés dans la région d'Andavadoaka…… 120
Photo 11 : le leurre à langouste (harpon et poulpe)……124
Photo 12 : casier à langouste……124
Photo 13 : Pêche au filet maillant monofilament manié à pied sur le platier récifal……...126
Photo 14 : ailerons et chair de requin dans un bain de saumure…….. 132
Photo 15 : chair de requin salée en phase de séchage……132
Photo 16 : Queues de gros poissons sur le toit d'une maison……138
Photo 17 : Un *masonday* (« œil de la pirogue ») parmi les nombreux à évoquer le requin……138
Photo 18 : Une proue de pirogue à l'effigie du requin……....138
Photo 19 : Tête de requin marteau enchâssée sur la clôture de la cour familiale……138
Photos 20 et 20bis : La transformation des plus belles captures : un évènement social……..... 140
Photo 21: partie basse des terres alluviales……. 213
Photo 22 : partie haute des terres alluviales…….. 213
Photo 23 : repiquage des boutures de patate douce…….. 214
Photo 24 : la réponse des cultivateurs à l'ensablement des parcelles : les haies temporaires…….. 214
Photo 25 : L'animation au cimetière avant l'ensevelissement du défunt…… 221
Photo 26 : débroussaillage au sein du cimetière pour préparer un enterrement…… 221
Photo 27 : L'aménagement de Nosy Manitsa – haies d'oponces et champs de culture…….. 231
Photo 28 : bassin de décantation sur les pourtours de la lagune…….. 249

(crédits photos : Benjamin PASCAL)

Glossaire

Ampelamananisa : « Femme qui a des branchies ». Sirène (ancêtre mythique des Vezo).

Anabola : « Enfant de parole ». Désigne les possédés associés au *mpamakilela* qui les a aidé à révéler l'identité de leur esprit.

Aoly : Potion, remède, talisman (généralement fabriqué par un *ombiasa*).

Aombe : Zébu.

Ate-hena : Alliance liant indéfectiblement deux individus qui se doivent mutuellement assistance et entraide sans condition (désigne aussi un ami intime avec qui le rituel du *titike* n'a pas été réalisé).

Baibo : Parcelle de terres alluviales.

Biby : Animal, bête, inhumain.

Dina : Convention, contrat ou règle établi collectivement entre les habitants d'une même région ou d'un même village pour traiter d'un enjeu précis.

Doany : Esprits divinisés généralement originaires de régions lointaines (esprits d'ancêtres royaux, d'étrangers comoriens ou occidentaux…).

Enga : Dons adressés à la famille du défunt par les invités lors d'un enterrement.

Faly : Tabou. Interdit.

Famahà : Animaux utilisés lors des enterrements pour nourrir les invités (viande profane par opposition aux animaux sacrifiés à l'adresse de la surnature).

Famosora : Nom donné à un sous-lignage qui détient plusieurs prérogatives religieuses propres et en partage certaines avec les autres *famosora* du lignage.

Fandily : Alliance entre plusieurs lignages ou segments de lignages pour aider à l'organisation des cérémonies funéraires en fournissant une somme d'argent fixe et de la main d'œuvre.

Fanjakana : Gouvernement.

Fatikena : « Pointe de viande ». Nom de la part attribuable aux étrangers extérieurs aux règles de partage communautaire lors des sacrifices rituels. Désigne par extension les partages « profanes » des pêcheurs sur leurs captures les plus prestigieuses.

Filongoa : Relation de confiance et de respect réciproque entre deux individus ou deux groupes non liés par un lien de proche parenté.

Foko : Groupe partageant un même lieu de résidence et correspondant à un segment de lignage placé sous la tutelle de l'aîné du groupe au village.

Fokonolo : Assemblée villageoise rassemblant les différents groupes sociopolitiques du village (*fokonolona* dans d'autres régions)

Fokontany : Plus petite circonscription administrative de Madagascar représentée par un ou plusieurs villages et hameaux au sein de la commune.

Fombandraza : « Façon de faire des ancêtres ». Habitudes. Tradition.

Hakeo : Forme de malédiction accumulée par le biais des comportements outrageux, individuels ou collectifs, à l'égard des forces de la surnature (correspond au *havoa* dans d'autres régions de Madagascar).

Hazomanga « Bois bleu ». Poteau rituel des cérémonies lignagères (désigne par la même l'officiant lignager qui en est le détenteur, le *mpitokazomanga*).

Laka : Pirogue.

Lilindraza : « Règle des ancêtres ». Règle ou corpus de règles et d'obligations héritées des ancêtres.

Lilintany : « Règle de la terre ». Règle ou corpus de règles affectant un espace précis (un village, une région…).

Lolo : Esprit d'un défunt, entité surnaturelle mal identifiée, tombeau (terme polysémique).

Masonday : « Œil de la voile ». Signe distinctif arboré sur la voile.

Mirengerenge : Fanfaronner.

Mpamakilela : « Fendeur de langue ». Titre des grands possédés habilités à organiser et à conduire les cérémonies d'identification des esprits lors du *vakilela*.

Mpanao kinanga : Commerçant itinérant, mareyeur (activité commerciale souvent informelle).

Mpanjaka : Roi.

Mpisikily : Devin (divination par les graines).

Mpisoro : Officiant lors des rituels (*soro*), sacrificateur.

Mpizaka : « Ceux qui savent démêler l'écheveau des faits, qui savent vaincre, qui sont des négociateurs de talents ou des orateurs de renom » (Esoavelomandroso, 1991a : 36).

Mpizeke : Possédés.

Ndatibe : « Personne grande ». personne assez âgée pour faire autorité.

Nosy : Ile. Ilot. Désigne aussi certains hauts-fonds immergés en permanence.

Ombiasa : Sorcier, Guérisseur.

Ranjo : Autel sacrificiel du rituel associé à la chasse des tortues de mer.

Raza : Ancêtre. Aïeux. Lignage. Lignée (terme polysémique).

Riake : Mer. Vague. Eau de mer (terme polysémique).

Roanjia : Terme de respect adressé aux notables et aux anciens.

Romba : Autel dédié à un esprit.

Saha : Lagune, chenal de mangrove.

Saka : Fleuve. Désigne aussi la crue du fleuve.

Sangy : Ordalie.

Sitrapo : « soin du cœur ». Loisir.

Soro : Rituel (sacrificiel ou non).

Tambahoake : Esprit tutélaire d'un lieu ou errant (ou aussi : *kokolampo*).

Tanà : Ville, village.

Tan'andriake : « Terre en mer ». Lieu-dit en mer (généralement un relief remarquable).

Tanifaly : « Terre taboue ». Terre abritant un ou plusieurs esprits.

Tanin'aombe : « Terre des zébus ». Pâturages. *Tanin'arake razanay* désigne plutôt les espaces de parcours des troupeaux.

Tanindraza : « Terre des ancêtres ». Elle est cet « endroit d'où sont sortis les ancêtres » (*tany niboakarazanay*) mais aussi est surtout celui où ils sont enterrés et où ils habitent toujours. Elle est aussi le territoire idéalisé (incluant alors les aspirations politiques et économiques).

Tany : Terre, lieu, sol, espace (terme très polysémique).

Taratasy : Papier, courrier, paperasserie administratif (terme polysémique). *Mahay taratasy* signifie « connaissant les formalités administratives ».

Tatatse : Sillon de l'ensemble fronto-récifal.

Titike : Pacte rituel conclu entre deux personnes ou deux groupes sous le regard de leur ancêtre.

Tokontany : Terme qui désigne un espace, clos ou non, habité et approprié par un groupe ou un individu (quartier du *foko*, maison et cour d'une unité de résidence).

Tompondolo : « Maîtres des tombeaux ». Titre associé à la fondation du site funéraire conférant autorité pour l'administration des lieux.

Tompondrano : « Maître de l'eau ». Monstre marin de plus d'une dizaine de mètres sanctionnant les pêcheurs porteurs de *hakeo.*

Tompondriake : « Maître de la mer ». Titre des descendants de la sirène Ampelamananisa, elle-même *tompondriake*, et conférant la place d'officiant pour les rituels associés.

Tomponpaty : « Détenteurs du mort ». Statut du groupe chargé de la cérémonie funéraire.

Tompontanà : « Maître du village », statut des groupes résidant de façon autonome sur leur quartier au village.

Tompontany : « Maître de la terre », notion très relative généralement traduite par « autochtone » mais qui doit faire l'objet d'acceptions bien plus diversifiées.

Vahiny : Accueilli, invité (terme respectueux).

Vala : Champs clôturés.

Vato hara : « Pierre carapace ». Coraux branchus.

Vato masake : « Pierre cuite ». *Porites spp.*

Vazaha : Etranger à Madagascar (mais aussi malgache de la ville pour les ruraux).

Velopo : « vie du cœur ». Ressources ou activités considérées par un individu ou un groupe comme indispensable pour assurer sa subsistance.

Vezoandriake : « Vezo en mer ». Désigne un pêcheur prestigieux.

Vezompotake : « Vezo sur boue/vase ». Désigne un pêcheur aux pratiques de pêche peu prestigieuses ou un Vezo qui a délaissé la pêche pour d'autres activités (agriculture, salariat…).

Vilo : Marque d'oreille du bétail spécifique généralement propre à chaque lignage (Cependant les lignages sarà possèdent presque tous le même *vilo*).

Volohazo : Ingrédients pour préparations magiques.

Vorombe : « Grand Oiseau ». Divinité venant de la mer parmi les plus respectées chez les pêcheurs, notamment par les Sarà. Cependant, on note dans la région la présence de Mahafale possédés par des *Vorombe*.

Vovo : Puit. Désigne aussi les petits bassins aménagés pour récolter le sel ou les casiers en fibre végétale utilisés à Fanambosa pour capturer les langoustes.

Zahanary : Dieu. Désigne le dieu créateur ou les esprits divinisés dans leur ensemble.

Zaka : Procès populaire.

Zeke Esprit du possédé.

Ziva : Parenté à plaisanterie instaurée entre deux groupes d'ancestralité différente.

Annexes

Liste des Annexes :

Annexe 1 : Données démographiques et sociales - Ambohibola 392
Annexe 2 : Diversité des espèces marines exploitées et taxonomie locale 393
Annexe 3 : Calendriers d'activités 402
Annexe 4 : Listes des principaux géomorphotypes et toponymes marins 404
Annexe 5 : Les différentes techniques de pêche encore utilisées à Ambohibola..... 406
Annexe 6 : Littérature écrite observable sur les voiles et les pirogues 408
Annexe 7 : Les différents types de harpons 410

Annexe 1 : Données démographiques et sociales - Ambohibola

1) Rappel des acronymes correspondant aux noms de lignages du village

Ant :	Tandroy
Sarà TKZ :	Sarà Tekazohandatse
Sarà TMA :	Sarà Temaroabo
Sarà TMF :	Sarà Temarofoty
Sarà TMG :	Sarà Temangaro
Sarà TMT :	Sarà Temaromainty

2) Pyramides des âges (Ambohibola) :

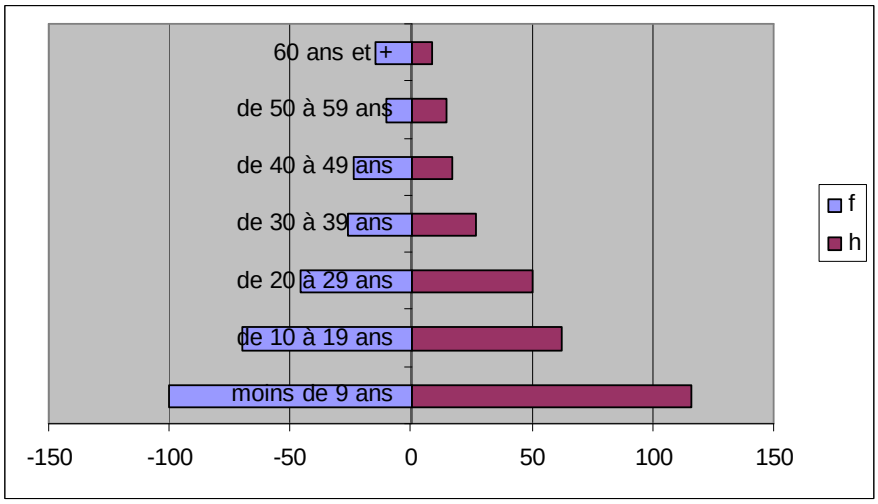

3) Tableau récapitulatif des alliances *ate-hena* des habitants d'Ambohibola :

Appartenance sociale		Sarà		Tandroy		Vezo					Mahafale							Divers	Total
		Sarà (Ambohibola)	Sarà (autres)	Tandroy (Ambohibola)	Tandroy (autres)	Vezo (Ambohibola)	Vezo Temaromainty (Androka)	Vezo Vavalinta (Androka)	V Tanday (Androka)	Vezo (autres)	Mahafale Temitongoa	Mahafale Temilahehe	Mahafale Tevela	Mahafale Tetsirarake	Mahafale Tesamby	Mahafale Tebefira	Mahafale (autres)		
Sarà	n=29	1	2		1	2	1	1	1	4	8	6		6	6	3	9	1	52
Tandroy	n=4				2						6	6	2	1			2		19
Vezo	n=6	4		1							1				2				8
Mahafale	n=1												2	2					4
TOTAL	n=40	5	2	1	3	2	1	1	1	4	15	12	4	9	8	3	11	1	83
Totaux ventilés		7		4		9					62							1	**83**

Annexe 2 : Diversité des espèces marines exploitées et taxonomie locale

Remarque : L'identification des espèces de poissons a pu être réalisée grâce au précieux concours de Bernard Séret (IRD), Ichtyologue au Muséum National d'Histoire Naturellle

Légende :	zz : zz	fl : filet à langouste	l : ligne (ligne de fond, ligne de traîne…)	h : harpons
	j : jarifa	fm : filet monofilament	pl : petite ligne à main	pàp : pêches à pied

1) *Fia* (poissons)

famille	genre	espèce	nom(s) vernaculaire(s)	prinpales techniques de capture	intérêt des pêcheurs	usage et valeur à Ambohibola
Acanthuridae	*Acanthurus*	*blochii*	*angy*	fm	++	**Poisson** sauf mention contraire : 400 à 600 Ar/kg frais en période chaude 600 ou 800 Ar/kg frais en période froide. (et selon espèce)
	Acanthurus	*dussumieri*	*angy voenohy*	fm		
	Acanthurus	*triostegus*	*anjarame*	fm		
	Acanthurus	*xanthopterus*	*angy sohy*	fm		
	Ctenochaetus	*striatus*	*angy*	fm		
	Naso	*brachycentron*	*ampozo*	fm		
	Naso	*unicornis*	*fiantsifa*	fm		
	Zebrasoma	*veliferum*	*angy soritse*	fm, pl		
Albuidae	*Albula*	*glossodonta*	*vango*	fm	++	
	Albula	*neoguinaica*	*vangotaly*	fm		
Ariidae	*Arius*	*madagascariensis* ou *polystaphylodon*	*gogo*	fm	++	
Balistidae	*Abalistes*	*stellatus*	*tsontsopoty*	l	+	autoconsommation
	Balisstoides	*viridescens*	*votana*	l		
	Balistapus	*undulatus*	*tsontsokara*	l		
	Pseudobalistes	*flavimarginatus*	*tsontso*	l		
	Rhinecanthus	*aculeatus*	*tontsodambo*	l		
	Rhinecanthus	*rectangulus*	*tsontso*	l		
	Sufflamen	*sp. (fraenatus?)*	*tsontso ambohone*	l		
Belonidae	*Tylosorus*	*acus melanotus*	*tserake (tseradava)*	fm	++	

Carangidae	*Alectis*	*indicus*	*lanora mahalogy*	l, fm, zz	++	
	Carangoides	*armatus*	*lanora berambo*	l, fm		
	Carangoides	*fulvoguttatus*	*lanora*	l, zz		
	Caranx	*sexfasciatus*	*lanora lavasofy*	l, fm		
	Caranx	*sp.*	*lanorabory*	l, fm		
	Decapterus	*russelli*	*mahalogy*	l, fm		
	Gnathanodon	*speciosus*	*lanorantsy*	l, fm		
	Parastromateus	*niger*	*tsimirangantete*	zz, fl		
	Scomberoides	*tol*	*kinirike*	fm		
	Selar	*crumenophthalmus*	*logy / logy bemaso*	fm		
	Seriola	*rivoliana*	*lanora farao*	l, zz		
	Seriolina	*nigrofasciata*	*lanora*	l, zz		
	Trachinotus	*africanus*	*tsiahily*	l, fm		
	Trachinotus	*blochii*	*tsiahily*	l, fm		
	Trachinotus	*russelli*	*angea*	l, fm		
	Ulua	*mentalis*	*lanora bevombotsy*	l, zz		
Centiscidae	*Aeoliscus*	*punctulatus*	*?*	?	?	?
Chaetodontidae	*Chaetodon*	*auriga*	*fiatake*	fm	+	
	Chaetodon	*pictus*	*fiatake*	fm		
	Chaetodon	*trifasciatus*	*fiatake*	fm		
Chirocentridae	*Chirocentrus*	*dorab*	*vatsitsa*	fm	++	
Clupeidae	*Pellona*	*ditchela*	*lemeleme, pepe*	fm	++	
	Sauvagella	*madagascariensis*	*geba*	fm		
Cynoglossidae	*Cynoglossus*	*sp.*	*tapakisy*	fm	-	autoconsommation
Dactylopteridae	*Dactylopterus*	*orientalis*	*balalahike*		-	autoconsommation
Diodontidae	*Diodon*	*hystrix*	*romoha*	h	-	autoconsommation
Drepanidae	*Drepane*	*punctata*	*kepake*	fl	++	
	Drepane	*longimana*	*kibaha*	fl		
Echeneidae	*Echeneis*	*naucrates*	*amby*	zz	++	
Ephippidae	*Platax*	*orbicularis*	*kibaha*	fl, zz	++	
	Tripterodon	*orbis*	*ariloha*	fl, zz		
Fistulariidae	*Fistularia*	*commerson*	*tserake (tserakantsiva)*	fm	++	
	Fistularia	*petimba*	*tserake (tserakantsiva)*	fm		
Gerreidae	*Gerres*	*acinaces*	*Ambariake*	fm, pl	++	
	Gerres	*filamentosus*	*ambariake jo*	fm, pl	++	
	Gerres	*oblongus*	*?*	?	?	

Gobiidae	*Gobius*	*sp.*	*tabolo*	fm	-	0
Haemulidae	*Diagramma*	*pictum*	*malila*	l, zz, fl	++	
	Plectorhinchus	*chubbi*	*malila*	l, zz, fl		
	Plectorhinchus	*flavomaculatus*	*tsiomearene*	l, h, fm		
	Plectorhinchus	*gaterinus*	*angarera*	l, h, fm		
	Plectorhinchus	*playfairi*	*fahetse*	l, h		
	Plectorhinchus	*sp*	*joho*	l, zz		
	Pomadasys	*maculatum*	*jihy / tseke*	fm, pl		
	Pomadasys	*sp.*	*libatse ?*	fm, pl		
Hemiramphidae	*Hemiramphus*	*far*	*tserake (tserapohe)*	fm	++	
Holocentridae	*Neoniphon*	*sammara*	*tsimatipaosa*	fm, pl	++	
	Sargocentron	*diadema*	*tsimatipaosa*	fm, pl		
	Sargocentron	*rubrum*	*tsaranily*	fm		
Istiophoridae	*Istiophorus*	*platypterus*	*kimboromborotratra*	l	+++	
Kyphosidae	*Kyphosus*	*cinerascens*	*kifalaotse*	l, h, fl	++	
Labridae	*Anampses*	*caeruleopunctatus*	*koreke*	h, fm	++	
	Cheiio	*inermis*	*tseraby*	pl, fm	++	
	Cheilinus	*trilobatus*	*fiambojo*	pl, fm, h	++	
	Gomphosus	*coeruleus*	*motsoy tsipangy*	pl	-	0
	Halichores	*scapularis*	*menamaso*	pl	-	0
	Halichores	*sp.*	*fiambaza*	fm	+	
	Hemigymnus	*fasciatus*	*bodoloha*	zz, h	++	
	Novaculichthys	*taeniourus*	*menamaso*	pl	+	
	Thalassoma	*fuscum*	*fiambihija / fiambonjo*	pl, h	+	
	Thalassoma	*hardwicke*	*tsopangy*	pl	+	
	Thalassoma	*hebraicum*	*?*		+	
	Thalassoma	*lunare*	*tsopangy*	pl	+	
	Thalassoma	*sp.*	*moloto*	fm	++	
Lethrinidae	*Gymnocranius*	*robinsoni*	*bemaso*	pl	++	
	Lethrinus	*elongatus*	*romanjea*	l, zz		
	Lethrinus	*harak*	*antsisy*	pl, l, fm		
	Lethrinus	*mahsena*	*fiantsara / menahelike /angelike*	l, fl, fm		
	Lethrinus	*sp.*	*ambitsy*	l, fm		
	Lethrinus	*sp.*	*vorokoko*	l, fl, zz		
Lobotidae	*Lobotes*	*surinamensis*	*?*	?	?	?

Lutjanidae	*Lutjanus*	*argentimaculatus*	*joho / varavara*	l, zz	++	
	Lutjanus	*decussatus?*	*Antsisikara*	l, fm		
	Lutjanus	*gibbus*	*salabaro*	l		
	Lutjanus	*kasmira*	*sarobe*	pl, fm		
	Lutjanus	*rivulatus*	*vohitso*	l, zz		
	Lutjanus	*russelli*	*aporama*	fm, pl		
	Lutjanus	*sanguineus*	*bemoko*	l, zz		
	Lutjanus	*sp.*	*bemena*	l, zz		
	Pristipomoides	*multidens*	*gamo*	l, zz		
	Pristipomoides	*multidens*	*Mandriamatsalotse*	l, zz		
Megalopidae	*Megalops*	*cyprinoides*	*voevoe*	l, zz	++	
Menidae	*Mene*	*maculatus*	*lily*	fm	++	
Monacanthidae	*Amanses*	*scopas*	*tsotsombato*	l	+	autoconsommation
Monodactylidae	*Monodactylus*	*argenteus*	*dongiry*	fm	+	
Mugilidae	*Liza*	*alata*	*atenjo*	fm, h	++	
	Liza	*melinoptera*	*atenjo (menaohy / torovoke / veranohy)*	fm, h		
Mullidae	*Parupeneus*	*barberinus*	*fiatsomotse*	fm	++	
	Parupeneus	*indicus*	*fiatsomotse*	fm		
	Upeneus	*sulphureus*	*tsohy*	fm		
	Upeneus	*vittarus*	*fiatsomodafy*	fm		
Nemipteridae	*Nemipterus*	*japonicus*	*gamo*	l	++	
Ostraciidae	*Ostracion*	*cubicus*	*aombelahy andriake*	fm	-	0
Parazenidae	*Parazen*	*pacificus*	*lily*	fm	++	
Pempheridae	*Pempheris*	*oualensis*	*besisike / bemaso ambohone*	fm	++	
Platycephalidae	*Platycephalus*	*indicus*	*debake*	fm, h	+	autoconsommation
	Platycephalus	*longiceps*	*manjandala*	fm, h		autoconsommation
Plotosidae	*Plotosus*	*lineatus*	*fiandolo*	fm	+	
Polynemidae	*Polynemus*	*plebeius*	*fiambalavo*	fm, pl	++	
Pomacanthidae	*Pomacanth*	*chrysurus*	*fianakoho*	fm	++	
	Pomacanthus	*semicirculatus*	*fianakoho*	fm		
	Abudefduf	*bengalensis*	*tsikorokodo*	fm		
	Abudefduf	*spp.*	*tsikorokodo*	fm		
	Abudefduf	*sparoides*	*zetine / tsikorokodo*	fm		
Priacanthidae	*Priacanthus*	*hamrur*	*tsimatipaosa*	fm	++	
Psettodidae	*Psettodes*	*erumei*	*tapakisy*	h, fm	+	autoconsommation
Rhachycentridae	*Rachycentron*	*canadum*	*hambitsozo*	l, zz	+	

Scaridae	*Calotomus*	*viridiscens*	*?*	h, fm	?	
	Leptoscarus	*vaigiensis*	*?*	h, fm	?	
	Scarus	*cyanescens*	*madame soa*	h, fm	++	
	Scarus	*rubriviolaceus*	*bodoloha*	h, fm	++	
	Scarus	*sp. (viridifurcatus ?)*	*bodoloha*	h, fm	++	
	Scarus	*tricolor*	*bodoloha*	h, fm	++	
Sciaenidae	*Argyrosomus*	*hololepidotus*	*lembe*	fm, l		
	Johnius	*dussumieri*	*lembe*	fm, l	++	
	Otolithes	*ruber*	*lembe*	fm		
Scombridae	*Euthynnus*	*affinis*	*?*	?	?	
	Rastrelliger	*kanagurta*	*logy*	fm	++	
	Scomberomorus	*commerson*	*lamatra / lamatra andriake / lamatrabory / lamatrangeza*	l, zz	+++	
	Scomberomorus	*plurilineatus*	*Amboraza*	l, zz	++	
Scorpaenidae	*Pterois*	*mombasae*	*lafo*	fm	-	0
	Scorpaenodes	*sp.*	*kabô*	fm	-	0
Serranidae	*Aethaloperca*	*rogaa*	*lovopisake*	l		
	Cephalopholis	*miniata*	*lovonakanga*	l		
	Cephalopholis	*miniata*	*valavohitse*	l, zz		
	Cephalopholis	*nigripinnis*	*fangerelavenoke (lovo)*	l		
	Cephalopholis	*sonnerati*	*djiovaky*	l		
	Cephalopholis	*sonnerati*	*lovo*	l		
	Epinephelus	*albomarginatus*	*lovopotake (lovo)*	l		
	Epinephelus	*caeruleopunctatus*	*lovopisake (lovo)*	l, fm		
	Epinephelus	*chlorostigma*	*vandankaritse (lovo)*	l		
	Epinephelus	*flavocaeruleus*	*lovopisake (lovo)*	l		
	Epinephelus	*longispinis*	*lovombato (lovo)*	l		
	Epinephelus	*longispinis*	*soana*	l	++	
	Epinephelus	*macrospilos*	*lovokara (lovo)*	l		
	Epinephelus	*malabaricus*	*lovombato (lovo)*	l		
	Epinephelus	*melanostigma*	*lovopisake (lovo)*	l		
	Epinephelus	*posteli*	*ambatsohy*	pl, fm		
	Epinephelus	*rivulatus*	*fiamena*	pl, fm		
	Epinephelus	*sonnerati*	*djiovaky*	l, zz		
	Epinephelus	*sp.*	*bokoke*	l		
	Epinephelus	*caeruleopunctatus*	*lovopisake (lovo)*	l		
	Epinephelus	*fasciatus ?*	*lovopisake (lovo)*	l		
	Epinephelus	*macrospila*	*sasake*	pl, fm		
	Promicrops	*lanceolatus*	*lovo*	l		
	Serranus (?)	*sp.*	*bokoke*	l		
Siganidae	*Siganus*	*stellatus*	*keliohy lahy*	pl, fm	++	
	Siganus	*sutor*	*keliohy*	pl, fm		

Sillaginidae	*Sillago*	*sihama*	*ambotsoke*	pl, fm	++	
Soleidae	*Pardachirus*	*marmoratus*	*tapakisy*	fm	-	autoconsommation
Sparidae	*Argyrops*	*spinifer*	*volavohitse*	fm, l, zz	++	
	Crenidens	*crenidens*	*kifo*	fm, pl		
	Diplodus	*sargus capensis*	*kifoambohone*	fm		
	Polysteganus	*coeruleopunctatus*	*vahoh'ambohone*	l, zz, fl		
	Rhabdosargus	*sarba*	*vahoho*	l, zz, fl		
Sphyraenidae	*Sphyraena*	*barracuda*	*aloalo*	l	++	
	Sphyraena	*forsteri*	*tserake (tserakantsiva)*	fm		
	Sphyraena	*jello*	*aloalo*	l		
	Sphyraena	*obtusata*	*manjandovo*	fm		
Synodontidae	*Saurida*	*gracilis*	*volomboto*	fm, pl	+	autoconsommation
	Synodus	*variegatus*	*?*	fm, pl	?	
Teraponidae	*Terapon*	*jarbua*	*jihe moa*	fm	++	
	Terapon	*theraps*	*jihe*	fm		
Tetraodontidae	*Sphoeroides*	*sp.*	*tapokiba*		-	0
Trichiuridae	*Trichiurus*	*lepturus*	*dangeza*	l	++	
Zanclidae	*Zanclus*	*cornutus*	*fianakoho*	fm	++	

2) *Lamaira / tona* (murènes et congres)

Muraenidae	*Conger*	*cinerus cinerus*	*tona*	h	+	autoconsommation et vente (de 100 à 1000 Ar/pièce selon la taille)
	Echidna	*zebra*	*badiga*	h, l	+	
	Echidna	*nebulosa*	*lamairapotake*	h, l	+	
	Gymnothorax	*indicus*	*lamaira tanapano*	h, l	+	
	Lycodontis	*favigineus*	*Lamairankena*	h, l	+	
	Siderea	*picta*	*Lamote*	h, l	+	
			vonivava	h, l	+	
			valotampake	h, l	+	

3) *Fay* (raies)

Rhinopteridae	*Rhinoptera*	*javanica*	*beohy*	h, zz	++	autoconsommation (vente occasionnelle)
Torpedinidae	*Torpedo*	*fuscomaculata*	*renty*	h, zz	++	
Myliobatidae	*Manta*	*birostris*	*roeloha*	h, zz	++	
Myliobatidae	*Aetobatus*	*narinari*	*fay tomily*	h, zz	++	
Dasyatidae	*Himantura*	*sp. (uarnak ?)*	*fay sokitse*	h, zz	++	
Dasyatidae	*Himantura*	*draco*	*fay adema*	h, zz	++	
			fay pinde	h, zz	++	
			fay-balane	h, zz	++	
			kadineke	h, zz	++	
			miangitse	h, zz	++	
Torpedinidae	*Torpedo*	*fuscomaculata*	*lendalenda*	h	-	

4) *Akio* (requins)

Carcharhinus	*albyrhynchos*	*tomanimanenty, lavaoro*	jfa, zz, fl	+++	**ailerons** (selon espèces et taille) : 90 000 à 100 000 Ar/kg frais de 1°qualité (ailerons > à 25cm) 40 000 à 50 000 Ar/kg de 2°qualité (entre 15 et 19cm) 5 000 à 6 000 Ar/kg de 3°qualité (< à 15cm)
Carcharhinus	*bevipinna*	*maintipaty*	jfa, zz, fl	+++	
Carcharhinus	*brachyurus*	*tomanimanenty, lavaoro*	jfa, zz, fl	+++	
Carcharhinus	*alciformis*	*tomanimanenty, lavaoro*	jfa, zz, fl	+++	
Carcharhinus	*galapagensis*	*bevombotse*	jfa, zz, fl	++++	
Carcharhinus	*leucas*	*tomanimanenty*	jfa, zz, fl	+++	
Carcharhinus	*limbatus*	*maintipaty, akio fesotse*	jfa, zz, fl	+++	
Carcharhinus	*sorrah*	*maintipaty, akio fesotse*	jfa, zz, fl	+++	
Centrophorus	*lusitanicus*	*akio misy fatiky*	zz, fl	-	
Chiloscyllium	*Caeruleopunctatum*	*oeke*	zz, fl	-	**chair** : 300 Ar/kg frais
Galeocerdo	*cuvieri*	*akio vorotse*	jfa, zz	++	
Hemipristis	*elongatus*	*valovombotse*	jfa, zz, fl	++	
Hexanchus	*griseus*	*belidake*	jfa, zz	-	
Laxodon	*macrorhinus*	*lavaoro*	jfa, zz, fl	+++	
Mustelus	*mosis*	*lavaoro*	jfa, zz, fl	+++	
Rhizoprionodon	*acutus*	*lavaoro, valovombotse*	jfa, zz, fl	+++	
Rhonibatos	*leucospilus*	*sorboa*	jfa, zz, fl	++++	
Rhynchobatus	*djiddensis*	*sorboa*	jfa, zz	++++	
Sphyrna	*lewini*	*akio viko*	jfa, zz, fl	++++	
Squalus	*megalops*	*akio misy fatiky*	zz, fl	-	
Stegostoma	*fasciatum*	*akio tigre, akio traka*	jfa, zz	-	

5) *Fano* (tortue de mer)

Caretta caretta (tortue caouane)	*fano apombo*	h, jzz	++++	30 000 à 50 000 Ar pour de grosses tortues entières 6 000 à 8 000 Ar/kg de viande selon état gras ou maigre
Eretmochelys imbricata (tortue imbriquée)	*fano hara*	h, jzz	++++	
Chelonia mydas (tortue verte)	*fano zaty*	h, jzz	++++	
Lepidochelys olivacea (tortue bâtarde)	*fano tsipioke*	h, jzz	++++	
Dermochelys coriacea (tortue luth)	*fano valozoro*	h, jzz	+++	
?	*fano tsiasara*	h, jzz	++++	

6) *Horita / angisy* (céphalopodes)

Loglio sp. (calmar)	*angisy*	fm	++	1 500 Ar/kg frais
Octopus cyanea (poulpe)	*horita mamy*	pàp, plongée	++	800 Ar/kg frais
Octopus sp. (poulpe)	*horita foty*	pàp, plongée	++	
Octopus aegina (poulpe)	*horita mena*	pàp, plongée	++	
Octopus macroporus (poulpe)	*horitandolo / horita volo*	pàp, plongée	++	

7) *Trozo / fesotse* (mammifères marins)

baleine	*lasa* *trozombe*	récupérée après échouage	+++ +++	autoconsommation
Sirénien (*Dugong dugong)*	*trozopisoitse* (ou *trozomena*)	chasse au harpon	+++	autoconsommation (disparu il y a peu)
dauphin	*fesodoby (fesotse)* *fesopia (fesotse)* *fesopoty (fesotse)*	récupéré après échouage	++ ++ ++	autoconsommation et vente au village (~ 800 Ar/kg)

8) *Tsitsike* (Langoustes)

Scyllarides sp.	*razatsitsike*	fl, zz	++	4 000 à 5 000 Ar/kg vivantes (prix d'achat aux pêcheurs)
Panulirus japonicus longipes	*tsitsibanda*	fl, zz	++	
Panulirus ornatus	*tsitsibola*	fl, pl	++	
Panulirus versicolor	*tsitsikapombo*	fl, pl	++	
Panulirus penicillatus	*tsitsimena*	fl, pl	++	
	tsitsipoty	fl, zz	++	

9) *Jakake / Fona / Korike* (crabes)

crabe (Gecarcinidae)	*jakapotitsa*	pàp	+	autoconsommation
	fonatenjy	pàp	+	
	jakabola	pàp	+	
	fona-andavake	pàp	+	
	jakafona (fona)	pàp	+	
crabe fantôme (*Ocypodidae)*	*koridavenoke (korike)*	pàp	+	appât lignes
	Korimena (korike)	pàp	+	
	Koripoty (korike)	pàp	+	
	koribazaha (korike)	pàp	+	

10) *Soke* (oursins)

burgau (*Turbo spp.*)	*betampe*	plongée	+++	1 200 Ar/kg (1ère qualité)
casque rouge (*Cassis rufa*)	*beja*	plongée, pàp	+	800 Ar/kg (1ère qualité)
Pleuroploca trapezium	*bozike*	pàp		utilisés pour briser les oursins
porcelaine (*Cyprea spp.*)	*hovohovo*	pàp, plongée		vente occasionnelle (coquilllages ornementaux)
triton (*Charonia tritonis*)	*antsiva*	plongée	+	utilisé comme corne de brume autrefois

11) *Zanga* (holothuries)

Actinopyga echnites	*tsokena*	plongée, pàp	+	Selon les espèces (pour des spécimens frais de 20 cm) : - de 3000 à 6000 Ar/pièce pour les espèces les plus intéressantes - de 50 à 1 000 Ar/pièce pour la majorité des espèces
Actinopyga lecarona	*zangambato*	plongée, pàp	+	
Actinopyga mauritania	*fotitsetsake*	plongée, pàp	+	
Holothuria atra	*stilô*	plongée, pàp	-	
Holothuria scabra	*zanga foty*	plongée, pàp	++	
Holoturia nobilis	*benono*	plongée, pàp	+	
Thelonota ananas	*borosy*	plongée, pàp	+	
	trakatera	plongée, pàp	+	
	tangerike	pàp (nocturne)	++	
	benono ambohoe	plongée, pàp	++	
	tsinioke	plongée, pàp	++	
	zanga foliatse	plongée, pàp	?	
	bemangovitse	plongée, pàp	?	
	delave	plongée, pàp	-	
	kalalijake	plongée, pàp	-	
	mangerefoty	plongée, pàp	-	
	sadiandolo	-	0	
	sarikida	-	0	
	somerfy	plongée, pàp	+	
	tanganbaratse	-	0	
	zanga mena	plongée, pàp	+	
	zangandolo	-	0	

12) *Kôkiaze* (Coquillages)

burgau (*Turbo spp.*)	*betampe*	plongée	++	1 200 Ar/kg (1ère qualité)
casque rouge (*Cassis rufa*)	*beja*	plongée, pàp	++	800 Ar/kg (1ère qualité)
Pleuroploca trapezium	*bozike*	pàp	+	utilisés pour briser les oursins
porcelaine (*Cyprea spp.*)	*hovohovo*	pàp, plongée	+	vente occasionnelle (coquilllages ornementaux)
triton (*Charonia tritonis*)	*antsiva*	plongée	+	utilisé comme corne de brume autrefois

Annexe 3 : Calendriers d'activités

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Saisons	*Asara*			Fararano	*Asotsy*				*Faosa*			
Caractéristiques climatiques globales	chaud et pluvieux			(dernières pluies)	frais et sec				chaud et très sec			
Précipitations	50 mm/mois en moyenne			26 mm/mois en moyenne					17 mm/mois en moyenne			
Régime des vents	période cyclonique							période de forts vents du Sud				
Divers	crues des fleuves				mers régulièrement houleuses (*tsy salama riake)*							
						migration des		baleines				

1) Calendrier des activités agricoles (non exhaustif)

maïs (*tsako*)	maïs pluvial	semis (sarcalages) pleine récolte (3 mois après le semis) (sarcalages) semis précoces
maïs (tsako)	sur terres alluviales	semis récolte
patate douce (*bele/bageda*)	sur terres alluviales	repiquage de bouture (1ères récoltes après 2 ou 3 mois) pleine récolte
patate douce (bele/bageda)	sur terres sèches	repiquage de bouture récolte (selon les pluies)
pois du cap (*kabaro)*	sur terres alluviales	semis récolte
manioc (*balahazo*)	sur terres sèches	bouturage toute l'année après une pluie / récolte toute l'année (meilleure période de récolte)
haricot (*vanemba*)	sur terres sèches	semis 1ère récolte (selon pluies précoces) 2° récolte 3° récolte semis précoces
haricot (*antake*)	sur terres sèches	semis récolte
courge (*kopy*)	sur terres sèches	
Cucurbitacées(*v azavo*)	sur terres sèches	pleine récolte 3° récolte (éventuelle) semis récoltes précoces

2) Activités diverses :

Transhumance des pasteurs Mahafale vers le plateau calcaire et la pénéplaine	
Cueillettes forestières	maturité de nombreux… ...fruits forestiers
Chasse aux oiseaux marins et collecte des œufs	période de nidification de plusieurs espèces

3) Calendrier des activités de pêche

(non exhaustif, la variabilité touchant les autres activités étant moins significative)

pêche au requin (filets calés et palangre)	repli de certains pêcheurs (migration baleines)
pêche à la langouste (filet à langouste / plongée)	période de fermeture légale
pêche aux (petits pélagique côtiers (filets monofilaments)	*vatsitsa* *geba* *logy*
pêche à la palangrotte	diminution favorable de la turbidité des eaux
pêche nocturne à la ligne de fond	
pêche à la ligne de traîne (thazards)	migration des thazards
plongée (burgaux, coquillages)	abondance des burgaux
pêche à pied (poulpe)	fermeture légale période d'abondance des gros poulpes
pêche à pied (oursin)	maturité des gonades maturité des gonades
pêche à pied et plongée (holothurie)	abondance de certaines espèces
chasse à la tortue	
pêche collective à la tortue au filet *jarifa*	

Annexe 4 : Listes des principaux géomorphotypes et toponymes marins

A/ Géomorphotypes

Termes vernaculaires	Signification
Ambavane	"à sa bouche" (passe)
Ambohone	"sur son dos" (large / au-delà du récif)
Ambolikara	"le derrière des pierres" (écotone alguier-zone à microatolls)
Andalike	"là où c'est profond"
Andovoke	"dans la baie" (baie)
Ankake (ou hake)	(platier récifal)
Antete	"sur la terre ferme" (ou à proximité pour qualifier les lieux en mer)
Antsaha	"dans le chenal" (espace aquatique entouré de terres)
Antsodrano	"Au ventre de l'eau" (lagon + platier)
Aterano	"Au foie de l'eau" (zone profonde)
Fodrano	"cœur de la mer" (zone profonde)
Kodoboke	(vasque)
lalandrano	"route de l'eau" (petits chenaux de platier)
Lohariake	"tête de la mer" (levée détritique)
Tatatse	(sillon du front récifal)
Vavarano	"bouche de l'eau" (passe)
Jitse	(haut-fond escarpé)

B/ Toponymie (NM = Nosy Manitsa)

1) Le large :

Akarambao	"nouvelle(s) pierres"
Akaranaivo	"là où il y a la tortue imbriquée de Naivo (nom d'une femme sarà)"
Anjalefe	
Anjinjoanjia	"au haut-fond de l'homme respectable"
Anjitse	"là où il y a le haut fond escarpé"
Anjitse (NM)	"là où il y a le haut fond escarpé"
Beakio	"beaucoup de requins"
Bemoamoatse	"beaucoup de bouillonnement"
Berendrano	"beaucoup de courant d'eau"
Bevato	"beaucoup de(s) pierre(s)"
Brestoale	
Evangone	Nom d'un pêcheur
Maroapombo	"beaucoup d'*apombo* (espèces de tortue de mer)"
Marohamby	"beaucoup de *hamby* (rémoras)"
Materahoaba	"je meurt Papa"
Nosimboro	"île des oiseaux"
Nosy Ambatobe	"île là où il y a une (des) grosse(s) pierre(s)"
Nosy ambatobe (NM)	"île là où il y a une (des) grosse(s) pierre(s)"
Nosy Ambatomasay	"île là où il y a une (des) petite(s) pierre(s)"
Nosy Ambatomasay (NM)	"île là où il y a une (des) petite(s) pierre(s)"
Soasaotse	"bon(s) remerciement(s)"

2) Les passes :

Ambaniandriake	"là où il y a les hanches de la mer"
Andikony	?
Beangy	"beaucoup d'*angy (Ancanthrus sp.)* "
Ejeno	?
Ekotipoke	"crépitement"
vavabe	"grosse bouche (grosse passe)"

3) Le récif et le platier :

Amanaty	
Ambalane	"là où il y a une (des) marmite(s)"
Ambalatsiky	"là où il y a une parcelle de tissu"
Ambatobe	"là où il y a une (des) grosse(s) pierre(s)"
Ambatofotsy	"là où il y a une (des) pierre(s) blanche(s)"
Ambatolatsake	"là où il y a une (des) pierre(s) tombée(s)"
Ambatomikopake	"là où il y a une (des) pierre(s) destructrice(s)"
Ambatomitohy	"là où il y a une (des) pierre(s) agglutinée(s)"
Ambatosambo	"là où il y a le navire en pierre"
Ambatosarobe	"là où il y a de(s) pierre(s) de *sarobe* "
Amboaboake	"là où ça ressort"
Ambolafotsy	"là où il y a du métal argenté"
Ampamelomanaja	"là où on trouve à manger pour les enfants"
Ampasipoty	"là où il y a du sable blanc"
Ampiantsara	"là où il y a du beau poisson"
Ampiroa	?
Andalapano	"là où il y a le chemin des tortues"
Andatabo	"là où il y a la table"
Andatabo (NM)	"là ou il y a la table"
Andavakolovo	"là où il y a de trou du *lovo* (mérou)"
Andolonaja	"là où il y a le(s) tombeau(x) d'un (des) enfant(s)"
Andriabotita	"là où il y a la mer de Botita (nom de personne)"
Ankoalavé	
Ankolatse	"là où il y a (eu) les cicatrices"
Antambà	
Antsilomaitata	"là où on ne courre pas, à petits pas"
Antsonjoke	"là où il y a un (des) angle(s)"
Beangelike	"beaucoup d'*angelike (Lethrinus sp.*)"
Bevalane	"beaucoup de(s) marmite(s)"
Endoerane	(Nom d'un plongeur)
Faralovobe	"le dernier gros *lovo* (mérou)"
Fianampela	"poisson(s) de(s) femme(s)"
Kelihara	"petite(s) pierre(s)"
Kelihara (NM)	"petite(s) pierre(s)"
Maroriake	"beaucoup de vagues"
Nanirà	
Nosy Kasake	"l'île *kasake* "
*Tsoripasy (*ou *tsiropasy)*	

4) Les toponymes à la fois terrestres et marins :

Akaoketse	"filaos repiqués/cuits"
Akaotoka	"unique/derrnier filao"
Ampototse	"là où il y a une (des) racine(s)"
Andakatandroy	"là où il y a la (les) pirogue(s) tandroy"
Andolobe	"là où il y a le(s) grand(s) tombeau(x)"
Andranofofo	"là où l'eau a une odeur"
Andranokazy	"là où il y a l'eau de Kazy (nom de personne)"
Antsambo (ou *antsambomaty)*	"là où il y a le navire" (ou "là où il y a le navire mort")
Antsasavy	"là où il y a les arbustes *salvadora sp."*
Bekabaro	"beaucoup de pois du cap"
Taipike	"Fécès de *pike (patate douce séchée)* "

Annexe 5 : Les différentes techniques de pêche encore utilisées à Ambohibola

Référentiel technique	**Terminologie locale des techniques de pêche**	**Traduction**	**Métier correspondant**
Mamirango = pêche à la ligne à main	*Mamirango tsopoke*	Faire de la ligne avec un « tsopoke » (« lest »)	Faire de la palangrotte
	Mamirango fiantsara	Pêcher à la ligne des « *fiantsara* »	Faire de la palangrotte
	Mamirango keliohy	Pêcher à la ligne des *Siganus spp.*	Faire de la petite ligne à main ciblant *Siganus spp.*
	Mamirango bemaso (ou sabeake)	Pêcher à la ligne des *Sargocentron sp.* ou *Myripristis adustus*	Petite pêche à la ligne dans le lagon
	Mamirango haly	Pêcher à la ligne la nuit	Pêche de nuit à la ligne de fond
Manjaverave = pêche à la ligne de traîne	*Manjaverave lamatra*	Suspendre les thazards	Ligne de traîne ciblant les thazards
	Manjaverave gofo	Suspendre les thons	Ligne de traîne ciblant les thons
	Manjaverave aloalo	Suspendre les barracudas	Ligne de traîne ciblant les thons
	Manjaverave Antsisy	Suspendre les *Lethrinus sp.*	Ligne de traîne ciblant les *Lethrinus sp.*
Miahaza = pêcher au filet de façon active (notion de « ramasser/cueillir » une chose)	*Miahaza tomboke*	Faire la pêche active au filet à pied	Pêche active à pied sur le platier
	Manao hazambezo	Faire la pêche active au filet à la manière des Vezo	Pêche active au filet en équipe avec manipulation du filet
	Miahaza kijaotse	Faire la pêche active *kijaotse (?)*	Pêche la pêche active avec pose du filet en spirale
	Miahaza fiantsifa	Faire la pêche active au filet (ciblant) les nasons	Pêcher activement au petit filet maillant droit par encerclement des bans de nasons
	Miahaza lanora (ou tsimirangantete	Faire la pêche active au filet (ciblant) les carangidés	Pêcher activement au *ZZ* par encerclement des bans de carngidés
	Manao kiveve	Faire (le filet comme) perdu	Pêcher en laissant le filet dériver
	Miahaza geba (ou tserake ou logy…)	Faire la pêche active au filet (ciblant) les sardinelles (etc…)	Faire de la senne (fonction des espèces cibles)
	Miahaza tarike	Faire la pêche active au filet en tirant	Faire de la senne
Mananjake « Caler l'engin de pêche » (*mangalake tanjake* = « récupérer l'engin calé »)	*Mananjake akio*	caler (le filet visant) les requins	Pêche aux grands filets calés *jarifa* ou ZZ
	Mananjake jarifa / ZZ	Caler le *jarifa / ZZ*	
	Manao Akio	Faire du requin	Pêche aux filets *jarifa*/*ZZ* ou à la palangre
	Manao palanga	Faire de la palangre	Pêche à la palangre
	Mananjake tsitsike	Caler (le filet visant) les langoustes	Pêche aux filets calés à langouste
	Mananjake fole	Caler (le filet en) cordelette de coton	
	Mananjake vatsitsa	Caler (le filet visant) les « vatsitsa » (Chirocentridae spp.)	Caler le filet maillant en profondeur sur des fonds sablo-algaux ciblant les espèces qui viennent pondre.
	Mananjake andalike	Caler (le filet maillant) en profondeur	
	Manajake fia	Caler (le filet visant) les poissons	Caler un filet pour capturer du poisson

Manirike	*Manirike tsitsike*	Plonger (pour trouver) des langoustes	Plonger pour trouver des langoustes
	Manirike horita	Plonger (pour trouver) des poulpes	Plonger pour trouver des poulpes
	Manirike betampe (ou bejà)	Plonger (pour trouver) des burgaux	Plonger pour trouver des burgaux
	Mitifitsy fia	Tirer (au fusil sous-marin) le poisson	Chasser au fusil sous-marin
Mihake	*Mihake horita*	Arpenter le platier (pour trouver) des poulpes	Chasse aux poulpes
	Mipaike soke	Briser les oursins	Recherche des oursins et récolte des gonades
	Mila zanga	Chercher les holothuries	Cueillette diurne des holothuries
	Mila tangirike	Chercher les *tangirike* (holothuries)	Cueillette nocturne des holothuries
Mive = ramer (notion de poursuite à la rame)	*Mive fano*	Ramer (pour chasser) les tortues de mer	Chasser la tortue de mer au harpon en pirogue
Mitomboke = harponner sans lancer	*Mitomboke fia*	Transpercer les poissons	Harponner le poisson à pied
	Mitomboke fay	Transpercer les raies	Chasser la raie
Divers	*Mamaky vato massake*	Casser les porites	Prélever des pierres sur les platier
	Mila lomotse	Chercher des algues	Cueillette des algues
	Mila jakake	Chercher des crabes	Pêche aux crabes

Annexe 6 : Littérature écrite observable sur les voiles et les pirogues

Masonday **(« œil de la voile »), inscriptions sur les voiles :**

Mandiniha volahaboake :	« Réfléchis avant de parler »
Haiko sady tsitaitsy ampilasy aho :	« Je sais et je ne suis pas inquiet de ma position »
Mazava rehake :	« Parole(s) claire(s) »
Ma chance (avec icône de requin)	
Erereo alaozeanao	« Ne te gênes pas pour regarder et prend ce qui est à toi ! »
Erereo lie mamy :	« Ne te gênes pas pour regarder ma douce chérie »
Erereo :	« Ne te gênes pas pour regarder »
No probleme : -	
Mahaiza miay :	« Saches vivre ! [Prend soin de ta vie !] »
Kazataitra lie mamy :	« Il ne faut pas s'inquiéter ma douce chérie »
Jehovah no fahamarinana :	« Jehovah est la verité »
Jesosy no fiainako :	« Jésus est ma vie »
Ny soa atao mba tsy very :	« Le bien qu'on fait n'est pas perdu »
Anjara tsy mitovy :	« Le destin n'est pas le même [pour tous] »
Bonheur de la vie :	
A bientôt Rambo :-	
Bonnes chances :-	

Inscriptions sur les pirogues :

Aza matahotra fa homba anao aho : « N'ais pas peur, je serai là pour toi »

Manambaly iaby olo eo tena : « Tout le monde est marié mais je reste là »

Fitahiana androany dia hoanay : « La bénédiction aujourd'hui est pour nous »
Rq: c'est une pirogue d'une association PSDR à Ambohibola.

Tsindrame : « Non prêté »

Mpanenjike tsy maintsy afara : « Celui qui poursuit est forcément derrière »

Tsy kivy mila zaho : « Je ne suis pas découragé de chercher »

Longo anjoany, longo atsony : « Parent aujourd'hui (seulement), parent de lèvre »

Tozoro afara izay manenjika : « Celui qui poursuit est toujours derrière »

Izay mahatante tifiloe homagne ty matoe : « Celui qui résiste aux fruits pas mûrs, mangera des fruits mûrs »

Iha avao mahatara azy : « C'est seulement toi qui le retardes »

Izay mahakolokolo ro manananisoa : « Celui qui prend soin, devra avoir le meilleur »

Soavadia : « Bon voyage »

Erereo 2005 : « Ne te gênes pas pour regarder - 2005 »

Mboetsihai tianjara : « On ne sait pas d'avance quelle est la chance/le destin »

Tsivelome rohala : « Pas nourri par d'autres en étant en plus détesté »
Rq : cette pirogue appartient à un Vezo installé au village de longue date dont la famille reste marginalisée par l'ensemble des lignages sarà dominants du village. Cette inscription connote le vécu particulier de ces Vezo à Ambohibola parmi des groupes peu enclins à la solidarité avec eux.

Annexe 7 : Les différents types de harpons

(crédit dessin : Beatriz Setién)

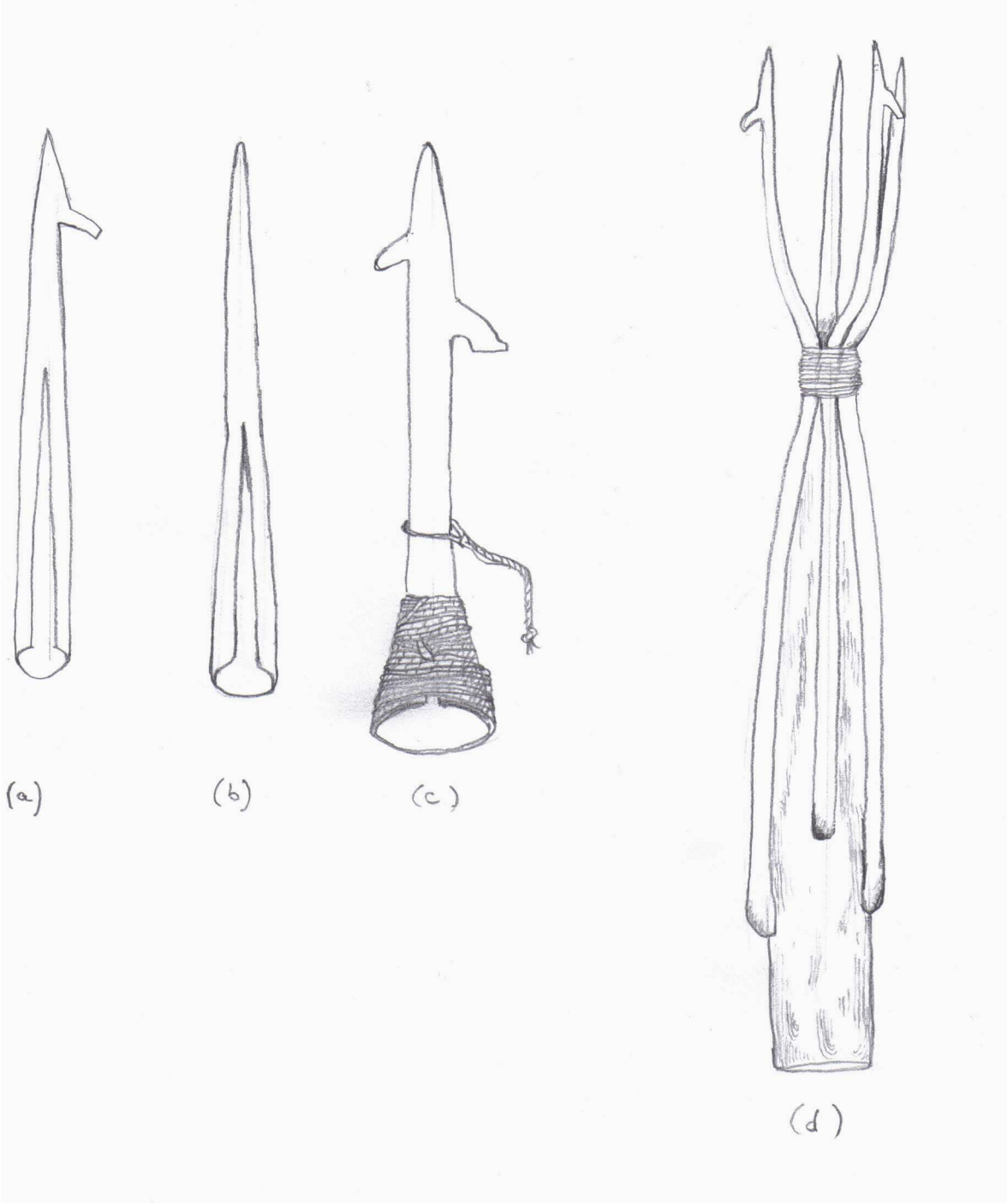

10 cm

(a) ***Manambaitse***
(b) ***Voloso*** **(et** ***bolotsoke*****)**
(c) ***Samondra***
(d) ***Kijoamanta***

Table des matières

REMERCIEMENTS **1**

PREAMBULE **2**

INTRODUCTION : CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ETUDE **4**

LES LITTORAUX AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE 4
Un objet d'étude complexe *4*
Le renouvellement des paradigmes de gestion et leurs ambiguïtés *8*
La gouvernance : un concept pour l'analyse ou un modèle global de gouvernement ? *12*
La prégnance des enjeux de conservation et de développement et l'action publique à Madagascar *16*
PROBLEMATIQUE ET CADRES D'ANALYSE 20
Définir la gouvernance locale *23*
Prendre en compte l'ensemble des dimensions institutionnelles *25*
Analyser les rapports de territorialité *28*
ABORDER LE TERRAIN : ITINERAIRE D'UNE RECHERCHE 31
Du cheminement d'une recherche… *32*
… aux cheminements du chercheur sur le terrain *34*
La constitution d'un corpus de données *37*
LOGIQUE DE LA THESE 40

PARTIE I : AMBOHIBOLA, UN VILLAGE DE PECHEURS **42**

CHAP. 1 LE LITTORAL MAHAFALE : UN ESPACE COMPOSITE **45**

1.1 UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX ECOLOGIQUES 45
1.1.1 La plaine côtière mahafale *45*
1.1.2 Le domaine marin *51*
1.2 LA PREGNANCE D'UN RAPPORT SINGULIER A L'ESPACE 58
1.2.1 Un monde « vivant » *58*
1.2.2 Statuts des entités qui peuplent l'espace *61*
1.2.3 Les interrelations entre les mondes *65*

CHAP. 2 UNE REGION EN MUTATION **69**

2.1 L'HETEROGENEITE DU PEUPLEMENT 69
2.1.1 Des institutions sociales globalement partagées *69*
2.1.2 L'unité des groupes socio-ethniques : des constructions et reconstructions historiques *75*
2.1.3 Une histoire de peuplement complexe *86*
2.2 LE ROLE D'AMBOHIBOLA DANS LA RECONFIGURATION DE LA REGION 91
2.2.1 Un village tourné vers la mer *92*
2.2.1.1 Une activité phare : la pêche 92
2.2.1.2 Une faible implication dans les activités agropastorales 94
2.2.2 Un impact croissant sur la vie de la région *95*
2.2.2.1 Dynamisme halieutique et désenclavement régional 96
2.2.2.2 Ambohibola, un haut-lieu de la production et du commerce halieutique 97
2.2.2.3 Une diversité des structures marchandes locales 99

CONCLUSION : UN VECU PARTAGE **104**

PARTIE II : LA PECHE A AMBOHIBOLA : UNE ACTIVITE CENTRALE **106**

CHAP. 3 LES PRATIQUES DE PECHE : UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE **109**

3.1 LE TEMPS DES CHASSEURS DE TORTUE 109
3.1.1 Des pratiques de pêche anciennes toujours d'actualité *109*
3.1.1.1 Les techniques de pêche 110
3.1.1.2 Les pratiques spatiales anciennes 114
3.1.2 L'organisation sociale du travail halieutique *116*
3.1.2.1 Des unités de production familiales 116
3.1.2.2 La place de la chasse à la tortue 118
3.1.3 Les prémices du changement *122*

3.2 LE BOOM DES PECHES AUX FILETS ET SES EFFETS 123
3.2.1 Des innovations technologiques majeures 123
3.2.2 Les dynamiques spatiales et le peuplement du pourtour de la lagune 126
3.2.3 Vers l'atomisation progressive des unités de production familiales 128
3.3 LA PECHE AU REQUIN ET LA REINVENTION DE LA TRADITION 132
3.3.1 Les grands filets calés du large et leurs utilisations 132
3.3.1.1 Le développement rapide de la pêche au requin 132
3.3.1.2 Le changement des espaces de pêche et de parcours 134
3.3.1.3 Un intérêt différent pour les filets calés à langouste 136
3.3.2 L'émergence d'une élite économique en quête de reconnaissance 137
3.3.2.1 L'affirmation d'une identité forte 137
3.3.2.2 Le retour à des structures de production élargie 143

CHAP. 4 LES STRATEGIES DE PECHE AUJOURD'HUI 146

4.1 PHYSIONOMIE ACTUELLE DU SYSTEME DE PECHE D'AMBOHIBOLA 147
4.1.1 Des activités phares à l'échelle du village 148
4.1.2 La mobilité des pêcheurs dans la région 152
4.2 LES DYNAMIQUES DE SPECIALISATION ET LEURS ECHELLES 159
4.2.1 Diversité des pratiques individuelles : une typologie des acteurs 159
4.2.2 La spécialisation à l'échelle des unités de production : des coordinations familiales 161
4.2.3 Transmission et apprentissage : des particularismes lignagers 167
4.3 QUELLES RATIONALITES POUR L'EFFORT DE PECHE ? 171
4.3.1 Les différences de revenus de la pêche : entre vécu et réalités 171
4.3.2 L'ajustement des efforts de pêche 175

CONCLUSION : LOGIQUES SOCIALES ET MAITRISE DE L'INCERTITUDE 184

PARTIE III : LES TERRITOIRES DE LA GOUVERNANCE : UNE APPROCHE PAR FACETTES 188

CHAP. 5 LES ESPACES DE RESIDENCE 193

5.1 DES ESPACES EMBOITES, DES POUVOIRS MULTIPLES 193
5.1.1 Une multitude de lieux aux fonctions diverses 194
5.1.2 Les quartiers des « maîtres du village » et le tutorat d'étrangers 197
5.1.3 Le fokonolo *ou l'assemblée villageoise 198*
5.1.4 Les représentants du dispositif étatique 204
5.2 UNE AUTONOMISATION RELATIVE DE L'ESPACE POLITIQUE VILLAGEOIS 205
5.2.1 L'autonomisation affichée 205
5.2.2 L'octroi clientéliste du statut de vahiny du village 207
5.2.3 Les procès d'arbitrage local ou zaka : la permanence de liens socioterritoriaux entre villages 208

CHAP. 6 LES TERROIRS AGRICOLES AMENAGES 211

6.1 LES CHAMPS DE CULTURES PLUVIALES OU *VALA* 211
6.2 LES CHAMPS DE CULTURES ALLUVIALES OU *BAIBO* 212
6.2.1 Un enjeu économique important 213
6.2.2 Un patrimoine lignager 215
6.2.3 Les dimensions sociales et stratégiques du prêt des terres agricoles 217
6.2.4 Prestige et maîtrise des facteurs de production 219

CHAP. 7 LES LIEUX SACRES 220

7.1 LES CIMETIERES 220
7.1.1 Usages des cimetières 220
7.1.2 Les instances tangibles du contrôle des cimetières 222
7.1.3 Du lieu sacré au territoire des vivants : des aménagements stratégiques 223
7.2 LA GESTION DES *TANIFALY* (« TERRES TABOUES ») 228
7.2.1 Des terres sacrées diversement exploitées 230
7.2.2 La mise en réseau des lieux sacrés et des intercesseurs privilégiés 234

CHAP. 8 LES ESPACES TERRESTRES NON AMENAGES : RESSOURCES DE PROPRIETE COMMUNAUTAIRE OU RESERVES FONCIERES ? 236

8.1 DES USAGES MULTIPLES, UN STATUT IMPLICITE 237
8.2 DES MODES D'ACCES FORMELS ET INFORMELS 240
8.2.1 Le contrôle des accès : une responsabilité symbolique des tompontany 241

8.2.2 Des droits d'usages temporaires ... *242*
8.2.3 L'accès définitif aux terres : entre logiques clientélistes et partage implicite de territorialité ... *243*
8.2.3.1 La contraction d'alliances formelles : un mode d'accès privilégié, des droits transmissibles ... 243
8.2.3.2 Vécu partagé et arrangements informels ... 245
8.3 REDEFINITION DES STATUTS ET DES DROITS SUR DES ESPACES COMMUNAUTAIRES AFFECTES D'USAGES NOUVEAUX ... 247
8.3.1 Statuts des occupants ... *247*
8.3.2 Droits des accueillis ... *248*
8.3.3 La renégociation des droits d'accès : entre préséance autochtone et mise en valeur effective ... *251*

CHAP. 9 LES ESPACES MARINS ... 253

9.1 DIVERSITE DES LIENS TISSES AVEC LA MER ... 254
9.1.1 Du libre accès affiché … ... *254*
9.1.2 … aux revendications de liens privilégiés ... *255*
9.1.2.1 Une « terre des ancêtres » contestée ... 255
9.1.2.2 Une territorialisation implicite des lieux de pêche ... 257
9.2 DES POSITIONNEMENTS AMBIGUS FACE AUX REGLES OFFICIELLES ... 263
9.2.1 Un contournement collectivement assumé ... *263*
9.2.2 Des recours stratégiques aux dispositifs légaux ... *267*
9.3 ORGANISER LOCALEMENT DES ACCES ET DES USAGES MULTIPLES ... 268
9.3.1 Des normes socioprofessionnelles diversement mobilisées ... *269*
9.3.2 Des pratiques recontextualisées, des procédures redéployées ... *272*
9.3.2.1 L'adaptation des formes de redistributions aux normes régionales : le *fatikena* ... 272
9.3.2.2 L'incessante réinvention du *soroandriake* ... 274

CONCLUSION : LA PLURALITE DES NORMES DU TERRITOIRE ... 278

PARTIE IV : L'ENJEU TERRITORIAL DES NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE ... 286

CHAP. 10 LES INSTITUTIONS EXOGENES ET LEURS STRATEGIES ... 289

10.1 LE DISPOSITIF ETATIQUE A L'HEURE DE LA GOUVERNANCE ... 289
10.1.1 L'Etat du point de vue local : un acteur ambivalent, un pouvoir immaîtrisable ... *290*
10.1.1.1 L'action de l'Etat, entre ingérence et providence ... 290
10.1.1.2 L'administration des espaces marins ... 291
10.1.2 L'Etat et l'implication des communautés locales ... *292*
10.1.2.1 La subsidiarité : une réalité locale ancienne ... 292
10.1.2.2 Entre tolérance et concertation : l'exploitation des tortues de mer ... 295
10.1.2.3 La concertation à l'échelle nationale : ateliers et plans de gestion environnementaux ... 297
10.2 LES ITINERAIRES DU DEVELOPPEMENT LOCAL : DE L'IDEOLOGIE A LA PRATIQUE ... 302
10.2.1 Historique des projets ... *303*
10.2.2 Les propositions techniques et leurs intérêts ... *307*
10.2.3 Les désillusions du volet d'appui socio-organisationnel ... *311*
10.2.4 L'intégration de la dimension environnementale ... *317*
10.3 LES DISPOSITIFS MARCHANDS ET LEURS RATIONALITES MULTIPLES ... 319
10.3.1 Le positionnement face aux institutions légales ... *319*
10.3.2 Entre clientélisme commercial et partenariat institutionnel ... *321*

CHAP. 11 « GOUVERNANCE PARTICIPATIVE » ET ENJEUX LOCAUX ... 326

11.1 DES STRATEGIES INSTITUTIONNELLES LOCALES DIFFERENTES ... 326
11.1.1 La monopolisation des fonctions politiques officielles ... *326*
11.1.2 La rupture religieuse et les logiques impliquées ... *329*
11.1.3 L'accaparement des réseaux de mareyeurs étrangers ... *333*
11.1.4 Une implication différenciée dans les projets de développement ... *334*
11.2 LE NOUVEL ORDRE TERRITORIAL ET SA GOUVERNANCE ... 336
11.2.1 Le lignage : une unité politique et territoriale résiliente ... *336*
11.2.2 Vers un éclatement des territoires enchevêtrés ? ... *339*
11.2.3 Des biais de gouvernance dans les démarches participatives ... *345*

CONCLUSION GENERALE : PENSER LES ESPACES DE GOUVERNANCE ... 352

LA GOUVERNANCE : UN OBJET D'ETUDE POUR LA GEOGRAPHIE ... 352
LA PRODUCTION D'ESPACES : UNE PISTE A SUIVRE ... 357
QUELLE PLACE POUR LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ? ... 360

BIBLIOGRAPHIE **364**
LISTE DES ACRONYMES **381**
LISTE DES ILLUSTRATIONS **383**
GLOSSAIRE **386**
ANNEXES **391**
TABLE DES MATIERES **411**